A
0001072297

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME CINQUIEME

Le dernier volume contiendra la table générale
de tous les noms cités dans l'ouvrage.

PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

M DCCC LVI

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

PARIS.— TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

LES HISTORIETTES

DE

TALLEMANT DES REAUX

TROISIEME EDITION

ENTIEREMENT REVUE SUR LE MANUSCRIT ORIGINAL
ET DISPOSÉE DANS UN NOUVEL ORDRE

PAR

MM. DE MONMERQUÉ ET PAULIN PARIS

TOME CINQUIEME

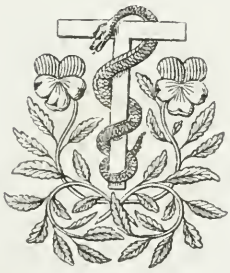

PARIS

CHEZ J. TECHENER LIBRAIRE

M DCCC LVI

LES

HISTORIETTES.

CCLIII.

RANGOUZE.

(*Pierre Rangouze, remarié le* 16 *mars* 1650 *à Bertrande Renard.*)

Rangouze est d'Agen. D'abord, il fut clerc d'un procureur, et en suitte il entra chez le mareschal de Temines, où il prit enfin la qualité de secretaire. Quand il se vit sans employ*, il s'avisa de faire des lettres; mais il s'y prit d'une façon toute nouvelle, car il escrivoit des lettres pour le Roy à la Reyne, pour la Reyne au Roy, pour le Roy au cardinal de Richelieu, et pour le cardinal de Richelieu au Roy; et ainsy du reste, selon les occurrences du temps. Il y en avoit mesme pour Monsieur le Dauphin au feu Roy, et aussy pour Monsieur à Monsieur le Dauphin. Après il en fit pour tous les princes, et il les sçavoit toutes par cœur. Un jour qu'il alloit à son pays, il les recita quasy toutes à un gentilhomme qu'il avoit trouvé par les chemins. Quand ce gentilhomme fut

A la mort du Maréchal, en 1627.

2503792

arrivé il dit qu'il avoit fait le voyage avec l'homme du monde le plus curieux, et qui sçavoit par cœur toutes les lettres que les plus grands de la Cour s'estoient escrittes depuis quelques années en çà. Mais, ne trouvant pas grand profit à cela, il quitta cette sorte de lettres et n'en a plus monstré que de celles qu'il a escrittes en son nom à toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui pouvoient luy donner quelque paraguante*; il en fit un volume, imprimé de ces nouveaux caracteres qui imitent la lettre bastarde; et, par une subtilité digne d'un gascon, il ne fit point mettre de chiffre aux pages, afin que quand il presentoit son livre à quelqu'un, ce livre commençast tousjours par la lettre qui estoit addressée à celuy à qui il le presentoit; car il change les feuillets, comme il veut, en le faisant relier. Vous ne sçauriez croire combien cela luy a vallu. Il y a dix ans qu'il advoüa à un de mes amys qu'il y avoit gaigné quinze mille livres qu'il employa fort bien en son pays, car je croy qu'il a famille; depuis, il a tousjours continüé. Le comte de Saint-Aignan luy donna cinquante pistolles : à la vérité, il y en a eu qui ne l'ont pas si bien payé. M. d'Angoulesme, le filz*, se contenta de luy rendre son livre et de luy donner une pistolle. Il avoit fait une lettre pour Saint-Aunais, celui qui se retira en Espagne à cause que le cardinal de Richelieu luy avoit osté le gouvernement de Leucate[1],

Gratification.

Louis de Valois, comte d'Angoulême, mort 13 nov. 1653.

[1] Ce Saint-Aunais est une espece de fou ; cependant un de ses ancestres, son grand-pere je pense, meritoit bien qu'on laissast ce gouvernement à sa posterité, ou qu'on le recompensast autrement; car,

Saint-Aunais ne la prit point, ou en donna fort peu de chose. Depuis, craignant que Rangouze ne rendist ce livre public, il l'envoya prier de considerer que cette lettre estoit trop pleine de loüanges, que cela luy nuiroit sans doute, et qu'il luy feroit plaisir de ne la point faire courir. « Jesus ! » dit Rangouze, « il a » bien du soucy pour rien ! croit-il qu'une lettre qui » vaut au moins dix pistolles soit à luy pour si peu » d'argent? Je la luy ay portée manuscrite, je la feray » imprimer sous un autre nom, en changeant un ou » deux endroits : il n'a que faire de s'en mettre en » peine. » Il dit qu'il trouve bien mieux son compte à porter des lettres aux commis des Finances qu'aux seigneurs de la Cour. Celles qu'il fait à cette heure sont beaucoup meilleures que les premieres ; car il va quelquefois prier M. Patru de les luy redresser. Dans les premieres, il y en avoit une dont l'adresse estoit : *A monsieur Lesperier* (il estoit au mareschal de Grammont), *mon bon amy, qui m'a tousjours assisté dans mes petites necessitez.* Il en a fait une au duc d'Usez *, que je compare au sonnet de Dulot pour

Emmanuel de Crussol, troisième duc d'Uzez, mort 19 juillet 1657.

ayant esté amené au pié des murailles par les Espagnols qui l'avoient pris afin d'obliger sa femme à rendre la place, il luy cria : « Laissez-» moy mourir plustost, » et fut pendu. Cetuy-cy est un grand faux-monnoyeur, et qui supporte certains corsaires ; il est brave et galant, et on en conte une chose assez estrange. Il engrossa la sœur du prince de Masserane, en Piemont. Le prince, enragé, enferme sa sœur dans un chasteau à la campagne : Saint-Aunais y va et y est surpris par le Prince mais seul. L'amant, plus brave que luy, le saisit et, luy tenant le pistollet à la gorge, parle à sa sœur en sa presence ; après, il s'en va et ne lasche point son homme qu'il ne fust en lieu seur. L'autre n'osa jamais crier ny faire la moindre resistance.

Vog. t. IV, p. 81. l'archevesque de Roüen*; je veux dire que cette lettre n'eust pu estre si bien faitte par un honneste homme que par ce fou. Ce fut Monsieur le Prince qui la luy fit faire, et la trouva si plaisante qu'il la retint par cœur et luy en donna plus qu'il ne luy avoit donné pour la sienne propre. Le bon de l'affaire, ce fut que le bon duc prit cela serieusement, et crut qu'on luy faisoit beaucoup d'honneur[1]. La voicy :

« MONSEIGNEUR,

» Le rang que vous tenez parmy les grands de » l'Estat ne me permet pas de donner leurs portraits » au public sans les accompagner du vostre. Je ne » pretens pas toucher à la genéalogie de la maison de » Crussol, dont vous tirez vostre origine; il faudroit » faire un volume, et non pas une lettre : je diray seu- » lement que vous estes entre la Noblesse le premier » duc et pair de France, reconnû le plus paisible et le » plus modéré de tous les seigneurs. Vous n'avez ja- » mais rien entrepris par-dessus vos forces; vostre » ambition a tousjours eu des bornes legitimes; ce que

[1] Roquelaure dit que le duc d'Usez a grand raison de se plaindre de ses enfans*, et que, sans eux, il auroit l'honneur d'estre le plus sot homme du monde. Il y a sept ou huict ans qu'il luy arriva une plaisante aventure; il estoit un peu luxurieux et, ayant conclû avec je ne sçay quelle femme, à trente pistolles pour une nuict (c'estoit chez elle), il se couche le premier et, comme il la pressoit de se coucher, elle luy dit qu'elle avoit oublié une petite chose; c'estoit d'aller demander à son mary, qui estoit en bas, s'il le trouveroit bon. On luy avoit dit qu'il estoit aux champs. La frayeur prend au bonhomme; il se sauve sans avoir le loisir de remettre son cordon bleu.

Ils etoient sept.

» beaucoup poursuivent avec passion, vous l'obtenez
» avec patience ; vous estes demeuré calme dans la
» tempeste, et ne vous estes jamais oublié dans la bo-
» nace. Si vous n'avez pas tousjours eu des employs
» de guerre, c'est que Leurs Majestez vous ont re-
» connû trop nécessaire auprès d'elles. Enfin l'his-
» toire de vostre vie est telle qu'il ne s'en vit jamais
» de semblable. Celuy-là n'est pas amy de son repos
» qui ne met toute son estude à vous imiter. Pour moy,
» Monseigneur, qui pretens faire un abregé des
» actions illustres pour les laisser à la postérité, j'ay
» voulu parler des vostres dans les termes de la vérité
» avec laquelle je finiray,

« Vostre, etc. »

Rangouze a donné le titre de *Temple de la Gloire* à son dernier volume de lettres. Une fois qu'il rencontra M. Chapelain par la ville (il l'avoit veû quelque part), il se met à costé de luy et luy parle avec toutes les soumissions imaginables ; car un gascon se fait tout ce qu'il veut. En ce temps-là un des amys de cet homme vint à passer ; il l'appelle et luy dit en s'approchant tout contre M. Chapelain : « Vous voyez,
» au moins, je me frotte aux honnestes gens. » Chez M. Pelisson on lut une piéce en latin ; Rangouze à tout bout de champ faisoit des exclamations, et disoit naïfvement : « Je n'entens pas le latin ; mais je ne
» laisse pas de penetrer assez avant pour voir que
» cet ouvrage est admirablement beau. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 2, lig. 15.

Il change les feuillets, comme il veut, en le faisant relier.

Voici le titre des publications de Rangouze dont nous avons possédé ou vu des exemplaires :

1° *Les lettres heroïques aux Grands de l'Estat; imprimées aux despens de l'autheur à Paris. De l'Imprimerie des nouveaux caracteres inventez par P. Moreau*, 1645. L'exemplaire commence par une Epître dédicatoire à la Reine régente. A la fin du volume, on a, je crois, ajouté : *La beauté soumise,* pièce singulière, dans le goût de la *Carte du Tendre.* Elle est bien libre pour avoir été présentée à la Reine, et on ne la retrouve pas dans les deux autres editions de la même rapsodie du sieur de Rangouze.

2° *Lettres missives, curieuses, interessantes, par le sieur de Rangouze. De l'imprimerie des nouveaux caracteres.., à Paris,* 1645. Le volume commence par la *Clef des Missives contenües en ce livre.* La première lettre est *au Roy, sur la prise de Perpignan.* Les feuillets sont chiffrés.

3° *Lettres panegyriques aux heros de la France, par le sieur de Rangouze, première et seconde partie. Imprimées aux despens de l'autheur, à Paris*, 1647, *in*-8°. La première lettre est adressée au jeune Louis XIV, et accompagnée d'un portrait du Roi, par Moncornet.

4° *Lettres panegyriques au Roy, aux Princes du sang, autres Princes, Ducs, Pairs et Officiers de la couronne, par le sieur de Rangouze, etc.* Paris, 1650. Et à la suite les *Lettres aux plus grandes reïnes du monde, aux princesses du sang de France, autres princesses et illustres dames de la Cour, par le sieur de Rangouze.* Paris, 1650.

5° *Lettres panegyriques aux princes et prélats de l'Eglise.* 1650.

6° Les *Lettres à Monseigneur le Chancellier* forment un recueil plus étendu et rare.

II. — P. 2, lig. 16.

Vous ne sçauriez croire combien cela luy a vallu.

Dans un badinage satirique assez agréable, l'*Histoire du poëte Sibus,* on cite au nombre des ouvrages qu'on attribue à ce personnage imaginaire, les « Très-humbles actions de grace, de la part du corps des » autheurs, à M. de Rangouze; de ce qu'ayant fait un gros tome de » lettres, en se faisant donner au moins dix pistolles de chacun de ceux » à qui elles sont adressées, il a trouvé et enseigné l'utile invention de

» gagner autant en un seul volume qu'on avoit accoustumé jusqu'icy » de faire en une centaine. » (*Recueil de piéces en prose les plus agréables de temps.* Paris, Sercy, 1662, 4 vol. in-12. T. II, p. 246.)

III. — P. 3, lig. 9.

Je la feray imprimer sous un autre nom...

Elle est pourtant dans l'edition de 1650 des *Lettres panegyriques au Roy, aux Princes du sang, etc.*, et la cinquième dans l'ordre de l'exemplaire de M. de Monmerqué. Elle est adressée à *Monseigneur de Saint-Aunié, gouverneur de Leucate et lieutenant-general des armées du Roy en Italie.* C'est pour avoir mal lu les manuscrits qu'on ecrit ce nom *Saint-Annez*, dans la *Correspondance de M. de Sourdis.* (Tom. Ier, p. 507 et suiv.) Maintenant, disons un mot du glorieux aïeul de Henry Bourcier de Barry, sieur de Saint-Aunais. On l'appelloit M. de Barry, et il etoit gouverneur de Leucate en 1589, quand les Espagnols firent connoître leur résolution d'assiéger cette place. Barry tombe entre leurs mains en allant demander secours au duc de Montmorency : il trouve moyen de faire dire à sa femme, Constance de Cesely, alors à Montpellier, de se jeter tout de suite dans Leucate, et de bien la garder. Les Espagnols arrivent : Mme de Barry s'y défend victorieusement pendant longtemps. Enfin, les Ligueurs suivant les uns, les Espagnols suivant les autres, la préviennent que si elle ne rend pas la place, ils feront mourir son mari. Elle demanda conseil ; Barry répond que surtout elle se garde bien de le sauver au détriment du service du Roy. Elle repoussa donc l'offre qu'on lui faisoit, et le lendemain, les assiégeans eurent la barbarie de lui renvoyer le cadavre de son mari. Or Mme de Barry avoit alors entre ses mains un gentilhomme ligueur nommé M. de Loupian ; la garnison vouloit user envers lui de représailles : elle refusa généreusement de le leur livrer. Les Espagnols furent obligés de lever le siége. Henry IV, emu d'admiration et de reconnoissance, laissa le gouvernement de la ville à cette veuve héroïque, jusqu'à la majorité de son fils, Hercule Bourcier, baron de Barry et de Saint-Aunais : le titre de gouverneur de Leucate fut même déclaré héréditaire dans la famille. Hercule de Barry et son fils Henry, sieur de Saint-Aunais, firent des merveilles, en 1637, quand les Espagnols vinrent une seconde fois assiéger la ville. Saint-Aunais y reçut huit graves blessures ; ce qui ne l'empêcha pas de tomber deux années plus tard dans la disgrace du Cardinal.

Voilà quels avoient eté l'aïeul et le père de Saint-Aunais. L'action du premier Barry et de sa noble femme est certainement pour le moins aussi généreuse, aussi héroïque que celle de Regulus ; elle est plus authentique : Saint-Aunais méritoit donc qu'on lui pardonnât beaucoup en

faveur de ses pères. Il avoit epousé, le 19 février 1623, Claire de Lesignan. « Monsieur le Prince, » ecrit Arnault à Barrillon, le 16 novembre 1639, « a fait arrester Saint-Aunay, à ce qu'on escrit de Toulouse le 8. » Il y a quelque mystere là-dessous. » Il redemanda toujours Leucate qu'on s'obstina toujours à lui refuser. Enfin, vers 1662, il ecrivit au Roi une lettre de reproches, et fit semer dans l'écu de ses armes des lys brisés. Le Roi fut indigné de cette insolence, et sur-le-champ, la Feuillade témoin de sa colère, partit pour la frontière d'Espagne et alla demander raison à Saint-Aunais. Celui-ci tout perclus de goutte et d'anciennes blessures consentit à se battre, mais au poignard, et la Feuillade ne jugea pas à propos d'accepter. On se moqua beaucoup à Paris de ce voyage courtisanesque :

Son frère a dit qu'à son retour en France
Il aura le baston;
Qu'il ne faut pas de moindre recompense
Pour sa grande action.
Moy j'y consens, crainte qu'il ne s'irrite,
Car il le mérite luy,
Car il le mérite.

(Vaudevilles du temps.)

Voyez le récit du premier siége de Leucate dans l'*Histoire de Languedoc* de Dom Vaissette, à la date de 1589, et dans un roman historique fort peu lu de Sandras des Courtils : *Mémoires de M. de B., secrétaire du C. de R.*, 1711, p. 389.

IV. — Fin.

Je dois encore à M. Ravenel, conservateur des Livres imprimés de la Bibliothèque impériale, la découverte du nom de baptême et du second mariage de Rangouze. Pierre de Rangouze epousa dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, le 16 mars 1640, Bertrande Renart, veuve elle-même de Pierre Daussel. Rangouze prend dans cet acte le titre d'*Historiographe du Roy*. Nous n'avons pu retrouver la date de la mort de cet original, qui, d'ailleurs, est honoré d'un article dans la *Biographie universelle*.

CCLIV.

LE COMTE D'HARCOURT.

(*Henry de Lorraine comte d'H., fils puîné de Charles de Lorraine duc d'Elbeuf; né* 20 *mars* 1601, *mort* 25 *juillet* 1666.)

Le comte d'Harcourt est cadet de feu M. d'Elbeuf, et assez mal à son aise. En sa jeunesse, il a fait une espece de vie de filou, ou du moins de goinfre. Il avoit fait une confrerie de Monosyllabe, c'est ainsy qu'ils l'appelloient, où chascun avoit un epithete, comme luy s'appelloit *le Rond* (il est gros et court), Faret* *le Vieux*, c'est pourquoy Saint-Amant l'appelle tousjours ainsy; pour luy, il se nommoit *le Gros*. Quand ils estoient trois confreres ensemble, ils pouvoient recevoir qui ils vouloient.

Nicolas F., de l'Académie française.

Le Comte se battit contre Bouteville et eut l'avantage. Il fut fait chevalier de l'Ordre à la derniere promotion*; et quand ce vint à biffer les armes de son frere*, qui estoit avec la Reyne-mere, il alla se mettre derrière le grand autel. (Les gens de cœur disoient qu'ils eussent beaucoup mieux aimé n'estre point chevaliers de l'Ordre ; mais il avoit besoing de mille escus d'or de pension.) Après il revint *. Faret, qui estoit à luy, pour le mettre en train de faire quelque

En 1633.

Charles de L. duc d'Elbeuf, mort 5 novembre 1657.

A son rang, parmi les chevaliers de l'Ordre.

chose, luy proposa de s'offrir au cardinal de Richelieu pour espouser telle qu'il voudroit de ses parentes, et après en parla à Boisrobert qu'il connoissoit, comme estant de l'Academie aussy bien que luy. Boisrobert en parla au Cardinal, qui luy respondit en riant :

Le comte d'Harcourt,
Du Bois, a l'esprit bien court.

Boisrobert pourtant, voyant qu'il ne luy avoit pas defendu d'en parler davantage, recharge encore une fois. « Est-ce tout de bon ? » dit le Cardinal ; « parlez-» vous serieusement ?— Ouy, Monseigneur, c'est un » homme qui sera absolument à vous, c'est un homme » de grand cœur. Il a, comme vous sçavez, battu » Bouteville, et vous pouvez vous fier à sa parole. » Le Cardinal luy donna employ, et le surprit en le luy donnant ; car il luy dit : « Monsieur le comte, le Roy » veut que vous sortiez du Royaume. » Le Comte estonné luy dit qu'il estoit prest à obéir. « Mais, » adjousta le Cardinal, « c'est en commandant l'armée » navale. »

En 1637.

Cette campagne-là*, il reprit les isles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, en Provence. Je laisse à l'histoire à dire comme cette conqueste estoit moralement impossible au peu de forces qu'il avoit. J'ay veû le marbre que le commandant espagnol laissa sur la porte, où il y a que rien ne peut resister à l'invincible valeur du comte d'Harcourt. Au retour, il espousa Mme de Puylaurens*. Après, on l'envoya en la place du cardinal de la Valette en Italie, où il se-

Marguerite-Philippe du Cambout, veuve d'Antoine de Lage, duc de Puylaurens.

courut Casal et reprit Turin*. Durant ce siége, il mangeoit en public pour faire voir qu'il n'avoit pas de meilleur pain que les simples soldats. Jamais les François n'ont si bien monstré qu'ils fussent aussy bons à la fatigue que quelque autre nation du monde, qu'à ce siége-là. A cette effroyable sortie que fit le prince Thomas, le Comte accourut où les lignes avoient esté forcées; il avoit sept ou huict gentilshommes avec luy qui appelloient poltrons les soldats qu'ils trouverent fuyants : « Non, non, » dit le comte d'Harcourt, « ils sont braves gens ; mais c'est qu'ils » ne m'ont pas à leur teste. » Il y alla, et il y faisoit bien chaud. Il eschoüa après à Lerida*, comme nous verrons dans les Memoires de la Regence. Ce mesme Brito* qui fit aussy recevoir un affront après, à Monsieur le Prince, commandoit alors dans la place. On a fort descrié ce pauvre homme*, et on veut que toute sa gloire soit deüe aux officiers qu'il avoit, comme à M. de Turenne principalement, au mareschal de la Motte et au mareschal du Plessis. Ils disent que dans l'occasion il n'a point de jugement, et qu'il dit à tout ce qu'on propose : « Faittes donc[1] ! » Cependant il est brave et heureux. Pour les siéges il n'y réussit que rarement.

En 1640.

En 1646.

Don Gregorio Brit.

Harcourt.

La Reyne luy donna la charge de grand escuyer, après la mort de Monsieur le Grand*; car il n'avoit point de bien, et disoit que ses filz auroient nom, l'un *la Verdure* et l'autre *la Violette**. Quand il eut cette

1643.

Comme de simples soldats.

[1] Il est vray que de tous ceux qui ont servy sous luy, il n'y en a guères qui le prennent pour un grand capitaine.

charge, après l'obligation qu'il avoit à Faret, il delibera s'il luy devoit donner le secretariat de sa charge, et pensa luy preferer un petit Moüerou, que Faret avoit pris comme un copiste pour escrire sous luy. Il* est mort de regret de se voir si mal reconnu. Avant cela, le cardinal de Richelieu disoit en parlant du comte d'Harcourt : « Il faudra voir si son apothi- » caire en sera d'avis ; » car ce bon seigneur s'est tousjours laissé gouverner par quelque faquin. On disoit de luy qu'il prenoit tout et rendoit tout, car il prit le gouvernement de Guyenne quand M. d'Espernon fut chassé*, et après, celuy de Normandie quand M. de Longueville fut arresté, et les rendit. Ce qu'il a fait de plus vilain, à mon avis, ce fut d'escorter Monsieur le Prince qu'on menoit prisonnier au Havre ; mais nous verrons tout cela en son lieu*. Il y a six ou sept ans, pour vous faire voir quel homme c'est, qu'il conta à un garçon qui monstre le jardin de Rambouillet* toutes ses pretentions et toutes ses plus importantes affaires.

Faret.

En 1642.

Dans les *Memoires de la Regence.*

Du financier Rambouillet.

COMMENTAIRE.

I. — P. 9, lig. 10.

Luy s'appelloit le Rond (*il est gros et court.*)

Il avoit cependant le visage agréable et la mine guerrière, comme l'atteste le fameux portrait gravé par Masson, et connu sous le nom de *Cadet à la Perle.* Ses neveux, au contraire, fils de Charles II, duc d'Elbeuf, ont eté bien chansonnés pour leurs prétentions, leur pauvreté et leur mauvaise mine :

Rentrez, bourgeois, ne sortez pas,
On a trop soing de vostre vie,
Monsieur d'Elbeuf ne le veut pas !

Rentrez, bourgeois, ne sortez pas,
Puisque vous garnissez ses plats
Et tenez sa table fournie.
Rentrez, bourgeois, ne sortez pas,
On a trop soing de vostre vie.

Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf
Est reduit à son ordinaire,
Il ne mange plus que du bœuf
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf,
Et pour le soir il mange un œuf
Avec un petit doigt d'eau claire.
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf
Est reduit à son ordinaire.

Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf
Qui n'avoit aucune ressource
Et qui ne mangeoit que du bœuf,
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf
A maintenant un habit neuf
Et quelques justes dans sa bourse ;
Ce pauvre monseigneur d'Elbeuf,
Qui n'avoit aucune ressource.

Vous et vos enfans, duc d'Elbeuf,
Qui logez près de la Bastille,
Valez tous quatre autant que neuf,
Vous et vos enfans, duc d'Elbeuf.
Le rimeur qui vous mit au bœuf
Meritoit quelques coups d'estrille,
D'avoir miesdit du duc d'Elbeuf
Qui loge près de la Bastille.

Pour avoir fait de tels enfans,
Que le Tout-Puissant vous guerdonne !
Beaux *(a)*, vaillans, courtois et piaffans ;
Pour avoir fait de tels enfans,
Trois lions ou trois elephans,
Vous meritez une couronne.
Pour avoir fait de tels enfans
Que le Tout-Puissant vous guerdonne !

II. — P. 12, lig. 6.

Il (Faret) *est mort de regret de se voir si mal reconnu.*

Nous dirions aujourd'hui : *de trouver si peu de reconnoissance.*

Nicolas Faret, de l'Académie française, mourut en novembre 1646, âgé d'environ cinquante ans. Il etoit originaire de Bresse et d'une naissance obscure. Meziriac, Coiffeteau, Vaugelas et Boisrobert s'intéressèrent à lui et le présentèrent au jeune comte d'Harcourt dont il

(a) L'aîné, le prince d'Harcourt, etoit bossu.

devint le secrétaire, et bientôt l'ami, le compagnon de plaisir. Saint-Amant l'a célébré dans ses poésies bachiques; il trouvoit dans son nom la rime de cabaret; et sa réputation de grand buveur a peut-être la même cause que celle de *Grégoire*, rime de *boire*. Nous avons retrouvé plusieurs lettres de Faret dans la correspondance inédite de Pierre d'Hozier. Les trois suivantes se rapportent à l'emploi qu'il avoit près du comte d'Harcourt.

A MONSIEUR D'HOZIER.

I.

Monsieur mon très-cher amy,

Je suis bien aise de me voir justifié par vous-mesme, et c'est à moy à me plaindre maintenant que vous m'ayez soupçonné d'une faute dont je n'estois pas capable. Je voudrois estre en aussy forts termes avec nostre divine Mme Desloges, je ne serois pas dans la mesme peine où se trouva Goas devant M. d'Espernon. Tout de bon jamais faute ne m'a donné tant de remors que celle-cy, et mille fois la plume m'est tombée de la main, quand j'ay voulu entreprendre de luy en demander pardon. Je ne l'espere que de sa bonté qui peut-estre ne se rendra pas inexorable à vos prieres et à celles de M. de Vaugelas. La pensée qui m'est veneûe de vous faire cette supplication vaut mieux que tout ce que je voulois escrire. — C'est pourquoy je m'en tiendray là, et au lieu que j'avois dessein de triompher de vous, en vous faisant de plus justes reproches que les vostres, je trouve que j'auray plus d'avantage à vous rendre mon intercesseur. J'attens cette faveur de vous et la continuation de vos lettres, mais sur tout celle de vostre amitié, puisque je suis avec une passion très-particuliere, Monsieur mon très-cher amy, Vostre très-humble et obeissant serviteur. FARET.

A Toullon, ce 6 aoust 1636.

Monseigneur nostre comte m'a chargé de vous faire ses recommendations et je vous suplie de vouloir faire mes très-humbles baisemains à M. et à Mme de Giliers, à Mlle d'Hozier et à M. Bourdelot de qui je suis le très-humble serviteur. J'attens bien de vous des nouvelles, mais n'en attendez point de moy tant que nous serons dans le port.

II.

Monsieur nostre cher amy,

Je ne suis pas seul qui vous remercie du soin qu'il vous plaist prendre de m'escrire. Messire Henry de Lorraine pretend que c'est à luy

que vous escrivez, et vous en rend mille graces. S'il n'estoit à bord de l'Admiral, vous verriez en cette, une confirmation de ce que je vous dis. Il court icy un bruit touchant Locatte dont je vous escriray un mot par apostille s'il m'est confirmé. Je verray M. Leblanc de vostre part et rechercheray son amitié puisque vous le jugez digne de la vostre. Je vous supplie de faire mes très-humbles baisemains à nos amys et particulierement à uostre cher M. du Chesne que j'honore et ayme de tout mon cœur. Je suis bien au-delà de tout ce que je pourrois vous dire, Monsieur mon très-cher amy, Vostre très-humble et obeissant serviteur. FARET.

A Toullon, ce 2 septembre 1637.

Je me venge de vostre chienne d'escriture par la mienne encore plus horrible. — Le bruit qui couroit icy de Locatte est faux, Dieu mercy, M. d'Haluyn a quinze mille hommes pour le secourir. Le gouverneur l'a envoyé assurer qu'il tiendroit bon plus de deux mois. Les ennemys n'ont encore que trois canons en batterie.

III.

Monsieur mon très-cher amy,

Je vous rends mille graces du soin qu'il vous plaist prendre de me mander de vos nouvelles et de celles du monde où vous estes. Vous aurez appris le siege de Locatte par les Espagnols qui ne sont pas si forts qu'avec ce que l'on a de trouppes en Languedoc on ne les puisse denicher des forts qu'ils ont commencez, pour asseurer le succès de ce siege. Monseigneur nostre comte a envoyé quatorze vaisseaux pour la secourir par mer, s'il se peut, ne pouvant y aller luy-mesme à cause qu'il est lié par des ordres du Roy pour un autre dessein. Ce qui me fait craindre que les vaisseaux n'y puissent pas rendre de grands services, c'est que Locatte est située à un quart de lieüe de la mer ; neanmoins on espère trouver quelque moyen pour les y employer. Voilà toute ma petite gazette qui en exige de vous une plus grande. Mais sur tout je vous demande la continuation de vostre amitié et que vous croyez que je suis avec autant de passion et de zele que qui que ce soit au monde, Monsieur mon cher amy, Vostre très-humble et très-acquis serviteur.

A bord de l'*Admiral*, dans le golfe de Toullon, le 24 septembre.

Je baise très-humblement les mains à Mlle d'Hozier, à M. et Mme de Gilliers et à M. Bourdelot.

CCLV.

LE BARON DE MOULIN.

(*Scipion de Berziaux, baron de Molins et vicomte de Nanteuil.*)

Robert de Berziaux, sr de Molins, marié en 1592 à Magdelaine d'Ansienville.

C'est un gentilhomme de Champagne dont le pere * a tousjours eu bonne table et a fait assez de despense ; il y a du bien dans la maison. En sa jeunesse, ç'a esté un assez plaisant robin. Il alla au Cours avec le derriere masqué, qu'il monstroit à la portiere, comme si c'eust esté son visage. Une autre fois, pour se desfaire d'une femme qui luy demandoit de l'argent, il mit son cû hors du lict ; et, comme il avoit la teste entre les jambes, on eust dit que sa voix venant de dedans le lict estoit la voix d'un homme malade ; il toussoit et vessoit tout à la fois, et cette femme disoit : « Je vois bien que Monsieur est bien mal ; il a l'ha- » leine bien mauvaise. » Un jour, après avoir bien attendu, dans une boutique de lingere, que des femmes eussent essayé des collets et des mouchoirs au miroir, il vouloit, et il se desboutonnoit desjà pour cela, essayer aussy une chemise au miroir [1].

Il luy prit une vision sur le pont Nostre-Dame ; il

[1] D'Ouville a mis ces deux contes parmy les siens.

y rencontra un homme qui luy sembla plus laid que luy. Il l'est estrangement. « Ah ! Monsieur, » luy dit-il, « qu'il y a long-temps que je vous cherche ! » L'autre fut assez surpris. « C'est, Monsieur, » adjousta-t-il, « que je cherchois un homme plus laid que moy, et, » si je ne me trompe, vous estes cet homme-là. Venez » plustost voir chez ce miroitier. »

Il fit mettre dans sa cornette un moulin à vent, et le mot *Nargue de Moulin, s'il ne tourne.* A propos de cela, M. d'Ablancourt dit que c'est de luy qu'il a appris tous les termes de la guerre et toutes les marches, et cela luy a furieusement servy dans ses traductions. M. Fabert dit que c'est ce qu'il y trouve de plus admirable.

Son pere le maria, en despit de luy, à une laide fille mais riche, nommée Chenevieres*; elle est fille d'un oncle du baron de Moulin, qui l'a eüe d'une de ses plus proches parentes; cette fille n'a jamais esté legitimée. Il n'en vouloit point; et le jour que le contract se devoit passer, il se desguisa en lavandiere, et se mit à battre la lessive à une fontaine proche de la maison. Un advocat, amy du pere, qui venoit pour le contract, le rencontra et le fit resoudre à faire ce que son pere souhaittoit. Il en a eu beaucoup de bien et tient bonne table. C'est un original; il pette, rotte et pue comme un bouc; car, outre ses pets, il masche tousjours du tabac. Il est libre en paroles, et ne pretend se contraindre pour personne. Depuis quelques années, il s'est mis à aimer les simples, et un jour il mena un curieux, par une grosse pluye, en voir un,

Suzanne d'Ansienville, demoiselle de Chenevieres, fille de David d'Ansienville et de Marie de Bearnois.

disoit-il, qui estoit unique, *acuminatum, olens, recens,* etc. C'estoit un estron qu'il venoit de faire dans une planche.

Edouard le Coq, baron de Saint-Germain, conseiller 20 août 1632.

Un huguenot, qui s'appelle quasy comme luy, car il se nomme des Moulins le Coq, frere de feu le Coq* conseiller au Parlement, escrit si mal qu'on ne peut lire son escriture. Quand il a fait une lettre, il la plie brusquement sans y mettre de poudre dessus, et il s'y fait des pastez. Une fois, qu'il voulut en relire une luy-mesme, et qu'il n'en put venir à bout : « Que » je suis fou ! » dit-il ; « ce n'est plus à moy desormais » à la lire, c'est à celuy à qui je l'envoye. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 17, lig. 10.

M. d'Ablancourt dit que c'est de luy qu'il a appris tous les termes de la guerre et toutes les marches...

Richelet longtemps ami de d'Ablancourt ainsi que des Réaux, confirme cet endroit : « Pour bien parler de siége et de bataille, il » (M. d'Ablancourt) s'etoit fait instruire à fonds de tous les termes de » guerre, par un fort habile capitaine. M. le duc d'Enghien, prince de » Condé, admiroit qu'un homme qui n'avoit jamais porté les armes, » parlast avec autant d'agrément de la guerre. » (Notice sur Perrot d'Ablancourt, dans *Les plus belles Lettres françoises...* Paris, 1698, t. I.)

« Les services de Scipion de Berziaux, » lit-on dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, « sont justifiés par quatorze pièces, certificats » de generaux, commissions d'aides de camp et de sergent de bataille » à lui accordez, ordres et lettres de cachet pour traiter d'affaires im- » portantes ; la plus ancienne du 3 décembre 1635, la dernière du » 2 juin 1651. »

Cette bonne famille doit encore exister. Moslins ou Molins est un village à deux lieues d'Epernay.

CCLVI. — CCLVIII.

LA PRESIDENTE PERROT,

D'ABLANCOURT, — LE BARON D'AUTUEIL.

(*Magdelaine Combaut, mariée en* 1625 *à Jean Perrot sieur de Fercourt, président aux Enquêtes.*)

La presidente Perrot est fille de cet impertinent, nommé Combaut *, à qui M. de Sully, comme on voit dans ses Memoires, vouloit faire couper le cou à Londres, durant son ambassade; c'est celuy-là mesme pour qui on prit Gombaud, l'academicien *. Il estoit filz d'un garde-sacs fort riche.

Charles de Combaut.

Voy. tom. III, p. 248.

La presidente Perrot est une des femmes du monde qui a le plus de mignon : je dis qui a, parce qu'encore aujourd'huy, après avoir eu dix-huict enfans, si je ne me trompe, elle est encore jolie, et quoyque petite, elle n'est point devenüe trop grosse. Elle a tousjours esté un peu coquette, mais on ne croit pas qu'elle ayt conclu; elle ne manque point d'esprit. D'Ablancourt, cousin-germain de son mary, y mena Patru avec lequel il avoit fait amitié; ils y estoient tous les jours.

Un carnaval, qu'on devoit joüer les Bergeries de

Racan, en une société du quartier Saint-André, chez un nommé M. Guiet greffier du Parlement, il prit une fantaisie à un vieux garçon, parent du President, nommé Montgazon*, garçon qui avoit veû tout le beau monde de Paris, de proposer de joüer une farce après cette pastorale ; on ne fit que rire de cette pensée. Le lendemain, la Presidente, qui estoit en couches, escrit un billet à Patru qu'il vinst viste, et elle luy dit quand il fut arrivé : « C'est tout de bon aujourd'huy ; Montgazon a desjà fait le plan ; ceux qui joüent les *Bergeries* sont ravis de nostre proposition. » Le dessein fut fait pour les acteurs qu'on avoit, et pour se mocquer des amans de la fille de Guiet. La Presidente, quoyque, se conservant avec grand soing, elle fust d'ordinaire fort long-temps en couches, se leva pourtant au bout de trois sepmaines. Elle estoit fort jolie, fort esveillée et fort jeune ; son mary n'estoit alors que conseiller. On donna à la Presidente le personnage de la fille à marier ; son pere se nommoit sire Anselme, c'estoit d'Ablancourt ; et la propre demoiselle * de la Presidente faisoit sa mere. Mme des Estangs, sœur du President *, faisoit la servante ; Gros-Guillaume, c'estoit un gentilhomme de Brie nommé Meneton ; Patru estoit le premier amoureux ; un conseiller, nommé Ligny *, garçon riche mais assez sot, faisoit un escolier nouvellement revenu d'Orléans ; et quoyque, comme j'ay dit, ce ne fust qu'un impertinent, il ne laissa pas de faire fort bien, car, en faisant l'impertinent il faisoit son personnage. Il estoit encore garçon et un peu feru

Nau, sieur de Montgazon.

Fille de compagnie.

Marie Perrot, mariée en 1614 à Jacques de Fromentin, s^r des Estangs, conseiller au Grand-conseil.

Philipne de Ligny, conseiller au Parlement en 1624.

de la Presidente; il gronda quelque temps de ce que Patru avoit le premier personnage; mais Montgazon, qui estoit un diseur de veritez, luy dit qu'il se mocquoit, et qu'il falloit que chascun fist ce à quoy il estoit propre. Ce Montgazon joüoit une fois contre un homme qui avoit les mains fort noires, et qui fit par mesgarde tomber des jettons. « Mais aussy, » luy dit-il, « Monsieur, de quoy vous avisez-vous, de joüer » avec des gants? — Je n'en ay point, » dit l'autre. « — Ah! ma foy, » reprit-il, « je croyois que vous en » eussiez. »

Pour revenir à Ligny, il alla dire une fois à Montgazon : « Monsieur, j'ay consideré comment fait Te- » rence, il ne fait pas comme vous. — Quand vous » entendrez Terence, » luy dit Montgazon, « on vous » en croyra. » On avoit mis un homme du voisinage, nommé le Fevre, pour faire le quatriesme amoureux; le president Perrot faisoit le troisiesme qui estoit un capitan : c'estoit un assez petit rolle. Ce le Fevre en un endroit avoit à dire : « Madame, je l'entendray volontiers. » Il dit : *voulentiers*, et prit son chapeau par la forme pour faire une reverence. Montgazon dit : « Regardez, de sa vie il * n'a dit *voulentiers* » ny n'a pris son chapeau comme cela. » On le cassa. L'amoureux

La scene s'ouvrit par Mme des Estangs, en chantant et en filant, deux choses qu'elle faisoit admirablement bien; d'ailleurs, elle estoit née à la comedie, et surtout pour le personnage de servante. Ce debut fut si gay et si agreable, qu'un italien, nommé Andreossi, qui avoit resolu de s'en aller dez que la pas-

torale seroit finie, luy qui aveit veû tous les bons farceurs de delà les monts, y demeura jusqu'à quatre heures du matin, encore qu'il n'eust point soupé. D'Ablancourt, au jugement de tous, passa de bien loing Gautier-Garguille, dont il avoit imité l'habit. Il chanta aussy une chanson comme luy. En un endroit de la piece, Meneton surpassa aussy Gros-Guillaume, car ils paroissoient l'un et l'autre aussy naturels que ces deux excellents acteurs, et avoient bien plus d'esprit. Ils furent fort plaisants dans l'entretien qu'ils eurent sur le Grand-Caire, où sire Anselme avoit, disoit-il, esté consul de la nation françoise. « Ah! vrayment, » disoit Agathe (la Presidente s'appelloit ainsy), « nous ne disnerons pas de long-temps; » voylà mon papa sur son Grand-Caire! » Patru et elle se dirent de fort plaisantes choses. Elle luy reprocha sa petite vie, car elle n'ignoroit pas l'histoire de Mme Levesque *, et luy ne l'espargnoit pas, car il la connoissoit fort bien; il sçavoit qu'elle eust bien voulu qu'il eust esté de ses adorateurs, et luy ne vouloit point avoir affaire à une fine mouche qui ne pretendoit que badiner[1]. La demoiselle * faisoit si bien, que, quand elle se mettoit en colere, les veines du col luy enfloient gros comme le doit; et elle estoit ravie de pouvoir gronder sa maistresse et luy dire ses veritez impunement.

Voy. t. IV, p. 264.

Qui faisoit la mère d'Agathe.

En une scene, sur la fin, sire Anselme, qui vouloit honnir sa servante, qu'il avoit surprise en flagrant

[1] Si quelqu'un a eû quelque chose, ça esté ce fou de president de la Barre *.

Le premier mari de Mme Arnault.

delict, consultoit avec son valet. Gros-Guillaume estoit d'avis qu'on la mist sur le cheval de bronze avec un escritteau : « Voire, » dit l'autre, « mais qui t'a dit » que le cheval de bronze porte en croupe? » Il dit un million de folies, et quasy rien de ce qu'on avoit premedité. Et la deuxiesme fois, il dit toutes choses nouvelles. Il a l'esprit admirablement vif. Aux nopces de sa fille, il se mit à danser *la Pavane*, et on dit qu'il n'y a jamais rien eu de si plaisant. Feu Monsieur le Comte, qui en oüyt parler, voulut voir cette farce, car elle fut joüée deux fois; l'autre fois, ce fut chez la mere de la Presidente : mais on luy fit dire que, s'il y venoit, on ne joüeroit point[1].

ABLANCOURT
Nicolas Perrot, sr d'Ablancourt, né à Châlons-sur-Marne, 5 avril 1606; mort à Paris, 17 novembre 1664.

D'Ablancourt en ce temps-là avoit le plus beau feu du monde. On luy avoit donné je ne sçay quel dogue, à cause qu'il logeoit vers le Luxembourg : le chien aboyoit toute la nuict. Il le rendit, en disant : « J'aime » bien mieux estre volé deux fois l'année que de ne » dormir point toutes les nuicts. »

Il joüoit une fois, et comme il perdoit, son laquais le vint tirer par derriere et luy dit : « Mordieu! vous » perdez là tout nostre argent, et tantost vous me » viendrez battre[2]. »

Le pere du president Perrot, nommé Cyprien,

[1] Patru dit qu'il n'a jamais tant ry qu'aux repetitions. Pour le reste, on l'a oublié.

[2] Ce mesme valet, qui avoit esté nourry avec luy, se mit en teste de le marier ; mais d'Ablancourt manquoit tousjours aux entreveües. Une fois il luy dit : « Mais ne faittes donc plus comme cela ; je n'ay que » des reproches de vous. »

conseiller à la Grand chambre, estoit un homme de merite, et qui ne craignoit rien. Sa famille l'enferma le jour qu'on jugea la mareschale d'Ancre, car il n'eust pas manqué de l'absoudre. Ce fut luy qui sauva Theophile. Son pere, Nicolas Perrot, dont l'anagramme est : *portera conseil*, estoit chancellier du duc d'Alençon, et eust esté chancellier de France, si son maistre eust survescû à Henry IIIe. Ce chancellier estoit un grand personnage. Cyprien Perrot avoit beaucoup d'estime pour son nepveu d'Ablancourt, et, voyant que M. de la Salle, son cadet, qui s'estoit fait huguenot, avoit laissé ce garçon qui estoit son filz, fort jeune, il l'empaulma, et luy fit changer de religion*. Il estoit sur le point de luy faire avoir une abbaye, quand il prit je ne sçay quels remords à d'Ablancourt; il n'avoit pas la conscience en repos; il s'en va estudier en theologie en Hollande. La Presidente disoit à Patru que toute sa frayeur estoit que d'Ablancourt ne se fist ministre. Au retour de là il se mit à travailler, car il avoit mangé une partie de son bien, et le pere, qui estoit naturellement fainéant, non pas à escrire, car en vers et en prose il a fait plusieurs meschants ouvrages, luy disoit tousjours: « Ma surdité, » — (il en estoit incommodé ; et de là vient qu'un Italien disoit de d'Ablancourt, *stentoreggia sempre*, car il estoit accoustumé à parler à un sourd), — « Ma surdité, » disoit ce bon homme, « m'a empesché de faire quelque chose. » Comme d'Ablancourt estoit en Hollande, un libraire luy dit : « Monsieur, ne vous plairoit-il point achepter un

Lui fit abjurer le protestantisme.

» gentil poéte françois ? » Il trouva que c'estoit son pere.

D'Ablancourt est un esprit comme Montagne, mais plus reglé; il s'est amusé par paresse aux traductions, et n'a rien produit de luy-mesme que la preface de *l'Honneste femme.* Luy et Patru raccommoderent fort le livre du pere du Bosc, qui a ce tiltre*. Cette preface est faitte avant que d'Ablancourt allast en Hollande. Après avoir bien lû les Peres, il dit que pour trouver du sens commun il faut aller au-dessus de Jesus-Christ. Il disoit à l'Academie, sur le mot *apostoliquement :* « On dit encore *prescher apostoliquement*, pour dire prescher mal. » Une fois, voyant Patru qui se tourmentoit de ce qu'on alloit mettre une sotte phrase dans le Dictionnaire, il luy dit : « Ne te mets point en peine; puisque je tiens aujourd'huy la plume, j'y mettray bon ordre. » Je ne parleray point icy de ses traductions ny des libertez qu'il s'y donne. Il faut bien qu'il ayt raison, puisqu'on lit ses traductions comme des originaux. Il commença par quelques harangues de Ciceron; *Pro Quintio, pro lege Maniliâ, pro Ligario, pro Marcello,* sont de sa traduction ; après il traduisit Minutius Felix, Tacite, Arrian, Cesar, la Retraitte des Dix mille et Lucien.

Voy. t. IV p. 142-145.

Un jour qu'on l'avoit mené au Cours, il y peut avoir huict ans, il s'y ennuya, de sorte qu'il vouloit qu'on le descendist. — Il s'est accoquiné à la province, et il ne vient presque plus icy que quand il a un livre à faire imprimer. J'oubliois de dire qu'il copie jusqu'à

cinq fois ses ouvrages. C'est un garçon d'honneur et de vertu, et le plus humain qu'on sçauroit trouver. Il a peu de santé à present, et cela l'attache encore plus que jamais à la campagne[1].

LE BARON D'AUTUEIL. (*Ch. Combaut, baron d'Auteuil, marié vers 1626 à Louise de Lameth, fille de Jean de Lameth, sr de Bournonville; mort en 1670.*)

La Presidente a un frere qui a l'honneur d'estre un peu fou par la teste. Il s'avisa en sa petite jeunesse de dire qu'il estoit de la maison de Bourbon,

[1] Il disoit que la Providence mettoit tousjours l'appetit d'un costé et l'argent de l'autre.

— Sur une contestation qu'ils eurent, Conrart et luy, sur l'orthographe de *fistes*, etc., s'il falloit une *s* ou non, après avoir disputté je ne sçay combien de jours, un matin il luy porta le livre qu'il vouloit faire imprimer : « Tenez, » luy dit-il, « mettez les *fisstes* et les *fusstes* comme » vous voudrez. J'ay doublé l'*s* pour faire sentir qu'il la faut siffler. » Il disoit que la Loy avoit esté le premier macquereau du monde.

— Quand pour excuser un mauvais autheur, on luy disoit : « Mais » ne trouvez-vous pas qu'il a bien du feu ? — Oüy, » respondoit-il, « mais » c'est du feu d'enfer. »

— Ce fut M. Nau sieur de Montgazon, qui avoit esté advocat et est mort abbé d'Hermieres*, qui luy inspira l'aversion qu'il eut toute sa vie pour le barreau. Il* soustenoit que presque tous les gens de robe estoient des ridicules, et il disoit de Patru : « C'est dommage qu'il soit » advocat. » C'estoit un vieux garçon qui avoit veû le beau monde.

A deux lieues de Lagny et à sept de Paris.

Montgazon. *Voy.* plus haut, p. 20.

Une fois que Patru alloit plaider : « Ah ! » luy dit-il, « mon amy, je » te plains ; c'est le malheur des honnestes gens qu'en quelque lieu » qu'ils parlent, il faut qu'ils parlent devant bien des sots. »

D'Ablancourt dansoit naturellement en grotesque, sans avoir jamais appris à danser ; il contrefaisoit si parfaitement Gauthier Garguille, que ce celebre acteur ne desdaignoit pas quelquefois de disputer contre luy à qui joüeroit le mieux. Tous les soirs il divertissoit son oncle Perrot en contrefaisant tout le voisinage ; il contrefaisoit son oncle mesme, et joüoit le baron d'Autueil plus que personne. « N'ay-je pas, » disoit-il, « fait imprimer ma genealogie ? mon âge et l'âge de toutes » mes sœurs n'y est-il pas ? » Cela faisoit enrager la Presidente. Cette grande gayeté s'esvanoüit par son second changement de religion, ou plustost, pour parler correct, par sa resipiscence* : il ne fut plus si agréable à beaucoup prez.

Son retour aux Protestants.

non royale; et s'estant mis à suivre le barreau pour quelques années pour y faire admirer son eloquence, il se faisoit porter la robe par un page, et s'appella le baron d'Autueil; il fit une belle genealogie, bien imprimée, et prit l'espée. Après, il se maria à une Bournonville, de bonne maison de Flandre à la verité, mais fort gueuse. Cette femme prit la peine de le faire cocû, et de luy aider à se ruiner. Elle mourut jeune, et, comme la Presidente alloit pour le voir, dans le transport, après avoir dit qu'il perdoit une femme de grande vertu, il se mit à genoux, et dit qu'il n'y avoit que Dieu qui luy pust donner la consolation nécessaire, et que c'estoit à luy seul qu'il la falloit demander.

Une fois la Presidente, voyant son filz aisné * folastrer, dit à d'Ablancourt: « Tiens, il sera fou comme » toy. — Dittes comme son oncle d'Autueil, ma cou- » sine, » respondit d'Ablancourt; « c'est un Perrot » anté sur Combaut. »

Cyprien Perrot, conseiller au Parlement en 1653; mort en 1693.

Une fois le baron et d'Orgeval*, maistre des Requestes, se prirent de paroles; le Baron contoit cela à sa sœur et luy dit: « Ma sœur, il fut assez insolent » pour m'appeller *chevalier de la Table ronde*. Je » vous jure que sans le respect que je me porte à » moy-mesme, je luy eusse passé mon espée au tra- » vers du corps. » Cet homme s'avisa après de faire des livres; et, pour cajoller le cardinal de Richelieu, il alla faire l'histoire de tous les ministres d'estat, et il veut, à toute force, que chaque roy ait eu un premier ministre. Depuis, Monsieur le Prince d'aujour-

Geoffroy Luillier, sr d'Orgeval. *Histor.*

d'huy, je ne sçay par quelle rencontre, l'alla mettre auprès du duc d'Anguien, où il ne fut pas long-temps.

COMMENTAIRE.

I. — P. 19, lig. 10.

Il estoit filz d'un garde-sacs fort riche.

Le Garde-sac ou garde des dossiers etoit un des greffiers du Parlement. Le père de Charles Combaut se nommoit Gilbert Combaut, et mourut en 1626. Sully en fait, et avec raison, le grand audiencier de la Chancellerie, très-riche et, de plus, parent de Christophe de Harlay comte de Beaumont, alors ambassadeur en Angleterre.

Charles Combaut son fils, avec quelques autres François de la suite du duc de Sully, etoit allé faire tapage chez des femmes de plaisir, à Londres; dans le tumulte, il avoit laissé pour mort un Anglois. Ce fut l'occasion d'une sédition populaire. Les François poursuivis vinrent chercher un asile dans la maison de l'Ambassadeur: Sully condamna Combaut à la peine capitale; mais heureusement pour le coupable, le maire de Londres vint demander sa grâce, gagné, dit-on, par les présens de la famille : Combaut fut sauvé. Il avoit epousé Marie Pajot, et il mourut en 1630, quatre ans après son père. On l'enterra à Saint-Eustache.

Magdelaine sa fille, la presidente Perrot, eut de son mari plusieurs enfans; entre autres Charles Perrot, qui, de conseiller au Parlement devint président de la Chambre des Comptes, et une fille qui epousa Benigne le Ragois sieur de Bretonvilliers, auquel Paris dut le bel hôtel de l'Ile Saint-Louis, qui conserva le nom de Bretonvilliers jusqu'au moment où on en fit tomber les derniers vestiges.

Les Perrot etoient assez anciens dans les emplois de haute magistrature. Nicolas Perrot, conseiller à la Grand chambre. etoit le grand-père du Président qui avoit epousé Magdelaine Combaut, et de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt, dont l'historiette est réunie à celle de sa belle-sœur.

II. — P. 19, lig. 22.

Un carnaval, qu'on devoit joüer les Bergeries de Racan.

Nous voyons ainsi que les *Bergeries* de Racan avoient eté faites pour la scène et furent réellement représentées.

La description d'une farce joüée en société et à demi improvisée, est un des plus curieux endroits de nos Historiettes.

III. — P. 23, lig. 24.

Le pere du president Perrot, nommé Cyprien, conseiller à la Grand chambre.

C'est-à-dire le père de Jean Perrot, le président dont la femme a fourni l'historiette précédente, etoit conseiller au Parlement et se nommoit Cyprien Perrot, sieur de Saint-Diez. Ablancourt etoit fils de Paul Perrot, sieur de la Salle, frère cadet de Cyprien Perrot, et par consequent cousin-germain du Président. M. de la Salle avoit embrassé la Réforme, et faisoit assez bien des vers médisans. On lui attribue une part dans la rédaction de la *Satyre Menippée.*

Ablancourt abjura en 1626. « Son oncle, » dit le président Bertin du Rocheret, dans des notes généalogiques conservées à la Bibliothèque impériale, « vouloit lui procurer un benefice de 6,000 livres, lorsqu'il » s'en alla tout d'un coup en Champagne, 1634, fut relaps, s'enfuit en » Hollande, apprit l'hébreu à Leyde, 1636, alla voir milord Perrot » son parent, en Angleterre, revint à Paris, y fréquenta les gens de » lettres, fut reçu à l'Academie en 1637, et s'occupa de l'education de » ses deux neveux Fremont, fils de sa sœur. »

IV. — P. 24, lig. 26.

Car il estoit accoustumé à parler à un sourd.

Nouveau témoignage en faveur de ceux qui soutiennent que la phrase proverbiale : *crier comme un sourd,* a eté corrompue de celle-ci : *crier comme à un sourd.*

V. — P. 25, lig. 5.

*Il n'a rien produit de luy-mesme que la préface de l'*Honneste femme.

« Il eut pour Patru, » dit Richelet, « une amitié de frere, qui le » porta à faire la préface du livre de l'*Honneste femme* du pere du Bosc, » cordelier. D'Ablancourt s'estant acquis quelque réputation par cette » préface, qui est un petit chef-d'œuvre, voyagea en Hollande et en » Angleterre, etc. » (*Richelet. Les plus belles lettres françoises*, 1698, tom I.)

VI. — P. 25, lig. 26.

Au Cours... il s'ennuya si fort qu'il vouloit qu'on le descendist.

Peut-être bien aussi, à cause de la gravelle qui le tourmenta une partie de sa vie. « Il fut un temps, » dit Niceron, « qu'il ne pouvoit » aller ny à cheval ny en carrosse; et que pour marcher, il avoit be- » soin de baston. » (Tom. VI.)

VII. — Fin d'Ablancourt.

« L'excellent M. des Réaux, » comme dit Richelet, « a fait l'epi- » taphe d'Ablancourt; elle est aussy vraye qu'agréable :

L'illustre d'Ablancourt repose en ce tombeau,
Son genie à son siecle a servi de flambeau.
Dans ses fameux escrits toute la France admire
Des Grecs et des Romains les precieux trezors.
A son trespas on ne peut dire
Qui perdit plus des vivans ou des morts.

VIII. — P. 26, lig. 6.

Il s'avisa, en sa petite jeunesse, de dire qu'il estoit de la maison de Bourbon, non royale.

Les Combaut avoient en effet la prétention, caressée par leur ami d'Hozier, de sortir d'un cadet d'Archambauld sire de Bourbon, quadrisaïeul de Beatrix, qui porta dans la maison de France le duché de Bourbon, par son mariage avec Robert de Clermont. Cette descendance n'etoit pas très-claire, puisque le baron d'Auteuil avoit demandé et obtenu des lettres de relief de noblesse, contre lesquelles il avoit ensuite protesté, dans une Requête à la Cour des Aides, en 1627. Cette requête semble la « belle généalogie » dont des Réaux va parler. Le Baron s'y intitule : « Charles de Combaut, ecuyer, sieur de Fer- » court, la Boissiere et autres lieux, advocat en Parlement. » La baronnie d'Auteuil lui venoit de sa mere, Marie Pajot, fille de François Pajot sieur d'Auteuil, etc.

IX. — P. 27, lig. 28.

Il alla faire l'histoire de tous les ministres d'Estat.

« Histoire des Ministres d'Estat qui ont servy sous les roys de France » de la troisiesme lignée. Paris, Antoine de Sommaville, 1642. » In-f°

avec figures. Dans le frontispice, un ange descend du ciel, pour apporter ce beau chef-d'œuvre. L'Ange est entouré d'un rouleau sur lequel est ecrit en devise ce verset du Psaume 103 : *Qui facit angelos suos spiritus et ministros suos flammam ignis.* Il y a une seconde edition, en 2 vol. in-12. Paris, Mauger, 1668.

Le baron d'Auteuil a fait un autre ouvrage de circonstance : « Blanche, infante de Castille, mere de saint-Louis, reyne et regente » de France. Paris, Sommaville, 1644. » In-4°. Son nom est dans le Privilége.

On trouve dans la correspondance manuscrite de Pierre d'Hozier un grand nombre de ses lettres. Il etoit avide de recevoir et de donner des nouvelles. Après la bataille de Sedan, il fit, au comte de Soissons, une epitaphe que le Cardinal lui-même avoit corrigée; la voici :

Hic jacet agnatus Caroli, Borbonius alter,
Hæres fatorum, criminis, atque necis.
Hispanis ambo delusi fraudibus, ambo
Victi et victores, cœlitus ambo cadunt.
Ut firmum est corpus, corrupto sanguine misso,
Gallia sic nocua, libera, sana manet.

Le baron d'Auteuil mourut en 1670. Voyez le *Recueil d'Epitaphes* de Jean Megret. Il demeuroit à l'epoque de son mariage dans la rue du Jour, près de Saint-Eustache. Son fils Louis Cesar de Combaut d'Auteuil, ecuyer du prince de Condé, mourut à Paris en 1759, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans.

Sa petite-fille, Charlotte Elisabeth de Combaut d'Auteuil, epousa le célèbre François Mahé de la Bourdonnaye, gouverneur des Iles de France et de Bourbon. Et Mme de la Bourdonnaye avoit en 1756 un frère, M. d'Auteuil, officier des Mousquetaires.

CCLIX.

MADAME COULON.

(Marie Cornuel née 19 septembre 1607, fille de Claude Cornuel sieur de la Marche et de Mesnil-Montant, président de la Chambre des Comptes. Mariée à Jean Coulon, conseiller au Parlement.)

Marthe Grignon.

Louis de Machault, sr de la Marche, conseiller en la cour des Aides; mort en 1634.

Parent de Cornuel, dont la mere etoit Perette Arguenoust.

Madame Coulon est fille de Cornüel, controlleur general des Finances et president des Comptes, et de sa servante* qu'il espousa un peu avant que de mourir. Elle fut mariée en premieres nopces à un Maschault qu'on appelloit M. de la Marche*. La Marche ne dura guères; elle revint chez son pere. Or, il avoit un commis, nommé Argenoust*, qui avoit une jolie femme; le President s'en accommodoit, et le Commis, par droit de represailles, s'accommodoit de sa fille. Cornüel le surprit un jour avec elle: « Monsieur, » luy dit cet homme, « vous avez ma » femme, il est raisonnable que j'aye vostre fille. » Cornüel mit sa fille à Montmartre, mais elle en sortit. Après, Coulon[1] en devint amoureux; M. d'Elbœuf en

[1] Conseiller au Parlement, filz d'un homme d'affaires.

estoit aussy espris : elle est encore bien faitte. On fit sur cela ce vaudeville :

Bonjour la compagnie,
Bonjour, monsieur Coulon ;
La Marche est bien jolie,
Mais craignez le baston.
Bonsoir la compagnie,
Bonsoir, monsieur Coulon.

On dit pourtant que Coulon coucha avec elle avant que de l'espouser. Durant sa grande amour, Coulon, en allant à la messe pour y voir la belle, demandoit aux gens : « N'avez-vous point veû mon ange ? Mon » ange est-il passé ? Mon ange est-il allé à la messe ? » Enfin, il l'espousa du consentement du pere*. Aussytost il se met à en conter à celle-cy et à celle-là ; et elle à coquetter de son costé. On dit qu'il disoit, voyant qu'il n'avoit point d'enfans, que tous ses amys et luy ne pouvoient faire un enfant à sa femme[1]. Cornüel mort, elle se fit separer de biens, car c'est un estrange mesnage, par le moyen de M. d'Esmery qui, ayant eu la charge de controlleur general, s'estoit mis à luy faire l'amour ; elle sauva la charge de son pere et bien d'autres choses. Le prieur Camus* fit ce maquerellage : la suivante estoit pour Chabenas. D'Esmery faisoit faire plusieurs petites affaires à son inclination qui pouvoient valoir huict mille escus par an. Coulon ne bougeoit de chez le galant de sa femme, et offroit sa faveur à tout le monde ; il l'ac-

En mai 1634.

Beau-frère de d'Esmery.

[1] Un autre disoit : « Tout le monde couche avec ma femme, hors » moy. »

compagnoit à la campagne, et n'en faisoit point la petite bouche; aussy d'Esmery luy fit-il un grand service, car il fit un garçon à sa femme. L'abbé d'Effiat disoit que cet enfant estoit fort *esmerillonné*. Un jour Coulon, en presence de Tallemant, le maistre des Requestes et de sa femme, luy l'appella putain ; elle se mit à pleurer, et luy reprocher que c'estoit luy qui avoit voulu qu'elle se donnast à M. d'Esmery, et, avec une naïfveté estrange, se mit à conter tout cela à Mme Tallemant, qui se reculoit et luy disoit : « Madame, en voylà assez; en voylà assez, Madame. »

D'Esmery la quitta pour Marion. Depuis, je ne sçay où elle s'estoit gastée, mais le bruit a couru qu'elle avoit süé la verolle à la campagne, il y a plus de douze ans*.

Vers 1645.

Il prit une fantaisie à Coulon, environ en ce temps-là, d'entendre les autheurs latins; il fait venir Peirarede*; mais ce pauvre diable ne fut pas satisfaict du payement, et disoit en se plaignant : « Je l'avois » rendu digne d'une troisiesme. »

Histor.

Coulon ne manque pas d'esprit; mais il dit des salletez : en presence des femmes je luy ay oüy dire *sucre*. Au reste, on ne sçait comme il a fait : mais, jusqu'à la fronderie, il a beaucoup despensé. Sa femme luy donnoit peu ; je ne croy pas que quelque vieille l'entretinst, il n'estoit ny assez jeune ny assez beau pour cela. Je ne diray pas aussy que ce fust la fausse monnoye. On parlera de luy amplement dans les Memoires de la Regence.

COMMENTAIRE.

I. — P. 32, lig. 6.

Mme Coulon est fille de Cornüel... et de sa servante qu'il espousa avant de mourir.

Les notes généalogiques du Cabinet des titres se contentent de dire que Claude Cornuel avoit epousé en premières noces Marthe Perrot, morte à quarante-six ans le 18 mars 1624, et en secondes noces Françoise Dadien, veuve de Gabriel de Machault, conseiller de la cour des Aides; mais les actes de baptême de la paroisse de Saint-Sulpice portent, sous la date du 19 septembre 1607, le baptême de Marie, fille de Claude Cornuel et de *Marthe Grignon.*

II. — P. 33, lig. 18.

Cornüel mort...

Il fut enterré dans l'église de l'*Ave-Maria,* où son epitaphe n'avoit aucun rapport avec celle que voulut bien lui faire l'abbé de Laffemas, et que voici :

Ci-gist ce fameux gabeleur,
Ce grand dénicheur de harpies,
Qui plus subtil qu'un basteleur,
De ses vols fist des œuvres pies.
Raffinant sur le Paradis
Comme il faisoit sur les edits;
Passans, quoyque l'on puisse dire
Et gloser sur son testament,
Il est mort glorieusement :
A mal exploiter, bien escrire.
En mourant il se resolut,
Au mespris des choses plus chères;
Ne voulant plus parler d'enchères
Si ce n'estoit pour son salut.
Aussy, les traites et les offres,
Sources vivantes de ses coffres,
Firent un pont d'or de son bien;
Il donna beaucoup : mais je gage
Qu'il eust pu donner davantage
Sans donner un double du sien.

Voyez plus haut, tom. II, p. 150 et 157.

III. — P. 33, lig. 23.

Le prieur Camus fit ce maquerellage : la suivante estoit pour Chabenas.

J'entends cette phrase ainsi : Le prieur Camus fit les conventions de l'entente cordiale du Surintendant avec Mme Coulon ; et il fut entendu que Chabenas s'attacheroit à la suivante de Mme Coulon.

Les *Sottisiers* manuscrits donnent ce couplet :

Chascun sçait l'estroitte union
D'entre monsieur et madame Coulon ;
Un chascun d'eux fait ce qu'il trouve bon.
Si d'Esmery
Fait cocû le mary,
L'autre en conte à Ninon.

On lit dans une mazarinade : *Copie du billet imprimé à S. Germain qui a esté semé dans Paris par le chevalier de la Vallette*, 1649 :

« Prendrois-tu Coulon pour un grand legislateur, luy qui fait vanité » publique d'estre un dissolu en toutes desbausches, et qu'on a sou- » vent deliberé de chasser du Parlement, pour l'infamie de sa vie, et » pour la prostitution qu'il faisoit luy-mesme de sa famille ? »

IV. — P. 34, lig. 2.

D'Esmery luy fit un grand service ; car il fit un garçon à sa femme.

Ce fils eut nom Charles Coulon, sieur de Janville et de Roisy. Il finit par epouser secrètement la fille de chambre de sa mère, et ne laissa qu'une fille. (Notes généalogiques.)

V. — P. 34, lig. 21.

Mais il dit des salletez : en presence des femmes je luy ay oüy dire : sucre.

Il paroît d'après cela, qu'en fait de *salletez*, des Réaux se contentoit d'en ecrire : nouvelle preuve qu'il n'ecrivoit pas comme parloit tout le monde. Au reste, le mot *sucre*, employé dans l'historiette, rappelle un des jolis contes d'Ouville : « Une belle damoiselle se fut plaindre à un juge » d'un impudent qui luy avoit tenu des parolles sales. — Eh bien, ma da- » moiselle, quelles parolles vous a-t-il tenues ? — Ah ! Monsieur, ce sont » parolles qui ne doivent estre proferées par une damoiselle d'honneur. — » Mais enfin, je ne vous sçaurois faire justice d'une injure que vous

» ne voulez pas indiquer ?—Eh bien il a dit : *Sucre* de vous ! —N'est-ce
» que cela, ma damoiselle, il ne pouvoit vous traitter plus douce-
» ment ? — Ah ! Monsieur, il n'a pas dit comme cela, il a dit : *Sucre*
» de vous, tout à fait.—Eh bien ! je n'y vois pas de plus grand crime.
» —Ah ! Monsieur, vous m'entendez bien, il m'a dit la plus grande
» vilenie du monde.» Enfin elle franchit le mot, à quoy le juge repondit :
» Comment ! vous appelez donc cela du sucre, ma damoiselle ? » (Edit. de 1633, p. 237.)

VI. — Fin.

Mme Coulon vivoit encore, ainsi que son mari, le 8 mai 1664. Elle mourut la première, sur la paroisse de Saint-Gervais, et le 17 octobre 1680, son corps fut transporté dans l'eglise du couvent de l'*Ave Maria*, où son père, Cornuel, reposoit déjà.

On reparlera de Coulon dans l'historiette de Ninon. Ce fut un des plus grands frondeurs de Paris, et l'on fit alors bien des couplets sur lui. En voici quelques-uns :

Que tout le monde seconde
De bonne façon
Les fondateurs de la Fronde,
Machault, Daurat et Coulon :
Mais qu'on pende Brousselle,
Car il nous a fait faux bond
Avecques sa sequelle.

— Je te le dis sans raillerie,
Coulon, il faut baiser les mains
A messieurs de la fronderie;
Car, avant qu'il soit la Toussaint,
Vous serez sec, et tout le monde
Dira sur ce chant de la Fronde :
Cy-gist de son long estendu
Coulon, frondeur, qui fust pendu.

— Tuteur des rois de la France,
Coulon, quoyque l'on ayt dit,
Jusques icy vous avez respit,
Jusqu'à la potence.
Mais à la fin il se trouve pourtant
Du gibet dans vostre element.

Vostre charge est assez belle,
J'apprehende seulement,
Si vous rendez compte exactement
De vostre tutelle,
Que le pupille devenu majeur
Ne fasse brancher son tuteur.

CCLX. — CCLXII.

LA PRESIDENTE LESCALOPIER.

M. DE BERNAY ET VASSÉ.

(*Charlotte Germain, fille d'un trezorier des Ponts et Chaussées de France, mariée à Balthazar l'Escalopier, reçu conseiller au Parlement, le* 18 *octobre* 1626.)

Lescalopier, president aux Enquestes, espousa une Mademoiselle Germain, fille unique, qui estoit riche; depuis il vendit sa charge, et eut un brevet de conseiller d'Estat. Ce n'estoit pas un homme trop bien basty. Estant marié, il se negligea fort, devint bourru, et ne faisoit plus que lire Tacite. Sa femme, qu'on nomma tousjours la Presidente, estoit blonde et de belle taille, mais un peu gastée de petite-verolle. Quand ce fou de marquis de Casquez, ambassadeur de Portugal, estoit icy, la voyant masquée au Cours, il la crut belle; mais quand, par je ne sçay quelle aventure, elle se fust desmasquée, il la pria de se remasquer. Elle vouloit pourtant faire accroire qu'il luy avoit envoyé des gants et des parfums, comme il faisoit à celles qui luy avoient plû. Le comte de Charrost* avoit espousé la sœur de Lescalopier; ils

Louis de Béthune, comte de C., marié, en 1639, à Louise L.

logeoient ensemble. Toutes deux, aussy sottes l'une que l'autre, elles ne se vouloient point ceder. « Moy, » je suis femme de l'aisné. — Moy, je suis femme » d'un capitaine des Gardes-du-corps. » Elles se faisoient garder leur place à la table, dez que le couvert estoit mis, l'une par un page, l'autre par un laquais [1].

On dit de la Presidente que, croyant que la Riviere, aujourd'huy M. de Langres, l'aimoit, à une collation elle ne mangea point, parce qu'il luy avoit dit que si elle luy vouloit tesmoigner qu'elle agréoit ses services, elle ne mangeroit point. Il se vouloit mocquer d'elle, et il en avoit averty la compagnie. Tout le monde se tuoit de la servir. « Je ne sçaurois » manger, » disoit-elle ; « j'ay une cruelle migraine. » Quelque temps après, elle demande un verre d'eau : la Riviere luy fit signe. Elle n'osa boire, et fit semblant qu'un mal de cœur luy venoit de prendre.

Bregis*, en dansant avec elle les *Six visages*, la voulut baiser, comme on fait à la fin ; elle ne le vouloit pas. Il tascha de la baiser par force ; elle luy donna un soufflet, et luy la descoiffa. Ne voylà-t-il pas des gens bien raisonnables? *Histor.*

Monferville* a esté de ses galants ; mais celuy qui a fait le plus de bruit, ç'a esté Vassé, nepveu de d'Esguilly dont nous avons parlé ailleurs *, mais qui ne valoit pas son oncle. Elle a dit qu'elle l'avoit aimé, Voy. t. IV, p. 210. *Histor.* de Louis XIII

[1] Charrost en parlant du cardinal de Richelieu l'appelle tousjours « mon maistre. » Cela est bien valet. * Depuis la mort du cardinal.

à cause qu'il estoit d'une humeur conforme à la sienne, c'est-à-dire fort estourdy. Luy, disoit qu'elle estoit si changeante que, quand il avoit esté quatre jours à Saint-Germain, il falloit recommencer sur nouveaux frais. Enfin pourtant cela alla si avant, que Charrost s'en scandalisa, et mit le feu sous le ventre au mary, qui ne songeoit qu'à son Tacite; et, en plein jour, avec un arrest du Conseil, il la prend, et la meine dans un carrosse aux Feuillantines du Faux-bourg Saint-Victor, où il avoit une parente. Sur cela, l'abbé de Laffemas fit la chanson que voicy, qui a tant courû par tout le royaume, et qui en a tant fait faire d'autres :

Ce fut entre deux et trois,
Qu'une voix
S'oüyt près de Sainte-Croix[1] :
Au secours ! on m'assassine !
On me fourre[2] (*bis*) aux Feuillantines,

On vit arriver Charrost
Au grand trot,
Qui luy dit d'un ton fort haut :
Celles qui font les badines,
Je les fourre (*bis*) aux Feuillantines.

Est-ce donc là la douceur,
Monseigneur,
Qu'on a pour sa belle-sœur?
— Belle-sœur, tante ou cousine,
Je les fourre (*bis*) aux Feuillantines.

[1] De la Bretonnerie.

[2] Les femmes disoient bien soigneusement : *On me fourre;* elles n'avoient garde d'oublier l'*R*.

Voyant venir son espoux
En courroux,
Elle se jette à genoux :
Je ne seray plus mutine,
Sauvez-moy (*bis*) des Feuillantines.

En ce moment a passé
Son Vassé [1],
Criant comme un insensé :
Au secours ! voisins, voisines,
On la fourre (*bis*) aux Feuillantines.

Vray Dieu ! pour le passe temps
D'un moment,
Faut-il que je souffre tant !
Pour avoir esté coquette,
Faut-il que (*bis*) je sois nonnette.

Encor si je l'avois fait
Tout-à-fait.
Je n'y aurois pas regret.
Pour n'avoir fait que la mine,
On me fourre (*bis*) aux Feuillantines.

Les recors et les sergens *
Sont des gens
Qui ne sont point obligeans
Pour gaigner pinte et chopine,
Ils vous fourrent (*bis*) aux Feuillantines.

[2] Monsieur de Bernay y vint,
En satin,
Tenant sa lardoire en main.
Jesus ! c'est nostre voisine
Que l'on fourre (*bis*) aux Feuillantines.

* *Voy.* ce couplet cité t. IV, p. 380.

[1] Surnommé à la Cour *Son Impertinence.*
[2] Il est de des Barreaux.

On en fit bien d'autres en suitte qu'il n'est pas necessaire de mettre icy.

Cela fit un bruit de diable, et les enfans se monstroient le pauvre Lescalopier par les rües : « Tiens, » tiens, » disoient-ils, « voylà le mary de la *Feuillan-* » *tine.* » En ce temps-là on s'avisa de faire certaines rissoles au sucre, qu'on appella d'abord des *Florentines;* peut-estre que le premier pastissier qui en fit se nommoit Florent; mais aussytost de *Florentines* elles devinrent *Feuillantines.*

Marguerite Lambert, Mme Germain.

Elle n'y fut pas long-temps, car la mere *, par un arrest du Parlement, fit casser celuy du Conseil, et un de Messieurs l'alla retirer des Feuillantines. Elle alla loger avec sa mere; là elle recommença à mener la mesme vie.

Un jour, à la Comedie au Palais-Royal, Vassé se trouva auprès d'elle, et les violons d'eux-mesmes se mirent à joüer les *Feuillantines* entre les actes. Tout le monde les regarda et se mit à rire. Ce fut une estrange huée. Charrost prit son temps et representa à la Reyne que cela estoit de grande consequence, et fit tant qu'il eut un nouvel arrest. Elle eut avis qu'avec des Gardes-du-corps il vouloit l'enlever; elle se sauva chez le president de Novion qui la mena à Villebon, d'où elle ne sortit qu'après s'estre separée volontairement de corps et de bien. Le mary luy donna une terre. Depuis elle alla de quartier en quartier, car sa mere mesme fut contrainte de l'abandonner. Elle receût les violons ayant le grand dueil de sa belle-mere *; il y avoit deux cens hommes et quatre

Marthe Gobelin.

femmes. Elle vendit une partie de cette terre dont elle eut dix mille escus. Un huguenot béarnois nommé Hitton, qui avoit desjà escroqué une vieille veuve d'un des principaux officiers de la cavalerie des Estats nommé Valquembourg, luy en arracha dix-huict mille francs. Elle en avoit d'ordinaire deux, l'un qu'elle payoit, et l'autre à qui elle ne donnoit rien, mais qui ne luy donnoit rien aussy. On dit qu'un soir, comme elle avoit du monde à souper et qu'on vouloit faire des œufs à la huguenote, le Cuisinier dit que M. Hitton avoit affaire du jus de mouton, et qu'il luy en falloit tous les soirs.

Cependant elle donna un soufflet à Bouteville qui luy faisoit quelque insolence. Une autre fois qu'elle avoit encore les violons, Bouteville, en presence du prince de Conty, prit en badinant la perruque du chevalier de Roquelaure *, et la jetta au milieu de la salle. Le Chevalier luy donna quelques coups de poing, et puis dit tout haut : « Ce garçon est incor- » rigible : les soufflets ne le rendent point sage ; » et puis s'en alla en haut dans la chambre * du chevalier de Montaigu, car la Presidente logeoit en chambre garnie : trente Gascons le suivirent. Pour Bouteville, il demeura sur son siége, et dansa comme si de rien n'eust esté. Le prince de Conty les accommoda, et traitta cela de badinerie. La *Feuillantine* estoit ravie de voir que Bouteville avoit encore eu sur ses oreilles. Enfin, elle se descria d'une telle force que Ninon s'offensa de ce qu'elle l'avoit fait prier au bal.

Histor.

Ou l'appartement.

L'esté en suitte, sa mere la fit mettre dans un convent de la campagne, car personne n'en vouloit à Paris. Là, le jeune Saucourt l'enleva au bout de quelque temps. Le soir qu'il l'attendoit à la porte, elle ne se coucha point, laissa coucher les autres, et quand l'heure fut venüe, elle menaça, un couteau à la main, de tüer une touriere, si elle ne luy ouvroit. Cette fille espouvantée, et peut-estre bien aise d'en estre desfaite, luy ouvrit. Saucourt et elle allerent joindre Monsieur le Prince [1].

M. DE BERNAY. (*Dreux Hennequin, sr de Bernay, conseiller au Parlement; ne vers 1574, mort le 7 mars 1651.*)

M. de Bernay estoit des Hennequins, bonne famille de Paris, et dont on dit : *Hennequins, plus de fous que de coquins* [2]. Il estoit conseiller à la Grand chambre, et abbé de Bernay en Normandie, une abbaye d'importance. C'estoit un bel homme et propre; mais il estoit tellement feru de la vision de tenir la meilleure table de Paris, qu'il en estoit ridicule. On l'appelloit le *Cuisinier de satin;* car il alloit dans sa cuisine, on luy mettoit un tablier, il tastoit à tout, et faisoit tout cela fort sottement. L'archevesque de Rheims le faisoit tout autrement galamment que luy*. C'estoit, s'il faut ainsy dire, un pedant de bonne chere, car il estoit esclave de l'ordonnance de ses

M. de Valençay. *Histor.*

[1] Elle a fait cent extravagances depuis. Enfin, en 1666, vers la fin, elle persuada à son mary de la reprendre; qu'aussy bien elle n'estoit plus d'âge à pouvoir faire des folies. En effect, par principe de conscience ou autrement, il se remit avec elle.

[2] Boinville, qui fut trouvé caché sous le lict de la Reyne-mere, qui alla à Saint-Gervais avec un habit et un chapeau blanc, et qui en suitte fut enfermé par ses parens, estoit Hennequin.

plats; les jeunes gens de la Cour prenoient plaisir à luy mettre tout en desordre. Il disoit de Martin, autre *nappeur*, qu'il ne luy pouvoit pardonner de mettre du persil sur une carpe; que tout homme de bon sens ne feroit jamais cette faute. Un de ses dits notables, c'est qu'il n'y avoit rien si ridicule que de servir une bisque aux pigeonneaux après Pasques; qu'il ne falloit que cela pour luy donner mauvaise opinion d'un homme. Il disoit : « Mangez de cela, » vous n'en trouverez pas de si bien appresté ail- » leurs. » Il vouloit qu'on tastast de tout. Il luy arriva une fois une estrange aventure. On joüoit chez luy, et le bruit couroit qu'il partageoit l'argent des cartes avec ses gens. Je ne sçay quel brutal y alla disner, et le bonhomme s'estant scandalisé de quelque chose qu'il avoit ditte, il le traitta de cabarettier et luy dit que sa maison estoit une maison publique; que si on n'y payoit pas son escot, on payoit en donnant pour les cartes, et que, de ce profit-là, il tenoit cette table où il estoit certain qu'en bonne justice tout le monde devoit estre receû.

Cet homme legua son cuisinier par testament au president le Cogneux *. Aussy infatué de la Cour que de la bonne chere, dans la maladie dont il mourut, tout son chagrin estoit que le Roy, la Reyne ny le Cardinal n'envoyoient point sçavoir de ses nouvelles. « Hélas! » disoit-il, « ne suis-je pas aussy bon servi- » teur du Roy qu'à la derniere maladie que j'ay eue? » Le Roy me fit bien l'honneur d'y envoyer. » Pour le satisfaire, on fit venir des gens apostez qui, de

Histor.

temps en temps, venoient de la part du Roy, etc. Il mourut ainsy le plus content du monde. Peut-estre en avoit-on usé ainsy l'autre fois.

M. DE VASSÉ. (Henry-François, marquis de Vasse, mort en 1684.)

M. de Vassé, pour s'estre marié, ne renonça pas à la galanterie. Il a espousé Mlle de Lansac. Dans son voisinage à la campagne, auprès de Tours, il y avoit une jeune femme fort jolie dont voicy l'histoire. Une Bretonne, nommée Mme de Limoges *, avoit une fille unique qu'elle accorda, dez l'age de dix ans, contre l'avis du tuteur de sa fille, à un cadet de la maison de Maillé *. Le tuteur fit signifier des defenses du Parlement à la mere et à l'accordé. Les raisons de la mere estoient qu'elle ne pretendoit pas qu'on mariast sa fille comme on l'avoit mariée; qu'elle avoit espousé qui son tuteur avoit voulu. On passe outre; mais le mariage est rompu au Parlement; la fille est mise en sequestre aux Filles Sainte-Elisabeth *. Au bout de quelque temps on accommode l'affaire : on les remarie; ils demeurent pendant quelques mois à Paris où, par malheur, la mere et la fille, aussy estourdies l'une que l'autre, firent connoissance avec une mademoiselle Alain, femme d'un huissier du Conseil, dont on conte maintes belles choses. Bientost cette Alain fut leur confidente. Le mary fit ce qu'il put pour leur oster cette connoissance, et la mere n'ayant point voulu cesser de voir cette demoiselle, un beau jour il loüe un logis et y emmeine sa femme. Mais cela ne fit que jetter de l'huile dans le feu, car la demoiselle Alain, qui desjà estoit en colere

Olivie du Coudray, femme de François de Peschart, s^r de Limoges.

Leonor Charles, comte de Maillé-Kerman; marié 21 octobre 1653 à Marie de Peschart.

Rue *du Temple*; l'église, conservée, est au n° 107 de cette rue.

de ce que Mesdemoiselles de Carman, sœurs de Maillé *, et le comte de la Marche, son frere, l'avoient priée un peu fortement de ne plus voir leur belle-sœur, resolut de leur donner de l'exercice. Elle se rend si bonne amie de la petite femme, qu'elle l'avoit des journées entieres chez elle, en cachette, et eut tout le loisir de luy mettre la galanterie dans la teste, et de luy donner de l'aversion pour son mary. La mere aussy servit à le luy faire haïr. Vassé, qui, à cause de sa terre de Hazé-Lansac, qu'il a eüe de sa femme, estoit voisin de cette petite emportée la trouvant aigrie contre son mary, s'en prévalut, et fit si bien qu'elle se resolut à se laisser enlever par luy pour se faire desmarier après; pour cela elle se desrobe : le mary qui n'est qu'un veau, l'avoit laissée seule, sans mettre des gens seurs auprès d'elle. Les gens de Vassé l'enlevent, et luy, à ce qu'on dit, se trouva sur le chemin, à une journée de là, et l'accompagna à Paris secretement. Il fut si sot que de la mener tousjours à cheval, peut-estre avoit-il peur qu'un carrosse ne fust plus aisé à descouvrir. Elle n'avoit que quinze ans; elle vint viste; elle estoit delicate; cela la fatigua fort. On dit mesme qu'elle estoit toute meurtrie. Icy elle prit qualité de fille, et fut quinze jours avec Mlle Alain. Au bout de cela, il luy prit un repentir; elle va trouver Mme d'Angoulesme, la veuve du bonhomme, qui loge aux filles de Sainte-Elisabeth *, et qui y est toute-puissante. Elle la connoissoit fort; elle estoit masquée, et la pria de trouver bon qu'elle ne se desmasquast point qu'elles ne fus-

Angelique et Marie de Maillé-Kerman.

Voy. t. I, p. 244.

sent seules. Mme d'Angoulesme fut bien surprise de la voir. La petite femme la supplie de faire en sorte qu'on la reçoive dans ce convent. « On ne reçoit » point, » dit-elle, « des personnes qui se veulent des- » marier. — Mais, Madame, j'ay du regret de ce que » j'ay fait ; ce n'est qu'en attendant qu'on puisse » accommoder mon affaire que je pretens demeurer » céans. — N'importe, cela est impossible ; mais » allons à Pique-Puce, chez Mme de Bouchavanes [1]. » Comme elle y fut entrée, au bout de deux jours elle tombe malade. Le mary arrivé envoya, par l'avis d'un de ses amys, sçavoir comment elle se portoit, et luy dire qu'il estoit à Paris. Cet envoyé parle à Mme de Bouchavanes, qui luy promit de ramener cet esprit tout doucement, et luy parle de son mary. « Ah ! » dit-elle, « Madame, il ne me pardonnera ja- » mais. — Ne vous mettez point cela dans la teste, » reprit l'autre ; « il est à Paris, et a envoyé sçavoir de » vos nouvelles. — Il est à Paris ! » dit-elle, toute surprise, « il est à Paris ! » Et au mesme temps s'estant tournée de l'autre costé, elle entra en convulsion, et mourut le jour mesme. Le mary et Vassé après quelques poursuittes se sont accommodez [2].

[1] Une veuve devote qui a un petit convent.

[2] Vassé estoit si descrié qu'on le surnomma *Son impertinence*, et plus il va en avant, plus on trouve qu'il est bien nommé. — Ce fut Rouville qui lui donna ce surnom.

Dîner à la campagne.

Il devint amoureux de Ninon, et la convia à un cadeau * à Saint-Clou. Il mit la Mesnardiere de la partie. Cet homme, alors medecin

domestique de la marquise de Sablé et autheur de profession, vint avec des bas couleur de feu; et, quoyque Vassé eust quatre pages à cheval, il* le laisse sur le strapontin et se met au fond auprès de la demoiselle, à qui il vouloit tousjours parler bas. Scarron disoit que quand la Mesnardiere avoit ses jambes couleur de feu, il croyoit enflammer tout le monde. Il estoit filz d'un apothicaire du Maine, et de Julien qu'il s'appelloit il s'appella Jules, en l'honneur de Jules Cesar. Il a fait une poétique*, où il donne pour modelle de la Tragedie une piece de théatre qu'il avoit faitte, nommée *Alinde*; mais lorsqu'on vint à la joüer, elle fut sifflée. Revenons à Vassé.

La Mesnardiere.

Paris, 1640, in-4°
1643, in-4°.

Ninon luy donna avis qu'il n'avoit pas l'haleine douce. « Qu'im-» porte, » respondit-il, « je ne m'en tourmente pas. — Je vois bien, » reprit-elle, « ce que c'est; vous laissez ce soing-là à vos amys. »

— Un jour qu'il luy contoit comme il avoit esté reconnu à Anvers et arresté prisonnier : « Il ne faut pas s'en estonner, » dit-il : « j'estois » à la verité desguisé en femme, ecoutez bien; mais je n'avois pas » mis ma fausse barbe. » Il disoit cela serieusement.

— Un jour, chez luy, en Touraine, après m'avoir bien loüé son maistre-d'hostel, comme un homme qui s'entendoit à tout, il me rappella comme je me retirois pour m'aller coucher : « J'oubliois une chose, » me dit-il, « c'est qu'il escrit comme Voiture. — Monsieur, » respondis-je, « je vous suis obligé de m'en avoir averty, car je me depescheray » de donner le nouveau Voiture avec des corrections, avant que vous » fassiez imprimer les lettres de vostre maistre-d'hostel. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 38, lig. 7.

Lescalopier, president aux Enquestes.

Les recueils manuscrits de Blanchard sur les membres du Parlement ne lui donnent pas la qualité de président, comme à son pere Jean Lescalopier baron de Givry, président au Mortier.

II. — P. 38, lig. 15.

Quand ce fou de marquis de Casquez, ambassadeur de Portugal, estoit icy.....

Don Alonzo Perez de Castro, marquis de Cascaez. M. Ferdinand

Denis, qui a tant fait pour l'histoire littéraire et politique du Portugal, a bien voulu me remettre la note curieuse que l'on va lire :

« Dom Alonzo Perez de Castro, premier marquis de Cascaez et comte » de Mon-Santo, mourut dans une bourgade relevant de ses fiefs et que » l'on nomme *Ançaa*, le 11 juillet 1674. Il avoit eté marié deux fois, et » son fils, don Luiz Alvarez de Castro, né en 1644, fut comme lui envoyé » près de Louis XIV en 1695. Pour l'ambassade du père, toutes les cir- » constances en sont réunies dans une relation portugaise ecrite par » Frei Manoel Homem, religieux des Frères prescheurs, sous le titre de » *Descripçam da jornada e embaixada extraordinaria que fez a França* » *Dom Alvaro Pirez de Castro, conde de Monsanto, marquez de Cascaez,* » *Fronteiro Mor, etc.* Paris, Joam de Lacaille, 1644, in-4°. »

« Nul ambassadeur n'égala peut-être le marquis de Cascaez pour le » faste de son entourage. Son entrée à Paris se fit le jour de la Sainte- » Agnès, par allusion à la célèbre Inez de Castro ; elle fut royale dans » toute la force du mot. Anne d'Autriche reçut le Marquis avec la plus » aimable courtoisie, et lui fit observer qu'elle etoit deux fois sa parente. » Le luxe du Marquis s'accrut en raison des complimens qu'on lui pro- » diguoit, et bientôt il ne fut bruit à Paris que de ses générosités. Le » foible du Marquis semble avoir eté d'inspirer une sorte de passion mal » déguisée aux grandes dames, sans même en excepter la Reine. L'his- » torien officiel de l'Ambassade affirme qu'Anne d'Autriche ne venoit pas » au Cours sans demander si l'équipage du Marquis n'avoit point eté » aperçu, et quand on lui disoit que non, le carrosse royal rebroussoit » chemin. A Nantes, le Marquis fut instamment prié par le corps muni- » cipal de recevoir Henriette d'Angleterre. Nouvelles magnificences, nou- » velle passion. La jeune princesse a bientôt deviné l'humeur de son » hôte, et elle dit à l'une de ses dames d'honneur : *Retirons-nous de cette* » *fenestre, on nous prendroit pour des amoureuses.* Ce qu'il y a sans doute » ici de plus surprenant, c'est que le digne marquis ait laissé publier la » relation de toutes ces folies. Le livre qui les renferme est devenu rare. »

III.—P. 39, note.

Charrost, en parlant du cardinal de Richelieu, l'appelle tousjours mon maistre ; cela est bien valet.

On retrouve la même observation dans le *Menagiana*, t. IV, p. 114 et de plus : « M. Dupuy ne pouvoit souffrir cela. Il disoit qu'un bon » François ne devoit avoir d'autre maistre que le Roy. »

Des Réaux ecrit le plus souvent le nom de Charrost, *Charrault ;* mais il a suivi la meilleure façon d'ecrire une seule fois ; cela justifie notre correction dans tous les autres passages.

La part active que prit Charrost, gouverneur de Calais, à la disgrace de Mme Lescalopier, est rappelée dans ces vers du *Courrier françois burlesque*, 28 janvier 1649 :

Ce jour, nous apporta Bethune
Nouvelle qui n'est pas commune;
Sçavoir que son frere Charaut
Allé s'en estoit au grand trot
A Calais, ville capitale,
Pour la rendre anti-cardinale....
C'est ce Charaut des Feuillantines
Qui, par les fourbes Mazarines,
Estoit depuis peu debouté,
Contre le droit et l'equité,
Pour ne plaire pas à la Reyne,
De la charge de capitaine
Des gardes de nostre bon Roy,
Que j'honore comme je doy.

Vassé, qui a sa part dans les couplets et dans les souvenirs de des Réaux, figure aussi dans l'*Enfer burlesque* ou le *sixième livre de l'Eneide*, 1649. L'auteur fait dire à Caron :

Pretendoient-ils les miserables
Faire les cornes à nos diables?
On ne les peut punir assez,
Ces godelureaux, ces Vassez,
Qui de madame Proserpine
Vouloient faire une feuillantine.
(P. 16.)

IV. — P. 42, lig. 1.

On en fit bien d'autres...

On en trouve quatre de ceux que des Réaux cite, dans les *Vaudevilles de Cour dédiez à Madame*. Paris, Sercy, 1666. T. II, p. 170. Mais on y dissimule le nom des héroïnes. Les ouvrages du temps sont remplis d'allusions à cette aventure dont on rendoit responsable la jalousie excessive du mari. Dans les *Divertissemens de la princesse Aurélie* qui parurent en 1656, Aplanice voulant justifier la punition d'un des amoureux de la 1re Nouvelle : « Il aimoit, » dit-il, « la femme de son meilleur » amy, et il le tua; et je trouve qu'on a mis des dames aux Feuillan- » tines, qui n'avoient tué personne et qui n'avoient point fait galan- » terie avec les maris de leurs amies. » Voilà pourtant un témoignage en faveur de Mme la présidente Lescalopier.

Voyez aussi les stances de Bensserade sur Mariamne, que je citerai

bientôt. Dans les *Triolets sur le tombeau de la galanterie,* qui comptent parmi les Mazarinades de 1649, on trouve celui-ci :

Ce jaloux, et non sans raison,
Qui fit chanter les Feuillantines,
En cour passa pour un oyson,
Ce jaloux est un sans raison.
Il devoit de cornes foison
Souffrir, sans faire tant de mines.
Ce jaloux, etc.

V. — P. 42, lig. 9.

De Florentines *elles devinrent* Feuillantines.

Feuillantine est dans Furetiere, non *Florentine.* « On appelle à Paris » *Feuillantine*, une espèce de patisserie feuilletée faite en forme de » tarte ou de tourte de viande hachée, sucre et cresme. » Les dernières editions de Trevoux ajoutent : « On y fait entrer des macarons, de la » crème, de l'écorce de citron, du sucre, et d'autres assaisonnemens. » L'Académie qui se compromet rarement dit : « *Feuillantine*, sorte de » pâtisserie. » Demandez aujourd'hui aux hommes de l'art, ils vous diront que le nom vient de la pâte *feuilletée ;* erreur : on le doit à Madame la présidente Lescalopier.

VI. — P. 43, lig. 8.

On dit qu'un soir... qu'on vouloit faire des œufs à la Huguenotte.

En voici la recette : « Prenez du jus d'éclanche de mouton, le mettez » sur une assiette ou dans un plat ayant des œufs bien frais, et les » cassez dans vostre jus : faites-les cuire avec peu de sel ; estant cuits, » remettez-y du jus et de la muscade ; puis servez. » (Le *Cuisinier François..., par le sieur de la Varenne, escuyer de cuisine de M. le marquis d'Uxelles.* Paris, 1670, p. 127.)

VII. — P. 44, lig. 3.

Là, le jeune Saucourt l'enleva.

Maximilien de Bellefourriere, marquis de Soyecourt, grand-maître de la Garde-robe, puis grand veneur de France ; marié en 1656, à Magdeleine de Longueil, fille du président de Maisons. Cette grande famille existe encore : Mme de Saint-Aulaire, première femme de l'aimable et respectable académicien qui vient de mourir, et mère de Mme la du-

chesse de Cazes, etoit, je crois, la dernière descendante en ligne directe de ce M. de Soyecourt, si fameux au XVIIe siècle, pour ses exploits amoureux, sous le nom du *grand Saucour*.

Loret a plaisamment raconté la délivrance de Mme Lescalopier dans sa lettre du 29 octobre 1651.

Une dame qui rime à *pie*,
Dame d'assez bonne amitié,
Que pour ses flammes intestines
On mit jadis aux Feuillantines,
Cette dame, à ce que l'on dit,
Qui ne manque point d'appetit,
Vivant avec fort peu de joye
Dans un convent auprès de Roye,
Supplia monsieur de Soycourt,
S'il estoit capable d'amour,
De vouloir finir sa misere
En la tirant du monastere.
Et pour mieux l'induire à cela
Voicy comme elle luy parla :
« Brave Soycourt, si dans vostre ame
» Vous sentez quelque belle flamme...
» Helas! si vous saviez comment
» Nature souffre à tout moment
» Dans ce chien d'enclos où nous sommes,
» Où l'on ne voit presque point d'hommes,
» (Hô! pour moi quelle affliction!)
» Ha! vous auriez compassion
» De l'inconcevable misere
» Que je soufre en ce monastere.
» Je n'ay point encore l'affront
» D'avoir un voile sur le front;
» Je ne suis point madelonnette,
» Je ne suis nonnain ni nonnette,
» Et n'ay fait à Dieu nul serment
» De vivre sans contentement;
» Cependant, telle est ma disgrace,
» Que mon plus bel age se passe
» Sans entendre les doux caquets
» Des courtisans et des coquets...
» Je ne suis point encor trop laide.
» Et si vous me donnez vostre aide
» Pour me sortir de cet enfer,
» Je n'ay pas une ame de fer,
» Un sein de marbre, un cœur de bronze,
» J'en ay desjà chery plus d'onze. »
Le sieur de Soycourt fut touché
D'un discours si bien ebauché,
Et se rendit si secourable
Vers cette belle miserable,
Qu'avec une echelle, et de nuit,
Et sans faire beaucoup de bruit
Il la tira du monastere.
Et pour adoucir sa misere

Il la mena droit à Soycourt,
Où, pour couper l'histoire court,
Elle fut plusieurs fois ravie
D'avoir eté si bien ravie...*
Or icelle en estant sortie
En gentilhomme travestie,
Vint à Paris en cet habit,
Où, par un caprice subit,
Elle s'est si bien disparue
Qu'oncques depuis on ne l'a veüe.

VIII. — P. 44, note 2.

Boinville qui fut trouvé caché sous le lict de la Reyne-mere.

Tom. IV, p. 26. On a vu* qu'il en etoit arrivé à peu près autant à Madame, duchesse de Savoie, fille de Marie de Medicis ; la passion de Buckingham pour Anne d'Autriche ne devoit guères être plus raisonnable. Cette note curieuse de des Réaux complète plusieurs lettres de Malherbe, dont on ne se rendoit pas bien raison. Nous donnons ici ces extraits :

3 mai 1613. « Je vous envoye un livre fait par M. de Boinville, dedié » à la Reyne, lequel il luy presenta le jeudy absolu, en l'eglise des » Feuillants. Vous jugerez le livre, je ne vous diray que la façon dont » il fut presenté. Il fut apporté sur l'autel, dans une caisse de la lon- » gueur d'environ trois pieds ; elle etoit de toile d'argent, et par-dessus » couverte d'une toilette de satin jaune en broderie d'argent fort ma- » gnifique et d'une tavaiole (*a*) de point couppé tel que vous la pou- » vez imaginer. Comme elle fut ouverte, parut une autre toilette de » satin blanc aussi en broderie d'argent, et une autre tavaiole parfai- » tement riche ; après cela etoient deux grands sachets de poudre de » Chypre, entre lesquels etoient deux de ses livres couverts de toilette » d'argent comme la caisse. Cela fait, le present fut porté à la Reyne, » qui etoit à la chapelle la plus proche de l'autel, au coté gauche en » entrant. Elle le reçut avec grande demonstration de bienveillance, et » le remercia fort. Il dit au Roy qu'il n'y en avoit point pour luy, mais » qu'il en avoit un latin. Depuis, il a changé d'advis et le fait en fran- » çois. Vous verrez dans son livre qu'il fait mention de l'histoire qu'il » veut faire (*b*) de la vie du Roy. Quelqu'un qui s'y connoit m'a dit qu'il » en a veû une feuille imprimée ; mais que si la fin ressemble au com- » mencement, Tacite (*c*) n'en approche point. Nous verrons ce qu'il en » sera. Cependant vous lirez celui-ci et la lettre qu'il escrit au Roy

(*a*) Toilette dont on se sert en quelques cérémonies, comme pour rendre le pain benit. Elle est faite de toile brodée de dentelles. (*Trevoux.*) L'edition imprimée a mal lu ici *et d'un travail.*

(*b*) Et non : *qu'il en vient de faire,* comme dans l'Imprimé.

(*c*) Et non : *tout,* comme dans l'imprimé.

» d'Espagne (*a*). » Il paroît que ce livre offert à la Reine se rapportoit au récit des préliminaires du mariage projeté entre Louis XIII et Anne d'Autriche. Malherbe continue le 23 juin : « M. de Boinville (*b*) a eu » response du roy d'Espagne qui accepte l'offre de son service. Il l'en a » desjà remercié et en a ce matin montré la lettre à la Reyne. Il s'est » trouvé en Espagne un homme de mesme humeur, qui a fait à la » Reyne les mêmes offres qu'a faites M. de Boinville au roy d'Espagne; » tellement que nous gagnerons de ce costé-là, autant que nous per- » drons. Si je puis recouvrer toutes ces pieces, vous les verrez. »

19 mai 1613 (*c*). — « M. de Boinville pour adjouster tous les jours » quelque œuvre nouvelle à celles que je vous ay ci-devant envoyées, » ayant accompagné la Reyne à Fontainebleau, luy demanda permission » de coucher en la salle de ses Gardes sur une paillasse, ce qui luy fut » accordé. De sorte qu'il a joüy de cette concession jusques à vendredy » au soir qu'il revint chez luy où je croy qu'il couche plus mollement » qu'à Fontainebleau, mais non pas peut-être plus à son gré. »

18 août. — « Vous verrez au premier jour un livre intitulé : *Protec-* » *tor virtutis divinissimæ liber;* c'est-à-dire selon le sens de l'auteur : » Un livre d'un soldat des Gardes de la Reyne. Je n'ay plus que faire » de le vous nommer; par cet echantillon, vous entendez le reste. »

17 septembre 1613.—« M. de Boinville nous a laissés en l'expectation » de son livre, après avoir dependu près de deux mille escus ou en » impression ou au coffre dans lequel il le vouloit donner. Il partit, » il y aura demain huit jours, et le jour precédent il avoit envoyé sa » femme à Fresnes, qui est une très-belle maison qu'il a près de Saint- » Germain, feignant de s'y en aller le lendemain. On a trouvé en son » cabinet une feuille de papier fort judicieusement escrite de toutes ses » affaires et une procuration à sa femme.... L'on ne s'est point aperçu » qu'il ait pris avec luy que cent quatre-vingts pistoles. Il y a quelques » jours qu'il fut dit à la Reyne qu'il avoit dit qu'il se vouloit faire roy » à la pointe de l'espée, et qu'il n'estoit point né pour estre autre » chose que roy : de maniere que lorsqu'il voulut venir au Louvre on » luy en refusa l'entrée, toutefois on ne luy en dit pas la vraie cause, » mais que l'on avoit peur que, luy estant mort une fille de la petite » verole, il n'apportast le mal au Louvre. Ainsy, il s'en est allé ou » s'esventer ou digérer sa douleur, on ne sait en quelle part. Dieu luy » fasse la grace que le changement d'air le remette en meilleur estat, » car il est très-mal et empire tous les jours. »

6 avril 1614. — « Le Roy, hier au soir, venant au cabinet de la » Reyne, luy fit voir un paquet qu'il venoit de recevoir de M. de

(*a*) Et non pas : *au Roy*, tout court.
(*b*) Et non : *Boiville*.
(*c*) Et non : 19 *mars*.

» Boinville. Dedans furent trouvées deux lettres, l'une au Roy, l'autre » à M. de Guise. En celle du Roy qui fut et l'autre aussy lue tout » haut par Mme la princesse de Conty, anagnoste ordinaire du Cabinet, » il supplie le Roy de lui permettre le combat avec le duc de Guise » (ce sont ses termes), et pour ce que ledit duc pourroit s'arrêter sur » les qualitez, il supplie S. M. de luy donner de la noblesse et de l'hon- » neur assez pour s'egaler à luy... En un endroit de cette lettre il y » avoit : *Cette ingrate race de Lorraine.* Comme Madame la Princesse » en fut là, elle se mit à rire et dit à la Reyne en rougissant, de quoy » l'on luy fit la guerre : « Vraiment ! il est bien ingrat des bons offices » que je luy ay rendus auprès de Votre Majesté ! » Après cela, continua » de lire. Elle lut aussy celle qu'il ecrivoit à monseigneur de Guise, qui » est un cartel. Cet entretien donna à rire à la compagnie durant un » quart d'heure. La Reyne dit qu'il s'estoit fait huguenot. »

IX. — P. 45, lig. 2.

Il disoit de Martin, autre nappeur...

Et non *happeur*, comme on lit dans les editions précédentes. « On dit » d'un homme qui aime à goinfrer, que chez luy la nappe est tousjours » mise, est clouée. » (Furetiere.)

Ce Martin nappeur etoit surnommé *qui mange,* comme on verra dans une des dernières historiettes. « Il estoit, » y dira des Réaux, « je ne » sçay quoy à la Grande escurie. » Le *Catalogue des Partisans*, en 1649, et Baudier l'historien du Maréchal de Thoiras vont nous en dire un peu plus. « Martin, » dit le *Catalogue,* « intendant de l'Escurie du Roy, » a si bien pillé dans ladite intendance, que les tours de baston luy » ont vallu pour entretenir le fast et le luxe de sa despense. »

« Quand Thoyras, » dit Baudier, « revint de Cazal qu'il avoit si bien » deffendu contre Spinola, chascun dans Paris vouloit le voir. Chau- » velin, fameux avocat consultant du Parlement de Paris, avoit ceste » passion. Il sceût que le Mareschal alloit disner chez le sieur Martin, » intendant et controlleur genéral de l'Escurie du Roy, homme splen- » dide et genereux. Il le pria que par son moyen, il peust voir et par- » ler à cet homme qu'il estimoit le premier de son siècle. On le luy » accorde ; il y vient paré de tous les ornemens d'un homme de sa » condition, aborde le Mareschal, le salue, et luy voulant dire un com- » pliment, ses yeux le commencerent, car il fondit en larmes... » (*Hist. du maréchal de Toyras*, in-f°, 1645, p. 242)

J'ay entendu renouveler souvent le mot de Martin : « Mangez de cela, » vous n'en trouverez pas ailleurs, » au profit d'un libraire habile homme mais un peu fastueux, feu Panckoucke. Il est vrai qu'on peut l'avoir pensé plus d'une fois.

X. — P. 46, lig. 2.

Il mourut ainsy le plus content du monde.

En 1651, le 7 mars ; Guy-Patin nous en est garant : « Aujourd'huy, » dit-il, « est mort icy M. de Bernay, doyen des Conseillers-clercs de la » Grand chambre. Il avoit quarante mille livres de rente en benéfices, » avoit une table fort somptueuse, à laquelle etoient bien venus les » courtisans, les grands joueurs et les brelandiers de Paris. C'est pour- » quoy on l'appeloit le *Cabaretier de la Cour*. N'est-ce pas un bel eloge » pour un homme de son caractère ? » (Lettre du 7 mars 1651.) Loret a mentionné la mort de Bernay en termes analogues :

De Bernay s'est donné la peine
De trespasser l'autre semaine,
Dont maintes gens ont souspiré,
D'autres mesmes en ont pleuré;
Car cet homme etoit regretable
A cause de sa bonne table, etc.
(*Gazette* du 12 mars 1651.)

Mais la *Gallia christiana* qui tient en général assez peu de compte des bruits de la ville en parle plus avantageusement : « Drogo *Hennequin*, » dictus *de Villenoce*, senator parisiensis, a die aug. 1598, recusato » Suessionensi episcopatu thesaurarius et abbas dici maluit. Optimè » de Bernaico meritus, congregationis S. Mauri Monachos, anno 1628 » admisit, ingentique *piorum omnium* desiderio migravit a seculo 7 » martii 1651, ætatis 77, consiliariorum clericorum decanus. » (T. XI, p. 834.)

XI. — P. 46, lig. 5.

Il (Vassé) *a espousé Mlle de Lansac.*

Marie-Magdeleine de Saint Gelais, dite Mlle de Lesignan; fille de Gilles de Saint-Gelais, marquis de Lansac, tué devant Dol en 1636.

Loret nous apprend qu'elle etoit un peu boiteuse :

On dit encor que Vassé mesmes
N'a plus de dessein pour la Tresmes,
Mais pour la jeune de Lansac
Qui vaut d'escus plein un grand sac;
Car beaucoup de gens disent d'elle
Qu'elle est fort aimable et fort belle :
Il est vray que l'on dit cecy
Qu'elle est un peu boiteuse aussy;
Mais pour boiter un peu n'importe,
Car maint celebre auteur rapporte
Qu'une boiteuse a des appas
Que les droites, mesme, n'ont pas.
(LORET, *Lettre* du 20 janvier 1651.)

XII. — P. 47, lig. 9.

Vassé qui, à cause de sa terre de Hazé-Lansac, qu'il a eüe de sa femme...

Lansac est en Poitou; mais par Haze ou Hazé, je crois qu'il faut entendre *Azay*-le-rideau, grande terre peu éloignée de Langeais, au delà de Tours; car Azay etoit entré, depuis un demi-siècle, dans la maison de Saint-Gelais, par le mariage d'Antoinette Rafin avec Guy de Saint-Gelais, sieur de Lansac. Le château d'Azay appartient aujourd'hui, comme on sait, à M. le marquis de Biencourt, qui vient de lui rendre l'élégance somptueuse et toute la pureté de sa belle architecture de la Renaissance.

XIII. — P. 48, note 1re.

Mme de Bouchavanes, une veuve dévote qui a un petit convent.

Des Réaux se trompe un peu dans cette note. Le prieuré de Notre-Dame de Bon-Secours, rue de Charonne (aujourd'hui n° 95), fut fondé par Mme de Vignier, Claude de Bouchavannes, veuve d'un directeur des Finances. Mme de Vignier s'etant réservé le droit d'en nommer la première prieure, y appela sa sœur, alors religieuse à Notre-Dame de Soissons, Magdeleine Emmanuel de Bouchavannes, laquelle mourut le 28 août 1668. C'est de Magdelaine qu'il s'agit en cet endroit.

La maison de Vassé, ou plutôt Groignet, est fort ancienne. Ils etoient depuis longtemps etablis dans le Maine où ils possédoient les terres de Vassé, la Roche-Mabile, la Mairie, etc., etc. Je crois qu'elle n'est pas eteinte.

— Le proverbe sur les *Hennequin* que des Réaux rappelle, page 44 est plus développé dans le *Bourboniana* : « On dit à Paris qu'il n'y a » pas de sages *Nicolas*, de saincts *Barthelemys* ny de pauvres *Hennequins*, » et que parmi les *Hennequins*, il y a plus de fous que de coquins. »

XIV. — P. 48, note 2.

Cet homme (la Mesnardiere) *alors medecin de la marquise de Sablé...*

Cela dément assez bien ce que dit l'abbé d'Olivet, que M. de la Mesnardiere, dès qu'il se fut fixé à Paris, ne fit plus d'ouvrages de médecine et ne parut occupé que de belles-lettres. (*Hist. de l'Académie*, éd. de 1730, p. 70.) On a déjà plusieurs fois parlé de Jules Pilet de la Mesnardiere.

Des Réaux croit devoir remarquer le changement du nom de *Julien* en celui de *Jules*. Mazarin est un des premiers qui rendirent commun en France ce nom de Jules. Mazarin etoit romain, comme Mme de Rambouillet, et tous nos Jules et toutes nos Julie des XVIIIe et XIXe siècles, descendent en ligne directe de Julie d'Angennes et de Julio Mazarini. Mais la Mesnardiere fut montré, pour l'avoir pris un peu à l'avance ; comme aujourd'hui ceux qui transforment nos plus beaux noms françois de race, en ceux de Francis ou Francisque, Natalis, Ludovic, Heinrick, Karl, Maria, Lucy, Tom, John, Jack, etc., etc.

XV. — Fin.

La maison de Lescalopier est assurément des plus anciennes de Paris. Une tradition de famille, nouvellement confirmée par des lettres pontificales, la fait même remonter à la souche des Lescale ou *la Scala*, tyrans de Vérone. *Piero della Scala*, seroit devenu *Lescalopier*, en venant s'etablir en France. On sait que les Scaliger réclamoient la même origine ; mais j'ignore si MM. de Lescalopier ont jamais admis leur prétention. Quoi qu'il en soit, revêtue, dans les deux derniers siècles, des premières charges de la magistrature et de l'administration, cette honorable famille forme aujourd'hui plusieurs branches à l'une desquelles appartient M. le comte de Lescalopier, antiquaire et littérateur distingué.

CCLXIII. — CCLXIV.

LA SAULNIER,

LE ROY D'ETHIOPIE.

(*Antoinette Allamant, fille de Nicolas A. sieur du Coudray et de Concressaut, commissaire des Guerres, et de Barthelemie de Piles; morte en* 1650.)

François Saulnier, conseiller au Parlement le 23 juil. 1612.

Un conseiller au Parlement, nommé Saulnier*, jeune nigaud riche, mais filz d'un apothicaire, avoit une maison à Brie, proche de Saint-Maur; il voulut voir le voisinage, et alla à Gournay, qui appartenoit à Guepean, president au Grand-conseil *. Ce president avoit un frere qui portoit le nom de Concressault. Ce frere, après avoir long-temps entretenu sa servante, l'espousa enfin; il en avoit eu une fille; mais il ne la traitta pas autrement en fille. De sorte qu'estant venu à mourir, Guepean, qui vouloit avoir le bien de son frere, esleva cette niepce comme une bastarde, jusques là que feu M. d'Espernon en eut des enfans, et qu'elle fut mesme quelque temps au lieu d'honneur *. Quand Saulnier alla à Gournay, cette niepce estoit avec Mme de Guepean; il en devint amoureux; elle estoit belle, et puis il ne sçavoit rien

François Allamant de Guepean, president au Grand-conseil, M^e^ des Requêtes en 1618

Je crois : dans une maison publique.

de sa vie passée; et, la voyant auprès de Mme de Guepean qui estoit une grande prude, il n'eut pas le moindre soupçon et s'enflamma si bien qu'il l'espousa. Ses parens plaiderent pour faire rompre le mariage; luy-mesme disoit qu'il avoit esté ensorcellé, qu'on avoit usé de charmes. Guepean sollicite pour sa niepce; Saulnier, voyant que l'air du bureau n'estoit pas pour luy, n'attendit pas un arrest, et s'accommoda. Guepean fut attrappé luy-mesme, car il fallut qu'il donnast vingt-cinq mille escus à sa niepce, à quoy il fut condamné. C'estoit un meschant homme, il en a esté puny; il est mort sur un fumier.

LE ROY D'ETHIOPIE (*Zaga-Christ, arrivé à Paris en* 1635; *mort à Ruel en* 1638.)

La Saulnier estant dans la devotion à ce qu'elle disoit, quand le roy d'Ethiopie vint à Paris, elle l'alla voir par curiosité comme les autres; et, sçachant la reputation qu'il avoit pour les choses de nuict, et que comme un géant de l'Amadis, il se servoit dans ses combats d'une antenne au lieu d'une lance, elle eut bientost conclû avec luy. Le mary ne s'en doutoit point; mais des Roches [1], chanoine de Nostre-Dame, enragé de ce que Zaga-Christ (il s'appelloit ainsy [2]) luy enlevoit ses amours, car on a tout sceû en suitte par une lettre, le fit avertir de tout.

[1] Michel le Masle, prieur des Roches, portefeuille du Cardinal. Il a de bons benefices *.

[2] Mme de Rambouillet alla voir dans Ramusio, et trouva que les esclaves en Ethiopie estoient marquez au-dessus du sourcil. On dit qu'on luy trouva cette marque. — Il y a une relation imprimée de son voyage et de sa fuitte, ou plustost un roman; car ce n'estoit en effect qu'une fable.

Voyez plus haut, tom. III, pp. 385, 394.

Ce des Roches faisoit l'amy de Saulnier, et luy avoit fait vendre sa charge, luy promettant de le faire conseiller d'estat; il ne le put, et l'autre prit des lettres de véteran, car il avoit vingt ans de service. Le mary fait informer des deportemens de sa femme: les amans, voyant cette persecution, resolurent de s'enfuyr, et prirent ce qu'ils purent; mais ils furent arrestez à Saint-Denis. Elle fut mise en religion, où elle traitta avec son mary. Elle disoit qu'elle aimoit mieux quatre mille escus dans son buffet qu'un sot sur son chevet. Zaga-Christ ne voulut point respondre devant Laffemas au Four-l'Evesque, et dit que les Roys ne respondoient qu'à Dieu seul. Pour faire le conte bon, on disoit que Laffemas avoit dit : « Qu'on » m'apporte donc ma robe de Jupiter[1]. » Le feu evesque d'Angers* trouvoit ce conte si plaisant, qu'il appelloit sa plus (belle) robe de chambre, *Ma robe de Jupiter;* et dans son testament, il y avoit un endroit en ces termes : « *Item*, je legue ma robe de » Jupiter. »

M. de Rueil.

Henry de Levis, d'abord duc de Ventadour; prêtre en 1631, et chanoine de N.-D., mort 14 octob. 1680.

Depuis, M. de Ventadour, le chanoine* de Nostre-Dame, voulut tenter de la remettre avec son mary : il va le trouver; et, comme il parloit à luy, cette femme entre à l'improviste et se va jetter à ses genoux; luy, saute à une espée et la vouloit tuer, si le Chanoine ne l'eust fait sauver. Saulnier mourut vers le commencement de la conference de Ruel[2]. Il laissa

[1] On l'accusoit d'avoir esté comedien.

[2] 1649.

trois cent mille livres de bien. Cette femme, malgré deux arrests du Parlement, qui avoient confirmé le traitté que son mary avoit fait avec elle, vouloit entrer chez luy ; et les heritiers furent contraints d'y faire mettre un corps-de-garde.

COMMENTAIRE.

I. — P. 60, lig. 7.

Un conseiller au Parlement, fitz d'un apothicaire...

Cela prouve qu'au milieu du XVIIe siècle on pouvoit encore entrer dans le Parlement sans appartenir à la noblesse de robe ou d'epée. Un siècle plus tard, Saulnier n'auroit pas eté reçu, et l'on sait toutes les avanies qu'on fit subir à Bordeaux au président Dupaty, parce qu'on le soupçonnoit véhémentement d'être de famille roturière. On peut dire que moins les privilèges de la noblesse eurent leur raison d'être, plus la noblesse devint intolérante ; hâtant ainsi, autant qu'il dépendoit d'elle, le moment de leur anéantissement.

II. — P. 61, note 2.

Il y a une relation imprimée de son voyage et de sa fuitte, ou plustost un roman.

Zaga-Christ se donnoit pour fils du roy d'Abyssinie, et plusieurs personnes considérables ont ajouté foi à ce qu'il avançoit ; entre autres Peiresc dont on peut lire la relation dans le premier volume des *Mélanges historiques et philosophiques de Michaut*, Paris, 1754, p. 319 et suivantes. On lit aussi dans le *Bourboniana* : « Il contrefait assez bien » le prince, il est effronté. Quand de belles dames le vont voir, il ca- » jolle et particularise fort avec elles. Il est abondamment pourvu des » avantages de la nature ; on dit que c'est par là qu'il a gagné les bonnes » grâces de Mme S***. » — Notre historiette permet d'achever le nom de la Dame.

Desmarests fit cette epitaphe pour Zaga-Christ :

Ci-gist le roy d'Ethiopie,
L'original ou la copie ;
Le fut-il, ne le fut-il pas ?
La mort a fini les debats.

Voyez encore sur Zaga-Christ un passage assez curieux de l'*Histoire des Imposteurs insignes* de Rocoles, p. 401 ; — *Les Intrigues galantes de la Cour de France*, par Vanel, 1695, tom. II, p. 222 ; — Une lettre de Mme de Sevigné, 8 décembre 1673 ; — Bachaumont, *Lettre de Levron et Levrette*, edition du *Voyage de Chapelle et B.*, p. 248 ; — *Récréations historiques de Dreux du Radier*, 1767, tom. I, p. 224, etc.

On attribue à Malleville dans un des volumes manuscrits d'André Duchesne, n° 57, un poëme ordurier composé peu de temps après la mort du Roi d'Ethiopie :

J'annonce le destin du roy d'Ethiopie,
Que quelques-uns ont pris pour le roy d'Utopie...

Le prince arrivé en Enfer se bat avec Pluton auquel il dispute l'empire des morts, et Proserpine acceptée pour arbitre prononce en faveur de Zaga-Christ.

Pluton, perdant son diadesme,
Passe pour etranger dans son empire mesme...
Encore s'il avoit, dans sa peine profonde,
Ce qu'avoit Zaga-Christ quand il estoit au monde,
Il seroit moins à plaindre, et Madame Saulnier
Sacrifiroit pour luy son corps et son denier;
Mais, etc.

La pièce est imprimée dans le *Recueil des Poésies héroïques et gaillardes* (edit. de 1717 et autres années). On trouve aussi le sonnet suivant sur sa mort, dans le Recueil de Sercy, 5e partie, p. 336 :

Passant, voy des grandeurs l'injuste decadence,
Admire mon destin et sa bizarre loy,
Ce tombeau si chetif, contre toute apparence,
Couvre la majesté d'un pitoyable roy.

Personne ne me crut de royale naissance,
Et j'eus bien à souffrir pour ce manque de foy.
Mais ayant reconnu quelle estoit ma puissance,
Quelques dames enfin eurent pitié de moy.

Telle fut de mes jours la tragique aventure :
La fortune pour moy fit moins que la nature,
M'ayant mis dans la main un sceptre méconnu.

Jusqu'au dernier soupir l'ingrate me fut chiche,
Mais j'aurois souhaitté d'estre encore moins riche,
Puis que ma pauvreté m'eust fait aller tout nu.

CCLXV.

M. DE LAFFEMAS.

(*Isaac de Laffemas, ne en* 1589, *maistre des Requestes, lieutenant civil en* 1638; *mort en mars* 1657.)

M. de Laffemas estoit filz d'un tailleur de cour, surnommé Beau semblant. Il estudia et fut advocat, mais il s'attacha au Conseil, et enfin se fit secretaire du Roy; il estoit tout ensemble secretaire du Roy et advocat au Conseil. Le pere avoit esté à Henry IVe, et ce garçon estoit assez connû du feu Roy qui luy tesmoignoit de la bonne volonté. Comme il avoit de l'esprit, il se poussa[1]. On le fit procureur general de la Chambre de justice; après cela, le Roy[2] voulut qu'il fust receû maistre des Requestes*; il avoit vingt ans de service d'advocat. On luy donna une partie de la charge. Ce n'est pas qu'il n'eust de quoy la payer; car un commissaire au Chastelet, son parent, qui mourut garçon et avoit cent mille escus vaillant[3], luy

17 octobre 1625.

[1] Il se fit assez valloir au Barreau. Luy et quelques autres jeunes gens feignirent une cause d'une espece assez belle; ils plaiderent, mais on descouvrit la fourbe et on leur en fit reprimande.

[2] *Mots biffés.* Et le cardinal de Richelieu, qui le tenoit pour un homme propre à ce qu'il en vouloit faire, voulurent...

[3] *Mots biffés.* L'envoya querir et luy laissa...

avoit laissé tout son bien, comme au plus honneste homme de sa parenté, et qui estoit le plus en estat de faire quelque chose. Cette charge estoit nouvelle; cela de soy ne plaisoit guères aux maistres des Requestes; d'ailleurs, leur corps s'opposa à sa reception, comme d'une personne indigne. De Pleix, advocat assez satyrique mais mauvais plaisant*, fut choisy pour plaider contre luy. On mit en faict qu'il avoit esté comedien, et qu'il avoit fait le fariné. La verité est qu'il faisoit assez bien Gros-Guillaume, qu'il avoit joüé plusieurs fois, mais en particulier, comme tout le monde peut faire. — On disoit encore qu'il avoit joüé de ses propres piéces dans une troupe de comediens de campagne, et qu'il s'appelloit *le berger Falemas*[1]. Je doute mesme, comme quelques-uns ont soutenû, qu'il ayt suivy une troupe, amoureux de quelque comedienne, et que par hazard il luy soit arrivé de monter sur le theatre une ou deux fois, pour l'amour d'elle.

Voy. T. III, p. 103.

Montauban[2], autre advocat qui plaidoit contre luy, dit : « On me demandera si je le reconnoistrois » bien? Non ; il estoit tousjours enfariné : mais il avoit » un gros porreau velu à la fesse gauche, qu'on voyoit

Dédiée à la presidente de Verdun. — Elle est conservée aujourd'hui manuscrit, dans la B. I. Collection de M de Soleine.

[1] A Navarre, estant escolier, il fit une pastorale*, qui y fut joüée, où il y avoit un berger *Lefamas* ou *Lemafas* ou *Famelas*, et un *Semblantbeau.*

[2] Ce Montauban, en lisant les autheurs, mettoit ce qu'il y trouvoit de beau sur de petits morceaux de papier, et jettoit tout cela dans un tiroir; puis, quand il faisoit un plaidoyer, il tiroit une poignée de ces billets comme à la blanque *Dio te lo mandi bona,* et il falloit que tout ce qu'il avoit tiré entrast dans ce plaidoyer.

» bien clairement, quand, pour faire rire, il monstroit » son cû. S'il plaisoit au Conseil d'ordonner qu'il » vinst en un coing mettre chausses bas, etc. » Le chancellier de Sillery se mit à rire, et dit : « Montau- » ban, vous estes un goguenard. » Laffemas plaida luy-mesme sa cause et la gaigna. Boisrobert se vante de luy avoir fort servy auprès du cardinal de Richelieu. Le cardinal de Richelieu disoit : « Ce M. de » Laffemas est venteux ; s'il employoit à bien faire le » temps qu'il met à parler, ce seroit un grand per- » sonnage. »

Chastellet, maistre des Requestes, est celuy qui luy a fait le plus de mal ; car on a une satyre de luy contre Laffemas, qui est sanglante, et il y a pourtant des endroits plaisans. Il insiste sur sa comedie et sur ses cruautez.

Laffemas a passé pour un grand bourreau ; mais il faut dire aussy qu'il est venû en un siecle où l'on ne sçavoit ce que c'estoit que de faire mourir un gentilhomme ; et le cardinal de Richelieu se servit de luy à faire ses premiers exemples. M. d'Espeisses * le definissoit ainsy : *Vir bonus, strangulandi peritus* [1]. Il s'est vanté plusieurs fois de faire le procez à quiconque auroit manié l'argent du Roy, et d'avoir une maniere d'interroger toute particuliere pour tirer les vers du nez d'un criminel. Le cardinal de Richelieu voulant faire pendre un nommé du Bois, qui, avec une canne percée dans laquelle il y avoit de l'or

Charles Faye, sr d'Espeisses, conseiller d'Etat, mort 1638.

[1] Boisrobert disoit que quand Laffemas voyoit une belle journée, il s'escrioit : « Ah ! qu'il feroit beau pendre aujourd'huy ! »

qu'il en fit couler dans une espreuve qu'il fit, luy avoit fait accroire qu'il avoit trouvé la pierre philosophale et s'estoit fort diverty, au bois de Vincennes, à ses despens; il le mit entre les mains de Laffemas qui dit : « Au pis aller, nous l'accuserons de » magie. » Je ne sçay pas comment on s'y prit, mais du Bois fut pendu.

Je sçay d'original une chose dont je ne sçaurois l'excuser. Il interrogeoit un marchand de Limoges, nommé Roüillac, accusé à tort de la fausse monnoye, et qui fut absous en suitte. Il fit tout ce qu'il put, quoyque cela soit defendu par les ordonnances, pour obliger ce marchand à embarrasser dans ce crime Tallemant, trezorier de Navarre*, pere du maistre des Requestes, à cause qu'il le haïssoit pour quelque amourette. Il estoit vindicatif et ambitieux.

Gedéon Tallemant, oncle de des Réaux.

On se mocque, dans cette satyre de Chastellet, de ce qu'il condamna le cheval de bataille du baron de Siré à tirer le tombereau dans lequel estoit l'effigie de son maistre[1]. Un maistre des Requestes, intendant d'armée, fit bien mieux, car il condamna les chevaux d'un homme comme cela à tirer à la charrette de Monsieur l'Intendant.

Il estoit dévoüé au Ministere[2]. A la vérité, quand le cardinal de Richelieu luy fit exercer par commis-

[1] Pour des caballes.

[2] Il estoit mal avec le Chancellier et avec Bullion, à qui il dit en plein conseil qu'il seroit ravy d'avoir la commission de luy faire son procez, et qu'il ne le feroit guères languir. Bullion alla au Cardinal faire ses plaintes, et luy dit qu'il falloit que luy ou Laffemas se retirast. On obligea Laffemas à aller aux champs pour six sepmaines.

sion la charge de Lieutenant civil*, il acquit beaucoup de reputation, et osta bien des abus. A vivre en saint, comme on dit, mais ce n'est pas en saint de paradis, la charge peut valoir vingt mille livres; il n'en tiroit que six[1]. Il n'avoit pas passé pour voleur dans les intendances qu'il avoit eües. Je croy qu'il avoit les mains nettes[2]. Il estoit effectivement bonhomme; je ne luy ay jamais veû rien reprocher que ce que je viens de marquer. J'ay dit qu'il avoit de l'esprit. Il a fait plusieurs epigrammes; il n'y a guères que les premieres faittes de bonnes. Il n'avoit pas grand jugement ny grand sçavoir, et ne se connoissoit que mediocrement aux choses[3]. Il s'avisa mal

De 1639 à 1645.

[1] Aussy n'avoit-il rien donné pour cela; au lieu que Moreau avoit emprunté pour estre lieutenant civil. On disoit: « cet homme s'ac-» quitte bien de sa charge, » car il voloit en diable et demy.

[2] Tardieu, lieutenant criminel, l'alla accuser en plein conseil. « Il ne » se contente pas, Messieurs, » dit-il, « d'avoir sa charge pour rien, il » empiette sur la mienne qui me couste si cher. » Le Chancellier, Bullion et tous les pendards estoient pour Tardieu. Laffemas respondit: « Je n'ay que deux mots à dire pour confondre M. le Lieutenant cri-» minel. Un marchand de la rüe Aubry-Boucher avoit quinze mille li-» vres en argent dans un petit coffre-fort: des voleurs rompent sa » boutique, entrent et emportent le coffre. Ils n'estoient pas encore à » cinquante pas que des gens qui partoient à la petite pointe du jour » viennent à passer par cette rüe: les voleurs ont peur, et laissent le » coffre sur une boutique. Un marchand se leve de bon matin et trouve » ce coffre; il vient me presenter requeste, dit qu'il est prest de le » rendre à qui il appartient, et demande quelque chose pour son droit » d'avis; le maistre se trouve, et se presente avec la clef et le bordereau » des especes; je fais ordonner cinquante escus pour le droit d'avis. » N'est-ce pas une affaire civile? Pour les voleurs, que M. le Lieute-» nant criminel les pende, je les luy abandonne; mais qu'a fait ce » pauvre coffre-fort pour tomber entre ses mains? » Tout le monde se mit à rire, et Tardieu fut baffoüé.

[3] Et avoit assez des defauts du peuple.

à propos d'aller faire des stances, en 1650, pour monstrer que la Fronde n'avoit fait que du mal. On luy respondit avec ce titre : *au Mazarin enfariné ;* mais, quand on imprima la response, on osta le titre.

Jeanne-Marie Haudesens, mariée 10 novembre 1608.

Il avoit espousé la fille* d'un riche notaire, nommé Haudessens ; il en eut bien des garçons et bien des filles. Il ne leur donnoit rien, et ne maria jamais que deux filles. L'aisné de ces garçons estoit conseiller à Metz ; il fut six ans sans luy parler, quoyqu'il mangeast à sa table, luy qui parloit tant aux autres gens. Il avoit un filz qu'on appelloit l'Abbé*. Ce garçon a de l'esprit, fait des bagatelles en vers assez bien, et fit plusieurs epistres contre le Mazarin, durant la Fronde ; mais il a l'honneur de n'avoir pas un grain de cervelle. Il le fit mettre en sa jeunesse à Saint-Victor. On disoit qu'à table comme il n'y avoit qu'une perdrix, l'Abbé la prit et s'enfuyt la manger, je ne sçay où. Cela et bien d'autres choses aigrirent le pere ; il y eut procez entre eux. Le pere disoit : « C'est un desbauché, il a fait *les Feuillantines.* » Le filz disoit : « C'est un vieux bourreau. »

Laurent de L.

COMMENTAIRE.

I. — P. 65, lig. 5.

M. de Laffemas estoit filz d'un tailleur de cour surnommé Beau semblant.

Henry IV, dans une lettre insérée au 1er volume de la grande Collection, p. 630, et datée du 12 janvier 1584, recommande son tailleur et valet de chambre Beausemblant à M. d'Escorbiac. Lui-même s'intituloit : « Barthelemy de Laffemas, valet de chambre du Roy, natif

» de Beausemblant, en Dauphiné. » Il a ecrit plusieurs ouvrages, savoir : 1° *L'incredulité ou l'ignorance de ceux qui ne veulent congnoistre le bien et repos de l'estat et veoir renaistre la vie heureuse des François.* Paris, Jamet, 1600, in-8°.

2° *Histoire des amours tragiques de ce temps.* « Imprimée, » dit Pierre de l'Estoile, « nouvellement en ceste ville, in-16. Je l'ay achetée non » pour chose qu'elle vaille, mais pour m'en servir à autre sujet. L'au- » teur est le sieur Laffemas, jadis tailleur et maintenant advocat, qui » ne fait autre chose qu'escrire et brouiller le papier, et auquel S. M. » dit un jour (comme il luy presentoit un livre qu'il avoit fait), qu'il » entendoit que puisque les tailleurs ores luy faisoient les livres, que » ses chancelliers doresnavant luy fissent ses chausses. » (*Nouvelle edition*, 15 janvier 1607, p. 411.)

3° *Le tesmoignage du profit et revenu des soyes de France.*

4° *Cinq discours d'une liberté generale et vie heureuse, pour le bien du pays.*

5° *Recueil presenté au Roy de ce qui se passe en l'Assemblée du Commerce.* Paris, 1604, in-4°. — M. Champollion-Figeac a donné place à ce dernier traité dans le 4e volume des *Documents historiques inedits extraits de la Bibliothèque nationale et d'autres collections.* Paris, in-4°, 1848. Dans l'*Avertissement préliminaire*, le savant editeur fait l'histoire de la famille Laffemas, mais plutôt en avocat qu'en critique impartial. Il y passe rapidement sur les faits et gestes d'Isaac de Laffemas ; il presente Barthelemy, son père, comme un personnage considérable, non tailleur mais fils d'un tailleur du Roy, ce qui contredit, il me semble, les témoignages contemporains. Jean Bourgoing, le fléau des Financiers de son temps, dans le Factum qu'il présenta au Grand-conseil contre la nomination d'Isaac à la charge de premier substitut du procureur-général devant la Cour de justice, le désigne sous le nom d'Isaac Laffemas dit Beausemblant. « Son pere estoit Barthelemy Laf- » femas, du village de Beausemblant en Dauphiné, pauvre artisan de » la religion prétendue reformée, du mestier mechanique de tailleur » d'habits ; chaussetier de l'escurie, auteur du *Plant des mûriers blancs* » *pour nourrir des vers à soie ;* inventeur de l'impost mis sur les dez, » cartes et tarots... »

II. — P. 66, lig. 15.

Je doute mesme... que par hazard il luy soit arrivé de monter sur le theatre...

Laffemas intenta un procès à Marie Veniere, femme de Jean Remond, avocat au Parlement de Paris, qui disoit lui avoir vu jouer la comédie sous le nom de Beausemblant. Cette Veniere avoit elle-même eté co-

médienne du temps de Henry IV. M. de Monmerqué a retrouvé l'interrogatoire original de la femme Remond, sous la date du 19 avril 1627.— Bourgoing, de son côté, rappelle les premières dépositions du sieur Buffequin portant, « qu'il y a environ vingt ans il auroit vu jouer des » tragédies au *Sabot d'or* rue Saint-Antoine, par Laffemas, lors, de la » compagnie de Valleran; et dudit Sabot ils seroient venus au petit » hostel de Bourgogne. » Mais dans une autre déposition, « Buffequin » feinteur et artificieur des comediens, auroit declaré qu'il avoit pris » Beausemblant pour Montluysant, comedien du mesme temps. » (p. 50.)

III. — P. 66, note 1.

A Navarre, estant escolier, il fit une pastorale, où il y avoit un berger Lefamas...

La pièce fut imprimée *à Roüen, chez Claude le Vilain,* en 1605, et Laffemas n'avoit alors que seize ans. M. de Soleinne qui sans doute l'avoit vue imprimée la fit copier pour la partie de sa grande collection que la Bibliothèque impériale a acquise. Cette copie est aujourd'hui dans le volume 3026[12], du *Supplément français*, sous le titre : *L'instabilité des Felicitez amoureuses, ou la tragi-pastorale des Amours infortunées de Phelamas et Gaillargeste. De l'invention de J. D. L. sieur de Blambausant.*

A la fin de cet ouvrage singulier, Isaac de Laffemas a trouvé dans les lettres de son nom la devise : *Fais cas de l'ame.* Notre homme a malheureusement prouvé qu'il se gardoit bien de confondre l'âme avec le corps.

IV. — P. 66, note 2.

Comme à la blanque « Dio te lo mandi bona. »

C'est-à-dire : Dieu te l'envoie belle ou te fasse tirer un bon billet. Je n'ai pas vu citer ailleurs cette espèce de blanque ou loterie. Sur les blanques apportées d'Italie en France par les Italiens, au XVIe siècle, on peut lire le curieux chapitre XLVIe du septième livre de Pasquier.

V. — P. 67, lig. 13.

On a une satyre de luy contre Laffemas qui est sanglante...

Je donnerois, dans l'Appendice, cette pièce, si elle n'avoit pas eté imprimée dans le tems, et si M. Moreau ne l'avoit pas réimprimée presque en entier dans le second volume de son *Choix de Mazarinades*, 1853, p. 193. Elle contient des vers admirables et des invectives très-vigou-

reuses. Ce n'est pourtant pas une Mazarinade : elle doit avoir eté faite en 1642, dans l'intervalle des deux commissions de Laffemas comme lieutenant civil, ou bien en 1646, quand le temps de la deuxième commission alloit expirer.

VI. — P. 67, lig. 21.

M. d'Espeisses le definissoit ainsy : Vir bonus strangulandi peritus.

La Porte, le porte-manteau, qui dans ses Mémoires est rarement plaisant, appelle Laffemas le grand gibecier de France ; il donne même un echantillon assez curieux du savoir-faire de cet insigne coupable, modèle parfait mais non pas unique du chacal judiciaire. Dans les premiers jours de toutes les tyrannies, on sait que les Laffemas n'attendent pas qu'on les désire ; ils se présentent à qui veut mettre leur petit mérite à l'épreuve. Mais exécration à ce qui fut Tristan Lhermite sous Louis XI, Jefferies sous Jacques II, Laffemas sous Richelieu, Fouquier-Tinville sous Robespierre ! Pour toutes les âmes naturellement généreuses, il eût mieux valu sans doute qu'ils ne fussent jamais nés !

Le Dubois que Richelieu fit pendre par l'intermédiaire du lieutenant civil Laffemas, et qui le méritoit, après tout, beaucoup mieux que bien d'autres victimes de Richelieu, ce Dubois est cité dans une Mazarinade intitulée : *Lettre curieuse de ce qui s'est passé de plus remarquable à Paris, depuis le jour des Roys jusqu'à la fin de la première conférence, avec un petit discours de la vie et de la mort de M. le comte de Soissons*, 1649. C'est à propos du cardinal de Richelieu : « Vous vous estes trompé » quand vous avez dit qu'il ne se trompoit jamais... Quand il prit Du- » bois pour luy faire venir les Indes à Rüel, comme il luy avoit promis, » il fit bien voir qu'il pouvoit estre trompé comme un autre ; et l'exe- » cution qu'il fit faire de ce misérable, fit assez paroistre qu'il estoit » fasché d'avoir descouvert son foible. » (P. 20.)

La Porte nous dit aussi qu'il fut mis, en 1638, « dans un cachot qui » avoit esté celuy d'un nommé Dubois, lequel en avoit esté tiré depuis » peu, pour aller au supplice, parce qu'il avoit trompé le Roy et son » Eminence à qui il avoit promis de faire de l'or. » (*Memoires*, 1755, p. 123.)

VII. — P. 68, note 2.

Il estoit mal avec le Chancellier et avec Bullion...

S'il fut mal avec le chancelier Seguier, ce ne fut pas à défaut de dévouement et de docilité, comme on en jugera par la correspondance curieuse que je donnerai dans l'Appendice.

VIII. — P. 68, lig. 17.

On se mocque... de ce qu'il condamna le cheval de bataille du baron de Siré à tirer le tombereau dans lequel estoit l'effigie de son maistre.

Louis Jules du Chatelet, baron de Cirey, né en 1594, et héritier de la baronnie de Cirey et de Saint-Amant en 1620, par la mort de son oncle Antoine du Chatelet, avoit glorieusement servi dans les guerres qui aboutirent à la prise de la Rochelle. En 1630, le Roi l'avoit nommé maréchal de camp et gouverneur d'Aigues-Mortes. Puis il prit parti pour Gaston contre Richelieu, et combattit vaillamment près du duc de Montmorency, à la bataille de Castelnaudari. Il parvint à sauver ses jours et sa liberté en suivant le duc d'Orléans en Lorraine ; mais ses biens furent saisis pour être rendus plus tard à son fils ; et sous les auspices de Laffemas, il fut condamné par contumace à la peine de mort. Il vécut cependant longtemps après Laffemas, Louis XIII et Richelieu. Cette branche du Chatelet etoit collatérale à celle du marquis du Chatelet, epoux de la célèbre amie de Voltaire. Laffemas lui-même, dans une lettre au chancelier Seguier, parle de cette affaire du *cheval de Siré*.

« Je vous diray que j'ay instruit force contumaces contre plusieurs » gentilshommes assez qualifiez, qui sont bien convaincus d'avoir levé » des troupes, rançonné les subjects du Roy, et porté leurs armes » contre Sa Majesté à la deffaicte de Castelnaudary (où le duc de Mont- » morency (*a*) fut arresté prisonnier), et croy que dans mercredy pro- » chain, ils seront jugez. Nous pourrons avoir des supplices différens, » encore que tout aille à la mort, parce qu'il faut augmenter la peyne » de ceux qui ont faict les levées, presté leurs maisons et soustrait » les autres de l'obéissance qu'ils doibvent au Roy. Je vous envoyeray » à l'instant mesme le jugement afin de le faire voir au Roy et à Mon- » seigneur le Cardinal. Toutes les contumaces ne tombent pas au » mesme jour; mais il y en a près de trente en estat pour mercredy, » et le reste se pourra juger incontinent après la feste. J'ay desjà fait » plus de soixante decrets de prise de corps qui estonnent toute la pro- » vince ; et vous puis dire que j'ay fait prendre neuf chevaux sur le » baron de Cirey, entre lesquels est son cheval de bataille sur lequel il » estoit monté à la prise de Monsieur de Montmorency. Nous avons » proposé de le mettre à la charrette de l'executeur qui conduira les » tableaux; touttefois, pour ne rien faire d'extraordinaire, nous y pen- » serons auparavant. Il y a quelques accusez qui ont des parens en ce » presidial ; mais nous ferons en sorte qu'ils s'abstiendront d'en con- » gnoistre, etc., etc. »

(*a*) Laffemas, par habitude, avoit ecrit: *Monsieur le duc de Montmorency*, mais en se relisant il ratura *Monsieur*.

IX. — P. 69, lig. 13.

Il s'avisa mal à propos d'aller faire des stances en 1650 *pour monstrer que la Fronde n'avoit fait que du mal.*

Laffemas passe pour auteur de plusieurs Mazarinades ; les stances dont on parle ici doivent être le *Frondeur désintéressé*, dont M. Moreau a cité la plus grande partie, dans son *Choix de Mazarinades*, tom. II, p. 186. En voici la meilleure :

Ces gens qui faisoient les tribuns,
Ces peres du peuple importuns
Ont bien engendré des miseres.
Jamais les enfans de Paris
Ne se virent si mal nourris
Que lorsqu'ils eurent tant de peres.

Elle finit ainsi :

Que Dieu nous fasse moissonner
La paix que luy seul peut donner,
Et qu'il la rappelle en ce monde.
Que pour comble de nos souhaits
Nous puissions trouver cette paix
Dedans le tombeau de la Fronde.

Qu'enfin cette Sainte-Union
Bannisse la confusion
Qui fait les discordes civiles.
Que Paris soit comme autrefois
La bonne ville de nos Roys
Et la reyne des bonnes villes.

La réponse qui devoit paroître sous le titre : *Au Mazarin enfariné*, mais qui fut réellement imprimée sous un autre titre, doit être *la Reponse des vrais frondeurs au faux frondeur soi-disant désintéressé.*

L'abbé de Laffemas, qu'on a dû plus d'une fois confondre avec son père, mais qui etoit frondeur, tandis que le père etoit Mazarin, l'Abbé, dis-je, a fait plusieurs excellentes Mazarinades. J'ai déjà dit que je le croyois auteur du *sixième livre de l'Enéide, burlesque ;* il a fait certainement, 1° la *Lettre au Cardinal, burlesque ;* 2° la *Dernière soupe à l'ognon pour Mazarin, en vers burlesques ;* 3° *Le Terme de Pasques sans trebuchet.* Il prend, dans ces trois pièces, le faux nom de Nicolas *Ledru.*

X. — Fin.

Isaac de Laffemas fut marié deux fois, bien que des Réaux ne parle que de sa première femme, Jeanne Marie Haudesens. Sa seconde fut Charlotte Becquet, fille d'un autre notaire au Châtelet, Robert Becquet, et de Valentine de Malleville. Il eut du premier lit : 1° Guichard de Laffemas, conseiller au Parlement de Metz ; 2° Laurent de Laffemas, l'Abbé ; 3° Jeanne de Laffemas, mariée en juillet 1639 à Charles de Fites, baron de Soucy ; 4° Catherine de Laffemas, seconde femme de Germain Courtin, sieur de Tanqueux, secrétaire du Roy. Du second lit,

il eut : 5° Maximilien de L., sieur de Seraucourt, mort non marié ; 6° Angelique Marie de L., morte 13 mai 1703 ; 7° Valentine de L., morte sans alliance, et Charlotte de L., dont la fille, d'un premier lit, Charlotte le Sage, née en 1642, fut mariée le 22 février 1658, à Ottavio Ondedei, comte de Vezelai, d'où sortit un assez grand nombre de personnages considérables.

C'est apparemment Nicolas le Sage, premier mari de Charlotte de Laffemas, qui fut victime d'un accident raconté par Henry Arnauld, dans sa lettre du 29 mai 1641, au président Barrillon : « On vous aura » mandé, dez dimanche, » (26 mai) « l'accident funeste arrivé au der- » nier gendre de M. de Laffemas, qui fut tué tout roide par un sergent » qui tira avec d'autres en faisant une salve devant les fenestres de son » beau-père. Cela fut cause que le lendemain, les sergens ne firent » point leur fanfare, et on pourroit bien n'en plus faire. Il seroit bon » d'abolir cela. »

L'abbé de Laffemas etoit mort en octobre 1655.

Cy-gist l'abbé de Laffemas,
Dont l'ame estoit un noble amas
De mainte qualité jolie
Pour chasser la melancolie.
Son pere, esprit très-excellent,
Luy fit part de son beau talent,
C'est à sçavoir la poesie,
Des Dieux pour langage choisie.
Mais hormis l'être corporel
Et ce riche et grand naturel
Tant pour les vers que pour la prose,
Il n'en eut jamais autre chose.

(LORET, *Muse hist.* du 16 octobre 1655.)

Le même Loret a fait aussi l'epitaphe du père : mais, quoi qu'il en dise, je pense que Loret, accusateur public, n'auroit pas eté aussi terrible que le fut réellement Laffemas.

Monsieur de Laffemas est mort,
Luy dont l'esprit constant et fort
Fut le vray fleau des fantasques
Qui faisoient à l'Estat des frasques.
Presumant aussy bien que moy
Que tout deserteur de son Roy
Est la plus criminelle engeance
Qui des Enfers prenne naissance,
Il fut par l'ordre des destins
Ennemy juré des mutins.
C'estoit un juge incorruptible,
Aux factieux toujours terrible;
Et quand quelqu'un contre l'Estat
Tramoit quelque noir attentat,
Manigance ou fripponnerie,
Il n'entendoit point raillerie.

(*Muse hist.* du 24 mars 1657.)

CCLXVI.

HAUDESSENS.

(*René Haudessens, baron de Beaulieu, fils de Laurent Haudessens, notaire au Châtelet de Paris.*)

Le filz de ce notaire, dont nous venons de dire que Laffemas avoit espousé la fille, estoit bien fait et avoit quelque esprit ; mais il estoit hableur et estourdy pour le moins autant qu'un autre. Il disoit quelquefois de plaisantes choses ; il se fourroit partout. On dit qu'il n'a pas esté malheureux en amourettes ; on l'appelloit le marquis de la Barre-du-Bec, parce que son pere, qui estoit homme habile et homme de bien, y logeoit*. Coursy-Aubry[1] et Haudessens prirent une telle aversion l'un pour l'autre, qu'ils se sont battus plusieurs fois à coups de poings, et quelquefois à coups de baston. Haudessens fut le dernier à bastonner l'autre, et puis s'en alla en Espagne. Ils estoient assez bon nombre de François : il persuada aux autres de faire passer quelqu'un d'entre eux pour marquis, et que les autres se diroient ses suivants ; que sous ce pretexte ce marquis de comedie seroit receû partout, et qu'eux par consequent verroient

Elle commence dans la rue de la Verrerie, en face de celle des Coquilles.

[1] On en parlera ailleurs*.

Histor. de la presid. Aubry.

bien plus à leur aise tout ce qu'il y avoit à voir. Les autres y consentirent, et le choisirent pour faire le Marquis. Il arriva à Madrit lorsque M. de Rambouillet y estoit, comme j'ay dit *, ambassadeur extraordinaire. Il alla chez luy tout couvert d'or, et luy conta l'invention dont il s'estoit avisé; après il le pria de ne le pas descouvrir. M. de Rambouillet en rit, et à un jeu de cañas et à une course de taureaux il luy fit donner un eschafaut; il le dit pourtant au Comte-duc et au Roy mesme, qui trouverent cela assez plaisant, et le laisserent joüir de sa grandeur imaginaire[1].

Tom. II, p. 479.

Il alla après à Constantinople, où il s'avisa de *vagheggiar** les sultanes autant qu'il luy estoit possible; et, comme il raudoit autour du Serail, on le prit et on luy donna bon nombre de coups de latte. Il disoit qu'il avoit quatre-vingt-une religions, et qu'il les trouvoit aussy bonnes l'une que l'autre. Depuis, il se maria à Montpellier, où il se fit maistre des Comptes et conseiller de la Cour des aides; tout cela est ensemble. Il alloit souvent chez M. de Schomberg. Il estoit, à ce qu'on m'a dit, tousjours sur le mesme pié; il n'avoit qu'une note *, qui estoit l'avarice de sa femme*. Il disoit qu'elle luy faisoit du potage si maigre, qu'on n'avoit que faire de craindre que le bouillon tombast sur les siéges; car il ne tachoit point. « Il faut bien, » disoit-il au Mareschal,

Suivre des yeux.

Un sujet de conversation.

Jeanne d'Eyde.

[1] Il prit un valet espagnol qui le quitta à Paris, en luy disant: « Vous n'estes point gentilhomme, et moy je suis soldat. » C'est quelque chose en Espagne, *soldado del Rey*.

« que je vienne quelquefois disner avec vous, pour » me soustenir ; autrement, je mourrois d'inanition. »

En ce pays-là il eut une querelle. Un homme l'attaqua l'espée à la main. Luy qui n'en avoit point se jetta à corps perdu à cet homme et luy osta son espée. « Hélas ! » disoit-il en racontant cet exploit, « jamais » je ne fus si estonné que de me trouver vaillant. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 77, lig. 9.

Il se fourroit partout.

Il y a ce couplet dans un vaudeville fait à l'occasion de l'entrée du Roi à Paris après la prise de la Rochelle :

Marchoit devant la noblesse
Monsieur Haudessens le filz,
Portant un bel habit jaune,
Vive le Roy !
Chevauchant comme un marquis,
Vive Louis !

Bourgoin ne l'avoit pas non plus oublié dans sa *Requeste* contre Laffemas : « Ledict Hault-dessens alloit travesty en gentilhomme de mar- » que, suivy d'estaffiers et grands lacquais richement vestus, se faisant » appeller le marquis de Hault-dessens... Il faisoit mesme rechercher » la damoiselle de la Vie, fille du premier president de Pau... (*a*) »

René Haudesens ou de Haudesens laissa nombreuse postérité qui semble être restée à Montpellier. Un de ses fils fut plus tard deputé de la noblesse du Languedoc ; un autre etoit en 1675 capitaine dans le régiment de Normandie.

(*a*) De Bernard de la Vie, reçu premier P. en 1622.

CCLXVII.

BEAULIEU-PICART.

(*Prosper le Picard, sieur de Beaulieu, mort vers* 1654.)

Des prétentions grotesques.

La famille des Picarts est une des plus anciennes de la Robe; il y a des grotesques*, comme dans toutes les maisons où l'on se pique de noblesse. Il disoit que je ne sçay quelle reyne Blanche espousa en cachette un Picart, d'où ils viennent. Son pere* mourut pauvre par mauvais mesnage, et laissa assez d'enfans : ils estoient trois freres et trois sœurs. L'aisné de tous* estoit un garçon bien fait; il se poussa à la Cour, il estoit adroit à toutes choses, et principalement à dresser toutes sortes d'oiseaux. Cela fit ombrage à M. de Luynes, qui commençoit à se mettre bien dans l'esprit du Roy. En effect, il luy fit dire que le Roy ne le voyoit pas de trop bon œil, et qu'il feroit bien de se retirer. Il donna dans le panneau; il fit le froid avec le Roy, qui le chassa enfin. Ce fut luy qui mit ses freres dans le jeu, disant que, par le jeu, de jeunes gens qui n'avoient guères de bien s'introduisoient partout et trouvoient moyen de subsister. Beaulieu-Picart, dont nous escrivons

Bertrand Picart ou le Picard, président des tresoriers de France à Amiens.

François le P.

l'historiette, s'y rendit fort adroit et pippoit aussy bien qu'homme de France. Son aisné * avoit un maistre à pipper, et tous les grands joüeurs s'en escriment : ils disent que c'est pour s'empescher d'estre trompez. Cet aisné mourut à vingt-cinq ans *, après avoir esté long-temps incommodé d'un coup que luy donna Souscarriere *. Pour avoir pretexte de se battre sans encourir la peine de l'edict, ils firent semblant de se quereller sur un coup, en joüant à la paume ; ils prennent leurs espées qui estoient sous la corde ; Beaulieu passe et va à Souscarriere, qui recula jusqu'à la grille, et là, par un coup de prevost de salle, le blesse et luy fait tomber son espée. Le blessé enrageoit, car il ne faisoit nul cas de l'autre, et ne voulut jamais s'accommoder que Souscarriere n'avoüast qu'il avoit reculé jusqu'à la grille.

Claude le P., sr de Beaulieu.

20 août 1628.

Hist.

Beaulieu-Picart, pour sauver la charge de son aisné, qui estoit Ordinaire * chez Monsieur (il n'avoit voulu disposer de rien), se met dans le lict comme s'il eust esté le malade, et dicte un beau testament ; le voylà Ordinaire chez Monsieur. Tout ce qu'il put avoir de cette charge et tout ce qu'il pouvoit attrapper d'ailleurs, car ç'a toujours esté un homme de bien, tout cela s'en alloit en braverie. C'estoit un garçon fort bien fait, fort propre et qui ne manquoit point d'esprit. Foucault *, depuis conseiller au Parlement en la place de son pere, devint amoureux d'une de ses sœurs et l'espousa en despit de tout le monde *. Il auroit bien mieux fait d'espouser la fille du clerc de son pere *, qui avoit quatre cent mille

Gentilhomme ord.

Claude Foucault, conseiller en 1627 : mort 28 mai 1664 ; marié à Louise le Picart.

Le 5 septembre 1627.

Claude F., doyen de la Cour des Aides.

livres de bien, car il ne presteroit pas sur gages comme il le fait, pour se recompenser, dit-il, d'avoir espousé une femme par amour. Il disoit une fois à ce secretaire : « Je veux bien que vous sçachiez que » je suis le soleil levant, et que mon pere n'est que » le soleil couchant. » Depuis cela, Patru qui, en sa petite jeunesse, estoit de leurs amys, pour dire le soleil couchant, disoit tousjours : « M. Foucault le « pere. » Durant la colere de son pere*, il faisoit tousjours des harangues, et il disoit : « Si on m'appelle » au Parlement, vrayment je sçay bien ce que je » diray. — Hé ! que diras-tu ? » luy disoit Patru. — « Je diray ma femme est ma femme, car je l'ay » espousée. »

A l'occasion de son mariage.

Beaulieu se mit en ce temps-là à faire l'amour à la fille de Francine[1], à qui Patru donna le surnom de Petit-Ange, tant elle estoit jolie. C'est aujourd'huy la veuve de du Peray*, (frere du president le Bailleul), gouverneur de Corbeil, que le feu Roy appelloit Plante-bourde. Patru, Perreau le trezorier de France* et Beaulieu en estoient tous trois un peu espris. Les deux autres, voyant que Beaulieu estoit le plus espris, la luy cederent, c'est-à-dire n'allerent point sur ses brizées. Un jour qu'elle luy avoit donné rendez-vous pour un moment à la porte de la rüe, tandis qu'on servoit sur table, elle luy dit : « Depeschez-vous, car » il faut que je m'en *vase* souper. — Que je m'en » *vase* ! » reprit-il ; « Jésus ! comment vous parlez ! »

Charles de ou le Bailleul, sr de Peray, gouv. de Corbeil, mort en 1655.

Voy. T. I, p. 423.

[1] Fontainier italien.

Il ne fit que se mocquer d'elle d'avoir dit ce meschant mot, luy qui avoit esté si long-temps à avoir cette petite audience, et qui sçavoit bien qu'on parloit de la marier. Une autre fois il n'avoit fait que de l'entretenir des reines Blanches de sa race. Je me souviens qu'on le faisoit passer pour un garçon qui escrivoit bien, et c'estoit Patru qui luy faisoit toutes ses lettres.

Il apprit à faire la petite voix, comme l'*Esprit de Montmartre**, et, avec cette invention, il a fait cent espiegleries et cent escroqueries. Il eut une fascheuse affaire, car il se trouva à un vol d'argent du Roy; et, s'il n'eust eu bon bec et bien des parens dans le Parlement, il en tenoit; mais on gaigna les tesmoins. Au bout de quelques années de campagne, car il fallut aller à la guerre pour purger un peu la reputation, un de ses parens qui, faute de bien, avoit esté contraint de se faire curé-prieur de la Haute-Maison, en Bourgogne, luy donna avis que M. de la Haute-Maison *, gentilhomme de quinze mille livres de rente, n'avoit qu'une fille à qui, non plus qu'à sa femme, il ne faisoit manger que des croustes; qu'il y falloit songer, et qu'il l'allast trouver en Bourgogne. Il y fut, et fit connoissance avec elle*. Depuis, il arriva par bonheur que Foucault fut rapporteur d'un procez de ce gentilhomme. On vient à Paris; la fille ne bougeoit de chez Madame Foucault, à qui le Curé l'avoit recommandée. Là, Beaulieu s'en fit aimer. Il estoit beau, et elle n'estoit point belle. Il fut question d'espouser en cachette; un prestre de

Histor.

Charles de Neufcarre, par sa femme baron de Seignelay et sr de la Haute-Maison.

Louise de N.

Saint-Innocent fit l'affaire pour cent pistolles; par l'avis de Patru, il se saisit de l'extrait baptistere chez sa sœur Foucault: le mariage fut consommé *. La sœur de Beaulieu *, celle qui n'estoit point mariée, faisoit la sentinelle à la porte. Le procez gaigné, elle retourne avec son pere et sa mere en Bourgogne, où elle s'ennuyoit fort de n'avoir point son mary, qui estoit d'avis d'attendre que le pere ou la mere, qui estoient vieux, allassent en l'autre monde. Pour l'y faire aller*, elle feignit qu'on la vouloit marier : Beaulieu consulte avec ses sœurs, et ils prenoient de fichües resolutions, quand Patru y arriva, à qui il dit qu'il estoit resolu de l'enlever. « Il faut donc, » luy dit cet amy, « avoir vos *alibi* bien prouvez; » et il luy en dit les moyens : Beaulieu part et l'enleve. Il ne la mena d'abord que dans un bois, à demy-lieüe de la maison, où elle passa la nuict; luy cependant galoppe au prochain bourg, y bat exprez un valet d'hostellerie, en sort aussytost, va à un autre, y fait encore quelque desordre, et ainsy à un troisiesme, afin qu'il y eust bien des procez-verbaux contre luy. Il estoit bien accompagné; il faisoit des insolences impunement. Le lendemain matin, il alla reprendre sa femme et la mena à Paris chez Madame d'Elbœuf qui luy donna une chambre, sans s'informer pourquoy la jeune Beaulieu gardoit sa belle-sœur, et il n'y entroit que luy. Le beau-pere l'accusa de rapt; mais il fut condamné aux despens. Depuis, on les accommoda; mais le vieillard, qui ne valoit guères mieux que son gendre, mit dans l'accommodement

20 avril 1613.

Marie le Picart, fille de Beaulieu.

Faire aller Beaulieu en Bourgogne.

qu'on ne luy demanderoit aucune dote. Beaulieu vint au conseil à Patru, qui luy dit: « Allez-vous-en chez » luy avec bien du train; il s'en ennuyera bientost, » et là peut-estre luy persuaderez-vous de vous ce- » der quelque rente ou quelque maison. Il avoit une » rente sur M. d'Angoulesme, qui avoit esté rachettée: » vous luy direz : Monsieur, vous ne tirez rien de » cette rente; et vous avez souffert qu'on s'emparast » à vil prix de cette maison que vous aviez à Orléans. » Cedez-moy ces deux piéces, et, par le moyen de » mes beaux-freres et de mes autres parens du » Parlement, j'en tireray bien quelque chose. Mais, » gardez-vous bien, » dit Patru, « de laisser la mi- » nute de la donation chez le notaire du village, car » le bonhomme la retireroit d'authorité. » Il va chez son beau-pere avec une meute de chiens courants anglois qu'il avoit gaignée à un Anglois, à qui auroit le cheval le plus viste. Luy et cet Anglois avoient quelquefois duppé les sots, et on sçait qu'ils s'entendoient et profittoient des paris que l'on faisoit. Le beau-pere en fut bientost las, et luy fait la donation. Beaulieu retire la minute, et va à M. d'Angoulesme qui le paye d'une quittance. Il va à cette terre ; on luy monstre un contract de vente, en bonne forme ; il presente requeste, expose que son beau-pere l'a trompé : ordonné qu'il donneroit en autre nature de biens ce à quoy montoit ce qu'il avoit donné. Il fut donc contrainct de luy donner la terre de Senelé * de huict cens escus de revenû. Dans cette terre il faisoit apparemment la fausse monnoye, rançonnoit ses

Ou Seignelay, à 3 l. d'Auxerre.

paysans, mais les exemptoit de gens de guerre, trocquoit des chevaux, et avoit trois fois plus de train qu'il n'en pouvoit nourrir en vivant en homme de bien. Il se faisoit craindre par sa fanfare, et ne voyoit point Monsieur le Prince *, « parce, » disoit-il, « qu'il se mocque des gentilshommes. »

Gouverneur de Bourgogne.

Il mourut, il y a trois ans, à Roüen, en poursuivant un procez, depuis la mort de son beau-pere. Patru avoüe qu'il estoit embarrassé de cet homme, qu'il avoit honte qu'on le vist chez luy, mais qu'il ne pouvoit s'en desfaire à cause de la vieille connoissance.

Marguerite le P. mariée à Jacques des Fiets, sr de Maudestour.

De ses deux autres sœurs, l'aisnée * espousa un baron de Maudestour, un diable qui, ayant dessein d'estrangler sa premiere femme pour espouser une de ses proches parentes, alla s'informer avant combien il luy cousteroit pour la dispense, estrangla effectivement sa femme, mais n'espousa point cette parente; je ne sçay pourquoy. Ce diable la laissa veuve.

Marie le P.

La derniere * alla demeurer avec son frere en Bourgogne. Avant ce mariage, et dans leur grande misere, une de ses cousines, nommée Charpentier, qui avoit espousé Dalibert, aujourd'huy surintendant de la maison de M. d'Orléans, pour trouver de quoy l'assister s'avisa de dire à Dalibert que toutes les servantes ferroient la mule, qu'elle vouloit aller ellemesme au marché, et se chargea de tout ce soing, pour espargner * afin de donner à sa cousine.

Pour ferrer elle-même la mule.

COMMENTAIRE.

I. — P. 81, l. 21.

Le voylà Ordinaire chez Monsieur.

L'anecdote paroît d'autant plus vraie que, précisément le lendemain de la mort de son frère Claude, le 21 août 1628, Prosper le Picard prend, dans un acte de transport de certaines rentes provenant de la succession fraternelle, le titre de s^r de Beaulieu, et de gentilhomme ordinaire de la Chambre de Monsieur. *(Titres généalogiques de la famille le Picart.)*

II. — P. 86, lig. 23.

Une de ses cousines nommée Charpentier, qui avoit espousé Dalibert.

La mère de Beaulieu se nommoit Marie Charpentier. Dalibert etoit probablement l'ancien ami du président Cornuel : Il est signalé dans le *Catalogue des Partisans*, 1649 : « D'Alibert, confident de Cornuel, qui » demeure rue des Vieux-Augustins, a esté de tous les traittez qui se » sont faits par le moyen desquels il possede de grands biens, tant en » maisons dans Paris qu'en rentes capitalisées. » Son fils avoit en 1657, seize ou dix-sept ans : « il sortoit de ses estudes et s'en alloit à Rome, » comme font d'ordinaire les enfans de Paris au sortir du collége. » Avant que de partir, il alla visiter quelques dames du Marais qui » n'estoient pas des plus sages de Paris. » (*Mémoires de Mademoiselle*, T. III, p. 144.)

Remarquez cet usage ancien chez les « enfans de Paris, » de faire le voyage de Rome au sortir du collége. Excellent complément des etudes scolaires qu'on néglige trop aujourd'hui, quand les moyens de voyager sont devenus cent fois moins dispendieux et moins pénibles. Et qu'on vienne encore nous dire qu'*avant la Révolution*, on ne faisoit pas le voyage d' Orléans ou de Chartres, sans avoir ecrit son testament!

CCLXVIII. — CCLXIX.

L'ESTOILLE ET SAINT-THOMAS.

(*Claude de l'Estoile, sieur de Saussay, né en* 1595, *mort vers* 1652.)

Pierre de l'Estoile, né en 1546; mort en octobre 1611.

L'Estoille, l'Academicien [1], estoit filz d'un audiencier de la Chancellerie*, mais d'une des plus anciennes familles de Paris, jusque à y trouver un chancellier de France, il y a long-temps. Il avoit eu quelque bien de patrimoine, mais il en mangea une bonne partie en amourettes. Il en contoit à la fille d'un procureur nommé Sandrier : elle estoit jolie, mais fort coquette ; elle prenoit son argent, se mocquoit de luy, et en aimoit d'autres [2]. Beaulieu-Picart qui, comme nous venons de voir, estoit honnestement insolent, se voulut mesler aussy de la cajoller. Il y fut un jour avec Patru ; il y avoit ordre de luy dire qu'elle n'y estoit point ; cependant, la porte estant ouverte, il demanda à se reposer dans la salle : là il se met à pester, et vouloit rompre les vistres. Patru, pour le destourner de cette folie, luy dit : « Beaulieu, je te prie, faisons res-

[1] Voyez l'Histoire de l'Academie.

[2] A la verité, c'estoit un visage extravagant et difforme tout ensemble.

» ponse aux vers que l'Estoille a mis sur le luth de sa » maistresse [1]. » Voicy les vers :

Je dois bien faire des jaloux
Lorsque je baise devant tous
Le sein de ma belle maistresse,
Aux amants qui sont sous sa loy
Elle fait bien quelque caresse,
Mais elle n'embrasse que moy.

Ils mirent au dessous, et ce fut de la main de Beaulieu :

Que te sert de baiser le sein
De ta belle maistresse?
Insensé, tu — en vain,
Et te flattes d'une carresse ;
Car jamais tu n'iras,
Ny plus haut ny plus bas.

L'Estoille a avoüé depuis qu'il en pensa enrager, qu'il ratissa le mot deshonneste, et qu'il fut tenté de se battre contre Beaulieu. « Mais je m'arrestay en » disant : il me battra et se mocquera doublement de » moy. » Une fois il la trouva qui le soir *mentulam duorum garsionum arrectam tenebat*, tout à la fois. Chascun croyoit estre le seul ; il n'y avoit point de chandelle. L'Estoille par sa jalousie descouvrit tout, en tastant de costé et d'autre. Il passa maintes nuicts à sa porte, car il estoit poétiquement amoureux [2]. Après il se maria aussy poétiquement avec la fille d'un pro-

[1] Elle chantoit aussy et dansoit fort joliment ; elle avoit de l'esclat et estoit fort aimable.

[2] La mere de cette fille portoit des pendans d'oreille avec un chaperon.

cureur, car ces filles de procureur luy estoient fatalles ; celle-cy n'avoit point de bien. Il en fut si jaloux qu'elle mourut du chagrin que luy donnerent les bizarreries de son mary [1].

Il y avoit quelque chose d'extravagant dans cet esprit-là. D'abord il parloit de luy comme d'un escollier ; puis, pour peu qu'on le mist en train, il se mettoit au-dessus de Malherbe. Il y a pourtant bien à dire, et il ne sçavoit presque rien. Jamais il ne luy prenoit envie de vous dire des vers que dans les rües, ou sous quelque porte ; et il ne travailloit qu'après avoir fait fermer tous les volets et allumer de la chandelle, quand c'eust esté en plein midy. Jamais homme n'eut plus l'air et l'esprit d'un poéte que celuy-là. Un jour chez Gombaud, un gentilhomme Saintongeois demanda à Gombaud s'il ne connoissoit point un tel qui faisoit si joliment des vers : « Non, » dit Gombaud. L'Estoille, qui se promenoit dans la chambre et qui n'avoit pas desserré les dents, dit comme s'il eust prononcé un arrest : « C'est un grand mal- » heur à un homme qui se mesle d'escrire, que nous » ne le connoissions point. » Chez Malleville, il foula aux pieds, comme un monstre, une meschante piéce dont Malleville se divertissoit, et prononça anatheme contre elle d'un ton de voix foudroyant.

[1] Je ne sçay s'il se repentoit d'avoir eu affaire à des procureurs, mais ayant esté poussé assez incivilement au Palais par un procureur, il demanda son nom : « Il s'appelle Fléau, » luy dit-on. — « Vrayment, » ce nom ne luy convient pas mal ; je serois d'avis, » dit-il, « qu'on » appellast ainsy tous les procureurs. »

Un jeune autheur[1] luy lisoit un jour une piéce de théatre[2]. Il escouta les deux premieres scenes ; à la troisiesme, où un roy parloit, il s'escria : « Ce Roy » est ivre. »

Un soir, comme il rajustoit un vers en se retirant, on luy prit son chapeau ; il ne s'en avisa que quand il eut trouvé le mot qu'il cherchoit, et après il se mit à crier : *Aux voleurs!* mais il n'estoit plus temps. Il n'estoit point âgé quand il mourut ; sa maladie fut bizarre, car tout est bizarre en luy. Il s'estoit mis en fantaisie de ne manger que des confitures, et cela luy causa une indigestion estrange : il rendoit les choses comme il les prenoit, et ne sentoit point la douleur. Il en trespassa pourtant. On dit que, par resignation à la volonté de Dieu, il donna tous ses vers à un Jansseniste. Je ne sçay ce que ce Jansseniste en a fait.

SAINT-THOMAS.

Pour la Sandrier, elle eut bien des galants. Saint-Thomas qui faisoit, en Savoye, la charge de secretaire d'Estat, estant icy, en devint amoureux et l'emmena en Savoye, luy promettant de l'espouser, afin de l'oster aux autres. Elle pretend qu'il l'a espousée, mais qu'il luy a volé toutes les piéces justificatives de leur mariage. Pour moy, je ne le croy pas. Elle adjouste qu'il l'a voulu empoisonner : elle a tasché d'en tirer quelque chose en plaidant ; mais je pense qu'elle n'en a guères eu. Elle revint à Paris, il y a bien dix-

[1] Le Clerc.
[2] *Ramire.*

sept ans, où elle se mit à chanter des airs italiens; elle avoit appris à Turin. Elle fit bien du bruit, mais cela ne dura guères; plusieurs trouvent mesme qu'elle chante mal, car c'est tout-à-fait à la maniere d'Italie, et elle grimace horriblement; on diroit qu'elle a des convulsions. Elle est fort fardée, et se mesle d'esprit. Je ne sçay comment elle subsiste. Autrefois elle a eu quelques galans; le president de Thou d'aujourd'huy * en a esté un. Peut-estre a-t-elle espargné quelque chose.

Jacques Auguste, frère puîné de l'ami de Cinq-Mars.

COMMENTAIRE.

I. — P. 88, lig. 4.

L'Estoille... estoit fitz d'un audiencier de la Chancellerie...

C'est-à-dire de Pierre de l'Estoile, grand audiencier de France, l'auteur alors seulement présumé du *Journal Historique* de Henry III, publié anonyme par Jacques Dupuy, en 1621, dix ans après la mort du véritable auteur. Son père, dit Pelisson, « avoit recueilly plusieurs memoires des affaires de son temps, desquels un de ses amis à qui il les avoit prestez tira le livre intitulé : *Journal de ce qui s'est passé sous Henry III.* Les enfans n'ont jamais voulu donner le reste de ces *Mémoires* qui peut-estre sont maintenant perdus. »

Pierre de l'Estoile avoit eu pour aïeul maternel François de Montholon, garde des Sceaux sous François Ier. On doit à M. Moreau une très-bonne notice sur la vie de Pierre de l'Estoile, et M. Aimé Champollion l'a placée en tête de la seconde partie de son edition des *Mémoires et journal de Pierre de l'Estoile.* Paris, 1837. Nous y renvoyons nos lecteurs. La notice de M. Aimé Champollion sur les nombreux et si intéressans manuscrits de l'Estoile est au devant de la première partie de cette edition, plus ample du double que les précédentes, et qui fait cependant désirer une edition enfin complète de tous les Recueils de l'Estoile conservés dans nos bibliothèques publiques. Je crois savoir que M. Aimé Champollion s'occupe sérieusement de cet important travail.

II. — P. 88, note 2.

A la verité c'estoit un visage extravagant et difforme tout ensemble...

« Il etoit de taille mediocre et fort gresle. Il avoit les cheveux et les » yeux noirs, le visage fort pasle et fort maigre ; gasté et sans barbe en » quelques endroits, à cause qu'estant enfant, il estoit tombé dans le » feu. » (*Pelisson, Relation de l'Académie.*)

III. — P. 89, note 2.

La mere de cette fille portoit des pendans d'oreille avec un chaperon.

Le chaperon etoit une coiffure qui distinguoit les bourgeoises des Dames et des Demoiselles. Les pendans d'oreille n'estoient portés que par les *Dames*. « Chaperon, » dit aussi Furetiere en 1690, « est aussy le » devant d'une robbe de deuil, lequel prend sur les genoux et qui cache » entièrement le visage. »

IV. — P. 90, lig. 11.

Il ne travailloit qu'après avoir fait fermer tous les volets et allumer de la chandelle, quand c'eust esté en plein midy.

Charles Nodier avoit pris la même habitude que l'Estoile ; et Pelisson qui rapporte cela, ajoute « que l'Estoile quand il avoit composé un ou- » vrage, le lisoit à sa servante, comme on a dit aussi de Malherbe, pour » connoistre s'il avoit bien réussi. » (Hist. de l'Académie.) On l'a dit plus tard de Moliere, et, je crois, sur de moins bons garans.

V. — P. 91, lig. 1.

Un jeune autheur, — Le Clerc...

Apparemment Michel le Clerc plus tard de l'Académie françoise. Cependant on n'a pas gardé le souvenir d'une tragédie de *Ramire* de sa composition. Pelisson a raconté la même boutade, mais sans nommer le Clerc. Il dit seulement que cet auteur etoit de ses amis.

VI. — P. 91, lig. 14.

On dit que par resignation, il donna tous ses vers à un jansseniste. Je ne sçay ce que ce jansseniste en a fait..

Il y a des vers de l'Estoile epars dans les Recueils du temps. On a aussi de lui, imprimés : *La belle esclave*, tragédie, 1643 ; et l'*Intrigue des filoux*, comédie, 1648. Il achevoit, quand il mourut, une troisième pièce, le *Secrétaire de Saint-Innocent*. C'etoit un des cinq auteurs employés par le cardinal de Richelieu pour composer les pièces de son théâtre.

CCLXX. — CCLXXI.

L'ESPRIT DE MONTMARTRE

ET RACONIS.

Un nommé Collet, qui demeuroit au fauxbourg Montmartre, fut surnommé l'Esprit de Montmartre, à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fust un esprit qui parlast de bien loing en l'air. Avec cette (voix), il a fait dire bien des messes, pour tirer des ames du Purgatoire; il a pensé faire mourir des gens de peur, et a fait venir la fiévre à d'autres.

RACONIS. (*Charles-François Abra de R., né vers* 1580 ; *mort* 16 *juillet* 1646.)

Une fois le cardinal de Richelieu, qui se vouloit railler de celuy qui a esté cet evesque de Lavaur que les Janssenistes ont si bien estrillé, fit que cet homme se fourra dans la foule de ceux qui accompagnoient le Cardinal aux Tuileries, du nombre desquels estoit nostre evesque. Il se mit au millieu de la grande allée * à appeller : « *Abra de Raconis! Abra de Raconis!* » c'est son nom. Tout le monde avoit le mot. Raconis s'entend nommer, tourne la teste, mais ne dit rien pour cette fois. La voix continüe; il commence à s'espouvanter. Enfin, tout d'un

Dans un premier jardin devenu plus tard le Carrouzel.

coup il s'escrie : « Monseigneur, je vous demande » pardon si je perds le respect que je dois à Vostre » Eminence; il y a desjà quelque temps que je me » contrains : j'entens une voix dans l'air qui m'ap- » pelle. » Le Cardinal et tous les autres dirent qu'ils n'entendoient rien. On preste silence, et la voix luy dit : « Je suis l'ame de ton pere qui souffre il y a » long-temps en purgatoire, et qui ay eu permission » de Dieu de te venir avertir de changer de vie. » N'as-tu pas honte de faire la cour aux Grands, au » lieu d'estre dans les eglises? » Raconis, plus pasle que la mort et croyant desjà avoir le diable à ses trousses, proteste qu'il n'est à la Cour qu'à cause que Son Eminence, luy avoit fait esperer qu'il luy pourroit rendre icy quelque service ; mais, etc. Après qu'on s'en fut bien diverty, on le mena à son logis où il pensa mourir de frayeur, et on fut plus de quatre jours avant que de le pouvoir desabuser. Le Cardinal en eut quelque petite honte, et, le faisant evesque, luy envoya ses bulles gratis. Dez qu'il fut evesque, il prit un page. Il donna son nom de Raconis à un hameau qui s'appelloit Perdreau, près de Montfort-l'Amaury. Là, il a bien fait de la depense fort mal à propos, car sa maison ne vaut pas l'entretien, et il l'a substituée à son nepveu, sans avoir payé ses debtes. Une de ses plus belles qualitez estoit de bien joüer au ballon. Il estoit gentilhomme. Il confessa à un de ses amys dans la maladie dont il est mort que le desplaisir d'avoir esté si malmené par ces messieurs de Port-Royal le mettoit au tombeau.

Ce mesme Collet fit un tour tout pareil, et au mesme lieu, à M. Mangot *, maistre des Requestes. Il le fit mettre à genoux comme Raconis.

Anne Mangot, Me des R. de 1627 à 1655.

Brandelis de Morel, comte de N., puis comte d'Aubigny.

Neufvillette * avoit dans son regiment de chevaux-legers un cavallier qui faisoit la petite voix, et se faisoit porter par les païsans, où il luy plaisoit, leur argent, leurs habits, tout ce qu'ils avoient, et puis l'alloit prendre quand ils estoient partis.

COMMENTAIRE.

I. — P. 94, lig. 4.

Un nommé Collet... fut surnommé l'Esprit de Montmartre à cause qu'avec une petite voix qu'il faisoit, il sembloit que ce fust un esprit...

Cet *Esprit de Montmartre* ressemble assez aux gens qu'on appelle aujourd'hui *ventriloques*. Le mot n'est pas encore dans les dictionnaires du XVIIe siecle. Bernier l'a cependant hasardé dans l'*Anti-Menagiana*, Paris, 1693, in-12. « Quant à Verdelet, aveugle et joueur de musette, » *engastrimythe* ou *ventriloque*, qui amusa et estonna les badauts tant » qu'il voulut, il n'y avoit là qu'à rire. » (P. 212.) Hippocrate (*Epidemies*, liv. v, t. v de la traduction de M. Littré) parle des femmes *engastrimythes*. Voyez aussi, dans la *Biographie universelle*, l'article : Abbé de la *Chapelle*.

Le mauvais tour joué à l'evêque de Lavaur est une des plus anciennes anecdotes racontées à propos des ventriloques. La même histoire, avec quelques différences et bien moins d'agrément, est dans le *Furetierana*, 1696. Raconis n'y est pas nommé, et c'est un gentilhomme « qui donne » le nom de l'Evêque, avec la gorge seulement. (Il y a plusieurs personnes » qui sçavent faire cela, et il semble que la voix que l'on entend vienne » de bien loin.) L'evêque, qui estoit près du feu de M. le Cardinal, fut » etonné de s'entendre appeller, etc. » (P. 528.)

Charles-François d'Abra de Raconis etoit né au village de Perdreau, près de Montfort-l'Amaury. Les dictionnaires ne parlent plus de ce premier nom (Perdreau) du village de *Raconis*, ni de l'evêque auquel est dû le changement. Abra de Raconis professa d'abord la philosophie, et

avoit fait imprimer en 1617 une *Philosophia* qui a eté l'occasion du fameux vers de Boileau :

> Alain, ce savant homme,
> Qui possede Abeli, qui sçait tout Raconis.

Il fut prédicateur et aumônier de Louis XIII, evêque de Lavaur en 1638, et mourut en 1646.

Si l'on s'en rapporte à la Houssaye (*Mémoires*, t. II, p. 95), Raconis, dans l'ordre ecclésiastique, etoit le bouffon du Cardinal. Celui-ci lui donnoit quelquefois un texte bizarre et lui ordonnoit d'improviser un sermon sur ce point. On a de lui : 1° la *Philosophia logica, moralis, physica.* Paris, 1617. 3e édit. 1625 ; 2° *Traité pour se trouver en conference avec les Heretiques*, Paris, 1618 ; 3° une Theologie latine, in-8° ; 4° *La vie et mort de Mme la duchesse de Mercœur*, 1625 ; 5° *Lettre sur la mort de Henry, maréchal de Schomberg*, 1633. La cause des véritables chagrins de l'evêque de Lavaur fut l'ecrit suivant : 6° *Examens de la doctrine du feu abbé de Saint-Cyran et de sa cabale*, 1645, 1646. Raconis avoit aussi guerroyé contre les protestans dans plusieurs gros volumes ; mais il ne s'en etoit pas trouvé aussi mal qu'en attaquant le redoutable corps des Jansenistes.

Les Abra de Raconis, etablis en France depuis un siècle etoient originaires du Piémont. Ils avoient de grandes prétentions, assez foiblement justifiées, à la noblesse de race. C'est par erreur (comme je le prouverai dans l'historiette de Ninon de Lenclos) qu'on a dit et répété que la mère de Ninon etoit une demoiselle de Raconis.

CCLXXII.

MADAME DE MONTANDRE.

(*Renée Thevin, dame d'Ussé, mariée le* 27 *septembre* 1643, *à Charles de la Rochefoucauld, marquis de Montendre.*)

La veuve du baron de Montandre est une petite femme qui peut encore passer pour belle ; mais, ce qu'elle a de plus beau, c'est les mains. La Reyne, qui s'en pique et avec raison, les voulut voir. Entre autres belles choses qu'elle dit à Sa Majesté, elle luy dit : « Ah ! Madame, que vous avez l'esprit penetra- » tif. » Il n'y a jamais eu de plus extravagante creature. Elle va par pays avec des habits de Cleopatre, je veux dire de la force de ceux des comediennes, quand elles representent quelque grande reyne. Elle a quelquefois dix ou douze officiers vestus de velours ou de satin noir, avec de petites bottes comme les gens de ville, et ils la suivent à cheval à ses journées; l'un est joüeur de luth, l'autre violon, l'autre musicien, parfumeur, distillateur, etc. Sur son lict, dans les hostelleries, elle a plus de vingt carreaux. Elle fut une fois deux jours à un petit bourg du bas Poi-

tou, nommé Bressuire *, où il n'y a qu'un cabaret borgne; elle s'y promenoit en carrosse avec une femme de chambre, laide comme un diable, au costé d'elle, et un joüeur de luth au-devant, et changeoit trois fois d'habit par jour. La derniere fois qu'elle vint à Paris, l'argent luy manqua dez Orléans; comme elle s'en retournoit à la Province, elle fit marché à un battellier pour la conduire et la nourrir, elle et tout son train, jusqu'à Ussé, entre Tours et Saumur. Le battellier qui sçavoit qu'elle avoit la moitié à cette terre [1], s'y accorda. Le fermier vint au-devant d'elle et capitule à quatre-vingts pistolles, pourveu qu'elle n'entrast point dans le chasteau. Elle n'a pas plus tost l'argent qu'elle y entre, fait battre les grains et en vend le plus qu'elle peut. Son mary l'avoit fort tenüe de court; on le blasmoit, mais, à cette heure, on l'excuse.

Près de Noirmoustier.

[1] Elle luy appartenoit par indivis avec Balagny.

COMMENTAIRE.

I. — P. 98, lig. 19.

Sur son lict, dans les hostelleries, elle a plus de vingt carreaux.

« *Carreau*, » dit Furetiere, « signifie un grand oreiller ou coussin » quarré de velours que les dames se font porter à l'eglise... ce qui » est aussy une marque de qualité... On a aussi des carreaux dans les » chambres pour s'asseoir ou s'accouder. »

Mme la marquise ou baronne de Montendre a eté fort célébrée par un passable rimeur nommé du Theil; il a fait un sonnet et plusieurs

epîtres assez agréables sur sa beauté merveilleuse. Dans une d'elles, sur le retour de la dame à Paris après la Fronde, il dit :

Vous, soyez la très-bien venüe,
Belle marquise, dont la veüe
Cause de l'esbloüissement
A qui vous regarde un moment...
Je ne veus parler que de vous
Et du merveilleux equipage
Que vous aviez dans le voyage.

(*Nouveau Recueil de diverses poésies du sieur du Theil.* Paris. Loyson, 1659.)

Le beau château d'Ussé, ancienne propriété de la maison de Bueil, est sur les bords de la Loire, à peu de distance de l'Indre, à quatre lieues de Chinon, et dans une situation admirable. C'etoit, au commencement du XVIIIe siècle, le rendez-vous de la société la plus brillante et la plus aimable. Françoise de Vauban, qu'on appeloit Mme la marquise d'Ussé, fille de l'illustre maréchal et femme de Louis Bernin de Valentiné, en faisoit les honneurs. C'est là, et pour Mme d'Ussé, que Jean-Baptiste Rousseau composa ses plus charmans madrigaux, l'epître sur l'amour platonique et la belle ode du second livre adressée au maître du château :

Esprit né pour servir d'exemple..

Mme d'Ussé fut aussi chantée par Mme des Houlieres, et entretint un agréable commerce de lettres avec Pauline de Grignan, Mme de Simiane ; mais ces souvenirs nous eloigneroient trop de Mme de Montendre, à laquelle je reviens. Son père, François Thevin, comte de Forges, vicomte de Montreveau et maître des Requêtes, avoit acheté la terre d'Ussé, vers 1620, des héritiers de Marie de Lorraine duchesse d'Aumale. Il etoit apparemment fort riche, puisqu'il maria son fils Denis à Magdelaine de Beauvau, et ses deux filles, Jeanne et Renée, la première à Alphonse de Montluc marquis de Balagny, mort en 1628, et la seconde à Charles de la Rochefoucauld, baron ou marquis de Montendre. Ces Montendre descendoient de Louis de la Rochefoucauld, septième fils de François Ier du nom, comte de la Rochefoucauld-Marsillac, sieur de Barbezieux, de Montendre, etc., celui qui avoit eté le parrain de François Ier. (Voyez plus haut, t. III, p. 359.) Le père du mari de notre héroïne se nommoit Isaac de la Rochefoucauld, baron de Montendre. De sa femme Helène de Fonseque, il laissa cinq enfans : 1° Charles, baron ou marquis de Montendre, dont la postérité s'eteignit en 1742 dans un petit-fils ; 2° François, tige des marquis de Surgeres, aujourd'hui ducs de Doudeauville ; 3° Marie, seconde femme de Guy Chabot, comte de Jarnac ; 4° Lucie, dame d'honneur de Clémence de Maillé, princesse de

Condé, mariée 1° en 1627 à Geoffroy de Durfort de Duras, baron de Cusaguez ; 2° à Cesar de Costentin, comte de Fismes et de Tourville, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé. C'est cette aimable et charmante Mme de Tourville dont il est tant parlé dans les Mémoires de Lenet : elle gouvernoit absolument la princesse de Condé ; 5° enfin, Catherine, mariée à Michel Chevery, baron de la Réole.

Ussé n'a rien perdu de son ancienne splendeur. Cette belle terre est depuis un demi-siècle dans la maison de Durfort-Duras, et c'est là que feu Mme la duchesse de Duras termina l'éducation de ses deux filles, si bien destinées à rappeler le cœur, l'âme et l'esprit de leur mère. L'aînée, Felicie de Duras, veuve bien jeune encore du prince de Talmont-la Trimouille, est remariée au général comte Auguste de la Rochejacquelein, le plus jeune des trois frères de la glorieuse Vendée. La seconde, Claire de Duras, est Mme la duchesse de Rauzan. — Ussé appartient à Mme de la Rochejacquelein.

CCLXXIII. — CCLXXIV.

MADAME DE CHAMPRÉ.

MADAME D'ESQUEVILLY.

(*Catherine Henry, fille de François Henry sieur de Gerniou et de Marie de Gabian; veuve de Nic. Ferrier; remariée à Cl. Mesnardeau-Champré.*)

Madame de Champré est fille d'un conseiller au Parlement nommé Henry; mais il portoit le nom de la terre de Gerniou *. Sa mere avoit esté mariée en premieres nopces avec un secretaire du Roy, si je ne me trompe, qu'on appelloit la Fontaine; et en avoit eu deux garçons. La mere fut galante en son temps, mais non pas en comparaison de la fille; car, dez treize ans, elle fut desbauschée par un homme qui luy monstroit à joüer du luth, et on dit que le pere, à la chaude, intenta un procez contre cet homme qu'il ne poursuivit pas en suitte.

Ou Jarniost, dans le Lyonnois.

Après la mort de son pere, elle fut mariée au filz de Ferrier qui avoit esté ministre *; ce garçon estoit lieutenant de l'Artillerie. Un homme m'a dit qu'un de ses amys l'avoit veüe par un trou, le jour de ses nopces, reparer avec des eaux astringentes les bresches de son pucellage. Quoy que c'en soit, Ferrier s'en contenta et luy fit de grands avantages en l'espousant. Elle estoit belle et friande; de sorte qu'il ne dura guères. Les parens, qui, comme vous avez veû *, sont fort avares, enrageoient de payer un gros

Voy. t. III, p. 483.

Histor. t. III, p. 481-489.

doüaire à une si jeune femme; il y eut procez. En voyant ses juges, un d'eux devint amoureux d'elle; c'est Mesnardeau-Champré. Il estoit veuf, et n'avoit pas esté trop heureux en premieres nopces. Sa femme, qui estoit demoiselle, l'avoit tousjours mesprisé, et il n'en avoit point eu d'enfans. Il estoit riche; il avoit cinquante ans, petit, de fort mauvaise mine, et à tel point qu'un laquais luy donna un soufflet au Palais, le prenant pour un huissier de la chambre des Eaux et forests. Il le fit emprisonner, et luy pardonna, lorsqu'il ne tenoit qu'à luy de le faire pendre; c'estoit un bon conseiller, mais c'estoit tout. Un jour il dit à la belle veuve qu'il falloit qu'elle se remariast, et que si elle l'en vouloit croire, l'affaire seroit bientost faitte. « Je connois, » dit-il, « un conseiller... » Il se despeint. Elles virent facilement que c'estoit de luy-mesme qu'il vouloit parler, et après y avoir pensé, elles accepterent * le party. Je pense que ce qui la fit resoudre ce fut qu'un conseiller accredité viendroit à bout de toutes les affaires qu'elle avoit, bien mieux qu'un autre homme, ce qui arriva.

Sa mère et elle.

Un an ou environ après, elle alla faire une promenade à Courance * où estoit Poinville, cadet de Gallard, maistre de la maison. Ce garçon ne faisoit que sortir du college, et ne demandoit qu'à faire galanterie; il estoit riche. Elle, par je ne sçay quelle gaillardise, alla avec Mme Aubert, des Gabelles [1], et quelques autres joüer du luth, dont elle joüe aussy bien

A six lieues d'Etampes.

[1] Plus bas, *Hist.*

que personne, dans la chambre de Poinville qui dormoit; cela l'acheva de vaincre, car desjà il l'avoit trouvée fort à son gré. Elle avoit bonne mine, n'estoit point trop grosse en ce temps-là aux testons près, grande, fort blanche pour la gorge et pour le visage, mesme trop pasle; le reste n'est pas de mesme; et, avec cela, elle dansa bien. Il est vray que ses testons marquoient un peu trop la cadence. Pour la voix, elle avoit la voix d'une harangere ivre, et mediocrement d'esprit. Elle vouloit estre brave, Poinville donnoit; l'affaire fut bientost conclüe. Le mary amoureux d'elle luy donnoit les violons pour la voir danser.

Les freres s'aperceurent bientost de cette galanterie, et en conscience cela n'estoit pas difficile, et ils firent en sorte que Poinville n'osoit plus aller chez elle. Cela ne plaisoit guères aux amans qui, pour se voir plus à l'aise, se mirent d'une partie de promenade qui a bien fait du bruit. Une madame d'Esquevilly et une madame de Turgis, toutes deux jolies, mouroient d'envie d'aller voir Liancour et Blairancour *. Elles en parlent à leurs galants, Mandat et la Barroulliere, tous deux conseillers au Grand-conseil; on y adjouste Mme de Champré et Poinville, et pour grands chaperons Mlles Ogier, deux filles d'esprit, desjà âgées, sœurs de ces Ogier dont nous avons parlé ailleurs *; point de demoiselles, point de femmes de chambre. Les voylà tous huict dans un carrosse à six chevaux [1].

Liancourt, près de Clermont (Oise). — *Blerancourt*, près de Noyon.

Hist. de Balzac, de M. d'Avaux, etc.

[1] On dit, pour faire le conte bon, que Mme de Turgis dit à son mary,

Comme cette partie estoit faitte avec beaucoup de prudence, elle ne manqua pas d'avoir le succez tel qu'elle le devoit avoir. La compagnie de M. d'Orléans estoit logée à Noyon. Les officiers, qui virent de jolies femmes avec de jeunes gens, et qui ne vivoient point comme s'il y eust eu quelque mary dans la troupe, ne les traitterent pas avec tout le respect imaginable. Sur cela on dit à Paris qu'elles avoient passé par les piques, que les *Ogieres* avoient esté pour les gendarmes, et les trois dames pour les officiers, et que les galants avoient esté malmenez et avoient eu bien de la peine à les retirer des mains des soudards, à force d'argent. On en fit une chanson qui commençoit ainsi :

Trois jeunes dames
Sont allés à Noyon;
Trois forts gendarmes
Leur y ont pris —,
Les pauvres dames!
On leur a pris —
Dedans Noyon [1].

le plus apedefte des maistres des Comptes, que M. de Champré seroit du voyage, et que les deux autres dirent à leurs marys que ce seroit Turgis qui les accompagneroit. On adjoustoit que quand elles furent parties, les trois marys se rencontrerent au Palais, et qu'ils furent aussy estonnez que si cornes leur fussent venües.

[1] Il y avoit encore un couplet sur l'air : *La, sol, fa, mi, ré, Jacquet :*

Vous, coquettes de Paris,
Qui n'estes pas satisfaittes
De vos cocus de marys,
En sçavez-vous la desfaitte ?
Il faut aller à Noyon
Avec chascun son mignon.
D'Esguilly, Turgy, Champré,
Vous en diront des nouvelles,
Qui font la, sol, fa, mi, ré,
Sans en demander congé.

Cette aventure fit tant de bruit, que, pour dire une gaillarde, on disoit : *Une dame de Noyon.* Pour Mme de Turgis, je ne voudrois pas asseurer qu'elle ayt conclû; mais c'estoit une des plus fines coquettes de Paris. Il y avoit un vaudeville qui tranchoit le mot avec la Barroulliere; mais quelquefois les vaudevilles sont aussy mal informez que les autres gens. Elle eut du desplaisir de ce voyage, mais pour cela elle n'en fut pas plus prude; à la vérité, elle ne fut plus tant dans le grand monde. Elle est morte jeune [1].

Anne Saru.

Pour Mme d'Esquevilly*, elle avoit aimé Mandat estant fille; et l'on dit que, dans une grande maladie qu'il eut, elle alla plus de six fois le voir, la nuict, et, pour cela, il falloit passer le Pont-Neuf; car M. Sarus*, conseiller au Parlement, son pere, logeoit sur le quay de la Megisserie, et le galant vers les Augustins. Perrachon, partisan huguenot, n'estoit

Michel Saru.

[1] Turgis estoit et est encore la plus grosse beste de toute la Chambre. Sa femme le traittoit fort de haut en bas, et ne vouloit point coucher avec luy. Tous les vingt mois la famille s'assembloit pour l'y obliger, et c'estoit un enfant fait, sans y manquer. Le soir elle l'envoyoit souper, et soupoit seule sous pretexte de quelque indisposition; car elle estoit fort delicate. Il laissoit les gens avec elle, et revenoit après souper. Il s'endormoit fort souvent. Durant ce temps-là, elle faisoit quelque petite coquetterie; mais elle ne concluoit pas. Luy, comme elle causoit avec Rambouillet* (et ceux) au millieu desquels elle estoit, couloit sa main tout doucement pour luy toucher le bras, et ne disoit jamais un mot. C'est pour elle que Sarrazin a fait *la Souris.* Elle estoit jolie; mais elle n'avoit point de belles dents. Le chagrin du voyage de Noyon l'a tuée; elle n'eut plus de santé depuis.

Pierre Rambouillet, sr de Launay; beau-frère de des Reaux.

pas mal avec elle[1]. Elle estoit cajollée d'assez de gens. Esquevilly, filz de ce M. Boinville-Hennequin* qui fut trouvé caché sous le lict de la Reyne-mere dont il estoit amoureux[2], l'espousa. Il portoit l'espée.

Voy. plus haut. p. 44.

Au retour*, je vous laisse à penser si Poinville voyoit facilement sa dame*. Ils n'eurent pas l'esprit de trouver une confidente, et cette sottise fit un jour un grand scandale. Mme de Champré, qui apparemment avoit eu des nouvelles de son galant, alla exprès joüer chez la presidente de la Barre, sa voisine, qui alors estoit retirée chez M. de la Gallissonniere, son pere, au coin de la rue du Boulloir, dans la rue Coquilliere; car tout cela est nécessaire à sçavoir. C'estoit un peu après la Saint-Martin. Sur les sept heures, un petit laquais luy vint dire un mot à l'oreille; il avoit un flambeau. Elle se leve aussytost, dit qu'elle avoit un peu affaire, et donne son jeu à un autre. La Presidente qui luy portoit envie, fit appeller un de ses cousins, nommé le chevalier Barin[3], jeune garçon plein de cœur et qui en avoit voulu conter à la dame, et le prie de la suivre. Il part un moment

Du voyage de Noyon.

Mme de Champré.

[1] La Sarrus aime Perrachon,
Encor qu'il ayt l'œil de cochon.
Cette fille aime qui la paye;
Daye dandaye,
Daye dandaye.

[2] C'estoit un maistre des Requestes. Il faisoit des présens à la Reyne, qui les renvoyoit à sa femme. Une fois il se fit mener dans une charrette de paille, à une maison où estoit la Reyne, je ne sçay où. C'est de peur qu'on ne le descouvrist. Elle ne voulut pas qu'on luy fist rien quand on le trouva sous son lict.

[3] C'est le nom de la Galissonnière.

après, et la trouve le dos contre le coin de la rüe Coq-Heron[1], et Poinville en posture devant elle. Il fit semblant de venir de la ville, et luy dit d'un ton estonné : « Jesus! Madame, que faittes-vous là? » Poinville, qui l'avoit d'abord reconnû, car il le craignoit et la nuict estoit assez claire, s'estoit avancé vers la rüe du Boulloir, qui va à la Croix-des-Petits-Champs, et elle le suivit sans rien respondre. Le Chevalier luy offrit la main; elle ne voulut pas qu'il la menast, et, ainsy dans les crottes et sans flambeau, ils allerent jusques à la Croix. Là un homme de Poinville luy vint dire : « Madame, on vous attend. » Le Chevalier luy dit que son maistre la vinst chercher s'il vouloit, et qu'il n'estoit guères civil. Voyant cela, elle fut contrainte de revenir chez elle, et le Chevalier la quitta quand elle fut près de son logis. Les gens de Poinville l'avoient tousjours costoyé jusques là, et la belle, quoy qu'il fist, ne luy voulut jamais dire une parole. La servante qui luy vint ouvrir s'escria, la voyant ainsy crottée; et elle, qui n'eut pas l'esprit de se laisser tomber, comme si elle eust fait un faux pas, luy dit qu'elle avoit tant tournoyé, pour trouver la porte, qu'elle (s'estoit) ainsy gastée. Notez qu'il n'y avoit qu'une maison entre deux *, et qu'il n'y avoit nulle apparence qu'on l'eust laissée sortir sans luy esclairer; mais comme j'ay remarqué, son laquais avoit un flambeau.

Entre la maison Barin et la sienne.

La presidente de la Barre conta cela à tout le

[1] Rüe contigüe à celle du Boulloir.

monde. Un maistre des Requestes crut estre obligé d'en avertir le bonhomme Champré, qui s'en plaignit aux deux freres de sa femme ; et, comme l'aisné luy eut remontré qu'il estoit trop bon, il luy promit de faire tout ce qu'il voudroit. Ce garçon luy fit promettre de ne parler à sa femme de six jours, et luy tesmoigner, par toutes ses actions, qu'il estoit fort en colere : « Et cependant, » luy dit-il, « je parle- » ray à ma sœur. » Trois jours ne furent pas plus tost passez, que ce pauvre homme alla trouver son beau-frere, et le pria de se despescher : « Car, » luy dit-il, « je ne sçaurois bouder si long-temps. » Le frere luy promit de voir la dame avant midy. Il y fut, et la fit pleurer. Le mary, qu'elle appelloit *Petit-Cœur*, survint, la belle estant encore en larmes. A ce spectacle le cœur grossit à *Petit-Cœur*, et, pleurant à son tour, il luy dit qu'il la prioit de luy pardonner sa cruauté, et que c'estoit son frere qui luy avoit fait faire.

La crainte que le galant avoit des freres luy fit trouver un lieu où la voir ; mais comme cette femme luy coustoit furieusement, car elle estoit magnifique et joüoit gros jeu, il se lassa de la despense, et en suitte il se fit conseiller à Toul *, où j'ay oüy dire qu'il estoit aussy sot qu'à Paris. Depuis elle se vantoit que Toré * luy avoit voulu donner un collier de douze mille escus ; mais je n'en croy rien ; elle n'estoit pas si sotte que de le refuser. Elle alla quelque temps après à la Chapelle[1] *, entre Lagny et Coulom-

Où le parlement de Metz avoit été transféré.

Hist. t. IV, 24-38.]

La Chapelle-sur-Crecy.

[1] A cette maison de la Chapelle, il arriva une fois une assez plaisante chose. Un curé de Montevrin *, vers Lagny, y estoit soir et matin;

Entre Lagny et Meaux.

miers, chez la veuve de Camus, procureur-general de la Cour des Aides, celle qui entretenoit Tillier aujourd'huy intendant des Finances, qu'elle a espousé depuis*. Elle y perdit tout son argent, à un quart d'escu près. Il luy prit une vision de dire qu'elle donneroit ce quart d'escu à celuy de tous les jeunes gens qui estoient là qui auroit le plus beau cû. Aussytost les voylà tous chausses bas. Elle jugea que Bermont conseiller au Grand-conseil, meritoit le quart d'escu. Il y en a un vaudeville :

En 1648.

Qui veut avoir empire
Sur la Champré,
Il ne faut, sans luy dire,
Que luy monstrer
Que luy monstrer le cû,
Que luy monstrer.

Ce fut à la Chapelle,
Chez la Camus,
Que Bermont devant elle
Monstra son cû,
Monstra son cû camus,
Monstra son cû.

Peut estre cela se fit-il d'une façon moins gaillarde qu'on ne le conte; mais il y a fondement à l'histoire. Elle eut pour le jeu une grande querelle avec Mme d'Esquevilly. Elles aimoient à joüer gros

c'estoit un homme qui faisoit des malices à tout le monde, et tout le monde luy en faisoit aussy. En badinant on luy mit un casque qui fermoit avec je ne sçay quel ressort; et après on envoya à Paris un valet qui le sçavoit ouvrir; de sorte que le pauvre curé fut vingt-quatre heures mangeant, buvant, disant son breviaire, l'armet en teste.

jeu, et, de peur qu'on ne grondast, la d'Esquevilly luy dit : « Faisons semblant de joüer la moitié moins » que nous ne joüerons. — Mais vous n'en tomberez » pas d'accord, » dit l'autre. — « Monsieur, » repliqua la d'Esquevilly, « en sera tesmoing. » C'estoit un amy commun. La Champré gaigne mille escus, l'autre ne luy veut donner que cent pistolles, et encore en nippes. Elle en vouloit pour trois cens, et encore disoit-elle que c'estoit assez de grace de prendre ainsy des bagatelles. Elles se separerent assez mal; et la Champré, s'en allant, disoit : « Cette petite pu- » tain ne me payera pas. » Et l'autre disoit : « Cette » grosse tripiere ne me quittera rien. » Depuis, elles s'accommoderent. Je ne sçay si elle gaigna davantage depuis; mais elle fit faire un carrosse si beau, que la Reyne s'arresta en passant devant la boutique du sellier pour le voir. Le mary, ayant sceû cela, dit qu'il y vouloit mettre le feu. Elle fut contrainte de le revendre.

Mademoiselle lui dit une fois : « Madame, quand » vous vendrez vostre garde-robe, faites-moy la grace » de m'en faire avertir; j'y envoyeray achetter vos » nippes. » Depuis, elle corrompit son mary qui, jusques là, estoit en assez bonne reputation dans le Palais; durant la fronderie, elle le fit Mazarin. Il y a gaigné, comme nous verrons dans les Memoires de la Regence[1]. Elle est presentement plus magnifique

[1] Car alors on tendoit les bras à tout le monde. Elle disoit : « Il faut » bien que je fasse encore une juppe, car que diroit la Reyne ? »

en toute chose que jamais, mais plus grosse et plus pasle en comparaison. Elle entretient l'abbé du Buisson * à cent livres par mois. C'est le filz de du Buisson qui estoit gouverneur de Han, petit homme assez estourdy qui fait des chansonnettes et des vers burlesques assez meschants, et dit qu'il ne conçoit pas pourquoy on a imprimé Malherbe. Il est amoureux d'une autre bonne dame à qui il porte ce qu'il peut tirer de la grosse dame de Noyon. Mais je pense qu'il est souvent court d'argent et d'autre chose[1].

Pierre du Buisson abbé de Han, fils d'Alexandre du B.

[1] Au mois de novembre de 1658, elle alla avec Ninon chez Mme Burin; le luth et l'humeur *vituperosa* a fait leur amitié, car Ninon a trop d'esprit pour faire aucun cas de cette balourde, qui pourtant, à cause de l'abbé du Buisson son galant, gascon rimant, se veut mesler de parler de vers. Elles avoient vingt-quatre chevaux de l'equipage de Termes*. Boyer, cy-devant capitaine aux Gardes, estoit avec elles. Dez le soir mesme, Ninon demanda du papier et escrivit à Termes et à l'abbé du Buisson, qui estoient à Fromont*, chez Nouveau, à la chasse : « Ne fatiguez point trop vostre equipage ; venez icy : il y a de toutes sortes » de bestes, vous n'aurez qu'à vous garantir de prendre le change. » Elle demande quelqu'un pour porter cette lettre. La Cour-des-Bois-Girard, frere du president du Tillet, qui est galant de la Burin, en donna un ; mais il ouvrit la lettre, car il avoit remarqué que Ninon avoit assez mesprisé les gens. Mme Burin, voyant cela, dit qu'elle avoit partie faitte pour le lendemain chez Bregis, à Tigery*, où il y devoit avoir une chasse. Elle fait disner, desjeusner et part, avec ordre à ses gens de ne rien donner. Termes et l'Abbé arrivent. Mme de Champré veut qu'il y ayt à souper ; elle eut prise avec la femme de charge, et mesme luy donna un soufflet. L'autre le luy rendit en quelque sorte, au moins elle tendit le coude de façon que Mme de Champré s'y heurta bien fort. Voylà les galans et Ninon qui disent qu'il la falloit abandonner à leurs laquais. Cependant les gens de la maison et du voisinage s'eschauffent, et Mme de Champré fut toute heureuse de se mettre en chemin, quoyqu'il fust desjà assez tard ; elle arriva à Paris à minuict. Burin, qui a des affaires au Parlement, fit satisfaction à M. Mesnardeau ; mais Mme Burin ne voulut jamais aller voir Mme de Champré. Quelqu'un avertit Burin (on dit que cela vient d'elle) que la Cour des

Cesar Aug. de Pardaillon, marquis de Termes. — N. Boyer, mort en 1676.

A deux lieues de Corbeil.

A une lieue de Corbeil.

On faisoit encore un conte de Mme d'Esquevilly. En passant dans le bois de Bologne, on dit que son carrosse rompit, et que Monsieur le Prince, qui revenoit ivre de Saint-Cloû, la trouvant la plus jolie (il y en avoit d'autres avec elle), la prit et la mena dans le bois. Les petits-maistres s'accommoderent des autres. Il y avoit une madame de Seve, de l'Isle, la femme de Coquerel *, et une veuve, aussy de l'Isle, appellée Mme de Bourneuf. Pour faire le conte meilleur, on disoit que Mme d'Esquevilly crioit à le Prestre*, son galant : « Mon cousin » (il est son cousin germain),

Lieutenant du Grand-prévost de l'hôtel.

Michel le Prestre.

Mon cousin, mon cousin, oste-moy, je te prie,
Du malheur où je suis [1].

et qu'après, Mme de Bourneuf, disoit : « Pour vous » autres, vous avez des marys ; mais pour moy, quel » scandale seroit-ce ! »

Ce le Prestre est ce grand joüeur, cy-devant conseiller à la Cour des aydes ; constamment il a couché avec elle. C'est une grande coquette ; mais c'est en mesme temps une grande mesnagere. Elle paroist autant qu'une qui fera trois fois plus de despense

Bois estoit à pot et à rost avec sa femme ; il alla à la Grange, où il ne le trouva plus ; il entra dans la chambre, l'espée à la main ; l'autre se sauva du lict, et voylà tout : elle vit à son ordinaire. C'est une impertinente, une folle : mais elle est obligeante au dernier poinct. Il * y est retourné depuis dans la maison à Paris ; pour la Grange, la femme n'y a pas esté. Ce fut Burin qui mena Montrueil à sa femme, disant qu'il falloit attirer les gens d'esprit. Elle ne songeoit pas avant cela à la galanterie.

La Cour des Bois.

[1] Vers de Malherbe.

qu'elle ; elle est adroitte ; elle se leve à Paris à sept heures tous les jours, quelque tard qu'elle se couche : à la campagne, c'est bien pis *. Elle eut, il y a six ans, une grande maladie ; elle disoit à la cadette Ogier, sa confidente : « Je n'ay nul regret à quitter » le monde, moy qui semblois tant l'aimer. — Et à » vos enfans ? — M. d'Esquevilly les aime ; il en aura » soing. » On n'a jamais rien veû de si constant ; cependant son mary est mort devant elle. Depuis le Prestre, et cela a cessé il y a long-temps, je n'ay pas oüy dire qu'elle eust aucun galant. Le jeu est sa passion dominante.

Elle est encore plus vigilante.

Pour Mlles Ogier, la cadette a bien plus d'esprit que l'aisnée ; elle fait des bagatelles en vers fort joliment. Ceux qui les connoissent disent que ce sont d'honnestes filles, mais peu scrupuleuses et qui, faute de bien, ont esté contraintes de se fourrer dans les compagnies qui les ont bien voulu recevoir, sans regarder trop exactement si les choses s'y faisoient dans l'ordre.

COMMENTAIRE.

I. — P. 103, lig. 17.

Après y avoir pensé, elles accepterent le party.

Le mariage se fit en juin 1640. Henry Arnauld ecrivoit le 6 de ce mois au président Barrillon : « Vous avez desjà sceû le mariage de » M. Mainardeau de la Seconde (chambre) avec Mme Ferrier, cette » belle veufve qui est de Lyon. »

L'abbé de Pure, dans son livre de la *Précieuse*, parle de Mme de Champré sous le nom de Polyxene. « Elle fut recherchée par un sena- » teur dont l'âme n'est pas moins belle que le corps de sa femme, et » dont l'esprit et l'intelligence luy a acquis dans le Senat beaucoup de

» reputation et de bruit. » (*La Precieuse, ou le Mystere des Ruelles, dediée à telle qui n'y pense pas.* Paris, P. Lamy, 1656, p. 314.)

Mesnardeau-Champré n'avoit pris aucune part aux troubles de la Fronde, et Mme de Motteville le cite honorablement à l'occasion de la requête présentée au Parlement par Madame la Princesse contre l'emprisonnement des Princes, en 1650. « Un nommé Mesnardeau, des » amis du Cardinal et serviteur du Roy, dit que les Princes du sang » etoient comme les enfans de la Maison Royale; que le père pouvoit » corriger ses enfans sans qu'on dût y trouver à redire; que le Parle- » ment anticipoit sur les actions des Rois;... mais ce bonhomme fut » sifflé et mocqué comme s'il eût dit des extravagances. » (*Mém.* III, p. 426.)

Au mois de mai 1655, Mesnardeau fut nommé contrôleur-général des Finances, place qui, naturellement, appeloit quelques vers de la *Gazette* de Loret :

Je n'ay pas eu, jusqu'aujourdhuy
L'honneur d'estre connu de luy;
Mais je le suis de son epouse,
Telle qu'à Paris ny Toulouse,
On ne voit point d'objet plus beau
Que cette aimable Menardeau,
Qui possede encor l'avantage,
Outre les graces du visage,
D'enchanter Déesses et Dieux
Avec son luth mélodieux,
Qui charmeroit le plus farouche
Quand sa divine main le touche.

(*Muse histor.*, 29 mai 1655.)

II. — P. 103, lig. 22.

Un an ou environ après, elle alla faire une promenade à Courance, où estoit Poinville, cadet de Gallart...

Le seigneur de Courances etoit alors Claude Gallard, conseiller au Parlement, puis maître des Requêtes, puis président à la Chambre des comptes. Son frère cadet etoit Gallyot Gallard, seigneur de Poinville, d'abord conseiller au parlement de Metz, puis maître des Requêtes. Guy-Patin raconte quelque chose de lui, lettre du 2 décembre 1659 : « On va faire mourir en Grève un grand garçon d'Anjou, laquais, qui » a blessé son maître en le voulant tuer, parce qu'il luy avoit donné » un soufflet. Ce maître est M. Gallard de Poinville, maître des Re- » questes, frère d'un president de la Chambre des Comptes, et frère de » Mme la presidente de Novion. Le laquais sera rompu. » « Gallard de » Poinville, » dit l'auteur des *Portraits des Maistres des Requestes*, vers 1661, « assez honneste homme, autant que sa naissance le peult per- » mettre. » Il mourut le 25 avril 1695.

III. — P. 104, lig. 10.

Elle vouloit estre brave.

On diroit aujourd'hui : *elle aimoit la toilette ; elle aimoit à se mettre avec élégance*, façons de parler qui ne sont rien moins qu'élégantes.

« Vous voyez cette grande femme, qui est des plus belles du royaume, » et dont la beauté est accompagnée de beaucoup de perfections : cette » blonde, ce teint blanc, c'est Polixene, que vous advoüerez sans doute » estre une des plus belles de la compagnie... Elle est de la plus belle » humeur du monde ; elle joüe du luth comme un ange. » (*La Précieuse*, p. 311.)

Dans cette même *Precieuse*, Poinville porte le nom de *Procale ;* Mandar et la Barrouillere, les galans de Mmes d'Esquevilly et Turgis, dont on va parler, sont *Nicene* et *Sophonille*. Mandar avoit epousé en juin 1640 la fille d'un nommé Leoni, courtier de change, qui lui avoit apporté 160,000 livres en argent, et une maison louée 1600 livres. (*Lettre au president Barrillon* du 24 juin 1640.)

IV. — P. 104, lig. 19.

Une madame d'Esquevilly et une madame de Turgis...

Anne Saru, mariée à Nicolas Hennequin sieur d'Ecquevilly. Ils eurent pour fils un autre fou, Pierre Hennequin, marquis du Fresne, marié à la fille de la présidente du Tillay, qui aura son historiette. — Marie Bernard, fille de Nicolas B. sieur de Montebize, contrôleur général de la Chancellerie de France, et de Catherine Bignon ; première femme de Nicolas Colbert sieur de Turgis, chef d'une branche cadette de celle du grand Colbert, et qui se continue aujourd'hui avec eclat. Ce M. de Turgis que des Réaux traite sans trop de cérémonie, fut maître des Comptes en mars 1641, et mourut le 13 juin 1686. La belle et aimable Mme de Turgis etoit morte le 21 avril 1651. (*Lainé, Archiv. genéalog. de la Noblesse de France*, 1830, t. III.)

V. — P. 104, note.

On dit, pour faire le conte bon, que Mme de Turgis dit à son mary... que M. de Champré seroit du voyage.

« Ce petit ange, assemblant comme des roses une charmante pu- » deur sur son visage, tira à l'ecart ses compagnes, et leur dit libre- » ment sa pensée : Qu'il falloit que chascune des trois fist croire à

» son mary que celuy de sa compagne estoit de la partie. La subtilité » estoit grande et la proposition douteuse : toutefois, et l'un et l'autre » furent goustez par toutes trois, et sans en rien communiquer aux » amans, elles les obligerent à se tenir prests dans peu de jours. » (*La » Precieuse*, p. 320.)

— « Le retour de Polixene mit le mary en si grande colere, et luy » fit dire des choses si extraordinaires, qu'elles esclaterent de toutes » parts. Cela obligea les oisifs et les mesdisans de chercher des pre- » textes à ce mary, pour rendre son courroux legitime, et le tirer » d'une cause plus honneste que celle de la jalousie. Les uns dirent » qu'elles avoient eu de furieuses alarmes, passant parmy les trouppes » qui gardoient la province : les autres donnerent mille tours et » mille interpretations à cette promenade et noircirent cet innocent » complot de mille mesdisances espouvantables. » (*La Precieuse*, p. 337.)

VI. — P. 106, lig. 2.

Pour Mme de Turgis, je ne voudrois pas asseurer qu'elle ayt conclû...

« Je voudrois pouvoir monstrer la troisiesme; mais outre qu'elle » n'est pas d'humeur à s'engager en toutes les grandes compagnies, » elle a encore quelques parens imbus de ces maximes importunes » de nos peres, qui n'approuvent les femmes qu'au menage... Elle est » très bien faite, et l'eclat de son teint est extremement relevé par le » beau noir de ses cheveux. Les traits du visage sont bien pris, les » yeux gros et la bouche petite. » (*La Precieuse*, p. 315.)

VII. — P. 106, note.

C'est pour elle que Sarrazin a fait la souris...

« Galanterie à une dame à qui on avoit donné, en raillant, le nom » de Souris. » (*Œuvres de Sarrazin*, Paris, 1668, t. II, p. 21.) On voit dans ce joli badinage que Mme de Turgis demeuroit près de la *Mercy*. L'amour, y lit-on,

> Ce faux rusé, se vint aussy
> Loger proche de la Mercy.

Des Réaux va ajouter que « le chagrin du voyage de Noyon l'a tuée. » Il eût été plus juste d'accuser du profond chagrin et de la mort d'une femme charmante, les vaudevilles et les sots propos faits à la suite de cette promenade innocente. Mais les impitoyables railleurs

qui s'en prennent à l'honneur des femmes n'y regardent pas de si près. Voici d'autres couplets encore sur la même aventure :

Belle Turgis, n'allez plus à Noyon,
Si vous voulez garder vostre renom,
Vous sçavez bien comme parlent les gens;
D'une action
Et sainte passion,
Parlent les médisans.
(*Recueil de Chansons*. Bibliothèque de M. de Broé.)

Vous, mesdames de Noyon,
Dont le nom
A partout tant de renom :
Ma foy ! vous fustes bien fines
D'esquiver *(bis)* les Feuillantines.
(*Recueil de Chansons*. Bibliothèque de M. de Monmerqué.)

VIII. — P. 109, lig. 27.

Elle alla.... à la Chapelle, chez la veuve le Camus.

La Chapelle-sur-Crécy, à trois lieues de Meaux, est un village remarquable par sa belle église, et par les ruines de son château, bâti pour Sully.

Marie de la Barre, veuve de Nicolas le Camus, procureur général de la cour des Aides, mort en 1636.

« Après avoir vescu en veuve gaillarde, pendant six ou sept ans, » (*Catalogue des Partisans*, 1649), elle se remaria avec Pierre le Tillier sieur de la Chapelle et intendant des Finances. Moreri l'appelle à tort *le Tellier*. Ce Tillier fit plus tard de mauvaises affaires, terminées par une banqueroute frauduleuse et condamnation à mort par contumace. Une lettre de Guy Patin va nous l'apprendre. « MM. du » Parlement, les trois Chambres assemblées, ont condamné à mort » par contumace M. Tillier, receveur des Consignations, qui s'en » alla, il y a tantost trois ans, hors du Royaume, sans dire adieu à » personne, en emportant beaucoup d'argent à plusieurs à qui il etoit » dû. Cet homme estoit fils d'un avocat. Il a eté conseiller à Metz, » puis maistre des Requestes, puis intendant des Finances, enfin rece- » veur des consignations et puis banqueroutier. Jadis un empereur » romain disoit : *Omnia fui et nihil expedit.* — J'ay fait toute sorte de » personnages et cela ne m'a de rien servy. M. Tillier pourroit au- » jourd'huy en dire presque autant. On tient pour certain qu'il est à » Venise, quoique la plupart le croient en Hollande. » (L. du 27 juin 1668.)

Mme le Tillier mourut en 1661, et son mari en 1680, à Venise.

Gabrielle le Tillier, leur fille, avoit epousé dans le temps des prospérités de la famille, François Agesilans de Grossoles, comte de Flamarens, dont la postérité s'est maintenue dans une position élevée.

IX. — P. 111, lig. 11.

La Champré disoit : Cette petite p— ne me payera pas.

« Cette autre que vous voyez est une de ses bonnes amies ; » (de Mme de Champré) « la taille n'en est pas si massive, mais l'âme aussy » en est plus délicate. Elle est toute pleine d'esprit et d'enjoüement : » et son visage est si mignard et si doux, qu'il est aussy bien que s'il » estoit placé sur une base plus avantageuse. » (*La Precieuse*, p. 314.)

X. — P. 112, lig. 2.

L'abbé du Buisson... petit homme assez estourdy qui fait des chansonnettes.

Les Recueils imprimés ou manuscrits de poésies contiennent entre autres pièces de l'abbé du Buisson, une *Epitre à l'abbé-chevalier de Gramont* et une chanson sur les Filles de la Reyne, qui n'a rien que de flatteur pour ces demoiselles ; en voici le dernier couplet :

Enfin mon cœur ne peut faire
Telles infidélités
En faveur de vos beautés,
Pour l'objet qui m'a sceu plaire.
C'est un objet de renom ;
J'avois dessein de le taire,
Mais le moyen ? c'est Gourdon *.

Dame d'atours de Madame.

Des Réaux dit que cet abbé du Buisson etoit souvent *court d'argent ;* c'est ainsi qu'on parloit alors, et non, comme on dit aujourd'hui fort mal : *à court d'argent.*

XI. — P. 112, note, lig. 11.

La Cour des Bois-Girard, frere du president du Tillet.

Le nom des deux frères, (on verra bientôt l'*Historiette* du Président) etoit Girard.

Louis Girard, seigneur de la Cour des Bois, fut conseiller au Grand-conseil, puis maître des Requêtes en 1654. Six ans plus tard,

il epousa Anne de Vilers, veuve de Pierre Girardin célèbre partisan ; ce mariage lui attira de grands embarras, en 1665, après la disgrâce de Fouquet. « On a, » dit Guy-Patin, « signifié à Mme de la Cour » des Bois, une taxe de six millions. Son mary est un maître des Re- » quêtes qui a pour surnom Girard, homme fort riche, fils du Procu- » reur genéral de la chambre des Comptes. Mais ce n'est point de là » que vient la taxe, mais de feu M. Girardin, normand, grand par- » tisan, qui etoit son premier mari. » (Lettre du 13 novemb. 1665.)

XII. — P. 112, note, lig. 25.

Burin, qui a des affaires au Parlement.

Il etoit premier commis de Jerôme de Nouveau, le surintendant des Postes, auquel appartenoit Fromont. Sur la fin de janvier 1653, avant qu'on en eût fini des desordres de la Fronde, il fut enlevé près de Vincennes par six cavaliers qui probablement vouloient le rançonner.

Et quoyqu'il fust en bas de soye,
Dessus la croupe on le guida
D'un rude et vicieux dada ;
Dont son espouse ilec presente
Fut terriblement desplaisante...
Dont depuis sa femme, en allarmes,
A versé plus de trois cens larmes.
On croit que les six ravissans,
Qu'on pense être soldats *persans*,
Pretendent tirer de cet homme
Une très-grande et grosse somme...
Luy faisant une horrible niche;
D'autant qu'il est tout-à-fait riche.
(LORET, *Muse histor.*, 1er février 1653.)

XIII. — P. 113, lig. 7.

Il y avoit une madame de Seve de l'Isle, la femme de Coquerel, et une veuve, aussy de l'Isle, Mme de Bourneuf. Mme d'Esquevilly crioit à le Prestre, son galant....

Par l'*Isle*, il faut toujours entendre l'Ile *Notre-Dame*, aujourd'hui l'Ile *Saint-Louis*.

Les de Seve etoient originaires de Lyon, et l'on comptoit alors parmi eux un conseiller au Parlement, un maître des Requêtes et plusieurs autres personnages assez considerables. Marie Jean de Seve, sieur de Plotard, conseiller au Parlement dès 1621, avoit epousé Renée de Guenegaud. Etoit-ce la « Mme de Seve de l'Isle ? »

Mme Coquerel etoit la femme du lieutenant du Grand-prévot de l'Hôtel.

Mme de Bourneuf etoit sans doute cette confidente de la duchesse de Longueville, que la Princesse chargeoit de sa correspondance, durant les troubles de la Guyenne. Voy. Lenet, liv. 6.

Michel le Prestre, sieur de Marseille, etoit fils de Guillaume le Prestre, conseiller au Parlement, et de Marie de Ribaudon, fille de la célèbre Mme de Ribaudon, aimée de Gaston. Mademoiselle, en passant en revue les personnes qu'elle avoit connues à Forges, en 1658, confirme la réputation de grand joueur que des Réaux donne à le Prestre : « Le mareschal de la Ferté etoit à Forges ; Mme d'Olonne y » vint, Mme de Feuquieres de Salins, Mlle Cornuel, force dames de Paris, » et un monsieur le Prestre, qui est un grand joueur. » (Tom. IV, p. 58.) — Bien que des Réaux nous dise en 1657 que le Prestre avoit depuis longtemps cessé de cajoler Mme d'Ecquevilly, il l'epousa quelques années après la mort de son premier mari.

Les vers qu'on mettoit dans la bouche effrayée de Mme d'Ecquevilly, appartiennent aux stances faites pour Henry IV, à l'occasion du départ de Madame la Princesse.

En ces extremitez la pauvrette s'escrie :
Alcandre, mon Alcandre, oste-moy je te prie
Du malheur où je suis.

Avant de terminer le compte de Mme de Champré, nous devons citer un passage des lettres et réponses de *La Samaritaine, horloge du Pont-Neuf, à Jacquemart, horloge de Saint-Paul.* L'auteur en est Scarron, et le volume est aujourd'hui très-rare :

Un grand chambrier de la cour,
On ne m'a pas appris le jour,
Mais quant à son nom, il se nomme
Menardeau, bon juge et brave homme ;
On joint au nom de Menardeau,
Champré, nom qui n'est pas moins beau,
Et ces deux noms font, joints ensemble,
Menardeau-Champré, ce me semble.
Or, de chez ce conseiller donc,
Que connu je croy n'avoir onc,
Beaumont, son neveu, la nuict sombre,
Que tous animaux sont à l'ombre,
S'en revenoit après soupé,
Quand par malheur il fut grippé...
Beaumont, quoyqu'il fust conseiller,
Fut contraint de se depouiller
Et de sa soye et de sa laine,
Et de tout son beau point-de-Gene...

Beaumont fit recit de sa peine.
Son oncle estant le capitaine
Du quartier, le secours fust prompt.
Le voleur soupçonné l'on mene
Chez le conseiller capitaine.
Le prisonnier interrogé,
Niant, s'en alloit deschargé.
Du pauvret à chaque semonce
Un non fut toute la response.
Ainsi l'on l'alloit laisser là
Lorsque Madame s'en mesla.
Comme elle est belle comme un ange,
Et que le pouvoir est estrange
Des belles sur la volonté,
Luy promettant impunité,
Et luy parlant avec adresse,
Elle l'ebranle, elle le presse,
Il confesse, et la mesme nuit
Dans la prison il est conduit.
Le lendemain, vers la soirée,
La gorge luy fut si serrée
Par un bourreau, qu'il trespassa.
Et cette affaire ainsy passa.
Filoux! profitez de l'exemple.

(*Recueil des Epitres en vers burlesques*, de M. Scarron et autres auteurs. Paris, Lesselin, 1656, in-4°, p. 58.)

D'après un couplet obscène conservé dans les Recueils inédits, il paroît que Mme de Champré se seroit une troisième fois remariée.

CCLXXV. — CCLXXVII.

D'AMBOISE PERE ET FILZ,

L'ABBÉ DU LANDAYE.

(*François d'Amboise, fils de Jean d'Amboise chirurgien de cinq rois, de François Ier à Henry III; né en* 1550, *mort en* 1620.)

M. d'Amboise estoit maistre des Requestes. Son pere * avoit esté premier chirurgien du Roy. Un jour, le feu president de Mesme luy reprocha en bonne compagnie que son pere estoit chirurgien. « Il est » vray, » respondit-il, « et il me souvient qu'il me » disoit qu'il n'avoit jamais pu vous guerir de la la- » drerie, ny vostre pere ny vous [1]. » Ce bon M. d'Amboise ne rencontroit pas si bien en toutes choses, tesmoin la preface qu'il a mise au-devant des *Œuvres d'Abeilard* *. Il avoit une grande bibliotheque. Un jour, comme il changeoit de logis et qu'il faisoit emporter ses livres, un crochetteur, qu'il avoit un peu trop chargé, luy dit : « Monsieur, vous m'en » donnez plus qu'il ne m'en faut. — Vrayment, » luy dit-il, « il te fait beau voir de ne pouvoir porter ce

Mort 13 déc. 1584.

P. *Abælardi et Heloysæ, opera*. Paris, 1616.

[1] Ils en sont accusez; et le plus fascheux, c'est qu'une de leurs sœurs mourut, il y a quelques années, toute desvisagée de ladrerie.

» peu de volumes : je porte bien tout ce qu'il y a icy » dans ma teste. — Saint-Jean ! » dit le crochetteur, « il faut donc que vous ayez une belle paire de cor- » nes ! » Le crochetteur disoit mieux qu'il ne pensoit; car Mme d'Amboise * se rejoüissoit, et principalement avec un jeune homme ; dont le mary estoit si jaloux qu'enfin il se resolut de la mettre en procez, et faisoit tous les jours interroger ses valets, pour la convaincre. Un de ses amys luy en fit honte, et le fit resoudre à cesser ses poursuittes, pourveu que ce galant ne vist plus sa femme. On y fit consentir le jeune homme, qui chercha fortune ailleurs.

Marguerite Cousinet, fille d'un notaire de Meaux; mariée le 15 janv. 1594.

D'AMBOISE, FILZ. (*Adrien d'Amboise.*)

Son filz ne fut pas plus heureux en mariage ; aussy ne prit-il pas trop garde où il se mettoit, comme vous verrez par la suitte. Il prit l'espée, et, pour s'appuyer d'une bonne alliance, il espousa Mlle de la Hilliere *, de Touraine. Mais soit qu'elle le mesprisast ou qu'elle ne voulust pas degenerer, elle se mit à faire galanterie. Son mary, pour faire le petit seigneur, achetta auprès d'Amboise une maison de plaisance que le Gast *, favory d'Henry IIIe, avoit fait bastir pendant qu'il en estoit gouverneur ; et afin qu'un jour luy et ses descendans pussent passer pour des gens de la veritable maison d'Amboise, il presta de l'argent au comte d'Aubijoux * qui en est, pour qu'il luy permist de faire enterrer un de ses enfans dans une certaine cave où l'on mettoit les seigneurs d'Amboise. Il estoit d'ailleurs fort civil ; mais cette sotte vanité le rendoit ridicule.

Fille de Jean-Gabriel Denis, s^r^ de la Hilliere, gouverneur de Loches.

Michelle Gast, gouvr d'Amboise.

François d'Amboise, comte d'A., mort en 1656.

Il s'avisa que la fille d'un nommé Floriot*, beaufrere de feu Lambert le riche, qui, en mourant, laissa beaucoup à sa niepce, seroit bien le faict d'un filz de treize ans qu'il avoit; et, comme le pere et la fille passoient entre Orléans et Blois, Amboise enleva cet enfant, qui n'avoit que dix ans, et retint le pere et une tante. Le marquis de Sourdis, gouverneur de Beausse et aussy gouverneur d'Amboise, estoit avec son ordre* à la teste des enleveurs. Il fallut composer à vingt mille livres. Floriot donna une partie de l'argent pour r'avoir sa fille, et quand il fut à Paris, il presenta requeste au Parlement. Mais M. de Beaufort, à cause du marquis d'Alüye*, qui estoit du party de Paris (c'estoit durant la Fronderie), l'intimida, et et il fallut donner le reste.

Marguerite Fleuriau, née en 1638 de Charles Fleuriau et de Marie-Marguerite Lambert.

Son cordon bleu. (*Voy.* Hist. de Mme Cornuel.)

Paul d'Escoubleau, fils du marquis Sourdis.

Depuis d'Amboise est mort, et sa veuve s'est fait espouser par un Crevant que son pere a desherité à cause de cela.

La mere, Mme de la Hilliere, concubinoit avec un garçon de Paris, nommé le Roy, filz d'un huissier au Conseil, dont la femme avoit esté galante. Ce garçon trouva le moyen d'avoir l'abbaye du Landaye*, dans le voisinage de cette Mme de la Hilliere, et c'est de là que vint la connoissance. Elle en estoit folle; il estoit le maistre de tout, et elle luy donnoit tout ce qu'il vouloit. Ses filz, dont l'un* estoit mestre-de-camp d'un regiment d'infanterie, et d'Amboise, qui l'estoit aussy, se resolurent de se desfaire de ce M. l'Abbé. Ils estoient d'autant plus irritez que le galant homme s'estoit vanté que la

Ou Landais, ord. de Citeaux, à 6 lieues de Châteauroux.

Louis de la Hilliere.

vieille luy prostitueroit une jeune fille fort jolie qu'elle avoit. Un soir, ils l'attraperent sur le Pont-au-Double * : la Hilliere et d'Amboise avoient avec eux quinze ou vingt de leurs soldats ; ils n'oserent le jetter dans la riviere, mais ils resolurent de luy couper le nez, et donnerent pour cela un couteau à un soldat. L'Abbé ne perdit point le jugement et dit à la Hilliere : « Monsieur, c'est vous que j'ay offensé ; c'est à » vous à me punir et non pas à vos soldats ; que ce » soit, je vous prie, de vostre main. » La Hilliere prit le couteau, mais il n'eut pas l'inhumanité de luy couper le nez, et le galant en fut quitte pour une petite balaffre.

Au midi de Notre-Dame. En mars 1640.

COMMENTAIRE.

I. — P. 123, lig. 6.

M. d'Amboise estoit maistre des Requestes.

De trois frères qu'ils etoient l'un, Adrien d'Amboise, fut successivement recteur de l'Université, curé de Saint-André-des-Arts de Paris, et evêque de Treguier ; il mourut le 28 juin 1616. L'autre fut médecin comme son père, et François, dont il s'agit ici, d'abord professeur de seconde au collége de Navarre, devint avocat du Roy, puis avocat genéral, puis conseiller au Parlement de Bretagne, puis maître des Requêtes, en 1596, et enfin conseiller d'Etat. Ils etoient originaires de Douay. C'est François qui, le premier, réunit les ouvrages attribués à Pierre Abélard et en donna une edition, aujourd'hui peu estimée. M. Cousin en a dit un mot. On peut voir la liste assez nombreuse de ses ouvrages, dans Niceron, tom. XXXIII, p. 341-346.

II. — P. 126, lig. 11.

Il n'eut pas l'inhumanité de luy couper le nez.

Des Réaux est ici plus digne de foi que Henry Arnault lui-même, dans ses lettres si véridiques au président Barrillon. « On vous aura » mandé, » dit-il sous la date du 14 mars 1640, « tout le detail de l'af- » faire de l'abbé du Landais à qui M. de la Hilliere a coupé le nez et » ensuite a enlevé sa mere. » — Puis, le 26 mars 1642 : « Vous aurez » desjà sceû que M. d'Amboise, estant dans son carrosse, lundy matin » pour s'en aller en vos quartiers, fut arresté par un nombre d'archers » et mené au Fort-l'Evesque, d'où il devoit sortir hier au soir. C'est » un reste de l'affaire de l'abbé du Landais. »

Le nom de ce pauvre le Roy, abbé du Landais, ne figure pas dans les listes de la *Gallia Christiana*, à moins qu'il ne soit le même que *Seraphin* ou Etienne *de Mauroy*, commendataire de cette abbaye de 1629 à 1649.

Louis de la Hilliere, le beau-frère d'Amboise le fils, fut un des signataires de *l'Union de la Noblesse*, en 1651, pièce publiée par M. le comte de la Borde, dans son curieux volume des Notes sur l'histoire du Palais-Mazarin. Il servit de second, en 1669, au comte d'Ayen depuis duc de Noailles, quand celui-ci fut chargé par le Roy d'arrêter le chevalier de Lorraine. (*Mémoires de Mademoiselle*, v, p. 154.)

Ce Crevant que son père déshérita pour le punir d'avoir fait un sot mariage, doit avoir eté Louis Archambault de Crevant, marquis de Beauché, mort en 1681. Il est vrai que le père Anselme, tom. v, p. 766. nomme sa femme Catherine de Fleury ; mais de Fleury à Fleuriot il n'y a pas loin, quand on songe au soin que prenoient les grandes familles de cacher la trace de leurs alliances les plus défectueuses.

CCLXXVIII.

DU BURC.

Du Burc est un garçon de Bordeaux, filz d'un trezorier de France qui estoit riche. Pour son malheur, il s'est mis de tout temps dans la teste qu'il avoit bien de l'esprit et bien du merite. Dez qu'il fut arrivé icy, il voulut plaider, pour monstrer son eloquence, quoyqu'il eust la plus pitoyable voix du monde. Un jour, il commença son plaidoyer par ces mots : « *Messieurs, à juger par les apparences, qui* » *ne prendroit Jesus-Christ pour un imposteur, les* » *apostres pour des seducteurs et la Vierge pour une* » *femme de mauvaise vie?* »

Son pere avoit soing des affaires de Mme d'Aiguillon, en Guyenne ; cela fut cause qu'elle luy fit donner la presentation * au Parlement de Bordeaux du comte d'Harcourt pour gouverneur de la province. Elle et Mme du Vigean voulurent voir ce qu'il avoit fait et, en un endroit, elles avoient mis : *Cui bono?* Je ne sçay comment elles y avoient pu rien comprendre, car quand il monstra son ouvrage à M. Conrart, ce ne fut que par lambeaux ; non que ce ne fust l'ouvrage entier, mais il estoit escrit par-cy par-là sur

La lecture et l'apologie des lettres royaux de nomination.

des chiffons de papier. Cela réussit de sorte qu'il n'y eut que son pere qui en fut content.

C'est le plus gascon de tous les hommes. Il pria Conrart de le mener chez Patru : « Bien ! » luy dit l'autre, « j'auray un carrosse. » Ny l'un ny l'autre n'en avoient en ce temps-là. — « O ! j'en auray un, » moy, » dit-il, « et je vous viendray prendre, car il » m'est bien plus aisé qu'à vous. J'en sçay un dont » je dispose absolument. » Devinez quel carrosse c'estoit, dont il disposoit absolument ? C'estoit celuy de mon pere, qui en avoit assez affaire. Et voyez la discretion de cet homme : il le luy emprunta un dimanche, et il fallut remettre au carrosse des chevaux qui venoient de Charenton * ; il ne le put avoir qu'à cinq heures. Il va querir Conrart et se mit tousjours à la place la moins honorable, afin qu'on crust que le carrosse estoit à luy. Du Temple.

Pour se vanter en Gascogne qu'il avoit traitté les beaux esprits, il convia Conrart, Patru et Darbo * à disner. Ils prisrent jour après en avoir esté pressez un mois d'avance. Le pauvre M. Conrart arriva tout en eau, tant il s'estoit hasté d'aller à une affaire importante, afin de ne pas manquer à ce beau repas. Les voylà tous : il n'y avoit rien de prest. Ils disnerent d'une soupe de la vierge Marie dont le diable avoit emporté la graisse, et d'un miserable chapon, sec comme du bois, qu'on alla querir à la rostisserie. Voy. t. IV, p. 478.

Quelque temps après, il luy arriva une terrible aventure. Luy et un autre Gascon, nommé Desrain,

avoient empreunté cinquante pistolles solidairement ; car le pere de du Burc estoit avare. Le terme estant escheû, on met du Burc en prison ; il disoit que Desrain en devoit payer la moitié ; l'autre respondoit : « C'est un ingrat, je luy ay fait cinq plaidoyers ; ils » valent bien peu s'ils ne valent cinq pistolles piéce. » Ainsy du Burc paya tout. Par fanfare, il avoit marchandé toutes les charges d'advocat-general l'une après l'autre, et il sembloit qu'il fust fasché qu'on ne se fust pas assez mocqué de luy, tant il avoit envie de parler encore en public. Balzac n'a pourtant pas laissé de le traitter de grand personnage dans ses *Lettres choisies*, car notre Gascon n'avoit garde de manquer à luy envoyer du galimatias de sa façon. Depuis, dans les troubles, la charge du president Daffis, de Bordeaux, qui estoit venu à mourir, luy fut donnée icy, moyennant tant qu'en tiroit le Cardinal ; luy voulut traitter avec la veuve, qui n'y voulut point entendre ; à Bordeaux, on luy fit cent affronts : la Cour, voyant cela, supprima la charge.

Pour Desrain, il estoit parent d'un Gascon, nommé la Borde, qui estoit argentier du cardinal de Richelieu. Son parent le fit prescher, et le fit entendre au Cardinal. Nostre homme, comme estant d'un pays dont les gens disent : *Nous autres nous avons du feu, mais du plus brillant ; pour le jugement, nous n'en tenons compte*, ne manqua de debiter hardiment bien des sottises. Mais, comme le Cardinal aimoit assez les grotesques, il ne luy desplut pas, et il semble qu'il en vouloit faire un predicateur à sa mode. Quoy

que c'en soit, Desrain en eut un bon prieuré de huict cens escus de rente. Le Cardinal mourut peu de temps après. Nostre Gascon se mit à cajoller la servante de M. Mulot*, qui fit tant que son maistre resigna à son galant sa prebende de la Sainte-Chapelle ; et luy après fut si fou que de la donner au filz d'une femme dont il devint amoureux.

Voy. t. II, pp. 45, 100.

COMMENTAIRE.

I. — P. 130, lig. 11.

Balzac n'a pourtant pas laissé de le traitter de grand personnage dans ses Lettres choisies.

La 13e lettre du IVe livre de la Ire partie de ce recueil est adressée à *M. du Burg, avocat au Parlement*, mais Balzac s'y contente de repondre avec une politesse assez dédaigneuse aux éloges dont du Burg l'avoit comblé. La lettre est du 3 février 1641. — D'après l'incertitude de l'orthographe de ce nom, on doit penser qu'on ne prononçoit pas la dernière consonne, qu'elle fût *c*, *q* ou *g*. Des Réaux avoit déjà fait le même reproche à Balzac, t. IV, p. 95, où l'on a mal imprimé ce nom : *Du Bure*.

II. — P. 130, lig. 15.

Depuis... la charge du president Dafis de Bordeaux... luy fut donnée...

C'est ce président Daphis dont Lenet parle souvent d'une manière peu avantageuse, dans ses *Mémoires*.

CCLXXIX.

MADAME CORNÜEL.

(*Anne Bigot, femme de Guillaume Cornuel, trésorier des parties casuelles; née* 9 *novembre* 1605, *morte en* 1694.)

Madame Cornüel estoit fille unique d'un M. Bigot, qu'on appelloit Bigot de Guise, parce qu'il estoit intendant de feu M. de Guise *. Cette fille avoit esté furieusement dorlottée : le pere, qui estoit riche, fit quelque meschante affaire; il fut tout glorieux de la donner à Cornüel, frere du president Cornüel dont nous avons parlé *. Cet homme en devint amoureux à l'enterrement de sa premiere femme *, et l'espousa peu de temps après. C'estoit une jolie personne et fort esveillée. Il n'y avoit pas long-temps qu'ils estoient ensemble, quand elle s'avisa d'une plaisante folie. Un soir, qu'elle avoit fait semblant d'aller dehors à une assemblée du voisinage, elle s'habille comme on represente les ames qui reviennent, et sur le minuict va tirer les rideaux de ce pauvre homme, et lui fit des reproches de son ingratitude, et après elle se mit à rire comme une folle.

Jacques Bigot, intendant de la maison du duc de Guise.

Voy. t. II; p. 150, 157.

Marguerite Combefort, v^e le Gendre.

Elle a esté galante, et elle fut cruellement desferrée par Francinet. C'estoit le filz d'une macquerelle,

ou au moins d'une femme qui avoit passé pour cela dans le monde; mais, quoyque petit, il est bien fait, avoit de l'esprit, dansoit bien, et estoit bien venû partout, à la Cour et à la Ville. Il devint fou tout-à-coup, luy qui n'avoit eu aucune pente à la folie; il commença par mettre sa teste en un seau d'eau, en disant qu'il falloit quitter les vanitez : il mourut fou quelque temps après. Or, comme toutes les personnes de sa connoissance y alloient, Mme Cornüel y fut aussy : elle voulut faire la rieuse, et l'interroger pour se divertir : « Hé! Madame, » luy dit-il, « vous ne me » connoissez plus? Je suis Genlis, Madame; je suis » Genlis, ce garçon si bien fait, qui a de si belles » dents. » Elle demeura muette, car on avoit fort parlé de ce Genlis avec elle. C'estoit un gentilhomme de qualité, de Picardie *.

Apparemment Charles Brulart, s^r de Genlis, tué en duel en 1649.

Elle a de l'esprit autant qu'on en peut avoir; elle dit les choses plaisamment et finement. Une fille de la premiere femme de son mary, qu'on appelle Mlle le Gendre, et une fille de M. Cornüel et de cette premiere femme qu'on appelle encore aujourd'huy *Margot* Cornüel [1], ont aussy toutes deux bien de l'esprit, et de cet esprit un peu malin, qui est celuy qui plaist le plus. Tout cela attiroit bien du monde chez elle, car ces trois personnes estoient toutes trois jolies.

Le mary, qui se voyoit fort riche en rentes sur l'Hostel-de-Ville, ne prevoyant pas qu'elles seroient reduittes, negligea son cadet, le President, qui avoit

[1] L'abbé de la Victoire l'appelle, à cette heure, la reyne Marguerite.

pris Margot chez luy, à dessein de la faire son héritiere. La femme, aussy peu sage que luy, se broüilla aussy avec cet homme, et (ils) retirerent cette fille. Il ne laissa pas en mourant de luy donner dix mille escus. Le mary de nostre Mme Cornüel a esté estourdy en toute chose, et a basty à la campagne le plus mal à propos du monde.

On a fort mesdit du marquis de Sourdis[1].

Enfin, cette amourette s'est changée en une bonne amitié, car elle dure encore. Elle conte de plaisantes choses de cet homme, car elle dit les choses d'une maniere toute particuliere. « C'est, » dit-elle, « un » gouverneur d'eau douce. J'appelle ainsy les gou- » verneurs de la riviere de Loire, car hors Saumur » il n'y en a pas un qui soit le plus fort dans sa » ville. » A Orléans, il s'est rendu ridicule; il y vit mesquinement, et cependant il est constant qu'il depense plus qu'il ne devroit depenser : il aime le grand train et donne terriblement dans la livrée. Il n'iroit pas à Joûy, qui n'est qu'à quatre lieues de Paris, sans tous ses mulets, son chariot et son fourgon, et

Jeanne de Montluc, fille du comte de Cramail.

[1] Autrefois elle faisoit la maistresse chez luy, et d'une maniere assez haute. La Marquise* en enrageoit. Il prit une vision à Mme de Bonnelle, quelques années après son mariage, de s'en aller, à mynuict, heurter chez Mme Cornüel, et demander M. de Sourdis. « Il n'y est pas. — Je scay » bien qu'il couche céans cette nuict, » dit-elle, « qu'on me fasse parler » à luy. » Et après elle s'en alla. On croyoit que Mme Cornüel se vengeroit de cela, mais elle avoit fait le calus sur cette amourette, il y avoit long-temps, et n'en fit ny mise ny recepte. Une fois qu'elle le fit trop attendre, pour se desennuyer, il engrossa sa femme de chambre. Elle ne la chassa point, la fit accoucher secrettement et entretint l'enfant, en disant : « Il a esté fait à mon service. »

je ne sçay combien de gens à cheval. « Que vous » voylà aise! » luy disoit un jour Mme Cornüel, « il me » semble que c'est Jacob et ses chameaux. » Il laisse les valets dans ses maisons jusques à la quatriesme generation, et ne daigne pas faire la moindre reparation. Luy, sa femme et son filz ont tous leurs officiers separez, et sont presque tousjours ensemble. Pour revenir à Orléans, il n'y donne jamais à manger à qui que ce soit, il n'y a jamais bruslé de bougie. Il y devint amoureux d'une fille de quinze ans, car il dit qu'à vingt les esprits d'Orléans ne sont plus traittables. Il la menoit à la promenade avec d'autres fillettes de marchands, et jamais la colation ne passoit le biscuit. L'hyver, la mere de la fille s'ennuya de voir tant de gens chez elle, car il y avoit bien de la petite jeunesse qui s'y rendoit. Le Marquis trouva une veuve qui luy presta une arriere-boutique pour y faire leurs gambades, mais à condition que chascun payeroit deux sols marquez pour le bois. M. le Gouverneur avoit beau trembler, la veuve ne faisoit point allumer le fagot qu'il n'y eust nombre competent, « car, » disoit-elle, « l'argent n'y suffiroit » pas. » Là, il dansoit *grand Guenippe* *, *la Diablesse*, etc., joüoit au *Gage touché* et à *Votre place me plaist :* les courtauts luy donnoient de grands coups de chapeau et, au *Roy Artus* ils luy donnoient d'une serviette mouillée par le nez. Au Carnaval il alloit en masque avec un habit loüé à la fripperie d'Orléans. Une fois on tira un coup de pistollet dans son carrosse, et on coupa le nez à un de ses gens.

Voy. t. IV, p. 466

Ses enfans ayant un peu maltraitté à la chasse quelque jeunesse de la ville, ils les envoyerent appeller en duel par un hobereau. Luy les fit prendre par le Prevost des mareschaux. Le Lieutenant-general, homme sage et aimé du peuple, luy dit que, s'il ne les faisoit point mettre en prison, il luy promettoit de luy faire faire toutes les satisfactions imaginables. Le Marquis ne le voulut pas croire : il vouloit les faire traitter prevostalement, et se porta partie, faute d'autre. Il ne l'eut pas plus tost fait, que le peuple s'esmut, mit ces gens hors de prison hautement. « Je » luy disois, » adjoustoit Mme Cornüel, « depuis que » vous avez pris l'aulne, tout le monde vous mesure » à la sienne. » Mademoiselle, quand elle fut escalader Orléans, en 1652, se mocqua fort de luy, l'hyver suivant, d'aller en masque à la campagne avec un habit fourré, chez une dame dont il estoit amoureux. « J'escrivis sur cela à une de mes amies, » disoit Mme Cornüel, « et je l'appellois Cupidon. Ce Cupidon, » disois-je, n'avoit qu'une seringue pour tout car- » quois. Il en bouda longuement, et, comme je pre- » tendois me retirer à Orléans, à cause des troubles, » luy et sa femme l'empescherent, de peur que je ne » les tournasse en ridicule. » Il avoit raison, le Marquis; car feu la Feuillade disoit que, si elle vouloit, elle tourneroit la bataille de Rocroy en ridicule, qui estoit, disoit-il, la plus belle chose qui se soit faitte depuis les Romains.

Elle dit que les cornes sont comme les dents; elles font du mal à percer, et après on en rit. Ce fut elle

qui donna le nom d'*Importans* aux gens de la caballe de M. de Beaufort, parce qu'ils disoient tousjours qu'ils s'en alloient pour une affaire d'importance. Elle a dit depuis que les Janssenistes estoient des *Importans spirituels* [1].

[1] Il n'y a pas long-temps que son mary prit la peine de se laisser mourir. Mme Pilou l'alla voir, et luy dit : « Ma mie, ne vous affligez » point, vostre mary est mort bien gentiment, et bien gentiment on l'a » enterré. » Par ce *gentiment* elle vouloit dire bien chrestiennement. Toute la Cour y alla.

COMMENTAIRE.

I. — P. 133, lig. 7.

Il (Francinet) *mourut fou quelque temps après.*

On le trouve nommé dans la satire des *Contreveritez*, en 1640 :

> Gesvres ne parle plus de sa grande maison,
> Francinet et Mery sont fardez en raison.

II. — P. 133, note.

L'abbé de la Victoire l'appelle, à cette heure, la reyne Marguerite.

On trouve dans le septième et dernier volume des *Mémoires de Mademoiselle*, Amsterdam 1736, p. 216, un *portrait de* Mlle *Cornüel*, sous le nom de la *reine Marguerite,* attribué à *M. de Vineuil*, qui l'avoit *adressé à M. le duc de la Rochefoucauld.* J'ai quelque peine à reconnoître dans les détails de ce portrait la personne de Margot Cornuel, que Vineuil présenteroit comme maîtresse de la Rochefoucauld. Cependant nous allons voir qu'elle couroit masquée en 1659, avec le prince de Marsillac et autres, et quoi qu'il en soit, la maison de Cornuel, grâce à ces trois femmes, etoit une des plus agréables de Paris. Dans une epître à Mlle de Vandy, le poëte la Mesnardiere conseille à cette belle d'envoyer ses nombreux adorateurs à l'epreuve,

> Chez Cornuel, la dame accorte et fine,
> Où gens fascheux passent par l'estamine,

Tant et si bien qu'après que criblés sont
Se trouve en eux cervelle, s'ils en ont.
Si pas n'en ont, on leur fait bien comprendre
Que fats céans onc ne se doivent rendre,
Et six yeux fins, par s'entreregarder,
Semblent leur dire : allez vous poignarder.
(*Poésies de M. de la Mesnardiere,* Paris, 1656, p. 54.)

Suivant les notes généalogiques de la famille Cornuel, Marguerite Cornuel se maria fort tard à un M. de la Ferronays, gouverneur de Vincennes. En 1659, elle etoit des joyeuses parties du Carnaval : « Mme d'Olonne, » dit Mademoiselle, « alloit en masque tous les jours » avec Marsillac, le marquis de Sillery et Margot Cornuel. » (Tom. IV, p. 134). Marsillac etoit-il l'amant ou le fils de l'amant de Margot?

III. — P. 134, note.

Il prit une vision à Mme de Bonnelle... de s'en aller heurter chez Mme Cornüel et demander M. de Sourdis.

Mlle de Toussy, l'aînée, mariée en 1639. (Voyez notre tome II, p. 149-155). Elle avoit peu d'esprit, d'après un bon mot de Mme de Cavoie qu'on trouvera dans l'*Historiette* de cette dernière ; et d'après Mademoiselle, elle etoit grande joueuse. Quand la Cour revint à Paris, en 1652, alors que Mademoiselle craignoit le ressentiment du Roy, « la comtesse de Fiesque me proposa d'aller coucher chez Mme de » Bonnelle, qui est son intime amie. Je songeay que c'estoit une joueuse ; » que son mary tient quelquefois table, que c'estoit une maison où il » alloit beaucoup gens de la Cour, qu'on y seroit mal ainsy cachée. » (Tom. II, p. 142.)

La satire des *Contreveritez* fait allusion aux liaisons de Mme Cornuel avec le marquis de Sourdis :

L'evesque de Belley renonce au Paradis,
Madame Cornüel abandonne Sourdis.

Dans un autre endroit de ses *Mémoires*, Mademoiselle parle du marquis de Sourdis comme l'*Historiette* : « Il etoit peu en crédit » dans son gouvernement. Le peu de considération où il estoit fit » qu'ils l'avoient arresté deux jours devant mon arrivée, lorsqu'il faisoit » la ronde. Et quand il s'estoit nommé, ils ne l'avoient pas laissé » passer sans le demander au Corps-de-garde. Une nuit, ils avoient » barricadé sa porte, et le matin il n'avoit pu sortir. » (T. I, p. 256).

Une lettre de Mme Cornuel, la seule qu'on ait jusqu'à présent reconnue d'elle, nous donnera le portrait du marquis de Sourdis. Elle est

adressée à la comtesse de Maure, et M. de Monmerqué l'a retrouvée dans les portefeuilles de Conrart.

Le 23 octobre 1659.

« Nous avons eu le marquis de Sourdis céans. Si M. le comte de » Maure se rescria du portrait que j'en fis il y a quinze jours, ce n'est » rien de le peindre de mémoire, il en faut faire un sur l'original. » Vous sçavez, Madame, qu'il n'y avoit pas trois semaines qu'il estoit » party de Paris, dimanche, qu'il arriva céans le matin. Il a donc vu » quatre de ses maisons, Amboise, Tours, des Religieuses proche de » Tours, affermé et rehaussé des terres, vendu de hauts bois, gaigné, » cela entre nous, cent mille francs sur le marché avec le Roy. Mais, » s'il vous plaist, n'en dittes rien. Il a basty deux maisons, abattu à » Amboise, ordonné des levées de la riviere de Loire, avancé pour cela » son argent, fait sa provision de vin, de bougie, et enfin tant de choses » que *reçu de l'argent* m'eschappe de la memoire, aussy bien que quel- » ques legers arbitrages. Vous croyez donc, Madame, qu'à tout cela et » n'estre que deux jours en chaque lieu, il n'a pas eu de temps de » reste ? Ecoutez : Il a fait un roman, vers, prose, avantures. Je vous » ay souhaittée à la lecture qu'il en fit, car rien n'est pareil à un » homme âgé et veuf qu'il descrit, dont toute la contrée est dépendante, » par la considération de son âge et de ses richesses. Sa femme est » morte d'une maladie incurable, et, dez son vivant, chascun songeoit » l'espouser. Il le fait amoureux d'une personne qui se marie en dili- » gence, sans qu'il en sçache rien. Cela est plaisant à nous qui sçavons » l'histoire de Mme le Coigneux (*a*). Mais luy se remarie à une per- » sonne représentée comme vous ou Mme de Rambouillet. Ce n'est » qu'une des dix ou douze histoires de ce roman.

» De la mesme plume, il prend un autre portefeuille et a ecrit mesme » un Traitté de la Grace, un de la Medecine et quelqu'autre de la Phi- » sique. Dans le carrosse, il fait des devises avec D. André, lesquelles » mon ignorance ne conçut que pour emblesmes très-chetives. Je m'en- » hardis de le luy dire ; il en convint, mais disant qu'elles estoient meil- » leures ainsy qu'autrement, pour mettre sur les cheminées.

» Vous ne vous estonnez pas, s'il ne m'a pas demandé comme je me » portois ny dit un mot de ma maladie, en sorte quelconque. M. l'evesque » d'Orléans et M. d'Entragues disnerent céans comme luy. Il arriva » trois heures avant eux et coucha céans deux nuits ; les deux autres » n'y firent que disner. Ce fut pour traitter du racommodement avec » Monsieur, que je ne voy pas si aisé à cause des gens qui l'appro-

(*a*) *Voy.* tom. IV, p. 6 et suiv.

» chent et qui ont des vues d'en eloigner le marquis de Sourdis, pour » profitter de quelques-unes de ses dépouilles. Mais il vivra long-temps » quoyque je l'aye trouvé aussy changé qu'il m'a pu trouver changée, » s'il y a regardé ; mais il y a lieu d'en douter, ne m'en ayant pas dit un » mot. Don André m'en voulut parler, il couppa le discours pour dire » ce qu'il avoit dans la teste. Vous le connoissez assez bien, et ne vous » estonnerez donc plus, ny moy aussy, s'il ne vous a jamais parlé de » vostre raccommodement avec M. le Cardinal et de tout ce qui s'en est » suivy. Car à la quantité des choses qui luy passent dans la teste, » rien ne peut y demeurer assez de temps pour passer au cœur ; les » frivoles bouschent le passage aux serieuses. »

IV. — P. 136, lig, 30.

*Ce fut elle qui donna le nom d'*Importans *aux gens de la caballe de M. de Beaufort.*

On trouve dans les anciens Recueils manuscrits, entre autres dans les portefeuilles que M. de Monmerqué possède aujourd'hui, une ballade fort bien faite sur les *Importans.* La voici :

Courrir jour et nuict par la rüe,
Sans affaires et sans dessein,
Faire aux portes le pié de grüe,
Trancher du petit souverain,
Avoir des brigans à sa suite,
Contrefaire les capitans,
Et des premiers prendre la fuite,
C'est ce que font les Importans.

Presider dans les lieux infames,
Mettre en jeu son plus grand bonheur,
Medire des plus sages dames,
Loin de défendre leur honneur ;
Parler en politique grave,
Ayant à peine atteint vingt ans,
En sa maison faire le brave,
C'est ce que font les Importans.

S'efforcer d'obscurcir la gloire
D'un prince admirable en ses faits,
Qui par une double victoire *
Nous rend plus puissans que jamais ;
Ne pouvoir de sa renommée
Souffrir les rayons eclattans,
Et n'oser paroistre à l'armée,
C'est ce que font les Importans.

Fuir la vertu, suivre le vice,
Parler et rire à contretemps,
Au Roy ne rendre aucun service,
C'est ce que font les Importans.

Lens et Rocroy.

Les Cornuel venoient d'Arc en Barrois. Le père des trois frères avoit eté grenetier à Villemor, puis payeur des gages des officiers du Presidial de Moulins. L'aîné des enfans, Nicolas Cornuel, d'abord page du duc de Guise, mourut president des Tresoriers de France à Châlons. Le second, Claude Cornuel, fut intendant des Finances, homme de confiance de Bullion et president de la Chambre des comptes en 1635. (Voy. tom. II, p. 150-157.) Le troisième fut notre Guillaume Cornuel, mort en octobre 1657 et marié en premières noces à Marguerite Combefort veuve Legendre, déjà mère d'une fille dont parlent et parleront les *Historiettes*, et, en secondes noces, à Anne Bigot. L'acte de décès de Guillaume Cornuel a eté découvert par M. de Monmerqué aux archives de l'Hôtel de Ville : il constate l'enterrement le 29 octobre 1657. Des Réaux ne parlant de cette mort que dans une note marginale, nous devons en conclure que le courant de l'Historiette fut ecrit avant le mois d'octobre de cette année. — Guillaume, en 1649, habitoit la rue *des Francs-Bourgeois*, comme l'atteste la Mazarinade : *Catalogue des Partisans.*

Nos Historiettes citent fréquemment les réparties de Mme Cornuel. En voici d'autres que j'ai recueillies çà et là, et qui pourront servir à compléter la longue liste des bons-mots qu'on lui a attribués.

Des voleurs l'attaquèrent un soir. L'un entre dans son carrosse et commence par lui mettre la main sur la gorge. « Otez-vous de là, » dit-elle en lui repoussant le bras, « vous n'y avez que faire; je n'ay ni » perles ni tétons. »

— Après la mort de Pavillon, le pieux evèque d'Aletz, on donna le siége à l'abbé de Valbelle : « Jésus ! Monsieur, » luy dit-elle, « on vous » a donné là un eveché bien austere. »

— Quand elle apprit la mort de Mme de Villesavin, sa voisine, âgée de quatre-vingt-douze ans, elle dit : « Me voylà descouverte. »

— Le duc d'Elbeuf avoit epousé Mlle de Navailles, connue pour sa grande économie. Bientôt après il tomba en apoplexie, et à peine guéri, il alla présider les Etats d'Artois, accompagné de sa femme : « Vous » verrez, » dit Mme Cornuel, « que c'est là un menage de la maison de » Navailles : on veut le faire enterrer aux depens des Estats. »

— Feu M. le duc de N. fut un jour obligé d'etablir sa généalogie. Parmi ses ancêtres, il y en avoit un du nom de *Ghimel* (*a*). « Je crois à

(*a*) Le sixième aïeul du premier duc de Noailles avoit epousé Jeanne de Gimel, dont la famille compte d'autres bonnes alliances avec les Durfort et les Gontaut.

» sa descendance, » dit Mme Cornuel, « on juge à sa physionomie qu'il » doit estre descendu des lamentations de Jeremie. »

— Desmoulin Courtin fut malade et refusoit d'ecouter les exhortations d'un prêtre : « C'est bien à luy, vrayment, » dit-elle, « à mourir » sans confession ! »

— Elle disoit de Sanguin, medecin du duc d'Elbeuf, qu'il faisoit *biner* ce prince : d'abord, en ce qu'il vivoit, après son apoplexie, puis en ce que madame sa femme etoit devenue grosse.

— « M. le duc de Richelieu, » disoit-elle, « a bon cœur ; mais pour » l'économie d'un aussy bon cœur, il falloit plus de jugement qu'il » n'en a. »

— Elle disoit d'un maître des Requêtes nommé Sainte-Foy : « qu'il » s'appeloit ainsi, comme les Blancs-Manteaux s'appellent *Blancs-Man-* » *teaux.* »

— Lors des exécutions de la Chambre-ardente, en 1680, elle dit à M. de Besons, un des commissaires de cette chambre, qu'il etoit honteux pour eux de ne pendre que des gueux, et qu'ils devroient bien, pour leur honneur, louer des habits à la fripperie, pour habiller ces malheureux, afin d'en imposer à ceux qui les verroient pendre.

— Comme on lui disoit qu'on se proposoit de brûler avec les empoisonneurs toute la procédure du fameux procès des poisons : « On » fera bien vrayment : mais il faudroit aussi brusler les tesmoins et » les juges. »

— « M. le duc de Rohan, » disoit-elle, « est bien né ; mais il a esté » bien mal fouetté. »

— On lui dit un jour que les Grands-Augustins prêtoient sur gage : « Comment s'en étonner ? » répondit-elle, « n'ont-ils pas chez eux le » cœur de M. de Bercy ? »

— Un de ses laquais fit une sottise et tomba à quatre pieds : « Je te » deffens de te relever ; tu es fait pour aller comme cela. »

— Elle disoit du père Gonnelieu, jesuite et predicateur fort sevère, qu'il surfaisoit en chaire, mais qu'au confessionnal il etoit de bonne composition.

— Elle disoit de Jacques II, que le Saint-Esprit lui avoit mangé l'entendement.

— Quand le maréchal de Luxembourg se laissa surprendre à Steinkerque par le prince d'Orange : « Ne voyez-vous pas, » dit-elle, « qu'il » l'a fait exprès, afin de prouver qu'il n'etoit pas sorcier ? »

— En 1693, les bleds de belle apparence ne rapportèrent rien. « Ils » sont, » dit-elle, « comme les victoires de M. de Luxembourg ; ils ne » rendent point. »

— Elle alla visiter Versailles en l'absence du Roy. « N'est-ce pas là, » lui dit-on, « un séjour enchanté ? — Oui, mais il faut que l'enchanteur » y soit. »

— « La grande difference entre les temps de paix et de guerre, » dit-elle, « c'est que dans la paix les filz enterrent leurs peres, et dans la » guerre ce sont les peres qui enterrent leurs enfans. »

— Au commencement de la guerre de 1690, quand le duc de Savoie se prononça contre la France, elle dit : « Je ne connois plus au Roy » d'allié que le roy de Siam, et je conseille fort à M. de Bonneuil *(a)* » de se deffaire de sa charge. »

(a) Introducteur des Ambassadeurs.

CCLXXX.

BOUTARD.

Boutard, dont nous avons parlé dans l'historiette de Gombaud *, est de Chartres; c'est un petit homme qui a un fort grand nez, mais il a la langue encore plus longue. Il disoit un jour que dans sa famille ils aiment tous à parler, faisoit un conte d'une de ses tantes qui, estant au sermon, et voyant que le predicateur ne pouvoit trouver le nom d'un instrument à cultiver la terre, et qu'il avoit dit plusieurs fois une —, une—, une,—se leva enfin, et dit : « Là, là, mon » pere, n'asnonnez point tant, c'est une pioche. — » Une pioche donc, » dit le pere, « puisque pioche y a. » Nous l'eussions bien trouvée sans vous. » Cela me fait souvenir d'un miroittier de Chalons, qui entendoit un sot predicateur qui, faisant le panegyrique de saint Estienne, dans l'eglise de ce saint, disoit : « Où mettrons-nous ce protomartyr? A la dextre, ou » à la senestre de Dieu? etc., » — dit : « Mettez-le en » ma place, aussy bien suis-je bien las d'y estre, » et s'en alla. Le chapitre de saint Estienne, par calomnies ou autrement, tint cet homme quatre ans en prison, et, pour l'en tirer, il le fallut declarer fou.

T. III, p. 248-250.

Boutard est un homme à faire piéce aux gens; vous avez veû la meschanceté qu'il fit à Gombaud. Il estoit plaisant; il n'y avoit que luy qui se divertist de l'Academie de la vicomtesse d'Auchy *; il harangua le jour du mardy-gras dez l'escalier; feignant d'avoir rencontré quelqu'un de la Compagnie, il entre dans la chambre tout en parlant, se sied sans cesser: il y avoit un gros quart d'heure qu'il haranguoit, sans qu'on s'aperceust qu'il haranguast; il traitta des diverses façons de cracher; il en trouva cinquante-deux, dont il fit la demonstration aux despens du tapis de pié de la Vicomtesse.

Voy. t. I, p. 328-330.

Il s'estoit si bien accoustumé à prendre des lavements, qu'il n'alloit point où vous sçavez sans cela, ou du moins bien rarement. Il avoit un certain laquais qu'il vouloit chasser : « Ah! Monsieur, » luy dit ce garçon, « si vous sçaviez combien je vous ay es- » pargné d'argent, vous ne me chasseriez pas; car » souvent j'ay fait mes affaires dans vostre bassin, » afin que vous crussiez que vous aviez fait quelque » chose; et, ainsy, je vous ay sauvé bien des clis- » teres. »

Il fut secretaire de M. de Fontenay-Marueil, en l'ambassade d'Angleterre. On l'accusoit d'avoir, là et ailleurs, fait quelques petites gaillardises. Il estoit avare, et, dez qu'il vit Paris blocqué, luy qui est garçon, il se desfit d'une partie de ses valets : je trouve cela bien inhumain. Il est aujourd'huy president des trezoriers de France, à Montpellier, c'est quelque charge nouvelle; je pense qu'il y a de la

maltotte à son affaire. Il demeure, nonobstant cette charge, à Paris; je croy qu'il cherche à la vendre [1].

Mme Cornuel.

[1] Il contoit que la *Pecque* Cornuël*, (c'est ainsy qu'il l'appelloit), l'avoit voulu marier avec Marion, Mlle Legendre, et qu'elle luy avoit fait un grand desnombrement des avantages qu'il auroit. « Je luy ris » au nez, » disoit-il, « et luy dis qu'elle oublioit la faveur de M. de la » Riviere. » Or, la Riviere concubinoit et concubine, je pense, encore avec elle. Elle est à cette heure comme sa mesnagere, et à Petit-Bourg on l'a veûe quelquefois avec un trousseau de clefs. Autrefois il y avoit un couplet qui disoit :

Il court un bruit par la ville,
Que Marion Cornüel *(a)*
Voudroit bien faire un düel
Avec Monsieur de Rouville;
Qu'ils aillent chez la Sautour *(b)*,
C'est là que l'on fait l'amour.

(a) A cause du mary de sa mere, on l'appelloit ainsy.
(b) Mere de Mme de Boudarnaut et de Mme de Beaujeu.

COMMENTAIRE.

I. — P. 146, note.

Elle est à cette heure comme sa mesnagere, et à Petit-Bourg.

Le château de Petit-Bourg est près de Corbeil et fut construit pour Galland, secrétaire du Conseil. Il fut successivement possédé par l'abbé de la Riviere, le duc d'Antin qui y donnoit des fêtes splendides, Mme la duchesse de Bourbon, et enfin M. Aguado, marquis de las Marismas. C'est aujourd'hui, je crois, une maison pénitentiaire ou purgatoire, à l'usage des petits enfans incorrigibles. Ils y sont fort bien traités.

CCLXXXI.

MADAME D'AMET.

(Jeanne de Favas, vicomtesse de Castets, mariée à Pierre de Caumont-la Force, baron d'Aymet.)

Madame d'Amet est fille de M. de Favas, homme de qualité d'auprès de Bordeaux; elle est veuve d'un cadet de la Force : ça tousjours esté une enragée. Du vivant de son mary, elle se mit tellement en colere contre la nourrice de sa fille *, que cette femme tenoit alors, qu'elle luy donna un coup de pié. La nourrice pare de l'enfant, laquelle receût le coup dans l'estomac, et dont elle pensa mourir. Mme de Favas prit cette petite. Le mary mort, ce fut encore bien pis. Un jour, estant logée dans une maison garnie, au fauxbourg Saint-Germain, elle battit sa demoiselle à outrance et, non contente de cela, elle l'enferma dans un grenier, à dessein de la revenir battre au retour de la ville. Cette fille cria, et ceux qui logeoient dans cette maison attacherent deux eschelles ensemble et la tirerent de là. Depuis, cette fille se revancha et, à son tour, battit sa maistresse; cela les mit si bien ensemble qu'elles ne pouvoient plus se quitter. Elle battit tant, il y a dix ou onze ans,

Jeanne de Caumont.

Jean de Caumont marquis d'Aymet.

le seul filz qu'elle a *, qui pouvoit alors avoir neuf ans, qu'on crut qu'il le faudroit trepaner. Quand il fut guery, il s'enfuit chez son grand-pere de la Force*, où il a tousjours demeuré jusqu'à la mort du bonhomme, et depuis avec le filz, car sa mere a changé de religion.

Le maréchal.

La mine de cette femme est la plus trompeuse du monde ; elle paroist douce ; elle est naïfve avec cela[1]. Je luy ay oüy dire une fois en esté que ce qui l'incommodoit le plus, c'est qu'elle suoit tousjours sous les aisselles. « Mais croyez-vous, » luy-dis-je, « qu'il » n'y ayt que vous qui en soyez incommodée ? »

Elle estoit au Carnaval à Paris, en 1651, où elle avoit bonne envie que M. de Maisons * l'espousast ; mais il fut assez imprudent pour laisser eschapper une si grande fortune. Elle s'avisa un jour de convier bien des gens à la Comedie ; puis, quand la piéce fut achevée, elle fit fermer la porte de la salle et, avec une pourcelaine, alla quester tous les hommes, qui, pour sortir de là, furent contraints de payer.

Voy. t. III, p. 136, 151.

Le fils du brave Chambret premier mari de la maréchale de Themines.

[1] Aux premiers troubles de Bordeaux, elle estoit chez son pere. Chambret, le sourdaut *, qui commandoit les troupes de Bordeaux, y alla loger. Elle fit la diablesse, dit qu'il ne falloit point souffrir un rebelle, et escrivit à la Cour qu'elle supplioit la Reyne de ne la mettre pas au rang des coupables, encore qu'elle fust dans une maison qui estoit ouverte aux seditieux ; et cela pensa faire piller la maison de son pere.

COMMENTAIRE.

Fin.

Mme d'Amet, Aymet, ou Eymet etoit fille de Jean de Favas et de Marthe de Pierre-Buffiere. On parle beaucoup de ce M. de Favas dans les *Mémoires du Maréchal de la Force ;* mais il est singulier que ni les auteurs ni le savant et judicieux editeur de ces mémoires n'aient pas parlé du mariage du cinquième fils du maréchal avec Mlle de Favas. Deux enfans naquirent de leur union : 1° Jean de Caumont, marquis d'Eymet et vicomte de Castets, mort en 1661 sans posterité ; 2° Jeanne de C., femme de Guy de Chaumont, marquis d'Orbec.

CCLXXXII.

COSTAR.

(*Pierre Costart, né en* 1603, *mort* 13 *mai* 1660.)

Costar est filz d'un chapellier de Paris, qui demeuroit sur le pont Nostre-Dame, à l'Ane rayé[1]. Son pere le fit estudier; il réussit, et, ne manquant pas de vanité non plus que d'esprit, il se voulut despayser, et demeura presque tousjours dans la Province; de sorte que, la premiere fois qu'il revint icy, il se vouloit faire passer pour un provincial. Mais quelqu'un luy dit joliment qu'il feroit fort tort à Paris de luy oster la gloire d'avoir produit un si honneste homme, et que quand il le nieroit, Nostre-Dame pourroit fournir de quoy le convaincre. La premiere chose qu'il fit ce fut un sermon qu'il monstroit à tout le monde. Un jour il le lut à M. le Maistre, à M. Patru et à M. d'Ablancourt. Il y avoit une comparaison d'un vent coulis qui se glisse entre deux montagnes : cela donnoit une assez vilaine idée[2]. Le Mais-

[1] On dit que son veritable nom est Coustar, il a cru se desguiser en ostant un *u*.

[2] *Biffé :* Il y avoit un endroit de la fragilité de l'homme, et après avoir fait un grand denombrement des maladies auxquelles il estoit

tre estoit derrière luy, et luy tiroit la langue d'un pied de long. Costar disoit : « Il y a eu de sottes » gens à la Province qui n'ont pas trouvé que cela » fust bien[1]. » Les auditeurs, qui mouroient d'envie de rire de cette grotesque et de plusieurs autres, prenant pretexte de rire des provinciaux, se mirent à rire de luy-mesme[2].

En ce temps-là, les odes de M. Godeau et de M. Chapelain à la loüange du cardinal de Richelieu parurent, et en suitte M. Chapelain eut pension de M. de Longueville. Costar, par une estrange demangeaison d'escrire, et pensant se faire connoistre, en fit une censure qui le fit connoistre en effect, mais non pas pour tel qu'il se croyoit estre; il n'y avoit que de la chicanerie, et, ce qui ne se pouvoit excuser, sans avoir jamais veû M. Chapelain, et sans avoir rien oüy dire qu'à son avantage, il s'escrioit en un endroit : « Jugez, après cela, si M. de Longueville » n'a pas bien de l'argent de reste, de donner deux » mille livres de pension à un homme comme cela[3]? » Quelques années après, il se donna à l'abbé de La-

sujet, il disoit qu'un vent coulis suffisoit pour le tuer. Cela donnoit une assez vilaine idée; car on dit souvent : « D'un pet je le mettrois » à bas. »

[1] Ils disoient que cela sentoit la vesse.

[2] Le pere du Bosc*, qui le voyoit un jour faire de grands complimens à bien des gens, disoit : « Bon Dieu, le grand paraphraseur de » *votre serviteur très-humble*, que voylà ! » *Voy.* t. IV, p. 143-145.

[3] Cette censure ne fut point imprimée; elle courut pourtant partout. Cherelles* luy escrivoit une fois : « Ne pensez pas me foüetter » avec vos verges encore toutes degouttantes du sang des Godeaux et » des Chapelains. » Bautru-Cherelles.

Philibert-Emmanuel de Lavardin, evêque du M., 1648 a 1671.

vardin *, aujourd'huy M. du Mans, qui, après avoir declaré qu'il se retiroit au Maine, pour estudier cinq ou six ans, et qu'il n'en reviendroit point qu'il ne fust bien seur de son baston, s'y retira effectivement; mais, au bout de ce temps-là, cet homme, qui devoit jetter de la poudre aux yeux à tout le monde, ne réussit pas autrement, et eut mesme le malheur de demeurer court en un sermon devant la Reyne-regente. Mme de Cavoye, dont nous parlerons en suitte, dit plaisamment « qu'il avoit fait le vidame en » chaire. » C'est que le Vidame, filz aisné du duc de Chaulne, ne fit rien la premiere nuict à la veuve de Tournon[1] qu'il avoit espousée, quoyqu'elle fust jeune et jolie.

Costar, qui estoit venu à Paris avec l'Abbé, reconnut bien qu'il n'avoit rien fait qui vaille de s'attaquer à des personnes dont la reputation estoit establie. Il change donc de batterie, et se met à courtiser Voiture plus qu'il n'avoit fait par le passé, car il y avoit long-temps desjà qu'ils se connoissoient, afin que, par son moyen, il peust avoir accez à la Cour, et reparer, s'il pouvoit, sa faute. Un jour que M. Chapelain estoit avec Voiture, Costar y vint, et, n'ayant pas esté averty que c'estoit M. Chapelain, ils s'entretinrent longuement sans que jamais l'offensé, qui le connoissoit fort bien, fist semblant de le connoistre. Enfin Chapelain s'en alla, et Costar, qui l'avoit trouvé d'agreable conversation, de-

[1] Fille de Villeroy.

manda à Voiture qui il estoit. « C'est, » luy dit Voiture, « M. Chapelain, cet homme que vous avez tant » estrillé. » Costar fit le desesperé d'avoir desobligé un si honneste homme, et pria Voiture de faire en sorte que M. Chapelain luy pardonnast; que c'estoient *delicta juventutis :* notez qu'il avoit trente-huict ans quand il fit cette jeunesse. Voiture y travailla *, et Chapelain, pour assouppir cette querelle et ne plus faire parler le monde, souffrit cette reconciliation. Costar alla donc le trouver, et se mit à genoux devant luy. Chapelain, honteux de cette ridicule soumission, tourna la teste. « Ah! Monsieur, » luy dit l'autre, « regardez l'estat où je suis. » Car, comme s'il avoit un robinet à chascun de ses yeux, il jetta, sur l'heure, une grande abondance de larmes : c'est un fort bon comedien. Chapelain, cette fois-là, fut tout-à-fait desferré, et ne sçavoit que luy dire. Enfin, *tàm ambitiosus imber* cessa quand il plut à Dieu. Avec tout cela, Costar ne persuada personne, et n'a jamais pu passer pour sincere. Vous verrez, par ce que je vais vous dire, qu'on luy faisoit justice.

* Ainsi que Balzac. (*Voy.* Œuv. In-f°, t. I, p. 775.)

Il disoit que Menage estoit son meilleur amy : il luy escrivit un jour qu'il le prioit d'aller pour quelque affaire voir un homme de lettres qui demeuroit avec feu M. d'Amiens, et qu'aussy bien il seroit sans doute bien aise de le connoistre. Menage luy manda qu'il iroit un tel jour. Costar, qui estoit au Maine, croyant qu'il n'auroit pas manqué à y aller, comme il luy avoit escrit, laissa passer quelques jours, et puis luy escrivit une belle lettre dans laquelle il y

avoit : « Au reste, Monsieur un tel est si satisfait de » vostre visite, que, etc. » Et, après avoir dit bien des flatteries à Menage, il adjoustoit : « Mais il faut le » laisser parler lui-mesme ; » et feignoit que quatre ou cinq lignes qu'il avoit mises en suitte estoient extraittes de la lettre de cet homme. Il se trouva que Menage avoit eu affaire, et n'avoit point fait cette visite ; et, ayant receû cette lettre, il fit une response qui commençoit ainsy : « A d'autres, à d'autres ! » Monsieur Costar, etc. » Costar luy repliqua que c'estoit par prophetie qu'il avoit escrit de la sorte, et qu'il n'avoit fait que prevenir les pensées de son amy.

Répétition (Voy. *Hist.* de Voiture, t. III, p. 56.)

En 1646.

A propos de lettres, voicy encore une bonne histoire *. M. de Laval ayant esté tué à Donquerque *, M. d'Avaux escrivit une lettre bien faitte et bien civile à la marquise de Sablé, qui n'estant pas encore trop en estat d'escrire, pria Costar de respondre pour elle. Luy, qui ne demandoit pas mieux, fit une response et la luy porta. Elle fit semblant d'en estre contente ; mais, à peine eut-il le dos tourné, qu'elle s'escria : « Ah ! mon Dieu ! la meschante lettre ! que » je n'ay garde de l'envoyer ! » Costar qui n'estoit pas de son avis, en avoit gardé copie, et aussy de celle de M. d'Avaux, et fut ravy d'avoir une occasion de se pouvoir loüer en tierce personne. Il va donc chez Mme de Saint-Thomas *, dont il faisoit le galant sans scandale, ce luy sembloit, à cause qu'il est un peu son parent. Là, il se mit à lire la lettre de M. d'Avaux ; on la trouva fort belle. « La response, » dit-il,

Ou la Sandrier. *Hist.* plus haut, p. 91.

« est tout autre chose. » Il la prend et en fait admirer jusqu'aux virgules. Il se trouva d'assez sottes gens chez cette femme, auxquels pourtant il ne put refuser d'en laisser prendre copie, de sorte que l'une et l'autre lettre coururent bientost les rües. Quelques jours après, M. de Maisons, le filz *, demanda à la Marquise s'il n'y avoit point moyen d'avoir copie de la lettre qu'elle avoit escritte à M. d'Avaux. Elle luy dit que jamais de sa vie elle n'avoit donné copie d'aucune lettre qu'elle eust escritte. Le lendemain il y retourne et luy dit en entrant : « Madame, voylà » ce que vous me refusastes hier. » Elle, bien estonnée, prend le papier, et trouve que c'estoit la response de Costar ; elle luy conta l'histoire, et qu'elle avoit fait une autre lettre qu'elle avoit envoyée à Munster.

Guill. de Longueil, sr de Grisolles, fils du president de Maisons.

Il avoit une telle bassesse, en faisant la cour à Voiture, qu'il luy rapportoit tout ce qu'on disoit de luy. Il arriva que M. de Montauzier dit qu'il faudroit changer quelque chose à ce sonnet qu'il a fait sur les machines des comediens italiens. Costar alla dire à son amy que le Marquis avoit dit que pour raccommoder ce sonnet il ne falloit refaire que quatorze vers. Toutes ces choses ensemble desplurent tellement à Mme de Rambouillet qu'elle ne voulut jamais qu'on luy menast cet homme. Il n'a pas laissé pourtant de luy donner de l'encens dans ses ouvrages, car il ne veut pas qu'on croye qu'il n'estoit pas connu d'une si illustre personne.

Je l'ay veû icy faire le beau, nonobstant sa goutte,

à l'âge de cinquante ans[1]. Il estoit tousjours guindé, tousjours sur le bien-dire, et il luy eschappoit souvent de grandes grotesques. Il disoit sans cesse de puantes flatteries[2].

Un jour que Mme de Longueville estoit au Cours, le laquais de Costar qui, selon le proverbe : *Tel le maistre, tel le valet*, estoit un beau garçon, bien civil et bien disant, alla pour aider à raccommoder quelque chose qui s'estoit rompu à son carrosse, et fit cela avec beaucoup de zele et d'un air fort galant. Mme de Longueville fut surprise de l'honnesteté de ce laquais, et luy demanda à qui il estoit. « Je suis » à M. Costar, Madame. — Et qui est ce M. Cos- » tar ? — C'est un bel esprit, Madame. — Et qui te » l'a dit ? — Si vous ne me voulez pas croire, prenez » la peine, Madame, de le demander à M. Voiture. »

Ce beau garçon nuisit peut-estre à Costar, et, par reflexion, à son maistre. L'evesque du Mans*, celuy à qui le feu Roy avoit eu l'audace de donner cet evesché sans en parler au cardinal de Richelieu*, estant mort, plusieurs y pretendirent. L'abbé de La-

Emery-Marc la Ferté, évêque de 1637 à 1648.

Voy. t. II, p. 30.

[1] Il mettoit ses cheveux sous son bonnet ; il n'alloit qu'en habit court ; mais il s'en avisoit sur le tard*, car il avoit le visage un peu bien usé, et les yeux un peu bien rouges. Je croy qu'il n'avoit pas esté mal fait en sa jeunesse. Il s'avisa mesme de copier Voiture ; mais il le copioit miserablement.

Tardivement.

[2] (*Mots biffés puis replacés plus loin avec quelque difference.*) Pour son style, on peut dire de ses *Lettres* qu'il y a tousjours de la contrainte. C'est un esprit encastellé. Il prenoit un plaisir estrange à monstrer celle pour laquelle on croyoit que M. Servien l'avoit prié de vouloir prendre l'employ de secretaire dans l'Ambassade de Rome, qu'il croyoit avoir.

vardin en fut un : les habitans le demandoient, à ce qu'on dit, parce que c'est un homme d'une des meilleures maisons du pays, et le peuple a tousjours de la veneration pour ceux qui le mangent. Luy, outre cela, pretendoit cet evesché, quasy par droit de succession, à cause que son oncle l'avoit *; et c'est à cause de cela qu'il ne le luy falloit pas donner, car son oncle y a vescu avec toute sorte de libertinage. Or, quand l'Abbé en parla à M. Vincent *, alors chef du conseil de conscience de la Reyne, M. Vincent luy dit qu'il avoit tort de penser à l'Episcopat; que sa vie n'estoit pas dans l'ordre, et qu'il avoit chez luy un M. Costar qui estoit un sodomite et qui faisoit profession d'impiété et d'atheisme. Ce fut pour cela que Costar s'en alla à Angers, sous pretexte d'un mariage dont il se mesloit. Pour l'humeur italienne, on l'en a tousjours un peu accusé; pour le reste *, je n'en ay rien oüy dire. L'Abbé ne se rebutta point : il fit la cour trois mois durant à M. Vincent, et disoit tous les jours la messe à Saint-Lazare. Cet homme ne se rendoit point et luy dit un jour : « Allez, » vous avez fait un cours en atheisme avec vostre » Costar. » L'Abbé luy dit à cela : « Monsieur, je vous » prie d'envoyer chez moy saisir tous mes livres et » tous mes papiers, et vous verrez si vous trouve- » rez que j'aye notté à la marge aucun passage qui » sente l'atheisme, ou qu'il y ait rien de tel dans ce » que je puis avoir escrit. » Cela dura depuis le mois de may jusques à la Saint-Martin, que M. le Coadjuteur *, Martineau, chantre de Nostre-Dame nommé

Charles de Beaumanoir, evêque du M. de 1610 à 1637.

Vincent de Paul, fondateur des *Lazaristes*.

C'est-à-dire de l'atheisme.

De Retz.

evesque de Bazas[1], feu M. de Senlis (mais il ne s'y trouva pas) et le penitencier de Nostre-Dame, qui estoient du Conseil de conscience, eurent ordre d'examiner si l'abbé de Lavardin n'estoit point athée, et si on pouvoit en conscience luy donner un evesché. Martineau et le Penitencier furent d'avis que, pour le scandale que cela avoit causé, on ne le fist point evesque cette fois, et qu'il seroit ridicule de faire evesque un homme qu'on a douté qui fust chrestien. Mais le Coadjuteur l'emporta, et gronda fort le pere Vincent de ce que, par le rapport qu'il fit dans l'Assemblée, il ne se fondoit que sur ce qu'un homme de condition, qui ne vouloit pas estre nommé, avoit dit à un evesque qui ne vouloit pas estre nommé non plus, que l'abbé de Lavardin estoit indigne de l'episcopat. En effect, il ne faudroit à ce compte-là qu'un ennemy pour perdre un homme de reputation[2].

Pour revenir à Costar, il a quelquefois des raffinements assez bizarres. Il dit qu'il se fit durer la fiévre-tierce six mois, parce qu'au sortir de l'accez il avoit des resveries agreables. Plusieurs ont remar-

[1] *Biffé :* C'est une espece de fou que M. de Longueville a fait evesque, et la Reyne le nomma pour cet examen.

[2] Ce Monsieur du Mans, pour imiter, dit-il, ses ancestres, s'est mis à tenir table*; mais à sa propre table les gens se mocquent de luy. L'abbé d'Effiat un jour avoit des tablettes et escrivoit : *Premiere plaisanterie de Monsieur du Mans. Seconde plaisanterie de Monsieur du Mans.* Luy en rit, car il ne voit pas qu'on le raille. Chez le Roy quelqu'un demanda d'où venoit le mot de prelat; Monsieur du Mans donne dans le panneau et estalle ses eruditions. Nogent, quoyque meschant bouffon, les mena battant d'une façon pitoyable.

Voy. l'*Historiette* de Boisrobert, t. II, p. 412.

qué cela aussy bien que luy; mais je ne pense pas que personne se soit encore avisé d'une volupté semblable.

Pour ses ouvrages, avant *la Defense de Voiture*, il n'avoit fait que des lettres qu'il n'a pas publiées *. C'est un esprit encastellé *; mais on ne peut pas dire qu'il n'escrive pas bien, à tout prendre. Je luy ay veû montrer avec un plaisir estrange une lettre par laquelle il remercioit M. Servien de l'employ de secretaire qu'il luy offroit, lorsqu'il croyoit aller en ambassade auprès du Saint-Pere. Mais *la Defense de Voiture* est, sans comparaison, la meilleure chose qu'il ayt faitte et qu'il fera. Ce n'est pas que Girac et luy ne se trompent tous deux; car Girac accuse Voiture de choses dont il ne le devroit point accuser, comme de libertinage, et d'avoir escrit la lettre de *la berne*[1] et celle *du Valentin* *. Il pouvoit dire (car il pretend qu'il n'a escrit cette lettre * que pour Balzac seul, et point pour la faire courir comme a fait Costar), qu'où Voiture badinoit, il estoit inimitable; que son serieux ne valloit pas grand chose, et qu'à tout prendre il n'escrivoit nullement juste. Costar veut tout defendre, et prend le stile serieux de Voiture pour le stile sublime. Cependant la piece * est fort agreable, en ce qu'elle berne Balzac d'un bout à l'autre, qui estoit un des hommes du monde qui avoit donné autant de prise * sur luy; ce n'est pas

Elles le furent bientôt après, sur la fin de 1657.

Gêné, sans naturelle aisance. On le dit d'un cheval qui a le sabot trop serré.

Lettres IX et XCIX de Voiture.

Sur Voiture.

De Costar.

On diroit aujourd'hui : *Le plus de prise sur lui.*

[1] Mme de Rambouillet dit que si, en ce temps-là, le petit Alphonse Manchini en fust mort *, Girac eust eu plus de raison qu'il n'en avoit.

D'avoir été berné.

que ce ne soit une infamie à Costar d'avoir baffoüé un homme qu'il avoit baisé au cû : on voit dans la preface que Girard a mise au-devant des *Entretiens de Balzac* la preuve de ce que je dis. Costar voyant le succez qu'avoit eu ce livre, en donna un second qu'il appella les *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, il y a furieusement de latin et bien des beveûes, car il prend souvent marte pour renard, et ma foy cela n'est bon que pour faire mieux entendre les lettres que Voiture luy a escrittes*. Il fait là-dedans le docteur, et il se trouve que Voiture entend tout autrement bien les autheurs que luy, et se mocque de luy en plus d'un endroit sans qu'il s'en aperçoive, ou qu'il en ose rien tesmoigner. Girac a respondu à Costar et il n'y a desjà que trop de volumes.

C'est à-dire : Les lettres ironiques de Voiture. (*Voy.* t. II, p. 60.)

Costar s'avisa, en publiant *la Suitte de la Defense de Voiture*, d'escrire à M. le Chancellier une lettre qui commence ainsy : *Monseigneur, si vous n'estiez le grand-prestre de Themis et le souverain sacrificateur des Muses*, etc. M. Gaulmin *, qui estoit present, luy dit : « Monsieur, si vous n'y prenez garde, il vous » fera bientost chanter messe. » Il escrivit aussy au feu Premier President*, et il y avoit en un endroit : « Monseigneur, que vous estes beau ! » Le Premier President, qui ne jugeoit pas trop mal, monstrant cela à Boisrobert, luy dit : « S'en delecte-t-il ? est-il » du mestier ? — Oüy, oüy, » dit l'autre. — « Il faut » donc, » reprit-il, « que je prenne garde à moy des- » ormais ; je n'eusse jamais pensé qu'on me dust

Gilbert Gaulmin, maître des Requêtes, mort en 1665.

Pomponne de Bellièvre, mort le 13 mars 1657.

» traitter de beau! » Toute l'Academie, car on y monstra cette Lettre au Chancellier, s'en mocqua; et Boisrobert, pour achever Costar, se mit à lire cette lettre* dont j'ay parlé dans son historiette, et il leur disoit, en un endroit qui estoit un peu malin : « M. le » mareschal de Schomberg et M. le mareschal de » Grammont, qui sont infatuez de *La Defense de* » *Voiture*, veulent que j'oste cela et encore cela : » me le conseillez-vous, Messieurs? — Gardez-vous- » en bien, » luy dirent-ils. — « Ma foy, je l'envoyeray » donc, » dit-il, « comme la voylà. »

Contre Costar. *Voy.* t. II, p. 412-431.)

Sur cette *Suitte de la Defense de Voiture*, Costar pria Conrart de luy dire son avis. L'autre luy escrivit que tout le monde estoit scandalizé de ce qu'il deschiroit M. de Balzac, car cette fois il leve le masque et ne raille plus, et aussy de traitter si mal M. de Girac sur une chose où il n'y avoit (motif) ; c'est sur je ne sçay quel passage. Costar luy respondit en colere qu'on avoit bien raison de luy avoir donné avis qu'il estoit plustost pour Girac que pour luy. Conrart, qui a tousjours de la bile de reste, monte sur ses grands chevaux; Costar cale la voile, et luy demande pardon [1].

[1] Girac, dans une response qu'il faisoit imprimer contre Costar, 1658, avoit mis trois ou quatre lettres de Costar assez impies. Courbé, sottement, comme il est l'imprimeur des deux adversaires, communiquoit à l'un et à l'autre tout ce qu'il imprimoit. Costar, voyant cela, fait saisir l'impression, et au Chastelet il fut dit que, n'estant point question d'accuser le sieur Costar d'impiété, defenses estoient faittes d'imprimer le livre qu'il ne fust mis en l'estat qu'il devoit estre. Costar se sert de la main de Pauquet, de sorte qu'on ne sçauroit prou-

ver que ces lettres sont de luy. Il y en a une où il dit qu'il veut sacrifier à une religieuse, et joüe sur tous les endroits de la Messe. Voylà Courbé puny comme il meritoit.

Girac a trouvé que Costar, qui le railloit de n'estre que filz d'un conseiller d'Angoulesme, estoit, comme chascun sçait, filz d'un chapelier et petit-filz d'un gadoüart. Dans le premier volume de ses Lettres, car, quoyqu'il ne se vende point, il en fait imprimer un second, il y en a une (c'est la derniere) où il parle assez mal de *la Pucelle*; cependant M. Chapelain, laschement, luy escrit tous les ans dix ou douze fois.

Le cardinal Mazarin, quand il est assez mal pour ne pas songer aux affaires, se fait lire, pour se divertir, les lettres que Costar luy a escrittes.

Que Colbert. Nicolas Fouquet.

Nostre homme avoit si bien sceû traitter Colbert quand il alloit et revenoit de Mayenne, qu'il * le recommandoit au Procureur-general *, et, par ce moyen, il avoit douze cens escus, comme historiographe. Rose luy avoit valu cinq cens escus de pension, en faisant gouster au Cardinal la *Defense de Voiture*. Il mourut à l'age de soixante ans, dans de grandes douleurs, sa goutte estoit remontée; mais assez philosophiquement. Il fit tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet; il luy laissa dix mille escus avec sa prebende du Mans. Pour le reste, aussy bien que pour cela, M. du Mans a suivy la volonté du defunct. Il avoit soing de l'education du petit Lavardin *, il menoit une vie assez douce au Mans.

Henry-Charles de Beaumanoir, marquis de L., mort le 29 août 1701.

La comtesse de la Suze dit que Costar est le plus galant des pedans, et le plus pedant des galans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 150, note 1re.

On dit que son veritable nom est Coustar.

Le nom *Coustard* est deux fois dans le *Bolæana;* dans le *Menagiana* on trouve *Coustar* et *Coustard*, I, p. 288. Costar lui-même, dans une lettre adressée à « M. de Coustard, » dont il veut passer pour cousin, accuse les imprimeurs d'avoir supprimé une lettre de son nom; mais en pareil cas les imprimeurs ont bon dos, et c'est apparemment par vanité qu'il revenoit alors sur une altération dont la vanité pourroit bien avoir eté la première cause. Le père signoit *Coustard*, qu'on prononçoit apparemment *Coutard*. Les dernières editions du Moreri

portent fort mal que le vrai nom du héros de notre historiette etoit *Coustau*, et cette faute d'impression a eté répétée dans les biographies modernes. Des Réaux ecrit ordinairement *Costar*, et c'est ainsi que signoit l'original.

II. — P. 150, note 2.

Après avoir fait un grand denombrement des maladies, il disoit qu'un vent coulis suffisoit pour le tuer.

La même pensée est je crois dans Labruyere; c'est, en tout cas, le mot fameux de Pascal : « Il ne faut pas que l'univers entier s'arme » pour l'écraser; une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer. »

III. — P. 152, lig. 3.

Et qu'il ne reviendroit point qu'il ne fust bien seur de son baston.

« On dit qu'un homme est bien assuré de son *baston* lorsqu'il a de » bons garans de ce qu'il dit ou de ce qu'il fait, et lorsqu'il est sûr » du succès de quelque entreprise. » (Furetiere.)

IV. — P. 152, lig. 11.

C'est que le Vidame, fitz aisné du duc de Chaulne, ne fit rien la premiere nuict à la veuve de Tournon.

Françoise de Neuville, fille aînée du maréchal de Villeroy et veuve de Juste Louis comte de Tournon, avoit epousé en secondes noces, le 3 mai 1646, Henry-Louis d'Albert, vidame d'Amiens puis duc de Chaulnes, mort le 21 mai 1653, laissant pourtant deux filles de ce mariage. La duchesse de Chaulnes ne mourut qu'en 1701, âgée de soixante-seize ans.

Pour revenir à l'evêque du Mans, Mme de Sablé disoit à la vue de son portrait : « Mon Dieu ! qu'il luy ressemble ! on diroit qu'il presche. » (*Menagiana*, t. I, p. 303.)

Il faut voir aussi dans les œuvres de Saint-Evremont (t. I, p. 134, edition de 1706) une lettre au comte d'Olonne, à propos d'une discussion sur l'avantage ou les inconvéniens de l'etude. L'abbé de Lavardin essaye de résumer la conversation : « Il toussa trois fois avec methode » en se tournant vers le docteur (Bautru); trois fois il sourit en homme » du monde à notre agreable ignorant (le Commandeur de Jars), et, » lorsqu'il crut avoir assez bien composé sa contenance, *digitis guber-* » *nantibus vocem*, il parla de cette sorte : « Je vous diray, Messieurs, » je vous diray que la science fortifie la beauté du Naturel, et que l'a-

» grement et la facilité de l'esprit donnent des graces à l'Erudition. Le » Genie seul, sans regle et sans art, est comme un torrent qui se pre- » cipite avec impetuosité. La Science, sans naturel, ressemble à ces » campagnes seches et arides qui sont desagréables à la vue. Or, » Messieurs, il est question (*a*) de concilier ce que vous avez divisé » mal à propos, de retablir l'union où vous avez jetté le divorce. La » *Science* n'est autre chose qu'une parfaite connoissance ; l'*Art* n'est » rien qu'une regle qui conduit le naturel. Est-ce, Monsieur (s'adres- » sant au Commandeur), que vous voulez ignorer les choses dont vous » parlez et faire vanité d'un naturel qui se derégle, qui s'eloigne de » la perfection ? Et vous, Monsieur de Bautru, renoncez-vous à la » beauté naturelle de l'Esprit pour vous rendre esclave de preceptes » importuns et de connoissances empreuntées ?

» *Il faut finir la conversation*, reprit brusquement le Commandeur ; » *j'aime encore mieux la science et le latin de Bautru que le grand dis-* » *cours que vous nous faittes.*

» Pour rendre la pareille au Commandeur, le bonhomme Bautru » preféra son ignorance agreable aux paroles magnifiques du prelat ; » et le prelat se retira avec un grand mepris de tous les deux et une » grande satisfaction de luy-mesme. »

V. — P. 153, lig. 24.

Un homme de lettres qui demeuroit avec feu M. d'Amiens.

Cet evêque etoit M. de Caumartin, mort en décembre 1652. « L'evesque d'Amiens, » ecrit Guy Patin, « est mort depuis quelques » jours. Il estoit fils de M. de Caumartin qui mourut garde des Sceaux » l'an 1622. Autrefois fort desbausché, mais reformé depuis quelques » années. » (*Lettre du* 20 *décembre* 1652.)

VI. — P. 155, lig. 20.

Ce sonnet qu'il a fait sur les machines des comediens italiens...

Le voici : *Œuvres de Voiture*, t. II, p. 38, edition de 1681 :

Quelle docte Circé, quelle nouvelle Armide
Fait paroistre à nos yeux ces miracles divers?
Et depuis quand les corps, par le vague des airs
Sçavent-ils s'elever d'un mouvement rapide?

(*a*) De nos jours, le pedant tourneroit la phrase ainsi : « Or, Messieurs, de quoi s'agit-il? Il s'agit de concilier, etc.

Où l'on voyoit l'azur de la campagne humide,
Naissent des fleurs sans nombre et des ombrages verts,
Des globes estoillez les palais sont ouverts,
Et les gouffres profonds de l'empire liquide.

Dedans un mesme temps nous voyons mille lieux;
Des ports, des ponts, des tours, des jardins spacieux,
Et dans un mesme lieu cent scènes differentes;

Quels honneurs te sont dus, grand et divin prelat,
Qui fais que desormais tant de places changeantes
Sont dessus le théatre et non pas dans l'Estat !

VII. — P. 156, note.

Il mettoit ses cheveux sous son bonnet...

Sans doute pour dissimuler leur teinte grisonnante. Girac fait une allusion assez maligne à ce desir de paroître plus jeune, quand il reproche à Costar les expressions un peu libres dont il s'etoit servi dans une de ses lettres à une jeune fille : « Monsieur Costar est trop galant » pour imposer aux femmes de rudes penitences ; il n'avoit pas la du- » reté de cœur d'un anachorete qui fit devenir tous blancs les cheveux » de quelques jeunes filles, parce qu'elles se mocquoient de ce qu'il » n'osoit les regarder nues ; et si une pareille aventure luy fust arrivée, » je jurerois qu'il eust plus tost souhaitté de n'avoir point de cheveux » gris, que d'en couvrir la teste de ces pauvres malheureuses. » (*Replique de M. de Girac à Costar*, section III, p. 15.)

Au reste, voici le portrait de Costar, tracé par l'auteur de sa *Vie* adressée à Menage : « Il estoit comme vous sçavez, Monsieur, d'une » taille assez haute, fort agreable et fort degagée. Il avoit le visage » rond et de vives et belles couleurs y paroissoient tousjours dans sa » santé. Mais il avoit la veûe fort courte, et ce deffaut ayant commencé » à sa naissance, il ne fit que s'augmenter et devenir presque extresme » par l'âge. Ses dents estoient mal rangées et plus jaunes que blanches. » Ses cheveux estoient d'un chastain fort brun et se frisoient naturel- » lement ; tout son air avoit quelque chose de propre et d'elégant qui » auroit extresmement plû et qui l'auroit rendu très aimable, s'il n'y » eûst point eu aussy en tout cela de l'affectation et de la contrainte. » L'une et l'autre se trouvoient mesme en son entretien où, quoyqu'il » parlât très eloquemment et que ce qu'il disoit ne fust pas vuide » de pensées subtiles, raisonnables et surprenantes par tout ce qu'elles » avoient de nouveauté et de justesse, d'ingénieux et de savant, il y » avoit tousjours neantmoins je ne sçay quoy de trop peiné qui en ostoit » la grace en faisant voir qu'il avoit trop d'application à mettre en » ordre ce qu'il disoit et trop de soing de l'embellir et de l'orner. Ce

» fut cela mesme qui obligea M. Scarron, dont l'esprit estoit vif et tout » remply de naïfves graces, de dire de luy à l'oreille de quelqu'un de » ses amys : *Bon Dieu ! que j'aimerois bien mieux qu'il dist sans y prendre » garde* mangy *pour* manger, *et qu'il donnast des soufflets à Ronsard, » que de parler tousjours si bien et si juste !* » (Voyez la première edition des *Historiettes*, t. VI, p. 241.)

VIII. — P. 156, lig. 17.

Ce beau garçon nuisit peut-estre à Costar et par reflexion à son maistre.

C'est-à-dire à l'abbé de Lavardin auquel etoit attaché Costar. Le laquais se nommoit du Gué et fut plus tard elevé à la dignité de valet de chambre.

IX. — P. 157, lig. 8.

Son oncle y a vescû avec toute sorte de libertinage.

L'historien des evêques du Mans, le Corvaisier, s'est contenté de parler de la bonne mine et de la courtoisie de ce prélat, fils du maréchal de Lavardin; mais dans la bouche d'un panégyriste il n'y a pas loin de ces complimens au bruit de quelque libertinage. Cependant M. Hauréau, dans son estimable *Histoire littéraire du Maine*, a pris avec succès la défense des mœurs de Charles de Beaumanoir. M. Hauréau n'a pas eté aussi heureux en rappelant les prétentions de l'abbé de Lavardin à la succession de son oncle. « On lui *attribua* l'evêché du Mans, » dit-il, « comme futur patrimoine. Tel etoit alors le crédit des grandes » maisons, qu'on ne doutoit pas de conclure ces pactes de famille et » que l'on se promettoit en toute confiance de les voir ratifier un jour » par la Couronne et par le Saint-Siége. Mais tous ces contrats do- » mestiques devoient être soumis au contrôle sévère du cardinal de » Richelieu. » (*Hist. littér. du Maine*, t. II, p. 59.) Remarquons, en passant, le singulier penchant des esprits les plus indépendans de notre epoque à dauber sur nos rois au profit de leurs ministres les plus despotes, et de Richelieu avant tous les autres; il est pourtant certain qu'on ne concluoit pas alors des pactes de famille de la nature de ceux dont parle M. Hauréau : quand un prélat avoit un parent dans les Ordres, il luy arrivoit bien de demander et d'obtenir pour ce parent le titre de coadjuteur, et ce titre conduisoit aisément à la succession episcopale ; mais outre que je ne suis pas bien sûr que ces dispositions soient inusitées aujourd'hui, l'evêque Charles de Lavardin ne les avoit pas prises; il n'y avoit pas eu de *contrat domestique* entre lui et son

neveu. Philibert-Emmanuel de Beaumanoir-Lavardin, longtemps attaché au clergé du Mans, comptoit si peu sur un pacte ou contrat antérieur, qu'il fit agir ciel et terre pour obtenir de la Cour sa presentation, et nos *Historiettes* montrent que les contemporains ne trouvoient pas ses raisons fort bonnes. Richelieu etoit moins difficile; mais ce fut le roi Louis XIII qui, sans l'avis du Cardinal, rejeta la demande de Philibert-Emmanuel en faveur de son aumônier Emery Marc la Ferté.

C'est après la mort de ce la Ferté que le Père Vincent et le conseil de conscience de la Reine soumirent les antecédens de l'abbé de Lavardin à une enquête rigoureuse, de laquelle il sortit enfin victorieux, grace au Coadjuteur.

Voici le compte que rendoit au Roi de ce prélat, en 1664, Charles Colbert, maître des Requêtes : « L'evesque du Mans est cadet de la maison de Lavardin, aagé d'environ quarante-cinq ans. Il est dans la reputation d'être plus propre au monde qu'à la vie ecclesiastique; a de l'esprit et de la politesse, fait peu ou point de visites dans son diocese, et celles qu'il fait semblent plus tost pour la forme que pour remedier aux desordres et abus de son clergé. Il n'est point aimé dans la ville; neantmoins, quelques-uns des principaux s'attachent à luy à cause des benéfices dont il dispose. Autrefois, la maison de Lavardin estoit extremement aimée et considerée dans le pays. Le sujet de ce changement est, à ce qu'on pretend, la vengeance qu'il a tirée sur les faubourgs du Mans par le moyen des troupes commandées par le marquis de Lavardin, son frère, du mauvais traitement qu'il receut pendant les troubles, pour avoir appuyé les interets du Roy. — On nous a fait plainte qu'il fait valoir son greffe, et que ce qu'il en tire au delà de ce qui luy est permis par les ordonnances, monte à 8,000 l. ou environ. Le denonciateur nous a remis entre les mains sa denonciation signée, avec offre de faire preuve. » (*Cinq Cents-Colbert*, n° 277, f° 20.)

X. — P. 159, lig. 13.

Ce n'est pas que Girac et luy ne se trompent tous deux.

Paul Thomas, sieur de Girac, né à Angoulême, fut l'agresseur dans cette polémique, en adressant à Balzac une dissertation latine contre Voiture. Costar répondit par sa belle *Defense des ouvrages de M. de Voiture à M. de Balzac*. Paris, Courbé, 1553, in-4°. Girac répliqua en 1655; Costar dupliqua et Girac tripliqua en un gros volume in-4°. « Costar, » dit très bien Bayle, « etoit un railleur qui donnoit de » pesans coups quand il s'en mesloit. »

XI. — P. 159, note.

Mme de Rambouillet dit que si en ce temps-là le petit Alphonse Manchini en fust mort, Girac eust eu plus de raison.

C'est-à-dire : « Si Voiture eût fait cette plaisanterie de la berne, » dans le temps de la mort du petit Manchini, le reproche de Girac » eût eté plus juste. » Alphonse Mancini, le second des deux neveux du cardinal Mazarin, fut tué au collége, en janvier 1658, par la maladresse de ses camarades qui le bernoient. Boisrobert a fait un sonnet sur cet accident. Il ne vaut pas les couplets de ce damné de Blot sur la mort de l'autre neveu, Paul Mancini, tué bravement, le 1er juillet 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine. Ces couplets sont horriblement obscènes, mais Blot n'a rien ecrit de plus de verve et d'esprit. D'ailleurs, on sentira mieux, d'après ces accusations qui s'elevoient de toutes parts contre le Cardinal, la valeur des autres imputations contemporaines dont la postérité a moins fait justice, et qui touchoient à l'honneur de la Reine comme à celui du Cardinal :

Ci gist le petit Mancini,
Le neveu de Mazarini.
L'oncle en pleure comme une vache
Et s'escrie : « Helas! quel malheur!
« Il m'estoit neveu et bardache,
» Et je l'aurois mis en faveur. »

Le b— s'adressant au Roy
Luy dit : « Sire, helas! plaignez-moy;
» Avec grand raison je me fâche,
» Il fut aux coups sans mon aveu;
» Il m'estoit neveu et bardache,
» Il m'estoit bardache et neveu.

» Sire, je vous l'avois nourry,
» Pour estre vostre favory.
» O la pitoyable avanture!
» Je l'aimois cordialement
» Selon les lois de la nature,
» Et je le — autrement. »

Des Réaux, dans ses notes manuscrites sur les lettres de Voiture, a rappelé l'occasion du badinage de la berne, ecrit plus de vingt ans avant la mort d'Alphonse Mancini. « Mademoiselle de Bourbon, » dit-il, « etoit indisposée : on luy envoya Voiture pour la divertir; mais » elle dit qu'il avoit fort mal réussy, et que jamais il n'avoit esté si » mal plaisant. Mlle de Rambouillet et Mlle Paulet dirent qu'il le falloit » berner de n'avoir pas fait rire Mademoiselle de Bourbon. Quelque » temps après, il escrivit à la Princesse cette lettre, comme elle estoit à » Lyon avec la Reyne. »

XII. — P. 160, lig. 2.

On voit dans la preface des Entretiens de Balzac *la preuve de ce que je dis.*

« Il sembloit, » dit Girard dans cette preface, « que M. de Balzac, » après avoir vaincu l'Envie et possedé sans trouble, les vingt dernie- » res années de sa vie, la reputation qu'il s'etoit acquise par son me- » rite, devoit estre en seureté, et qu'il y auroit du respect pour une » vertu morte, comme il y en avoit eu pour une vertu vivante. Il en est » toutefois arrivé autrement, et l'un de ses plus chers, et, si j'ose le » dire, le plus obligé de ses amys, luy a fait la guerre à outrance. Di- » ray-je que c'est M. Costar, qui, l'ayant reveré comme son maistre » l'espace de dix-huict ans, s'est souslevé tout d'un coup après sa mort, » et, sans sujet ni veritable ni apparent, l'a traicté de la plus indigne, » de la plus lasche et de la plus ingrate maniere qui se puisse imagi- » ner. C'est luy-mesme, etc. »

Il faut pourtant convenir que si Costar attaquoit un illustre mort, c'etoit pour défendre un autre mort non moins illustre; mais, enfin, les rancunes qu'il excita autour de lui à cette occasion, et le mauvais vouloir des Chapelain, des Conrart et des Boisrobert, empêchèrent Costar de franchir le seuil académique, malgré son profond savoir et le mérite incontestable de ses ecrits.

XIII. — P. 160, lig. 8.

Il prend souvent marte pour renard.

C'est-à-dire ce qui est de grand prix pour ce qui n'a pas de valeur. Menage avoit dit déjà, dans la *Requeste des Dictionnaires :*

Colletet, dans son Saincte-Marthe,
Prend-il souvent renard pour marte.

On fit dans le temps une epigramme contre toutes ces apologies de Voiture :

Mon cher Costar chascun assure
Qu'on peut bien défendre Voiture;
Mais pour tes discours importuns,
Tes contes froids, tes lieux communs,
On est obligé de t'apprendre
Que l'on ne sçauroit les défendre.

(Msc. de Gaignieres, n° 566.)

XIV. — P. 160, lig. 17.

Costar s'avisa... d'escrire à M. le Chancellier une lettre qui commence ainsy :

Voici le véritable début de cette lettre ridicule :

« Monseigneur,

» Si vous n'estiez que le Souverain-prestre de la sévere Themis, je » n'oserois entreprendre de vous presenter un livre si peu important... » mais vous estes en mesme temps un Grand-sacrificateur des Muses » et des Graces; ces divinitez ne reçoivent point de sacrifices plus vo- » lontiers que les vostres, etc. » (*Lettres de M. Costar*. Paris, Courbé, 1658, in-4°, p. 39.)

XV. — P. 160, lig. 25.

Monseigneur, que vous estes beau !

Les portraits du président Pomponne de Bellievre nous le représentent comme un des hommes les plus laids du monde. C'est là ce qui fait mieux ressortir la flatterie de Costar, et peut-être aussi ce que Lafontaine se souvenoit d'avoir entendu raconter, quand il faisoit dire à son Renard :

Eh! bonjour, monsieur du Corbeau,
Que vous estes joly! que vous me semblez beau!...

XVI. — P. 161, note, lig. 7.

Costar se sert de la main de Pauquet...

Louis Pauquet, chanoine et archidiacre du Mans, secrétaire et factotum de Costar, etoit né à Bresles en Beauvoisis, de parens pauvres. Il avoit de l'instruction et de l'esprit, témoin ce passage d'une réponse de Voiture à Costar : « Le mot de M. Poquet me semble admirable ; je » vous ay tousjours bien dit qu'il avoit plus d'esprit que vous. Sans » mentir, je croy que c'est luy qui vous fait vos lettres. Je voudrois » bien qu'il voulût faire mes reponses. » Par malheur, c'etoit un grand ivrogne. Après la mort de Costar, rien ne fut plus capable de le retenir. Il eut pourtant le bon sens de résigner ses bénéfices au profit d'une famille qui se chargea de pourvoir à tous ses besoins jusqu'à sa mort, arrivée le 14 novembre 1673; il avoit alors soixante-trois ans. La vie de cet homme essentiellement subalterne renferme, au milieu d'inter-

minables longueurs, quelques détails littéraires d'un certain intérêt. On la trouvera dans le tome VI de la première edition des *Historiettes.*

XVII. — P. 162, note, lig. 6.

Dans le premier volume de ses Lettres, car... il en fait imprimer un second...

Ce deuxième volume parut en 1658, chez Courbé; peu de temps après le premier. « On imprime, » dit Guy Patin, 25 octobre 1658, « un second volume des lettres de M. de Costar. M. Paul Thomas, » sieur de Girac, intime amy de M. de Balzac, avoit eu querelle contre » ce M. Costar, en defendant Balzac contre Voiture. Il y en a quelque » chose d'imprimé : M. de Girac y a repondu et a envoyé icy sa copie. » M. Costar, qui en a eu le vent, a presenté requeste contre l'impres- » sion de ce livre, et a obtenu qu'il ne s'imprimeroit pas; mesme ce » qui en estoit commencé a esté saisi. Neantmoins, Balzac vaut mieux » que Voiture. »

XVIII. — P. 162, note, lig. 17.

Rose lui avoit valu cinq cens escus de pension...

Toussaint Rose, d'abord secrétaire du cardinal Mazarin, puis secrétaire intime du Roi, ayant la main, c'est-à-dire ecrivant les lettres qui passoient pour être de Louis XIV. Il a eté président de la Chambre des Comptes et membre de l'Académie françoise de 1675 à 1701, date de sa mort :

L'expert et prudent monsieur Roze,
Qui de sa nette et belle proze
Sert en plusieurs cas importans
L'Eminence depuis vingt ans,
Par mainte lettre bien polie,
Tant en France qu'en Italie,
Fut samedy receu tout net
Secretaire du cabinet,
Charge qui pour estre honorable
Rend à la cour considérable
Tout homme habile à qui le Roy
Donne cet excellent employ.
Monsieur Brachet, esprit sublime
Et réputé tel dans l'estime
Des honnestes gens d'aujourd'hui,
L'exerçoit auparavant luy.

(LORET. *Lettre* du 5 mai 1657.)

C'est à Roze que l'Académie françoise devoit l'honneur de haranguer le Roy aux occasions solennelles. « Au retour de la campagne

» de 1667, le Roy ayant eté harangué, suivant l'usage, par les Com-
» pagnies superieures... M. Rose dit agreablement que, dans les occa-
» sions où il s'agit d'eloquence, c'etoit un abus de ne pas y appeler une
» compagnie, la seule qui soit instituée pour cultiver l'eloquence... Il
» n'en fallut pas davantage; le Roy ordonna que, *dans toutes les occa-*
» *sions qu'il y auroit de le haranguer, l'Academie françoise y seroit*
» *reçue avec les mêmes honneurs que les Cours supérieures.* Et l'Acade-
» mie jouit pour la premiere fois de cette prerogative après la con-
» quête de la Franche-Comté, en 1668. » (*D'Olivet, Hist. de l'Académie*, édit. de 1730, p. 8.)

XIX. — P. 162, note, lig. 20.

Il fit tout le bien qu'il pouvoit faire à Pauquet...

Il légua de plus, par son testament daté du 9 juin 1659, deux mille livres à l'abbé Coustard du Coudray, son neveu, curé de Gesvres. Il fit de grands dons à plusieurs eglises, et plus particulierement à celle de Niort, au diocèse du Mans, dont il etoit curé. (*Vie de Costar.*)

XX. — P. 162, note, lig. 25.

La comtesse de la Suze dit que Costar est le plus galant des pedans et le plus pedant des galans.

Le *Menagiana*, qui n'a pas assurément l'autorité de nos *Historiettes*, attribue le même mot à Mme de Montauzier. Il a fait souche, et deux grands poëtes l'ont cultivé : Jean-Baptiste Rousseau d'abord, qui a dit de Fontenelle :

C'est le pedant le plus joli du monde.

puis Voltaire, qui a peint Gresset :

Doué du double privilége
D'être au collége un bel esprit mondain,
Et dans le monde un homme de collége.

Le mot sera toujours d'une application facile.

Le pauvre Costar est bien maltraité dans cette historiette : c'est une sorte de *factum* qu'il ne faudroit pas accepter sans réserve. Des Réaux reproche au défenseur de Voiture d'avoir, dans une relation qu'il ne fit pas imprimer, critiqué Chapelain sans le connoître : que faudra-t-il donc penser de Despréaux et de tant d'autres ?—de s'être un

peu moqué de Balzac en s'adressant à Balzac : mais Balzac, de son côté, lui le constant admirateur de Voiture vivant, n'avoit-il pas tenu la plume de Girac ? Costar, après tout, défendoit au moins la gloire d'un ami mort, et en donnant à Balzac une leçon de convenance il ecrivoit une relation qu'on pourroit mettre au nombre des meilleures du XVIIe siècle. Enfin, dit-on, il etoit mondain, avoit la parole légère et les habitudes sensuelles : beau sujet de querelle de la part de des Réaux ! — Il etoit flatteur : l'etoit-il plus que Balzac, que Chapelain, que Despréaux ? Ajoutons qu'il fut aimé de deux prélats, MM. d'Angers et du Mans, qu'on n'a jamais sérieusement rien allégué contre ses mœurs, qu'il etoit fort savant, et que son bonheur etoit d'appliquer dans la conversation et dans ses ecrits des citations d'auteurs anciens. Ainsi, dans ses ecrits, dans ses actions, dans ses amitiés, je ne vois pas la justification de tout le mal qu'ont pensé de lui Girac et des Réaux.

Au reste, on peut l'assurer, celui qui a ecrit la vie de Pauquet et celle de Costar n'etoit pas un honnête homme. Il avoit persuadé le premier à Costar de choisir Pauquet pour légataire universel, et grace à Pauquet il avoit vécu longtemps dans la familiarité de Costar. Après la mort de l'un et de l'autre, voilà qu'il les déchire à belles dents ; et pourtant, le seul reproche qu'ait mérité l'infortuné Pauquet, c'est celui d'une invincible ivrognerie, qui ne doit pas faire oublier son devouement de tous les jours, sa tendresse pour Costar et certaines qualités de l'esprit qu'il possédoit à un degré assez eminent.

Loret a parlé tout autrement de Costar en annonçant sa mort :

La fière mort qui tout assomme
Nous vient de ravir un grand homme,
Homme illustre et de haut renom
Dont Costar estoit le beau nom,
Et lequel fit mainte écriture
En faveur de defunt Voiture,
Contre un esprit prétendu fort,
Qui le chocquoit après sa mort.
Ses écrits ni sa belle vie
Ne furent pas exempts d'envie;
Mais malgré tous ses envieux,
Y comprenant jeunes et vieux,
Moy qui fis toujours grande estime
De son esprit rare et sublime,
Je vais quelques vers composer
Pour dans son tombeau les poser.

La vertu, science et sagesse,
L'éloquence et la politesse,
Tout cela gît en ce lieu ; car
En ce lieu gît monsieur Costar.

(*Lettre* du 22 mai 1660.)

Enfin, nous ne pouvons nous empêcher de finir ce commentaire avec

une lettre du comte de Saint-Aignan, ecrite à Costar, le 31 mars 1658, peu de temps après la rédaction de cette historiette, et dont M. de Monmerqué conserve une copie de la main de Martin Pinchesne, neveu de Voiture et editeur de ses poésies. On y verra du moins comment les plus grands seigneurs ecrivoient en ce temps-là aux gens de lettres :

« Monsieur,

» J'ay bien des remerciemens à vous faire et des graces à vous rendre » puisque j'en ay receû beaucoup de vos bontez. M'honorer d'une de » ces aimables lettres qui vous coustent si peu et qui sont d'un si » grand prix ; persuader au Roy que je vaux quelque chose, en lui fai- » sant croire que vous avez quelque estime pour moy ; y loüer notre » auguste maistre avec autant de zele que d'eloquence ; m'adresser ces » belles louanges, et enfin me donner l'occasion de luy faire si bien » ma cour, sont des biens qui me sont trop chers pour ne pas vous èn » tesmoigner mon extresme reconnoissance. En verité, Monsieur, toute » la Cour a eté charmée de vostre derniere lettre, et si le respect avoit » pu souffrir dans le cabinet du Roy le battement de mains qui se » permet ailleurs comme une marque de plaisir et d'admiration, tous » les deux ensemble auroient fait autant de bruit que vostre nom en » fait par toute la terre. Auparavant que vos lettres imprimées eussent » paru devant Sa Majesté, entre les mains de nostre cher M. de Pin- » chesne, celle que j'avois reçeû de la vostre, faisant son effect ordi- » naire, avoit desjà preparé ce grand Roy à la recevoir avec une entiere » satisfaction. Elle parut sur son visage aux yeux de nostre amy, et » depuis, diverses preuves de son souvenir ont charmé les oreilles de » vostre serviteur. Que dirois-je plus, Monsieur ? Cette qualité me fera » desormais regarder du Roy plus que celle de premier gentilhomme » de sa Chambre, et je croy n'avoir rien à desirer si vous avez » agreable de me la conserver tousjours, puisque c'est estre conside- » rable à tous ceux qui le sont en France que d'être comme je suis,

» Monsieur,

» Vostre très humble serviteur. »

Le seul autographe de Costar que nous ayons vu accompagne un magnifique exemplaire des *Lettres*, qui appartient à M. Silvestre de Sacy. C'est une lettre inédite à M. l'abbé Menage, *demeurant dans le cloistre Nostre-Dame, proche du Puys.* Elle est datée de 1658 et se rapporte au projet de publier les *Lettres de M. Costar*, par les soins de M. Martin (de Pinchesne) et avec l'aide de Menage.

CCLXXXIII.

MADAME DE CAVOYE.

(*Marie de l'Or, fille de Guillaume de l'Or sieur de Serignan, remariée 16 septembre* 1625 *à François Oger, seigneur de Cavoye, mort en juillet* 1665.)

Madame de Cavoye est fille de Serignan, gentilhomme de qualité de Languedoc qui fut mareschal de camp en Catalongne * ; elle espousa en premieres nopces un gentilhomme, nommé la Croix, qui la laissa veuve fort jeune et sans enfans. Elle estoit jolie, spirituelle et assez riche. Cavoye, gentilhomme de Picardie, peu accommodé mais de beaucoup de cœur, estoit à M. de Montmorency quand il en devint amoureux : il n'avoit pas grande esperance de réussir en sa recherche quand, ayant esté pris pour second par un de ses amys, il alla chez un notaire faire un testament par lequel il donnoit à Mme de la Croix tout ce qu'il pouvoit avoir au monde, et après alla dire à une amie commune qu'il venoit de rendre à Mme de la Croix la plus grande marque d'amour qu'il luy pouvoit rendre ; qu'on trouveroit son testament chez tel notaire, qu'il s'alloit battre, et qu'il la supplioit d'asseurer la belle que, s'il mouroit, il mourroit son ser-

Et gouverneur de Salses, en 1639.

viteur; et, après cela, s'en va. Cette femme court le dire à Mme de la Croix, qui fit aussytost monter son pere et tous ses amys à cheval. On cherche partout: on trouve que Cavoye avoit eu l'avantage. Elle fut si touchée de ce tesmoignage d'affection, qu'elle l'espousa. Jamais femme n'a plus aymé son mary.

En 1638. Le cardinal de Richelieu le fit son capitaine des Gardes*. Quand la Cour n'estoit pas à Paris, elle avoit tousjours une lettre dans sa poche pour son mary, et dez qu'elle entendoit dire que quelqu'un alloit à la Cour, elle luy donnoit sa lettre; celle-là partie, elle en alloit faire une autre, et tel jour elle luy en a envoyé plus de trois. Un jour le Cardinal luy demanda lequel elle aimoit le mieux de luy ou de son mary: « Monseigneur, » respondit-elle, « Vostre » Eminence ne m'en voudra point de mal, s'il luy » plaist; mais je luy avoüray franchement que j'ayme » mieux mon mary. Vous ne me donnez que de l'in- » quiétude, je suis tousjours en peine pour vostre » santé, et luy me donne du plaisir. — Mais lequel » aimeriez-vous mieux, » adjousta le Cardinal, « que » M. de Cavoye mourust ou tout le reste du monde? » — J'aymerois mieux que tout le monde mourust. » — Mais que feriez-vous tous deux tout seuls? — » Nous ferions ce qu'Adam et Eve faisoient[1]. »

[1] Elle dit qu'elle avoit tout le soing des affaires et du menage: « Quand il revenoit au logis, je le caressois; je me faisois toute la plus » jolie que je pouvois pour luy plaire: il n'entendoit parler de rien de » fascheux; point de plaintes, point de crieries, point d'affaires. Enfin, » c'estoit comme si le sacrement n'y eust point passé. »

Honorée de B. (*Voy.* t. II, p. 200.) Elle dit un jour à Mlle de Bussy*, avec laquelle elle causoit il y avoit

Une fois, au retour de la campagne, quand ce mary fut couché et qu'il eust fait le devoir, ils parlerent un peu de leurs petites affaires : « J'ay, » luy dit-il, « plus despensé que je ne pensois; la nourri- » ture a esté fort chere; j'ay esté contraint d'em- » prunter tant. — Hé bien! » dit-elle, « patience, je » trouveray bien de quoy remplacer cela. » Après il rechargea. « Oh! » luy dit-elle, « Cavoye, tu as fait » encore *quauque* dette. » Car elle a un petit accent, et quelques mots du pays, qui donnent encore plus de grace à ce qu'elle dit.

Ce mary mourut* avant le cardinal de Richelieu. La pauvre Mme de Cavoye en fut terriblement affligée. Mme de Bonnelle* y alla comme les autres, et comme elle prit congé : « Hélas! » dit l'affligée, « que » je serois heureuse, mon enfant, si j'estois aussy » oison que toy! je ne sentirois pas ce que je sens. » D'Ornane le devot* y fut aussy, et avoit avec luy deux vilains grimaux d'enfans : « Sont-ils à vous! » luy dit-elle. — « Oüy, Madame. — Hé! mon pauvre » Monsieur, » s'escria-t-elle, « priez bien Dieu, et ne » faittes plus d'enfans. » Elle avoit une fille bien faitte, mais fort esveillée; elle ne la perdoit point de veûe : « Cela a le cû trop chaud, » disoit-elle, « il faut » que je luy donne un mary. » Elle luy en donna un[1]; et sa fille, après quelques années, estant venüe

En 1641, devant Ba paume.

Auparavant Mlle de Toussy.

Joseph-Charles d'Ornano dernier fils du maréchal d'Ornano, d'abord abbé, puis marié; mort le 1er juin 1670.

une demy-heure : « Mademoiselle, nous nous ennuyons l'une l'autre, » adieu, il vaut mieux se separer; je voy que la conversation lan- » guit. »

[1] De Languedoc.

icy avec son mary (c'estoit un assez pauvre homme), elle tascha de faire quelque chose pour luy à la Cour; mais comme elle vit qu'il ne s'aydoit point : « Pe- » tite, » dit-elle à sa fille, « remene ton mary à la pro- » vince, je n'en sçay que faire icy. »

Quoyque chargée de beaucoup d'enfans, elle fait si bien qu'elle subsiste honorablement; elle a eu la moitié du don des chaises de Souscarriere *, dez le temps du feu Cardinal, et cela luy vaut beaucoup. Elle fait sa cour; elle est adroitte et aimée de tout le monde, pleure encore quand on luy parle de son mary. Il sera parlé d'elle dans les Memoires de la Regence *, car elle dit tousjours quelque chose de plaisant. Elle, Mme Pilou et Mme Cornüel, ce sont trois originaux [1].

Fils naturel du duc de Bellegarde. *Hist.*

Elle fut, en 1643, nommée dame d'honneur de la Reine.

[1] Elle est fort libre. Un jour, un garçon, c'est l'abbé Testu, l'aisné, la menoit chez Mme de Chavigny. « Mon pauvre abbé, » luy dit-elle en passant dans une grande salle, « tourne la teste. » Et après elle se mit à pisser dans une cuvette.

Elle a cinquante ans, et, après douze grossesses pour le moins, la gorge aussy belle qu'à quinze ans; elle n'a jamais eu le visage fort beau, mais agreable; pour le corps, il n'y en avoit guères de mieux faitte.

COMMENTAIRE.

I. — P. 177, lig. 12.

Ce mary mourut avant le cardinal de Richelieu.

Mme de Cavoie pouvoit alors avoir de trente-cinq à trente-six ans. Cavoie, avant son mariage, avoit eté l'un des plus fameux batailleurs de son temps : un jour il se battit comme second du marquis de Portes, avec Bouteville et le commandeur de Valençay. Il fut blessé d'un coup

fourré, et Valençay disoit en le lui portant : « Mon cher ami, ce coup » ne vient pas de du Pesché » (c'etoit un maître d'armes), « mais avouez » qu'il est bon. » Cavoie manqua d'en mourir.

II. — P. 177, lig. 22.

Elle avoit une fille bien faitte, mais fort esveillée.

Henriette-Louise de Cavoie, mariée en 1641 à l'âge de quinze à seize ans à Raimond d'Alfonse, sieur de Clerac, grand prevôt de Guyenne, lequel vivoit encore en 1702. Boisrobert adressa à Mlle de Cavoie une epître flatteuse qui est la troisième du second livre, dans le volume de 1659.

III. — P. 178, lig. 6.

Quoyque chargée de beaucoup d'enfans...

Les notes généalogiques que j'ai pu consulter lui en donnent onze. Pour elle, elle etoit la seconde de trois sœurs, et elle avoit eu quatre frères. Henry continua la postérité des de l'Or-Serignan ; j'ignore si elle est eteinte. Le troisième frère de Mme de Cavoie, François de l'Or, mourut capitaine des Galères, et laissa un garçon abbé et une fille abbesse dont parlent les généalogistes, mais de plus quatre autres fils dont ils ne parlent pas. François de l'Or fut assassiné par sa femme et deux de ses fils dénaturés. La femme se nommoit Anne du Puget de Solle, les enfans : 1° Jean-Baptiste, 2° François-Guillaume, 3° Louis-César, 4° Etienne-Gaetan. Longtemps après le crime, un arrêt du Parlement de Provence, en date du 18 avril 1704, condamna tous les coupables à faire amende honorable en chemise, pieds nuds et la hart au col, devant la cathédrale d'Aix : l'aîné des fils à avoir les deux poings coupés, puis les bras, jambes, cuisses et reins rompus et brisés, puis à être mis sur une roue pour y vivre tant qu'il plaira à Dieu ; le second fils à avoir le poing de la main droite coupé, puis la tête tranchée, le cadavre brûlé et les cendres jetées au vent ; la mère, Anne de Solle, à avoir la tête tranchée. Louis-Cesar et François-Guillaume furent acquittés par le même jugement.

IV. — P. 178, lig. 13.

Elle dit tousjours quelque chose de plaisant.

« Tout ce qu'elle disoit etoit assaisonné d'un certain sel qui conten- » toit les plus difficiles, en mesme temps qu'il répandoit une certaine

» estime pour elle, qui faisoit qu'on ne se pouvoit passer de sa compa-
» gnie. » (*Sandras des Courtils, Mémoires d'Artagnan*, I, p. 46.) Le même Sandras dont les romans sont remplis d'anecdotes souvent exactes, raconte agréablement l'expédient dont se servit Mme de Cavoie pour rendre à son mari les bonnes grâces du cardinal de Richelieu, qu'il avoit perdues.

V. — P. 178, note, lig. 1.

L'abbé Testu, l'aîné, la menoit chez Mme de Chavigny.

Anne-Phelippeaux, fille de Jean sieur de Villesavin, secrétaire des commandemens de la Reine. L'abbé Testu avoit le bruit de passer la plus grande partie de sa vie avec des femmes. Comme il venoit de manquer un episcopat qu'il avoit longtemps sollicité, Ninon de l'Enclos dit : « L'abbé Testu ne peut esperer d'evesché s'il n'en vacque un femelle.» (*Recueil msc. de Gaignieres*).

VI. — P. 178, note, lig. 5.

Elle a... la gorge aussy belle qu'à quinze ans...

Loret la trouvoit cependant un peu trop volumineuse :

.... La Grimaut et la Cavois,
A qui je donnerois ma voix
Si gros bras et grosses mammelles
Rendoient les personnes plus belles.
(*Lettre* du 16 juillet 1651.)

Avant de quitter l'aimable Mme de Cavoie, il faut dire quelques mots de la famille de son mari. Les Oger venoient de l'Artois, et le quadrisaïeul de notre François Oger etoit déjà sieur de Cavoie en 1445. Des sept fils de M. de Cavoie, trois furent tués à l'armée ; le quatrième, Louis Oger marquis de Cavoie, grand maréchal des logis du roi Louis XIV, ne fut pas moins célèbre que sa mère par son esprit et ses bons mots. Le président Bertin du Rocheret nous a conservé celui-ci : Le Roi se plaignant à M. de Cavoie de ce que les seigneurs de la Cour estoient mal logés à Fontainebleau, en 1701, Cavoie s'en excusa sur ce que le château n'etoit pas assez grand pour contenir une cour aussi nombreuse.—« Mais, » reprit le Roi, « on y tenoit du temps » du roi François Ier, sous Henry IV mon grand-père , sous le feu Roi » mon père.— Ah sire ! » dit alors M. de Cavoie, « Votre Majesté me » parle là de plaisans rois ! » Le mot tout hardi qu'il paroissoit être, ne déplut pas à Louis XIV.

CCLXXXIV. — CCLXXXV.

LE CARDINAL DE RETZ

ET LA PRESIDENTE DE POMMERUEIL.

(*Né à Montmirel en Brie, en* 1613, *mort à Paris,* 24 *août* 1679.)

Jean-François* de Gondy, aujourd'huy cardinal de Retz, est un petit homme noir qui ne voit que de fort près, mal fait, laid et maladroit de ses mains à toute chose[1]. Quand il escrit, il fait tousjours des arcades; il n'y a pas une ligne droite, et ce n'est que du griffonnis. J'ay veû qu'il ne sçavoit pas se boutonner. Une fois, à la chasse, il fallut que M. de Mercœur* luy remist son esperon; il n'en put jamais venir à bout. Il ne connoissoit autrefois de toutes les monnoyes qu'une pistolle et un quart d'escu. Il fut destiné à estre chevalier de Malte, et, estant né durant un chapitre, il fut Chevalier dez ce jour-là; de sorte qu'il auroit esté Grand croix de bonne heure.

Ajoutez : Paul.

Louis de Bourbon, duc de Mercœur, mort en 1669.

[1] Son pere* n'estoit pas brave : M. de Guise l'en mesprisoit, et cela fut cause en partie de l'acharnement qu'il eut contre luy dans la pretention que le General des Galeres devoit estre despendant de l'Amiral du Levant; M. de Guise l'estoit. Il avoit cela tellement en teste, qu'il ne parloit d'autre chose.

Philippe-Emmanuel de Gondy, génér. des galères de France; mort à l'Oratoire, 29 juin 1662.

Pierre de G. d'abord général des galères, puis duc de Retz, en 1633, par son mariage.

Il avoit deux freres, tous deux ses aisnez, le duc d'aujourd'huy *, et un qu'on appelloit le marquis des Isles-d'Iere : celuy-là estoit blond. M. de Bassompierre disoit : « Pour cetuy-là, on ne peut pas dire » qu'il ne soit de ma façon. » J'ay dit ailleurs que la mere * estoit une grande prude. Ce garçon disoit qu'il vouloit estre cardinal, afin de passer devant son frere: il avoit de l'ambition; mais il mourut miserablement à la chasse. Estant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'estrier[1], il fut tué d'un coup de pied par la teste que le cheval luy donna. Ce garçon mort, on changea de pensée, et on destina le Chevalier à l'Eglise. Le voylà donc l'abbé de Buzay; c'estoit une abbaye en Bretagne*. La soutane luy venoit mieux que l'espée, sinon pour son humeur au moins pour son corps, tel que je l'ay représenté. Il n'avoit pas pourtant la mine d'un niais; il y avoit quelque chose de fier dans son visage.

Françoise-Marguerite de Silly-la Roche-Guyon.

Près de la Loire et de Nantes.

Dez le college, l'Abbé fit voir son humeur altiere: il ne pouvoit guères souffrir d'egaux, et avoit souvent querelle; il monstra aussy dez ce temps son humeur liberale; car ayant appris qu'un gentilhomme qu'il ne connoissoit point estoit arresté au Chastelet pour cinquante pistolles, il trouva moyen de les avoir et les luy envoya. Au sortir de là, ce nom de Buzay approchant un peu trop de *buse*, il se fit appeller l'abbé de Retz. (Ce n'estoit pas encore trop la mode en ce

[1] J'ay esté tiré comme cela, et dans une vigne; mais je m'en porte fort bien. Par bonheur le cheval ne rua pas.

temps-là de ne porter pas le nom de son benefice ; à cette heure il n'y a si petit ecclesiastique qui ne s'appelle l'Abbé, et ceux qui le sont effectivement prennent le nom de leur famille aussy bien qu'eux.) Il m'a dit que le gros comte de la Rocheguyon luy vouloit donner tout son bien, à condition qu'il prendroit le nom et les armes de Silly ; mais qu'à sa mort les parens empescherent qu'on luy fist venir un notaire. En me contant cela, il me disoit que, s'il eust esté d'espée, il eust fort aymé à estre brave *, et qu'il auroit fait grande despense en habits ; je sousriois, car, fait comme il est, il n'en eust esté que plus mal, et je pense que ç'auroit esté un terrible danseur et un terrible homme de cheval : d'ailleurs, il est malpropre naturellement, et surtout à manger : il est aussy resveur ; de sorte qu'à table, par malice, on luy mettoit une teste de perdrix sur son assiette ; il la portoit à la bouche * sans y regarder, et mettoit les dents dedans ; la plume luy sortoit de tous les costez. Il ne mange jamais que du plat qui est devant luy ; il n'y a guères d'homme plus sobre.

C'est-à-dire : à se vêtir avec recherche.

On laissoit alors les plumes à la tête.

Il est enclin à l'amour ; il a la galanterie en teste, et veut faire du bruit ; mais sa passion dominante c'est l'ambition ; son humeur est estrangement inquiete, et la bile le tourmente presque tousjours. Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté, et principalement Mme de l'Esdiguieres. Je croy qu'il en a esté amoureux, aussy bien que de la princesse de Guimené. Il voyoit fort aussy M. d'Esguilly, son parent, dont nous avons parlé ailleurs *. Ce M. d'Es-

T. II, p. 241, 278.

guilly n'avoit guères de meilleurs yeux que luy, et on dit qu'un jour ils se chercherent un gros quart d'heure dans une grande cour sans se pouvoir rencontrer, et qu'il fallut à la fin que deux gentilshommes les prissent chascun par la main pour les faire joindre. Dans la societé de la famille, Mme de Guimené en estoit, on se divertissoit, entre autres choses, à s'escrire des questions sur l'*Astrée*, et qui ne respondoit pas bien, payoit pour chaque faute une paire de gants de Frangipane. On envoyoit sur un papier deux ou trois questions à une personne; comme, par exemple, à quelle main estoit Bonlieu *, au sortir du pont de la Bouteresse, et autres choses semblables, soit pour l'histoire soit pour la geographie; c'estoit le moyen de sçavoir bien son Astrée. Il y eut tant de paires de gants perdues de part et d'autre, que, quand on vint à conter, car on marquoit soigneusement, il se trouva qu'on ne se devoit quasy rien. D'Esguilly fit pis; car il alla lire l'*Astrée* chez M. d'Urfé mesme, et, à mesure qu'il avançoit, il se faisoit mener dans les lieux où chaque aventure estoit arrivée.

Hameau dépendant de Sainte-Agathe de la Bouteresse; à trois lieues de Montbrison.

Nostre abbé estoit fort mal avec sa cousine de Schomberg *, car il y avoit deux partis, celuy de la Mareschale et celuy de Mme de l'Esdiguieres; le dernier estoit le plus fort. Dans une assemblée de la parenté, Mme de l'Esdiguieres obligea l'Abbé à aller prendre à danser Mme de Schomberg, qui estoit toute contrefaitte, et qui avoit les pieds tout tortus et ne pouvoit quasy marcher; cela la pensa faire enrager. On la haïssoit; elle estoit laide et meschante.

Anne de la Guiche, deuxième femme de Henry, marechal de Schomberg.

En ce temps-là, un homme proposa à l'Abbé d'espouser je ne sçay quelle grande heritiere d'Allemagne, catholique, dont je n'ay pu sçavoir le nom; que ses parens lutheriens la violentoient, et qu'on la vouloit donner à un Weymar, qui estoit à l'Academie, à Paris. Il y entend, et promet à cet homme une de ses deux abbayes (il en avoit deux, l'autre se nommoit Quimperlay); elles valent dix-huict mille livres de rente, ou environ. Je n'ay pu sçavoir tout cecy qu'imparfaitement. Il fit un voyage où il parla à cette fille; mesme il se battit contre ce Weymar, et eut l'avantage, non par adresse mais par bravoure, car il n'est pas moins vaillant que Monsieur le Prince. (Ce n'est pas le seul combat qu'il ayt fait; il s'est battu une autre fois[1].) Je luy ay oüy dire à luy-mesme que cet homme luy disoit : « Je vous au- » ray bientost cullebutté, ce n'est pas là vostre mes- » tier. — Cependant il laissa *, je ne croy pas que ce » fust exprès, un grand baudrier de buffle, sans » lequel je l'eusse bien blessé, car je donnay droit » dedans. » Il me contoit tout cela sans nommer personne, et je n'ay jamais sceû d'où venoit leur querelle. Il conserva.

Il m'a aussy dit, et j'ay appris depuis que c'estoit luy-mesme, qu'un homme de la Cour estant une fois enfermé dans une chambre avec une femme de qualité dont il estoit possesseur, ayant oüy du bruit, fut obligé d'ouvrir, de peur d'estre surpris; c'estoient des

[1] (*Biffé.*) Je pense que c'estoit contre le comte d'Harcourt.

gens armez qui l'attaquerent. Il les repoussa de la porte, la referma, et retourna caresser la belle, comme s'ils eussent esté dans la plus grande seureté du monde. « Il faut, » me disoit-il, « n'avoir guères » peur pour cela. Ce mesme homme, » adjoustoit-il, « quoyqu'on luy eust donné avis que le mary le vou- » loit faire assassiner, ne laissa pas d'aller partout à » son ordinaire, et sans estre autrement accompa- » gné. » Si cette aventure est vraisemblable, je m'en rapporte; mais, par là, on jugera de l'humeur du personnage.

Il fit encore un combat contre l'abbé de Praslin aujourd'huy le marquis de Praslin, qui a espousé Mlle d'Escars, cadette de Mme d'Hautefort : il eut l'avantage; mais le comte d'Harcourt, qui servoit Praslin, battit le second de l'abbé de Retz.

Il a tousjours esté d'humeur remüante; il s'est vanté de sçavoir bien des choses des desseins de Monsieur le Comte *, et qu'un jour il rendit un pacquet aux Tuilleries à M. de Thou, qui luy dit après : « Ma foy! Monsieur l'Abbé, il faut que vous me » croyiez bien homme d'honneur, pour m'avoir rendu » ce pacquet; car cela est bien gaillard. »

Tué à Sedan.

La violence que le cardinal de Richelieu fit au Pere de Gondy pour la charge des Galeres qu'il luy fit vendre en despit de luy, avoit outré l'Abbé : sans cela, sur ma parole, nostre homme n'eust pas laissé d'estre son ennemy. Il estoit trop ambitieux; il se vantoit que son pere, son frere et luy avoient esté les seules personnes de condition qui n'eussent point plié.

Quand il fut question de prendre en Sorbonne le bonnet de docteur, il desdia ses theses à des saints pour n'estre point obligé de les desdier aux puissances. Il voulut l'emporter de haute lutte sur l'abbé de Souillac*, de la Mothe-Houdancourt, parent de M. de Noyers; c'est aujourd'huy M. de Rennes[1]. On fit intervenir l'authorité du Cardinal; on proposa assez de choses à l'abbé de Retz; jamais il ne voulut desmordre, et harangua fort fierement. Il est vray que la Sorbonne, en consideration du cardinal de Gondy, soustint ses interests, et representa, je pense, au Cardinal, qu'ils ne pouvoient pas abandonner le nepveu d'un prelat à qui ils avoient tant d'obligation[2]. Il l'emporta donc sur l'autre, et le Cardinal depuis cela l'appella tousjours *ce petit audacieux*, et il disoit qu'il avoit une mine patibulaire. Cette contestation fut cause que ses parens trouverent à propos qu'il fist un voyage en Italie. Deux de mes freres et moy ayant dessein d'y aller, le priasmes de trouver bon que nous luy tinssions compagnie. Je l'entretins presque tousjours, durant dix mois; et, comme il a autant de memoire que personne, car il sçavoit par cœur tout ce qu'il avoit jamais (*), il me conta et me dit bien des choses.

Henry de la Mothe, abbé de S., depuis evêque de Rennes, et archev. d'Auch, mort en 1684.

Appris, écrit ou lu, le mot est oublié.

[1] Disputant contre l'abbé de Souillac en Sorbonne, il cita un passage de saint Augustin, que l'autre dit estre faux. Il envoye querir un Saint-Augustin, et le convainquit. Souillac, qui, quoyqu'il ne soit pas ignorant, parle pourtant fort mal latin, dit pour excuse : *Non legeram ista toma.* Le docteur qui presidoit luy dit plaisamment : *Ergo quia vidisti Thoma, credidisti.*

[2] Il avoit esté leur protecteur.

Je remarquay que le premier ouvrage qu'il fit, hors quelques sermons, ce fut la *Conjuration de Fiesque*[1] ; car cela convenoit assez à son humeur[2]. Il ne pouvoit pardonner à dom Tadée *, nepveu du pape Urbain, alors regnant, de ne s'estre pas emparé de l'Estat d'Urbin, qui retourna alors à l'Eglise, faute de masles *. Nous ne passions devant pas une place qu'il ne la prist ou par assaut ou autrement. Il parloit sans cesse de sa naissance. Il fut fort caressé à Florence par le Grand-duc * ; il logea chez le chevalier Gondy, qui faisoit la charge de secretaire d'Estat, et qui avoit esté resident en France. Ce chevalier avoit les portraits des Gondys de France dans sa salle, car ils ne sont pas si grands seigneurs en Italie qu'icy ; ils sont pourtant gentilshommes : j'en ay veû assez de marques dans Florence, mais la question est de sçavoir [si * cela n'est point depuis la faveur d'Albert, et] si ceux-cy en sont. Quillet dit que ce chevalier Gondy se mit à rire un jour qu'il luy demanda si les Gondys de France estoient effectivement des vrays Gondys[3].

Taddeo Barberini, neveu d'U. VIII.

En 1631.

Ferdinand II, de Medicis, mort 26 mai 1670.

L'entre-crochets ajouté plus tard.

[1] C'est peu de chose, et ce qu'il fait est assez mediocre. Il a pourtant bien de l'esprit ; mais il ne pense point assez aux choses, et ne se met pas mesme en peine de les apprendre. Il avoit beaucoup pris du Mascardi.

[2] Il avoit fait l'epitaphe du comte de Soissons en prose, où il l'appelloit *le dernier des heros*.

[3] Le cardinal de Retz dit qu'il n'y a que luy en France qui puisse fournir ses trente quartiers. Le Villani et Machiavel ne parlent point des Gondys ; M. de Thou les dit filz d'un banquier.

— Il sceut qu'il y avoit chez MM. du Puys un manuscript de M. de Brantosme, de la maison de Bourdeilles, contenant plusieurs volumes

Albert, qui a fait la fortune de la maison icy, estoit filz d'un banquier florentin qui demeuroit à Lyon, nommé Gondy, seigneur du Perron *, dont la femme, aussy Italienne *, avoit trouvé moyen d'entrer au service de la reyne Catherine de Medicis, et avoit eu charge de la nourriture des Enfans de France, au maillot. On disoit qu'elle avoit donné une recepte à la Reyne pour avoir des enfans; car la Reyne fut dix ans sans en avoir[1]; et cela fit que la Reyne l'ayma tant, qu'estant parvenüe à la Regence, en moins de quinze ans, elle avança si fort les enfans de cette

Antoine de Gondy, fils d'un autre Antoine et de Magdelaine Corbiuelli.

Marie de Pierrevive, gouvernante des Enfans de France.

dans un desquels estoient les amours de la duchesse de Retz, femme d'Albert, où il y avoit maintes belles choses à l'honneur de la dame. Il n'eut jamais de repos que MM. du Puys ne luy eussent permis d'effacer tout ce qui estoit contre sa grand mere, et il est effacé de façon qu'on n'en sçauroit deschiffrer un mot.

[1] J'ay oüy dire que la gloire en est due à Fernel. Ce garçon qui avoit esté des Capettes du college de Montaigu, fut quelque temps à deliberer s'il suivroit le barreau ou s'il se feroit d'Eglise : mais ne se trouvant pas assez de voix ny pour prescher ny pour plaider, il se resolut d'estudier la medecine. Ce qui le mit en reputation, ce fut la cure qu'il fit d'un gentilhomme qui estoit au Roy. Ce gentilhomme en parla à Sa Majesté qui n'avoit point encore d'enfans. Le Roy le fit venir et quoyque Fernel fust assez jeune encore, le Roy, sur le tesmoignage du cavalier adjousta foy à ce qu'il luy dit. Par son conseil, le Roy obligea la Reyne à dire à Fernel toutes les particularitez qu'il falloit sçavoir. Il jugea que le boyau par lequel la semence de l'homme doit entrer estoit tortu, de sorte qu'elle ne pouvoit passer, et par consequent il estoit impossible que la Reyne conçust jamais. Il jugea aussy que le boyau se rectifioit quand elle avoit ses purgations, et que le cours du sang qui venoit à la Reyne en abondance le redressoit. Il dit au Roy qu'il croyoit que la Reyne pouvoit concevoir s'il la voyoit dans le fort de ses purgations, ce qu'il fit. Mais en recompense, la plus part de ses enfans n'estoient pas de trop bonne constitution. Fernel en suitte fut premier medecin du Roy. On a sceû cette particularité de ceux de sa famille qui la tiennent par tradition.

femme qui, au jour que le Roy mourut, n'avoient pas tous ensemble deux mille livres de rente, qu'Albert, à la mort de Charles IX, estoit premier gentilhomme de la Chambre et mareschal de France avec des gouvernemens; avoit cent mille livres de rente pour le moins en fonds de terre, et en argent et en meubles plus de dix-huict cent mille livres; son frere, Pierre de Gondy, estoit evesque de Paris, et avoit encore trente ou quarante mille livres de rente en benefices, et en meubles la valeur de plus de deux cent mille escus; et M. de la Tour *, le cadet des trois, estoit, quand il mourut, capitaine de cinquante hommes d'armes, chevalier de l'Ordre comme son aisné, et maistre de la garde-robe; et tous trois du Conseil privé. Voylà ce que j'ay appris d'un homme de ce temps-là, et qui le sçavoit bien.

Charles de Gondi, sr de la Tour, général des Galères.

J'ay oüy conter une chose assez judicieuse de ce mareschal de Retz. Charles IX avoit une levrette admirable, qu'il aimoit fort; il sceût qu'un gentilhomme de Normandie en avoit une fort bonne; il la fait venir et le gentilhomme aussy. On court un lievre avec ces deux chiennes: la levrette du gentilhomme faisoit mieux que la sienne. Le Roy, desjà fasché de cela, voyant que ce gentilhomme, qui estoit sans doute assez mauvais courtisan, dans l'ardeur de la chasse l'avoit devancé, il luy donne brusquement un coup de houssine. Le lendemain le Mareschal vint au lever du Roy, fort triste. « Qu'avez-vous? — C'est, sire, que » vous avez perdu le cœur de toute vostre noblesse. » — Je vous entends, » dit le Roy, « j'ay tort; je ne

» suis que gentilhomme ; je le veux satisfaire. » En effect, le Roy le pria de l'excuser devant tout le monde. En cet instant on eut avis qu'un petit gouvernement vaquoit ; le Mareschal dit au Roy : « Sire, il le luy » faut donner[1]. » Le Roy le luy donna *.

Voy. le même recit, t. II, p. 280.

Il y avoit icy un Gondy dans les partis : ce fut celuy qui bastit l'hostel de Condé, et qui fit le jardin de Gondy, à Saint-Clou. C'estoit un homme fort voluptueux ; on dit que disnant chez un de ses amys, à cinq lieües de Saint-Clou, où il n'y avoit point de verres de cristal, il dit à un de ses gens : « Va m'en » querir un à Saint-Clou, et ne te soucie pas de cre- » ver mon cheval. » Il y va. Le cheval creve en arrivant, et le valet en descendant cassa le verre. Cet homme meritoit bien de mourir gueux comme il est mort.

Pour revenir où nous en estions, à Florence, un jeune gentilhomme qui estoit à luy*, car il en avoit quatre et le reste à l'avenant, s'avisa de faire faire un pourpoint de taffetas à bandes sans les ourler[2]. Un jour au Cours, la Grande-duchesse-mere, et Mlle de Guise * vinrent à passer, qui se crevoient de rire de voir cette extravagance, car cet homme estoit à la portiere, et sembloit estre vestû de toiles d'araignées, tant il avoit de filets aux bras et au corps.

A l'abbé de Retz.

Magdelaine d'Autriche, veuve de Come de Medicis, en 1621. — Marie de Lorraine, fille de Charles duc de Guise.

[1] Il en usoit bien ce favory ; car il vouloit tousjours qu'il parust que le Roy donnoit de son mouvement.

[2] (*Lignes biffées et interrompues.*) Il nous prit une fantaisie voyant que ces bandes estoient toutes parfilées, d'en dévider la soie sur des pelottons. Les plus jeunes d'entre nous se mirent.....

Julie-Victoire de la Rovere, fille du duc d'Urbin; femme de Ferdinand II.

La Grande-duchesse * estoit une des plus (belles) personnes d'Italie, mais elle avoit affaire à un pauvre mary : il avoit cinq ou six calottes l'une sur l'autre, et en ostoit et en mettoit selon que son thermometre l'ordonnoit. Quand il couchoit avec elle, tout l'Estat de Toscane estoit en priere ; cela n'arrivoit pas souvent. Je pense qu'enfin elle a eu un heritier *.

Cosme III, son successeur.

A Venise, où nous allasmes en suitte, l'Ambassadeur de France [1] (c'estoit le president Mallier, un vray cheval mallier) le logea luy seul avec un valet de chambre. Le comte de Laval, frère de M. de la Tremouille *, estoit retiré à Venise. Je pense qu'il dit, en parlant de l'Abbé : « Il ne manquera pas de me » venir voir. » L'Abbé n'y alla point, et en parloit avec fort peu d'estime. Il disoit que quand le Comte alla à la Rochelle *, les Rochellois mirent sur sa porte : « *Ny plus ny moins*, » voulant dire qu'ils ne se tenoient pour luy ny plus ny moins forts.

Frederic de la T. comte de Laval, mort à Venise en février 1642, des suites d'un duel avec le Coudray-Montpensier.

En 1628.

A Rome, il se logea bien, et tenoit assez bonne table : on en faisoit cas à cause qu'il en sçavoit plus que beaucoup de cardinaux et de prelats. Il nous voulut faire accroire que le connestable Colonne, à la maison duquel il disoit que celle de Gondy estoit alliée estroittement, s'estoit fort plaint de ce qu'il ne l'avoit pas veû ; mais qu'il n'avoit osé, à cause que le Connestable estoit du party des Espagnols ; car c'estoit de Naples qu'il estoit connestable.

[1] L'ambassadrice estoit si sotte qu'elle disoit : « Ma charge, » en parlant de l'Ambassade.

Il n'estoit pas moins inquiet à Rome qu'à Paris, et il nous fit faire au mois de novembre un fort ridicule voyage pour voir des mines d'alum. Nous partismes, comme s'il eust esté question de quelque chose d'importance, par une fort grosse pluye, et les Italiens disoient : « *Questo è partir à la francese.* » Nous ne fusmes pas plus de trois mois et demy à Rome, et il nous en fit partir à Noel *, pour revenir en France. Il feignit qu'un homme l'estoit venû trouver dans une eglise, et qu'il luy avoit donné un avis qui l'obligeoit à quitter l'Italie promptement[1]. Quoyque je n'eusse que dix-huict ans, je vis bien que l'argent commençoit à luy manquer ; et il eust mesme esté embarrassé en arrivant, (car ses lettres de change tarderent), sans que nous luy donnasmes * tout ce que nous avions à recevoir. Il le faut loüer d'une chose, c'est qu'à Rome non plus qu'à Venise, ou il ne vit pas une femme, ou il en vit si secretement que nous n'en pusmes rien descouvrir. Il disoit qu'il ne vouloit (pas) donner de prise sur luy.

1638.

Si nous ne lui avions donné...

Après la mort du cardinal de Richelieu, M. l'Archevesque trouva bon que, pour espargner un loyer de maison[2], il se logeast au petit Archevesché, où il a tousjours logé depuis.

Le reste se trouvera dans les Memoires de la Regence.

[1] C'estoit à la naissance du Roy.

[2] Car il ne despensoit que trop, et la galanterie de Mme de Pommerueil avoit desjà commencé.

LA PRESIDENTE DE POMMERUEIL.

(*Denise de Bordeaux, fille de Guillaume de Bordeaux, et seconde femme de François de Pommerueil, sieur de la Bretesche president au Grand-conseil, mort* 1er *février* 1670.)

Bordeaux, aujourd'huy intendant des Finances, a quatre filles : l'aisnée, qui est celle dont nous parlons, eut ordre du pere de regarder Fromont, qui est mort, un des secretaires des commandemens de Monsieur d'Orléans, comme un homme qui seroit son mary. Après, tout d'un coup, Bordeaux change d'avis, et tombe d'accord d'articles de mariage avec Pommerueil, president au Grand-conseil, qui estoit veuf nouvellement*. Il le mene à la campagne, et, en badinant avec sa fille, il luy fait signer des articles, et après il luy declare que c'est tout de bon. Pommerueil, car l'un et l'autre ne doutoient pas qu'elle ne fust engagée d'affection avec Fromont, avoit porté des perles, etc. Elle les refusa, et luy declara qu'elle ne l'aimeroit jamais : elle se jetta aux genoux de son pere; mais en vain. On les maria la nuict. Elle ne vouloit pas dire oüy, car elle esperoit que Fromont viendroit l'enlever; mais quand elle vit l'heure passée, de despit, elle dit oüy. D'autres disent que le pere luy donna un soufflet pour le luy faire dire. Quoy que c'en soit, son mary et elle firent un terrible menage. Elle ne revenoit avec sa sœur de Cossigny* qu'à cinq heures du matin; et luy, qui avoit fait enrager sa premiere femme, trouvoit bien à qui parler. Il y eut bien des galanteries, et au bout de dix (ans), ils se separerent.

De Marie Baron, mariée en 1622, et morte 16 mai 1633 à trente ans.

Marie de Bordeaux, femme de Jean du Pré, sr de Cossigny.

COMMENTAIRE.

I. — P. 181, lig. 8.

Quand il escrit il fait tousjours des arcades; il n'y a pas une ligne droite et ce n'est que du griffonnis.

Les manuscrits du Cardinal justifieroient assez bien la prétention qu'ont certaines personnes de reconnoître les inclinations naturelles, d'après les caractères de l'écriture autographe. Nous donnerons à la fin de ce volume le *fac-simile* d'une demi-page des fameux *Mémoires du cardinal de Retz*, conservés à la Bibliothèque impériale.

II. — P. 183, lig. 26.

Dans sa petite jeunesse, il voyoit fort sa parenté et principalement Mme de l'Esdiguieres.

Anne de la Magdelaine, fille du marquis de Ragny et d'Hippolyte de Gondy. Voyez plus loin son *historiette*. Dans ses *Mémoires*, le Cardinal ecrit : « Mme la comtesse de Saux qui a esté depuis Mme de l'Esdi- » guieres ; — ce nom m'oblige à interrompre le fil de mon discours. » Et en effet il s'arrête et passe à une autre matière. Il est moins réservé en parlant de la princesse de Guimenée.

III. — P. 185, note.

Je pense que c'estoit contre le comte d'Harcourt.

Des Réaux a biffé cette note, parce qu'il ne croyoit pas avoir assez de raisons pour exprimer cette conjecture. Mais le cardinal de Retz le dit positivement dans les premiers feuillets de ses *Mémoires*. Le comte d'Harcourt etoit l'amant aimé d'une madame du Chastelet, dont Gondy auroit bien voulu obtenir quelque chose. De là provenoit la querelle.

IV. — P. 186, lig. 13.

Praslin... qui a espousé Mlle d'Escars.

François de Choiseul marquis de Praslin, second fils du maréchal de Praslin, marié en février 1653 à Charlotte d'Hautefort, cette mademoiselle d'Escars tant vantée par Scarron et par Loret.

D'Escars, mardi tout justement,
Se soumit au doux sacrement.
Et quoyqu'elle eust toujours fait gloire
De mespriser l'art amatoire,
Pralin fut enfin le vainqueur
De ce chaste et rebelle cœur.
(LORET. *Muse historique.*)

Le Cardinal a parlé de ce duel, dans lequel Praslin avoit pour second le chevalier du Plessis, non le comte d'Harcourt.

V. — P. 187, lig. 23.

Il sçavoit par cœur tout ce qu'il avoit jamais...

L'abbé de Marolles supplée ici au *lapsus calami* de des Réaux. « La » memoire du Cardinal, » dit-il, « etoit si heureuse, que sans avoir

» rien ecrit il a composé plusieurs livres en latin et en françois, qu'il » sçait tous par cœur. » (*Mémoires de Michel de Marolles*, 1745, t. III, p. 345.)

VI. — P. 188, lig. 1.

Le premier ouvrage qu'il fit... ce fut la Conjuration de Fiesque, *car cela convenoit assez à son humeur.*

Il nous dit lui-même dans ses *Mémoires :* « L'histoire de la Conju- » ration de Jean-Louis de Fiesque, ayant echappé en ce temps-là des » mains de Lauzieres à qui je l'avois confiée pour la lire, et ayant eté » portée à M. le cardinal de Richelieu, il dit tout haut : *Voylà un dan- » gereux esprit !* » (P. 19).

L'ouvrage de Mascardi : *Istoria della conjurà di Fiesco*, avoit paru en 1629. Le livre du Cardinal ne semble avoir eté imprimé qu'en 1665, et on le donne à tort, dans le titre, comme *traduit* du Mascardi. C'est une imitation des plus libres.

VII. — P. 189, notes, lig. 4.

Tout ce qui est contre sa grand mere... est effacé de façon qu'on n'en sçauroit deschiffrer un mot.

Un manuscrit des *Dames galantes,* auquel ce passage semble devoir se rapporter, est passé de la bibliothèque de Claude Lancelot dans celle de Philippe de Bethune. Il est aujourd'hui dans la Bibliothèque imp., sous le nº 8772. On y reconnoît aisément un grand nombre de passages biffés, et plusieurs de ces endroits touchent moins à l'honneur d'une dame qu'à celui d'un grand seigneur qui pourroit bien avoir eté Albert de Gondy. Les mêmes passages se retrouvent dans le manuscrit corrigé par Brantôme (Supplément franc. nº 120). Quant aux belles copies exécutées par les frères Dupuy, elles n'ont aucune valeur, soit qu'elles aient eté faites après les radiations, soit qu'elles aient echappé aux soupçons du Cardinal. — On a parlé, dans le premier volume, de Claude-Catherine de Clermont, duchesse de Retz. Nous pencherions à croire que l'abbé de Retz tenoit surtout à détruire la trace des répugnances que la maison de Clermont avoit manifestées, quand il s'etoit agi de marier Claude-Catherine à Albert de Gondy.

VIII. — P. 189, notes, lig. 24.

Ou a sceû cette particularité de ceux de sa famille.

Comparez le récit de des Réaux avec un endroit de la vie de Catherine de Medicis, de Brantôme (*Vie des Dames illustres.* Leyde 1722,

p. 41). On y met les torts du côté du mari. — Jean Fernel mourut le 26 avril 1558, et fut enterré dans l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, au bas du pilier de la chapelle Saint-Nicolas.

IX. — P. 191, lig. 6.

Ce fut celui qui bastit l'hostel de Condé...

Entre les deux rues des *Fossés Monsieur-le-Prince* et de *Condé*. Le beau jardin aboutissoit à l'entrée de la rue de Vaugirard. On devoit sa construction à Jérôme Gondi, neveu d'Albert premier duc de Retz, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, qui le vendit au prince de Condé Henri II, en 1612. — Je crois que Jaillot, ordinairement si exact, s'est trompé dans ce qu'il a dit de cet hôtel, que l'on détruisit vers 1775, avec l'intention de construire sur ses fondemens un nouveau théâtre français, aujourd'hui l'*Odéon*.

X. — P. 192, lig. 8.

L'ambassadeur de France à Venise, c'estoit le president Mallier, un vrai cheval mallier...

C'est-à-dire un vrai cheval, un sommier, un porte-malles. Claude Mallier sieur du Houssay, fut conseiller au Parlement en 1624, président aux Requêtes du palais et maître des Requêtes en 1631, conseiller d'Etat, ambassadeur à Venise; enfin, après la mort de sa femme, evêque de Tarbes et premier aumônier de Marguerite de Lorraine, femme de Gaston.

Il avoit epousé, en 1631, Marie de Bailleul, fille du président à mortier Nicolas de Bailleul; elle etoit morte en 1640.

Dans les *Mémoires du cardinal de Retz*, et même dans la dernière edition de 1837, cet ambassadeur est bien à tort désigné comme « le » *résident Maillé*, ambassadeur pour le roy. « Un *resident* n'est pas un ambassadeur, et la grande maison de Maillé n'avoit rien de commun avec Claude Mallier.

XI. — P. 193, lig. 8.

Il nous fit partir (d'Italie) *à Noël...*

Précisément la fin du voyage d'Italie ne se trouve pas dans les *Mémoires du Cardinal;* une lacune nous en a privés. L'Historiette a donc un double intérêt pour nous. On peut juger de l'exactitude de notre auteur dans ce qu'il rapporte du soin de l'abbé de Retz à ne donner

aucune prise sur sa conduite pendant le temps de son séjour en Italie. Ne diroit-on pas que, sur ce point, les *Mémoires du Cardinal*, ecrits vingt années plus tard, ont eté faits sous l'impression de la lecture récente des *Historiettes?* Cela pourtant n'est aucunement admissible.

Des Réaux en savoit bien plus qu'il n'en raconte sur le cardinal de Retz ; mais ce n'est ici que le préambule de ce qu'il en vouloit dire dans les *Mémoires de la Régence.*

Je trouve dans nos Recueils manuscrits ce couplet mazariniste fait en 1650.

En vain, prélat de la Fronde,
Vous faites le fin,
En criant par tout le monde
Point de Mazarin!
Vous aurez votre tour,
Sçachez que l'on vous joüe,
Et que l'on vous garde à la cour
La potence ou la roüe.

XII. — P. 194, note.

Fromont, qui est mort un des secretaires des commandemens de Monsieur d'Orléans.

Il est souvent parlé de lui, comme secrétaire des commandemens de Gaston, en 1652. Le Prince le chargeoit alors de commissions confidentielles assez fréquentes auprès du Cardinal de Retz. (Voyez les *Mémoires de Conrart,* Collection Michaud, p. 562.)

XIII. — LA PRESIDENTE DE POMMERUEIL. Fin.

Notre cabinet des Titres conserve le brouillon des conventions de mariage entre François de Pommereu, alors maître des Requêtes, demeurant à Paris rue Hautefeuille, et D^lle^ Denise de Bordeaux, demeurant chez ses parens, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Bordeaux donne à sa fille 102,000 livres, dont 4,000 comptant. Ce brouillon pourroit être, après tout, celui que l'on fit accepter à la pauvre fille, comme le raconte des Réaux.

On a fait sur la présidente de Pommereuil plusieurs couplets, entre autres :

Vous estes des plus fanées,
Présidente Pommerueil,
Et vous avez trop d'années
Pour nous conduire au cercueil.

Je me sens trop de mérite
Pour suivre vos vieux appas,
Et le reste d'Hippolite
Ne m'accommoderoit pas (*a*).

La Pommeruell est discrette
Contre tous, je le maintiens,
Et charitable et secrette,
Tesmoings ses Armeniens.
Son humeur n'est plus coquette,
Saint Paul fait son entretien,
Et souvent elle répete
L'épitre aux Corynthiens.

Enfin, un autre couplet rassemble les amoureux qu'on ne tracasse pas :

Frouiay, Bregis, l'Archevesque et Bonnelle,
Montmorillon, Toré,
Chastillon, Condé,
Pommereux et Gondy,
Du Lude et Sevigny,
Saint-Faron et Montglas,
Font l'amour sans soupirs, sans larmes, sans helas!

Le Cardinal de Retz dit sous la date de 1641-1642 : « J'accommodois mes plaisirs au reste de ma pratique. Je ne me pouvois » passer de galanterie ; je la fis avec madame de Pommereux, jeune » et coquette ; mais de la manière qui me convenoit : parce qu'ayant » toute la jeunesse, non pas seulement cheux elle, mais à ses oreilles, » les apparentes affaires des autres couvroient la mienne, qui estoit » ou du moins qui fut, quelque temps après, plus effective. »

Le Cardinal se flatte, quand il parle de l'art avec lequel il donna le change aux autres sur cette galanterie. Tous les auteurs contemporains, pour ainsi dire, et tous les sottisiers en avoient eu connoissance et en ont parlé.

Les Pommereu ou Pommereuil etoient une ancienne famille de Paris, qui avoit donné plusieurs echevins à la ville, au xve siècle et au xvie. Mme de Pommereuil laissa deux fils et une fille, celle-ci mariée à Pierre Boutet, sieur de Marivols, gentilhomme ordinaire de Monsieur ; le fils cadet, chevalier de Malte ; l'aîné, Alexandre de Pommereu, bon officier, mort gouverneur de Douay, en septembre 1718, sans avoir eté marié.

(*a*) « C'est le fils du premier lit de M. de Pommereuil ; on le soupçonnoit de faire » la cour à sa belle-mère. » (*Note jointe aux couplets.*) — Mais ce fils se nommoit Jacques de Pommereu chevalier de Malte. Le surnom d'Hippolyte lui avoit eté donné précisément parce qu'on avoit l'air de croire qu'il se montroit peu disposé à répondre aux sentimens que sa belle-mère etoit censée avoir pour lui. Voyez plus loin les *historiettes* de la Tour-Roquelaure et de Mme de Gondran.

Le nom fut continué par Auguste Robert de Pommereu, né du premier mariage de notre Président avec Marie Baron ; il fut revêtu des plus grandes charges administratives, et mourut chef du Conseil de Madame duchesse douairière d'Orléans, le 7 octobre 1702. Son fils, Jean Baptiste de Pommereu, intendant de Châlons, se rendit célèbre par les violences de son caractère. Toute la France retentit au commencement du XVIIIe siècle du bruit de ses démêlés et de ses procès avec sa femme, Marie Michelle Bernard qui, non moins persécutée par ses enfans que par son mari, obtint une séparation en forme en 1710.

Leur fils, Michel Gervais de Pommereu, fut le premier des Pommereu, marquis de Riceys, qui traversèrent honorablement le XVIIIe siècle ; leur postérité existe probablement encore.

CCLXXXVI.

BEZONS.

(*Claude Bazin sieur de Bezons, de l'Acad. franc., né vers* 1617, *mort* 20 *mars* 1684.)

Bazin, sieur de Bezons, est filz d'un trezorier de France et petit-filz d'un medecin de Troyes qui estoit de basse naissance; sa mere estoit Talon. C'est un petit bout d'homme tout rond, joufflu comme un des quatre vents, et aussy bouffy d'orgueil qu'il y en ayt au monde, et qui se prend autant pour un autre. Estant advocat, mais ce n'estoit qu'en attendant quelque charge d'advocat-general, car il a tousjours eu de l'ambition, il se fit je ne sçay quelle societé au fauxbourg Saint-Germain, où l'on avoit la Comedie quelquefois. Un jour ce petit monsieur qui en estoit, à tout bout de champ venoit sur le theatre, ordonnoit, decidoit, parloit aux comediennes et faisoit furieusement l'empressé. Des gens de la Cour qui estoient là demanderent qui il estoit. Quelque femme assez simple, pensant coucher de gros, leur dit : « Messieurs, c'est M. de Bezons. — » Ah! ah! » dirent-ils tout haut, « le nom est aussy » plaisant que l'homme; » et le bernerent tout leur

saoul. Ce petit monsieur traitta après de la charge d'advocat-general au Grand-conseil *, et avoit mis le siége devant la presidente de Pommerueil, (pour parler comme Charleval *, qui dattoit : *Du camp devant une telle*). Quand l'abbé de Retz s'y attacha, pour ne pas effaroucher le President, on trouva à propos de ne se pas desfaire de Bezons, afin que le mary crust que c'estoit cet homme-là, et non l'Abbé qui en contoit à sa femme. Quelque temps après on parla de le marier avec une parente proche de M. Conrart, qui, s'informant de luy à Patru, luy demanda entre autres, s'il estoit vray qu'il eust tant d'attachement à Mme de Pommerueil. « Que cela ne » vous mette pas en peine, » dit Patru, « je vous pro- » mets qu'il ne tient à rien de ce costé-là. » Le voyla marié * sur la parole de Patru, qui respondit qu'il avoit certainement quarante mille escus de biens. Il fallut, au bout d'un an *, parler à la presentation d'Hocquincourt pour la charge de Grand-prevost. Nostre petit homme, qui ne sçait rien, y estoit bien empesché. Conrart et luy vont trouver Patru, qui, sur l'heure, dressa une harangue qui fut le lendemain en estat d'estre prononcée. Conrart par caballe, comme j'ay dit ailleurs *, voulut faire son allié de l'Academie ; Patru fit encore le compliment, ou la petite harangue * qu'on a accoustumé de faire quand on est receû, et la fit devant eux deux ; ce que je ne conçois pas, car, pour moy, quoyque je n'aye pas plus de peine qu'un autre à composer, je ne pourrois pourtant rien produire si je n'estois seul, et, en cette

En 1639.

Charles Faucon de Ris, sr de Charleval, mort en 1693.

A Marie Targer.

En 1642.

T. III, p. 228.

Aujourd'hui : Le *long* discours de réception.

rencontre, je serois un peu greffier de Vaugirard. Mais voicy une chose qui m'estonne bien plus, c'est que ce petit homme eut l'insolence de lire ces deux piéces comme siennes, en presence de Patru mesme, chez le Premier president de la Cour des Aydes. Patru m'a dit : « Mon amy, j'en estois desferré moy-mesme. » On fit Monsieur le Chancellier protecteur en ce temps là * : Bezons disoit : « J'ay la place de » Monsieur le Chancellier, je luy succede. — C'est » bien, » luy dit Patru, « c'est signe que vous luy succederez aussy un jour en celle de Chancellier. » Une fois il disoit : « Si je n'eusse esté hier à l'Academie, » le plus sot avis du monde eust passé. » Un jour il dit à M. Conrart, parlant d'un docteur de Sorbonne nommé d'Autry, qui avoit esté precepteur de M. Talon : « Le bon homme a demandé en grace qu'on » l'enterrast dans nostre chapelle. Vous savez bien, » adjousta-t-il, « comment cela s'entend ; c'est-à-dire d'estre enterré à nos pieds. — Ouy, » dit Conrart, « comme Bertrand Duguesclin aux pieds des roys de » France. »

En 1643.

Vous avez veû quelles obligations il avoit à Patru ; cependant il fut cause que M. de Rohan-Chabot ne luy donna pas la premiere cause de l'affaire contre Tancrede, disant qu'il avoit la voix pitoyable [1]. Veritablement il l'a belle, luy, qui ne sçauroit prononcer un *r*, et qui semble avoir tousjours la bouche pleine de boüillie, pour ne rien dire de pis. Je ne sçaurois

[1] Il ne l'a que foible.

croire que ce fust par envie, car il faut quelque espece d'egalité pour cela. Conrart disoit que, s'il eust fait cela avant que d'espouser sa cousine, qu'il auroit rompu le mariage. Il vendit sa charge, et, par le credit de son oncle Talon, il eut un brevet de conseiller d'Estat, et en suitte je ne sçay quelle intendance de Soissons ; or, il faisoit si fort l'entendu, que Patru l'appelloit *le Roy de Soissons*. Une fois il fut diablement relancé chez MM. du Puis. « J'ay trouvé, » disoit-il, « à mon retour de mon intendance, les » maximes toutes changées ; car on dit que nos biens » ne sont point au Roy. — On ne l'a jamais deû dire » autrement, » dit brusquement M. du Puis l'aisné* qui le traitta d'ignorant et de suppost de tyranie. Il eut en suitte l'intendance de l'armée de Catalogne, et après, celle de Languedoc où il est encore. Dans la Regence, nous parlerons de ses fredaines et de ses meschantes plaisanteries.

Pierre du Puy, mort en 1652.

COMMENTAIRE.

I. — P. 201, lig. 5.

Bazin, sieur de Bezons, est fitz d'un tresorier de France, et petit-fitz d'un medecin de Troyes, qui estoit de basse naissance.

Des Réaux est ici d'accord avec les notes manuscrites de notre *Cabinet des Titres*, au moins pour le père de Bezons, Pierre Bazin, trésorier de France à Soissons, mari de Suzanne Talon, sœur d'Omer Talon. Il est généralement admis que les Bazin etoient de riches marchands de toiles et de draps de la ville de Troyes, qui fabriquèrent les premiers cette légère etoffe croisée à laquelle est resté le nom de *bazin*. L'enseigne de la maison, ajoute-t-on, etoit *Aux trois couronnes*, et les Bezons ont eu le bon esprit de l'adopter pour leurs armes. La Ches-

naye des Bois n'en rattache pas moins le maréchal de Bezons, fils de notre Claude Bazin de Bezons, à une maison noble et ancienne de Normandie.

II. — P. 201, lig. 9.

Aussy bouffy d'orgueil qu'il y en ayt au monde, et qui se prend autant pour un autre.

C'est-à-dire : Et qui se prend pour un autre, autant que personne du monde. Nous avons déjà vu cette construction qui n'offre pas un sens assez clair.

Quelques lignes plus loin, nous voyons : *Quelque femme assez simple, pensant coucher de gros.* Et non pas *accoucher de gros*, comme on avoit mis aux editions précédentes. *Coucher* a le sens ici de mettre en jeu, parce qu'en effet on etend, on couche l'argent sur la carte ou sur la table. On le dit figurément dans ce sens, quand on hâble, et qu'on avance quelque chose de grand et d'extraordinaire. « Ce garçon » veut trouver une dot de cent mille ecus, il couche trop gros, » etc.

Plus loin encore : « Je ne pourrois rien produire si je n'estois seul, » et... je serois un peu *greffier de Vaugirard.* »

On dit proverbialement : *C'est le greffier de Vaugirard, qui ne peut ecrire quand on le regarde.* Cela vient de ce qu'il tenoit son greffe dans un lieu qui ne recevoit de lumiere que par une petite fenestre, de sorte que quand on le regardoit par là, on luy bouchoit le jour. (Furetiere.)

— La répétition du *que*, dans une phrase qu'on lira plus loin, etoit alors consacrée par l'usage : « Conrart disoit *que*, s'il eust fait cela avant » que d'espouser sa cousine, *qu*'il auroit rompu le mariage. » Ici, Conrart se montroit ami trop partial ainsi que des Réaux, quand à propos du reproche fait à la voix de Patru, il dit : « *Il l'a belle, luy,* » *qui ne sçauroit prononcer un r...* » M. Bezons pouvoit répondre que lui ne prétendoit pas défendre M. de Rohan-Chabot, et que Patru, dont la voix etoit foible, (on diroit aujourd'hui l'*organe*), devoit céder le champ à la parole incisive et déclamatoire de Gauthier.

III. — Fin.

Bezons, de l'Académie française, n'a fait imprimer qu'un *Traité de la paix de Prague*, auquel il n'a pas mis son nom. Il fut intendant de Languedoc pendant vingt ans et mourut à soixante-sept ans. Quand des Réaux ecrivoit son historiette, il n'avoit que quarante ans. Le maréchal de Bezons, mort sous le règne de Louis XV, etoit un de ses trois fils.

CCLXXXVII.

SALOMON-VIRELADE.

(*Francois-Henry Salomon-Virelade, né à Bordeaux, 4 octobre* 1629, *avocat général au Grand-conseil, mort* 2 *mars* 1670.)

Il faut accoupler Salomon à Bezons; ils ont esté tous deux compagnons à la charge d'advocat-general du Grand-conseil, et receûs en mesme temps à l'Academie *; *Arcades ambo.* M. Chapelain le fit recevoir *, disant qu'il falloit mettre des gens de qualité [1]. A la vérité, il est filz d'un conseiller au parlement de Bordeaux; mais il n'est pas d'une fort bonne famille. Il voulut faire accroire gasconnement que Monsieur le Chancellier l'en avoit pressé terriblement, et ce fut luy qui l'en pressa. Ce garçon n'estoit pas mal fait, mais il estoit et est encore un grand fat. Dez qu'il fut icy, il voulut se faire auteur : il debuta par faire imprimer des vers latins sur la naissance du Roy, et un meschant *Benedicite* en vers françois où il y avoit, entre autres sottises, que les montagnes sont les mamelles de la nature, et que les rivieres et les fontaines couloient d'argent potable; et il se trouva qu'il

Salomon, en 1664. *Voy.* t. III, p. 288-298.

[1] Mais si cela est, il y falloit mettre M. d'Usez et M. de Monbazon.

avoit volé cette belle piéce à un moine de son pays qui le reclama à cor et à cry, comme un precieux joyau. Non content de cela, il adressa à M. Grotius, alors ambassadeur de Suede en France, qu'il ne connoissoit point, un discours auquel il avoit fait un mauvais commencement et une mauvaise fin ; mais le reste estoit de Balzac. Là, il parloit à M. Grotius comme à un amy familier, et Grotius disoit qu'il ne le connoissoit pas. Quand Menage estoit après * à entrer chez l'abbé de Retz, « Il faudra, » luy dit-il, « que nous fassions cela pour vous. » Et depuis il fut assez sot pour aller prier Menage de le presenter à l'abbé de Retz. Menage fut le plus surpris du monde de cette effronterie-là.

Songeoit.

Il vouloit espouser Mme de Comminges, alors fille ; elle est de Bordeaux [1] ; elle n'en voulut point. Un jour qu'il parloit à Darbo de cette recherche : « Il n'y a » plus, » disoit-il, « que quelques petites difficultez. » Mon pere n'en a pas trop d'envie, au moins il ne » veut pas assez donner. La mere de la fille ne le » veut guères, et la fille presque point. Cela vaut fait » pourtant. » Il parla un an d'achepter une charge de maistre des Requestes, qu'il n'achepta point, et en parlant de ces charges-là, comme s'il en eust eu une, il disoit : « Cela fera encherir nos charges, cela » fera diminüer nos charges. » Enfin il s'en alla à Bordeaux, où il espousa une fille du president de la Lane *, veuve d'un vicomte d'Oreillan [2]. Luy achepta

Isabeau de la Lanne, fille de Lancelot de la L. président à mortier au Parlement de Bordeaux.

[1] Son pere s'appelloit d'Amalvy, et estoit conseiller à Bordeaux.

[2] De bonne maison de Limousin ; cadet du comte d'Uza.

la charge de lieutenant-general, et prit le nom de Virelade : c'est une terre. Sa femme est fort laide et fort fardée, le mesprise fort et le fait fort cocû [1]. Cet esté, elle estoit à Paris publiquement logée avec un la Nogarede, son galant.

[1] Elle se mesla de joüer, et perdit ce qu'elle avoit. Virelade, au bout d'un an et plus, vint à Paris, autant pour affaire que pour cela : or, dans l'auberge où ils logeoient, il y avoit bien de la jeune noblesse. Quelqu'un d'eux fit une chanson, *Quand la baleine arriva*, où il y avoit que Mme de Virelade avoit la bouche plus grande et le — plus grand que la baleine. Elle s'en offensa ; il y en eut qui prirent son party. Voylà un appel de quatre contre quatre. Les Mareschaux de France les accommoderent, et la dame avec le mary fut oüye, et on luy fit satisfaction. Quand elle vint, un page alla dire : « Messieurs, » voylà cette dame de la baleine qui est là-dedans. »

COMMENTAIRE.

I. — P. 206, lig. 10.

Il est fitz d'un conseiller au parlement de Bordeaux, mais il n'est pas d'une fort bonne famille.

On n'en a pas moins fait à Salomon une belle généalogie, insérée dans les *Mélanges* de Vigneul-Marville, t. III, p. 393, et que l'abbé d'Olivier estime très-chimérique. (*Hist. de l'Académie*, 1730, p. 342.)

II. — P. 206, lig. 16.

Il debuta par faire un méchant Benedicite... *où il y avoit... que les montagnes sont les* mamelles de la nature.

De notre temps, un ecrivain qui s'est souvent élevé très-haut pour retomber très-bas, M. Michelet, dans un de ses ouvrages historiques, estime que les montagnes sont moins les *mamelles* que les *phallus* de la nature. Nous aimerions mieux le sentiment du bon Salomon Virelade.

Le livre que Salomon adressa à Grotius est un *Discours d'Estat sur l'histoire du cardinal Bentivoglio*. Paris, 1640, in 8°. Il a fait encore

imprimer à Bordeaux deux petits traités latins : 1° *De officiis et pœnis Romanorum* ; 2° *De officiis vitæ civilis.*

III. — P. 207, lig. 15.

Il vouloit espouser Mme de Cominges, alors fille.

Sybile-Angelique d'Amalvy, mariée en 1643 au comte de Cominges. Elle etoit belle, et Boisrobert ecrivoit d'elle à Scarron, de Poitiers où la Cour se trouvoit, en novembre 1651 :

On y voit la belle Cominge
De qui l'Amour est le vray singe,
Pour regner il la contrefait...
(*Épîtres en vers*. 1659, p. 89.)

IV. — P. 207, lig. 27.

Il espousa une fille du president de la Lane, veuve d'un vicomte d'Oreillan, de bonne maison de Limousin; cadet du comte d'Uza.

Isabeau de la Lane avoit eté mariée en premières noces à Charles de Lur-Saluces vicomte d'Aureilhan, fils d'Honoré de Lur-Saluces comte d'Uza et vicomte d'Aureilhan. Claude Honoré, frère utérin de Charles, a continué cette grande maison, aujourd'hui représentée par les fils d'Antoine-Marie-Henry-Amédée, marquis de Lur-Saluces, mort en juillet 1825.

V. — P. 208, lig. 2.

Sa femme est fort laide... le mesprise fort et le fait fort cocû.

A ces marques, nous reconnoissons le M. de Virlade lieutenant du Roy à Bordeaux qui, l'un des premiers, osa parler de paix en 1653, malgré les clameurs de l'armée. « Chacun d'eux, » (MM. de Virlade et Bracalon), « avoient un intérêt domestique, c'est-à-dire une femme qui » leur devoit faire souhaitter la paix et notre sortie de Bordeaux... » Leurs femmes avoient d'assez bons amis dans notre Cour pour sauver » leurs maris d'un bannissement, parce qu'elles eussent eté obligées de » les suivre, et que l'absence de ces dames ne convenoit pas à nos » courtisans. » (*Mémoires de l'abbé de Cosnac*, I, p. 74; 76.)

CCLXXXVIII. — CCLXXXIX.

MADAME DE LA GRILLE.

MENILLET.

(*N. de Tufani, fille de Pierre de T., président à la chambre des Comptes de Montpellier en* 1592.)

Un vieux cavalier, qui avoit eu bonne part aux guerres civiles de Languedoc et de Dauphiné, s'avisa de se marier pour avoir lignée, et espousa la fille d'un president de la cour des Aydes* de Montpellier, nommé Tuffani; mais il se prenoit pour un autre, et ne faisoit pas autrement ce qu'il falloit pour cela. Le pere de la fille, qui avoit envie de ne pas laisser eschapper le bien de cet homme (il avoit au moins trente mille livres de rente), fait une assemblée de parens et leur propose de remonstrer à sa fille que ce seroit un coup d'habile femme de donner un heritier à ce bon homme qui en seroit ravy, et de se conserver ses richesses en mesme temps. On en parle à la dame, et on luy nomme tout d'un train trois hommes bien faits, ny trop jeunes ny trop vieux, et

Ou plutôt : *Des Comptes*, Pierre de Tufani.

qu'on croyoit propres à faire lignée. Elle s'y resolut, et choisit un conseiller de la Cour des Aydes, nommé M. Deyde; c'estoit un garçon de trente-cinq ans ou environ. Mais comme ce conseiller n'estoit pas trop dans la galanterie, on se servit d'une mademoiselle Marquise pour les faire joindre. Cette femme, qui estoit gaye, alla trouver ce M. Deyde et, en folastrant, luy demanda s'il n'avoit point quelque inclination. « Helas! » luy respondit-il, « ma bonne demoi- » selle, qui voudroit de moy? je ne suis plus jeune. » — Qui voudroit de vous! » repliqua-t-elle, « je sçay » bien une dame qui est une des plus belles et des » plus qualifiées du pays, qui ne vous hait pas; » elle la luy nomma. « Et pour vous monstrer, » adjousta-t-elle, « que je ne mens point, vous n'avez qu'à » vous trouver en tel lieu, elle y sera; taschez seule- » ment de l'approcher; prenez-luy la main, si vous » pouvez, elle ne manquera pas de vous la serrer. » Cela arriva comme elle l'avoit dit; de sorte que le Conseiller eut bientost mis l'aventure à fin. Au bout de quelque temps la belle se sentit grosse, et quand elle en fut bien asseurée, un jour que le Conseiller pensoit se divertir comme de coustume, elle luy declara toute l'affaire, et luy dit qu'elle estoit fondée sur un avis de parens; qu'elle luy avoit l'obligation de tout son bonheur, et qu'elle le supplioit de n'en rien dire à personne. Elle eut un garçon qui ressembloit fort à son veritable pere, et qui fut heritier de son pere putatif.

MENILLET.

Voicy une histoire qui a du rapport à l'autre en quelque chose. Un gentilhomme de Champagne, nommé Menillet, qui estoit capitaine dans un regiment de gens de pied, comme il estoit un hyver en garnison à Montauban, devint amoureux de la femme de son hoste, qui estoit un bourgeois assez à son ayse; mais quoyqu'il y employast tout ce qu'il sçavoit de l'art d'aimer, il ne put pourtant rien gaigner. Enfin il usa de stratageme; et, ayant remarqué que le mary se levoit d'ordinaire avant le jour, pour aller vacquer à ses affaires; une fois qu'il estoit sorty du logis de grand matin, le Capitaine entre dans la chambre de cette femme et se couche auprès d'elle qui, toute endormie, ne discerna pas trop bien la voix de son mary, et prit pour bonnes les raisons qu'il luy dit pourquoy il se recouchoit. Le galant ne perdit point de temps; mais il y alloit tellement en gendarme qu'elle s'aperceût bientost de la tromperie. Il luy en demanda pardon. Cette femme, outrée de desplaisir, alla conter sur l'heure sa desconvenüe à sa mere, qui fut d'avis d'envoyer querir le Cavalier. Il y alla, et elles luy firent promettre qu'il n'en diroit rien à personne. Quelques années après, il passa par Montauban, et, comme il ne songeoit à rien moins, une femme en deuil et voilée luy dit tout bas, en passant, qu'elle le prioit de la suivre. Il la suivit, et, quand ils furent dans le logis de cette femme : « Comment, » luy dit-elle, « Monsieur, » en ostant son voile ou cappe de deuil qu'on porte en ce pays-là, « vous ne vous souvenez plus de votre hostesse? »

Elle luy conta après qu'elle luy avoit l'obligation de tout le bien de son mary, « car, » luy dit-elle, « je de- » vins grosse de la tromperie que vous me fistes, et » mon enfant a herité de son pere putatif. » Pour reconnoistre ce bienfait, elle luy avoit promis de l'espouser au retour de la campagne; mais il y fut tué.

COMMENTAIRE.

I. — P. 210, lig. 6.

Un vieux cavalier...

Ce vieux cavalier dont l'aventure rappelle involontairement quelques histoires de notre temps assez analogues, pouvoit bien être un gentilhomme d'Arles, le sieur de Grille ou de la Grille, qui fut tué le 11 avril 1637 à l'attaque des forts de l'île Sainte-Marguerite. (Voy. la *Gazette de France* à cette date.)

Je n'ai reconnu d'autre sieur de Menillet qu'un capitaine de vaisseau qui se trouva au combat du 22 août 1640, près de Cadix, entre les flottes française et espagnole. Le même commandoit, en 1646, le vaisseau le *Triomphe*, et se distingua le 14 juin dans un combat livré entre les mêmes flottes, sur la côte de Cadix. Enfin il fit encore bien son devoir, au commencement de 1648, près de Castellamare, sous les ordres du duc de Richelieu.

CCXC.

MENAGE.

(*Gilles Menage, né à Angers*, 15 *août* 1613; *mort à Paris*, 23 *juillet* 1692.)

Menage est filz d'un advocat du Roy d'Angers : il fut quelque temps icy au barreau, mais sans plaider. Il est vray qu'il n'y estoit pas sans parler, car il disoit tout ce qui luy venoit à la bouche, et mesdisoit du tiers et du quart. Il n'a jamais plaidé qu'une cause, à ce qu'on dit, encore ne fut-ce à Paris et ne put-il achever, car il demeura court. Ce fut pour cela, dit-on, qu'il quitta le palais; c'estoit aux grands jours de Poitiers*. Là il devint amoureux d'une dame, et fit assez rire le monde, car il avoit des galants* vers et jaunes, et il alla voir comme cela feu M. Talon*, qu'il connoissoit. En causant, M. Talon luy arracha presque tous ses galants. Son pere luy donna sa charge; il ne la fit que six mois, et après la rendit à son pere; cela les mit mal ensemble. Il disoit, pensant dire une belle chose, qu'il ne s'estonnoit pas de n'estre pas bien avec son pere, qu'il luy avoit rendu un *mauvais office*[1].

En 1634.

Des nœuds de ruban aux genoux, aux manches, etc.

Omer Talon, avocat général, mort en 1652.

[1] Il disoit aussy de son pere qu'il estoit comme Jean de Wert, qu'il

Sans connoistre autrement Patru, il disoit de luy, parce qu'il le trouvoit tousjours propre, « que c'estoit » *Orator optimè vestitus ad causas dicendas*[1]. » A Angers, quoyque tout Angevin pour l'ordinaire soit goguenard et mesdisant, il estoit fort descrié pour la mesdisance. Une fille[2] luy en faisoit un jour la guerre. « Mais sçavez-vous bien, » luy dit-il, « ce que » c'est que mesdisance? — Pour la mesdisance, » dit-elle, « je ne sçaurois bien dire ce que c'est; mais » pour le mesdisant, c'est M. Menage[3]. » Il estoit sujet à la sciatique. A Angers, il souffrit fort patiemment qu'on luy appliquast des fers chauds à l'emboisture de la cuisse, et n'en fut pas pourtant guery. Il estoit beau garçon; mais il n'a jamais eu une santé vigoureuse[4].

ne donnoit point de quartier, voulant dire qu'il ne luy payoit point sa pension. Et dans les lettres qu'il luy escrivoit, il ne pouvoit s'empescher de le railler.

[1] Quintilien dit cela d'un homme de son temps*.

Homo in agendis causis optimè vestitus. De Orat., l. VI ch. 3, § 84.

[2] Mlle de Mouriou, (*mots biffés*) dont nous parlerons ailleurs.

[3] Cette mesme fille estoit cajollée par un garcon qui, jaloux, quand ce fut à son tour à chanter une chanson, en dit une où il y avoit qu'il rompoit ses fers. Elle, car elle chanta après luy, avec un ton fin et moqueur se met à en dire une dont la reprise est :

Hélas! mon ange, mes amours,
M'aimerez-vous toujours?

[4] Il disoit qu'il y avoit trois plaisans predicateurs à Angers : Costar, qui n'avoit qu'un sermon; le prieur des Matras*, qui n'en avoit que la moitié d'un, car il demeura à my-chemin; et le prieur de Pommier*, qui demeura la bouche ouverte, et ne prononça pas une parole.

Charles Bautru, prieur de M. (*Voy.* t. II, p. 322-328.)

Maison de Benédictins, à 5 lieues de Roanne.

— Il disoit que la traduction de M. d'Ablancourt estoit comme une femme d'Angers qu'il avoit aimée; belle, mais peu fidele. D'Ablancourt le laissoit dire, et disoit : « Nous sommes amys; mais je ne pretens pas » l'empescher de babiller. Nous faisons comme l'Empereur et le Turc,

Il ne fut pas plus tost de retour de la Province, qu'il debuta par une satyre contre toute l'Academie; c'est ce qu'il appelle *la Requeste des Dictionnaires* *. C'est ce qu'il a fait de meilleur, quoyque la versification n'en soit nullement naturelle, et qu'il y ayt par endroits bien de la traisnasserie. En ce temps-là il logeoit chez un auditeur des Comptes, nommé Aveline, qui avoit espousé sa sœur*; c'estoit au devant du logis de Mme de Cressy, fille de la Martelliere, fameux advocat[1]. Cette femme estoit fort coquette et toute propre à faire donner dans le panneau un Jean de lettres comme Menage; d'ailleurs elle estoit ravie d'avoir un homme de reputation pour son mourant. Comme il conte volontiers tout ce qu'il croit à son avantage, il a conté à quiconque a voulu l'entendre, que cette femme l'aimoit et qu'il en avoit eu assez de faveurs, comme de luy taster les cuisses; mais, par ma foy, elle s'en mocquoit. Il se pique d'estre galant; cependant je l'ay veû dans l'alcove de Mme de Rambouillet se nettoyer les dents, par dedans, avec un mouchoir fort salle, et cela durant toute une visite. Elle * a dit qu'il faisoit le deses-

Composée vers 1638, et pour la première fois imprimée en 1649.

Guyonne Menage, mariée à Jean Aveline sieur de la Garenne, auditeur en la chamb. des Comptes.

Mme de Cressy.

» qui laissent un certain pays entre eux deux, où il est permis de faire » des courses sans rompre la paix. »

Cet alinéa barré dans le manuscrit.

—*Après une epreuve qu'on venoit de faire que les chiens ne mangeoient point de viande noire, Menage dit à une dame fort brune: « Regardez, vous n'estes pas bonne à donner aux chiens. »

—Montmort le maistre des Requestes, qui est de l'Academie, et s'appelle Habert*, parent de l'abbé de Cerizy, dit qu'il faudroit obliger Menage à se faire de l'Academie, comme on oblige ceux qui ont honny des filles à les espouser.

Henry-Louis Habert, sieur de Montmort; mort en 1679.

[1] Cressy est gentilhomme.

péré devant elle, jusqu'à se donner de la teste contre la muraille; mais il prenoit garde que ce fust en un endroit où il y eust une baye de porte ou de fenestre, derrière la tapisserie. Ce ne fust pas faute d'occasions s'il n'en vint à bout, car s'estant broüillé avec son beau-frere, Cressy le prit en pension. Il fit long-temps le fou, il se guerit; il eut des recheûtes, tesmoing l'elegie où il y avoit:

Logé dans vostre hostel, assis à vostre table, etc.

Peut-estre l'a-t-il changé. D'ailleurs le mary cherchoit fortune où il pouvoit, n'estoit point jaloux, et la dame ne passoit pas pour fort cruelle. On en avoit fort mesdit avec M. de la Vrilliere, et on appelloit certaines avances qui avoient figure de cornes, que Cressy avoit faittes à une maison qu'il a fait bastir dans une place qui venoit de la Vrilliere, *les cornes de Cressy*. A la fin luy et la dame se querellerent tout de bon; car, l'ayant rencontrée en une visite, ils se harpignerent. Elle luy dit qu'elle ne l'avoit jamais trouvé (bon) qu'à estre le precepteur de ses enfans, que c'estoit un beau prestre crotté, (il portoit tousjours la soutane): « Vrayment, » luy respondit-il, « vous n'en estes pas de mesme; on vous leve si » souvent vos juppes qu'elles n'ont garde d'estre » crottées [1]. »

Pour exercer son humeur mordante, il s'avisa de

[1] Il eut prise avec l'abbé d'Aubignac, sur une comedie de Térence *, et ils ont escrit l'un contre l'autre. Menage n'est pas le plus fort.

* *L'Heautontimorumenos*; dans les *Miscellanea*.

Vita Gargilii Mamurræ parasito pædagogi, scriptore Marco Licinio Dans les *Miscellanea.*

faire la Vie de Montmaur, le Grec*; c'estoit un impertinent et insolent pedant; mais, ma foy, il falloit bien avoir envie de mordre pour s'amuser à mordre un pauvre diable comme cela. Cependant tout un temps ce fut la mode, car le centon latin que Menage fit contre (j'appelle ainsy cette Vie, composée de pieces raportées des anciens) réussit assez, et ce fut ce qui servit le plus à le faire entrer chez l'abbé de Retz qui, sur la recommandation de M. Chapelain principalement, le receût de fort bonne grace; car, n'ayant point de chambre chez luy (il estoit desjà au petit Archevesché [1]), il envoya ordre par tout le cloistre de ne loüer aucune chambre à M. Menage, et luy, luy en loüa deux à ses despens, quasy vis-à-vis de son logis.

Ogier, le predicateur, fit en ce temps-là un sonnet qui disoit qu'il estoit surpris de voir que Menage persecutoit un pedant bien moins pedant que luy. On croit que ce maltalent d'Ogier vient de ce qu'un jour qu'il avoit presché, Menage, à la collation du Predicateur, dit : « A la santé de M. Ogier! bis! — Ogier crut qu'il vouloit dire que ce sermon estoit un sermon qu'il avoit prononcé desjà deux fois. Cela estoit peut-estre vray; mais l'autre n'y pensoit pas, il n'est pas malin. Ogier est hargneux et grossier, et peut-estre aussy pedant pour le moins qu'un autre : pour l'eloquence, il se prend pour le premier homme du monde. On les accommoda.

[1] L'abbé de Retz estoit desjà coadjuteur.

Ce fut après l'edition de la Vie de Montmaur et des Vers latins et françois, que Menage et ceux à qui il en avoit demandé avoient faits, que *la Requeste des Dictionnaires* courut les rües *. Giraut, beau garçon, qui estoit l'apprentif de Menage, comme Pauquet l'est de Costar, dit que Montrueil, surnommé le fou *, luy avoit escroqué cette piece. Je ne sçay ce qui en est, mais l'autheur est assez vain pour l'avoir laissé aller. Plusieurs de l'Academie s'en offenserent, mais surtout Boisrobert qu'il y traittoit de *patelin* et de sodomiste, sans qu'il luy eust jamais rien fait. Boisrobert fit une meschante response, et après il fit amitié avec luy [1].

Sous le titre : *Le Parnasse allarmé*, 1649.

Mathieu de Montreuil.

Les plaintes de Boisrobert et des autres recommencerent quand Menage, faisant imprimer ses *Miscellanea* *, y mit cette piéce, luy qui avoit dit qu'elle avoit courû sans son consentement. Boisrobert dit qu'un de ses nepveux, qui portoit l'espée, attendit Menage trois heures, à une porte de cloistre, pour luy donner des coups de baston, mais que Menage sortit par l'autre. Il fit une satyre contre Menage, où il l'accuse de se servir de Giraut à bien des choses. Cette seconde querelle se raccommoda comme la premiere ; mais il faut avoüer qu'il n'y a guères d'exemple d'une pareille chose, qu'on aille imprimer une piece comme celle-là, qui est contre tout un corps d'honnestes gens, et qu'on ayt la hardiesse d'y

En 1652.

[1] (*Variante biffée*) : « Boisrobert fit une meschante response, et après » il se raccommoda. Ils sont assez estourdiz tous deux pour s'aimer. »

Æg. Menagii liber adoptivus, in quo doctorum aliquot virorum ad eum et de eo poemata. (126 pages.)

mettre son nom. C'est là qu'est ce livre *adoptivus* *, à la maniere de Balzac; car, pour grossir son volume, il y a adjousté toutes les piéces qui s'adressent à luy.

Paris, A. Courbé, 1650, in 4°.

Il avoit desjà imprimé, avant cela, *les Origines de la langue françoise* *, qui est la plus utile chose qu'il ayt faitte; sa vanité y paroist encore, car en un endroit il dit : « Cela se prouvera par la Relation que » M. de Loire[1] me doit desdier. » Et de Loire ne la luy desdia point.

Nulle disposition naturelle.

Vaugelas, Chapelain, Conrart et les politiques de l'Academie, craignant sa mordacité, se firent de ses amys. J'ay cent fois ry en mon ame de voir ce pauvre M. de Vaugelas envoyer bien soigneusement, l'un après l'autre, les cahiers de ses *Remarques sur la langue françoise* à un homme qui n'a nul genie *, et qui ne s'entend point à tout cela, quoyqu'à le voir faire, il semble qu'il n'y ayt que luy qui s'y entende. Pour Chapelain, comme j'ay remarqué ailleurs, il luy monstroit tout ce qu'il faisoit; et, quand il crut mourir, il avoit ordonné que ce seroit Menage qui reverroit *la Pucelle;* cependant il avoit avoüé à Patru que ce n'estoit qu'un estourdy[2]. Pour moy, je ne nieray pas qu'il n'aist bien de la lecture, que ce ne soit, si vous voulez, un sçavantas (il ne l'est pas tant pourtant qu'on diroit bien) ; mais il n'escrit point bien,

[1] C'estoit un gouverneur des pages de M. d'Orléans, qui avoit fait un voyage.

Chapelain.

[2] Il ne l'a pas espargné * non plus que les autres.

et pour ses vers, il les fait comme des bouts rimez : il met des rimes, puis y fait venir ce qu'il a leû, ou ce qu'il peut trouver. Il a dit parfois quelque chose assez plaisamment ; mais ce n'est nullement un bel esprit. Sa vision d'escrire en tant de langues differentes, car j'espere qu'au premier jour il escrira en espagnol, est une preuve de la vanité la plus puerile qu'on puisse avoir. D'Ablancourt luy disoit : « J'ay » mauvaise opinion de tes vers grecs, car je les en- » tends trop aisément. » Je ne veux pas dire qu'il ayt de la malice, mais au moins n'a-t-il guères de charité ny guères de jugement. Il se mit à descrier les sonnets de Gombaud, et porta chez MM. du Puys, qui ne s'y connoissoient point, les premieres feuilles de ses poesies : on le pria de ne point nuire à ce pauvre homme ; il retourne chez MM. du Puys, et dit devant cent personnes : « Je n'oserois plus » rien dire de Gombaud, car ses amys m'en ont » prié. »

A la verité, on ne peut pas nier qu'il ne serve ses amys quand il peut ; mais on ne sçauroit aussy nier qu'il ne s'en vante furieusement. Il n'est point interessé ; mais, comme nous le verrons par la suitte, il fait aussy terriblement le liberal, et encore plus l'homme d'importance. Il a quelque fierté, mais il a bien (donné) dans la badinerie, et jamais personne n'a plus fait clacquer son foüet : il est de ceux qui perdroient plus tost un amy qu'un bon mot. Dez qu'on parle de quelque chose : « Vous souvient-il, » dit-il, « du mot que je dis sur cela ? » car jamais il n'y eut

une plus seche imagination, et il n'entretient les gens que de memoire. Toutes les fois qu'il a mangé chez moy, nous avons pris plaisir à luy faire dire une mesme sottise. On n'avoit qu'à luy dire : « M. Me-» nage, je vous prie, donnez-moy une pomme de » renette; il me semble que vous vous y connoissez » bien. — Vous avez raison, » disoit-il aussytost, « car je me pique de me connoistre en trois choses, » en œufs frais, en pommes de renette et en amitié. » Voyez le bel assemblage. Cela me fait souvenir de M. de Mascon, Lingendes *, qui disoit que les trois livres qu'il aimoit le mieux, c'estoit la Bible, Erasme et l'Astrée[1].

Jean de L., evêque de Mâcon en 1650.

D'abord, comme c'estoit par estime que l'abbé de Retz l'avoit voulu avoir, il fut comme une espece de petit favory; mais cela ne dura pas tousjours. Il se vouloit tirer du pair, et se mesloit mesme de donner des avis aux autres de la maison. Rousseau, l'intendant, qui estoit bien avec le Coadjuteur, ne fut pas fasché que nostre homme donnast prise sur luy; et le docteur Paris, un fin Normand, qui avoit autrefois servy le Coadjuteur dans ses estudes, homme accredité de longue main, et duquel il sera parlé souvent dans les Memoires de la Regence (car il a rendu de

[1] Et aussy de M. de Beaufort. Un jour qu'il estoit chez Mme de Longueville, cette princesse dit qu'il n'y avoit rien au monde qu'elle haïst plus que les araignées; Mlle de Vertus qu'elle ne haïssoit rien tant que les hannetons. « Et moy, » dit M. de Beaufort, « je ne hais rien tant » que les mauvaises actions. » Voylà qui estoit à peu près assorty comme les œufs frais, les pommes de renette et l'amitié.

grands services au Coadjuteur, durant la Fronderie, et encore plus durant sa prison. —Je diray, en passant, que ce docteur, ayant un procez avec l'abbé de la Victoire pour un benefice, il en plaidoit tousjours plusieurs à la fois, le Coadjuteur voulut les accommoder ; Paris luy dit : « Monsieur, taillez, roignez, » faittes comme il vous plaira. ») Ce Paris donc estoit fort familier avec le Coadjuteur ; Menage s'avisa de luy dire qu'il ne vivoit pas avec assez de respect ; cet homme le remercia bien humblement, et un jour que quelqu'un[1] s'esmancipoit un peu : « Chut ! » luy dit-il, en monstrant Menage du doit, « vous aurez » tantost une censure[2]. »

Le Coadjuteur prit quelque temps après un Escossois, nommé Salmonet, qui devoit estre evesque en son pays, mais qui fut contraint d'en sortir à cause des troubles. Il a des lettres, et ne manque point d'esprit : je suis asseuré qu'il vendroit Menage et le livreroit mouque* sans que l'autre s'en aperceûst. Je n'entends pas ce mot.

[1] Comme Bragelonne*, qui estoit de longue main au Coadjuteur, et qu'il avoit fait chanoine. Etienne de B., chanoine de Sainte-Geneviève.

[2] (*Biffé*) : « Voylà le censeur qui vous chagrinera tantost. »

—Il dit familierement qu'il ne voit que luy d'homme d'honneur. Il s'estoit engagé à un de ses amys, nommé Lafon, de luy faire obtenir de Monsieur le Chancellier des lettres de veteran au parlement de Roüen, où il n'avoit guères esté conseiller. Monsieur le Chancellier luy dit : « Cela n'est pas juste, Monsieur. — Pour une chose juste, je ne » vous la demanderois pas en grace ; je l'ay promis, il faut bien que » cela soit. » Le Chancellier le fit. A Servien (il s'agissoit des gages d'un cocher chassé), il dit : « Monsieur, pour les cinquante escus dont il » s'agit, j'ay promis de les luy faire toucher ; je les payeray si vous » ne les payez. » Servien les paya.

Le Coadjuteur luy fit donner une pension du Clergé, car il s'estoit fait catholique; outre cela, le Coadjuteur prit encore deux ecclesiastiques. Regardez combien en voylà, sans compter un vieux prestre qui avoit esté son precepteur et qui luy servoit d'aumosnier. Cependant le Coadjuteur n'avoit jamais un ecclesiastique avec luy, mais parfois son escuyer, ou un autre gentilhomme. Le pere de Gondy * s'en fascha. Il fallut donc mener des gens d'eglise. Menage s'en plaignoit hautement, et disoit que de toutes les visites qu'il faisoit avec M. le Coadjuteur, il n'y avoit aucune qu'il ne pust faire de son chef; les autres, qui s'estimoient autant que luy, n'y vouloient point aller s'il n'y alloit, et ne trouvoient nullement bon qu'il se pretendist mettre entre leur maistre et eux.

Philippe-Emmanuel, son pere, alors retiré à l'Oratoire.

La Fronde l'acheva, car il se mit à pester, et disoit qu'elle luy ostoit trois mille livres de rente en benefices qu'il auroit sans doute, si M. le Coadjuteur ne s'estoit point avisé de fronder. Non content de cela, il disoit cent choses dont il se fust fort bien passé : « A quoy bon tenir table, » disoit-il, « quand » on doit, et qu'on n'a encore recompensé per- » sonne? » Après, il blasmoit tousjours le party du Coadjuteur.

Avant la Fronde, il avoit desjà tesmoigné assez de chagrin d'estre à quelqu'un, surtout depuis la mort de son pere, qu'il se voyoit du bien honnestement; mais il eust bien voulu faire rouller un carrosse, et, pour cela, il luy falloit demeurer chez le Coadjuteur. « Morbleu! » disoit-il quelquefois, « je veux faire plus

» de bien à Giraut que M. le Coadjuteur ne m'en » fera. » Cependant, c'est une chose constante, qu'il est obligé au Coadjuteur et au grand abord de sa maison de presque toute la reputation et de presque toutes les connoissances qu'il prise le plus, je veux dire celle des grands seigneurs et des grandes dames. Enfin, le Coadjuteur s'en fascha, et, en pleine table, aussy imprudemment que l'autre, dit tout haut, Chapelain y estant present, que Menage estoit un estourdy, et pria Chapelain de luy dire qu'il n'estoit nullement satisfait de sa petite conduitte[1]. Menage s'emporta, dit qu'il avoit fait trop d'honneur au Coadjuteur. « Si je joüissois de mon bien, » dit-il, « si l'An- » jou estoit paisible, je le planterois là. » Et après il fut quatre jours sans aller chez luy. Chapelain raccommoda la chose, et fit tant que le Coadjuteur alla chez Menage, le prit par la main et le mena disner avec luy. L'esté suivant, dans le dessein d'aller en Anjou où il vouloit mener deux laquais, il en prit donc un de plus et le faisoit manger chez le Coadjuteur. Cela n'estoit pas raisonnable, et on ne souffre point ces choses-là dans les grandes maisons, à cause des consequences; on luy en dit quelque chose; il respondit que ce n'estoit que pour huict jours. Ce laquais y fut quatre mois, et Menage vouloit que l'Argentier prist tant par jour pour la despense de son laquais, « ou bien, » disoit-il, « je jetteray cet argent » dans la riviere. — De quelle maniere mettray-je

[1] A la fin de 1649.

» cela sur mon compte? » disoit cet homme, « et pré-
» tendez-vous que M. le Coadjuteur ayt tenu le la-
» quais de M. Menage en pension? » Au retour, ce mesme laquais y fut encore un mois.

Il fait profession d'estre le plus fier des humains, et dit familierement qu'il ne voit que luy d'honneste homme. Si fier se prend simplement pour vain, d'accord ; mais vous voyez bien que l'affaire de ce laquais n'a que voir avec le magnanime. Il se trouvera par la suitte quelque autre chose qui n'y convient peut-estre pas plus que celle-là. Son orgueil est bon à quelque chose, à rabattre le caquet à de petits Barillons et autres jeunes gens comme cela.

Quand il vit le Coadjuteur cardinal, il se radoucit pourtant un peu pour luy. En ce temps-là luy et Giraut se separerent : il s'est vanté deux cens fois qu'il avoit donné mille escus (à Giraut), pour amortir la pension d'une prebende du Mans qu'il luy avoit fait avoir, qu'outre cela, il luy donnoit trois cens livres de pension viagere, et qu'il l'avoit fait bibliothecaire de M. le cardinal de Retz. Ce petit fat de Giraut devint tout-à-coup si fier qu'il fit son apologie à un homme qui le rencontra à pié dans la rüe Coquilliere, disant qu'il n'avoit pu trouver de chaise.

Menage, entre autres dames, pretendoit estre admirablement bien avec Mme de Sevigny la jeune, et Mlle de la Vergne, aujourdhuy Mme de la Fayette. Cependant le Pailleur m'a juré qu'il leur avoit oüy dire qu'elles aimoient mieux Giraut que luy, et qu'elles le trouvoient plus honneste homme; et la

derniere, un jour qu'elle avoit pris une medecine, disoit : « Cet importun de Menage viendra tantost ! » Mais la vanité fait qu'elles luy font caresse [1].

Ma foy ! il est quelquefois bien grossier [2]. Je luy ay oüy dire à deux fort jolies femmes, et il n'y en a pas à la douzaine d'aussy bien faittes : « Mesdames, » excusez si je vous rends si peu de visites, je ne vois » plus que des heroïnes. » Un jour il estoit dans le carrosse de M. de Laon *, filz du mareschal d'Estrées; Quillet y estoit aussy. M. de Laon luy dit : « Il faut » que j'aille chez M. de Seneterre » (Menage ne le connoissoit pas), « après nous irons nous promener. » M. de Seneterre n'y estoit point : « Dittes, » dit M. de Laon, « que c'est l'evesque de Laon, qui estoit venû » pour avoir, etc. — Dittes, » dit Menage en suitte, « qu'un nommé Menage estoit aussy venû pour avoir » l'honneur de le voir. » Quillet, quelques jours après, alla chez la comtesse de Charraut avec M. de Laon : elle n'y estoit pas : « Dittes, » dit-il, « que c'est l'e-

Cesar d'Estrées, evêque de Laon, mort en 1714.

Marie Lescalopier, belle-sœur de la présidente Lescalopier.

[1] Il y a bien des hommes qui ont cette foiblesse. Un jour qu'il estoit chez Nantueil, le graveur, avec Lyonne qui se faisoit faire sa taille-douce, il parloit sans cesse et disoit « qu'il avoit sept cens pistolles » qui ne devoient rien à personne ; qu'il avoit envie de les employer à » un voyage de Rome. — Vous ferez bien mieux, » luy dit Nantueil, « de m'en envoyer dix que vous me devez de reste de vostre portrait. » Cela le mortifia un peu. Il y a autour de ce portrait : *Ægidius Menagius, Guillelmi filius.* Son pere a fait je ne sçay quel petit Traitté. « Venez une autre fois tout seul, » dit Nantueil à Lyonne. — « Voyez-» vous, » dit l'autre, « cela nous sert dans le monde, de mener de ces » beaux esprits avec nous. »

[2] Et quelquefois bien peu civil chez luy. Il s'est roigné une fois les ongles devant des gens avec lesquels il n'estoit point familier.

» vesque de Laon. — Dittes, » adjousta Quillet, « que » c'est aussy M. Menage qui, etc. [1] »

Quelquefois il a mieux rencontré que cela, tesmoing un jour que le feu Premier President *, voulant conter le conte de du Moustier de *Bourguemestre de Sodome*, et ne sçachant que mettre au lieu de Sodome, Menage dit : « Il ne faut que dire, *Bourgue-* » *mestre de Vendosme.* »

Pomponne de Bellievre, mort en mars 1657. (*Voy.* t. III, p. 493.)

J'ay desjà remarqué ailleurs qu'il n'estoit pas aymé chez le cardinal de Retz, si ce n'est des gens de livrée et des bas officiers, à cause qu'il leur donnoit les estreines avec trop de profusion. Outre cela, il se vantoit d'estre libre, de n'estre à personne. Il disoit des choses messéantes à table, comme de dire que le petit Scarron alloit tenir bordel de filles et de garçons à Saint-Cloud, pour gaigner plus que la Durier*; tantost il alloit en Italie, tantost il alloit en Suede, dont la Reyne luy avoit envoyé une chaisne d'or; je croy que ce fut pour l'espistre qu'il luy fit, en luy dediant les vers de Balzac, car je ne pense pas qu'il y en ayt une plus pedantesque au reste du monde. Il y a quelque chose de desmonté dans cet esprit, car au mesme temps qu'il faisoit le liberal, qu'il disoit qu'il n'estoit à personne, il ne laissoit pas d'envoyer querir tous les soirs sa chandelle chez le Cardinal, quoyqu'il ne fust pas logé si près de chez luy, et il se faisoit fort bien saigner, quand il en

Historiette.

[1] M. de Laon dit que Mme de Sevigny est, dans les ouvrages de Menage, ce qu'est le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre; il ne sçauroit s'empescher de l'y mettre.

avoit besoing, par le chirurgien du domestique *, avec lequel on estoit abonné à quinze sols par saignée; cela se voit par les comptes qu'on m'a voulu monstrer.

C'est-à-dire: des personnes attachées à la maison.

Il se vantoit d'avoir plus achepté de *Cirus* que personne, et d'en avoir le moins leû. Il employoit son argent à aller en chaise, à faire peindre celle-cy et celle-là, et à envoyer tous les livres nouveaux au mareschal de Brézé, qui, à la verité, luy demandoit souvent son memoire; mais Menage n'avoit garde de le luy envoyer. Le Mareschal avoit tort *. Menage, comme j'ay dit, n'est pas vilain; mais il est vain à outrance.

Voy. t. II, p. 199.

Tout ce que j'ay dit faisoit qu'il n'y avoit pas un ecclesiastique, pas un suivant chez le Cardinal, qui ne luy en voulust; il arriva une aventure qui le fit bien voir. Un president de Pau, qui croyoit avoir obligation à Rousseau, comme intendant du cardinal de Retz, le convia à disner dans un jardin avec l'abbé Rousseau son frere, Menage, Salmonet et cinq autres personnes de la maison. On fit carrousse; on se jetta des bouteilles et des verres après disné dans ce jardin (c'estoit au mois d'aoust 1652). Rousseau et trois autres prirent Menage en badinant, et, l'eslevant en l'air, se mirent à dire : « Voicy notre philosophe, il faudroit le mettre dans ce tonneau[1], ce seroit Diogene. » Menage crut qu'on se vouloit mocquer de luy; il dit qu'il ne prenoit point plaisir à

[1] Un tonneau pour mettre de l'eau pour arroser.

cela, et en mordit un bien serré. Rousseau en voulut faire reprimande à Menage, quoyque le blessé n'en eust pas fait grand bruit. Menage ne receût pas bien cela; ils se querellerent; Rousseau luy donna un soufflet, et son frere l'Abbé, qui est un vray crochetteur, luy donna en mesme temps un coup de poing à assommer un bœuf, comme s'il falloit tant de gens contre un philosophe. Salmonet voulut faire passer tout cela pour jeu d'yvrognes; l'Intendant offrit de luy demander pardon, et son frere aussy, et d'avoüer qu'ils estoient yvres : Menage n'y voulut point entendre, et s'en alla tout furieux dire au Cardinal, après luy avoir fait ses plaintes, qu'il ne luy demandoit pas qu'il chassast son intendant qui, quoyque insolent, fripon, stupide, luy estoit pourtant necessaire; mais qu'il le supplioit de luy permettre, par un billet signé de sa main, de luy faire donner des coups de baston; et qu'à moins que de luy laisser prendre cette petite vengeance, il sortiroit de la maison. Avez-vous jamais veû une plus belle proposition? Le Cardinal le regarda comme un homme en colere, tascha de l'appaiser, mais pourtant ne le mit point en balance avec son intendant. On en fit des contes par la ville. Mlle de Longueville s'en mocqua, et on disoit qu'on avoit joüé d'une estrange façon à *Remüe-Menage;* et, pour faire l'histoire meilleure, on disoit que Menage estoit entré d'un costé, en criant au cardinal de Retz : *Sire*, *Sire*, *justice!* et que Rousseau de l'autre avoit dit : *Ah! Sire escoutez-nous*, etc*. Dans sa fureur Menage disoit qu'au pis-aller il feroit

Le Cid acte II, sc. 9.

donner des coups de baston à Rousseau ; que pour cent pistolles il le pouvoit faire assassiner ; que dez le soir mesme on s'estoit offert à luy pour cela. Depuis il mit de l'eau dans son vin, et se contenta de sortir d'avec le cardinal de Retz. Quelques-uns de ses amys vouloient qu'il y demeurast, et qu'il essuyast plustost toutes les railleries qu'on pouvoit faire, que de n'avoir pas de quoy vivre comme il avoit accoustumé ; d'autres dirent qu'il avoit bien fait. Pour moy, je luy dis que j'eusse pris congé du Cardinal avant tout cela, car il ne sçavoit que trop qu'il n'y estoit plus bien.

Depuis la plainte qu'il fit au cardinal de Retz, il ne mit pas le pié chez luy, ny le Cardinal ne luy fit pas dire la moindre parole de consolation, ny ne luy parla point d'aller à Compiegne avec luy, quoyqu'il y menast tout son monde. Il s'en plaignit hautement, dit qu'il avoit mangé douze mille escus à son service, et perdu dix ans de temps. Le Cardinal disoit que Menage ne luy avoit jamais rendu le moindre service, en tout ce temps-là. Menage dit et escrit à toute la terre que s'il n'eust point esté au Cardinal, Boisleve[1] ne luy eust point enlevé une prebende d'Angers qui luy venoit par l'indult que luy avoit donné M. de la Margrie*, mais que M. le Chancellier ne la voulut jamais signer, et luy en envoya faire des excuses, disant qu'il en avoit ordre : « Ny le cardinal Mazarin, » adjoustoit-il, « ne m'eust point osté le joyeux avene-

President au Parlement de Bourgogne, mort en 1656.

[1] Depuis evesque d'Avranches.

» ment sur Angers que M. de Lyonne m'avoit fait » avoir. » Mais, comme j'ay desjà remarqué, ny la Margrie ny Lyonne ne luy eussent rien donné, s'il n'eust esté comme le petit favory du Coadjuteur. Enfin, le cardinal de Retz a esté ravy de s'en desfaire.

Sarrazin, son amy, ayant appris cette aventure, luy fit escrire par le prince de Conty. La lettre estoit fort civile; le Prince luy demandoit son amitié, et Sarrazin luy offroit toutes choses de sa part, mais il n'accepta point, « parce, » disoit-il, « qu'il ne vouloit » plus de maistre. » Ce luy fut une grande consolation que cette lettre, car il la porta trois mois dans sa poche, et la lisoit à tout le monde.

A un an de là, ou environ, Mlle de Rambouillet luy fit un estrange compliment : « Monsieur, » luy dit-elle, « j'ay oüy dire que vous me mesliez dans vos contes; » je ne le trouve nullement bon, et vous prie de ne » parler de moy ny en bien ny en mal. » Pour moy, si elle m'en avoit dit autant, je n'aurois pas mis le pié à l'hostel de Rambouillet qu'elle n'eust esté mariée, quoyque ce soit peut-estre un terme bien long *. Il ne laissa pas d'y aller et de manger mesme avec elle à la table de M. de Montauzier. Cela ne s'accorde guères avec ce qu'il conte de M. de Rohan-Chabot : « M. de Rohan qui m'avoit quelque obligation, car » je l'ay servy en ce que j'ay pu, et je luy conseillay » de se battre après qu'il fut marié, il me sembloit » qu'il avoit besoing d'un combat, s'avisa de me dire » que dez qu'il seroit à Angers il feroit mettre mon » frere, lieutenant particulier, en prison; c'est qu'il

Elle epousa le comte de Grignon, 29 avril 1658.

» estoit maire et ne s'accordoit pas avec luy. Je ne
» pus souffrir cela, et luy en dis mon sentiment. De-
» puis, je le salüay très-humblement chez Mme de
» Sevigny, en une fort petite chambre, face à face :
» il n'osta point son chapeau. Je declaray à tout le
» monde et à ses gens que je ne le salüerois plus : je
» ne l'ay jamais salüé depuis. A Angers, il m'auroit
» fait assommer : à Paris, on a une liberté qui ne se
» peut payer. »

Pour subsister, Menage vendit une terre, qu'il avoit eüe à partage, à M. Servien, qui luy fait la rente de l'argent, au denier dix-huict. En ce temps-là on le pria de faire quelque chose pour le bonhomme Gombaud; Servien promit de luy faire toucher quinze cens livres, mais il ne se hastoit pas autrement. Menage luy declara qu'il ne signeroit point le contract de vente de cette terre, qui estoit à la bienséance de Sablé [1], qu'il ne luy tinst parole touchant M. Gombaud. Et cela fut fait; mais il l'a tant chanté que Gombaud ne put s'empescher de faire cette epigramme, car quoyqu'il ne l'ayt point monstrée * et qu'il le nie comme beau meurtre, je suis certain que c'est ce qui luy en a fait venir la pensée. La voicy :

En manuscrit. Elle est au liv. Ier, no 75, de l'édition de 1657.

Si Charles [2] par son credit,
M'a fait un plaisir extresme,
J'en suis quitte; il l'a tant dit,
Qu'il s'en est payé luy-mesme.

[1] Que Servien avoit achetté.
[2] Il n'a pas osé mettre *Gilles*.

Il disoit aussy : « M. Servien et M. le Premier Pre-
» sident sont de mes amys ; Scarron me divertit ; par
» leur moyen je luy ay fait toucher treize cens livres ;
» et à cause de Mme de Rambouillet, deux cens livres
» à ce pauvre diable de Neuf-Germain[1]. » Trilleport, que Sarrazin et luy ont cabalé depuis long-temps, et qui se croit un grand personnage à cause qu'ils l'ont mis dans un dialogue, luy donna son indult qu'il mit sur Clugny. Cela luy a valu le prieuré de Montdidier qui, dit-on, est, en bon temps, de quatre mille livres de rente ; il a eu bien des procez pour cela, je ne sçay où il en est presentement ; mais il est Monsieur l'Abbé ; il n'a pourtant point de carrosse encore.

Menage de tout temps avoit aimé à voir bien du monde chez luy : quand il fut sorty de chez le cardinal de Retz, il se mit à faire une espece d'academie, où M. Chapelain a encore moins manqué qu'au samedy*; il y a bien du frettin. Je ne sçay quel president mena une fois son filz à Menage, c'estoit au mois de septembre, et le pria de trouver bon que ce jeune garçon allast *à ses petites academies;* Furetiere qui estoit present, dit malicieusement à ce president : « Mais, Monsieur, vous ne songez pas qu'il
» n'est pas encore la Saint-Remy*. » C'est cette ridicule academie qui a fait faire tant d'epigrammes et de bagatelles contre M. Chapelain et les autres, car

Chez Mlle de Scudery.

1er octobre, époque de la rentrée des classes.

[1] A l'entendre, Mlle de Scudery ne touchoit de l'argent que par son moyen.

ce fut là que les petits Linieres, les petits Boileaux, etc., firent connoissance avec Chapelain; et Liniere ayant offert à M. Chapelain de le mener chez une dame avec laquelle il vouloit faire connoissance, Chapelain s'y fit mener par un autre, ne voulant pas peut-estre estre presenté de sa main; cela luy fit faire une ou deux epigrammes contre luy, et en suitte contre Conrart, Pellisson, Mlle de Scudery, et enfin contre les principaux de l'Academie, jusques au marquis de Coislin *; mesme on disoit que cetuy-là le devoit payer pour tous les autres.

Armand de Camboust, marquis puis duc de Coislin, de l'Acad. franç. de 1652 à 1702.

Menage fit en ce temps-là l'eglogue intitulée *Christine;* il la fit imprimer avec ce titre :

CHRISTINE

EGLOGUE.

On dit que le commandeur de Souvray dit, en voyant cela : « Je ne croyois pas que la reyne de Suede eust » deux noms, » et qu'on luy fist accroire qu'il y avoit une famille d'Eglogues comme de Paleologues. Je ne sçaurois croire que cela soit vray; le Commandeur n'est pas tel qu'on l'a chanté; il est tousjours fascheux qu'on luy ayt mis cela sur la teste. Or, il faut conter d'où vient l'*Avis à Menage* sur cette eglogue.

Jacques de Souvré, frère de Mme de Sablé; mort 22 mai 1670.

Boileau *, jeune advocat de vingt-deux ans, filz du greffier de la Grand chambre, porta un jour à Menage une elegie latine qu'il avoit faitte; car il veut faire des vers et en latin et en françois, quoyqu'il n'y soit nullement né. Hallé, poéte royal, estoit alors avec Menage. Boileau dit qu'*Ægidius Menagius*

Voy. déjà sur lui t. IV, p. 33-45.

Guillelmi filius le traitta fort de petit garçon en presence de cet homme, et luy dit : « Nous lirons cela » une autre fois; mais lisez mon elegie latine à la » reyne de Suede; vous en apprendrez plus là que » chez tous les anciens. » Le jeune homme, qui naturellement est mordant, fut bien aise d'avoir trouvé un homme sur qui il y avoit à mordre; mais il ne consideroit pas qu'il imitoit celuy à qui il donnoit sur les doits, en entrant comme luy dans le monde par une mesdisance; il fit l'*Avis à Menage* * [1]. Il dit qu'il en avoit donné copie au bonhomme Pailleur, et qu'à sa mort * quelqu'un, l'ayant trouvée dans ses papiers, la fit imprimer. Le Pailleur en avoit donné copie à Mlle de la Vergne; Menage l'a sceû, et cela l'a furieusement piqué; mais ils ont fait leur paix. Il y avoit trois mois que cette piéce couroit, mal imprimée et pleine de fautes, que Menage, qui l'avoit veûe, à ce qu'il dit, ne sçavoit de qui elle estoit. Quand il sceût qui l'avoit faitte, la colere le saisit; il vouloit respondre. Chapelain luy conseilla de n'en rien faire.

Imprimé en 1656.

Vers 1654. Voy. *Hist.* t. IV, p. 212.

[1] Bautru, que Menage croyoit de ses meilleurs amys, en eut une copie, je ne sçay comment; car le jeune homme, qui avoit tant promis de n'en point donner, fit comme Menage à la *Requeste des Dictionnaires;* il la monstra au Premier President qui dit à Boileau, qui s'estoit attaché à luy, qu'il la falloit faire imprimer. Le Premier President n'avoit trouvé nullement bon que Menage les eust mis, Servien et luy, comme des egaux : il luy conseilla d'y adjouster quelque chose sur sa pedanterie, en cet endroit où il dit que pour luy seul les *bergeres cessent d'estre legeres.* « Voyez-vous, » dit-il, « si vous estiez des gens d'espée, » il y auroit du danger; mais pour des gens de lettres, ils ne versent » que de l'encre. » Au bout de quelque temps on vit cet *Avis* imprimé.

En effect, qu'y avoit-il à dire contre un garçon qu'on ne connoissoit point encore? et pour la critique, c'eust esté une chose pitoyable et que personne n'eust leûe. Il y eut quelque miserable response[1]; mais on conseilla à Menage de la faire supprimer: en effect, il en achetta tous les exemplaires. Il changea donc de batterie, et dit: « Pour Boileau le filz, » n'importe, pourveû que le pere* n'escrive point » contre moy. » Et quand on luy demanda: « Qu'a- » vez-vous fait à ce garçon? » il respondit: « Je luy ay » fait son Epictete[2]. » Boileau, piqué de cela, prend pretexte de ce que sa piéce estoit mal imprimée, et se met à la faire imprimer avec un endroit où il donne sur les doits à Costar, qui avoit dit dans la *Suite de la Defense de Voiture*, adressée à Menage: « Vous avez donc trouvé aussy votre Girac. » Costar n'a osé respondre non plus que l'autre[3]. Patru avoit obtenu de Boileau qu'il se contenteroit de faire imprimer sa lettre, mais qu'il n'y adjousteroit rien. Cela estoit fait; mais Conrart, irrité contre Costar de ce qu'il deschiroit Balzac, avoüa à Boileau qu'après ce que Costar avoit dit de luy, il pouvoit mettre tout ce qu'il voudroit. Pellisson, qui est joint par caballe à Menage, declara assez brusquement à Boi-

Greffier de la Grand chambre.

[1] D'un certain le Bret qui alloit à son academie*.

Ses mercredis.

[2] La Vie et la Morale d'Epictete; cela est imprimé pour la deuxiesme fois.

[3] Avant cela, dez qu'il eut avis de ce que Boileau vouloit faire, il escrivit à quelqu'un une lasche lettre qu'on luy fit voir, pour l'en empescher; mais cela ne l'empescha pas.

leau que s'il imprimoit, il ne seroit plus son amy ny son serviteur. Il eut tort de prendre party ; car c'est aux amys communs à reconcilier leurs amys ; et peut-estre s'il n'eust point fait cela, ne se seroit-il point fait certains couplets de chanson contre luy et Mlle de Scudery.

Patru, qui ne trouvoit point qu'il fust avantageux à Boileau, non plus qu'à Menage, de rendre cette piéce plus publique qu'elle n'estoit, alla porter parole à Menage que Boileau supprimeroit tout ce qu'il faisoit imprimer, quoyque cela luy coustast trente pistolles ; qu'après il le luy ameneroit, et que Boileau le prieroit d'oublier le passé, etc. Menage fit le fier mal à propos, et dit : « Je ne luy veux point de mal, je » luy rendray ses trente pistolles, s'il veut ; mais je » ne puis souffrir qu'il mette le pié céans. » Tout le monde dit que ce procedé estoit ridicule, et le Premier President dit : « Refuser d'en croire M. Patru ! » (car le Premier President estoit fort persüadé de son merite) « je vous conseille de mettre cela au bout de » vostre lettre. » Menage voulut gronder de ce que Patru et quelques autres, quand Boileau leur demandoit leur avis sur des façons de parler qu'il employoit dans cette lettre, luy dissent leur sentiment et le corrigeassent. On luy respondit : « Pourveû qu'on ne luy » donne point de memoires contre vous, vous ne » sçauriez vous plaindre qu'on corrige ce qu'il fait » contre vous ; on corrigera de mesme ce que vous » ferez contre luy. On a fait ce qu'on a pu pour em- » pescher que vous n'eussiez ce desplaisir, vous ne

» voulez pas ; que voulez-vous qu'on y fasse ? » Chapelain disoit : « Menage est fou, et il luy en cuira. » En effect, jamais rien ne s'est mieux vendu, et je n'ay veû quasy personne qui ne fust bien aise qu'on eust donné sur les doits à la vanité de Menage. On disoit : « *Gilles* a trouvé *Gilles* » (ils s'appellent tous deux ainsy) ; « mais Menage est *Gilles-le-niais*[1]. » Je ne voudrois pas jurer qu'on n'eust fait dire à Scaramouche, pour se mocquer de Menage, ce qu'il dit une fois ; car, en faisant le pedant, il disoit : « *La* » *regina di Suecia scrive à me.* »

Depuis, Boileau a encore adjousté la preuve des larcins de Menage à une nouvelle edition *, et cela se vend comme le pain. M. Nublé, advocat, homme de bon sens et de vertu, amy de Menage de tout temps et qui ne peut pardonner à Boileau, dit chez M. Lefevre Chantereau[2], qui a escrit des genealogies de Lorraine et autres, en presence de MM. Valois et d'un garçon, nommé Sauvalle[3], qu'il ne trou-

3e edition, revue et augmentee, Paris 1657.

[1] Un enfariné que l'on appelloit ainsy.

[2] Ce M. Lefevre est * president du bureau des Trezoriers de France, à Soissons. Ce fut autrefois le premier intendant qu'on envoya en Lorraine ; il ne tint qu'à luy d'y gaigner deux cent mille escus. Tout le Conseil estoit estonné de la fidellité et de l'integrité de cet homme : il en eut pour toute recompense le remboursement d'un office de vingt mille escus qui avoit esté supprimé. — En voicy un exemple : il amassa de luy-mesme pour plus de quatre cent mille livres de grains de çà et de là, sans que la Cour le sceûst ; il eut ordre d'en achepter pour l'armée qui y alloit. Il manda qu'il en avoit desjà pour quatre cent mille livres. Il n'y avoit rien plus aisé que de prendre tout cet argent. — Il n'a pas esté employé depuis.

Louis Chantereau-Lefevre, né 12 sept. 1588 ; mort 2 juillet 1658.

[3] Sauvalle est un garçon de Paris qui fait trois volumes in-f°, intitulez : *Paris ancien et moderne*, où il remarque tout ce qu'il y a de

voit pas supportable ce qu'avoit fait Boileau contre Menage, et s'emporta terriblement. Sauvalle luy fit l'apologie de Boileau : Nublé luy dit que c'estoit estre fou que de defendre une si meschante cause. « Vous estes fou vous-mesme, » luy dit brusquement l'aisné Valois; « vous parlez bien haut; il n'y a que » trois jours que vous ne souffliez pas. Et vos Me- » nages et vos Costars ne m'envoyent-ils pas tous les » jours leur latin et leur grec à corriger? et il y a » souvent des barbarismes et des sollecismes. »

Dans les Memoires de la Regence, il sera encore parlé de Menage à propos de la Reyne de Suede.

Boileau disoit de la preface de Pellisson sur Sarrazin, et de la lettre dedicatoire de Menage du mesme livre, que Pellisson disoit : « Il n'y a rien de si beau » que l'Epistre dedicatoire ; » et que Menage disoit : « Il faut avoüer que la preface est divine [1]. »

beau. Ce travail sera utile. Furetiere disoit : « Les gens de lettres qui » voient cela disent : Je pense que pour ce qui est de la peinture et » de l'architecture, il en parle bien; mais pour le reste, ce n'est point » bien escrit; et que les peintres et les architectes disent : Nous croyons » que cela est bien escrit; mais il ne parle point bien de l'architecture » ny de la peinture. »

[1] Quand Menage eut cinquante ans, il alla chez toutes les belles de sa connoissance prendre congé d'elles, comme un homme qui renonçoit à la galanterie. Helas! il n'avoit que faire de cette declaration; ses galanteries n'ont jamais fait mal à la teste à personne. — Mileti, italien qui monstre sa langue, se plaint fort de l'ingratitude de Menage qui n'a pas daigné dire un mot de luy dans le Commentaire sur l'Aminte *, encore que ce soit luy qui luy ayt indiqué tout ce qu'il a dit et qui luy a corrigé le langage.

Observations sur l'Aminta, 1655, in-4°.

COMMENTAIRE.

I. — P. 214, lig. 5.

Il fut quelque temps icy au barreau, mais sans plaider.

Menage avoit eté reçu avocat à Angers en 1632; il y plaida quelques causes et vint à Paris la même année. Il y soutint une cause en séparation pour cause d'adultère intentée par Polycarpe Sengebier, son professeur de droit. (Voy. les *Origines de la langue françoise* au mot *Rachat*, et les *Memoires pour servir à la vie de M. Menage* en tête du *Menagiana* de 1715.)

II. — P. 215, note 2.

Mlle de Mouriou.

C'est probablement cette Mlle de Mouriou dont des Réaux fut amoureux quelque temps (*Histor.* des Amours de l'auteur). Et *le garçon* dont il va parler en note me semble bien n'être autre que lui-même. Elle etoit fille d'un maître des Comptes dont on lira l'*historiette* dans le dernier volume, et se nommoit Marie ou Marion.

III. — P. 215, note 4.

Il disoit que la traduction de M. d'Ablancourt estoit comme une femme d'Angers qu'il avoit aimée; belle mais peu fidelle.

Cela devoit être justifié par le *Menagiana* (II, p. 186) : « Je l'appellay » la *belle infidelle*, qui estoit le nom que j'avois donné, estant jeune, à » une de mes maîtresses. »

IV. — P. 217, lig. 2.

Mais il prenoit garde que ce fust en un endroit où il y eust une baye de porte ou de fenestre, derrière la tapisserie.

Baye ou embrasure de portes ou de fenêtres. On voit par ce détail que les parois des appartemens etoient alors entièrement tapissées.

La famille de la Martelliere, ce fameux avocat qui défendit contre Arnault les Jesuites, subsiste encore aujourd'hui ; Mme Louis de Thury etoit de la descendance directe.

V. — P. 217, lig. 7.

Il eut des recheutes, tesmoing l'elegie où il y avoit : Logé dans vostre hostel, assis à vostre table...

Des Réaux cite l'elégie intitulée *la Recheuste amoureuse*, d'après les manuscrits qui en avoient eté conservés; et ce vers est mieux ici que dans les *Miscellanea* imprimés dès 1652 :

J'ay failly, je l'avoüe, adorable Uranie,
Et ma faute merite une peine infinie :
J'ay rompu mes liens, j'ay forcé ma prison,
J'ay du joug de vos lois affranchy ma raison.
J'ay brisé vos autels...
Logeant en mesme lieu, mangeant à mesme table,
Je crus que mon bonheur estoit incomparable,
Que j'estois de la terre eslevé dans les cieux,
Et beuvois le nectar à la table des dieux, etc.

Dans un autre endroit de la même elégie, Menage rappelle la dispute qu'il eut avec Mme de Cressy, et dont des Réaux va parler :

La fureur me saisit, je bruslois de courroux,
Et le ciel m'entendit blasphemer contre vous.

VI. — P. 218, lig. 20.

Un jour qu'il (Ogier) *avoit presché, Menage à la collation du predicateur, dit...*

C'etoit un usage alors genéral de demeurer, après le sermon auquel le prédicateur vous avoit invité, et de partager la collation plus ou moins somptueuse qu'il avoit fait préparer.

VII. — P. 219, lig. 4.

Giraut... dit que Montrueil... luy avoit escroqué ceste pièce. Je ne sçay ce qui en est...

On peut croire que Menage songeant de bonne heure à l'Académie ne fut pas libre de retirer ce joli badinage, et il a pris soin dans l'*Anti-Baillet* de justifier le propos que des Réaux avoit entendu tenir à Giraud. « Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'estoit M. Giraud, chanoine de l'eglise du Mans; et celuy qui deroba cette » *Requeste*, c'est l'abbé de Montrueil, frère de l'Academicien. » (*Anti-Baillet*, edit. de 1730, in-4°, p. 164.)

Aujourd'hui les gens d'esprit et de lettres n'ecrivent qu'avec l'intention de faire imprimer ce qu'ils ecrivent : il en etoit autrement alors ; une foule de petits ouvrages n'avoient d'autre destination qu'une lecture confidentielle. La rancune personnelle pouvoit être satisfaite par le murmure qui s'elevoit dans le monde à propos de cette rare lecture, et par l'inquiétude qu'en ressentoit la victime. Cependant le satirique gardoit entre ses mains la pièce qu'il pouvoit, à quelque nouvelle offense, porter chez l'imprimeur. Ainsi déjà vengé, il laissoit craindre une vengeance encore plus complète. Telle avoit pu être l'intention de *Menage*, en composant la *Requête des Dictionnaires ;* celle de Bussy, en lisant à quelques bonnes commères les *Amours des Gaules :* mais Menage et Bussy ressentirent probablement le même chagrin en voyant que, par une indiscrétion plus ou moins coupable, on publioit ce qu'ils vouloient conserver le droit de toujours démentir. Il n'y a guères que Voltaire qui ait protesté toute sa vie contre les *infâmes calomniateurs* qui lui attribuoient les ouvrages que lui-même faisoit imprimer. Mais aussi, c'est Voltaire.

VIII. — P. 219, lig. 12.

Boisrobert fit une meschante response..

Apparemment la *Response au Parnasse allarmé, par l'Academie françoise*, in-4° de 6 pages, 1649. Voici le passage de la Requête qui dut à bon droit mecontenter Boisrobert :

Ils veulent, malgré la raison,
Qu'on dise aujourd'huy *la* poison,
Une epitaphe, *une* epigramme,
Une navire, *une* anagramme,
Une reproche, *une* duché,
Une mensonge, *une* evesché,
Une eventaille, *une* squelette,
La doute, *une* hymne, *une* epithete...
Pour condescendre au doux Habert ;
Sans que l'abbé de Boisrobert,
Ce premier chansonnier de France,
Favory de son Eminence,
Cet admirable patelin
Aymant le genre masculin,
S'opposast de tout son courage
A cet effeminé langage.

Remarquons tout de suite que dans l'edition de la *Requeste*, donnée par lui-même en 1652 (*Ægidii Menagii miscellanea*), on trouve de grandes differences avec la première ; d'ailleurs elle manque dans un grand nombre d'exemplaires ; la pagination en est particulière et la table du volume n'en porte pas le titre.

IX. — P. 221, lig. 5.

Sa vision d'escrire en tant de langues differentes est une preuve de la vanité la plus puerile.

Tout ce jugement de des Réaux sur Menage est excellent, et la postérité bien différente des contemporains de notre auteur, l'a complétement adopté. On fit quelques années plus tard cette epigramme :

Pour moy je pense que Menage
Qui tranche du grand personnage
Et dont quelques-uns ont fait cas
Dans leurs vers et dans leurs harangues,
Escrit en trois ou quatre langues
Pour monstrer qu'il ne les sçait pas.

(Ms. de Gaignieres, n° 566.)

X. — P. 222, lig. 8.

Je me pique de me connoistre en trois choses, en œufs frais, en pommes de renette et en amitié.

Ce malencontreux bon mot a été plus reproché à Menage qu'il ne le meritoit. Giles Boileau l'avoit déjà relevé dans son *Advis à M. Menage sur l'Eglogue de Christine :* « A cause qu'il s'appelle Menage, il dit ordi- » nairement qu'il se connoit en pommes de renette, en œufs frais et » en amitié. » Bernier l'a aussi rappelé dans l'*Anti-Menagiana*, p. 24.

XI. — P. 224, lig. 1re.

Le Coadjuteur luy fit donner une pension du Clergé.

Salmonet reçut ordre de quitter Paris ainsi que le chevalier de Sevigné et quelques autres, quand le Cardinal fut emprisonné, au mois de décembre 1652.

Pour eviter toutes pratiques,
On m'a dit que les domestiques
Du seigneur cardinal de Rets
Avoient commandement exprès
De faire ailleurs qu'icy retraite,
Et que mesme elle est dejà faite.
Du moins suis-je assuré tout net
Qu'un nommé monsieur Salmonet,
Homme d'esprit et de science,
Partit en grande diligence,

Cevigny, dolent et transy
A receu le mesme ordre aussy.
Le duc de Brissac comme sage
De luy mesme a plié bagage...
Et la duchesse Lesdiguieres,
Agréable en tant de manieres,
A depuis peu commandement
De s'absenter pareillement.
(LORET, 28 décembre 1652.)

XII. — P. 226, lig. 11.

Son orgueil est bon à quelque chose, à rabattre le caquet des petits Barillons et autres jeunes gens comme cela.

Paul et Antoine Barillon, tous deux conseillers au Parlement; Paul, marquis de Branges, reçu en 1650, passa maître des Requêtes en 1651, puis fut ambassadeur en Angleterre. Antoine, conseiller en 1652, fut maître des Requêtes en 1672. Les lignes suivantes dans les Notes faites sur les membres du Parlement, vers 1661, s'appliquent à Antoine, et justifient assez bien la boutade rapide de des Réaux. « Barrillon-Chastillon » ne manque pas d'esprit. Peu appliqué au palais, sans interêts; donnant » tout à la Cour. Precieux amy des comtesses, » (Fiesque et Frontenac sans doute) « ne visitant que les grands et son frère maître des » Requêtes, M. de Morangis son oncle, dont il depend comme son » heritier. A mediocre credit dans sa chambre, pour un peu de vanité » et de fumée qu'il a. » (Msc. de S. Victor, n° 1096.) Il y a un couplet contre eux :

En amour, ce dit-on, (*bis*)
On y voit triompher Messieurs de Barillon.
Serviteur à Messieurs Messieurs de Barillon.

XIII. — P. 226, lig. 16.

Il s'est vanté qu'il avoit donné mille escus à Giraut pour amortir la pension d'une prebende du Mans.

Le prébendier cessionnaire etoit Scarron, qui toucha effectivement ces mille ecus, dans le temps où il pensoit à epouser Mlle d'Aubigné.

XIV. — P. 226, lig. 25.

Menage... pretendoit estre admirablement bien avec Mme de Sevigny la jeune, et Mlle de la Vergne, aujourd'huy Mme de la Fayette.

L'*ancienne* Mme de Sevigné etoit la mère de Mlle de la Vergne : car elle s'etoit remariée avec le chevalier Renaud de Sevigné, bel oncle de

la célèbre marquise. Sur les prétentions de Menage à l'affection particulière de ces deux dames, on fit le quatrain suivant conservé parmi les papiers du chanoine Favart, dans la Bibliothèque de Reims :

Laissez là comtesse et marquise,
Menage, vous n'estes pas fin,
Au lieu de gagner leur franchise,
Vous y perdrez votre latin.

Dans ses *Poésies latines*, il traduisit etourdiment le nom de Mlle de la Vergne en celui de *Lavernula* ou *Laverna*. On ne doit pas s'etonner, disoit-on, que le roy des plagiaires ait choisi pour sa divinité la déesse des Larrons. Voyez, dans les *Poemata*, Paris 1667 in-8°, les pièces *Ad Fontem Villæ Jancurtiacæ ; — ad Mariam Magdalenam Lavernam ; — ad Stephanum Bachotum ; — Amyntas auceps*, *etc.*

XV. — P. 227, note.

« *Vous ferez bien mieux,* » *luy dit Nantueil,* « *de m'en envoyer dix que vous me devez du reste de vostre portraict.* »

Ces *dix pistoles* de reste ne prouvent-elles pas assez bien que notre admirable peintre et graveur Nantueil vendoit un bon prix les portraits qui lui etoient demandés?

Quant à l'inscription du portrait de Menage, celui-ci l'a suffisamment justifié : « On dit que c'est expliquer une chose obscure par une » plus obscure ; *obscurum per obscurius* : je n'ay pas un grand merite, » mais j'ay une grande reputation, et je dois une partie de cette » reputation aux personnes qui ont ecrit contre moy. Pour ce qui est » de mon pere, comme il n'a rien imprimé, quoiqu'il eût beaucoup » plus de merite que moy dans les Lettres, ce qui paroit par les me- » moires que j'ay ecrits de sa vie, son nom n'est pas si connu des » gens de lettres que le mien, mais il n'est pas si obscur que le pre- » tendent ceux qui ont fait les railleries. » (*Anti-Baillet*, p. 161.)

XVI. — P. 228, lig. 19.

Je croy que ce fut pour l'epistre qu'il luy fit en luy dediant les vers de Balzac...

Cette conjecture de des Réaux est confirmée par le *Menagiana :* « M. de Balzac m'avoit envoyé ses ouvrages en latin, me laissant en » même temps la liberté de les dedier à qui je voudrois..... Il fut ap- » prouvé de part et d'autre que l'ouvrage seroit dedié à la Reyne de » Suède et je luy en adressay la dedicace. En reconnoissance, la Reyne

» de Suède m'envoya une chaine d'or de quinze cents francs, que je » donnay à mon homme M. Giraud; M. de Balzac, de qui etoit l'ou- » vrage, n'eut rien. » (Tom. II, p. 4 et 5.)

XVII. — P. 231, lig. 4.

Il se contenta de sortir d'avec le cardinal de Retz.

Des Réaux avoit d'abord ecrit *de chez* qu'il remplaça assez mal par d'*avec*. — La separation semble du mois d'octobre 1652; Loret dans la *Muse historique* du 5 de ce mois :

Ce bel esprit, Monsieur Menage
Est, dit-on, en mauvais menage,
Je ne sçay pour quels interêts,
Avec le cardinal de Retz...
Chascun tasche à faire paroistre,
Tant le disciple que le maistre,
Qu'ils ont le cœur ferme et constant,
Mais ils sont separez pourtant.

Bernier, dans l'*Anti-Menagiana*, a rappelé l'histoire du tonneau, mais avec des differences qui sans doute sont autant d'inexactitudes.

XVIII. — P. 231, lig. 21.

Menage dit que Boisleve ne luy eust pas enlevé une prebende d'Angers.

C'est ce Boisleve auquel Marigny avoit donné un soufflet et qui intenta un procès au souffleteur. Dans une amusante mazarinade : *Le Testament du cardinal Mazarin*, on le nomme le sieur Avranchini, autrement dit de *Boisleve*. — « *Item*, connoissant qu'une partie des » mouvemens qui sont arrivez, viennent de la dissension qu'il y a eu » entre ces deux illustres familles de Marigny et de Boisleve, je veux » et ordonne qu'il soit pris la somme de 20,000 livres des deniers pro- » venant du retour et plus valüe des abbayes que j'ay troqués, pour » estre donnés audit sieur de Marigny, à la condition que ledit Mari- » gny prendra en legitime et loyal mariage, damoiselle Anne-Elisabeth » de Boisleve, niepce dudit Avranchini, en faveur de laquelle il sera » publié la veille des nopces vingt-cinq ballades et autant de rondeaux; » qu'il sera tenu de faire composer un livre in-folio intitulé *Abjuration* » *dudit sieur de Marigny*, dans lequel il retractera tout ce qu'il a fait, » dit, escrit et pensé contre l'honneur de mon testateur et dudit sieur » Avranchini; qu'à l'avenir il ne fera aucuns rondeaux, epigram- » mes, etc., etc. »

Son véritable nom etoit Gabriel Boisleve, fils de Charles Boisleve,

conseiller au parlement de Bretagne. Il fut elu evêque d'Avranches en septembre 1651, consacré le 10 décembre, et reçu à Angers le 28 avril 1652. Il mourut le 3 décembre 1667.

XIX. — P. 233, lig. 1.

Je ne pus souffrir cela et luy en dis mon sentiment...

Conrart raconte quelque chose d'assez analogue qui se seroit egalement passé chez Mme de Sevigné en juin 1652, entre le duc de Rohan-Chabot et Tonquedec, gentilhomme breton. (Ed. de Michaut, p. 580.) Voyez aussi sur la même querelle allumée chez « Cevigny la belle, » la Muse de Loret, 23 et dernier juin 1652.

On raconte un assez bon mot de ce Tonquedec. L'abbé de Fiesque lui reprochoit un jour de savoir si mal sa langue que, quand un mot etoit composé de plus de deux syllabes, il ne l'entendoit point. « Par » exemple, » dit-il, « je suis certain que vous ne savez pas la distinc- » tion à faire entre *obole*, *faribole* et *hyperbole*. — Pardonnez-moy, » reprit Tonquedec, « *obole* est ce que vous valez, *faribole* ce que vous » dites, et *hyperbole* le bien qu'on dira jamais de vous. »

XX. — P. 233, lig. 10.

Menage vendit une terre à M. Servien qui luy fait la rente de l'argent au denier dix-huict...

« Etant l'aîné, il eut de la succession une belle terre qu'il vendit » soixante mille livres à M. Servien, alors surintendant des Finances, » qui au lieu de luy payer le prix, luy en passa un contrat de trois » mille livres de rente. » (*Mém. pour servir à la vie de M. Menage.*)

XXI. — P. 234, lig. 5.

Trilleport que Sarrasin et luy ont cabalé depuis longtemps.

Ont *cabalé*, c'est-à-dire, soutenu par *camaraderie*, comme on diroit aujourd'hui. Je ne trouve pas cette acception active de *cabaler* dans les Dictionnaires du XVIIe siècle. Des Réaux l'avoit déjà employée dans l'*Hist.* de Mme de Sablé, tom. III, p. 136.

Trilport etoit un des fils du président Aubry. Des Réaux semble avoir ecrit *Trillepert*, mais le nom de M. de Trilport est dans le dialogue de Sarrasin : *S'il faut qu'un jeune homme soit amoureux.* Les interlocuteurs sont Sarrasin, Chapelain, Menage et Trilport. Dans le cours de la

discussion, Menage rappelle une conversation précédente qu'il avoit eue avec MM. Conrart, *des Réaux* et d'Ablancourt.

XXII.— P. 235, lig. 12.

Menage fit en ce temps-là l'eglogue intitulée Christine.

La première edition est de 1655, elle a eté réimprimée à plusieurs reprises, et la dernière fois dans le *Recueil de pièces choisies*, Lahaye, 1714, pp. 335 et suiv., à la suite de la critique amère et spirituelle de Giles Boileau, intitulée : *Avis à M. Menage sur l'eglogue intitulée :* Christine.

XXIII. — P. 235, lig. 26.

Il veut faire des vers en latin et en françois, quoyqu'il n'y soit nullement né.

Liniere, à l'occasion de la brouille des deux frères Giles et Nicolas, a dit du premier :

Vous demandez pour quelle affaire
Boileau, le rentier aujourd'huy,
En veut à Despréaux son frère,
C'est qu'il fait des vers mieux que luy.

L'epigramme auroit dû faire trouver grâce à Liniere devant Despréaux.

XXIV. — P. 235, lig. 28.

Hallé, poéte royal...

Pierre Hallé, né à Bayeux le 8 septembre 1611, mort le 17 décembre 1689. « Le Roy, » dit Niceron, « le fit en 1646 son poéte et son inter- » prete en langues grecque et latine, avec douze cents livres de gages. » Il publia un volume sous le titre de *Petri Hallæi, poetæ et interpretis Regii, orationes et poemata.* Parisiis, C. Thiboust, 1655.

XXV. — P. 236, note, lig. 4.

Il la monstra au Premier President.

Pompone de Bellievre, qui avoit succedé le 22 août 1653 à Mathieu Molé, et qui mourut le 15 mars 1657. Menage dans son *Eglogue* avoit dit :

Pompone, la merveille et l'honneur de nos jours
Du peuple et des savants les constantes amours,

Tenant droit à la main la balance d'Astrée
Nous promet la saison de Saturne et de Rhée;
Le grand, l'illustre Abel, cet esprit sans pareil,
Plus clair, plus penetrant que les traits du soleil,
Ce ministre puissant, dont le vaste domaine
Occupe tous les bords et de Sarte et de Maine, etc.

— Il est vray que Pompone et qu'Abel ont des charmes
Capables d'arrester le torrent de nos larmes, etc.

Il est encore plus vray que M. de Bellievre etoit bien chatouilleux, s'il en vouloit à Menage pour n'avoir dit que cela de lui, dans une eglogue où son nom n'avoit rien du tout à faire. Mais les louangeurs ont beau s'escrimer, ils ne louent jamais assez, et voilà pourquoi le plus sûr est de se dispenser de l'être.

« Ce qui me ravit, » dit l'implacable Boileau, « c'est de voir l'ega-
» lité que vous gardez entre Pompone et Abel. Vous êtes si juste que
» vous ne voudriez pas avoir donné une louange à l'un que vous n'eus-
» siez donnée à l'autre; car si vous dites à Pompone qu'il nous *promet*
» *la saison de Saturne*, vous dites à Abel qu'*il nous promet le siecle*
» *d'or*. Si celui-ci *force la raison par son langage*, celui-là *charme les*
» *esprits par ses discours*. Si *les peuples etrangers entonnent la louange*
» *de Pompone*, cent nations ne manquent pas de *celebrer la prudence*
» *d'Abel*. Et enfin si l'*un aime vos chansons*, l'*autre les ecoute attentif*.
» En verité cela me semble fort ingenu; vous pouviez pourtant consi-
» derer que Pompone et Abel etoient des hommes incomparables, et
» qu'il n'y avoit pas un des deux qui ne meritât lui seul votre pièce
» entière, quand elle eust eté beaucoup plus belle... »

XXVI. — P. 236, note.

En cet endroit où il dit que pour luy seul les bergeres cessent d'estre legeres.

De ces aimables lieux les nymphes, les bergeres
Pour toy seul aujourd'huy cessent d'estre legeres.

« Vraiment, » dit Boileau, « vous estes un joly mignon pour cela! ce
» chagrin et cette humeur critique qui ne vous abandonnent jamais
» sont bien le fait d'une dame, et vos passages grecs et latins sont de
» jolies fleurettes pour gagner un cœur! » (*Avis à M. Menage.*)

XXVII. — P. 236, lig. 10.

Il dit qu'il en avoit donné copie au bonhomme Pailleur.

Le Pailleur etoit cité dans l'Avis de la deuxième edition : « Cela me
» fait souvenir d'un mot de feu l'illustre M. le Pailleur, qui vous

» dit après que vous eustes entretenu des femmes, fort longtemps, des » sentimens et des apophtegmes des anciens : *Il y a deux heures que » vous nous parlez de ce qu'ont fait les autres; y a-t-il esperance que » vous nous direz à la fin quelque chose de vous ?* »

XXVIII. — P. 237, lig. 10.

Je luy ay fait son Epictete.

Boileau auquel le propos de Menage ne manqua pas d'être rapporté, répondit par une epigramme insérée dans la deuxième edition de l'*Avis :*

Menage ce pauvre poéte,
Dit qu'il a fait mon Epictete,
Ce n'est pas chose estrange à luy
D'adopter les œuvres d'autruy.

Le dernier vers fait allusion au *Liber adoptivus.*

XXIX. — P. 239, lig. 14.

M. Nublé... amy de Menage de tout temps.

Louis Nublé, avocat très-savant et très-homme de bien. M. Godeau, le père Sirmond, M. Nublé et M. Bigot, etoient « des hommes de l'an- » cienne vertu. » (*Menagiana*, III, 326.) Il vivoit dans l'intimité de Scarron et dans celle de Menage qu'il avoit défendu à l'époque de sa querelle avec le Parlement, à l'occasion de ces vers de l'Epitre au cardinal Mazarin :

Et puto, tam viles despicis ipse togas;
Qui modo te, rerum dominum venerantur, adorant,
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput.

Tout le monde sait l'histoire de la maison de Scarron, qui fut proposée à Nublé pour quatorze mille francs et qu'il voulut payer seize mille. — Menage lui a dédié ses *Amænitates juris*, Parisiis, 1664. Il y a longtemps que M. de Monmerqué fait espérer la publication d'une *Correspondance* entre les deux amis. Nublé finit par demeurer et vivre chez Menage, et c'est lui dont Bernier veut parler dans cet endroit de l'*Anti-Menagiana* : « Un savant amy de l'Abbé (Menage), n'aimant pas » la depense, aima mieux se faire domestique jusqu'à la decrepitude » que de faire mettre le pot au feu ; disant pour toute raison à ceux » qui lui conseilloient de vivre en liberté et dans l'independance, qu'il » etoit un mangeur de viande preste. » — Aujourd'hui nous dirions viande *apprêtée*, et au lieu de *domestique*, commensal.

XXX. — P. 239, note 2.

Tout le Conseil estoit estonné de l'integrité et de la fidellité de cet homme.

Cette note est d'un grand prix et des plus honorables pour Chantereau-Lefevre dont le nom se trouve lié à l'histoire de notre grande Bibliothèque nationale. On voit dans la preface du *Valesiana* que Chantereau tenoit assemblée ou petite académie chez lui, un jour de la semaine. Pendant son intendance de Lorraine, Chantereau-Lefevre rassembla en cinq volumes in-folio un grand nombre de documens historiques relatifs à la Lorraine, qui furent achetés en 1685, et sont aujourd'hui conservés dans notre Cabinet des Manuscrits, sous les n°s 9597,^{25}, ^{26}, ^{27}, ^{28}, ^{29}.

XXXI. — P. 239, note 3.

Sauvalle est un garçon de Paris qui fait trois volumes in-f° intitulez : Paris ancien et moderne.

Voilà encore une note d'un très-grand prix, puisqu'il s'agit d'un homme illustre dont la vie privée n'etoit guères connue que par un mechant vers de Despréaux et par la préface très-insuffisante de l'editeur *des Antiquités de Paris.*

Ainsi donc, Sauval, dès 1657, etoit connu dans la bonne société pour le livre de *Paris ancien et moderne ;* et quelques années plus tard, à la date de la note de des Réaux, on savoit que l'ouvrage formoit trois volumes in-f°. Si l'on s'en rapporte à Piganiol, Sauval seroit mort jeune, c'est-à-dire en 1669 ou 1670. On peut ainsi juger des additions nombreuses faites, dans l'imprimé, au manuscrit original : Par exemple, dès le premier volume, on trouve l'histoire de la construction de la *Place Vendôme* en 1699 et 1702 ; la continuation des Boulevards en 1704, etc., etc.

A l'occasion de ce vers impertinent de Despréaux, contre un ami dévoué de son frère Giles, et c'etoit là peut-être son plus grand crime:

> Faut-il d'un sot parfait montrer l'original,
> Ma plume au bout du vers d'abord trouve *Sofal.*

« C'est, » dit Nicolas Brossette en 1736, « Sauvalle, » (on voit qu'il ecrit comme des Réaux), « auteur d'une histoire manuscrite des *Anti-* » *quités de Paris.* Il avoit travaillé sur d'assez bons memoires, mais il » gasta tout par son style chargé d'expressions ampoulées et de figures » extravagantes. Il avoit mis dans cette histoire un chapitre des lieux

» de debauche qui estoient autrefois dans Paris; M. Despréaux se » souvenoit d'un passage de ce chapitre qui peut servir à juger du » stile de Sauvalle. *Ces sales impudiques, ces infames desbauchées allè-* » *rent chercher un asile dans la rüe* Brise-Miche, *et delà elles contem-* » *plèrent en seureté les tempestes et les orages qui s'eslevoient continuel-* » *lement dans la rüe Chapon.* Tout le reste etoit à peu près du même » stile. » Puis Brossette cite le passage suivant des lettres de Richard Simon, tom. III, année 1696 : « Cependant l'ouvrage de Sauvalle auroit » vu le jour, si M. Colbert avoit voulu faire donner à l'auteur une » pension de mille ecus, et je ne sçay quelle charge honoraire seule- » ment dans la maison de ville... Comme il etoit d'un naturel chagrin, » il ne put supporter ce refus, et ce qui augmentoit son chagrin, c'est » qu'il pretendoit avoir rendu à Colbert un grand service, dont il » croyoit n'avoir pas eté bien recompensé. Les moines de Saint-Ger- » main-des-Prés demandoient au Roy de grosses sommes d'argent » pour de certaines places qui etoient à eux. M. Colbert leur avoit fait » offrir une somme considerable qu'ils refusèrent. Sauvalle qui avoit » vu dans le Tresor des Chartres une piece en très-bonne forme qui » contenoit le payement qu'on avoit fait pour cela aux moines, alla » luy-mesme en donner avis à M. Colbert... Il se plaignoit que pour » un avis de cette importance, M. Colbert ne luy avoit envoyé que » cent louis, qu'il n'avoit point voulu recevoir. Vous voyez par tout » ce que je vous ay raconté, qu'un homme moins chagrin et moins » interessé que M. Sauvalle, auroit donné au public cet ouvrage qui » faisoit honneur à l'auteur. Il en auroit neanmoins fallu retrancher » le *Traité des bordels*, qui meritoit d'être enfoüi sous le sable, afin » qu'on n'en entendist jamais parler. »

Voilà comme en France on juge trop souvent la noble et fière conduite des ecrivains. Sauval avoit travaillé toute sa vie pour doter la ville de Paris d'une véritable histoire : tout le monde connoissoit son livre, et tout le monde en comprenoit l'importance sans rendre la même justice au talent de l'ecrivain : pour toute condition, Sauval demandoit une pension viagère de mille ecus : eh bien ! on la lui refuse, et c'est ici non pas le Ministre qui a tort, le ministre qui prive la France d'un beau livre, c'est Sauval dont l'esprit est trop chagrin, et la demande excessive! Continuons : un corps puissant réclame de l'Etat une très forte somme; Sauval accourt, montre au Ministre la Charte qui donne gain de cause au Roi et met à néant les réclamations. Colbert envoie dédaigneusement cent louis à Sauval, et c'est encore Sauval qui a tort de refuser le généreux ministre! Peut-être tant d'ingratitude et le vers odieux de Boileau avancèrent-ils les jours du seul véritable historien de Paris; mais qu'importe? C'etoit un esprit chagrin, et dans une *Histoire de Paris*, il avoit eu l'impudeur de

dire un mot des repaires de prostitution qui tiennent dans cette ville, on le sait, fort peu de place. C'est assez pour sa condamnation.

Je crois savoir que ce fameux chapitre est aujourd'hui dans le cabinet d'un de nos savans les plus aimables et les plus illustres. Il meriteroit bien d'être imprimé à petit nombre d'exemplaires, pour la satisfaction de ceux qui aiment à tout savoir.

En tout cas, le livre de Sauval qu'on auroit dû imprimer sous le titre que donne des Réaux, *Paris ancien et moderne*, l'a eté sous celui d'*Histoire et recherches des Antiquités de Paris*, *par M. Henry Sauval avocat au Parlement*. 3 vol. Paris, 1724. C'est un trésor de recherches et d'études, que le seul Germain Brice a complétées. Des innombrables historiens de Paris, Sauval et Brice me semblent pour ainsi dire les seuls qui ne se croient pas obligés de présenter le Paris du temps passé comme le repaire de toutes les immondices, de toutes les horreurs et de toutes les infamies. Une rue etoit etroite, courte ou tortueuse; pour cela ce n'estoit pas un amas de fange, une cour des miracles, un coupe-gorge. S'il en eût eté ainsi, comment, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, les villes de Flandres si nettes, si belles, si bien policées, nous rendoient-elles dejà la justice de regarder Paris comme la plus belle, la plus nette et la mieux policée des villes? Cela soit dit en passant, à ceux qui n'ont pas un regret à donner aux vénérables décombres de l'ancien et beau Paris. Pour revenir à Sauval, on ne peut imaginer une édition plus désordonnée, plus criblée de fautes et de redites que celle des *Antiquités de Paris*, et il seroit à desirer que l'un des modernes historiographes de Paris, M. Bonnardot, M. le comte de la Borde, M. Lazari, M. le Roux de Lincy ou M. Fournier, voulussent bien en préparer une nouvelle, dans laquelle ils remettroient tout en place, en supprimant les bévues, les redites, les contradictions, en distinguant du texte de Sauval les additions faites au XVIIIe siècle. Puisse quelqu'un nous entendre, et n'avoir pas besoin pour cela de mille ecus de pension!

XXXII. — P. 240, note, lig. 7.

Quand Menage eut cinquante ans...

Ce fut le 15 août 1664. La note de des Réaux fut donc ajoutée plus de sept ans après la rédaction courante.

Je terminerai cette historiette par les citations d'une lettre de Chapelain ecrite à Heinsius le 15 mai 1659. Elle confirme assez bien le jugement de notre auteur, mais elle ne fait pas grand honneur à celui qui l'ecrivit : l'oreille du cuistre se laisse trop bien voir sous le bonnet de l'ancien ami mécontent. Menage n'ayant pas assez admiré, assez défendu la *Pucelle*, Chapelain, pour se venger, avoit tendu le bras à

Giles Boileau et l'avoit fait entrer à l'Académie. De là la brouille suivie d'un raccommodement qui ne fut pas sincère; car Menage, malgré son incontestable mérite et ses grands travaux sur la langue françoise, ne put jamais être admis au nombre des Quarante.

« Ce n'est pas que M. Menage soit un meschant homme, au con-
» traire, il y a en lui assez de semences de bonté; mais elles sont
» estouffées par sa vanité qui est insupportable; et pour se contenter
» en ce point, il s'abandonne de sorte que, sans estre meschant, il fait
» les mesmes choses que les meschans, et dans les moindres obstacles
» qu'il trouve à ses fantaisies, il perd toute connoissance et tout res-
» pect. Il ecrit, il parle, il court le monde avec une vehemence qui n'a
» pas sa pareille, et pousse son ressentiment jusqu'à l'excès. Cela est
» public et son malheur veut que tous ceux de sa connoissance en
» sont persuadez sans qu'on le luy fasse connoistre; chacun aimant
» mieux souffrir ses deffauts que de se faire des affaires et de divertir
» le monde par l'eclat d'une querelle inevitable. C'est cette souffrance
» qui luy a fait imaginer qu'il a autant d'amis que d'habitudes, en
» quoy il se trompe tout à fait, n'y ayant personne qui l'aime moins
» que ceux qui l'ont longtemps conversé. J'etois le seul qui le con-
» noissois et qui l'aimois avec ses imperfections, et le seul qui par
» amitié luy representois en toutes les occasions importantes, les
» fausses mesures qu'il prenoit dans sa conduite. Les obligations qu'il
» m'a, depuis tant d'années, de son propre avœu, me donnoient ce
» droit d'un consentement si general que c'estoit toujours à moy
» qu'on avoit recours lorsqu'on luy vouloit faire entendre raison sur
» ses escapades; et quoiqu'il ne suivist pas souvent ces conseils, il les
» recevoit au moins sans chagrin. Enfin après l'avoir gouverné plus
» de vingt ans de cette manière, lorsque je croyois que l'âge et le
» nombre des offices qu'il avoit reçus de moy devoient le rendre
» sage et l'affermir dans la reconnoissance de ce que j'avois merité de
» luy, son orgueil et sa presomption se sont montez à tel point qu'ou-
» bliant toutes choses, il m'est eschappé et non-seulement n'a plus
» eu de consideration pour moy, mais encore a pretendu que j'en
» devois avoir une aveugle pour luy, faisant ma règle de son caprice
» et le mettant sur ma tête, comme mon maître et mon tyran, ce que
» je m'asseure que vous ne trouvez pas moins ridicule qu'injurieux. »

Voici maintenant comment Menage parle de Chapelain : « Nous
» avons eté longtemps amis, et le sujet de notre brouille n'est venu
» que de M. Chapelain qui a rompu avec moy de gayeté de cœur pour
» se ranger du costé de mes ennemis. De mon costé, je n'avois eu pour
» luy que des respects et des tendresses; et je luy avois donné des
» louanges dans toutes les occasions qui s'étoient presentées. — Nous
» etions, M. Pelisson et moy, mal avec M. Chapelain; M. Pelisson

» après sa conversion, voulant se reconcilier avec luy, vint me prendre
» pour l'accompagner, me disant qu'il falloit aussy que je me recon-
» ciliasse. Nous allames chez luy et nous nous reconciliames. — Je vis
» encore à la cheminée de M. Chapelain les mêmes tisons que j'y avois
» vus il y avoit douze ans. » (*Menagiana* II, p. 31, et III, p. 72.)

J'ai retrouvé le billet d'enterrement de Menage, le voici :

« Vous estes priez d'assister au convoy, service et enterrement de
» messire Gilles Menage, conseiller et aumosnier du Roy ; decedé en
» sa maison, cloistre Nostre-Dame ; qui se fera vendredy vingt-cin-
» quiesme jour de juillet 1692, à dix heures du matin, en l'eglise de
» Saint-Jean-le-Rond, sa paroisse où il sera inhumé. — Les dames s'y
» trouveront s'il leur plaist. »

CCXCI. — CCXCII.

M. DE LAVAL,

ESPRIT.

(*Guy de Laval-Boisdauphin, né vers* 1622, *marié en* 1643 *à Magdelaine Seguier, veuve de Pierre Cesar de Camboust marquis de Coislin; tué devant Dunkerque* 18 *octobre* 1646.)

M. de Laval estoit le second filz de la marquise de Sablé; il fut destiné à estre chevalier de Malte [1]; il y fit quelque caravane. Au retour, dans le dessein de se faire connoistre, et ne pouvant tirer grand secours de sa maison, il prit une compagnie au regiment de la Marine. Le cardinal de Richelieu en eut de la joye, car il estoit bien aise de voir un chevalier de Boisdauphin, capitaine dans son regiment; ce regiment fut embarqué sur l'armée navale que commandoit l'archevesque de Bordeaux *. Le Chevalier n'y fut pas long-temps sans se faire aimer de tout le monde; il y accordoit les querelles et estoit en grand credit auprès du General. Je veux croire que sa beauté n'y avoit pas nuy; car c'estoit un des plus beaux gentilshommes et des mieux faits de France. Le Cardinal mort, le Chevalier s'attacha à

Histor., t. II, p. 336-343.

[1] (*Mots biffés*) : Mais on ne l'y envoya qu'assez tardivement.

M. d'Anguien, acquit beaucoup de reputation à la bataille de Rocroy et au siége de Thionville, et fut
10 août 1643. deputé pour porter la nouvelle de la prise *. Il fut receû admirablement bien à la Cour; on le regarda comme une personne qui avoit bien servy, et que M. d'Anguien affectionnoit. Il eut quatre mille livres pour son voyage, et la Reyne luy fit donner mille escus de pension. Cela le mit en equipage; d'ailleurs il estoit logé et nourry chez sa mere, alors veuve; pour luy elle avoit vaincu l'aversion qu'elle avoit à voir de grands enfans autour d'elle. En ce temps-là Mme de Coislin, fille du Chancellier, veuve depuis quelques années[1], visitoit fort souvent la marquise de Sablé, qui logeoit alors à la Place-Royale avec la comtesse de Maure. La jeune veuve logeoit assez près de là dans la rüe Barbette, dans la maison de Goulas[2], à cette heure l'hostel d'Estrées, dont elle donnoit deux mille escus de loyer; car ce fut elle qui fit encherir les maisons, au poinct où nous les avons veûes. La Marquise n'avoit pas autrement recherché l'amitié de Mme de Coislin, qui est une personne comme cent autres : on dit mesme qu'elle est naïfve, et qu'il n'y a pas long-temps que, croyant faire plus d'honneur à Mme de Longueville, elle mit au-dessus d'une lettre, *A Me Me de Longueville Longueville*[3];

10 juillet 1641.

[1] Son mary fut tué à Aire *.

[2] Secretaire des commandemens de M. d'Orléans.

[3] Cela me fait souvenir d'un enfant qui, voulant escrire au valet-de-chambre de son pere, sans luy mettre *Monsieur*, mit *à Chaumat, Chaumat;* c'estoit le nom de ce valet, et celuy de l'enfant c'est Marbault, dont il sera parlé dans l'historiette de *la Gaillonnet.*

mais elle n'avoit pu s'empescher de la recevoir, tant cette pauvre femme s'estoit donnée à elle à corps perdû. Or, Chabot avoit fait connoissance avec Mme de Coislin, un peu après la mort du mary, chez Mme de Sully *; et, quoyqu'il eust desjà Mlle de Rohan en teste, il voyoit pourtant si peu de jour à ce qui est arrivé depuis, qu'il voulut tenter cette aventure, et il y réussit si bien que s'il eust poussé, il l'eust asseurement espousée; mais il en fit sa cour auprès de Mlle de Rohan, et luy dit en suitte que si, en mesprisant l'avantage qu'il trouvoit, il estoit asseuré de faire quelque chose qui luy fust agreable, il n'y penseroit jamais. Il adjousta en suitte tout ce qui pouvoit servir à son dessein; car on dit qu'il ne s'y entendoit pas mal. Mlle de Rohan fut touchée de cette generosité; et, comme j'ay dit ailleurs *, elle luy donna asseurance que ses services seroient reconnus. Dez ce moment, Chabot negligea un peu Mme de Coislin, et à mesure qu'il s'avançoit auprès de Mlle de Rohan il s'esloignoit de nostre veuve. Durant ce refroidissement elle rencontra un jour sur l'escallier de la Marquise le chevalier de Boisdauphin qui se sauvoit, de crainte d'estre arresté, car il alloit voir Mlle de Pons * dont il estoit amoureux. Il donna dans les yeux à Mme de Coislin; par bonheur il estoit ce jour-là ajusté comme un amant qui espere voir ce qu'il aime. La Veuve monte et dit à la Marquise : « Je viens de trouver Monsieur le che-
» valier de Boisdauphin; vrayment, il est bien fait. »
En suitte, toutes les fois qu'elle alloit là-dedans, elle

Sœur de Mme de Coislin. (*Voy.* t. III, p. 388.)

T. III, p. 435.

Suzanne de Pons. (*Voy.* plus loin l'*Histor.* du duc de Guise.)

demandoit tousjours où estoit Monsieur le chevalier de Boisdauphin. Enfin elle demanda tant, que la Marquise fut obligée de luy promettre qu'elle le luy enverroit. On eut assez de peine à l'y faire aller ; car c'estoit un vray jeune homme qui ne songeoit qu'à suivre ses inclinations ; il y fut pourtant, et, comme il en sortoit, il trouve Mme la Chancelliere dans la cour, qui dit à sa fille, en riant, après avoir demandé qui il estoit, qu'elle ne prendroit point plaisir à trouver souvent de grands chevaliers comme cela auprès d'elle.

En octobre 1643.

Quelque temps après *, M. d'Anguien alla en Allemagne mener des troupes au mareschal de Guebrian. Ce voyage ne fut pas long * ; cependant nostre veuve s'ennuyoit fort de ne point voir le Chevalier, qui avoit suivy M. d'Anguien. Elle en parla tant que la Marquise crut qu'elle en tenoit, un jour elle luy dit : « Vous parlez tant de ce chevalier, comment » l'entendez-vous ? N'avez-vous pas conclû avec Cha- » bot ? — Vrayment, » luy dit l'autre, « c'est un plai- » sant homme que Chabot ! » Elle se mit sur sa friperie. Chabot avoit le nez mal fait, Chabot avoit de petits yeux [1], Chabot ne sçavoit pas mesme danser. Le Chevalier revient ; sa mere luy parle serieusement, et, à force de le haranguer, le fait resoudre à quitter Mlle de Pons, et à penser à sa fortune. Il y eut de la repugnance ; mais quand une fois il eut donné sa parole, il fit tout ce qu'on voulut.

Il revint le 9 nov. à Paris.

[1] C'est comme il estoit.

La Marquise, qui est très-adroitte, ne trouva pas à propos que le Chevalier allast chez Mme de Coislin. Il ne la voyoit que chez sa mere. De longue main ses gens avoient accoustumé de s'en retourner quand elle estoit chez la Marquise, où elle disnoit ou soupoit, de deux jours l'un. Le Chevalier ne mangeoit pourtant point avec elle; car la Marquise tient pour maxime qu'il ne faut pas qu'un amant fasse devant sa maistresse que ce qui est de l'essentiel de l'amour, et que, par exemple, il ne faut qu'une grimace en mangeant, ou quelque petite indecence pour tout gaster[1]. Ces entreveües se faisoient secretement, car qui que ce soit ne se seroit avisé qu'un garçon comme luy fust si souvent avec sa mere; et puis on sçavoit, comme j'ay desjà dit, qu'elle n'aimoit point à voir ses enfans. Elle aimoit si fort celui-cy, qu'avant cette amourette, comme il ne se retiroit * qu'à minuict, pour avoir le plaisir de l'entretenir elle veilloit fort souvent jusqu'à trois heures du matin. Ces entreveües durerent quatre mois. Elle, qui s'ennuye quasy de tout, jugez comment elle se divertissoit là! Tantost elle lisoit, tantost elle leur disoit en passant: « Mais pensez-vous que je ne sois point lasse de vos » coquetteries? Cela durera-t-il long-temps? » ou quelque autre chose de semblable. Enfin Mlle de Chalais * revint de Sablé fort heureusement pour la Marquise, car elle la deschargea d'une partie de la peine, mesme elle l'en deschargea tout-à-fait; car elle dit

C'est-à-dire je crois : comme il ne rentroit, il ne se couchoit.

Fille de compagnie de la Marquise.

[1] Elle appelle cela faire des *mortalitez*.

deshonestement que tout cela n'estoit rien si on n'espousoit. On luy faisoit la guerre de ce qu'elle avoit dit : si on ne couchoit ensemble. La marquise de Sablé et la Veuve eurent disputte, sur ce que cette innocente disoit qu'elle vouloit bien espouser, mais non pas coucher.

La resolution prise d'espouser, la Marquise en parla à ses amys, et entre autres à son frere, le commandeur de Souvray, qui demanda au cardinal Mazarin sa protection. Le Cardinal promit tout ce qu'on voulut, et l'on estoit asseuré de l'amitié de M. d'Anguien. On presse donc tout de nouveau Mme de Coislin qui, esprise du Chevalier, ne put resister davantage. On fait jetter un ban sous leurs veritables noms, à quelque chose près; il n'y avoit que *Saguier* pour Seguier, et *Lavau* pour Laval, et cela pouvoit passer pour une faute de copiste. Pour le nom du marquis de Coislin, il estoit connû de fort peu de gens, et on ne sçavoit guères qui estoit Cesar du Cambout. Pour les deux autres, on en eut dispense. Ils vouloient avoir permission d'espouser en quelque village, car la Veuve craignoit d'estre reconnüe de son curé[1]. Le Grand-vicaire, car il n'estoit pas seur de s'addresser à l'Archevesque qui eust tout reconnû incontinent, dit qu'il ne pouvoit donner la dispense, et qu'il les renvoyoit pour cela à leur curé. Le Curé refuse : on retourne encore au Grand-vicaire, qui renvoye une seconde fois au Curé.

[1] Loisel, curé de Saint-Jean (en Greve).

Cependant on avoit pris jour pour espouser, et Mme de Coislin devoit se rendre chez la Marquise, le lendemain, à dix heures du matin. La Marquise, qui avoit de bons espions, fut avertie, avant que de se coucher, que la Feuillade, qui fut depuis tué à Lens * avec le mareschal de Gassion, avoit esté le soir jusqu'à mynuict chez Mme de Coislin. Il s'estoit avisé, depuis quinze jours ou environ, qu'elle eust bien esté son faict, et elle, qui avoit à faire le lendemain une si grande affaire, souffroit un galant chez elle jusqu'à mynuict. On a remarqué, depuis, que cette femme, tant qu'elle a un mary, ne souffre pas la moindre ombre de galanterie, mais que dez qu'elle est veuve elle escoute tout le monde. Pour sa personne, elle est assez belle, mais il n'y a point d'excez. La Marquise n'en passa pas mieux la nuict, pour avoir sceû que la Feuillade avoit esté si tard chez Mme de Coislin; elle (se) desfioit fort de la cervelle de la dame; car une autre fois qu'elle devoit se rendre en un lieu où l'on croyoit les espouser, ne prevoyant pas la difficulté qui se rencontroit, elle n'y alla point pour ne pas perdre une comedie. Le lendemain donc, jour assigné pour espouser, le chevalier de Bois-dauphin et le chevalier de Riviere avec Couleau, homme d'affaires de la Marquise, furent à Saint-Jean; ils demeurerent à la porte, et Couleau seul entra pour demander au Curé permission d'espouser à Saint-Laurent, hors la ville. Le Curé, bien loing de la luy donner, se douta de quelque chose, et ne voulut plus rendre la dispense des deux bans que

En 1657. Léon d'Aubusson, comte de la F.

Couleau luy avoit mise entre les mains. Couleau la luy voulut arracher, et rompit un petit morceau du papier qu'il fut contraint de luy laisser, et va conter tout le desordre aux deux chevaliers. Le chevalier de Boisdauphin, sans s'esmouvoir autrement, voyant qu'il n'y avoit pas moyen d'espouser ce jour-là, s'en alla en franc jeune homme chez les baigneurs; car il s'estoit levé de bonne heure et n'avoit pas eu le loisir de s'ajuster. Cependant Mme de Coislin, qui devoit venir à dix heures, n'estoit pas venüe à onze : elle arrive enfin sur le midy, dit pour ses excuses que Pepin, son intendant, l'avoit arrestée; elle parut assez froide et assez interditte; elle estoit estonnée de ce qu'elle alloit faire. Couleau arrive là-dessus, qui conte toute la desconvenüe : voylà tout le monde bien desferré. On envoye chercher le Commandeur; sa sœur le prie d'aller parler au Curé : il y va et retire la dispense : en suitte il va trouver le Grand-vicaire qui refuse la permission et renvoye encore au Curé. Jugez de l'inquietude de la Marquise! Elle voyoit que beaucoup de gens sçavoient la chose, car elle avoit esté obligée de la dire à tous ses amys. Il y avoit jusqu'à quatre-vingts personnes, en contant M. d'Anguien et la Reyne à qui le Cardinal l'avoit ditte le matin, qui sçavoient ce secret. Cependant, comme on l'a sceû depuis, ils ne s'en estoient rien dit l'un à l'autre, et chascun, hors la Reyne, le sçavoit du Chevalier, de la Marquise ou de son frere. A la verité, il faut avoüer que le peu de cas que l'on faisoit du Chancellier avoit fort contribué à faire

garder le secret. La Marquise craignoit que le Curé n'eust lû les noms et n'y eust fait reflexion, ou mesme que le Grand-vicaire ne se doutast de quelque chose; mais ce qui la faschoit le plus, c'estoit que son filz[1]... Dans ce chagrin on servit à disner, car on s'attendoit de venir disner après avoir espousé; mais personne ne put jamais se resoudre à manger, et on fut contraint de tout remporter. Mme de Coislin et la Marquise se gronderent un peu, et l'amante, avec un ton aigre, demanda où estoit donc M. le chevalier de Boisdauphin. La Marquise l'excusa du mieux qu'elle put, et on passa le temps fort melancoliquement jusqu'à quatre heures que le Chevalier arriva. Sa mere et Mlle de Chalais luy parlerent avant qu'il vist sa future espouse, et le haranguerent bien pour luy faire promettre qu'il la presseroit d'espouser de quelque façon que ce fust. Il le leur promit; mais il ne le fit que foiblement, ou plustost ne le fit point du tout; car il luy sembloit que cela n'estoit pas dans la bienséance : il avoit l'ame belle et genereuse[2]. Dez qu'il parut, on n'eut plus de peine après Mme de Coislin, et elle estoit d'autant plus gaye qu'elle voyoit la nuict approcher[3], et qu'elle n'espouseroit point ce jour-là. Elle reculoit tousjours par timidité,

[1] *La fin de la phrase a été oubliée :* n'arrivoit pas.

[2] Je l'ay remarqué encore à une chose : il s'estoit fait peindre en Achille, et, pour marquer que c'estoit Achille, le peintre avoit voulu mettre dans l'esloignement, comme il traisnoit Hector autour de Troye; Laval luy dit : « Mettez-y autre chose, je vous prie; je n'approuve » nullement cette cruauté. »

[3] C'estoit l'hyver.

craignoit le pouvoir d'un chancellier de France, et consideroit que son pere l'aimoit tendrement, et beaucoup plus que son autre fille. J'oubliois que la Marquise gronda un peu le Chevalier; toutefois elle estoit ravie de le voir; car elle avoit apprehendé que, ne croyant pas qu'il y eust rien à faire ce jour-là, il ne retournast qu'à mynuict, à son ordinaire. Cependant quarante gentilshommes, ou environ, qu'il avoit priez de se promener aux environs de Saint-Laurent, deux à deux et tous separement, sans faire semblant de rien, se promenerent tout leur saoul, car il les oublia et ne leur envoya rien dire.

La Marquise, voyant que le Commandeur n'avoit fait qu'une partie de ce qu'il falloit, conclut qu'il falloit les faire espouser par le premier prestre, parce qu'il estoit impossible que la chose ne se sceûst, et qu'elle, qui avoit bien des affaires, s'alloit mettre pour rien un chancellier de France sur les bras. Pour cela elle envoya prier l'evesque d'Aire[1] de prendre la peine de venir chez elle; il avoit esté eslevé auprès de M. d'Auxerre*, frere de la Marquise, et luy devoit toute sa fortune. M. d'Aire arrive; comme on ne trouvoit point de prestre : « Vrayment,» dit-il, « ce seroit une estrange chose que, faute d'un » prestre, l'affaire manquast; je les marieray plus» tost moy-mesme; car je ne doute pas, » adjousta-t-il, « que M. de Saint-Jean ne me donne la permission. » Il y va. Le Curé la luy donne, à condition qu'il se

Gilles de Souvré, d'abord evêque de Cominges, puis d'Auxerre, mort 19 sept. 1631.

[1] Boutaut de Tours.

chargera de l'evenement. L'Evesque prend ce qu'il falloit pour les marier [1], et le donne à un de ses parens, qui depuis a esté à M. de Laval, pour le porter chez la Marquise. Et luy *, au lieu d'aller viste achever une affaire si importante et si delicate, s'en alla à une comedie où M. de Bordeaux l'avoit convié. Celuy qui avoit apporté le livre pour marier estoit un jeune homme qui s'en alla dans la cuisine de la Marquise, et se mit à lire dedans. « Oy ! » dit-il, « c'est » un livre à marier. » Le bruit s'espand aussytost parmy le domestique, les laquais du Commandeur et ceux du chevalier de Riviere, qu'on devoit marier quelqu'un ce soir-là. Enfin M. d'Aire arrive à dix heures du soir et les marie. Après, tout le monde les laissa, et ils furent une heure et demye ensemble. Les gens de Mme de Coislin vinrent à mynuict, selon l'ordre qu'ils en avoient. Elle leur dit qu'ils estoient venûs bien tard, et s'en retourna comme si de rien n'eust esté. Le nouveau marié alla courir chez ses amys pour le leur dire, et esveilla Mme de Lansac, sœur de sa mere, à trois heures du matin, et de là il s'alla reposer chez Prudhomme [2]. Le matin, dez cinq heures, il y avoit trois laquais avec des billets à la porte de la Marquise pour luy en faire compliment. Mme de Lansac vint après, qui luy dit que tout le monde le sçavoit, et qu'il falloit mettre Mme de Coislin en lieu de seureté. Elle estoit encore au lict

(l'evesque.)

[1] Un livre et un surplis.
[2] Un baigneur celebre.

que Pepin, son intendant, luy vint dire que tout le monde par la ville disoit qu'elle avoit espousé M. le chevalier de Boisdauphin. Elle fit la rieuse au commencement; mais enfin elle le luy avoüa. M. le Chancellier fut celuy qui le sceût le plus tard. Sa femme pensa attrapper Mme de Laval (ce fut ainsy que le Chevalier s'appella après avoir esté marié, car il est de cette maison) chez la Marquise : elle n'eut que le temps de sortir par la porte de derrière. On la mena au Palais-Royal, dans la chambre de Mme d'Hautefort qui luy avoit offert retraitte.

Ce fut le Cardinal qui le dit au Chancellier. Cet homme, assez estonné de ce que le Cardinal le mandoit, car ils avoient parlé ensemble le jour mesme au Conseil, alla au Palais-Royal avec quelque inquietude. Le Cardinal luy dit : « Monsieur, j'ay une mau- » vaise nouvelle à vous dire. » Le Chancellier crut qu'on luy alloit oster les sceaux, et luy respondit : « Monsieur, il y a long-temps que je m'y prepare. » Le Cardinal continüa, et luy conta le mariage de sa fille. On a cru que le Cardinal luy voulut donner exprès l'espouvante, afin que, trouvant moins de mal qu'il n'en avoit attendu, il fust plus disposé au pardon ; mais je croirois, tout au contraire, que cela fut cause en partie de l'esclat qu'il fit après, fasché de la frayeur qu'il avoit monstrée, et d'avoir tesmoigné qu'il se desfioit de son credit, car il s'emporta autant qu'on se peut emporter. Avant que sa colere eust fait du bruit, M. d'Esmery le fut trouver, et luy donna un conseil judicieux : « Vous estes, » luy dit-il,

« Monsieur, en une place où vous ne pouvez vous » cacher. Si vous voulez esclatter, allez jusqu'au bout; » sinon, pardonnez de bonne heure. » Le Chancellier ne fit ny l'un ny l'autre, comme on verra par la suitte. D'abord il jetta feu et flamme; envoya tout saisir chez sa fille, jusqu'aux chevaux, et prit ses petits-enfans chez luy. La Chancelliere, qui n'aime que sa fille de Sully la cadette, ou du moins qui l'aime sans comparaison plus que l'autre, elle est plus aimable aussy, l'aigrissoit autant qu'il luy estoit possible; car elle est mesme jalouse de l'amitié qu'il a pour l'aisnée. Ce fut elle qui l'empescha de voir son gendre pendant un an entier.

Les nouveaux mariez se retirerent pour quelque temps à Berny; on voulut donner cette petite satisfaction au Chancellier. On dit que les gueux qui avoient accoustumé de se bien trouver de la cuisine de Mme de Coislin, quand ils virent que M. le Chancellier faisoit emporter les meubles de chez sa fille, disoient entre eux : « Vrayment, ce monsieur le Chan- » cellier est plaisant de se fascher; il a marié sa fille » une fois à un petit bossû mal basty, et il trouve » mauvais qu'une autre fois elle se soit mariée à un » gentilhomme qui est aussy beau qu'un ange[1]. »

[1] Bautru disoit : « Le Chevalier n'a pas un poulce de terre, mais il en a douze de —. Le chevalier de Riviere fit une chanson sur l'air : *Cateau la belle jardiniere* :

Beau, bien fait, de grande naissance
Vous estes, mon cher Boisdauphin,
Mais avoüez en conscience
Que c'est un grand coup du destin

Cependant M. le Cardinal, M. d'Anguien et cent autres ne perdoient pas une occasion de parler au Chancellier pour les nouveaux espoux, et ils firent tant qu'il consentit que M. de Meaux, son frere, et M. et Mme de Sully les vissent; et quelque temps après il promit luy-mesme de les voir, mais il ne dit pas quand ce seroit.

En ce temps-là M. d'Anguien fut demander à M. le Chancellier la grâce de Saint-Estienne [1] : M. le Chancellier la luy refusa, dont le Prince irrité luy dit des choses assez fascheuses, et entre autres qu'on voyoit qu'il faisoit cela à cause de Laval. Laval ayant sceû la chose, alla viste trouver M. d'Anguien, et luy dit : « Ah ! Monsieur, vous m'avez perdû. » M. d'Anguien dit qu'il feroit tout ce qu'il voudroit pour raccommoder ce qu'il avoit gasté. En effet, il vit M. le Chancellier en lieu tiers, et le satisfit. Le Chancel-

Que le cadet d'un pauvre frere
Soit gendre de la Chancelliere.

Quand le gallant vit l'assemblée
Qui assistoit à son bonheur,
Il dit d'une voix non troublée :
Messieurs, vous me faittes honneur ;
Ma foy, monsieur l'evesque d'Aire,
Vous me tirez de grand misere.

Il luy assigna son douaire
Sur une piece de vingt francs (*a*).
. . . . . .
. . . . . .
Et cela valoit bien la peine
D'aller à la demy douzaine.

Histor. de Mlle de Sallenauve.

[1] Voyez plus bas*.

Cette pièce valoit alors 20 francs.

(*a*) C'est qu'il tira alors un quatruple * quand il fallut donner une piece comme on les espousoit.

lier vit en cela l'estime qu'on faisoit de son gendre, et que sans luy il n'auroit receû aucune satisfaction de l'injure qu'on luy avoit faitte.

Il arriva encore une autre aventure dont Laval tira avantage; car, comme si les gens eussent pris à tasche de faire insulte au Chancellier, Treville, dont la compagnie de Mousquetaires avoit esté cassée au commencement de la Regence, avoit eu un don qui estoit fort à la charge du Bearn, sa patrie; M. le Chancellier refusa de luy en donner les expeditions, et luy, par une insolence innoüye, c'est un homme fort brutal, rompit les lettres en plein Sceau, et se retira en menaçant. Le Chancellier faisoit estat de s'en plaindre au Conseil d'en haut, le lendemain; Laval en est averty par Sainte-Maure, un brave homme de ses amys; il l'envoye appeller Treville; Treville dit qu'il voyoit bien d'où cela venoit, et qu'il ne se vouloit point battre : l'autre luy propose tous les expedients imaginables pour faire passer cela pour une rencontre. Treville n'y voulut jamais entendre, dit qu'il ne se cacheroit point, et qu'on se rencontreroit bien tousjours. Sainte-Maure le menace de dire à tout le monde qu'il a refusé un appel. « Je » ne m'en soucie pas, » dit Treville; « on sçait assez » qui je suis. » L'appel se sçait, et, en mesme temps, la cause de l'appel; la Reyne, pour satisfaire le Chancellier, fit tenir prison à Treville durant quelques jours. Le Chancellier fut touché de la bravoure et de la generosité de son gendre, et le vit bientost après. La Chancelliere enrageoit, et fut trois sepmaines à

Pontoise, sans vouloir revenir que le Chancellier n'eust donné une assez grosse somme d'argent à Mme de Sully.

Voylà notre cavalier aux bonnes graces de son beau-pere. Le Chancellier ne pouvoit plus vivre sans luy, et luy ne perdoit pas une occasion de luy rendre ses devoirs. Le desordre de Saint-Eustache servit encore à le faire aimer et estimer du Chancellier; voicy comment cela arriva. Le curé de Saint-Eustache estant mort, Merlin *, un de ses nepveux, et le frere d'un maistre des Requestes nommé Poncet, disputerent cette cure. Les femmes de la paroisse, au moins celles des Halles, se trouverent au Grand-conseil, le jour de l'audience; en suitte tout le menu peuple de cette grande paroisse s'esmut; et, parce que le Chancellier portoit Poncet, près de quatre cens femmes voulurent aller chez luy pour luy parler en faveur du nepveu de leur curé; car le peuple esperoit qu'il seroit aussy charitable que son oncle avoit esté. Le Suisse ouvrit pour les repousser, mais il ne put refermer la porte, et ces femmes le presserent tellement qu'il fut contraint de s'enfuir, et il se sauva dans une maison vers Saint-Eustache, où il s'enferma : c'estoit le matin. On en vint avertir M. de Laval, qui logeoit dans la rüe Saint-Thomas-du-Louvre; il n'estoit pas achevé d'habiller; il prend son pourpoint à la main, et se fait mener par le carrosse de Mme de Lansac, qui estoit chez luy; il s'habille en chemin faisant. Ses gens avec des armes arrivent presque aussytost que luy chez le Chancel-

Pierre Merlin, successeur d'Etienne Tonnellier, de 1645 à 1677.

lier ; ils suivirent leur maistre, qui passa sur le ventre à toute cette populace esmeûe, car on avoit sonné le tocsin, et il alla delivrer le Suisse. Cet exploit ne se fit pas sans peril, il essuya bien des coups de pierre, et entre autres un gros grais qu'on jetta d'une fenestre, et qui tomba justement à ses piez. Avant que d'y aller, il avoit envoyé son frere, le Chevalier *, demander à la Reyne une compagnie des Gardes ; cette compagnie fut long-temps à venir, et le Suisse estoit delivré quand elle arriva. Dez qu'il oüyt le tambour, il y courut encore, et avec ce renfort perça jusqu'à Saint-Eustache, et on a dit qu'à la chaude il tira un coup de pistollet dans l'eglise. Pour achever l'histoire de l'esmeute, j'adjousteray que les femmes des Halles allerent en corps au Palais-Royal, et que là une dame Denise dit à la Reyne qu'ils vouloient ce curé-là, parce qu'ils avoient accoustumé de les avoir de pere en filz, et qu'ils n'avoient que faire de cet *adultere* de Poncet ; elle vouloit dire *indultaire* *. Enfin, comme on vit que cela alloit trop loing, on fit dire aux paroissiens par Tubeuf, alors marguillier de la paroisse, que la Reyne, à leur priere, donnoit la cure au nepveu du feu curé. On en chanta le *Te Deum*, et le peuple disoit que ce M. Tubeuf estoit un honneste partisan. On adjouste encore qu'un charbonnier alla embrasser le nouveau Curé, et que, comme l'autre luy disoit : « Vous me gastez mon surplis, » il luy respondit : « J'ay encore un quart d'escû, Monsieur le Curé, pour le faire savonner ; laissez-moy vous embrasser tout à mon aise. »

Gilles de Laval chevalier de Malte, tué devant Bordeaux.

Nommé en vertu de l'*indult* de l'archevêque de Paris.

Depuis le desordre de Saint-Eustache jusqu'à sa mort, Laval fut le tout-puissant chez le Chancellier, et la marquise de Sablé y estoit quasy aussy bien que luy. Par une bonté assez rare à la Cour, il avoit tousjours sur luy une liste de ceux dont il vouloit recommander les affaires à son beau-pere. Outre qu'il estoit aimable de sa personne, quoyqu'il commençast un peu à grossir (son pere estoit fort gros), il estoit fort civil et dans un perpetuel enjoüement. Partout où il se trouva, il fit tout ce qu'un homme de cœur pouvoit faire, et s'il eust vescû, il eust sans doute esté bien loing. Le Chancellier se resolvoit à ouvrir la grand bourse pour luy achepter quelque belle charge. A Donquerque, où il fut tué, il avoit acquis tant de reputation que M. d'Anguien le regardoit comme un appuy de sa grandeur. A ce siége pourtant il fit une jeunesse peu excusable. Luy et quelques petits maistres faisoient la desbausche dans une maison devant laquelle on alloit pendre un soldat; ils estoient desjà gaillards, quand quelqu'un, peut-estre fut-ce luy-mesme, car il estoit pitoyable *, dit dans la chaleur du vin : « Il faudroit sauver ce » pauvre diable et tüer le bourreau. » En effect, ils tirerent et tüerent non pas le bourreau, mais un soldat qui assistoit à l'execution. Cela fit du desordre : cependant on l'appaisa. On conta cela à la Reyne, et le vin fit tout excuser.

Compatissant.

Il se piqua de faire un logement qui estoit si important que de là dependoit le succez du siége ; il y alla après que deux autres mareschaux-de-camp en

eurent esté repoussez. Il avoit avec luy un ingenieur huguenot, nommé du Temps, qui luy dit qu'il n'y iroit sans casque. Laval luy donna un chapeau de fer qu'il avoit, et après fit le logement; mais il y receut un coup de mousquet par la teste, dont il mourut au bout de dix-sept jours. Le chevalier Chabot *, autre mareschal-de-camp, garçon de cœur et de merite, y fut aussy tué en mesme temps; cependant, quoyqu'il fust fort estimé, Laval l'obscurcit de telle façon qu'on ne songea pas à le plaindre. Le Chancellier pleura de la mort de son gendre comme un enfant, et eut cent fois plus de desplaisir de sa perte qu'il n'en avoit eu de son mariage. Pour Mme de Laval, au bout de quelque temps elle s'appaisa, et bientost il n'y parut plus. On disoit qu'elle estoit entre deux selles le cul à terre, parce que sa sœur et les sœurs de son premier mary avoient toutes le tabouret *.

Guy Aldonce, dit le chevalier C., frère cadet du duc de Rohan.

La duchesse de Sully. — Marie de Camboust, duch. d'Espernon. — Philippe de Camboust, duch. de Puylaurens.

Mot passé.

Deux (ans *) après, elle fut passer l'automne à Saint-Liebaud [1], vers Moret. Vardes, qui l'avoit veûe en divers lieux, mais sans luy en conter, au lieu de prendre occasion du voisinage et de la parenté qui estoit entre luy et l'abbé de Boisdauphin [2], qui estoit avec elle, s'avisa mal à propos d'envoyer un gentilhomme à la belle avec une lettre dont elle se mit fort en colere. Il demandoit permission de l'aller voir, et aussy, je pense, de la servir. L'Abbé, qui alloit à

[1] Une des terres que le Chancellier a cües à vil prix par friponnerie.

[2] Aujourd'huy evesque de Léon *.

Voy. t. III, p. 131 136.

la chasse, ayant appris cela, rentre et l'appaise du mieux qu'il peut, puis le lendemain va trouver Vardes : « On ne ferme pas la porte aux gens comme » vous, » luy dit-il ; « vous n'en deviez point user » ainsy. » Vardes confessa qu'il avoit tort. Le Chancellier, et c'est ce qui fit parler, prit cela de travers, crut que sa fille vouloit encore se marier à sa fantaisie, et, bien loing de la laisser revenir à Paris, il l'obligea à aller pour quelque temps à Sully.

Elle dit qu'elle est encore un peu jalouse de celles que M. de Laval a aimées, et qu'une de ses plus grandes joyes (seroit) de voir que quelqu'une de celles-là fust devenüe laide. Elle prend plaisir, quand elle est en confidence avec quelqu'un, à parler de la passion qu'elle a cüe, à dire ce qu'elle a senty et ce qu'elle sent encore, et elle n'a garde de faire tant la coquette cette fois-cy que l'autre.

ESPRIT. (*Jacques Esp. de l'Ac. fr.*, *né* 22 *oct.* 1611; *mort* 6 *juillet* 1678.)

Esprit, l'Academicien, sortit de chez le Chancellier à cause de ce mariage ; car jamais le Chancellier ne se put persuader qu'un homme qui ne bougeoit de chez Mme de Laval ignorast cette amourette : cependant la Marquise et Chalais jurent qu'il n'en sçavoit rien. Esprit avoit un frere aisné, petit homme, mais qui a de l'esprit comme un lutin ; il estoit precepteur de l'abbé de Fiesque, parent de Mme de Rambouillet ; ainsy il eut entrée à l'hostel de Rambouillet, et il y introduisit en suitte son second frere, aujourd'huy premier medecin de M. d'Anjou ; le troisiesme, dont nous parlons, y fut aussy introduit.

A son arrivée de Beziers lieu de leur naissance *, il faisoit de si longues visites qu'on croyoit qu'il vouloit demeurer à coucher chez les gens. Vers 1629.

L'abbé de Cerizy, qui estoit chez Monsieur le Chancellier, fit en sorte que le Chancellier le prit; après on le fit de l'Academie *. Il ne sçait pourtant quasy rien, et n'avoit que quelques paraphrases de psaumes, assez mediocres. Là il intriguoit assez, servoit qui il pouvoit, et parloit plus hardiment que les autres beaux esprits de la maison; car il a tousjours fait le plaisant, mais quelquefois il ne l'est guères. Or, un jour Verpilliere, qui estoit à Mme de Longueville, et dont il sera parlé amplement dans les Memoires de la Regence, ayant quelque chose à demander à Monsieur le Chancellier, Chapelain escrivit à Esprit qu'il se rencontroit la plus belle occasion du monde pour un coquet comme luy; qu'une des plus belles filles de France, etc. Il fit ce qu'on souhaittoit de luy; de sorte que, quand il fut dehors de chez le Chancellier, il s'alla loger auprès de l'hostel de Longueville, où Verpilliere le mit bien avec sa maistresse. Il a eu, par sa faveur, deux mille livres de rente sur une abbaye qu'on donna à la Croisette, intendant de la maison. Il avoit desjà mille livres de pension sur le prieuré d'Argenteuil, que depuis il a remise par scrupule. Mme de Laval les luy avoit fait donner. Il suivit Mme de Longueville à Munster; on parlera de luy ailleurs. En 1639.

Depuis, passant du blanc au noir, après la delivrance de Monsieur le Prince, il se mit dans l'Ora-

toire, où son frere aisné estoit desjà. Là, à cause de ses austeritez, il avoit des maux de teste, qui l'eussent rendu tout-à-fait fou, si le Medecin ne l'en eust fait sortir. Ce medecin se plaignoit de luy, et disoit : « Quelle folie ! Il leur faut une inspiration du Saint-» Esprit pour se laisser voir à leurs parens. » Au sortir de là, il alla se promener. Il fut voir M. et Mme de Montauzier, à Angoulesme ; il alla en Languedoc, où il se donna au prince de Conty, avec lequel il est presentement ; mais il n'est pas si devot qu'on diroit bien [1].

[1] Depuis il s'est marié avec une assez belle fille, et cela, dit-il, pour l'acquit de sa conscience. Sa maison a une porte dans le jardin du Palais-Royal ; on l'y voit tousjours avec sa femme. L'abbé d'Effiat pretend qu'elle a dit : « Mon Dieu ! je ne m'aperçois point que ce soit par » principe de conscience que M. Esprit s'est marié ! » Elle l'a dit comme moy.

COMMENTAIRE.

I. — P. 258, lig. 15.

La jeune veuve logeoit dans la rüe Barbette, dans la maison de Goulas, à cette heure l'hostel d'Estrées.

C'est aujourd'hui le n° 2 de la rue *Barbette*. L'hôtel, dont les jardins s'etendoient jusqu'à la rue de *la Perle*, conserva le nom d'*Estrées* longtemps après avoir changé de propriétaire. Au moment de la Révolution, c'etoit l'hôtel *Corberon*. Là furent exécutés en 1687 les fameux globes de Coronelli, aujourd'hui l'une des curiosités de la Bibliothèque impériale. On avoit fait de cette maison une succursale de la Légion-d'honneur, qu'on a, depuis quelques années, transférée aux Loges, dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye. L'hôtel d'Estrées est à présent une maison de commerce.

II. — P. 261, lig. 28.

Car elle (Mlle de Chalais), *dit deshonestement que tout cela n'estoit rien si on n'espousoit.*

Le mot est ecrit d'une façon incertaine et nous avons eu beaucoup de peine à le rétablir. La marquise de Sablé, car c'est elle qui parle ainsi non Mlle de Chalais, vouloit dire apparemment que toutes les libertés du monde n'etoient rien, si elles n'avoient pas le mariage pour conclusion : mais il semble qu'il eût fallut dire au contraire : *si on epousoit.* On va voir plus loin que Mme de Coislin etoit bien disposée à *epouser* mais non à *coucher*, et cela n'etoit pas d'une innocente, car le mariage devoit etre secret ; elle y consentoit, mais elle mettoit pour condition qu'elle reviendroit aussitôt chez sa mère, et que le mariage seroit consommé seulement après que les parens auroient permis de le rendre public.

III. — P. 267, lig. 4.

Et luy (l'evêque d'Aire) *s'en alla à une comedie où M. de Bordeaux l'avoit convié.*

Ce point du récit est plaisant. Un evêque qui oublie de marier un homme de qualité de ses amis, pour aller à la comédie dont un archevêque faisoit les honneurs : il est vrai que cet archevêque etoit M. de Sourdis. (Voyez son *historiette*, tom. II, p. 339.) Remarquons que M. Eugene Sue n'a pas eté exact quand il a dit que M. de Bordeaux revint à son diocèse, aussitôt après la mort du cardinal de Richelieu, en décembre 1642, et qu'il n'en sortit plus qu'en 1645. (*Correspond. de Sourdis. Introduction*, p. XCII.) Il etoit à Paris à la fin de 1643, et même il y donnoit la comédie.

IV. — P. 267, lig. 19.

Le nouveau marié... esveilla Mme de Lansac, sœur de sa mere.

Françoise de Souvré dont nous avons déjà vu revenir plusieurs fois le nom, et qui mariée à Artus de Saint-Gelais, sieur de Lansac, mourut à Paris le 28 juin 1657, des suites d'une chute :

Ce fut donc de jour ou de nuit,
Car je n'en suis pas bien instruit,
Qu'une trappe fondant sous elle,
Par une infortune cruelle,
La dite dame chut à bas
De la hauteur de douze pas.

O ! pour les siens triste spectacle!
Ce fut toutefois un miracle...
Qu'après un sort si périlleux,
Cette dame honorable et sage
En l'an septante de son âge,
Ne mourut point soudainement...
Elle fut à l'instant saignée,
Et depuis on l'a trepanée...
(LORET, *Muse hist.* du 23 juin 1657.)

V. — P. 267, lig. 21.

Et de là il s'alla reposer chez Prudhomme, un baigneur celebre.

On lit aussi dans les Mémoires de M. de Cosnac, I, p. 156 : « Au » commencement de 1654, quand le prince de Conty revint à Paris » pour espouser Mlle Martinozzi, il logea, les premiers jours de son » arrivée, chez Prudhomme. » Nous avons je crois perdu, sans trop le remplacer, cet emploi des anciens etuvistes, qui permettoit aux gens de qualité et à tous ceux qui avoient de la fortune, de venir à Paris sans y tenir maison, et sans être revenus pour ceux qu'ils ne prévenoient pas personnellement. Tout le monde aujourd'hui peut rester aussi isolé qu'il lui plaît dans son logis : il n'a pas besoin de se tenir caché, il a plutôt besoin de se montrer pour cesser de l'être, tant on se passe aisément de lui.

VI. — P. 269, lig. 14.

Les nouveaux mariez se retirerent pour quelque temps à Berny.

C'est ce que rapporte egalement Sandras des Courtils dans le récit qu'il fait de ce mariage : (*Mémoires d'Artagnan*, tom. I, p. 298) « Le » comte et la comtesse de Laval prièrent alors M. de Bellievre... de » leur prêter sa maison de Berny, qui est aux portes de cette grande » ville. »

VII. — P. 270, lig. 5.

Quelque temps après, il promit luy-mesme de les voir, mais il ne dit pas quand ce seroit.

Les précieux portefeuilles de la correspondance Seguier, réunis aujourd'hui dans le fonds Saint-Germain de la Bibliothèque impériale, contiennent un assez grand nombre de lettres des deux filles du Chancelier à leur père et à leur mère. La plus intéressante est celle que Mme de Laval ecrivit à sa mère, peu de temps après le mariage qui

les avoit brouillées. Nous la donnons telle que Mme Seguier la lut, et dans l'orthographe du temps; puis pour la satisfaction de la science moderne, nous la reproduirons lettre pour lettre et mot pour mot.

« Madame,

» Je vous supplie très-humblement de me pardonner la liberté que » je prens de vous tesmoigner le sensible desplaisir que j'ay de me voir » si malheureuse que de vous avoir pu desplaire. Je ne puis vous en » expliquer la douleur que je ressens, ny de quelle sorte je suis touchée » de me voir esloignée de vos bonnes graces qui m'ont tousjours esté si » cheres. Maintenant que je m'en vois bannye, je croy n'estre plus au » monde; aussy la vie me seroit très-insuportable s'il ne me restoit » quelque esperance que vostre bonté me permettra quelque jour de » me jetter à vos pieds pour vous demander pardon de la faute que » j'ay faitte. Je sçay bien, Madame, qu'elle est la plus grande du » monde; mais, ma chere maman, s'il m'est encore permis de vous » appeller ainsy, vous estes trop bonne pour vouloir oster la vie à celle » à qui vous l'avez donnée, et qui ne me peut estre qu'insupportable » tant que je seray au malheureux estat où je suis. Au nom de Dieu, » Madame, ressouvenez-vous, s'il vous plait, que j'ay l'honneur d'estre » vostre fille et que si je puis jamais redevenir auprès de vous ce » que j'ay esté, je vous rendray tant de respects et d'obéissance que je » tascheray à reparer ma faute et que je n'auray point de plus grande » passion que d'employer ma vie à vous tesmoigner que je suis et » seray toute ma vie,

» Madame,

» Vostre très-humble et très-obéissante
» et très-obligée servante et fille,

» MARIE SEGUIER. »

Voici maintenant la lettre dans l'orthographe particulière de Mme de Laval; elle témoignera au moins de la prononciation ancienne :

« Madames

» Je vous suplis bien humbles ment de me pardonnés la libertés » que je prans de vous taimoignes le sant si bles des plaisir que j'ay » de me voir sis malureuix que de vous avoir peult des plaire. Je ne » puis vous en expliquer la doulur que jay resant ny de quelle sorte » jay suis touchée de me voir eloignée de vos bonnes grasse qui mont » toujouis été cis cheres maintenant que je mans voys banis je croy » nestre plus au monde. Aussi la vie me serait trais insuportable sil ne

» me restait quelque esperanse que vostres bontes me permetra quelle
» que jour de me jetter à vos piés pour vous de mander pardon de la
» faute que jay faicte. Je say biens Madame quelle est la plus grandes
» du monde mais ma chere maman sil mest encore permis de vous
» apeler ainsi vous estes trop bonnes pour vous loir autés la vie a
» sailles a qui vous laves donnes et quil ne me peult estre qu'insupor-
» tables tant que je seres au mal hureux estat ou je suis au nons de
» Dieus madames resouvenes vous sis vous plaict que jay l'honneur
» d'aitre vostres filles et que si je puis jamais redevenir auprais de
» vous se que jay esté, je vous randeres tant de respects et d'obis-
» sance que je tascheres a repares ma fault et que je naure point de
» plus grandes passions que dans ploies ma vis a vous taimoigner que
» je suis et seres tout ma vis

» Madame

» Vostres trais humbles et trais obisant
» et trais aubligés servant et fille

» MARIE SEGUER. »

Voici une autre lettre de la même, alors Mme de Coislin, à son père. Elle fut ecrite dans le temps des longues visites de la veuve chez Mme de Sablé, et l'on peut admettre que l'intention principale en etoit de préparer le Chancelier en faveur de la marquise de Sablé. Sous ce point de vue, elle est adroite, mais je laisse au lecteur le plaisir de la remettre en orthographe.

« Monsieur mons bons papas,

» Je feus enier avertis au soir par la marquis de Sablés que lais in
» pourtant avais faict tout lauix esfaur auprais de la raines contre
» vous sais pour coy si vous le trouves bons il faut en voiés cher ches
» Monsieur de Briennes et faires qui parles a la raines et à Monsieux;
» saict un avis qui est trais inpautant je vous supli de ne les pas ne-
» gligés la marquis de Sables et faurt biens avetis et je tiens sailt
» avis faur bons je suis trop atachés a vosin taires pour menque de
» vous avertir de se que mais amis mavetis je nis manqueres jamais
» comme ai tan comme je dois

» Monsieur,

» Vostres trais humble et trais obeisant
» servant

» MARIE SEGUIER. »

Sa sœur, la duchesse de Sully ecrivoit d'après la même méthode, comme on en pourra juger par le billet suivant :

« Monsieur mon bon papas,

» Les perense que jay da voir bien tost lhonneur de vous voir di-
» minue le de plesir que jay de naitre poins aupres de vous. Mlle de
» Roen ma aseuré que vous seuries bien tost a Fontenbeulo jespaire
» que si M. de Seully ne meu veus point menne aus au de bourbon
» ou y va, de vous y alay rendre mes devoir et vous prie tres hum-
» blement de me fair toujou la graese de monore de vostre amitié
» puis que je saiseures plus tost de vive que daitre tout ma vie aveq
» le respaict que je vous doi

» Monsieur

» Vostre tres humble et tres obisente et
» tres obligée fille et servant

» CHARLOTTE SEGUIER. »

VIII. — P. 271, lig. 11.

Luy, (Treville) *par une insolence innoüye, rompit les lettres en plein Sceau, et se retira en menaçant.*

Sandras des Courtils raconte encore cela fort bien, mais aussitôt après il redevient romancier : « C'etoit un jour de sceau, et la chose » n'en etoit que plus remarquable par la grande assemblée qui etoit » là ; quoy qu'il en soit, ne se mettant guères en peine d'avoir tant de » témoins de son emportement, il demanda tout de nouveau au Chan- » cellier s'il ne vouloit pas sceller ces lettres, et comme il vit qu'il » n'en vouloit rien faire, après luy avoir dit qu'il ne luy feroit jamais » l'honneur ni de les luy présenter une seconde fois, ni de luy en pré- » senter d'autres, il commença à les luy déchirer au nez. Il luy dit de » plus, comme par une espèce de menace, que ce n'etoit plus son af- » faire, que c'etoit celle de la Reine, et qu'il luy laisseroit le soin de » se faire obéir. » (*Mém. d'Artagnan*, I, p. 300.)

IX. — P. 272, lig. 11.

Le frere d'un maistre des Requestes nommé Poncet...

Pierre Poncet, nommé maître des Requêtes en 1642 ; maître des Requêtes honoraire en 1663. « Patelin, esprit souple et adroit ; suivant » aveuglement les volontez de Monsieur le Chancelier, dont la protec-

» tion a fait sa fortune. » *(Les portraits des maîtres des Requêtes,* vers 1661.) Cette note confidentielle est justifiée par le couplet suivant du procès de Fouquet :

Poncet ne monstra point de fiel,
Comme avoit fait monsieur Pussort;
Et par un discours tout de miel
Conclud doucement à la mort.

X. — P. 273, lig. 16.

Qu'ils vouloient ce curé-là parce qu'ils avoient accoustumé de les avoir de pere en filz.

Ce bon mot courut tout Paris. « Les Harengeres des Halles depu-
» terent à la Reine, et celle qui porta la parole dit pour toutes raisons
» que les Merlins avoient eté leurs curez de pere en filz et que le
» dernier avoit désiré que son neveu luy succedât. » *(Mém. de Mlle de Montpensier.* Amsterdam, 1730, I, p. 65.)

Il paroît qu'une dame de la Halle déjà célèbre et qui le fut plus encore durant la Fronde, joua un grand rôle dans cette affaire du curé de Saint-Eustache : Loret ecrivoit en 1651, le 20 août :

La pauvre dame Anne,
Pour un cas, dit-on, assez laid,
Est de present au Chastelet.
Ce seroit une estrange tache
A quelques-uns de Saint-Eustache,
S'ils laissoient pendre en un gibet
Celle qui, par maint quolibet,
Excitant comme une megere
Toute la troupe harengere,
Avec plus de bruit qu'un tambour,
Les protegea contre la Cour.

Benserade fait allusion à la même aventure dans *sa très humble remontrance à Mme Dupuy*, pour lui redemander ses anciennes entrées dans les chambres des Filles de la Reine. Car,

C'est un estrange creve-cœur
De joüer ainsi de malheur;
D'estre tout à fait haïssable,
Où l'on fut assez agreable,
Et tout d'un coup se voir enfin
Poncet, où l'on se vit Merlin.
(*OEuvres*, 1697. I, p. 93.)

Enfin dans le spirituel pamphlet de l'abbé de Laffemas, *Lettre au Cardinal, burlesque.* 1649, on avertit le Cardinal de ne pas croire qu'il

lui suffise de l'approbation des Princes et de la Reyne, pour avoir le droit de rentrer dans Paris.

Ce n'est pas encore chose faitte;
Encor faudroit-il que Perrette,
Dame Lubine et dame Alis,
Vous puissent souffrir dans Paris,
Et prissent vostre affaire à tache;
Comme au quartier de Saint-Eustache,
Elles firent pour leur curé
Qui depuis leur est demeuré.
(P. 8.)

A quelques années de là, ce curé Merlin eut une affaire fâcheuse avec les Feuillans. Un de ses paroissiens, M. de Cuisy s'etoit arrangé pour avoir sa sépulture dans le monastère de ces Religieux; Merlin crut devoir l'y conduire; mais les Feuillans avoient un privilége qui les autorisoit à refuser le ministère de tout ecclésiastique etranger à leur ordre. Le service ne fut donc pas fait. Quand le curé de Saint-Eustache se présenta, il reçut un brutal *nescio vos,* et voulant répondre, on accompagna le refus de coups de poing et de belles gourmades, si bien qu'il leur fallut déguerpir en laissant le corps en gage. Ce fut l'occasion d'une curieuse mazarinade : *Le combat des Feuillans*, 1649; les prêtres, y dit-on, arrivèrent et entourèrent le corps :

Puis l'ayant pris on s'achemine
Aux masculines Feuillantines
Où estoit dedans la maison
Monsieur le duc de Monthazon...
Cependant les Peres Feuillans
Qui ont arrests et reglemens
Pour empescher curés et prestres
D'entrer chez eux comme les maistres,
S'etoient tous mis dessus le seuil
De l'église, attendant le deuil,
Et pour recevoir la harangue
De ce bon curé dont la langue
Jadis le fit faire curé
Par maistre Simon, maistre André,
Par dame Jeanne la tripiere,
Dame Alizon la harengere,
Toinette, Barbe et Marion
(Qui donna si bel orion
A un certain messire Suisse
Qui demeuroit chez cher Epice),
Par les vendeuses de poissons,
Et dont je ne sçay point les noms,
Mais n'y avoit en leur cabale
Que des muettes de la Halle,
Et qui ont si bien procuré,
Qu'enfin, il y est demeuré.

On chercheroit vainement la trace de cette fameuse querelle des Feuillans avec le curé de Saint-Eustache dans la *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse de Saint-Eustache* que vient de publier M. Gaudreau, curé de cette église. Le digne pasteur n'a pas eté non plus fort heureux dans le récit qu'il a fait de l'avénement du curé Merlin.

XI. — P. 274, lig. 11.

S'il eust vescû, il eust esté bien loing.

Cela est assez bien confirmé par Mme de Motteville, tom. I, p. 259: « Aussitôt qu'il se vit du bien, l'ambition posséda son âme... Il s'etonnoit » luy même de son changement et disoit qu'etant chevalier et gueux, » toute sa pensée n'alloit qu'à attrapper dix pistolles pour rouler; » mais qu'aussitôt qu'il s'etoit senti des ailes pour voler plus haut, » aucune chose ne le pouvoit contenter, et qu'il ne pouvoit plus arrêter ses desirs à moins que d'estre marechal de France et ensuite » connetable. »

XII. — P. 275, lig. 10.

Le Chancellier pleura de la mort de son gendre comme un enfant.

Un des amis du jeune et regretté Laval, peut-être le chevalier de Riviere, en a fait un grand eloge dans un poëme intitulé *le Songe*, dédié au maréchal de Gramont. Il y feint d'etre transporté dans le palais de Mars :

Je fus treuver
Mes chers amis et mes chers camarades
A qui le fer ou bien les mousquetades
Ont retranché le plus beau de leurs jours,
Et de leur vie ont terminé le cours.
Mais sur tous ceux qu'honore ma memoire,
Mon cher Laval tout eclatant de gloire,
Fut celuy-là que j'entretins le plus.
Mais les efforts seroient bien superflus
De vous parler icy de son merite.
Pour ce dessein ma force est trop petite,
Vous connoissiez mieux que moy sa valeur
Et je n'en puis parler qu'avec douleur...
Ici pourtant mon amitié m'arreste.
Il surpassoit les autres de la teste,
On l'eust crû Mars, sans qu'il estoit trop beau,
Et qu'il avoit passé par le tombeau ;
Il me parut avec les mesmes charmes,
Avec la mesme adresse pour les armes,
Avec ce cœur franc, noble, genereux
Et mesme encore, un petit, amoureux ..

(Nouveau Recueil de plusieurs et diverses pieces galantes de ce temps, 1665, p. 174.)

Mme de Laval eut de son deuxième mariage un fils et une fille. Le fils, elle le perdit en 1651 :

Dont son aimable et triste mere
A ressenti douleur amere,
Voyant si tost privé du jour
Ce cher gage de son amour,
Et le fils en nopce seconde
D'un des plus beaux maris du monde.
(LORET, *Muse histor.* 12 novembre 1651.)

La fille, Magdelaine de Laval, epousa en 1662 Henry-Louis d'Alvigny, plus tard maréchal de Rochefort.

Un mot encore sur la maison de Coislin dans laquelle etoit d'abord entrée Marie Seguier. C'est une grande et très-ancienne famille de Bretagne dont le vrai nom est du Camboust. Vers le milieu du XVIe siècle, René sieur du Camboust, grand veneur de Bretagne, epousa Françoise de Baye dame de Coislin. Leur fils François du Camboust-Coislin epousa Louise du Plessis de Richelieu, et c'est en faveur de leur petit-fils, notre Cesar de Camboust de Coislin, premier mari de Marie Seguier, que la terre de Coislin fut erigée en marquisat, par lettres du mois d'août 1634. En décembre 1663 le marquisat devint duché-pairie en faveur d'Armand de Camboust, fils de César et de Marie Seguier. La duché-pairie s'eteignit en 1710, avec Pierre duc de Coislin, fils d'Armand.

La seconde branche aujourd'hui subsistante, descend de Louis, fils puîné de Francois et oncle de Cesar Ier marquis de Coislin. Sept ou huit générations séparent l'auteur de cette branche de M. le marquis de Coislin d'aujourd'hui, célèbre bibliophile, loyal et noble caractère, à l'epreuve de la mauvaise fortune et de toutes les déceptions contemporaines.

XIII. — P. 276, lig. 24. — ESPRIT.

Il estoit precepteur de l'abbé de Fiesque, parent de Mme de Rambouillet...

Par sa grand'mère Alphonsine Strozzi. L'abbé de Fiesque, beau-frère de la célèbre Gilonne d'Harcourt, mourut en décembre 1654 :

A moy qui suis rimeur burlesque
On a dit que monsieur de Fiesque,
Non pas le Comte, mais l'Abbé,
Sous la Parque avoit succombé.
Il estoit homme de ruelle,
Avoit l'ame assez bonne et belle,
Et tenoit de plaisans propos.
Dieu mette son âme en repos!
(LORET, 5 decembre 1654.)

Il passoit pour être d'un commerce assez difficile, témoin ces vers des *Contrevérités :*

Bourbon est sans attraits, Montbason sans envie,
De voir par sa beauté nos libertés ravies :
De Fiesque l'abbé n'a jamais contredit,
Monsieur de Longueville est toujours interdit.

Un poëte assez malin fit sur l'abbé de Fiesque le sonnet suivant :

Abbé, vous avez la naissance,
La bonne mine, l'air des grands,
Ces avantages apparens
Cachent un peu d'insuffisance.

Mais la longue perseverance
A ne rien dire de bon sens,
Fait enfin descouvrir les gens;
Vous devez garder le silence.

Pour rendre parfait vostre corps,
Nature fit tous ses efforts,
Et se donna tant d'advantage,

Que celuy qui forma l'esprit
En fut jaloux et de despit
Refusa d'achever l'ouvrage.
(*Bibl. Imp., manuscr.*, suppl. fr., n° 540, f° 104.)

XIV. — P. 277, lig. 12.

Or un jour Verpilliere qui estoit à Mme de Longueville...

Mademoiselle de Verpilliere, qui epousa en 1651 un adolescent nommé Bussy de Vert :

Mademoiselle Verpilliere,
D'une assez estrange maniere,
A pris'un mari jeune et vert,
Nommé monsieur Bussy de Vert,
Lequel n'a point un poil de barbe.
Dont son père, par sainte Barbe,
En est tellement irrité...
Qu'il veut rompre le mariage,
Disant qu'il est trop jeune d'age.
Mais elle repond, sur ce point,
Qu'elle ne le quittera point;
Que pour estre jeune, il n'importe,
Et qu'il luy plaist bien de la sorte...
(LORET, 3 décembre 1651.)

Conrart, en 1650, à l'occasion du départ de Tracy d'auprès de Mme de Longueville, alors à Stenay, dit dans ses *Memoires :* « On disoit que

» Tracy etoit amoureux de Mme de Longueville, et qu'il luy avoit ecrit » une lettre et une à Verpilliere, (c'est une fille qui est auprès d'elle » et qu'elle aime fort,) par lesquelles cela paroissoit, quoique couver- » tement. » (Page 605.)

XV. — P. 277, lig. 22.

Il a eu deux mille livres sur une abbaye qu'on donna à la Croisette, intendant de la maison...

Ce la Croisette, gouverneur de Caen pour le duc de Longueville, paroît avoir eté infidele à son bienfaiteur en 1650, témoin ce passage de l'*Apologie particuliere pour M. de Longueville*, qu'on croit du sieur Lescornay : « On sçait que le sieur de la Croisette, de pauvre gentil- » homme qu'il estoit, est devenu bien accommodé par les bienfaits » d'un prince dont il a esté noury page, et qui luy ayant fait des » graces très-particulieres, luy en obtint encore une extraordinaire » du Roy... Nous ne voulons pas croire ce que la Cour a publié, que » le sieur de la Croisette s'entendoit avec elle contre le Duc : mais on » ne sçauroit l'excuser d'avoir esté si froid et si peu reconnoissant » envers un prince qui l'avoit obligé avec une ardeur si magnifique... » Toute la France s'est estonnée qu'il ayt semblé faire un commerce » honteux de sa foy ; qu'il ayt rendu aux favoris une place qu'il ne » devoit rendre qu'au Roy majeur. » (p. 83.) Et cela est encore completé par Mademoiselle en 1654 : « La Croisette est un gentilhomme » à M. de Longueville, une maniere de favory ; Mme de Longueville » pretendoit qu'il avoit très-mal servi Messieurs ses freres et son mary » pendant leur prison, et elle-même. Depuis il a bien reparé cela. Il » se raccommoda avec elle par le moyen de Mlle de Vertus qui est » son amie intime, et il a agi pour faire consentir la Cour que Mme de » Longueville retournât avec son mary. » (Tom. II, p. 235.)

XVI. — P. 277, lig. 29.

Depuis, passant du blanc au noir... il se mit dans l'Oratoire...

Il s'etoit affilié à cette maison dès son arrivée à Paris en 1629. L'abbé d'Olivet, moins bien informé peut-être que des Réaux, dit qu'après être sorti de chez le Chancelier en 1644, Esprit se retira au seminaire de Saint-Magloire, sans vouloir reprendre l'habit d'Oratorien. C'est à Saint-Magloire que le prince de Conty l'auroit connu. (*Hist. de l'Academ.* 1730, p. 340.)

De son mariage il laissa trois filles, dont deux furent mariées, et la troisième religieuse.

Esprit est fort mal traité par l'abbé de Cosnac, evèque de Valence, qui pouvoit bien, en 1655, avoir eu quelque inquiétude, en le voyant s'insinuer dans les bonnes graces du prince de Conty. « J'avois, » dit-il, « dans la maison un ennemi secret qui ne voyoit pas sans chagrin le » credit que j'y avois. C'etoit Esprit, celui que Sarrasin appella, durant » la dispute de Job et d'Uranie, *Monsieur Esprit de l'Oratoire*. Il s'etoit » etabli auprès de M. le prince de Conti, par l'esprit qu'il avoit assez » agréable et plus encore par une complaisance si fade qu'il me deplut » d'abord... Il arriva en ce temps-là une chose de rien, s'il faut ainsi » dire, qui mit le comble au mepris que j'avois pour lui. M. le prince de » Conti s'etoit mis dans la tête d'aller en masque courir les bals de » Montpellier. Je fis pour l'en detourner tout ce que je pus : je lui » donnai assez à connoître que le seul plaisir etoit de se masquer et » de n'être pas reconnu (*a*). Cependant, personne ne s'y opposant que » moy, il se masqua. Dès qu'il eut achevé de s'habiller, Esprit entra » dans sa chambre, et l'ayant consideré longtems avec un embarras » affecté, il s'approcha de moy, et d'un ton de voix extrêmement fort » quoique etouffé, il me demanda : *Qui est celui là ?* Je sortis de là en » m'ecriant : *Oh ! le lache flatteur !* On peut juger si Esprit me le par- » donna. » (*Mémoires*, tom. I, p. 203 et suiv.)

(*a*) Le prince de Conti, bossu comme il etoit, ne pouvoit donner le change à personne.

CCXCIII.

SARRAZIN.

(*Jean-François Sarrazin, né à Hermanville-sur-Mer, près de Caen; mort à Pezenas le 5 décembre 1654.*)

Sarrazin estoit filz d'un homme de Caen, qui estoit comme le parasite d'un vieux garçon nommé Foucault, trezorier de France à Caen. Foucault le logeoit chez luy, et enfin luy vendit sa charge dont il ne toucha que sept ou huict mille livres, qui estoit peut-estre tout le vaillant de Sarrazin; le reste se devoit prendre sur les emolumens de l'office. Foucault mourut au bout de deux ans, et Sarrazin espousa la gouvernante du vieux garçon, pour ne rien dire de pis[1]. Le Roy obligea les trezoriers de Caen de se faire conseillers de la cour des Aydes de Roüen, que l'on fit semestre en ce temps-là *. Voylà comment nostre Sarrazin estoit filz d'un trezorier de France à Caen et conseiller de la cour des Aydes de Roüen. C'estoit si peu de chose pour la naissance, qu'il y a encore en Normandie un de ses cousins germains

Leur nombre fut doublé, et ils durent siéger à leur tour chacun six mois.

[1] Apparemment, la donzelle et luy s'estoient entendus ensemble à piller le vieux garçon.

qui est filz d'un ciergier, et qui est curé de village. Cependant quand il vint à Paris, il faisoit l'homme de bonne naissance et l'homme accommodé. Il eut d'abord la connoissance de Mlle Paulet qui, en le presentant, ne manquoit jamais de dire que c'estoit une personne de bon lieu et fort à son aise[1]. Cela n'estoit vray en aucune façon.

Il s'amusa icy à pindariser, et fut contraint d'espouser une vieille madame du Pile, veuve d'un maistre des Comptes. Il a tousjours fait le plaisant, et il s'avisa de faire je ne sçay quels articles de mariage, en prose, qui estoient, à dire vray, une assez mauvaise galanterie. Il y avoit, entre autres choses, qu'il ne seroit plus *sans croix ny pile*. A rendre turlupinade pour turlupinade, on luy eust pu dire assez long-temps qu'il n'estoit point sans croix, mais bien sans pile; car sa femme le tourmentoit et ne luy donnoit pas un sou. Elle luy devoit donner mille escus; mais elle vouloit qu'il couchast avec elle; luy ne vouloit point. « Mais, » luy disoit Menage, « que » n'y couchez-vous? — Couchez-y vous-mesme, si » vous voulez, » luy respondit-il.

Je croy que Menage l'a assisté, et la table du Coadjuteur, dont il luy donna la connoissance, luy fut d'un grand secours. Une fois qu'il y estoit, du Bois[2], qu'on appelloit vulgairement *le fastidieux M. du Bois*, s'avisa, tandis que tout le monde s'es-

[1] Il est vray qu'il avoit un carrosse; mais ses chevaux estoient les plus mal nourriz de France.

[2] L'amant de Mlle Paulet *.

* Voy. t. III, p. 16.

toit levé pour recevoir un evesque, et qu'on faisoit des revérences, d'arranger les siéges derrière chascun; il oublia Sarrazin, qui, croyant trouver son siége où il l'avoit laissé, voulut s'asseoir, et donna du cû à terre. Quand il fut relevé, on luy demanda quelle pensée il avoit eue en ce moment-là; il prit un ton serieux, et dit: « J'ay songé si j'estois un » homme à qui on deust faire un tour comme cetuy- » là. » Le Coadjuteur fut obligé de rechercher d'où cela venoit, et de luy dire qu'il en estoit bien fasché. Pour moy, cela me fait croire que Sarrazin n'avoit pas toute la presence d'esprit imaginable, car il falloit faire accroire que c'estoit sa faute, qu'il estoit bien maladroit, etc.

Il fut près de quatre ans comme le courtisan du Coadjuteur, jusques à aller à Bourbon avec luy *. Je me souviendray tousjours de la burlesque carrossée de gens que c'estoit, Sarrazin, quoyque grand et bien fait de sa personne, estoit pourtant ce jour-là terriblement fagotté en autheur, et tous les autres en prestres de village; cela sentoit la pedanterie à cent pas à la ronde [1]. Aux eaux de B.

A la guerre de Paris, le Coadjuteur fit tant par le moyen de Mme de Longueville, que le prince de Conty prit Sarrazin pour secretaire. La necessité ou

[1] J'oubliois que Sarrazin fut mis dans la Bastille, comme on verra dans les Memoires de la Regence, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir fait de meschans vers contre le Roy, à l'occasion des machines des comediens italiens *. On luy faisoit tort, il ne les eust pas faits si mauvais. Il jura, au sortir de là, de n'en faire plus; mais il recommença dez le blocus de Paris, ou peut-estre plus tost. En 1646 et 1647.

l'humeur normande, ou peut-estre toutes les deux ensemble, firent que Sarrazin, quoyqu'il eust esté couché sur l'estat de Monsieur le Prince, à la verité c'estoit pour la premiere place vacante, ne fit aucune difficulté d'accepter cet employ. Le prince de Conty avoit plus de tort que luy; car tandis que Monterueil, l'academicien, estoit à Rome, pour luy faire avoir un chapeau, il luy ostoit la moitié d'un employ pour lequel il avoit refusé les plus belles residences. Monterueil, de retour, ne fit point le fasché; il estoit plus fin que l'autre, c'estoit un François italianisé, *Francese romanescato*, comme on dit à Rome; et quoyqu'il eust esté traitté en cadet, luy qui estoit le premier en date, il fit semblant d'estre content du partage. Il n'avoit que les benefices *, et l'autre avoit la maison et le gouvernement (c'estoit la Champagne). On disoit que Mme de Longueville avoit porté Sarrazin. Dez la premiere année, Sarrazin dit à un homme de ma connoissance qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur, de l'avoir fait entrer chez le prince de Conty, et que le Coadjuteur luy en devoit encore de reste; qu'un temps fut qu'il l'eust voulu voir noyé, et qu'il le donneroit encore au diable, sans cet establissement; que quatre ans de son temps ne se pouvoit assez payer. Notez qu'il fust peut-estre mort de faim sans luy.

La feuille des bénéfices.

Dez que la paix fut faitte, il fit le petit ministre et l'homme passionné pour son maistre. Quelqu'un luy ayant dit : « Qu'est-ce cela ? je vous trouve tout triste. » — Je ne me porte pas bien,» respondit-il grave-

ment, « Monsieur le prince de Conty se trouve mal. » Il ne s'espargna pas à faire des friponneries. Le Coadjuteur presenta l'abbé Amelot au prince de Conty, à qui l'Abbé demandoit quelque prieuré. Le prince de Conty accorde le Prieuré. L'Abbé, pour plus prompte expedition, donne cent pistolles à Sarrazin ; Monterueil * estoit absent, si je ne me trompe. Le premier president de la cour des Aydes[1] demande le mesme benefice ; le prince de Conty le luy donne. Voyez quelle maniere de faire ! L'Abbé demande ses cent pistolles à Sarrazin, qui respond : « Il n'a pas » tenu à moy que vous n'ayez eu le benefice ; je tien- » dray ce que j'ay promis, faittes que Monsieur le » prince de Conty en fasse de mesme. » L'Abbé se plaint au Coadjuteur qui peste ; « Comment ! ce poéte- » reau, prendre de l'argent de mes amys ! un homme » dont j'ay fait la fortune ! » Sarrazin respondit à cela ce que j'ay desjà dit, qu'il ne luy en avoit aucune obligation, etc. Menage et luy se broüillerent là-dessus, et Menage (disoit) : « Ils se sont bien ren- » contrez, Monterueil et luy, pour se tirer de belles » bottes de fourberies. »

Encore chargé des benéfices.

Il se trouva qu'un nommé du Bois, qui commandoit les chevaux-legers du prince de Conty en Champagne, durant le quartier d'hyver, avoit tant volé que ce prince fut contraint d'envoyer un exempt de ses Gardes pour le faire arrester ; il avoit six mille livres en argent, qu'il avoit volé en moins de rien, sans

[1] Amelot-Beaulieu, parent de l'autre.

toutes les autres choses. Il ne parut point estonné de se voir pris, et dit qu'il sçavoit bien qu'il ne seroit pas desavoüé. Il avoit esté resolu que des six mille il en rendroit cinq, quand il arriva un ordre de l'en quitter pour trois mille livres ; cet ordre venoit de Sarrazin ; cela a fait croire que les deux autres mille livres estoient sa part.

Un gentilhomme de Brie pria Courtin [1] de parler à Sarrazin pour faire desloger des gens de guerre de son village. Sarrazin luy dit : « Cela vaut fait. » Quatre jours se passent ; il fallut quarante pistolles, et le village estoit mangé avant que l'ordre arrivast. Il fit pis que tout cela ; car après avoir expédié tout ce qu'il falloit pour un quartier d'hyver à Bourgongne [2*], homme de service qui estoit dans le party du prince de Conty : « Vous verrez » luy dit-il, « s'il n'y auroit » point dix pistolles pour nous. » Avec cela il n'a pas eu l'occasion de s'enrichir : les broüilleries luy ont nuy, et la Cour l'a trompé. Il n'eut rien du Cardinal, qui luy avoit tant promis. Le mariage du prince de Conty fut fait sans qu'on luy donnast un sou ; Cosnac n'eust pas mesme esté evesque, sans que le prince de Conty s'y obstina. Ils avoient pourtant tous deux bien servy le Cardinal, et fort mal leur maistre.

Louis de B., mort en 1653.

Sarrazin n'estoit point fin, quoyqu'il fust Normand ; il n'a jamais eu de cervelle : pour preuve de

[1] Le petit Courtin qui avoit esté à Monster ; il est maistre des Requestes.

[2] Ce fut luy qui defendit Brie-Comte-Robert, en 1649.

cela, il ne faut que dire qu'il affectoit de faire accroire à Bordeaux qu'on luy envoyoit de l'argent de chez luy ; car ayant fait une garniture de ruban couleur de rose, il dit qu'il avoit receû une petite lettre de change de Normandie. Mme de Longueville se mocqua fort de cette impertinente vanité. Augerville, gentilhomme de Caen, qui estoit au prince de Conty, luy dit : « Nostre cher, je vous avertis qu'il n'y a nulle » apparence, dans l'employ que vous avez » (Monterueil estoit mort), « de s'imaginer que les gens se- » ront assez sots pour s'imaginer que vous n'y gai- » gniez pas de quoy avoir du ruban. » Le lendemain, pensant bien raccommoder la chose, il prit un meschant habit, et fut quelques jours en linge sale. Il vouloit passer pour un homme qui prevoyoit les choses, et tousjours il estoit surpris ; il se faisoit tousjours de feste mal à propos.

M. le prince de Conty estant demeuré seul à Bordeaux, et se desfiant de Marsin*, se servoit de Chouppes*, qui un jour lui voulut faire faire quelque chose contre les ordres de la guerre. Augerville tourna cela en raillerie, et luy dit : « On voit bien » que c'est pour nous esprouver. » Sarrazin sçait cela ; il va dire à Augerville que Chouppes s'estoit plaint, et que M. le prince de Conty estoit mal satisfait de son procedé. Augerville qui connoissoit bien le pelerin[1], va trouver le prince de Conty, qui luy dit qu'il

Voy. t. III, p. 91-96.

Auteur de Memoires assez estimés en deux parties, 1733, et non réimprimés.

[1] On surprit une lettre de Sarrazin au cardinal de Mazarin, qui commençoit ainsy : « Ce petit bossû, qui fait le vaillant et qui ne l'est » pas, vous demande de l'argent pour donner à des gens qui ne vous

n'y avoit pas songé, et vouloit en faire recevoir le dementy à Sarrazin devant tout le monde. Augerville le supplia de n'en rien faire. Cent fois le Prince l'a traitté de coquin, de fripon, en presence de ses officiers. L'autre sortoit sans rien dire, et puis revenoit aussytost en bouffonnant : « Quoy, Prince, vous res- » vez ! » disoit-il parfois, et continüoit sur ce ton-là. Tantost il rimoit, tantost il contrefaisoit quelqu'un, et faisoit tant qu'il le faisoit rire.

Pour le mariage, le prince de Conty ne s'y resolut qu'à cause qu'il intercepta une lettre de Monsieur le Prince, par laquelle il ordonnoit aux gens de guerre d'obéir effectivement à Marsin, et en apparence au prince de Conty. Marsin et Lenet ont broüillé les deux freres. Pour Mme de Longueville, ce qui la broüilla avec luy, ce fut la galanterie de Matta : car le Prince, qui avoit eu la vision de vouloir qu'on crust qu'il avoit couché avec sa propre sœur dont il avoit esté amoureux, ne trouvoit pas bon que Matta eust l'avantage sur luy.

Pour revenir à Sarrazin, Mme de Longueville le mesprisoit furieusement et ne le pouvoit souffrir. Il est temps de parler de sa mort. Le prince de Conty ne l'a jamais outragé que de paroles ; on a eu tort

» aiment point. » Le prince de Conty, sur cela, luy dit en particulier (il n'y avoit que le P. Talon, jesuite, autrefois son precepteur, et un valet de chambre) : « Traistre, tu meriterois que je te fisse jetter par » les fenestres ; va, que je ne te voye jamais. » A deux jours de là, le P. Talon, à la priere de Sarrazin qui pleuroit comme une vache, obtint que cet homme luy donnast la comedie ; et il se mit à bouffonner si plaisamment que le pauvre prince luy sauta au cou.

de dire qu'il l'avoit frappé. On croit qu'il a esté empoisonné par un Catelan, dont la femme couchoit avec luy, après avoir couché, à ce qu'on dit, avec d'autres. On a cru cela d'autant plus aisement, que cette femme tomba malade le mesme jour, eut les mesmes accidents, et mourut le mesme jour que luy et à la mesme heure [1].

Sa femme s'est encore mariée.

Pour ses ouvrages, il n'y a, ce me semble, rien d'achevé. S'il ne se fust point jetté dans la plaisanterie, il eust esté capable de quelque chose de grand. La meilleure chose que nous ayons de luy, c'est la *Pompe funebre de Voiture*, où il ne le traitte pas bien ; et, pour montrer qu'il n'a pas eu dessein de l'espargner, c'est qu'il ne voulut jamais corriger quelques endroits qui ont empesché qu'on ne l'ayt imprimée à la suitte des œuvres de Voiture.

[1] Le P. Talon dit que la femme ne fut point empoisonnée ; que son mary, qui estoit bien gentilhomme, l'espargnoit à cause de ses parens, qui estoient plus de qualité que luy ; mais il empoisonnoit les galans d'un poison bruslant. Il croit que M. de Candalle en est mort *; car Sarrazin luy fit envie de coucher avec cette femme, luy disant qu'il n'en avoit jamais trouvé de si agreable au deduit. En 1658.

COMMENTAIRE.

1. — P. 291, lig. 12.

Sarrazin espousa la gouvernante du vieux garçon.

Le *Segraisiana* raconte cela autrement. Le nom du trésorier auroit eté *Fauconnier*, de Caen, lequel etant devenu amoureux d'une demoiselle qui n'etoit pas d'un rang à être sa femme, et ne vouloit rester sa

concubine, l'auroit mariée quand elle se trouva grosse au père de Sarrazin. Des Réaux a plus d'autorité que le *Segraisiana*, dans lequel d'ailleurs on a pu dissimuler à dessein le nom de Foucault.

II. — P. 292, lig. 8.

Il fut contraint d'espouser une vieille madame du Pile...

Huet n'en dit pas tant : « Il epousa une femme riche mais vieille, » laide et chagrine. Il la quitta pour entrer au service de M. le prince » de Conti. » (*Origines de Caen*, 2e edition, p. 371.)

L'abbé de Choisy, cet amusant mais peu fidèle anecdotier, a complétement travesti le mot que Sarrazin avoit glissé dans ses articles de mariage. Il dit que le prince de Conti avoit donné congé à son intendant nommé de Piles, et que l'evêque de Valence, Daniel de Cosnac, s'etoit brouillé avec lui à l'occasion de cette disgrâce. Un jour, après avoir tendu la chemise, comme premier gentilhomme : « Monseigneur, » dit l'abbé, en prenant M. de Pile par une main et en tenant sa croix d'evêque de l'autre, « cet homme a bien conduit vos finances, il a le » malheur comme moy de sortir de vqtre maison, aussi la laissons- » nous sans croix ni pile. » (*Mémoires*, liv. VII, p. 118, edition de 1727.) Mais des Réaux, qui avoit particulièrement connu Sarrazin, est ici tout autrement digne de foi. Cela n'empêche pas que toute l'histoire de Daniel de Cosnac ne soit un petit chef-d'œuvre de narration, dans les *Mémoires de Choisy*. Le *Recueil* A, p. 78 à 151, l'attribue au maréchal de Tessé ; ce doit être une erreur.

III. — P. 294, lig. 14.

Il (Montreuil) *fit semblant d'estre content du partage...*

Pelisson, qui dans l'*Histoire de l'Académie* parle de ce fait comme des Réaux, ajoute pourtant que « cela les brouilla, et causa beaucoup » de peine à Montreuil jusqu'à sa mort. » Montreuil, avant son troisième voyage de Rome en 1648, avoit eté successivement attaché au cardinal Antoine Barberin, et secrétaire d'ambassade de Fontenay-Mareuil. Il avoit accompagné M. de Bellievre en Angleterre, et puis avoit eté laissé en Ecosse avec le titre de résident.

« Montreuil, » dit Lenet, *Mémoires*, liv. VI, « etoit un homme doux, » assez fin et assidu, qui, par l'envie de plaire à la duchesse de Lon- » gueville, qui avoit pouvoir absolu sur l'esprit de son maître, rendoit » compte de tout à Mme de Bourneuf » (femme de confiance de la princesse).

Montreuil mourut en 1666, à l'âge de 37 ans. Godeau lui fit cette epitaphe :

Montrolii cineres quem Gallia luget ademptum
Hoc gelido clausos continet urna sinu.
Si numeres benè quæ gessit, plus Nestore vixit;
Si numeres annos, occidit ante diem.

IV. — P. 294, lig. 18.

Sarrazin dit... qu'il n'avoit aucune obligation au Coadjuteur.

Cela pouvoit bien être, après tout. Sarrazin ayant rompu avec Gondi pour s'attacher au prince de Conti, personne ne trouva dans le temps etrange que Sarrazin mît sa plume au service de son nouveau patron, contre l'ancien. La belle mazarinade que M. Moreau n'a pas manqué de réimprimer : *Lettre d'un marguillier de Paris à son curé sur la conduite de M. le Coadjuteur*, 6 juillet 1651, est de Sarrazin, et Gondi lui-même ne semble pas en avoir eté surpris, d'après ce qu'il veut bien en dire : « Sarrazin, secrétaire de M. le prince de Conti, fit contre » moy la *Lettre du marguillier au curé*, qui est une fort belle piece. » Patru, bel esprit et fort poly, y répondit par une *Lettre du curé au* » *marguillier*, qui est fort ingénieuse. » (*Mémoires*, edition de M. A. Champollion, p. 258.) Des Réaux ne dit rien ici de ces deux pièces parce qu'il se réservoit d'en parler dans les *Memoires de la Regence.*

V. — P. 295, lig. 2.

Il ne s'espargna pas à faire des friponneries...

Ce dernier mot est bien ici dans le sens qu'il a conservé. La réputation de Sarrazin, comme *fripon*, etoit générale, et chacun en citoit à l'envi des traits. L'abbé de Cosnac, evêque de Valence, le peint fort bien en peu de mots : « Sarrazin, connu pour être l'homme du monde » qui avoit le plus d'esprit et le plus agreable, estoit fin, adroit et avoit » assez de bon sens. Mais il estoit fourbe et interessé au delà de toute » expression. » Marigny, le fameux frondeur, fut en danger de recevoir des coups de bâton pour avoir glosé sur la conduite du secrétaire du prince de Conti. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette querelle.

VI. — P. 296, note.

Le petit Courtin, qui avoit esté à Monster.

« C'est, » dit Conrart, « celuy que, etant de fort petite taille mais fort bien fait, on appelloit ordinairement le *petit Courtin*. (*Mém.*, an-

née 1652.)— « Bon sens, habile en sa profession, beau-frère de Picart. » (*Portrait des maîtres des requêtes*, msc.) Achille Courtin finit par se plaindre de Sarrazin. On trouve dans les volumes manuscrits de la correspondance de Lenet, une lettre de son fils, Honoré Courtin, depuis ambassadeur en Angleterre et en Allemagne. La voici :

« Monsieur,

» Je prens la liberté de vous addresser ces deux lettres pour vous » supplier de les donner à M. le prince de Conty. Elles nous importent » extresmement, car c'est par elles que mon pere et moy le supplions » de trouver bon que nous ne nous meslions plus des affaires de sa » maison. M. Sarrazin a tellement poussé mon pere qu'il a esté obligé » de luy ceder la place. Je pense que vous approuverez sa conduite » quand vous sçaurez que Monsieur le Prince ne la condamne pas et » que nous sommes assez heureux pour n'en estre point brouillez avec » luy. J'ay escrit plusieurs lettres à Bordeaux sur ce sujet, desquelles » je n'ay eu aucune response et je commence à croire qu'elles ont esté » supprimées et qu'à l'ouverture des pacquets, M. Sarrazin a condamné » au feu mon escriture, de peur qu'elle ne fist connoistre à Monsieur » le Prince toutes ses bonnes qualitez. C'est ce qui m'oblige à vous » importuner aujourd'huy, affin que ces deux lettres n'ayent pas la » mesme destinée et qu'elles se sauvent de la furie d'un si dangereux » ennemy. Je dis dangereux, à cause de la protection qu'il a; car si » elle lui manquoit, il ne seroit pas fort à craindre et je pourrois tenir » le manteau de MM. de la Rochefoucaud et Guitaud qui ont dessein » de faire tomber quelque gresle sur ses espaules. En attendant que » celu arrive, j'auray sujet d'estre fort aise d'avoir eu ce demeslé, » puisqu'il m'a fait naistre l'occasion de vous asseurer que je suis, — » Monsieur, — votre très-humble et obeissant serviteur, — Courtin. »

VII. — P. 296, lig. 22.

Cosnac n'eust pas mesme esté evesque, sans que le prince de Conty s'y obstina.

Daniel de Cosnac fut nommé evêque de Valence en juin 1654. (Voy. Loret, *Muse historique* du 25 juin de la même année.) Dans ses curieux *Mémoires* qu'on vient de publier, il rejette sur Sarrazin tout seul la première pensée du mariage du prince de Conti; mais, en cette circonstance, il pourroit bien n'avoir dit qu'une partie de la vérité; la passion d'arriver à un evêché devant lui faire saisir toutes les occasions de faire sa cour au Cardinal. Pour ce qui est de son evêché : « J'ay, » dit-il, « cette obligation à M. le prince de Conty, qu'il escrivit au

» Cardinal en termes très-forts pour me faire donner le premier eves-
» ché vacant, et qu'il recommanda à Langlade et à Sarrazin d'obtenir
» cette grace. » (*Mémoires*, I, p. 139.)

VIII. — P. 297, lig. 6.

Augerville, gentilhomme de Caen...

On prononçoit ainsi, bien que la seigneurie fût *Angerville-le-Martel*, près de Caen. Il etoit enseigne des Gardes du prince de Conti. L'abbé de Cosnac a raconté comment en 1653 il fut l'entremetteur de la belle et sotte Mme de Calvimont, auprès du Prince, et comment celui-ci devint jaloux d'Augerville et l'eloigna de son service. (*Mémoires*, I, p. 46.)

IX.— P. 298, lig. 15.

Pour Mme de Longueville, ce qui la broüilla avec luy (le p. de Conti), *ce fut la galanterie de Matta, car*, etc.

M. Cousin, l'eloquent champion de la vertu de Mme de Longueville, ne veut pas que cette belle princesse ait jamais aimé un autre que l'ingrat la Rochefoucauld; il faut avouer que cette opinion auroit trouvé dans le XVIIe siècle bien des incrédules, et la Rochefoucauld avant tous les autres. Des Réaux parle ici comme tous les gens bien informés de son temps. Charles de Bourdeilles, comte de Mastas en Saintonge, ou Mata, avoit eté nommé capitaine au régiment des Gardes en 1640, à la place de son frère aîné tué devant Turin, où il se trouvoit egalement. Il mourut à Paris le 14 juillet 1674 et fut enterré aux Carmes déchaussés. C'est celui dont Hamilton a consacré la célébrité contemporaine, dans les *Mémoires du chevalier de Gramont*. Sa *galanterie* avec la duchesse de Longueville commença et finit en 1652, à la fin de la guerre de Bordeaux. « C'est, » dit en 1654 Mademoiselle, « un » homme qui a de l'esprit, fort plaisant en conversation, et qui joue. » (II, p. 215.) Il etoit venu à Saint-Fargeau avec sa femme et sa sœur, Mlle de Bourdeilles; et l'année suivante, dit encore Mademoiselle, il commença à devenir amoureux de Mme de Frontenac. (*Ibid.*, p. 263.)

X. — P. 298, lig. 23.

Le prince de Conty ne l'a jamais outragé que de paroles; on a eu tort de dire qu'il l'avoit frappé.

L'abbé de Cosnac vient ici garantir l'exactitude de des Réaux : « Je » dois à la memoire de Sarrazin l'eclaircissement d'un faux bruit dont

» l'impression est demeurée dans l'esprit de la pluspart des gens. On » disoit que lorsqu'il refusa de prester de l'argent à M. le prince de » Conty, ce prince luy donna un si grand coup de pelle du feu sur la » teste qu'il en etoit mort quelque temps après. Ce prince etoit inca- » pable d'un tel emportement, mesme envers le moindre de ses domes- » tiques. D'autres ont dit qu'il avoit esté empoisonné dans un potage, » par un mari dont il aimoit la femme, à Perpignan. Cela n'estoit pas » sans fondement, car elle mourut quelques jours avant luy. Quoi qu'il » en soit, son mal commença par une grosse fievre qui le prit au mi- » lieu d'un bal, en dansant devant M. le prince de Conty. » (*Mémoires*, I, p. 190.)

Loret ecrivoit le 5 décembre 1654, jour de sa mort, dont il ne pouvoit encore avoir reçu la nouvelle :

Sarrazin, cet aimable esprit,
Dont l'on voit maint sublime ecrit,
Est à Pezénas si malade,
Qu'il n'uze plus que de panade.
D'une fievre les chauds accez
L'abattent avec tant d'excez,
Qu'on croit que sa fin est venüe,
Si son ardeur ne diminue.

XI. — P. 299, note.

Le pere Talon... dit que M. de Candalle en est mort...

Plaçons ici les différens récits de la mort du duc de Candale, fils aîné du duc d'Epernon, en 1658; et d'abord le romancier Vanel, qui ne manque pas de faire des quiproquos sur les noms de ses héros : « Le » duc de Candale s'embarqua avec la marquise de Castellane, qui fut » depuis cause de sa mort, luy ayant donné de trop violentes marques » de son amour, lorsqu'il passa par Avignon, où elle demeuroit ordi- » nairement, en revenant de Catalogne, où il avoit commandé l'armée » du Roy. » (*Galanteries de la cour de France*, edition de 1695, p. 232.)

Dans les *Amours des Gaules* de Bussy, cette femme est désignée sous le nom d'Armide : « Helas! *dit la comtesse d'Olonne*, je ne sçay rien là- » dessus que par le bruit public; mais il est si commun sur cette pas- » sion, et mesme qu'elle est en partie cause de sa mort, que personne » icy ne l'ignore. » (T. I, p. 38, edition de 1754.)

« On pretend, » dit de son côté des Maizeaux, editeur de Saint-Evremont, edition de 1706, « que le duc de Candale mourut des suites d'une » galanterie avec une dame celèbre dans ce temps-là par sa beauté, et » depuis par sa mort tragique. » (Note sur l'elégie de la mort du duc de Candale, par Saint-Evremont.)

Enfin, Guy Patin : « On a icy parlé de la mort de M. de Candale, » avec quelque regret pour sa personne, mais non pas pour sa maison. » Tout Paris n'a parlé de cette mort qu'avec admiration, et l'on n'a » dit que du bien des medecins qui l'ont traitté. M. le comte de Rebé » m'a dit qu'il avoit une vielle gonorrhée dont on l'avoit trouvé tout » pourri, après sa mort. Pour le poison qui en etoit soupçonné, je n'en » suis pas surpris ; on en dit tousjours autant à la mort des princes, » dont on fait souvent mystère et finesse. » (*Lettre* du 1er mars 1658.)

XII. — Fin.

Dans un grand recueil que M. de Monmerqué croit avoir eté formé par des Réaux, et qui fait partie de son précieux cabinet, on remarque la première édition en huit pages in-4° de *La Defaicte des bouts rimez, poëme heroïque par M. Sarrazin.* Cette pièce, qui devroit être considérée comme une mazarinade en vertu de sa forme, de sa date probable et des motifs qui la rendirent publique, est accompagnée de la note marginale suivante : « Sarrazin avoit fait la Defaitte des bouts ri- » mez, mais il ne la vouloit point donner ; c'estoit du temps du mariage » du prince de Conty. Pour luy faire malice, Pelisson et Ysarne firent » imprimer cecy, pour le faire crier devant la porte de Sarrazin. Ce » qu'il y eut de meilleur, c'est que l'imprimeur trouvoit la preface » admirable. » La *Defaite des bouts rimez* sans la préface a eté réimprimée dans les editions données par Menage, 1656, 1658, etc.

— Sarrazin logeoit à Paris près de la *Place Royale*, comme Scarron nous l'apprend dans une epitre qu'il luy adressa :

> Mais ta demeure, ame très deloyale,
> Est tout auprès de la *Place Royale*
> Où l'on ne va si l'on veut, qu'à couvert...
>
> (*OEuvres burlesques*, 1654, p. 22.)

Maintenant, quelle que soit notre repugnance à fortifier les mauvaises impressions données par des Réaux sur les personnages dont il parle, nous ne pouvons nous empêcher de transcrire une lettre curieuse de Marigny, adressée à Lenet le 11 août 1652 contre le pauvre Sarrazin. Cette lettre d'ailleurs n'est pas indifférente à l'historiette de Marigny qu'on lira bientôt. Il faut seulement ne pas oublier que c'est un ennemi mortel qui va parler :

« Je vous ay déjà dit que lorsque vous ne receviez point de mes lettres » par touts les ordinaires, vous ne vous en prissiés pas à moy, puisque je » n'en laisse partir aucun sans vous informer assez exactement de tout » ce qui se passe icy. Je vous suis fort obligé des assurances que vous » me donnés de la continuation de votre amitié, vous n'en pouvés jamais

» avoir pour personne qui vous honore et qui vous estime plus que je
» fais, et quand vous rompés des lances pour moy, vous défendés le
» plus passionné serviteur que vous ayez. S'il n'y avoit point d'impos-
» teurs au monde, vous ne seriez pas en cette peine-là, et je n'aurois
» pas le regret d'apprendre que LL. AA. sont si désavantageusement
» préoccupées contre moy qui n'ay jamais manqué et qui mesme ne
» me sens pas capable de manquer jamais au respect que je leur dois;
» il faudroit que j'eusse perdu l'esprit, si repoussant par des vérités les
» calomnies de mes ennemis, je m'allois attirer de gayeté de cœur l'in-
» dignation de personnes de cette qualité. Quelque amitié qu'elles
» puissent avoir pour ceux qui m'ont attaqué par leurs lettres, je sçay
» fort bien distinguer les intérests des uns et des autres, et je ne seray
» pas dans cette rencontre plus maladroit que celui qui perça le ser-
» pent sans toucher le corps auquel il estoit attaché. Mais puisque
» M. le P. de Conti s'est plaint à vous de ma conduitte, je pense qu'il
» est assez à propos que je vous en rende compte en peu de paroles,
» afin qu'il vous soit plus facile de la justifier, et que ma défense ne
» vous coûte pas tant une autre fois. Il n'est pas besoing que je vous
» fasse ressouvenir de l'injure que l'on me fit à Bourdeaux, lorsque
» l'on me soupçonna d'avoir eu part à la chose du monde dont j'etois
» le moins capable et qui m'avoit touché le plus sensiblement. Vous
» estes temoing des outrages qui me furent faits en cette rencontre. Je
» veux croire que la relligion de Madame de Longueville fut surprise;
» mais, cependant, elle escrivit icy qu'on ne doutoit point que je fusse
» coupable, et je passay pour criminel dans son esprit, parce que des
» gents dont le procédé n'a rien de celuy des hommes d'honneur luy
» avoient donné de mauvaises impressions. Vous sçavés ce que je fis
» pour faire parler les autheurs d'une si noire imposture, et je ne
» vous cachay point alors de quelle façon j'estois resolu de les traitter
» en cas que je les peusse decouvrir. Comme j'eus la satisfaction à Bour-
» deaux d'avoir parlé en homme d'honneur, et d'avoir obligé mes ca-
» lomniateurs au silence, depuis que je suis icy, j'ay trouvé partout
» la satisfaction que je pouvois espérer, c'est-à-dire une approbation
» universelle de ma conduitte dont on estoit pleinement informé de-
» vant que je fusse arrivé. Lorsque j'etois sur le point de partir, vous
» sçavez que Madame de Longueville vous pria de raccommoder Sar-
» razin avec moy. Vous sçavez ce que je vous repondis sur ce sujet et
» la declaration que je vous fis de ne vouloir jamais avoir aucun com-
» merce avec un homme reconnu fourbe par tout le monde et de qui
» Madame de Longueville mesme, durant qu'elle etoit à Stenay, avoit
» eu les derniers soupçons et certes avec grande raison. Je pense que
» vous avez sceu de quelle façon ce petit compagnon, qui veut trancher
» du ministre, s'est conduit à mon egard depuis que je suis icy, en

» quels termes il a parlé de moy en présence de M. le Pr. de Conti et
» de Madame de Longueville, avec d'autres petits messieurs dont veri-
» tablement la vie est sans reproche et desquels il n'y a rien à dire,
» mais aussi qui me sembloient n'avoir rien à dire de moy lorsque
» j'etois present. Vous avez peu apprendre par quelques lettres que
» j'ay ecrittes à Bourdeaux que Sarrazin, devant que je luy eusse fait
» sentir le poids de mes justes reponses, avoit mandé plusieurs fois à
» M. Courtin (qu'il ne croioit pas de mes amis), qu'ils prissent bien
» garde à moy, que j'etois un méchant homme, grand fourbe quoyque
» j'affectasse de paroistre sincere ; que je debitois des calomnies contre
» luy parce qu'il avoit empesché que M. le Prince de Conti ne payast
» les bulles de ma pension (chose qu'il m'avoit promise en presence de
» M. le comte de Maure), que ce que je disois de luy n'etoit que *sermo-*
» *nes inopes rerum vocesque canoræ ;* que M. Courtin avoit tort de me
» souffrir parler contre luy, puisqu'un bon amy en telles occasions
» *ignavum pecus arcet.*

» Il est vray que j'ay pris la liberté d'ecrire à M. le Prince de Conti,
» et je pense luy avoir fait connoistre assez clairement que ce que je
» puis dire de Sarrazin ne sont pas des *sermones inopes rerum*, etc.
» Et, en effet, j'ay des informations en main suffisantes pour le faire
» pendre en bonne justice ; et quand je voudray me délecter d'un *Salve*
» en Grève à ses dépens, je le puis faire, et quand je voudray mettre
» entre les mains d'un procureur général les papiers que j'ay, il ne
» peut se sauver que par une abolition. Dites-moy, s'il vous plaist, Mon-
» sieur, de quel droit Sarrazin m'offensera-t-il, sans que je repousse
» son insolence ? et M. le Prince de Conti qui l'entend médire de moy
» qui suis absent, peut-il s'offenser si je réplicque par lettres et si je
» confonds la vanité de ce pied d'Escot ? Tout ce qu'il y a icy de
» gents de qualité à qui j'ay communiqué la lettre que j'ay escritte
» à S. A. devant que de luy envoier, ont trouvé que j'avois raison et il
» me semble que les advis que je donnois à M. le P. de Conti de la
» conduitte infasme de Sarrazin, plus décrié à proportion de sa bas-
» sesse que n'est le Mazarin, méritoient une autre reconnoissance ; et
» pour traitter ce fourbe comme il le mérite, est-ce offenser M. le
» Prince de Conti ? Les intérests des patrons sont-ils inséparables de
» ceux de leurs ministres ? Si cela estoit, nous serions criminels ; mais
» je ne pense pas que S. A. avoue de porter les armes contre le Roy
» pour les avoir prises contre le vilain, ce seroit un mauvais exemple
» qu'elle nous donneroit. Pour moy, je ne pense pas avoir offensé le
» Roy en disant les véritez du Mazarin, et je ne pense pas avoir peu
» donner le moindre sujet de mécontentement à M. le P. de Conti en
» reprimant l'orgueil de Sarrazin qui n'est, en comparaison du vilain,
» que *progenies terræ*. Enfin, je ne croy pas que S. A. voulût que je

» souffrisse les impertinences de Sarrazin, et je vous advoue que con-
» servant toujours les respects que je dois avoir pour LL. AA., je ne
» me sens pas d'humeur à les souffrir. C'est un homme que je sçay fort
» bien, et depuis son berceau. Tachés de voir la lettre que j'ay escritte
» dont on se plaint, elle vous persuadera de ce que je vous dis, et
» cependant elle ne vous apprendra pas la centième partie des choses
» que je sçay, dont la moindre est capable de le faire mourir de honte.
» Quant aux liaisons que LL. AA. disent que j'ay prises avec leurs
» ennemis, elles ne m'ont pas fait l'honneur de m'en donner la liste.
» Je ne voy point le Mazarin ni ses adherens, je n'ay point de com-
» merce avec M. le Cardinal de Retz, je n'en sçay point d'autre; je
» fais ma cour fort régulierement à S. A. R., à Mademoiselle, à M. le
» Prince. Je voy quelquefois Madame de Chastillon, M. de la Roche-
» foucault, M. et Madame la comtesse de Fiesque; je vais chez M. le
» comte de Bethune et dans toutes les autres compagnies où se trou-
» vent tous les amis et les serviteurs de M. le Prince. Si parmi ces
» gents-là LL. AA. ont quelques ennemis, elles peuvent me les mar-
» quer. Pour moy, je sçay bien qu'elles protegent mes ennemis, qu'elles
» prennent plaisir à les entendre lorsqu'ils me dechirent; voilà ce que
» je sçay fort bien. Vous me ferés pourtant plaisir de les assurer que
» quoyqu'elles puissent faire contre moy, je ne me dispenseray jamais
» de mon devoir, et que ceux qui leur ont mandé que je manquois
» à ce que je leur devois ont faussement menti, puisque, au con-
» traire, je pense estre de tous ceux qui sont icy, celuy qui prend
» plus de plaisir à en dire le bien et les avantages. Voilà, mon cher
» Monsieur, une grande lettre, et peut-estre bien ennuieuse, mais je
» pense que vous aurés la bonté d'en faire sçavoir à LL. AA. ce que
» vous trouverés à propos (*a*). »

(*a*) Cette lettre et toutes les autres lettres si curieuses de Marigny adressées à Lenet pendant la seconde Fronde, viennent d'être publiées dans le *Cabinet historique*, Revue trimestrielle fondée par mon frère Louis Paris.

CCXCIV.

LA MARQUISE DE SY.

(Antoinette de Marins, fille de Louis de Marins seigneur de Villeneuve ; mariée à François d'Anglure-Bourlemont, prince d'Amblize et marquis de Sy.)

M. de Sy estoit de la maison de Bourlemont de Lorraine, mais il demeuroit en Champagne. Sa femme estoit une des plus belles femmes, et luy un des plus pauvres hommes du monde. Amoureux d'elle, c'estoit au commencement de leur mariage, il luy mettoit familierement la main sous la juppe, en presence de feu Monsieur le Comte, gouverneur de Champagne[1]. Aussi s'en trouva-t-il comme il le meritoit, car Monsieur le Comte le fit cocu.

Charles l'Argentier, vicomte de Neufchatel, frère puiné de Henry I., baron de Chapelaine.

Depuis, un nommé Neufchastel *, cadet du baron de Chapelaine, dont le pere gaigna tout son bien dans les gabelles[2], achepta la terre de Chapelaine en Champagne, et plusieurs autres, la fit bastir magnifiquement, et y fit une fort grande despense[3]. Ce

[1] *Mots biffés :* On ne parla point de cette femme que quand M. le comte de Soissons se retira à Sedan, où l'on dit qu'il la gallantiza en passant.

[2] Ils s'appellent l'Argentier en leur nom.

[3] L'Argentier se mit en teste de faire un somptueux bastiment à

Neufchastel, qui estoit un brave garçon, et fort bien fait, devint amoureux de la belle, et en joüit. L'affaire se faisoit si hautement, que les parens du marquis de Sy l'obligerent à appeller Neufchastel. Cet homme, quoyque fort peu vaillant, se battit, mais si mal qu'on voyoit bien qu'il ne s'estoit battu que pour n'avoir osé contrevenir à un avis de parens. Ce combat donna encore plus de liberté à Neufchastel : il continüe à voir la dame, avec tant d'autorité que le mary et luy partagerent, et mesme il eut une nuict par sepmaine de plus que le mary. Cette folle se desgouste du Marquis à tel poinct, qu'elle ne veut plus qu'il couche avec elle.

C'estoit, comme j'ay dit, un fort pauvre homme, et de plus fort amoureux de sa femme. Ne sçachant plus que faire, il se jette aux genoux de Neufchastel pour obtenir cette grace de sa femme, qui n'y voulut jamais consentir. Ses parens de Lorraine, sans qu'il y fust, viennent avec main forte, et surprennent Neufchastel couché avec la Marquise. Il se sauve

Chapelaine ; ce n'est que craye ; il fallut faire venir la pierre de fort loing, et le bois aussy. Il y fit porter jusqu'à de la terre, car il n'y pouvoit venir un arbrisseau. Il destourna des ruisseaux, et fit de fort beaux estangs et de beaux moulins. On dit qu'il laissa à son filz quarante mille escus de rente, plus de six cent mille livres en argent, sans les meubles. Il y avoit je ne sçay quel prognostic, ou plustost je ne sçay quelle vision dans la famille, que cette maison seroit bruslée. Elle le fut, je ne sçay comment. Les enfans de Chapelaine ont dissipé la plus grande partie du bien, et sottement rompirent une opale, grande comme une assiette, pour en avoir chascun un morceau ; elle valoit bien quarante mille livres. Cependant il reste encore quarante mille livres de rente dans la maison.

pourtant, suivy d'un valet, dans un cabinet au bout d'une galerie. Là, avec quelques armes qu'ils avoient, (ils) se defendirent, en tuerent un, et puis se sauverent. Tout cela ne servit qu'à rendre ses amans plus insolens : ils vendent les troupeaux et coupent les bois ; enfin elle se trouve grosse, et, parce que tout le monde sçavoit qu'il y avoit deux ans que son mary n'avoit couché avec elle, elle s'en alla en Hollande pour y accoucher. Neuchastel l'y fut trouver, et après, elle retourna en Champagne.

Voicy qui est encore pis que tout le reste. Elle marie sa fille, qui n'avoit que onze ans*, à Neufchastel, et le baisoit devant tout le monde comme son gendre, et ils estoient tombez d'accord qu'il coucheroit trois fois la sepmaine avec elle, et trois fois avec sa fille, et que le dimanche il se reposeroit. Elle ne s'en contenta pas, et osta un jour à sa fille. Le mary, voyant que Neufchastel avoit plus d'affaires que jamais, demandoit à coucher quelquefois avec sa femme, mais en vain. Il alla plusieurs fois la trouver, comme ils estoient au lict, pour tascher d'obtenir qu'on le laissast coucher une heure seulement avec sa femme. Une nuict qu'ils ne pouvoient dormir, ils allerent foüetter ce pauvre homme pour se divertir.

Anne, dame de Congis, mariée en 1648.

Neufchastel fut tué au bloccus de Paris, un an ou environ après qu'il se fust marié. Elle remaria sa fille aussytost à un gentilhomme, nommé Juvigny, à condition que le pere de ce garçon coucheroit avec elle; mais elle le trouva bientost trop vieux. Enfin elle en vint jusqu'à s'en faire donner par des valets.

Elle mourut, il y a cinq ans ou environ, âgée de trente-neuf à quarante ans.

COMMENTAIRE.

I. — P. 309, lig. 6.

M. de Sy estoit de la maison de Bourlemont, de Lorraine.

C'est une erreur de des Réaux. Les barons de Bourlemont descendoient en ligne directe de Jean d'Anglure, sieur d'Estoges, excellente maison de Champagne, à laquelle appartenoit egalement le brave Givry. (Tom. I, p. 82.) La terre de Bourlemont etoit venue à ce Jean d'Anglure par son mariage avec Jeanne, dame de Bourlemont.

Pour le mari de l'intéressante marquise de Sy, il etoit, par sa mère, Angelique Ajacetti, neveu du comte de Chateauvilain dont on a parlé ailleurs. (Tom. III, p. 158, 162, 163.) Le chevalier de Bourlemont, frère du marquis de Sy, se prit de querelle en 1643 avec Arnaud le mestre de camp; ils se battirent : Arnaud blessé à la main fut gueri par la celèbre poudre de sympathie du chevalier Digby, qui commençoit à prendre une grande vogue.

II. — P. 309, lig. 15.

Un nommé Neufchastel... dont le pere... achepta la terre de Chapelaine..

Nicolas Largentier, financier, seul adjudicataire des Fermes sous Henry IV, acheta en 1608 la terre de Chapelaine, entre Fère-Champenoise et Vitry-le-François. Il fit bâtir le château qu'un incendie dévora avant la fin du siècle. Il reste aujourd'hui une partie de la chapelle, devenue l'eglise du village.

L'Estoile dont les jugemens sont en general defavorables aux gens de finance, traite fort mal Nicolas Largentier. Il raconte son arrestation, et comme il fait entrer dans son récit l'histoire du château de Chapelaines, je dois transcrire ici ce qu'il en dit :

« Le vendredi 17 juillet 1609, ce grand partisan Largentier, qui » contrefaisoit le prince à Paris, fut emprisonné, ayant eté premiere- » ment arresté par Moissel dit Montauban, en la place de Change, pour » la somme de 50 et tant de mille livres... Estant entré en composition » de cette somme, comme il achevoit de compter argent, survint une » contrainte du Conseil pour la somme de 600,000 livres dont il estoit

» demeuré reliquataire au Roy... Il avoit menassé souvent Montauban » de le faire pendre, l'appelant petit maraud et larron; en quoi il » pensoit bien dire vray, mais... luy estoit le plus grand et meschant » concussionnaire qui fust au monde; ayant pour une fois, de son au- » torité privée, levé sur le peuple cent muids de sel, outre l'impot ordi- » naire qu'il y levoit pour le Roy; qui estoit un crime capital et de » leze majesté contre le Roy.

» Pour mon regard, je le connois à peine de vue, et comme chrestien » luy souhaitte toute paix et amendement de vie, ne laissant pour cela » de considerer, au prodigieux avancement de cest homme, eslevé de » la poudre et qui en une nuict a creu comme le potiron, un mer- » veilleux et soudain revers non de fortune mais de la main de Dieu » qui lui ayant donné de si grands biens, un filz à la Cour près du » Roy, appointé en prince de la somme de douze mille escus tous les » ans et qui en despend dix-huit mille; une fille mariée à M. de Saint- » Phalle depuis peu, à laquelle il a donné cent mille escus comptant; » logé comme un petit roi à la ville et aux champs, réduit aujourd'huy » à un Chastelet de Paris.

» J'ajousterai pour la fin un plaisant conte qui a couru tout Paris, » le Palais et le Change; ce fut au dernier voyage du Roy à Fontaine- » bleau que Largentier estant venu pour prendre congé de sa Majesté, » dit au Roy que bientost il s'y achemineroit pour avoir l'honneur de » luy baiser les mains, mais que son voyage lui cousteroit dix mille » escus: — « *Ventre-saint-gris,* » respondit le Roy, « *c'est trop pour un* » *voyage de Paris a Fontainebleau. — Ouy Sire,* » respondit-il, « *mais* » *j'y ai aussi autre chose à faire, sous le bon plaisir de vostre Majesté,* » *qui est que je puisse prendre le modele des frontispices de vostre maison* » *pour en accommoder une des miennes que j'ay en Champagne.* » A quoy » le Roy se prenant à rire ne respondit rien pour lors; mais quand on » luy porta les nouvelles de sa prison au Chastelet: « *Comment,* » dit-il, « *veut-il prendre le modele des frontispices du Chastelet, comme il a fait* » *de ceux de Fontainebleau?* » (*Journal,* derniere edition, p. 518.)

Nicolas Largentier mourut en 1610, comme L'Estoile nous l'apprend encore.

III. — P. 310, note.

Les enfans de Chapelaine... sottement rompirent une opale, grande comme une assiette, pour en avoir chascun un morceau; elle valoit bien quarante mille livres.

Seroit-ce par hasard la pièce dont parle ainsi l'Estoile, sous l'année 1605 : « Le dimanche 9 octobre, je vis au logis d'un nommé Largen-

» tier, au Palais, une riche et rare pierre qu'on y monstroit, grosse à
» peu près comme la teste d'un petit enfant, toute couverte de diamans,
» rubis, emeraudes, opalles et autres pierres precieuses de valeur
» inestimable. Ledit sieur Argentier nous dit qu'on l'avoit apportée
» des Indes Orientales, et qu'elle estoit estimée plus d'un million
» d'escus. Mais comme la rareté et curiosité font tousjours paroistre,
» en ces choses nouvelles, les merveilles plus grandes qu'elles ne sont,
» et esblouïssent aisement les yeux de ceux qui les admirent pour ne
» les congnoistre, j'appris avec beaucoup d'autres que les lapidaires
» s'en mocquoient, disant que cette belle pierre, dont on parloit par
» tout Paris, estoit falsifiée; qu'à peine en eussent-ils voulu donner un
» million de sols (*a*), qu'elle ne venoit nullement des Indes, mais plus-
» tost d'Espagne ou d'Affrique. »

En tout cas, MM. les antiquaires peuvent se mettre à la queste de la destinée de cette pierre brisée en quatre et provenant de MM. Largentier.

IV. — P. 310, lig. 18.

Ses parens de Lorraine...

Suite de la premiere erreur, qui s'explique parce que notre marquis de Sy avoit huit freres, entre autres Nicolas, comte de Robecourt; Sebastien, comte de Remancourt, et enfin, Genevieve, dame de Remiremont. Ces noms pouvoient faire croire à l'origine lorraine.

V. — P. 311, lig. 25.

Neufchastel fut tué au bloccus de Paris, un an ou environ après qu'il se fust marié.

Cela donneroit à penser qu'il y a de la *broderie* dans la trame historique de la bonne marquise de Sy. Il seroit plus naturel de croire qu'elle maria sa fille à son amant afin d'avoir un pretexte plausible de le conserver chez elle; mais que le mariage, qui devoit être plus tard consommé, ne le fut jamais. La jeune femme ainsi devenue veuve à douze ou treize ans, se remaria presque aussitôt à Louis de Bellay, baron de Chevigny ou Juvigny, lieutenant du Roy à Stenay. Mais en réduisant même de quelque peu tous ces détails de l'union conjugale du marquis et de la marquise de Sy, ils pourroient encore avoir fourni à

(*a*) C'est-à-dire 50,000 francs. Cela repond assez à l'évaluation de des Réaux.

Poisson l'idée de la comédie du *Sot vengé*. Quand M. Ragot vient apprendre à Lubin le secret de rendre sa femme aussi douce qu'un mouton, le pauvre sot, avant d'accepter, demande :

La baiserai-je quelquefois?
Pourai-je coucher avec elle?

M. RAGOT.

Hé quoy donc? La grande nouvelle!
N'y couches-tu pas quand tu veux?

LUBIN.

Morbleu! que je serois heureux!
Ce seroit une bonne affaire,
Mais où coucheroit le compere?

Le marquis de Sy survécut à sa femme et se remaria à Angelique d'Aspremont, fille de Jean de Vandy gouverneur de Toul, et d'Innocente de Marillac. Elle etoit veuve en 1667. C'est dans la personne de leur fils, Louis Absalon Saladin d'Anglure, duc d'Atry, marquis de Sy, lieutenant general au gouvernement de Champagne, que finit l'ancienne maison d'Anglure.

CCXCV.

SOUSCARRIERE.

(*Pierre de Bellegarde, sieur de Souscarriere, dit le marquis de Montbrun.*)

Il y avoit un patissier à Paris, à l'enseigne *des Carneaux*, qui traittoit par teste. Ce patissier avoit une femme assez jolie, à qui plusieurs personnes firent leur cour, et entre autres M. de Bellegarde. Vers le temps des embrassements de M. de Bellegarde, cette femme se sentit grosse et accoucha d'un filz. Ce garçon devint adroit à toutes sortes de jeux et d'exercices ; il estoit bien fait et heureux au jeu, il se pousse, il gaigne. Comme il estoit adroit de la main[1], il s'adonna à des tours d'addresse, comme de faire tenir une pistolle dans la fente d'une poutre, et autres choses semblables*. Il y gaigna beaucoup, mais son plus grand butin fut dans ce commencement une fourberie. Il trouva un inconnu, nommé Dalichon, qui joüoit fort bien à la paulme ; luy y joüoit bien aussy ; il ne faisoit pourtant que seconder ; mais c'estoit un des meilleurs seconds * de

Voy. les *Mémoires de Montbrun*, p. 105.

Celui qui tient un des coins du jeu.

[1] *Première redaction biffée :* Habile à escamotter.

France. Il fait achepter des pourceaux, des bœufs, des vaches à cet homme, et fait courir le bruit que c'estoit un riche marchand de bestiaux, à qui on pouvoit gaigner bien de l'argent; que cet homme aimoit la paulme ; on y joüoit fort en ce temps-là. Souscarrière[1] faisoit des parties contre cet homme, qui faisoit l'allemant, et descouvroit insensiblement son jeu. Nostre galant trahissoit ceux qui estoient de son costé[2], et avant que la fourbe fust descouverte, on dit que le marchand de bestiaux, à qui Souscarriere sçavoit que donner, gaigna plus de cent mille escus.

Comme il eut un grand fonds, le petit la Lande[3], qui le connoissoit, estant du meme mestier, car il avoit appris à joüer à la paulme au feu Roy, luy dit

[1] C'est le nom d'une maison qu'il achepta, dez qu'il eut du bien.

[2] Quand il parioit contre Dalichon, Dalichon se laissoit perdre, et faisoit perdre ceux qui estoient de son costé, ou qui parioient pour luy.

[3] Ce petit homme estoit une espece de maquereau et d'escroc. On a dit de luy dans un vaudeville :

Macquereau et franc cocû,
Lanturlu :

Ses deux filles sont du mestier. Ce qu'il y a d'extraordinaire en cet homme, c'est qu'il estoit aussy franc athée qu'on en ayt jamais veû : à sa mort, il ne se vouloit point confesser. M. de Chavigny, qu'il appelloit *Eumenes*, parce qu'il estoit secretaire d'estat comme Eumenes, y alla pour le persuader à se confesser. « Bien, » luy dit il, « Eumenes » je le feray pour l'amour de vous, et à condition que le grand *proto-* » *throsne* » (il nommoit ainsy le cardinal de Richelieu) « croyra que je » meurs son serviteur. » Sa femme luy dit : « Si vous ne vous confes- » sez pas, nous voylà ruinez ; on ne nous payera plus nostre pension. » Il se confessa donc, et en se confessant, il disoit à sa femme : « Voyez, » ma mie, ce que je fais pour vous. »

un jour : « Pardieu, M. de Souscarriere, vous estes » bien fait, vous avez de l'esprit, vous avez du cœur, » vous estes adroit et heureux ; il ne vous manque » que de la naissance ; promettez-moy dix mille es- » cus, et je vous fais reconnoistre par M. de Belle- » garde pour son filz naturel. Il a besoing d'argent ; » vous luy en pouvez prester. Voicy le grand jubilé : » vostre mere joüera bien son personnage ; elle ira luy » declarer que vous estes à luy et point au patissier ; » qu'en conscience elle ne peut souffrir que vous » ayez le bien d'un homme qui n'est point vostre » pere. » Souscarriere s'y accorde. La patissiere fit sa harangue ; M. de Bellegarde toucha son argent, et la Lande pareillement. Voylà Souscarriere, en un matin, devenu le chevalier de Bellegarde.

Quelques années après, Souscarriere, pour se remplumer de quelque perte qu'il avoit faitte, alla en Angleterre pour y attrapper aussy les gens, car c'est un maistre pippeur ; il y mena des joüeurs de paulme, des joüeurs de luth et des chanteurs, et tout cela pour amuser le monde. Il eust bien voulu que Ruvigny, dont la sœur estoit mariée en ce pays-là *, eust fait le voyage pour l'introduire à la Cour. Ruvigny n'avoit garde de vouloir avoir rien de commun avec un homme comme cela. Il gaigna beaucoup en Angleterre, soit au jeu, soit à ses tours d'addresse ; il est vray qu'une fois il fut attrappé, car comme il s'exerçoit à faire tenir une balle dans un nid de pie, qui estoit sur un arbre dans le parc Saint-James, où le Roy alloit quelquefois se promener, un Anglois, qui

* Voy. Histor. de Mme de la Maisonfort, t. III, p. 427.

le vit, y alla mettre de la mousse, en sorte que la balle n'y pouvoit tenir. Ainsy, quand Souscarriere, ou le chevalier de Bellegarde[1] comme vous voudrez, fit une grosse gageure, se croyant bien asseuré de son baston, l'Anglois, encore plus seur que luy, gaigna tout ce que l'autre voulut, et se mocqua fort de luy. A propos de gageure, il fut une fois cause d'une plaisante chose à Ruel, où il y a un jeu de paulme. Le cardinal de Richelieu, le mareschal de Brezé et Nogent Bautru voyoient joüer une partie dont il estoit. Or, il avoit accoustumé de mettre une legere perruque sur ses cheveux, après les avoir bouclez, car il est fort propre, afin de n'avoir qu'à se peigner, quand il avoit joüé. Le Cardinal et le Mareschal donnerent le mot à Souscarriere, afin d'attrapper Nogent*, qui est avare en diable et demy. Le Mareschal commence donc à dire que Souscarriere avoit ce jour-là la teste belle. « Voire, » dit Nogent, « c'est une perruque. — Gage que non, » dit le Mareschal. Ils gagent, et qu'on iroit voir quand la partie seroit achevée. Souscarriere cependant est averty que Nogent disoit que c'estoit une perruque; il l'oste, et Nogent trouva que c'estoit ses cheveux. On fait une autre partie; Souscarriere joüe encore. M. de Chavigny arrive.

Voy. t. II, p. 322-327.

[1] Une fois chez M. d'Olonne, à propos d'un bastard d'Espagne, Montbrun dit qu'en France on traittoit trop mal les bastards, etc. Miton dit : « De quoy se plaint-il? on sçait que sa mere estoit une fort » honneste femme. » C'est que beaucoup de gens disent que M. de Bellegarde n'avoit point couché avec elle, et qu'il disoit qu'au moins n'en avoit-il nul souvenir. Il estoit filz d'un loüeur de chevaux, premier mary de la patissiere.

Nogent, qui mouroit d'envie de regaigner, fait tomber le discours sur la belle teste de Souscarriere. Chavigny, averty de tout, dit que c'estoit une perruque. Nogent, croyant avoir trouvé sa duppe, gage ce qu'il avoit perdu. Souscarriere eut le mot, remit sa perruque, et Nogent perdit pour la seconde fois.

Ce voyage d'Angleterre luy valut encore beaucoup en une chose, c'est qu'il en apporta l'invention des chaises, dont il eut le don en commun avec Mme de Cavoye*. Pour les faire valoir, il n'alloit plus autrement, et durant un an on ne voyoit plus que luy par les rües, afin qu'on vist que cette voiture estoit commode. Chaque chaise luy rend toutes les sepmaines cent solz ; il est vray qu'il fournit de chaises ; mais les porteurs sont obligez de payer celles qu'ils rompent.

Voy. plus haut p. 178.

Anne Rogers, fille de l'intendant de la duch. Nicole. Morte août 1652.

Souscarriere enleva la fille* d'un nommé Rogers, escuyer *in ogni modo*, à ce qu'on dit, de feu M. de Lorraine. L'affaire s'accommoda, et on disoit qu'il eust eu beaucoup de bien, sans le desordre qui arriva. Cette femme se laissa cajoller par Villandry, cadet de celuy que Miossens tüa*. Il en descouvrit quelque chose. On dit qu'il la menaça du poignard, et qu'il fit semblant de la vouloir jetter dans le canal de Souscarriere[1]. Enfin il eut avis qu'elle avoit donné un brasselet de cheveux à Villandry, et qu'il y avoit eu des rendez-vous[2]. Nostre homme en colere,

Voy. t. II, p. 202.

[1] C'est vers Grosbois.

[2] Estant à la campagne avec sa femme, il surprit une lettre d'elle à Villandry ; il la mena dans le parc, puis il la fit entrer dans un cabi-

et sans considerer qu'il avoit jusques là donné assez mauvais exemple sur la fidelité à sa femme, rencontre Villandry aux Minimes de la place Royale *, à la messe, où il luy donna un soufflet et mit l'espée à la main dans l'eglise. Villandry l'appella et, craignant un peu son adresse, se battit à cheval contre luy, dans la Place Royale mesme; mais il ne laissa pas d'estre battu. On dit que Villandry luy dit : « Je vous » poignarderois si ma reputation estoit establie; mais » il faut que je me batte. » Il luy falloit dire, à ce jeune homme : « Mais il faut que vous le battiez; » car c'est justement l'epigramme de Gombaud :

Aux *Augustines*, suiv. le *Menagiana*.

> Il fut battu, le bon seigneur,
> En presence de plus de quatre,
> Et, pour reparer son honneur,
> Il s'alla faire encore battre[1].

On blasma la Reyne de n'avoir point puny l'irreverence de Montbrun (il s'appella ainsy depuis qu'il fut marié) d'avoir frappé et mis l'espée à la main dans une eglise, et encore durant qu'on disoit la messe.

Montbrun n'avoit point acquis de reputation à l'armée, car il fut à Arras, au moins au convoy *; mais

Août 1640. (*Voy.* t. IV, p. 426.)

net qui y estoit, et là luy dit, en luy monstrant sa lettre, qu'elle priast Dieu. Ce ne fut point pour faire semblant, car il tira une bayonnette, et luy voulut donner un coup qu'elle para, et eut deux doits blessez. Voyant son sang, il en eut pitié et luy pardonna, mais à condition de ne se voir jamais.

[1] Couplet :

> Si tous les cocus ressembloient à Montbrun
> Bientost on n'en verroit pas un.

il en revint bientost. Il dit que cette vie-là n'estoit pas sa vie.

Montbrun, après le combat, tint sa femme un an et demy dans une religion, à la campagne ; puis il luy manda qu'elle pouvoit aller où il luy plairoit, mais qu'il ne la tiendroit jamais pour sa femme. Elle se retira en Lorraine. On se mocqua fort de Montbrun d'avoir esté à la cavalcade du Roy *, et encore coste à coste du marquis de Richelieu. Après, il s'avisa d'aller faire fanfare tout seul à la Place Royale ; car il n'y eut que luy qui allast faire comme cela l'Abencerrage. Au reste, c'est un vray Sardanapale ; il a tousjours je ne sçay combien de demoiselles ; il en esleve mesme de petites pour s'en divertir quand elles seront grandes. Il a des valets de chambre qui joüent du violon ; il se donne tous les plaisirs dont il s'avise[1]. Il a entre autres une fille d'une bourgeoise huguenotte, qu'on appelle Mme Guionches ; il avoit fait changer de religion à cette fille dont il a eu des enfans. Or, à Charenton, on ne veut point recevoir la mere à la communion, à cause qu'elle a vendu sa fille : un matin, pendant que Mme de Rohan, la douairiere*, logeoit avec Montbrun (ils ne s'estoient pas mal rencontrez ; il avoit fait ajuster une fort jolie maison, et s'en estoit gardé une partie, en la loüant), Ruvigny, qui est deputé general des Huguenots, en attendant que Mme de Rohan fust esveil-

Au carrousel du mois de mars 1656.

Histor. t. III, p. 410 et suiv.

[1] Il servit deux mille loüis d'or dans un plat, au roy d'Angleterre, en un repas à Paris.

lée, alla voir Montbrun; il y trouva cette femme, qui se vint jetter à ses piez, et luy dit : « Eh ! Mon-
» sieur, vous qui estes deputé general, representez,
» s'il vous plaist, à Messieurs du Consistoire que si
» j'ay scandalizé l'Eglise, je l'edifie bien aussy ; car
» voylà Monsieur le Marquis », dit-elle en monstrant Montbrun, « qui vous dira comme j'ay resisté à tous
» les religieux, à tous les curez, à tous les docteurs
» qu'il m'a fait venir. — Mais, ma pauvre madame, »
dit Ruvigny en riant, « que veut-on de vous à Cha-
» renton? Ils sont bien difficiles à contenter. — Mon-
» sieur, » reprit-elle, « regardez quelle injustice ! ils
» veulent que je quitte Monsieur le Marquis, à qui
» nous avons tant d'obligation. Ne seroit-ce pas une
» ingratitude punissable devant Dieu et devant les
» hommes? — Oüy, » dit Ruvigny, « ils ont le plus
» grand tort du monde. Si vous voulez, j'en parleray
» à Monsieur le Cardinal. [1] »

[1] En 1660, au commencement, Montbrun s'avisa de semer tout doucement le bruit que son filz* (c'est un bastard adulterin comme luy) estoit filz d'une personne de fort grande qualité. Et après on contoit qu'en Lorraine, autrefois, la feu duchesse luy dit un jour : « M. de
» Montbrun, » ou M. de Souscarriere, je ne sçay comment il s'appelloit en ce temps-là, « ne servez-vous point de dame? c'est encore la
» mode icy. Il faut que vous soyez le chevalier de quelque belle. » On adjouste qu'il luy respondit : « Madame, je n'ose me declarer, car la
» seule dame pour qui je le pourrois faire ne le trouveroit sans doute
» pas bon; elle m'accuseroit de temerité. — Pourquoy ? dittes; nom-
» mez-la. » Il luy dit que c'estoit elle. Elle luy en sceût si bon gré, que depuis, en France, comme il estoit amoureux à l'hostel de Lorraine d'une mademoiselle Querelle, une belle fille qui estoit à elle, la Duchesse luy fit si bon visage, qu'enfin il en eut ce petit garçon. Hé bien, ne voylà-t-il pas r'encherir sur le jubilé*? Quand on luy en a parlé il a fait le fin et n'a pas fait semblant d'entendre. Je ne sçay ce qui en

Charles-Henry de Bellegarde, fils légitimé en 1652.

C'est-à dire : Sur ce qu'il avoit obtenu du duc de Bellegarde en jubilé.

est (a); mais il faut que la Duchesse ait eu de grandes privautez avec Termes *, frere de M. de Bellegarde-Montespan, car il est constant que M. de Langres, la Riviere, a un diamant qui vient d'elle, et que Termes luy a vendu vingt mille livres.

Césad Auguste de Pardaillan, marquis de Termes.

Ce bastard de Montbrun se noya avec tous ceux qui se trouverent dans le vaisseau de la *Lune*, au retour de Gigery *. Montbrun en pensa mourir de douleur.

En 1668.

A la mort de Monsieur le Grand de Bellegarde, Montbrun se presenta pour le voir; M. de Bellegarde d'aujourd'huy, alors appellé M. de Montespan *, voulut s'y opposer. « Capitan, Capitan, » luy dit Montbrun, je ne sçay pourquoy il luy donna ce nom, si ce n'est pour se mocquer de son peu de bravoure, « il t'en cousteroit la vie. » L'autre, voyant cette fierté, le laissa entrer, et il eut la benediction de Monsieur le Grand.

Jean-Antoine de Pardaillan-Montespan, dit le duc de Bellegarde.

Sa fin n'a pas esté agreable. J'ay desjà dit qu'il estoit pippeur. Il alloit joüer chez Fredoc. Un jour qu'il joüoit à la prime contre Mongeorge, brave garçon, filz de M. Gomin le sçavantas *, Mongeorge s'aperceut qu'il avoit escamoté une prime qu'il tenoit sur ses genoux. Voylà un bruit de diable. Mongeorge le traitte de fripon et de filou. Par bonheur pour luy, le mareschal de la Ferté entre, et, par compassion pour luy, il met les hola, jusqu'à obliger Mongeorge à achever la remise. Mais depuis cela il n'osoit plus guère aller chez Fredoc, ou du moins il envoyoit voir si Mongeorge n'y estoit point. Il avoit soixante-dix-sept ans. La vieillesse et le chagrin de cette aventure le tuerent.

Gilbert Gaulmin. (*Voy.* t. I, p. 286-314.)

(a) Il eut l'insolence de faire prendre le dueil de la duchesse de Lorraine à ce bastard.

COMMENTAIRE.

I. — P. 316, lig. 5.

Il y avoit un patissier à Paris à l'enseigne des Carneaux...

Si l'on s'en rapporte à Sandras des Courtils, auteur des faux *Memoires de M. le marquis de Montbrun*, 1701, in-18, le pâtissier demeuroit dans la rue *Saint-André-des-Arcs*. — Le père Anselme désigne ainsi la mère de notre personnage: « Michelle ou Leonarde Aubin, ou Aubert, absente » de son mary. » (Tom. IV, p. 307.)

II. — P. 317, note 3.

A sa mort, il (la Lande) *ne se vouloit point confesser...*

Il mourut apparemment vers la fin de 1642. Scarron parle de sa

mort, quand il etoit déjà lui-même entre les mains du baigneur qui devoit achever de le rendre impotent. « Si tu etois venu me voir, » ecrit-il à Sarrasin,

> ... J'aurois sceu quel jour fut que la Lande
> S'est enrôlé dans l'infernale bande;
> Comme à propos il finit son destin,
> N'ayant plus rien de quoy faire festin.
>
> (*Épitre* à Sarrasin.)

III. — P. 318, lig. 14.

Voylà Souscarriere, en un matin, devenû le chevalier de Bellegarde.

Il reste quelques doutes sur la date de la reconnoissance de Souscarriere. Sandras des Courtils dit que la tentative de la patissière ne réussit pas d'abord, et ne fut renouvelée qu'à quinze ans de là, quand Souscarrierre eut rapporté en France la dépouille des joueurs d'Angleterre. Il estime à cinquante mille ecus l'adhésion du duc de Bellegarde. Amelot de la Houssaye répète à peu près cela, mais peut-être sur d'aussi mauvais garans: « Bellegarde avoit eu de la femme d'un patissier un » enfant naturel qui, ayant gagné un jour cinq cent mille francs en An- » gleterre, luy prêta ou plutôt luy donna cinquante mille ecus, pour » avouer en justice qu'il etoit son fils. » (*Mémoires*, 1737, tom. II, p. 13.) On chantoit plus tard:

> Colbert tirera d'Escosse
> Ses preuves de chevalier;
> Car les livres de négoce
> Ne donnent pas le collier.
> Montbrun, ce foudre de guerre
> En prendra chez un faussaire;
> Mais Villars a des ayeux
> Au greffe de Condrieux.
>
> (*Recueil* msc.)

IV. — P. 318, lig. 2.

Ainsy, quand Souscarriere fit une grosse gageure, se croyant bien asseuré de son baston...

Baston ou sarbacanne. « Quand je voyois quelque nid de pie, » lui fait dire Sandras, « je m'exerçois à voir en combien de temps je pourrois » y faire demeurer une pierre; puis je faisois naistre l'occasion d'un » pari, etc. » (p. 106.) On peut encore donner à cette expression le sens qu'elle a page 152, précédente.

V. — P. 318, note.

Miton dit : « On sçait que sa mere estoit une fort honneste femme. »

C'est la troisieme fois que ce nom de Miton revient. La première fois, dans le commentaire de Lafontaine, où nous voyons le poëte distrait aller à l'enterrement de Miton, et huit jours après demander de ses nouvelles à sa nièce. (Tom. II, 381.) La seconde fois, à la fin de l'historiette de des Barreaux, où on le cite comme joüeur fameux. (Tom. IV, 52, 59.) Ici c'est un faiseur de bons mots. Un petit volume imprimé à Carpentras en 1694, sous le titre de *Portefeuille de M. L. de F. de la Faille,* donne un chapitre des bons mots de feu M. M***, et d'après une note imprimée au même endroit, c'est de M. Miton qu'il s'agit. Voici les meilleurs de ces bons mots :

I. On lui parloit d'un homme qui, après avoir montré une abnégation merveilleuse de toutes choses, avoit occupé des fonctions délicates avec fort peu de délicatesse : *C'est,* dit-il, *la matrone d'Ephèse, à sa manière.*

II. On lisoit devant lui un livre dans lequel on profitoit d'une pensée qu'il avoit autrefois exprimée : *Voilà,* dit-il, *un de mes enfans qui a fait fortune.*

III. Un de ses amis l'engageoit à faire connoissance avec un homme qui avoit la prétention de savoir par cœur tout Montaigne. Il refusa : *J'ay le livre,* dit-il.

IV. On soutenoit devant lui que les Huguenots et les Jansenistes etoient frères. *Au moins,* dit-il, *ce n'est pas du même lit.*

V. On parloit d'une dame de qualité (Mme de Sablé sans doute) qui prenoit de grandes précautions pour sa santé, et qui ne vouloit pas même voir approcher d'elle les personnes enrhumées. — *Vous verrez,* dit-il, *qu'il faudra faire quarantaine à sa porte.*

VI. Un homme fort avare et fort vaniteux se piquoit surtout de noblesse, sans convaincre les autres. On dit un jour à M. M*** : *S'il fait telle perte, il se pendra assurément. — Quoy ! sans songer qu'il est gentilhomme ?*

VII. D'une grande dame de la Cour devenue fort devote, il disoit qu'elle n'avoit plus l'air de la Cour, mais tout à fait l'air du Ciel.

VIII. Un certain homme de très-basse naissance, qui avoit fait en sorte de se faire reconnoître pour bâtard d'un grand seigneur, etoit fort importun sur ce chapitre. Un jour il se mit fort en colère de ce qu'on avoit avancé quelque chose contre les bâtards, et soutint que certains bâtards valoient bien de certains legitimes. M. Miton dit : *Je ne sçay pas*

ce que cet homme veut prouver en s'echauffant ainsi : sa mere etoit fort honnête femme. (C'est notre Souscarriere.)

IX. M. Pascal parloit un jour des mathematiques avec quelqu'un qui n'en savoit pas beaucoup. Ils se disputoient : *Vous verrez,* dit M. M***, *qu'il y a deux mathematiques.*

X. A propos d'une satire latine fort obscure et qu'on n'entendoit pas, il dit à l'auteur : *Monsieur, vous frappez avec une epée dans le fourreau.*

VI. — P. 319, lig. 11.

Il avoit accoustumé de mettre une legere perruque sur ses cheveux, après les avoir bouclez...

C'est-à-dire après leur avoir mis des papillotes, comme faisoient toutes nos dames il n'y a pas vingt ans. Cet endroit est assez curieux, et nous reporte à ces belles chevelures de Louis XIII, que devoient exagérer les grandes et lourdes perruques du règne suivant. Cela ne contredit pas absolument ce que Sandras des Courtils fait dire à Montbrun, à propos d'un *second* qu'il avoit mené en Angleterre avec lui. « Je le faisois passer pour mon valet de chambre, tandis qu'il sçavoit » beaucoup mieux joüer à la paume que me mettre les cheveux sous la » papillote. Car on ne sçavoit en ce temps-là ce que c'etoit que d'a- » voir des perruques : de sorte que tout le secours que l'on pouvoit » tirer de l'art etoit de grossir sa tête de certaines tresses à qui l'on » donnoit le nom de *coins.* » (*Mémoires*, p. 111.)

VII. — P. 320, lig. 8.

Il emporta d'Angleterre l'invention des chaises...

« De nos jours, » dit Sauval, « le marquis de Montbrun, fils légitimé » du duc de Bellegarde, a apporté d'Angleterre l'invention des chaises » couvertes, et portées par deux hommes ; dont le public s'est si bien » trouvé qu'on ne les a pas quittées depuis. Je laisse là les conditions » du privilége qui lui fut accordé ; mais si je ne me trompe, c'etoient » les mêmes que celles des chaises à bras ou à peu près. » (Sauval, *Ant. de Paris*, tom. I, p. 192.)

VIII. — P. 320, lig. 21.

Cette femme se laissa cajoller par Villandry...

Balthazar le Breton sieur de Villandry, gentilhomme de la Chambre du Roi. (*Menagiana,* tom. III, p. 299.) Il en est beaucoup parlé dans les

Mémoires de Mademoiselle, qui croyoit avoir gravement à se plaindre de lui. C'est de son fils que Despréaux a voulu parler dans sa troisième satire :

J'ay quatorze bouteilles
D'un vin vieux... Boucingo n'en a pas de pareilles,
Et je gagerois bien que chez le Commandeur *,
Villandry priseroit sa séve et sa verdeur.

De Souvré, sans doute.

« Villandry, » dit le *Menagiana,* « ayant manqué son coup, demanda » la vie à Montbrun qui l'ayant desarmé, voulut bien la luy donner à » condition qu'il romproit tout commerce avec sa femme. »

IX. — P. 322, note.

Il servit deux mille loüis d'or dans un plat au Roy d'Angleterre...

Des Réaux ne dit pas que le Roi ait accepté le don ; et c'est là peut-être ce que raconte autrement Loret sous la date du 5 novembre 1651.

Montbrun, autrement Souscarriere,
Honorable en toute maniere,
Ayant puisé en son trésor
Justement mille justes d'or,
Offrit ce present magnifique
A Sa Majesté britannique,
Lequel ne fut point accepté
De sa susdite Majesté...
L'un avoit l'ame liberale,
L'autre l'avoit toute royale...

Le même Loret parle encore de Souscarriere en 1658, comme ayant proposé un ballet qui fut dansé devant le Roi, Christine de Suède et la Cour, chez le maréchal de l'Hospital, gouverneur de Paris.

Ce fut dis-je à l'heure qu'on soupe,
Que devant cette illustre troupe
Ledit ballet non pas royal
Mais se piquant de jovial,
Fut ce soir-là mis en lumiere
Par Montbrun, jadis Souscarriere.
Ce qu'on vit de plus singulier
En ce ballet particulier,
Fut une très-petite fille
Souple du moins comme une anguille
Qui dansa de bonne façon,
Et de plus un jeune garçon
Dont la plus basse capriole
Valoit dit-on demy pistole,
Qui plut fort à maints courtizans
Et qui n'a que quatre-vingts ans.

(*Lettre* du 16 mars 1658.)

Mademoiselle a parlé aussi de ce ballet : « Le premier jour de ca-
» resme, la reine de Suede eut envie de voir un petit ballet que Mont-
» brun avoit fait. La Reine la pria que ce ne fust point au Louvre ;
» elle voulut me proposer de le faire danser au Luxembourg, je la
» suppliai de m'en dispenser. Ce fut chez Mme la mareschalle de
» l'Hospital » (Françoise Mignot) « où le Roy, Monsieur et moy allasmes
» avec elle. » (Tom. IV, p. 23.)

X. — P. 323, note.

Son filz, (c'est un adulterin comme luy)...

Le pere Anselme nomme sa mère Jeanne Corolin, et peut-être est-ce la même que cette mademoiselle Querelle dont on va parler tout à l'heure. Cela est d'autant plus vraisemblable que Souscarriere laissoit croire que son fils etoit né de la duchesse de Lorraine, Nicole, et non de cette mademoiselle Querelle qui etoit attachée au service de la Princesse. Souscarriere semble l'auteur de stances assez mauvaises imprimées dans la seconde partie des *Poesies choisies* de Sercy, 1662, p. 16, *pour une fille nommée Mlle Querelle :*

J'adore un chef-d'œuvre parfait
Dont le nom semblable à l'effet
Me cause une guere immortelle,
Je ne repose nuict ny jour,
Et tout le fruit de mon amour
Ne peut estre qu'une *Querelle*.

Bien que Mars regne dans mon cœur,
Amour, ce puissant dieu vainqueur
Y regne aussy pour cette belle;
Et je proteste desormais
Que l'on ne me verra jamais
Rechercher une autre *Querelle*, etc.

XI. — P. 324, note.

La vieillesse et le chagrin de cette aventure le tüerent.

Cela prouve, malgré les mauvais propos d'Hamilton et de quelques autres, qu'on étoit alors aussi bien qu'aujourd'hui, déshonoré par la réputation de pipeur et de tricheur.

CCXCVI.

LA LIQUIERE.

C'estoit la femme d'un procureur de Castres, nommé Liquiere; elle estoit belle, avoit de l'esprit, et estoit d'une complexion fort amoureuse; mais c'estoit une personne assez extraordinaire, car elle donnoit à ses galans au lieu de recevoir d'eux, et c'estoit la plus grande joye qu'elle pust avoir au monde. Les guerres de la Religion obligerent son mary, qui restoit catholique, à se retirer à Toulouse avec toute sa famille. Comme on commençoit à pacifier toutes choses, un jeune advocat de Castres fut obligé d'aller à Toulouse pour y poursuivre quelques affaires : par hazard il se trouva logé vis-à-vis de cette femme; il la connoissoit desjà, les voylà les plus grands amys du monde. Il devient amoureux d'elle, et luy declare sa passion. Elle luy respondit naïfvement qu'elle estoit engagée ailleurs; « car il » faut que vous sçachiez, » luy dit-elle, « que comme » je ne puis vivre sans amy, aussy ne puis-je en » avoir plus d'un à la fois. Tout ce que je puis faire » pour vous presentement, c'est de vous prendre » pour mon confident, en attendant que la place soit » vüide; car je vous trouve bien fait et discret, et ce » sont les deux seules qualitez que j'estime. » Celuy

qui la possedoit alors estoit un jeune homme, nommé Canabere, frere d'un president au mortier, et un des garçons de Toulouse le mieux fait. Le jeune advocat sçavoit tout ce qui se passoit entre eux, voyoit les poulets du galant, et aydoit quelquefois à la belle à faire response; mais quoy qu'il fist, il n'en put jamais rien obtenir, et cette femme, qui gardoit si mal la foy à son mary, la gardoit exactement à son galant. Enfin Canabere la quitta pour se marier et, prenant la connoissance du jeune advocat pour pretexte, luy escrivit une lettre pour rompre avec elle. Elle en fut sensiblement touchée, en pleura la moitié d'un jour avec autant de douleur qu'il se pouvoit. Le jeune advocat tascha de la consoler; mais il n'en put venir à bout. Le soir il la fit souvenir de sa promesse; aussytost toute son affliction cesse; elle se donne à luy, et d'une extresme tristesse passe en un instant à une extresme joye. Ils vescurent en fort bonne intelligence, et eurent bientost pour se voir la plus grande commodité du monde; car la Chambre de l'Edict, qui estoit separée à cause des troubles[1], se rejoignit après la declaration du Roy, et fut envoyée à Beziers*; de sorte que le mary de cette femme y transporta sa famille; et l'advocat, qui estoit filz d'un conseiller et qui commençoit à travailler au barreau, fut aussy obligé de s'y rendre. Vers 1623.

Le mary, qui n'estoit pas autrement satisfait de la conduite de sa femme, estoit en mauvais menage

[1] Du temps de M. de Rohan.

avec elle, et elle couchoit d'ordinaire seule dans une arriere-chambre, où l'on ne pouvoit aller sans passer par la chambre du pere du mary, dans laquelle il y avoit tousjours de la chandelle allumée, parce que cet homme estoit extresmement vieux et incommodé; et, quoyqu'elle eust assez de commodité de voir de jour son galant, elle eut la fantaisie de passer une nuict avec luy. Il fallut obéir, et passer par cette chambre dont je viens de parler. Le vieillard, qui ne dormoit presque point, soit qu'il eust entendu du bruit ou qu'il eust entreveû quelque chose, se leva du mieux qu'il put et, prenant la chandelle, trouva les deux amans couchez ensemble. Ce spectacle le surprit, de sorte qu'il laissa tomber sa chandelle, sans dire autre chose que *Jésus! Maria!* et s'en retourna comme il estoit venû. La belle voulut persüader au galant de sauter par la fenestre dans le jardin; mais il ne voulut point quitter un chemin qu'il connoissoit pour un autre qu'il ne connoissoit pas et, retournant sur ses pas, il ne trouva personne qui l'empeschast de se retirer. Neanmoins, soit que cet accident l'eust desgousté ou qu'il pensast à quelque nouvelle amour, il commença fort à se relascher. Il arriva qu'un nommé Gerard, qui estoit de Beziers, s'imagina que ce garçon en vouloit à une personne qu'il aimoit et, pour se venger, il entreprit de faire l'amour à la Liquiere. Elle, qui ne pouvoit endurer qu'on l'aimast à demy, après avoir gaigné absolument Gerard, le mit en la place de l'advocat. Sur cela la peste prit à Beziers : Gerard, qui estoit marié,

sous pretexte de mettre sa femme et ses enfans en seureté, les envoya à un village nommé Florensac *, après leur avoir promis de les y aller bientost trouver. La Liquiere, de son costé, laissa aussy partir toute sa famille, et, ayant feint d'avoir quelque affaire pour un jour, alla trouver Gerard qui n'estoit point sorty de la ville. Là, malgré la peste et l'affliction generale, ils passerent le temps aussy tranquillement que de nouveaux mariez eussent pu faire. Cela ne dura guères; car Gerard fut attaqué de la peste, et par consequent obligé de sortir. Elle le suivit dans la hutte, le servit jusques à l'extremité et, après sa mort, resolut aussy de mourir, baisa cent fois ses charbons, afin de prendre le mal : « Car » aussy bien, » disoit-elle, « je me laisseray mourir » de faim. » On eut bien de la peine à l'arracher de dessus le corps de cet homme; on la mena dans une autre hutte, où elle fut attaquée. Elle en eut de la joye et ne recommanda autre chose en mourant, sinon qu'on l'enterrast dans la mesme fosse où l'on avoit mis son amant.

Aug. : chef-lieu de canton à 5 lieues de Béziers.

COMMENTAIRE.

Je regrette bien de n'avoir su rien retrouver ailleurs sur Mme Liquiere, ni sur son mari, ses amans Gerard et l'avocat fils d'un conseiller à la chambre de l'Edit. Je crois pourtant que ce dernier etoit Jacques Ranchin, poëte agréable, ami de des Réaux auquel il aura bien pu raconter toute l'histoire. On conçoit ainsi la réserve que notre auteur se seroit imposée à l'égard d'un ami, devenu conseiller à la Chambre de l'Edit, et que de tels souvenirs auroient pu compromettre. Voy. l'*Histor.* de Mme de Gironde, tom. I, p. 440-449.

CCXCVII.

M. DE GUISE, PETIT FILZ DU BALAFFRÉ.

(*Henry de Lorraine, né à Blois*, 4 *avril* 1614; *archevêque de Reims*, 1629 *à* 1641; *duc de Guise, comte d'Eu, grand chambellan de France; mort à Paris*, 2 *juin* 1664.)

Monsieur de Rheims, aujourd'huy M. de Guise, est un des hommes du monde le plus enclin à l'amour. Tandis qu'il possedoit tous ces grands benefices de la maison de Guise *, il devint amoureux de Mme de Joyeuse, fille du baron du Tour et femme d'un M. de Joyeuse de Champagne, de la vraye maison de Joyeuse *. Le mary, quoyque accommodé, se fit l'intendant du galant de sa femme [1]. Elle n'estoit plus ny jeune ny belle; mais elle avoit bien de l'esprit et joüoit bien de la harpe [2].

Les abbayes de Saint-Denis en France, de Saint-Remy et Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Pierre de Corbie, etc. etc.

Voy. t. I, p. 380.

[1] Ce Joyeuse estoit si lasche que de prendre pension du marquis de Moüy, de la maison de Lorraine *, qui estoit aussy un des galans de sa femme. Fabry * a despensé cent mille escus auprès d'elle. Elle ne profittoit point de tout cela, et despensoit tout; c'estoit une fort bonne femme. Joyeuse estoit un original. Il avoit je ne sçay quelle fille avec laquelle il couchoit, mais il juroit qu'il ne luy faisoit rien, et qu'en cela il n'offensoit point Dieu.

Henry de Lorraine, marquis de Moy ou Mouy.

Cousin-germain de la Chancelière; mort 31 mai 1651.

[2] Durant cette amourette, il * donna au frere de la Suivante * une prebende de Rheims. « Mais je veux, » luy dit-il, « que tu prennes » l'habit de Chanoine, car c'est à toy que je donne la chanoinie. » En effect, il luy mit l'habit d'hyver de chanoine, et en cet estat la croqua. Ce n'estoit pas la premiere fois.

M. de Guise.

Apparemment Mlle Toussine.

M. de Rheims ayma en suitte la Villiers *, qui est encore à l'hostel de Bourgogne. Elle n'estoit pas trop belle. Pour luy plaire, il portoit des bas de soye jaune sous sa soutane : elle aimoit cette couleur.

Histor. jointe à celle de Mondori.

En ce temps-là, quoyque cadet, il le portoit si haut que, pour imiter les Princes du sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevez qui se trouvoient à son lever. Il se trouva huict ou dix personnes qui firent cette sottise-là. Une fois on la presenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la laissa tomber dans les cendres et s'en alla[1].

J'ay parlé ailleurs de ses amours avec Mme d'Avenet et la princesse Anne *. Estant devenû l'aisné[2], sous pretexte qu'il estoit marié *, le cardinal de Richelieu luy voulut oster ses benefices. Cela l'obligea à se retirer à Sedan. Après la mort de Monsieur le Comte, estant passé en Flandres, il prît l'escharpe rouge, et ce fut pour cela qu'on luy fit icy son procez. Là il devint amoureux de la veuve du comte de Bossu *, une fort belle personne ; il l'espousa du soir au matin, et, parce qu'il y avoit quelque formalité obmise, le mariage fut confirmé par l'archevesque de Malines.

T. III, p. 312 et suiv.

Avec Anne de Gonzague.

Honorée de Glimes de Grimberg, veuve d'Alb. Maxil. de Henin, comte de Bossut, remariée au duc de Guise, 11 novembre 1641. *Hist.*

[1] Des chevaliers de Malte, natifs de Provence, se mirent en fantaisie la conqueste de l'Isle de Saint-Domingue, aux Indes, et jetterent les yeux sur Monsieur de Rheims, depuis M. de Guise, pour le mettre à leur teste. Le dessein estoit bien pris, mais le cardinal de Richelieu ne le voulut pas.

[2] Le prince de Joinville * l'aisné ne fit qu'une seule campagne, en Piémont, l'année que le Roy nasquit. Il se deroba ou feignit de se derober, et alla servir Madame ; il mourut de maladie au retour. Il estoit bien fait et fort civil ; il estoit accordé avec Mlle de Bourbon.

François de Lorraine, mort en 1639. T. III, p. 313.

Tom. III, p. 313.

Il revint en France après la mort du cardinal de Richelieu. J'ay dit desjà * comme la princesse Anne luy parla et comme elle n'en eut aucune raison. Il alla voir sa sœur, l'abbesse de Saint-Pierre * à Rheims. Il disna dans un parloir; après il entra dans le convent, comme prince, comme un homme qui avoit esté leur archevesque et comme frere de Madame l'Abbesse. Là il se mit à courir après les Religieuses, et en tasta fort une qui estoit une belle fille. « Mon frere, » crioit Mme de Saint-Pierre, « vous mocquez-vous? Aux espouses de Jesus-Christ! — Ah! » ma sœur, » disoit-(il), « Dieu est trop honneste » homme pour craindre d'estre cocû. » La Religieuse, assez fiere naturellement, faisoit bien du bruit de cette insolence. L'Abbesse eut peur qu'elle n'en fist faire des plaintes à la Reyne et, pour y remedier, elle dit à son frere tout bas : « Faittes-en autant à » celle-là qui n'est point jolie. — Ma sœur, elle est » bien laide; mais n'importe, puisque vous le vou» lez, elle sera tastée. » Cette laide luy en sceût si bon gré qu'elle se garda bien de s'en plaindre, et la belle s'appaisa, voyant qu'elle n'estoit pas la seule [1].

Françoise de Lorraine depuis abbesse de Montmartre.

Il ne fut pas long-temps à la Cour sans oublier

[1] Il alla voir Mme de Longueville, où M. d'Anguien se trouva. Là il se mit à se vanter, et dit, entre autres choses, qu'en une certaine rencontre il avoit commandé l'armée d'Espagne. « Nous y estions, » dit M. d'Anguien, qui vouloit rire; « il me souvient d'un homme fait de » telle façon, avec des plumes de telle couleur, monté sur un tel che» val; tout le reste sembloit luy obeir. » M. de Guise donne dans le panneau, et dit : « C'estoit moy; justement j'estois habillé comme vous » dittes. »

Mme de Bossu, tout de mesme que la princesse Anne. Il devint amoureux d'une fille de la Reyne, nommée Mlle de Pons *. Elle estoit fille du marquis de la Case, de la maison de Pons. Son pere et sa mere estant venus icy pour quelque affaire, Mme d'Aiguillon fit cajoller cette fille qui, mourant d'envie de demeurer à la Cour, changea de religion, afin d'entrer chez la Reyne. Mme de Bossu estoit tout autrement belle; celle-cy estoit trop grossiere et trop rouge de visage pour des cheveux blonds; d'ailleurs un accent de Saintonge, le plus desagréable du monde, et l'esprit comme le corps; mais coquette et folle de beaux habits autant que fille du monde. On en avoit desjà un peu parlé avec le mareschal d'Aumont * qui n'estoit alors que capitaine des Gardes-du-corps, mais qui estoit marié il y avoit quinze ans.

Suzanne de Pons, fille de J.-J. de Pons, marquis de la Caze.

Antoine duc d'A. marié à Marguerite Huraut de Chiverny.

D'abord il fit entendre à cette fille que son mariage avec Mme de Bossu estoit nul, et qu'il le feroit casser si elle vouloit l'aymer [1]. L'ambition d'estre

[1] Il escrit à Mme de Bossu qu'il estoit vray qu'il l'avoit espousée, mais que tant de docteurs luy avoient asseuré qu'elle n'estoit pas sa femme, qu'il estoit obligé de les en croire; qu'il alloit mettre ordre à ses affaires et qu'il la satisferoit; car il luy avoit mangé quatre cent mille livres qu'elle avoit, et l'a laissé gueuse. Cette femme n'estoit pas de si bonne maison que le comte de Bossu; elle estoit pourtant bien demoiselle et une des plus belles personnes de son temps. Elle vint jusqu'à Roüen il y a treize à quatorze ans desguisée, avec dessein, disoit-elle, de luy demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme et, s'il disoit que non, luy tirer un coup de pistollet et se tuer elle-mesme après. Mlle de Rambouillet, aujourd'huy Mme de Montauzier, qui estoit alors à Roüen pour un procez, questa pour elle. Le credit de Mme de Guise * fit qu'on luy ordonna de se retirer, et elle ne vint point à Paris.

La mère.

duchesse et princesse fit gouster la proposition à la demoiselle, et insensiblement elle s'y engagea si bien que M. de Guise n'estoit que douze heures du jour avec elle; car en ce temps-là, comme bien depuis encore, la Reyne laissoit faire à ses filles tout ce qu'il leur plaisoit, et on les cajolloit à ses yeux. Pour leur chambre, leur gouvernante, la pauvre Mme du Puys, n'y avoit pas grand pouvoir; elles luy faisoient mesme des malices espouvantables; car, non contentes de luy avoir coupé des brins de vergette dans son lict pour l'empescher de dormir, à Fontaine-
1646. bleau, un esté qu'il fit un chaud estrange*, elles luy mirent des rechauds de feu sous son lict. Elle crut que c'estoit l'air estouffé de Fontainebleau qui luy causoit cette incommodité; elle se leve pour respirer à la fenestre, pensant que son lict, descouvert, se rafraischiroit, et elle le trouva encore plus chaud; elle fut long-temps avant que de deviner ce que c'estoit.

On voyoit, durant cette amour, M. de Guise expliquer devant tout le monde à sa maistresse un rescrit du Pape qu'il avoit obtenû, et elle luy faire des difficultez. Un jour, Monsieur d'Orléans la rencontra seule et luy dit plaisamment : « Mademoiselle, si » vous n'y prenez garde, mon frere de Guise* vous » espousera; au moins, je vous en donne advis. » Toutes les fois que la Reyne sortoit, on le voyoit suivre le carrosse des Filles, et ses folies amoureuses estoient si publiques, que tous les artisans de la rüe Saint-Honoré, approchant du Palais-Royal, ne s'en-

Marie de Bourbon-Montpensier, première femme de Gaston, etoit sœur utérine du duc de G.

tretenoient d'autre chose. On luy rapporta qu'un medecin nommé *, qui servoit la maison, fit quelques vers où il rioit des amours de M. de Guise et de Mlle de Pons. Tout ce qui touchoit cette fille estoit à son esgard un crime de leze-majesté, de sorte que, sans s'informer si ce qu'on luy avoit dit estoit vray, il fit monter ses gens chez cet homme, et luy demeura à la porte tandis qu'on le bastonnoit. Cela est assez vilain, ce me semble.

Laissé en blanc.

Un automne, que la Cour estoit à Fontainebleau, la demoiselle demeura chez sa belle-sœur de la Case *, pour se baigner; on la purgea. Il se voulut purger aussy; il prit de la mesme drogue, la mesme doze et de la main du mesme apoticaire, disant qu'il en avoit besoing et qu'il ne pouvoit pas se bien porter, puisque Mlle de Pons estoit indisposée. Une fois, il luy prit je ne sçay quelle vision, sur ce qu'elle luy avoit dit qu'il ne l'aimoit point, de tirer son espée pour se tüer, disoit-il. On entendit un grand cry, on y courut; elle se tüoit de luy dire : « Remettez vostre » espée, Monsieur de Guise, remettez vostre espée; je » croy que vous m'aymez plus que vostre vie. »

Marie Magdelaine, veuve de Cirus Ant. de Saint-Simon, marquis de Courtaumer; remariée à Isaac René de Pons, marquis de la Caze.

M. d'Orléans le fit nommer son lieutenant en Flandres : il ne put se resoudre à partir. Il envoya son train, il fut fort long-temps en justaucorps *; mais il n'alla pas plus loing que Fontainebleau. Là, pour le moins aussy fou qu'à Paris, il prit des eaux parce qu'elle en prenoit; il les prenoit à mesme heure qu'elle et avec les mesmes precautions. Soit qu'il fust plus eschauffé qu'elle, il les rendoit fort mal

Vêtement alors particulier aux gens de guerre. *(Furetiere.)*

quoyqu'elle les rendist fort bien. Pour y remedier, il luy prit une de ses juppes et se la mettoit quand il beuvoit, et cela serieusement. Toute la Cour l'a veû en cet estat quinze jours et davantage.

Il passoit les journées entieres avec elle. Tout le monde estoit en peine de tout ce qu'il luy pouvoit tant dire : enfin, on descouvrit qu'il luy disoit bien souvent des choses par cœur ; et, un jour qu'elle luy avoit demandé le deuxiesme volume de Cassandre *, il ne le luy envoya pas, mais il le lut toute la nuict, et le lendemain il le luy recita d'un bout à l'autre, sans s'amuser aux paroles de l'autheur ; car il est constant qu'il a la memoire excellente : son grand jugement ne l'empesche pas d'en avoir [1].

Roman de la Calprenede, 1644, 10 vol.

Il sçait quelque chose, a de l'esprit, dit les choses agréablement, n'est pas meschant, a de la generosité, du cœur et est fort civil. « C'est dommage qu'il » est fou, » comme disoit M. de Chevreuse. A propos de sa civilité, on dit qu'un savettier qu'il salüa, car par une tradition de sa maison il salüe volontiers, luy dit : « Boutez-sus, boutez-sus *, ce n'en est plus le » temps, » voulant dire qu'il n'y avoit plus lieu de faire une ligue.

Couvrez-vous.

Cette amour ne plaisoit nullement à Mme ny à Mlle de Guise *, et cela les mit si mal qu'il ne les voyoit plus. Un jour, Mlle de Guise se resolut de luy

Henriette Catherine de Joyeuse, duchsse de G. — Marie de Lorraine, née en 1615, dernière duchesse de Guise.

[1] On disoit qu'à une collation à Meudon, il fit venir des marionnettes et des joüeurs de passe-passe, et que le batelleur au lieu de dire à son chien : *Pour le Roy de France*, disoit : *Allons! pour Mlle de Pons*, et qu'au lieu du Roy d'Espagne, il disoit : *Pour Mme de Bossu.*

parler et le disposa à voir Madame sa mere. Elle n'y perdit point de temps et fit si bien que Mme de Guise et son filz conclûrent toutes leurs affaires. Or, il y avoit dans la maison pour deux cent mille livres de pierreries : elles luy appartenoient, il les vouloit avoir : sa mere, qui voyoit bien que c'estoit pour donner à Mlle de Pons, fit ce qu'elle put pour ne s'en point dessaisir ; mais voyant qu'il s'y opiniastroit, elle donna les mains, à condition toutefois qu'il trouveroit bon qu'on luy rembourseroit un collier de dix mille livres que Mlle de Guise avoit accoustumé de porter. Il n'y voulut pas consentir, et Mlle de Guise indignée de cette dureté se desfit de ses perles sur l'heure et les luy alloit donner quand un homme vint dire quelque chose à l'oreille de M. de Guise. Il y a apparence que c'estoit un message de la demoiselle. Il part, sans songer à ses pierreries. Mme de Guise voyant cela porte la cassette de pierreries à M. d'Orléans, et quand M. de Guise la redemanda, on luy dit qu'elle estoit chez Madame. Cela l'irrita tellement qu'il commanda à un des siens d'aller dire de sa part à Mme de Guise qu'elle sortist tout presentement de l'hostel de Guise. Ce gentilhomme s'en voulut excuser, mais il luy dit que s'il ne le faisoit, il luy feroit sauter les fenestres. Il y alla donc, mais l'affaire s'accommoda [1].

Quelque temps après*, il partit pour aller à Rome 1647.

[1] Mme de Guise qui avoit tant craint Mme de Bossu, eust bien voulu la tenir, tant elle avoit peur de Mlle de Pons.

avec un frere de Mlle de Pons[1], disant qu'il vouloit sortir d'embarras; que Mme de Guise, avant qu'il aymast Mlle de Pons, luy disoit qu'il n'estoit point le mary de Mme de Bossu, et qu'à cette heure elle dit que si, et que pour luy il s'en vouloit tenir au jugement du Saint-Pere. Il ne fut pas plus tost party, que les rieurs disoient que le Pons pourroit bien estre à la fin un *Pont au change*, et d'autres que le *Pont* avoit grand besoing de garde-fous; d'autres que les fondemens n'en valoient rien et qu'il pourroit bien devenir *Bossu*. Et on dit qu'en passant en Provence, il pria un president de demander pour luy Mlle d'Aletz* en mariage. Il laissa à Paris un train complet dans une maison proche du Palais Royal, dont Mlle de Pons se servoit quand elle en avoit besoing, jusqu'à se faire apporter à manger dans sa chambre, car elle en avoit une à part. Elle y fit mesme tendre un lict de M. de Guise, parce qu'elle devoit faire des remedes durant quelques jours, et qu'elle vouloit qu'on la vist dans un beau lict.

Marie-Françoise de Valois, dite Mlle d'Aletz, mariée en 1649 à Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, frère du duc de Guise.

Vers Noël 1648.

Son combat avec Colligny*, son voyage à Naples, la suitte de ses amours et ses autres aventures seront dans les *Memoires de la Regence*[2].

[1] Le comte de Rochefort.

[2] Il parloit d'un garçon nommé Quinault qui fait des comedies où il y a beaucoup d'esprit : « Vous voyez, » dit-il, « c'est le filz d'un boulanger; il n'enfourne pas mal. C'estoit le valet de Tristan; Tristan » estoit à moy, c'est comme Elie qui laissa son manteau à Elisée. — » Cela seroit bon, » dit Bourdelot qui estoit present, « si Tristan avoit » eu un manteau. » M. de Guise ne sceût que respondre, luy qui s'estoit vanté que Tristan estoit à son service.

COMMENTAIRE.

I. — P. 334, note 1re.

C'estoit une fort bonne femme; Joyeuse estoit un original.

Des Réaux dira encore dans l'historiette de Maucroix : « C'estoit la » meilleure femme du monde et la plus douce ; à la verité, un peu » encline à la luxure. Son propre pere (le baron du Tour) un jour luy » dit : Oüy, ma fille, vostre mary est si impertinent que c'est offenser » Dieu que de ne pas le faire cocû. Et elle rioit comme une folle. »

On parlera de Mlle Toussine, la bonne amie de M. de Joyeuse, dans la même historiette de Maucroix.

II. — P. 337, note.

Elle (Mme de Bossut) *ne vint point à Paris.*

Des Réaux qui faisoit cette addition marginale vers 1665, n'est pas ici d'accord avec Loret. Suivant celui-ci, Mme de Bossut auroit poussé jusqu'à Paris :

Il n'est pas que vous n'ayez seeu
Que la comtesse de Bossu
En attraits, dit-on, sans égale,
De la belle de Pont rivale,
Après maint travail et soucy
Est enfin arrivée icy.
Mais on doute enfin si ses larmes,
Sa douceur, sa vertu, ses charmes
Et sa rare et sainte amitié
Inspireront quelque pitié
Au cœur nouveau venu d'Espagne
Dont elle se dit la compagne.
(*Lettre* du 19 octobre 1652.)

III. — P. 338, lig. 12.

Elles luy mirent des rechauds de feu sous le lict.

La jolie chanson de Bensserade, à l'occasion du roman de Cassandre,

alors si fameux, contient une allusion piquante à cette espieglerie de jeunes filles.

Je vous le dis et le repete
Que Marianne fut coquette
Et n'a pu se passer d'amant;
Ce n'est point medisance noire,
Et je m'en rapporte au roman
Où vous croyez mieux qu'à l'histoire.

Son ame ne fut pas ingrate
Aux passions de Tiridate;
Elle en fit son cher favory,
Et c'est elle dont vient la mode
De faire enrager son mary,
Quand il est aussy vieux qu'Herode.

On ne pouvoit vivre avec elle.
Herode et toute sa sequelle
Luy paroissoient de vrais dragons;
Bref sa conduite impertinente
Eust je croy fait sortir des gons
Madame votre gouvernante (*a*).

La pauvre dame toute bonne
Eût vû cette fiere personne
Sans cesse la contrarier;
Et dans son humeur inquiette
Inventer pis que le brasier,
Et pis que les brins de vergette.

Elle aimoit, elle fut aimée,
Mais epargnons sa renommée
Et laissons-la pour ce qu'elle est;
Suffit que c'est un sot modele,
Et que j'ay beaucoup d'interet
Que vous ne soyez pas comme elle.

L'histoire nous enseigne comme
Elle baisa ce galant homme;
Dieu sçait ce qu'entend le lecteur!
Et vous mesme estes assez fine
Pour vous imaginer l'auteur
Plus modeste que l'heroïne.

De grace, n'allez pas redire
Que j'en ay fait une satire
Où je la mets en beaux draps blancs,
Et que mes muses libertines
Ont, après quelque deux mille ans,
Mis Marianne aux Feuillantines (*b*).

(*a*) Mme du Puy, nommée gouvernante des Filles de la Reine, en janvier 1624. (Corresp. Farillon.)
(*b*) Voy. l'*Histor.* de la Presidente Lescalopier.

IV.—P. 340, lig. 19.

Car, par une tradition de sa maison, il salüe volontiers...

L'Estoile fait adresser un mot semblable à son père, le fils du *Balafré.* « Ce jour » (mardy 29 janvier 1610) « M. de Guise qui estoit aussy » prodigue de bonnetades au peuple de Paris qu'avoit esté feu son pere, » qui souloit salüer jusqu'aux crocheteux et harangeres de la ville, » passant par la rüe Saint-Honoré et y salüant tout le monde, se ren- » contrerent sous une porte deux ou trois pauvres femmes, lesquelles » ledit seigneur de Guise ayant salüées, l'une d'elles va crier et dire » tout haut : *Ma foy! tu as beau nous salüer, nous n'avons que faire* » *de tes salutations, non plus que de celles de ton pere. C'estoit un* » *grand salüeur aussy bien comme toy, mais ses salutations nous ont* » *cousté bien cher; elles nous ont fait manger des chevaux et de la* » *vache enragée. Nous n'y retournerons plus.* »

V. — P. 341, note.

Mme de Guise eust bien voulu tenir Mme de Bossu, tant elle avoit peur de Mlle de Pons.

Il y a dans les Recueils de Sercy d'assez mauvaises stances signées C. et que Saint-Marc a mises assez gratuitement sur le compte de Charleval. Le titre est : *M. de G... se plaint de sa mere, qui s'opposoit à son amour pour Mlle de P.* Elles ne méritent pas d'être citées. Mais voici comme Mademoiselle, assez mal disposée pour Mmes de Guise raconte le démêlé de la mère, du fils et de la sœur : « Peu de temps » après que je fus partie (en 1652), il eut un grand desmeslé avec » Madame sa mere. Pendant sa prison (de 1648 à 1650), elle l'avoit » fort abandonné ; elle lui avoit une fois envoyé de l'argent, mais ce » n'etoit qu'après bien des prieres. A sa liberté mesme, elle fut long- » tems sans remercier Monsieur le Prince, lequel s'en etonnant disoit : » *Je n'ay trouvé personne que Mademoiselle qui m'ait parlé, depuis que* » *j'ai fait sortir M. de Guise.* A la fin on le dit à Madame sa mere et à » Mademoiselle sa sœur ; elles allerent voir Monsieur le Prince. Mme de » Guise logeoit pour lors à l'hostel de Guise : ils entrerent (la mère et » le fils) en quelque sorte d'accommodement ; je ne sçay s'il se rompit, » ou si Madame sa mere luy fit quelque avantage. Il alla un soir chez » Mme de Guise et la supplia de deffendre à M. le comte de Montrezor » son logis, et que s'il y mettoit les pieds, il le feroit jetter par les » fenestres ; qu'il ne pouvoit souffrir tous les contes que l'on faisoit

» de Mlle de Guise et luy. Sur ce chapitre il tint des discours desobli-
» geans à Mme et à Mlle de Guise ; ce qui les obligea de sortir de l'hostel
» de Guise. Il fut longtems après cela sans voir Madame sa mere, puis
» il se raccommoda et la voyoit quand elle est morte. » (Edition de 1730, tom III, p. 43.)

Mme de Motteville qui peut-être, comme les autres femmes de la Reine, jalousoit la préférence donnée à une de leurs compagnes, est aussi fort bonne à entendre sur la fin des amours du duc de Guise avec Mlle de Pons. « Le duc de Guise ayant appris à Naples que la
» Reine avoit obligé Mlle de Pons à se mettre dans une maison reli-
» gieuse » (les filles de Sainte-Marie) « plus regulière que celle où il
» l'avoit laissée, en fut sensiblement touché. Il se fâcha de ce qu'elle
» etoit en lieu de sûreté ; il s'affligea avec elle de ce qu'elle ne pouvoit
» plus se divertir avec ses rivaux... Pour montrer à la Reyne l'excès
» de sa douleur, il luy ecrivit cette belle lettre que j'ay voulu mettre
» icy afin de faire voir quel etoit le genie de ce prince sur la galanterie,
» combien son esprit etoit romanesque et frivole... Mais s'il manquoit
» de sagesse, il ne manquoit pas de belles paroles pour soustenir une
» mauvaise cause. »

Nous ne copierons pas ici deux lettres qu'on trouvera dans un livre que possède assurément chacun de nos lecteurs. Il suffira de rappeler que dans la première, à la Reine, le héros déclare « qu'il a hasardé sa
» vie pour conquérir à sa Majesté des royaumes, et lui assujettir des
» provinces sans pretendre d'autre recompense que de pouvoir passer
» heureusement sa vie avec Mlle de Pons. » Et que dans la seconde, au cardinal Mazarin, il avoue que « ni l'ambition, ni le desir de s'im-
» mortaliser par des actions extraordinaires ne l'a embarqué dans un
» dessein si perilleux que celuy où il se trouve ; mais la seule pensée
» de mieux meriter les bonnes grâces de Mlle de Pons... » Amadis n'auroit assurément pas mieux parlé.

Mais, ajoute Mme de Motteville, « de tous les maux qui arriverent au
» duc de Guise » (devenu prisonnier de l'Espagne), « celuy qui lui fut
» le plus sensible selon son humeur fut qu'enfin Mlle de Pons etant
» sortie des Filles Sainte-Marie, luy fit sentir à son tour les infidélités
» qu'il avoit faites à la princesse de Gonzague et à la comtesse de
» Bossut. Elle luy fut elle-même infidelle, et par un echange heureux
» pour elle, l'ecuyer de ce Prince prit dans son cœur la place du maître.
» Si bien que l'histoire de ses amours eut pour conclusion, au retour
» de ses voyages et de sa prison, un procès qu'il fit à cette fille, preten-
» dant qu'elle luy avoit volé ses pierreries et ses meubles. Malicorne
» qu'elle avoit preféré à ce prince la quitta de même, et elle fut con-
» trainte enfin par ses mauvaises aventures de se sauver en Flandres,
» pour tâcher d'y faire quelque nouvelle conquête. Et peut-être que

» la comtesse de Bossut et elle se consolèrent ensemble en donnant » des rivaux au duc de Guise. » (*Mémoires*, tom. II, p. 35 à 48.)

VI. — P. 342, lig. 11.

Et on dit qu'en passant en Provence, il pria un président de demander pour luy Mlle d'Alez.

A son retour d'Espagne, il fut encore arrêté par de nouvelles amours, même avant de concevoir le moindre soupçon des infidélités de Mlle de Pons : « Les nouvelles de Provence confirment le retour de M. le duc » de Guise à Toulon. Il est maintenant à Aix, aussy amoureux de » Mme de Canuel, comme il avoit esté durant son embarquement. » (*Lettre du président de Vair à Bulliaud*, du 3 janvier 1656.)

VII. — P. 342, note 2.

Il parloit d'un garçon nommé Quinault qui fait des comedies...

Philippe Quinault, fils de Thomas Quinault et de Perrine Rignier, etoit né le 3 juin 1635 sur la paroisse Saint-Eustache, et il fut d'abord chargé de donner des leçons au fils de Tristan Lhermite. C'est là qu'il prit le goût des belles-lettres et de la poésie.

Des Réaux abandonne le duc de Guise au moment où il prend part aux mouvemens de la Fronde. Nous n'ajouterons ici qu'une épitaphe satirique faite peu de temps après le retour d'Espagne. Jean Megret nous l'a conservée :

EP. DE M. H. DE L. D. D. G.

Sans le nommer vous le pouvez connoistre,
Prince acolit, arc' evesque amoureux,
Mary sans femme et bien fasché de l'estre.
Il vient en cour pour se faire paroistre
Et s'eslever au nombre des nepveux *(a)*.
Rome ne veut le dispenser des vœux,
Et le remet aux censures d'un prestre;
Il quitte Dieu, sa maistresse et son roy,
Trompe un grand prince en luy donnant sa foy;
Et pour monstrer où sa rage l'emporte,
Dans le Conseil il conclud à sa mort.
Après ces coups, jugez si l'on a tort
En le voyant, de luy fermer la porte.

(a) Sans doute par un mariage avec une nièce du cardinal Mazarin

CCXCVIII.

MADAME DALOT.

Madame Dalot est fille d'un simple bourgeois d'Agen, qui la laissa en fort bas âge riche de cinquante mille escus. Elle avoit encore sa mere qui avoit aussy du bien. La chambre de l'Edict estoit alors à Agen; Viger, conseiller huguenot, songea à espouser la mere et à faire espouser la fille à son filz; mais la fille estoit si jeune, qu'on ne put que les accorder. Elle eut de l'aversion pour ce garçon, et elle n'avoit pas encore douze ans qu'elle devint amoureuse d'un jeune homme de la ville, nommé Dalot, qui estoit bien fait et entreprenant. Elle consentit qu'il l'enlevast; mais cela n'estoit pas aisé, car Mme de Viger sa mere la gardoit soigneusement; néantmoins, il gaigna une servante qui l'avertit de tout, et Mme de Viger estant absente, il fut introduit dans la maison, trois heures avant jour. Comme il alloit à taston, au lieu de sa maistresse il enleva une jeune fille qui couchoit avec elle : il estoit desjà assez avancé dans la rüe quand il reconnut son erreur; il fallut donc retourner. Par bonheur, il estoit le plus fort, et encore il avoit eu la prevoyance de mettre des tirefonds* aux portes voisines, de peur qu'on ne vinst au

Gros anneaux de fer pour barrer les portes.

secours. Il sortit avec la demoiselle par un trou qu'il avoit fait faire à la muraille de la ville et se retira dans un chasteau d'un homme de qualité. Là il fut assiégé dez le lendemain, et il soustint le siége tant qu'il eut des vivres. Une belle nuict qu'il faisoit fort obscur, il se sauva, avec sa maistresse, en Roüergue, après l'avoir descendüe par une fenestre. Ce fut chez M. d'Arpajon qui luy donna retraitte dans une de ses maisons. Mais le credit de Viger luy faisoit peur : ils se desguisent en pelerins et prennent le chemin de Nostre-Dame de Craux. En ce voyage, la pauvre petite eut bien de la peine à s'empescher d'estre reconnüe : elle estoit desguisée en homme. Enfin ils passerent en Savoye et s'allerent jetter aux pieds de la Princesse de Piémont, aujourd'huy Madame de Savoye*. Elle les prit en affection et fit instruire la dame en sa croyance; car elle estoit Huguenotte. Viger qui avoit des amys à la Cour fit tant envers le cardinal de Richelieu, que la Princesse fut obligée à les renvoyer à Paris où elle fut mise chez Madame la Comtesse. On dit que Monsieur le Comte en devint amoureux, et que Dalot en eut bien de la jalousie. Par arrest du Conseil, elle fut mise dans un convent, afin d'estre en liberté de dire si Dalot l'avoit enlevée de gré ou de force, et si elle le vouloit pour mary. Quelque temps après, estant introduitte au Conseil d'en haut, elle dit que Dalot l'avoit enlevée de son consentement, que c'estoit son mary et qu'elle n'en auroit jamais d'autre. Ils retournerent en Savoye, d'où je ne sçay par quelle aventure ils s'allerent establir en

Christine de France, fille de Henry IV.

Guyenne. Dalot mourut bientôt après. Elle disoit qu'elle n'avoit point de peur du Roy ny des Princes, quand elle parla au Conseil, mais seulement du cardinal de Richelieu et qu'il la faisoit trembler.

Il prit une vision à elle et à deux autres veuves de qualité de faire un convent comme celuy des chanoinesses de Remiremont, et elles disoient qu'elles attendoient des bulles du Pape pour cela. Cette femme avoit esté fort belle et fort galante : elle eut une fille de Dalot, dont elle estoit furieusement jalouse ; car elle avoit vingt-trois ou vingt-quatre ans plus que sa fille, qui n'estoit pas moins belle qu'elle avoit esté à cet âge-là. La fille, de son costé, n'estoit pas moins galante, et elle haïssoit sa mere comme la peste. Toutes deux sont petites, mais ne manquent point d'esprit. Dans les derniers troubles, le comte d'Harcourt coucha, dit-on, avec la mere. Un page de Saint-Luc*, qui cherchoit le Comte, ne le trouvant point dans tout le logis de Mme Dalot (on luy avoit dit qu'il y estoit), oüyt du bruit en passant auprès d'un cabinet ; il preste l'oreille, il entend Mme Dalot qui disoit : « Ah ! mon Prince, que faittes-» vous ? que voulez-vous faire ? » Parmy cela, il y avoit un bruit de chaises ; peu de temps après on ne dit plus mot ; il n'y avoit que les chaises qui parloient. Saint-Luc fit faire le conte au page devant tout le monde. Le prince de Conty en conta un peu à la fille ; Sarrazin un peu davantage, et quelques autres ; mais M. de Candalle pourroit bien avoir mis l'aventure à fin.

François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, fils du maréchal ; mort en 1670.

COMMENTAIRE.

I. — P. 349, lig. 15.

La princesse de Piémont les prit en affection...

M. Monmerqué possède une lettre autographe de la princesse de Piémont au cardinal de Richelieu, qui fixe les dates et prouve que Dalot et sa femme se présentoient comme victimes de l'intolérance des parens protestans, désolés de voir leur fille epouser un catholique. La voici :

« Monsieur mon Cousin :

» Je vous ay fait une priere sur un faict qui regarde l'Eglise et la » Religion. Je m'asseure que ces raisons vous auront esmues, oultre ma » consideration, à y porter vostre assistance; de quoy j'ay desiré de » vous remercier. Le Roy et la Reyne madame ma mère m'ont fort » obligée de considérer à ma priere les justes plaintes de cette damoy- » selle fort persecutée en hayne de sa conversion. Je recepveray à » beaucoup de faveur sy vous les assistez et secondez les intentions de » leurs majestez, afin qu'elle obtienne justice du tort que beau-pere et » mere luy ont faict en sa personne et en ses biens. Le sieur Dalot » son mary va interiner son abolition. Je vous recommande l'un et » l'autre en la suitte de cet affaire, parce que je serois bien ayse de » les mettre en repos, et que je croy en cela faire une grande cha- » rité, en quoy je m'asseure vous voudrez prendre part, et me temoi- » gner que vous avez agréables mes prieres ; vous asseurant que » j'estime très veritablement vostre amitié et que je vous continue la » mienne comme estant, Monsieur mon Cousin, vostre affectionnée » cousine. — Chrestienne. »

De Thurin, le 3 janvier 1626.

CCXCIX. — CCCI.

M. DE ROQUELAURE.

BOISSAT. — MADAME DE L'ESDIGUIERES.

(*Gaston, marquis de R. maistre de la Garde-robe, duc à brevet. Né vers* 1615, *mort à Paris* 11 *mars* 1683.)

Histor., t. I, p. 36-42. Le mareschal de Roquelaure * eut des garçons de sa seconde femme, et des filles aussy en assez bon nombre. Du premier lict il n'avoit eu que des filles. Il en maria une à feu M. de Grammont, pere du Mareschal, une autre à feu M. de Noailles, et une troisieme à M. de la Vauguyon, pere de feu Saint-Maigrin. L'aisné de ses garçons, qui est aujourd'huy duc à brevet, entra dans le monde long-temps après la mort de son pere. La mere * a vescû long-temps, et ils ont eu bien des choses à desmesler ensemble. Il y avoit assez d'argent ; mais il n'y avoit que vingt mille livres de rente en fonds de terre.

Suzanne de Bassapat.

On n'a jamais veû un homme plus gascon ny plus haut à la main, sans avoir la reputation de brave. Il avoit pris un certain empire sur les gens de sa volée, (tellement) qu'il les appelloit presque tous par leur nom, et les autres ne le traittoient guères ainsy. Feu Saintot-Lardenay, maistre des Ceremonies, pour

faire l'homme d'importance, un jour à l'hostel de Bourgogne, crioit d'une loge à Roquelaure, qui estoit vis-à-vis : *Roquelaure! Roquelaure!* L'autre luy respondit : *Saintot, este familiarité nse font.*

En une assemblée, un conseiller au Parlement, nommé Blancmesnil*, de la famille des Potiers et filz de feu M. d'Auquerre secretaire d'Estat, et par consequent cousin de M. de Fresnes, eut prise avec luy pour un siége ; et, sur ce que quelqu'un dit que c'estoit un conseiller au Parlement : « Un conseiller, » mordioux ! » reprit-il, « des bastons ! des bastons ! » L'affaire s'accommoda ; mais Blancmesnil s'esloigna pour quelque temps : depuis il s'est fait president aux Enquestes. Roquelaure trouva son Roquelaure quelque temps après ; car, ayant esté pris avec Saint-Maigrin à la bataille d'Honnecourt*, ce nepveu, qui estoit pourtant aussy vieux que luy, en je ne sçay quelle rencontre luy donna un beau soufflet, au sortir de prison. Le mareschal de Grammont les accommoda.

René Potier, sr de Bl., fils de Nicolas P., sr d'Ocquerre.

26 mai 1642.

En une assemblée, Mme Aubert, dont nous parlerons ailleurs*, l'ayant pris à danser, il se tourna vers un homme de la Cour qu'il appelloit son gouverneur : « Mon gouverneur, » luy dit-il tout haut, « danse- » ray-je avec cette bourgeoise? » Sur cela on fit ce vaudeville :

Histor.

Roquelaure est un danseur d'importance;
Mais
S'il ne connoist l'alliance,
Il ne dansera jamais.

On en fit un autrefois qu'il estoit amoureux de Mme de Guimené ; c'est, je pense, sa premiere galanterie. Le voicy :

Marquis de Roquelaure,
Vous este un faux galant ;
Allez, petite frelaure *,
Cajoller la Beaussant;
Car pour une princesse,
Vos brusques gentillesses
N'ont pas assez d'attrais ;
Retournez au Marais.

* Petit être usé, gâté.

Un jour qu'il estoit dans le carrosse d'un homme de la Cour (je n'ay pu sçavoir son nom ou je l'ay oublié), comme ils passoient par la Place Royale *, Mme de Guimené, qui sortoit en carrosse, pria celuy avec qui estoit Roquelaure qu'elle luy pust dire un mot. Il arreste, et ils se parlent portiere à portiere. Roquelaure estoit de l'autre costé, elle ne fit pas semblant de le voir. Son amy l'en railla et luy dit : « Roquelaure, la Princesse ne te connoist plus. » Cela le mit en colere. « La Princesse ne me connoist » plus ! » dit-il, « j'ay pourtant piéces en main pour » prouver qu'elle me doit connoistre. » Il dit encore bien d'autres sottises en divers lieux ; et sur cela, Mlle de Rohan luy ayant voulu faire des reproches de ses mesdisances, et luy ayant dit que Mme de Guimené estoit une personne de laquelle on ne parloit point : « On parle de tout le monde, » luy respondit-il, « Mademoiselle, on parle mesme de vous. » Depuis il a

* Où demeuroit la pr. de Guimenée.

dit à M. d'Avaugour *, en presence de Barriere * : « Te souvient-il, Avaugour, quand je te rencontray » sur les escaliers de la Guimené, que tu avois une » croix du bois de la vraye croix, dont elle t'avoit fait » present? Je venois de la b— trois fois, ou Dieu me » damne! et cependant elle faisoit la bigotte avec » d'Andilly. Je me moquois bien de toy, qui pensois » gaigner quelque chose avec ta croix. »

Histor. t. IV, p. 374.

Henry de Taillefer, sr de B., frère de Mme de Flavacourt.

Avant que de parler de Mme de l'Esdiguieres, il faut dire ce qui arriva à Roquelaure en une compagnie particuliere. Quelques femmes avoient soupé chez feu du Gué Bagnolles *, depuis grand jansseniste, alors garçon. Mme d'Orgeres[1] qu'on appelloit alors Mlle Garnier, aujourd'huy Mme de Champlatreux *, y estoit. L'apres-soupée, Chastillon, la Moussaye, Roquelaure et quelques autres y allerent. On eut beau dire que c'estoit une compagnie fort particuliere, ils entrent; on fut contraint de leur faire bon visage, et enfin chascun s'attacha à celle qu'il rencontra le plus à propos. Il y avoit un lict dans la chambre; plusieurs y estoient couchez : Roquelaure se met à badiner avec une femme qui luy sembla d'assez bonne composition. Il y avoit du feu; Mlle Garnier estoit auprès de la cheminée; la pluspart de la compagnie s'en approcha. Le Marquis trouva tout assez bien disposé; il tire un homme de sa connoissance à part, et luy dit qu'il le prioit de faire en sorte qu'on amusast Mlle Garnier, et qu'il croyoit qu'il alloit

Le père de Mme de Coulanges.

Magdelaine Garnier. *Histor.*

[1] Desmariée. Voyez p. — *

Histor., t. VI.

despescher une femme dans la rüelle du lict ; l'autre y va, et Roquelaure, retourné à sa dame, luy offrit quelque chose qui luy sembla digne d'elle, et il en eut tout ce qu'il vouloit, sans partir de là.

Anne de la Madelaine, fille de Leonor de la M., marquis de Ragny, et d'Hippolyte de Gondi. Voy. t. I, p. 143.

L'insolence qu'il fit à feu Mme de l'Esdiguieres * est ce qui a fait le plus de bruit, et avec raison ; car un soir, au bal, s'estant mis derrière elle et Mme de Longueville, il dit à cette Princesse : « Madame, » que vous avez esté trahie ! Toutes les confidences » que vous avez faittes à cette ingrate, » dit-il en monstrant Mme de l'Esdiguieres, « n'ont pas esté te- » nües secrettes, comme elles devoient. Voicy le sein » qui les a toutes receües ; c'est à moy qu'elle a tout » dit. » Et en suitte, il dit d'estranges choses de la pauvre duchesse. Non content de cela, il escrit au mary mesme * ce qu'il disoit à tout le monde, à sçavoir que, dans une grande maladie qu'il venoit d'avoir à Fontainebleau, Mme de l'Esdiguieres, au commencement, avoit envoyé tous les jours pour sçavoir de ses nouvelles, puis de deux jours l'un, après de loing en loing, et enfin plus du tout ; que, le voyant en danger, elle avoit trouvé moyen de retirer toutes ses lettres, et que, quand il fut guery, elle ne le voulut plus recevoir. On dit que, se voyant exclû, il dit au Suisse : « Suisse, que je voye au moins mon filz ! » apporte-moy mon filz ! » Perdant contre Crequy[1] *, heritier presomptif de M. de l'Esdiguieres avant qu'il eust un filz, il luy disoit : « Crequy, tu te vanges, tu

François de Bonne Crequy, duc de l'Esdiguieres.

Charles, duc de Crequy, mort en 1637. Voy. t. I, p. 141.

[1] Fils de Canaples, qui avoit epousé la sœur de Combalet.

» te vanges Crequy ; sans moy tu eusses eu une belle » succession, c'est moy qui luy ay fait un heritier. » On fit en ce temps-là un testament au nom de Roquelaure, où on luy faisoit donner son filz à M. de l'Esdiguieres, et son esprit à Crequy. Ce M. de Crequy, aujourd'huy premier gentilhomme de la Chambre et duc à brevet, n'a jamais passé pour un grand personnage. On disoit, pour rire, que quand on manda par luy au cardinal de Valençay qu'il se retirast*, le Cardinal avoit dit : « Je voys bien qu'on » veut que je m'en retourne ; car on m'a envoyé un » cheval. » Roquelaure disoit qu'il avoit despensé quarante mille escus auprès de cette carogne ; il l'appelloit ainsy. Une demoiselle qu'elle avoit, nommée Saint-Nazaire, en avoit un diamant de douze cens escus. Le jeu, où il est très-heureux, luy fournissoit de quoy faire toute cette despense. On disoit qu'il avoit pris quelque jalousie de M. d'Anguien, qui pourtant ne s'est jamais attaché à elle, quoyqu'elle fust bien faitte et qu'elle ne manquast point d'esprit ; il avoit le cœur ailleurs.

Histor. t. II, p. 472.

Cette insolence fit un bruit espouvantable. Le Coadjuteur, cousin germain de la Duchesse, qui avoit esté un peu amoureux d'elle et qui, dez le temps de la princesse de Guimené, en vouloit desjà à Roquelaure, le Coadjuteur donc, voyant que son frere, le duc de Retz*, ne s'en remüoit pas autrement, alla trouver le cardinal Mazarin et luy dit : « Si on ne » fait taire Roquelaure, je ne responds pas que mes » amys, que j'ay eu de la peine à retenir, ne le pu-

Pierre de Gondi, duc de Retz par son mariage avec sa cousine, heritière du duché.

» nissent de son insolence. » Le Cardinal promit d'y mettre ordre. Le jour mesme, Roquelaure estant allé, assez bien accompagné, aux Tuilleries, le Duc enfin se resveilla, et avec ses amys et ceux de son frere y alla si bien secondé que le Marquis fut contraint de se retirer. Roquelaure envoya sur cette insulte appeller le Duc, qui fut trois quarts d'heure à l'attendre au rendez-vous (c'estoit à la Place Royale), jusqu'à ce qu'un des siens l'y surprist; car il estoit seul. Il envoya ce gentilhomme dire à Roquelaure qu'il falloit aller derrière les Petits-Peres, et qu'il se pourveust d'un second. Roquelaure s'y fait porter en chaise; mais la chose estoit si secrette que ses porteurs le sçavoient, et le furent dire à Montauron *, qui estoit dans l'eglise à la messe, car il estoit feste; ainsy ils furent arrestez. Il y en a qui ne le content pas si à l'avantage de ce duc qui à la verité n'est pas un grand personnage[1]; mais j'ay oüy dire à gens non suspects une chose de luy qui me feroit croire qu'il n'a pas manqué au rendez-vous; c'est qu'un simple gentilhomme de Bretagne l'ayant fait appeller, il y alla.

Histor.

Henry duc de Retz père de Catherine de Gondi, duchesse de R.

[1] Il a espousé la fille de son cousin germain, du mesme nom*. C'est un fort laid homme; il se raille luy-mesme de sa laideur et un peu trop. Je luy ay oüy dire un jour assez plaisamment que Mmes de Longueville, Chastillon et autres, n'ayant pas voulu qu'il se mist dans leur carrosse, y firent mettre l'abbé de Moyroux. Il dit : « Pardieu! Madame, » vous me faittes plus d'honneur qu'à moy n'appartient; je croyois » estre le moins dangereux de tous les hommes. » Il dit une fois, comme une Huguenotte pestoit tant contre Mlle de Rohan de ce qu'elle espousoit Chabot : « Mademoiselle a-t-elle un filz à qui elle voulust faire » espouser Mlle de Rohan ? »

C'est un si grand resveur qu'une fois il se jetta, en resvant, dans un canal où il pensa se noyer. Une fois il fit une sottise sans resver. A Ingrande, sur la riviere de Loire, il y a une espece de barque armée pour les traittes foraines, qui va visiter les batteaux : il crut qu'on luy faisoit tort d'en user ainsy envers luy, et fit jetter dans l'eau le Commis, sans dire gare ; après il se trouva que le Commis luy venoit presenter des melons.

Pour Roquelaure, il est fanfaron. Je croy qu'il ne s'est battu qu'une fois, où il n'eut qu'un coup dans ses chausses pour toute blessure : jamais on ne put l'obliger à changer d'habit, et il alla faire des visittes avec ce haut-de-chausses. Le Coadjuteur, avec son empressement, fit un peu rire les gens, et on disoit : « Ce prestre en veut donc aussy à la Duchesse. » M. de l'Esdiguieres ne s'esbranla point pour tout cela, et fit par stupidité tout ce qu'un autre auroit pu faire par philosophie. Enfin Roquelaure eut ordre de s'esloigner pour quelque temps [1].

Roquelaure ne fut pas plus tost de retour, que le

[1] Roquelaure dit qu'il avoit gaigné la confidente de Mme de l'Esdiguieres, et que M. le duc d'Anguien, comme il l'avoit sceû d'elle, escrivoit à Mme de l'Esdiguieres dans les lettres de Mme de Longueville. Monsieur le duc fit une feste pour elle * où Roquelaure ne vouloit pas qu'elle allast. Elle s'excusa sur ce qu'il avoit eu tort de la laisser engager, et qu'elle ne pouvoit pas du soir au matin feindre une maladie ; elle y fut donc, (bien) qu'il fust encore venû pour la prier de n'y pas aller ; cela acheva de le desesperer. Il dit, pour ses excuses du vacarme qu'il fit, qu'elle le menaça de le faire maltraitter. Je doute que cela soit vray.

Sans doute dans le temps de cette correspondance.

bruit courut, car il suffit qu'un homme soit en reputation de bonnes fortunes pour luy en attribuer un cent, que Mme de Sully, fille du Chancellier, avoit pris la place de Mme de l'Esdiguieres, et qu'on y avoit veû entrer Roquelaure par la porte de derrière, à heure indüe. On l'y avoit veû entrer, parce qu'estant sur le soir avec d'autres fainéans comme luy, il leur dit : « Vous autres, vous allez les uns au Palais » Royal, les autres joüer; moy, je vais à dames ; » disant cela en se peignant et faisant l'homme accablé de bonnes fortunes. On le suivit et on le vit entrer à l'hostel de Sully, comme j'ay dit; mais c'estoit pour une suivante, appellée Pelloquin [1].

Mme de l'Esdiguieres, pour vérifier la mesdisance de Roquelaure, souffrit depuis les galanteries de M. d'Esmery; on voyoit Cesarin, filz de l'intendant de la Duchesse, aller et venir sans cesse dans le cabinet de cet homme. Dez le vivant du mareschal de Crequy *, son beau-pere, elle avoit fait parler d'elle. C'est sur cela que Boissat*, l'Academicien, frere de Boissat bon officier de cavalerie, s'avisa de luy donner la baye comme font les masques en Dauphiné et en Provence. Au carnaval, c'estoit à Grenoble, il s'habilla donc en sage-femme, et avoit un escriteau sur l'estomac, où il y avoit : *Il n'y a que moy de sage-*

Mort 15 mars 1638.

Pierre de Boissat, mort 28 mars 1662, frère d'André de B., enseigne des chevau-légers.

[1] Il y avoit un mareschal-ferrant de ce nom-là à la rüe Saint-Antoine, qui avoit un mouton qui le suivoit partout; il luy disoit tousjours : « Plus tu deviens grand, plus tu deviens beste. » Cela a fait un proverbe : *Il ressemble au mouton de Pelloquin, plus il devient grand, plus il devient beste.*

femme. Il dit quelque chose à la dame dont elle s'offensa fort, outre qu'elle prit l'escriteau à son desavantage. Il luy dit aussy, en luy presentant des ciseaux, « qu'il les luy donnoit, parce qu'elle decou- » poit fort bien. » Irritée au dernier point, et fiere de sa lieutenance de Roy, car M. le comte de Soissons, qui estoit gouverneur du Dauphiné, vivoit encore, (elle) obligea son mary qu'on appelloit alors le comte de Saulx, à le faire maltraitter. Boissat eut des coups de baston, et fut fort blessé à la teste. Par une desmangeaison d'escrire, il escrivit sa desconvenüe à l'Academie ; car il croyoit qu'elle engageroit le cardinal de Richelieu à venger l'affront fait à une personne du corps. Mais il n'avoit pas plus de jugement en cela qu'en autre chose. C'est un homme d'esprit, mais il est hableur en diable. Ce qu'il a fait en vers et en prose n'est que mediocre. Je me souviens qu'il vint à Paris incontinent après, et que Mme d'Harambure*, qu'il vit de nuict, car il ne se monstroit point, luy ayant dit : « Oseroit-on vous parler d'oublier ? » — Ah ! » respondit-il, « j'ay receû des coups trop » près de la memoire. »

Histor.

La Noye, aujourd'huy le marquis de Piennes*[1], son amy dez le temps que Monsieur estoit en Flandres (ils l'avoient suivy tous deux), tascha de faire que le comte de Saulx se battist contre Boissat ; mais il n'en put venir à bout. Quand Pellisson fit l'*Histoire de l'Academie**, on voulut sçavoir de luy s'il trouveroit

Celui qui fut cause de la mort de Bazinière - Courcelles.

Relation contenant l'Histoire de l'Académie franç., 1653.

[1] Celuy de Baziniere*.

(*Voy.* t. IV, p. 431.)

bon qu'on y mist sa lettre à l'Academie, comme on y mettoit toutes celles qui avoient esté escrites à la Compagnie. Il dit qu'on supprimast la premiere lettre; et quand on luy demanda si on mettroit le reste, il ne respondit rien. Voylà son silence pris pour approbation. On croit que, comme feu M. de Crequy avoit dit qu'il n'estoit point gentilhomme, il ne fut pas fasché qu'on vist dans ce livre une assemblée de noblesse en sa faveur. Depuis il s'est ravisé et, un an après, a demandé qu'on ostast tout cela. On luy a promis de l'oster à la seconde edition; mais que servira cela? La premiere edition en sera plus chere. Si j'estois en la place du libraire, je garderois dez à present ce qui reste, je ferois une seconde edition, et je vendrois sous main les premieres; car on dira : Je veux des bons, je veux de ceux où sont les coups de baston de Boissat.

A Clemence de Chaste de Gersans. Il en eut un fils et une fille. Le fils mourut jeune.

Il est devenu dévot, a fait des vers latins de dévotion, et s'est marié à Vienne*; on ne l'a point veû à Paris. Il dit une plaisante chose, une fois, à un gueux, au Cours : « Mon amy, » luy dit-il, « je m'appelle » Boissat, je suis à Monsieur, et je viens de Flan- » dres. »

Charles Nicolas de Crequy-Lesdig. marquis de Ragny; mort en novembre 1674.

Reprenons Mme de l'Esdiguieres. Elle eut depuis un autre garçon*. On a parlé depuis de M. d'Humieres avec elle.

Depuis Mme de la Fayette, fille d'Aimar de la Vergne.

La petite de la Vergne*, fille de la Vergne gouverneur de M. de Brezé, qui, dit-on, ressemble à Mme de l'Esdiguieres, dit un jour à Roquelaure, comme il se mettoit auprès d'elle : « Monsieur, prenez garde

» à la ressemblance. — Mademoiselle, » respondit-il, « prenez-y garde vous-mesme. »

Enfin, il fallut que Roquelaure fust puny de toutes ses insolences, en apprenant ce que c'est que jalousie. Il devint amoureux de Mlle du Lude *, une des plus belles, pour ne pas dire la plus belle de la Cour. Il promit cinq cens pistolles à une suivante de la mere si l'affaire réussissoit ; car la pucelle eust bien mieux aymé Vardes* que luy, car il n'estoit plus jeune. Le comte du Lude, qui depuis un combat qu'il fit avec Vardes durant le blocus de Paris, où ils se blesserent tous deux cruellement, avoit fait une amitié estroitte avec ce jeune cavalier, vouloit luy donner sa sœur et disoit : « Je n'auray point » d'enfans, ma femme* est sterile. » (C'est une chasseuse à outrance et qui joüe icy au mail publiquement en justeaucorps.) « J'ayme mieux que mon » amy ayt tout qu'un autre. » Cependant l'affaire réussit, car il fit bien de l'avantage à sa femme ; et le lendemain des nopces*, Roquelaure compta les cinq cens pistolles à la Suivante et luy dit : « Made- » moiselle, en voylà encore cent par dessus ; mais » prenez la peine de vous aller marier où il vous » plaira. » Il ne la voulut plus souffrir auprès de sa femme. Nous en parlerons amplement dans les Memoires de la Regence.

Charlotte-Marie Daillon, seconde fille de Timoléon comte du Lude.

François-René du Bec-Crepin, marquis de Vardes.

Renée-Eléonore de Bouillé, femme de Henry Daillon, depuis duc à brevet. (*Voy.* Sevigne, lettre du 27 avril 1672.)

17 sept. 1653, Mlle du Lude avoit dix-sept ans.

Deux ans après, il luy vint huict mille livres de rente d'une plaisante façon. Un gentilhomme gascon, vieux garçon, en colere contre ses parens, sur le point de mourir, voyant par sa fenestre une maison

qui est à Roquelaure : « Je donne tout mon bien à » M. de Roquelaure, » dit-il. « Escrivez, notaire. Sa » terre m'a fait souvenir de luy [1]. »

Marie Feydeau, mariée 16 avril 1622.

[1] Quand il recherchoit Mlle du Lude, la comtesse *, mere de la demoiselle, alla naïfvement s'informer de luy à Mme de l'Esdiguieres qui ne put s'empescher d'en rire, et après, luy en dit bien serieusement ce qu'elle en pensoit; c'est-à-dire que si sa fille vouloit avoir de la complaisance, elle seroit fort heureuse avec luy. En effect, Roquelaure est bon mary.

COMMENTAIRE.

I. — P. 352, lig. 8.

Du premier lict il n'avoit eu que des filles.

Légère erreur, il falloit: *il n'avoit laissé...* Jean Louis de Roquelaure baron de Biran, maître de la garde-robe du Roy, etoit du premier lit; mais il mourut avant son père, en 1610. « C'estoit, » dit l'Estoile, « un des plus vicieux et scelerats de la terre; et il eut une » fin pareille à sa vie, car il mourut enragé et desesperé. »

Les filles furent Louise, mariée à Antoine comte de Gramont, père du premier maréchal de Gramont. — Rose, mariée à François de Noailles comte d'Ayen, père du premier duc de Noailles. — Marie, mariée à Jacques Estuer de la Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, tué en juillet 1652 au combat de la porte Saint-Antoine.

II. — P. 353, lig. 5.

Un conseiller au Parlement, nommé Blancmesnil.... eut prise avec luy.

René Potier, sieur de Blancmesnil, avoit eté reçu conseiller au Parlement en 1636; en 1646, il fut président aux Enquêtes et mourut en 1680. L'auteur des *Portraits des membres du Parlement*, adressé à Fouquet vers 1661, parle ainsi de lui : « Melancholique, extravagant, » bizarre, de très-mauvaise humeur, foible, de très-difficile accez; ne » manque pas de sens, mais prend tousjours les affaires à contrepied. » Peu seur, et de qui on ne peut se rien promettre. S'obstine quelque- » fois par boutade au party qu'il prend. N'a point de credit dans sa

» chambre, ne se gouverne par aucune personne de qualité, quoyqu'il » soit beau-frère de M. le Premier Président. Un nommé Tardif, mar- » chand, a pouvoir sur luy. MM. Canaye, de Creil, Fraguier, Mal- » branche, Lecocq, Bossu sont plus attachés à luy que les autres ; » deffère à M. Salo parce qu'il le gourmande ; possède les aydes de » Blancmesnil, de 3,000 livres. M. le president de Novion a assez de » pouvoir sur luy. »

Des Réaux ne dit pas même tout, sur cette mauvaise affaire de Blancmesnil, et la correspondance de Henry Arnault avec le président Barrillon va le compléter : « Hier au soir, » (8 mars 1642) « il arriva » un très-grand malheur à M. de Blancmesnil, ayant en un bal receû » un très-grand soufflet de Roquelaure ; et eût peut-estre eté encore » plus mal traitté s'il ne s'en fust fuy sans chapeau et sans manteau.

— » L'affaire de M. de Blancmesnil fut accommodée lundy chez » M. de Villequier ; on ne voulut pas prendre la voye des mareschaux » de France, quoyque M. le mareschal de Saint-Luc eust envoyé des » gardes. M. de Blancmesnil a soustenu qu'il avoit frappé le premier, » et l'autre ne s'est pas soucié qu'il le dist, (quoyque cela ne soit pas » vray), pour sortir de cette affaire qui ne pouvoit estre que fascheuse » pour luy. » (*Lettre du mercredy* 12 *mars* 1642.)

III. — P. 353, lig. 21.

Mme Aubert... l'ayant pris à danser.

C'etoit encore l'usage, au moins à Paris, de laisser aux dames le soin de choisir leurs danseurs, et cela devoit être beaucoup plus galant. Ainsi toutes les dames dansoient dès qu'elles le désiroient, et leur choix devoit être dirigé par le sentiment des convenances. Aujourd'hui, c'est pitié de voir souvent de jeunes filles très-bien élevées ne devoir le bonheur de danser qu'à la sollicitude vigilante de la maîtresse de la maison, quand toutefois cette vigilance s'étend jusqu'à elles.— On sait que dans les bals de la Cour, les invitations sont encore faites par les dames.

Cependant l'usage opposé commençoit à prevaloir, au moins en province, comme on le peut conclure de l'histoire de M. de Chalusset, racontée dans l'historiette du maréchal de la Meilleraye, tom. II, p. 223.

IV. — P. 355, lig. 11.

Quelques femmes avoient soupé chez feu du Gué Bagnolles, depuis grand jansseniste.

N. du Gué, sieur de Bagnols, plus tard intendant de Lyon, mourut en mai 1657 : « Tout le monde, » ecrit Guy Patin, « deteste l'antimoine

» avec raison, et néantmoins Guenaut et le Gazetier en ont donné » depuis six jours à un nommé M. du Gué de Bagnolles, jadis maître des » Requestes et grand janssenistе, qui mourut le jour mesme. *O pudor!* » *stolidi præceps vesania voti.* » (*Lettre* du 19 mai 1657.)

V. — P. 355, lig. 20.

Il y avoit un lict dans la chambre; plusieurs y estoient couchez.

C'est-à-dire que plusieurs de la compagnie se reposoient sur ce meuble qui, de jour, faisoit alors l'usage de nos lits de repos ou divans. Les gens etendus plus ou moins sur le lict pouvoient aisément empêcher les personnes eparses dans la chambre ou réunies autour de la cheminée de voir ce qui d'avanture se passoit dans la large ruelle qui séparoit du lit le mur tapissé. Ainsi l'on ne pouvoit decouvrir qu'une chose fort simple: Roquelaure en conversation avec une dame de l'autre côté du lit, et cela ne prêtoit nullement au scandale. Le reste, c'est Roquelaure qui le conta et probablement l'exagéra beaucoup.

VI. — P. 360, lig. 12.

C'estoit pour une suivante appellée Pelloquin.

Cette Mlle Pelloquin ne doit pas être la même qui chez Mme de Montauzier, avoit eveillé quelques intentions d'infidélité passagère dans le sage esprit de M. de Montauzier. Des Réaux n'auroit pas manqué de le remarquer.

VII. — P. 360, lig. 20.

Boissat, l'Academicien... s'avisa de luy donner la baye...

C'est-à-dire: s'avisa de l'entreprendre, de la turlupiner, de s'attacher à elle pour la tourmenter. « Baye, » dit Furetiere, « est une plaisan- » terie faite aux depens de quelqu'un, à qui on donne de grandes es- » perances ou à qui on fait peur de quelque chose qui n'est pas vraye. » Ce n'est plus le sens auquel on pouvoit ramener cette façon de parler d'après deux vers de l'*Etourdy* et du *Dépit amoureux* de Moliere; ce qui avoit porté M. Génin à en rattacher l'origine au *béébée*, de la farce de *Pathelin*.

On attribue à Boissat un roman qui eut beaucoup de vogue et qui parut sous le nom fort banal de Baudouin. C'est l'*Histoire Negrepontique, contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot, arriere-neveu de Scanderberg*. (Paris, T. de Bray, 1631.) Boissat mourut à cin-

quante-huit ans. Sa vie a eté ecrite en latin par Nicolas Chorier, sous le titre : *De Petri Boessatii vita.* Gratianopoli, 1681, in-12. Le même Chorier avoit déjà publié la Vie du maréchal de Crequy, beau-père de Mme de Lesdiguieres.

Le *Segraisiana* où l'on trouve le récit de la triste aventure de Boissat, nous explique le mot *découper* que nous allons trouver plus bas : « On » se sert dans le Dauphiné du mot *découper* dans le sens de *médire*, et » c'etoit un defaut que l'on reprochoit à Mme de Lesdiguieres... » (*Mémoires-anecdotes de Segrais*, Amsterdam, 1723, tom. I, p. 191.) C'est à peu près notre *drapper*.

On peut voir dans les anciennes éditions de la *Relation* ou histoire *de l'Academie françoise*, et surtout dans la première, l'exposé clair et complet de l'affaire de Boissat. Pelisson explique pourquoi il s'abstient de donner la première lettre : « Que si je supprime cette lettre » qui contenoit une narration particulière de son malheur et des » choses qui avoient precedé, c'est parce que j'ay appris qu'il tascha » luy-mesme à la supprimer, par un mouvement de veritable genero- » sité, pour ne laisser aucune marque de ressentiment ny d'aigreur » contre des personnes avec lesquelles il est tout à fait reconcilié. » Au reste, des Réaux et Pelisson se complètent l'un par l'autre. Le premier nous raconte l'occasion du ressentiment de Mme de Lesdiguieres ; le second nous apprend que le comte de Saulx fit une reparation superbe et jusqu'alors inouïe.

Je trouve aussi dans un traité galant assez spirituel, *le Dialogue de la Mode et de la Nature*, 2e edition, 1662, in-18, une raillerie sévère du parti que Boissat avoit pris de divulguer sa honte : « Un de leurs plus » suffisans personnages, pour faire voir que, dans un accommodement, » il a passé pour gentilhomme, (vous sçaurez que la noblesse de sang » se rencontre rarement parmi ces insectes) a fait imprimer le narré » d'un sanglant affront qu'il auroit receû. Enfin, ce sont de miserables, » affamez de biens et d'honneur, rampans devant la Fortune. » (p. 40.)

VIII. — Fin.

La jeune et charmante duchesse de Roquelaure mourut après quatre années de mariage, le 15 décembre 1657, et fut enterrée dans l'eglise des Capucins. Si l'on en peut croire un propos de Bussy-Rabutin, Vardes en 1654 n'avoit pas encore perdu toute espérance auprès de celle qui l'avoit autrefois aimé, tout en se laissant epouser par Roquelaure. « Mais, » ajoute Bussy, « je crois que Vardes aura de la peine à » sa conqueste, non pas tant par la force de la place que par les soins » et la vigilance du gouverneur. » (*Lettre à Mme de Sevigné* du 17 août 1654.)

On trouvoit autrefois, et surtout en France, bien des gens qui affectoient ce caractère insolent, vantard et médisant dont Roquelaure fournit un des plus anciens modèles. Mais Louis XIV, dès qu'il régna par lui-même, fit justice de tous ces fanfarons de bonnes fortunes, qui reparurent avec un nouvel éclat, sous les vilains auspices du duc de Richelieu et de ses admirateurs. Comme on ne prête qu'aux riches, on attribua au duc de Roquelaure, dans les premiers jours de la Regence, une foule de bouffonneries obscènes qui ne manquèrent pas d'être rassemblées dans un petit volume intitulé : *Le Momus françois* ou *les Aventures divertissantes du duc de Roquelaure*, Cologne, 1727, in-12. C'est une de ces malheureuses productions mille fois réimprimées, et que l'on ne connoît dans le monde que par les souvenirs de la vie de collége.

Au reste, dès le temps de sa grande réputation de mauvais sujet, on pouvoit dire tout haut de Roquelaure ce qu'on pensoit de lui, témoin ces vers faits pour être chantés par lui-même dans le ballet de *la Nuit*, dansé en 1653, devant le jeune roi Louis XIV. Roquelaure y remplissoit le rôle de Protée :

Mon eloquence est sans seconde,
Je suis de la langue dispos,
Et n'ay sceû me taire à propos,
Depuis que je hante le monde.
Dez que le sexe feminin
Se dispose à m'estre benin,
La mesche est soudain eventée;
J'ay ce defaut, *et cætera;*
En cette peau mourra Protée,
Et jamais il ne changera.

(*OEuvres de Bensserade*, II, 19)

CCCII.

LATOUR-ROQUELAURE.

(..... *mort en juin* 1652.)

Latour, surnommé la Tour-Roquelaure, estoit bien parent de Roquelaure mais n'estoit point de la mesme maison, si ce n'est par les femmes ; mais on l'appella ainsy à cause qu'il estoit tousjours avec le Marquis, et que ce fut luy qui l'introduisit dans le monde. Il estoit bien fait et dansoit fort bien ; vray parent de Roquelaure pour l'insolence. Il eut une forte galanterie avec Mme de Montglas. Un jour qu'il estoit broüillé avec elle, il dit à la comtesse de Fiesque : « Pensez-vous que je m'en soucie ? J'en ay eu » assez de choses. » Il dit aussy qu'il avoit couché avec Mme de Comminges, avec Mme de Fosseuse et avec Mme d'Uxelles. « Qui vous croiroit ? » dit la Comtesse, « vous n'avez pas une lettre. — Vous avez » raison, » dit-il, « je suis un fat. Je ne coucheray » plus avec pas une qu'elle ne m'ayt escript aupa- » ravant. Cette Montglas ne m'a jamais voulu escrire » à cause de cela. » Leur querelle vint de ce qu'elle ne vouloit pas qu'il entrast, je ne sçay quel jour

qu'elle avoit fait quelque remede ; il entra pourtant, et luy parla du style de son cousin. On disoit à cette femme, en la consolant des insolences de cet homme, qu'il falloit pardonner aux amoureux : « Ah ! pour » amoureux, » dit-elle en franche coquette, « il l'est » autant qu'on le peut estre. »

Le comte de Fiesque escrivit en ce temps-là un billet, sans signer, à Belesbat[1], en ces termes : « M. de » Belesbat est prié de se trouver chez M. le marquis » de Roquelaure pour, conjointement avec M. de la » Tour, vacquer aux affaires de leur vacation *. » La Tour fut fort desferré de cette equipée. On luy proposa, pour se raccommoder avec tout le sexe, de faire la Feste du Menteur[2], et que celles qui s'y trouveroient seroient obligées de le recevoir chez elles ; car les dames luy avoient fermé la porte. Il n'y mordit point. Avant cela, se trouvant en lieu obscur ou escarté avec Mme d'Uxelles, il voulut entreprendre quelque chose, en presence de la suivante ; elle le repoussa rudement. « Pardioux, » luy dit-il, « Madame, qu'au- » riez-vous dit d'un gascon qui n'eust rien entrepris » en si belle occasion ? » La Tour fut tué à la guerre.

C'est-à-dire : pour se concerter sur les bonnes fortunes qu'ils jugeront à propos de s'attribuer.

Le comtesse de Fiesque escrivit un jour à Mme de Montglas : « Ma chere, venez me voir ; il est quatre » heures, il n'est venû encore personne ; je suis au » desespoir. »

Au carnaval de 1652, Mme de Montglas fit une

Voy. plus bas *Hist.*

[1] Vous verrez en suitte qu'il fist aussy le Roquelaure *.

[2] Cette feste descritte dans la comedie.

plaisante extravagance chez la presidente de Pommerueil *. On y devoit joüer *Pertarite, roy des Lombards*, piéce de Corneille qui n'a pas réussy*. Mlle de Rambouillet dit à Segrais, garçon d'esprit qui est à cette heure à Mademoiselle[1], qu'elle n'avoit point veû *l'Amour à la mode* *, et qu'elle l'aymeroit bien mieux. « Dittes-le à la comtesse de Fiesque. » La Comtesse le dit à Hippolite ; c'est le filz du president de Pommerueil du premier lict, un benais qu'on appelloit ainsy parce qu'on luy faisoit la guerre qu'il estoit amoureux de sa belle-mere. Hippolite, qui estoit espris de la Comtesse, alla dire aux comediens que, quoy qu'il en coustast, il falloit absolument joüer *l'Amour à la mode*, et les envoya changer d'habits. On joüe; Mme de Montglas reclame et fait bien du bruit. La Comtesse et elle se harpignerent; les autres ne dirent rien. Au troisiesme acte, patience luy eschappe : elle crie tout haut : « Mon carrosse est-il » venû ?— Non Madame. — Celuy de l'abbé de Ri- » chou y est-il? » (Notez que c'estoit son galant.) « —Oüy, Madame. » Elle sort, et, par une plaisante rencontre, le comedien qui estoit sur le theatre dit :

Histor. plus haut. On la joua une seule fois en 1653.

Comédie de Thomas Corneille, 1653.

Retraitte ridicule et fort extravagante.

C'estoit justement où il en estoit, et dans la comedie une femme se retiroit comme cela brusquement. Cela fit rire jusqu'aux larmes.

[1] Il s'estoit attaché au comte de Fiesque, relegué en Normandie. Il est de Caen.

COMMENTAIRE.

I. — Titre.

Je n'ai pu jusqu'à présent retrouver à quelle maison de la Tour appartenoit le héros de cette historiette. Loret nous apprend seulement qu'il mourut prisonnier de guerre, au mois de juin 1652 :

> Le sieur de la Tour-Roquelaure
> Dont jadis mainte jeune Aurore
> N'avoit pas en aversion
> L'esprit, la conversation,
> Est mort et mesme mis en terre,
> Estant lors prisonnier de guerre.

C'est lui qui deux ans auparavant avoit tué le chevalier de Pressin, dans un combat de trois contre trois. (*Hist.* de Mme d'Hequetot.)

> D'autres se sont battus encore,
> Le chevalier de Roquelaure,
> La Feuillade, la Tour, Persin,
> Dont le dernier tire à sa fin,
> La Tour ayant d'un coup d'espée
> La trame de ses jours coupée.
>
> (LORET, *Muse histor.* du 11 mai 1650.)

Peut-être ce sobriquet de Roquelaure lui venoit-il aussi d'une espèce d'analogie avec le nom de *la Tour-Occors*, maison à laquelle il auroit réellement appartenu, ainsi que la femme de Charles de Saulx-Tavannes, comte de Brancion. Occos ou Occors est un village des Pyrénées et, comme on verra, la Tour-Roquelaure etoit Gascon.

II. — P. 369, lig. 10.

Il eut une forte galanterie avec Mme de Montglas.

Celle dont Bussy, le plus infidèle et le plus faux des amans, a rendu l'infidélité célèbre. Cécile Elisabeth Hurault de Chiverny avoit été mariée le 8 février 1645 à François de Paule de Clermont, marquis de Montglas. Comme on peut le voir par les médiocres *Mémoires* qu'il a laissés, Montglas s'occupoit beaucoup plus des affaires publiques que du train de sa maison. C'est après avoir eté cajolée par la Tour-Roquelaure que la marquise de Montglas entretint avec Bussy des relations très-intimes. Bussy se vengea de l'inconstance qu'il lui reprochoit en la

faisant peindre dans la galerie de Bussy sous les traits de la Fortune, avec cette devise : *Ambo leves, ambo ingratæ*, bien que la dernière epithète convienne assez mal à la Fortune. Au-dessous d'un autre portrait, il ecrivit encore : « La marquise de Montglas, qui par » la conjoncture de son inconstance, a remis en honneur la matrone » d'Ephese et les femmes d'Astolfe et de Joconde. » — Mme de Montglas mourut le 27 fevrier 1695, âgée de 77 ans.

III. — P. 369, lig. 14.

Il dit aussy qu'il avoit couché avec Mme de Comminges, avec Mme de Fosseuse, et avec Mme d'Uxelles.

La comtesse de Cominges etoit Sybile Angélique d'Amalvy, mariée en 1643 à Jean-Baptiste comte de Cominges, capitaine des gardes de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Saumur, ambassadeur en Portugal et en Angleterre ; mort en mars 1670.

Mme de Fosseuse etoit Elisabeth d'Harville, fille d'Antoine d'Harville marquis de Palaiseau, et femme de François de Montmorency marquis de Fosseuse, mort le 25 février 1685. C'est la quadrisaïeule de M. le duc de Montmorency d'aujourd'hui. On trouve dans quelques anciens recueils manuscrits, un triolet assez burlesque sur les noms déchiquetés de Mes de Fosseuse, de Montglas et de Frontenac ; le voici :

Monfofronglasseusetenac
Ce nom vous paroist ridieule,
Il n'est pas dedans l'almanac
Monfofronglasseusetenac,
Mais il est dans mon estomac
Aussy chaud qu'un charbon qui brûle,
Monfofronglasseusetenac
Ce nom vous paroist ridieule.

— Mme d'Uxelles etoit Marie le Bailleul, mariée en 1645 à Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles et gouverneur de Châlon-sur-Saône. C'est la mère du Maréchal. Il y a un mauvais couplet sur elle :

Mon mary s'en est allé
A Châlons en Champagne,
Il m'a laissé sans argent,
Mais avec mon enjoûment
J'en gaigne, j'en gaigne, j'en gaigne.

— Pour la comtesse de Fiesque à laquelle la Tour-Roquelaure tenoit ces odieux propos, c'etoit la célèbre Gilonne d'Harcourt, mariée d'abord à Louis de Brouilly marquis de Pienne, puis en 1643 à Charles Leon

comte de Fiesque. Elle rendit célèbres tour à tour ces deux noms de marquise de Pienne et de comtesse de Fiesque : souvent même on ne la désignoit que sous le nom de la *Comtesse*. Il est assez parlé de sa beauté et de ses grâces dans les romans et dans les vaudevilles du temps ; de ses défauts et de ses torts dans les *Mémoires de Mademoiselle* qui passa pour elle de l'attachement le plus vif à la haine la plus ardente. Pourquoy ? Elle ne l'explique pas bien ; et l'on peut admettre que si les torts de la Comtesse avoient eté sans excuse, elle ne seroit pas demeurée aussi longtemps chez la Princesse qui l'avoit prise en si grande aversion. « On s'estonnera, » dit-elle en 1656, « de ma com- » plaisance pour Mme de Fiesque. Si on la connoissoit, on ne s'en » estonneroit point. C'est une femme qui vous chante pouille, et un » moment après elle en est au desespoir et vous dit rage de ceux qui » le luy ont fait faire. » (Tom. III, p. 26.) Mais après tout, les Mémoires de Mademoiselle font dans l'esprit du lecteur plus de tort à la Princesse qu'à Mme de Fiesque : il est impossible de ne pas prendre le parti de la dernière, quand on voit avec quel orgueil et quelle rage Mademoiselle repousse toutes les avances de son ancienne amie et va même jusqu'à lui susciter des avanies qui pouvoient la faire chasser de la Cour et de Paris. Enfin, en 1664, Mademoiselle, alors revenue de tous projets de mariage et de toute espérance de rivalité avec les autres dames, rendit à la Comtesse ses bonnes grâces. « Je séjournay » le jour de la Fête-Dieu à Saint-Fargeau, où un monde infini me vint » voir. Mme de Sully y mena la comtesse de Fiesque que je n'avois » pas vue depuis qu'elle etoit partie de Saint-Fargeau : elle se jeta à » genoux devant moy, je la relevay et l'embrassay ; elle pleura de joie. » C'est une bonne femme, qui a l'esprit doux et facile, qui se laisse » entraîner également à la méchante comme à la bonne compagnie : » le fond bon. Elle a tousjours bien vescu avec moy depuis ce temps-là » et je l'ay beaucoup plus aimée que je n'avois fait dans les commen- » cemens. » (*Mémoires*, tom. V, p. 95.)

IV. — P. 370, lig. 12.

On luy proposa de faire la feste du Menteur...

Cela veut dire, il me semble, qu'on lui proposa, pour réparer ses anciens mensonges, de lire publiquement le récit de la fameuse fête que le *Menteur* prétend avoir donnée. Ainsi auroit-il eu l'air d'avouer que ses vanteries précédentes n'étoient que rêveries, et les dames, satisfaites de la réparation, auroient cessé de lui fermer leur porte.

V. — P. 371, lig. 4.

Segrais, garçon d'esprit, qui est à cette heure à Mademoiselle.

Il fut à son tour renvoyé par la Princesse en 1671, pour avoir pris parti contre Lauzun, quand le Roy eut défendu à Mademoiselle de l'espouser. (Voy. les *Mémoires*, tom. IV, p. 84, et une lettre antérieure de Mademoiselle à Colbert, dans laquelle elle lui recommande Segrais pour une gratification. Cette lettre du 5 août 1665 est comprise dans le dernier volume de la *Correspondance administrative, sous le règne de Louis XIV*. Voilà pourquoi je ne la donne pas ici.)

VI. — P. 371, lig. 19.

Celuy de l'abbé de Richou y est-il?

L'usage des carrosses etoit alors pour le moins aussi commun qu'il l'est aujourd'hui. — Mlle Bordeaus, suivante de la duchesse de Châtillon, epousa un nommé Richoux mentionné dans les *Amours des Gaules;* et Mademoiselle nous apprend (tom. III, p. 40) que cet autre Richoux fut pendu pour avoir correspondu avec les Espagnols. — Mais la citation que fait ici des Réaux d'un vers de l'*Amour à la mode*, n'est pas rigoureusement exacte. Ce vers se trouve à la fin du second acte, scène VIII :

DOROTEE.

« Adieu!

ORONTE.

» Cette retraite est bizarre et bien prompte.
» Sur le point de se rendre, elle en a fuy la honte... »

Mme de Montglas a pour nom Delfiniana dans le *Dictionnaire des Precieuses :* « C'est une femme de qualité qui merite le nom de veri-
» table precieuse; car elle a beaucoup d'esprit. Elle lit tous les beaux
» livres ; elle aime les vers; elle connoit tous les autheurs; elle corrige
» leurs piéces; elle leur donne souvent des sujets pour accommoder
» au Cirque, et prend un plaisir tout particulier à converser avec les
» personnes spirituelles. »

On trouve un couplet sur elle :

Le rendez-vous du beau monde,
Montglas, n'est plus que chez vous;
Et là chacun se fait les yeux doux,
Sans qu'on s'y morfonde;

Près de vous l'on parle haut et bas,
L'on s'y chaulfe et l'on ne s'y brusle pas.

(*Recueils mss.*)

Voici les traits saillans du joli portrait que Mademoiselle a fait de Mme de Montglas.

« Lire les romans comme vous faisiez, c'est assez pour faire croire » que vous ne vous estimez guères moins princesse que Mme Oriane, » la fille du bon roy Lisvard. Lorsque vous arrivastes icy, vous regar- » dastes un peu le monde de cet air-là, ce qui fut cause que vostre » procedé ne plut point. Car hors de cela, vous estiez fort jolie, vous » aviez le teint beau et vif, la bouche agréable, les plus belles dents » qu'on puisse voir, le nez un peu retroussé, mais d'une manière qui » ne vous sied pas mal, les yeux noirs, les cheveux bruns, mais en la » plus grande quantité du monde; vous aviez la gorge belle, comme » vous l'avez encore » (en 1658), « mais comme on la monstroit de ce » temps-là, et que l'on porte des mouchoirs à cette heure, on parle » avec plus de plaisir de ce qu'on a veû que de ce qu'on ne voit pas; » c'est pourquoy j'ay dit : vous aviez. Vous aviez donc aussi des bras » qui s'appellent faits au tour, des mains admirables, et le plus beau » coude que j'aie jamais vu; car jamais personne je crois n'a eu la » peau si unie et si belle que vous l'avez en cet endroit. Cela ne doit pas » etonner : vous avez la plus delicate blancheur qu'on ait jamais eue, » hors le teint qui est un peu brouillé présentement. Vous aviez la » taille la plus aisée et la plus jolie du monde, mais la graisse l'a » rendue un peu grossiere. Cet air imperieux qui ne plaisoit pas, etoit » suivi d'un procedé qui etoit de même : vous n'entendiez pas volon- » tiers la raillerie, l'on a eu peine à vous y accoustumer. Cela venoit » de vostre education, et comme on n'en use point de même à la Cour, » même avec ceux qui sont nez pour commander les autres, vous pa- » roissiez etonnée de ne plus trouver cette obeissance qui vous avoit » semblé si douce... Vous n'estes point medisante, vous excusez facile- » ment les autres, vous estes bonne amie, etc. » (*Suite des Mémoires de Mlle de Montpensier*, tom. VII, p. 161 à 166.)

Comparez tout cela à ce qu'en dit Bussy-Rabutin, dans les *Amours des Gaules*.

CCCIII.

LE CHEVALIER DE ROQUELAURE.

(*Antoine de Roquelaure, chevalier de Malte, frère de Gaston de Roquelaure, mort en décembre* 1660.)

Le chevalier de Roquelaure est une espece de fou, qui est avec cela le plus grand blasphemateur du royaume : on dit qu'il s'est un peu corrigé. A Malte, il fut mis dans un puis, où on le laissa quelque temps par punition. A l'armée navale, le comte d'Harcourt fut sur le point de le faire jetter dans la mer, avec un boulet au pié. Cela ne le rendit pas plus sage[1]; car quelques années après, ayant trouvé à Toulouse des gens aussy fous que luy, il dit la messe dans un jeu de paulme, communia, dit-on, les parties honteuses d'une femme, baptisa et maria des chiens, et fit et dit toutes les impietez imaginables. On en avertit la Jus-

[1] Un jour qu'il joüoit et perdoit, il blasphema tant qu'un orage estant survenù, tout le monde eut peur et se retira; il demeura seul à renier, et disoit en regardant le ciel : « Tonne, tonne, mordieu! tonne; » tu penses me faire peur. »

Un nommé Frissart, grand joüeur de paulme et grand blasphemateur, fit un jour venir un maçon pour lever un carreau d'un jeu de paulme, où il y avoit, disoit-il, un diable dessous. Il fallut le lever, et il fit mille signes de croix avant qu'on le remist.

tice : on y fut, mais ils se defendirent[1] : enfin pourtant il fut pris. Quelques jours après, il corrompit le geollier moyennant six cens pistolles : le geollier se sauva avec luy, dont mal luy prit, car le Chevalier luy prit son argent, et le renvoya comme un coquin. On les suivit, et le Chevalier fut repris. Son frere aisné ne perdit point de temps, et obtint une evocation à Paris, ou, pour mieux dire, une jussion de ne passer point outre. Cela luy sauva la vie[2]. Voylà le Chevalier à Paris, qui, au lieu de se retirer, ou du moins de vivre modestement, se promenoit à la veûe de tout le monde, ne bougeoit du cabaret, et menoit tousjours sa vie ordinaire. Quelques dévots representerent à la Reyne que sa regence ne prospereroit point si elle laissoit ce sacrilege impuny. On donne donc ordre, à l'insceû du cardinal Mazarin, au prevost de l'Isle de prendre le Chevalier ; ce qu'il fit, non sans y perdre de ses archers ; et du costé du Chevalier, Biran[3]*, un de ses freres, grand gladiateur, y fut fort blessé. On le mena à la Bastille, où il fut assez long-temps. Le Cardinal asseura le Marquis de la vie de son frere ; car pour la prison ses parens eussent esté ravis qu'on l'y eust tenû à perpetuité. A la Cour on murmuroit de cette sevérité, et les femmes mesmes disoient tout haut « qu'on n'avoit jamais veû » arrester un homme de condition pour des bagatelles

Armand de R., baron de Biran et de Laverdenx.

[1] *Mots biffés :* Et il y eut un conseiller battu.

[2] *Mots biffés :* Car c'est un crime capital.

[3] Ce brave fut tué en second par un bastard de Montauron qu'il vouloit marquer, disoit-il, sur le nez.

» comme cela. » Mme de Longueville estoit de ce nombre. Après il fut mené à la Conciergerie, et on parla tout de bon de luy faire son procez. En ce temps-là, comme quelqu'un luy disoit qu'il couroit fortune, et qu'il avoit Dieu pour partie, il respondit : « Dieu n'a » pas tant d'amys que moy dans le Parlement. » Quoyqu'il y eust bien des tesmoins, on ordonna pourtant qu'il seroit plus amplement informé, et cela peut-estre pour luy donner le temps de faire evader les tesmoins ; mais le Chevalier trouva que le plus seûr, sans doute, estoit de s'evader luy-mesme. La femme du geollier, nommée Dumont, qui estoit une grande coquette à qui souvent les prisonniers donnoient les violons, devint amoureuse de luy. Il se consoloit avec elle tout doucement ; il la gaigna, et elle fit faire un trou par lequel il se sauva au bout d'un an de prison. On dit qu'il joüoit au piquet avec le gros la Taulade*, qui estoit là pour debtes, quand on luy vint dire à l'oreille que le trou estoit fait ; il ne se le fit pas dire deux fois, et fit semblant d'aller dire un mot à quelqu'un[1]. Le Chevalier sort ; la Taulade, las de l'attendre, alla voir pourquoy il estoit si long-temps ; il trouva le trou ; l'occasion luy sembla belle, il voulut en faire autant ; mais il n'y put jamais passer : la mesure n'avoit pas esté prise pour luy. Le lendemain de l'evasion du Chevalier il arriva douze tesmoins contre luy ; il en avoit eu peut-estre

Voy. t. II, p. 150

[1] Le trou avoit esté fait dans un cabaret qui respondoit* au mur de la Conciergerie.

Les mots suivans biffés.

avis, et c'est apparemment ce qui obligea son amante à ne pas differer davantage : on la prit avec son mary, et on la mena au Chastellet. Je pense qu'il n'y a pas eu de preuve contre elle; pour moy, je le luy aurois pardonné à cause de sa generosité; car elle avoit mieux aymé se priver d'un homme qu'elle aymoit que de le voir prisonnier.

Il revint à un an de là, et on ne luy dit plus rien. C'est un assez plaisant robin : il appelle son beau-frere de Balagny* *le cocu*. On ne se fasche point de tout ce qu'il dit. On croit qu'il a esté amoureux de Madame la Princesse; il luy disoit tout ce qu'il luy plaisoit; et un jour qu'elle avoit les bras dans le lict : « Je pense, » dit-il, « Madame, que vous vous congra- » tulez. » Il la suivit à Bordeaux; mais il ne l'a pas suivie en Flandre [1].

Alphonse Henry de Montluc, marquis de B., marié à Catherine - Henriette de Roquelaure.

[1] Il dit plaisamment, quand M. de Luynes, le jansseniste, envoya demander dispense pour espouser sa tante, Mlle de Montbazon* : « Des » gens de nostre religion ne voudroient pas faire cela. » — Il estoit tout melancolique, disoit-il, de ce qu'on luy avoit defendu de chanter messe. —Une fois il disoit : « Je viens de ce bordel de la mareschalle de Roque- » laure. » Elle luy disoit : « Chevalier, je suis toute triste, faittes-moy » rire. » Il luy disoit cent extravagances.— Un jour Romainville, illustre impie, son amy, estoit à l'extremité; un cordelier vint pour le confesser. Le Chevalier prend un fusil, et couchant le Pere en joue, luy dit : « Retirez-vous, mon pere, ou je vous tüe : il a vescû chien, il faut » qu'il meure chien. » Cela fit tellement rire Romainville, qu'il en guerit. Cependant le Chevalier se confessa à quelques années de là, et mourut comme un autre homme, en disant qu'il ne craignoit que de n'avoir pas assez de temps pour se bien repentir. — Il avoit les jambes fort enflées, et il disoit : « Je les veux leguer à Laverdens. » C'est un gros frère qu'il avoit.

Louis - Charles - Albert, duc de L., fils du connetable, remarié à Anne de Rohan - Montbazon.

COMMENTAIRE.

I. — P. 378, lig. 20.

On le mena à la Bastille où il fut assez long-temps.

Cela arriva en avril 1646. L'abbé de Feuquieres le raconte à son frère le comte de Pas dans une lettre du 17 avril : « Le chevalier de » Roquelaure fut pris dimanche par le prevost de l'Isle chez Guy, où » le chevalier de Montaigu le voulant secourir fut tué au cloistre » Saint-Mery. Laverdenx frere du chevalier bien blessé, et Saillant, » ecuyer de M. de Roquelaure extremement; on n'en espere rien. Il » y eut aussy trois archers de tués et si l'on n'eust mis le Chevalier » dans les prisons de Saint-Mery, avec le grand monde qui accouroit » de tous costez, jusqu'aux marmitons avec des broches, on l'eust » sauvé. Un peu après, les archers estant renforcez, on le mena à la » Conciergerie, d'où on le tira à dix heures du soir, pour le mettre à » la Bastille. Monsieur le Duc vouloit le retirer de force devant qu'il » y fust, si M. de Roquelaure ne l'en eust destourné, esperant plus » faire par la douceur auprès de la Reyne que par la force. S'il fust » demeuré à la Conciergerie, le Parlement l'auroit bientost expedié ; » mais on en a meilleure opinion depuis qu'il est à la Bastille. Vous » pouvez faire valoir cette action là dans vostre corps, pour empes- » cher les juremens. » (*Lettres inédites des Feuquieres*, I, p. 372.)

II. — P. 380, lig. 15.

Il la suivit à Bordeaux.

Ce passage et cette réputation de fou, justement acquise au chevalier de Roquelaure, pourroit bien donner le mot d'une lettre singulière ecrite à Lenet, le celèbre auteur des *Mémoires*, par Mme de Tourville au nom de la Princesse, en lui recommandant un personnage que l'on ne désigne que par le sobriquet de *la Pitore*, et qui retournoit du lieu où etoit la princesse de Condé, à Bordeaux. Voici la lettre, telle qu'elle est conservée dans les *Portefeuilles de Lenet*, volume XIX, sous la date du 21 janvier 1657 :

« J'oublié de donner ier une lettre à la Pitore, que Son Altesse » m'avoit commendé de luy donner pour porter à M. de Guise. Je vous » prie de prendre la penne de luy rendre. O reste, je vous diray que » Madame et toute sa court sont tout à fait satisfaitte de la Pitore,

» ne luy trouvant rien de fol que le changement d'abit et le desir de » paroistre fol. En mon particulier, je le trouve tout à fait spirituel; » c'est, Monsieur, vostre tres-humble servante, *Lucie de La Rochefou-* » *cault.* »

Ici en grande ecriture de la main de la Princesse :

« Je vous aime extremement, serve-moy fidellement. *X. de Maillé.* »

Mme de Tourville reprend : « Madame vous prie de commender à » Est^er^ de faire un abit pour la Pitorre. Elle veut qu'il soit gris avec » un ruban bleu au bas des choses (chausses) comme le portent les » Frensois, mais que les trous par où passera le ruban comme sus » toutes les coutures de l'abit, il y ayt un petit galon d'argent. Son » Alt. entent luy donner le badesoye bleu et les gartieres, et qu'il y » aye une casaque à l'abit. Son Alt. vous prie que cela ne menque » pas et avec diligence : car quand on donne quelque chose il le faut » donner de bonne grace, c'est-à-dire promptement. Madame croyt » que vous n'y menquerez pas, comme vous luy avés promis, et à la » Pitore. Pour moy, je vous prie de me mender ce qu'elle aura dit de » nostre court. Ce 21 janvier 1657. »

La Pitore, qui semble devoir être un homme, s'étoit-il deguisé en femme pour approcher facilement Madame la Princesse? Et ayant laissé ses habits, en retournant à Bordeaux, Madame la Princesse lui préparoit-elle les moyens de retourner vers elle dans un déguisement analogue au premier; ou seulement s'agissoit-il d'une mission politique où le secret etoit nécessaire; et l'instrument de cette mission auroit-il eu besoin de se déguiser?

III. — P. 380, note.

Elle lui disoit : Chevalier faittes-moy rire.

La maréchale de Roquelaure, veuve depuis 1611, et qui n'étoit jamais venue à la Cour du vivant de son mari, voy. I, p. 39, survécut longtemps au Maréchal. C'est donc bien la maison de sa mère que l'aimable chevalier désignoit ainsi par joyeuseté, et par simple gentillesse sans conséquence.

Ce galant homme mourut à la fin de l'année 1660, penaud et dévot comme un capucin. Voici comment Loret a raconté ses derniers momens :

Clothon, plus hideuse qu'un More,
Du chevalier de Roquelaure
Trancha mercredi le destin :
Il étoit, dit-on, libertin.
Toutefois, à l'heure dernière,
Avant de finir sa carrière,

Il fut en ce pas important
Assez dévot et repentant.
Il deschargea sa conscience,
De Dieu souhaita l'indulgence.
Aux vanités il renonça;
Et celuy qui le confessa,
Bouchet, prestre en nostre paroisse,
Un des meilleurs que je connoisse,
L'exhorta si chrétiennement
Que, dans ce funeste moment
Où le démon plus fort nous tente,
Son âme parut pénitente,
Et son repentir fut suivi
De maint et maint bon *peccavi*.

(*Muse histor.* du 4 décembre 1660.)

CCCIV.

BELESBAT.

(*Henry Hurault de Lhospital, sieur de Belesbat ; conseiller au Parlement en* 1633, *maistre des Requestes; mort en* 1684.)

Belesbat se nomme Huraut, et est de bonne maison. Cette maison a trois branches, celle de Vibraye, celle du chancellier de Chiverny dont Mme de Montglas est petite-fille, et celle dont estoit le pere de M. de Belesbat. C'estoit* un maistre des Requestes, et luy l'a esté aussy, en suitte conseiller d'Estat. Il est demeuré comme un amphibie entre la Ville et la Cour, quoy que die ce couplet contre luy :

Pierre Hurault l'hospital, mort en 1623.

Ah ! que j'aime ce Belesbat,
Quoyqu'il soit un peu fat ;
Barbe à coquille,
Et long en ses discours,
Galant de ville,
Et non galant de cour !

Depuis, quoyqu'il fust marié *, il ne laissa pas de faire furieusement le galant. Il avoit quarante ans qu'on l'appelloit en riant *le Beau Tenebreux*, car il a l'honneur d'estre pour le moins aussy brun qu'un autre. Il cajolloit, il y a onze ans ou environ, la sœur

A Renée de Flecelles, fille de Jean de F. s^r^ de Bregis, présid. à la Ch. des comptes.

de du Gué-Bagnolles[1], femme d'un maistre des Comptes nommé Moussy. Or, durant l'absence de Belesbat, qui, pour avoir dit quelque chose dont il se fust bien passé sur la perte d'Armentiere *, eut ordre de faire un petit voyage à Vannes en Bretagne, la dame souffrit quelques autres galans qui effacerent un peu *le Beau Tenebreux* de sa memoire. Au retour, il s'imagina de se maintenir par authorité ; il luy defendoit tantost d'aller au Cours, de voir tels et tels hommes, et ne luy vouloit pas donner la liberté de voir Mme de Courcelles-Marguenat *, sa bonne amie, aussy femme d'un maistre des Comptes. Non content de cela, il alla quereller cette Mme de Courcelles, et, en presence de quelques personnes, il luy reprocha de l'avoir ruiné auprès de Mme de Moussy ; qu'elle luy avoit donné un autre galant, et qu'elle vouloit que son amie l'imitast, et ne se contentast pas d'un à la fois : « Car » adjousta-t-il « Madame, on » sçait bien que tels et tels vous servent ; » et les nomma. Comme cette femme se plaignoit hautement de cette insolence, Brancas *, l'un des galans que Belesbat avoit nommez, entra ; elle luy dit l'outrage qu'on luy venoit de faire. Brancas maltraitta l'autre de parole et le menaça de le faire sortir, s'il continüoit ; et enfin, Belesbat continüant tousjours, il le prit par les espaules et le mit dehors, puis ferma la porte de la chambre. Belesbat fit pis, car il alla prier

Prise par les Espagnols, le 31 mai 1647. On en blâmoit Rantzaw et Gassion.

Histor.

Histor., t. II, p. 366.

[1] Il est parlé de ce maistre des Requestes dans l'historiette de Roquelaure.

Charles de Lorraine, prince d'H., fils du duc d'Elbeuf.

le prince d'Harcourt*, qui luy donnoit quelque ombrage, de ne plus voir cette madame de Moussy. « J'y » suis engagé il y a long-temps, » luy dit-il en presence de Laigue*, « et si elle vous voyoit, je luy » ferois un affront. » Il luy en fit un en effect; car il fit avertir Moussy par un billet de se trouver à Saint-Gervais (c'est leur paroisse), où une personne luy diroit une chose qui luy importoit extresmement. On dit qu'il receût ce billet en presence de sa femme, et qu'elle fut aussy à Saint-Gervais, sans dire* rien, car elle se doutoit de quelque chose. Là elle vit que Mme de Belesbat[1] presentoit des lettres à Moussy. Cette femme*, ravie de se venger, luy dit : « Monsieur, ce » sont des lettres de vostre femme à M. de Belesbat; » où vous verrez *Pierre*, c'est vous. » Moussy, chose extraordinaire pour un maistre des Comptes et qui passe pour une assez pauvre cervelle d'homme, et qui d'ailleurs estoit jaloux, car on dit que souvent il a fait faire des reprimandes à sa femme par toute la famille assemblée et que là on vesperisoit* terriblement la pauvre chrestienne; Moussy prit les lettres, et respondit à Mme de Belesbat que ce n'estoit pas là l'escriture de sa femme, et que c'estoit une imposture. Pour faire le conte bon, on adjoustoit qu'il luy avoit dit : « Madame, si vous estiez tant soit » peu jolie, je pourrois me venger de vostre mary; » mais, ma foy, je me punirois plus que luy[2]. »

Geoffroy, marquis de L., capitaine des gardes de Gaston.

Sans en rien dire.

Mme de Belesbat.

On chapitroit; de *vesperie*, dernière épreuve des candidats au bonnet de docteur.

[1] Sœur de Bregis-Flesselles.

[2] Belesbat appelle sa femme *femmette*.

La dame accusée * a dit pour sa defense que Belesbat avoit osté à un de ses laquais une lettre qu'elle escrivoit à une de ses amies, et que sur son escriture il en avoit fait contrefaire quantité [1], et assez de gens ont dit que cela estoit vray, et que Belesbat estoit homme à se vanter sans fondement; mais cette femme a fait encore une galanterie depuis avec Fieubet *, maistre des Requestes; cela n'a pas servy à contredire l'histoire de Belesbat. Le mary prit cela pour argent comptant ou feignit de le prendre, et envoya prier l'abbé de Belesbat* de venir parler à luy chez M. de Saint-Gervais, et luy dit qu'il s'estoit voulu plaindre à luy de l'injure que son frere luy avoit faitte parce qu'il le croyoit homme d'honneur; qu'il luy declaroit que si M. de Belesbat ne se desdisoit de ce qu'il avoit dit, il le tueroit partout où il le rencontreroit. On disoit qu'il estoit assez estourdy pour cela. Il est bien vray qu'il fit un peu de peur au galant, et qu'il luy tira vingt coups de pistollet dans ses fenestres; mais enfin la fureur martiale d'un maistre des Comptes ne peut pas durer long-temps. Il traitta sa femme à l'ordinaire, et on les a veûs en ce temps-là à la promenade ensemble. Belesbat, se voyant blasmé par tout le monde, dit que c'estoit sa femme qui avoit surpris ces lettres, et que c'estoit un tour de jalouse. Roquelaure dit là-dessus : « Ce galant de ville veut m'imiter, mais c'est un poltron;

Mme de Moussy.

Gaspard de Fieubet, sr de Cendras, maître des Requêtes, reçu en 1657.

Paul Hurault, prieur de Saint-Benoît-du-Sault; mort en 1691.

[1] *Mots biffés* : « Je vous croy, » dit le mary; « voicy une lettre de vostre » sœur que Mme de Belesbat m'a remise entre les mains, pour prouver » que c'est la mesme escripture. »

» il desavoüe tout, moy je ne desavoüe rien. » Cela mit *le Beau Tenebreux* en si meschante reputation, qu'ayant esté proposé dans une compagnie, lequel il vaudroit mieux estre de Belesbat ou de Saint-Germain Beaupré*, tout le monde conclut pour le dernier[1].

Histor.

[1] Plus de quinze ans après, cette madame de Moussy et son mary se sont separez; le jeu en est plus cause que la galanterie, car elle estoit bien passée. Elle joüoit quelquefois d'une telle fureur, qu'elle couchoit pour cela dehors deux et trois nuicts. On dit d'elle que, pour demeurer à coucher dans des maisons pour rejoüer dez le matin, comme on luy refusoit de la retenir, elle subornoit une servante pour coucher avec elle.

COMMENTAIRE.

I. — P. 384, lig. 12.

Quoy que die ce couplet...

En voici une variante :

J'aimeray tousjours Belesbat
Quoyqu'il soit un peu fat.
Barbe en coquille,
Prolixe en ses discours,
Galant de ville,
Faisant l'homme de cour.

(Recueils mss.)

II. — P. 386, lig. 15.

Moussy, chose extraordinaire pour un maistre des Comptes...

Des Réaux est-il l'écho de l'opinion publique ou cède-t-il à des préventions de société particulière, en parlant constamment de Messieurs de la Chambre des Comptes comme d'apédeutes, gens naturellement lourds, maladroits, dépourvus d'esprit et de lettres? Il ne manque pas une occasion de le faire entendre. On pense aujourd'hui différemment : M. Barthe, premier président de la Chambre des Comptes est, comme on sait, membre de l'Institut.

Mme de Moussy etoit Genevieve du Gué, tante de Mme de Coulanges. Elle avoit epousé, le 3 juin 1640 (*Lettre d'Arnault à Barillon*), Jean de Moussy, sieur d'Iteville, maître des Comptes, mort en 1682. De ce mariage vint une seule fille, morte religieuse à Gif.

III. — P. 387, lig. 4.

Assez de gens ont dit... que Belesbat estoit homme à se vanter sans fondement.

On fit sur cette aventure un triolet :

Nostre cher amy Bellebat,
Vous ne ferez plus de conqueste ;
Vous n'avez pas fait trop d'éclat,
Nostre cher amy Bellebat.
Et si Moussy n'eust esté fat,
Il vous auroit cassé la teste.
Nostre cher amy Bellebat,
Vous ne ferez plus de conqueste.

Mon exemplaire manuscrit porte en note : « Bellebat avoit une affaire » avec Mme de Moussy, femme d'un maistre des Comptes. S'estant » broüillé avec elle, il sacrifia ses lettres à sa femme, qui en porta » plein son tablier à M. de Moussy. » Cela confirme bien l'*historiette*.

Belesbat tout galant de ville qu'on le tenoit à la Cour etoit cependant dans l'intimité du duc de Nemours, celui que M. de Beaufort tua. « Le seul amy, » dit Mademoiselle, « qu'il ait eu jusques à la mort, c'est M. de Belebat. » (*Mémoires*, tom. II, p. 96.) Il est vrai que la Princesse semble dire cela pour montrer le mauvais jugement de M. de Nemours.

CCCV. — CCCVI.

MADAME DE COURCELLES-MARGUENAT

ET MADAME DE CHAUVRY.

(*Monique Passart, mariée* 1° *à Etienne le Marguenat sieur de Courcelles; mort* 22 *mai* 1650, *et* 2° *à François le Coigneux sieur de Bachaumont; morte* 21 *juillet* 1692.)

Cette madame de Courcelles, que Belesbat ne vouloit pas que Mme de Moussy vist, est fille d'un homme riche de Paris qui s'appelloit Passart ; elle a un frere maistre des Comptes. On la maria à un maistre des Comptes, homme qui n'estoit point mal fait. Elle est petite et a les yeux petits, mais elle est fort jolie et fort coquette. Sa mere luy avoit tant fait entendre de messes qu'elle n'en fut guères friande quand elle fut mariée. Elle souffrit bien avec son beau-pere, un vieux fou chez qui il falloit aller passer tous les ans six mois, en Champagne ; mais en revanche elle en tiroit beaucoup. Le premier qui a fait galanterie avec elle est un conseiller au Grand-conseil, nommé Gizaucour ; il est de Champagne, et estoit voisin du beau-pere, et frere de la premiere femme de Courcelles. Ce Gizaucour se jetta dans la desbausche,

c'estoit avant que d'estre conseiller ; et negligea la dame, ou bien en fut negligé : mais il a eu la curiosité d'avoir tousjours quelqu'un des gens de la belle à luy, qui luy conte tout ce qu'elle fait. Il dit que Brancas luy succeda et que, durant sa gueuserie *, Mme de Courcelles respondoit pour luy aux marchands. Un soir que Courcelles vint par hasard, et contre sa coustume, dans la chambre de sa femme, il y trouva Brancas qui prenoit congé ; il le conduisit en bas. Un valet, favory du mary, dit assez haut pour estre entendu de la femme : « Mordieu ! je ne sçau- » rois souffrir que Monsieur fasse comme cela de » l'honneur à un homme qui le fait cocû. » Elle le fit chasser ; mais il fallut six mois pour cela.

La gueuserie ou dénûment extrême de Brancas.

Ce bonhomme de mary, quand elle avoit fait bien des fredaines, se vouloit mesler quelquefois de l'admonester de son devoir. « Je voy bien, » luy disoit-elle, « que vous estes en humeur de prescher. » Elle luy apportoit un grand fauteuil. « Mettez-vous là, » luy disoit-elle, « et preschez tout vostre saoul. » Puis, quand il avoit bien harangué : « C'est là, » luy disoit-elle, « le plus court chemin que vous puissiez prendre » pour vous faire bien haïr. » Enfin le mary se rebutta, et ne couchoit plus avec elle ; mais elle couchoit avec Brancas, et elle se sentit grosse. Or, elle se prevalut de l'arrivée de leur fermier, appellé Fissier, qui estoit un paysan qui avoit bon sens et qu'ils aymoient assez ; ils le faisoient tousjours manger avec eux. Le soir, quand il fut temps de se coucher, le mary dit : « Je m'en vais, adieu. — Hé ! où allez-vous ? »

dit cet homme qui avoit le mot. — « Dans mon appar-
» tement. — Par ma foy, je vous trouve bien de loi-
» sir de faire ainsy lict à part : il ne faut jamais user
» quatre draps, quand on peut n'en user que deux. »
Tout en goguenardant, il les fit coucher ensemble.
Une autre fois, en pareille rencontre, elle fit oster
toutes les vitres de sa chambre, et le soir feignant
que le vitrier luy avoit manqué de parole, elle dit à
son mary : « Je m'enrhumeray bien cette nuict ; si
» vous vouliez, je demeurerois icy. — Ce que vous
» voudrez. » Elle le caressa bien, et il adopta encore
cette fois-là l'enfant d'un autre.

Les coquetteries de cette femme firent tourner la
cervelle à son mary. Quand elle eut lieu de le trait-
ter un peu de fou, elle l'enferma dans une chambre
sur le devant du logis, dont les fenestres estoient
grillées et mesme condamnées, de peur qu'il ne
vist le beau monde qui alloit voir sa femme. On disoit
qu'elle avoit Brancas pour brave, le chevalier de
Grammont pour plaisant, Charleval * pour bel es-
prit, et le petit Barillon * pour payeur. Un jour elle
et deux ou trois autres coquettes estoient au Cours
avec le chevalier de Grammont et autres. Le petit
Coulon, enfant gasté *, y estoit ; il est leur voisin ;
elles l'avoient pris en badinant dans leur carrosse.
Ces jeunes gens prirent leurs manteaux, à cause
d'un vent frais qui s'eleva, et après, par-dessous
leurs manteaux, porterent la main à ces femmes où
vous sçavez. Ce sont là leurs belles façons de faire.
Quelques jours après, cet enfant estoit chez Mme la

Jean-Louis de Faucon de Ris, s^r^ de Charleval, poëte.

Paul Barillon d'Amoncourt, cons. au Parlement en 1650, fils aîné du président Barillon.

Voy. plus haut, p. 34 et 36.

presidente de Pommerueil avec sa mere, et là, ayant froid, il prit son manteau, puis mit la main où vous sçavez à la Presidente. Elle et sa mere le gronderent. « Oy ! » dit-il, « je veis faire comme cela l'autre jour » au Cours. » On approfondit l'affaire, et la Pommerueil disoit : « Mais ce sont donc des perdües ! Il ne » les faut plus voir. » Cela se sceût, il y eut une querelle de diable. Enfin on les accommoda.

Auparavant Miossens.

Le mareschal d'Albret* s'avisa, il y a quelque cinq ans, d'en conter à la Courcelles ; elle estoit veuve alors ; elle estoit esprise de Bachaumont*, comme elle l'est encore. Le bruit court qu'ils sont mariez. Le Mareschal n'y fit rien, et Roquelaure en faisoit une plaisanterie. « Ce brave Miossens, » disoit-il, « ce conquerant, à qui rien ne resistoit, a esté trois » mois devant une bicoque, une meschante place » qu'on appelle *Marguenat*, et a levé le piquet hon- » teusement. » Les goguenards disoient : « Il n'avoit » garde de la prendre, il y a trop de gens dedans [1]. »

François le Coigneux, sr de Bachaumont. (*Voy* t. IV, p. 8-16.)

CHAUVRY. (*Nicolas Cotignon, sr de Chauvry, conseiller au Parlement en* 1639.)

Un nommé Cotignon, sieur de Chauvry, estoit conseiller au Parlement ; depuis il a vendu sa charge, et vit de ses rentes. Il est filz du bonhomme Cotignon, qui estoit à la Reyne-mere [2] ; il a espousé une

[1] Son mary devint hebeté. Elle l'enferma fort bien dans une chambre. Cependant Bachaumont-le Coigneux s'en esprit, et, le mary estant mort, il vescut avec elle comme avec sa femme. Enfin, au bout de dix ou douze ans, ils firent jetter des bans, et se marierent comme s'ils n'eussent jamais couché ensemble.

[2] Il est genealogiste de l'Ordre.

Magdelaine Royer, dame du Breuil.

jolie personne, petite et brune, mais qui a l'esprit fort vif*. Menebrolles, filz de Roullier, homme d'affaires fort riche, fut le premier qui l'entreprit, mais en vain. Ce Menebrolles est un estourdy qui se disoit le *Roquelaure* des bourgeois.

Depuis, cette madame de Chauvry eut la connoissance de Mme de Courcelles; et le mary, qui n'y prenoit pas plaisir, et qui peut-estre sçavoit que Rambouillet, blondin de reputation, qui estoit feru * de sa femme, avoit esté de quelques parties de Mme de Courcelles[1], luy defendit absolument de la voir. Or, il y eut je ne sçay quelle promenade, où elle alla en cachette : il le sceût, chassa le cocher et les laquais, et donna, dit-on, le foüet à sa femme. En voicy deux autres vaudevilles :

Et non frère, comme dans les autres éditions.

Du temps de Menebrolle.
Petite Chauvry,
Vous n'estiez pas sur le role
Des coquettes de Paris.

De Rambouillet.

Elisabeth Rambouillet, femme de notre des Réaux.

Le père de Rambouillet et de Mme des Réaux.

De la maison de Mme de Chauvry.

Rue de Vaugirard, aujourd'hui no 70.

[1] Elle estoit tellement jalouse de luy *, que durant six années elle ne voulut pas souffrir qu'il mist le pied chez sa sœur des Reaux *, une des plus belles femmes de la ville, et il ne la voyoit plus que chez le pere * avec lequel il logeoit. Peu de gens s'en aperceûrent. Peut-estre avoit-elle remarqué que ce garçon parloit de sa sœur avec trop de tendresse. Luy, comme discret cavalier, a conté à son propre pere que pour joüir de cette femme il avoit loüé une maison proche de la sienne*, c'estoit en un quartier fort esloigné, vers les Carmes deschaussez *, et que là il avoit fait une ouverture au mur, qui rendoit dans une grande armoire de bois de poirier noircy, où elle faisoit semblant de mettre des confitures; et cette armoire estoit scellée dans la muraille. Il passoit comme cela des nuicts entieres avec elle.

Dieu ! quelle misere
Dans ce siecle-cy !
On donne les estrivieres
A madame de Chauvry !

[1] Jusques à cette heure
Tu n'es pas coeû ;
Mais tu le seras, je meure !
Mon — vengera mon —

[1] Elle parle au mary.

COMMENTAIRE.

I. — P. 393, note.

Enfin au bout de dix ou douze ans, ils firent jetter des bans et se marierent, comme s'ils n'eussent jamais couché ensemble.

Cela s'est vu plus d'une fois; mais ce qu'on n'avoit pas jusqu'à présent assez remarqué, c'est ce mariage de Bachaumont avec Mme de Courcelles-Marguenat, et par conséquent le lien qui rattache cette belle et facile Mme de Courcelles à la célèbre moraliste du XVIIIe siècle, Mme de Lambert.

Saint-Marc et les autres editeurs du *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, n'ont pas même su que Bachaumont eût jamais eté marié; mais je trouve dans la nouvelle *Biographie universelle* de MM. Didot, à l'article *Bachaumont* : « Plus tard, l'epicurien se convertit. Il epousa » *la niece* de Mme de Lambert. »

Je crois que ce mot *niece* est une faute d'impression, soit de la *Biographie universelle,* soit de l'ouvrage que l'auteur de l'article cite comme autorité. Notre Mme de Courcelles-Marguenat etoit non pas la nièce mais la mère de Mme de Lambert, laquelle vint au monde vers 1648.

Rapprochons les dates : Monique Passart, née vers 1620, fut mariée à Etienne le Marguenat sieur de Courcelles, gentilhomme champenois, dont on peut suivre la généalogie dans le *Procès verbal de la noblesse de Champagne*, de M. de Caumartin. Cet homme, alors veuf, mourut vers 1651, laissant deux enfans à la naissance desquels le mari passoit pour avoir eu fort peu de part. L'un auroit appartenu à Brancas, le fameux distrait, l'autre à Gizaucourt ou bien au chevalier de

Gramont, à Barillon ou à Charleval. Je me plais à croire que celui de ces enfans qui pouvoit le mieux se réclamer de Brancas, fut Anne-Thérèse le Marguenat de Courcelles, mariée en 1666 à Henry de Lambert, mort lieutenant-général des armées du Roi en juillet 1686.

Voilà donc deux précieuses indications pour l'histoire littéraire : l'une qui touche à la femme de Bachaumont, l'autre à l'histoire assez peu edifiante de la mère de la marquise de Lambert.

II. — P. 393, lig. 22.

Il est filz du bonhomme Cotignon.....

Et frère de Françoise Cotignon qui avoit epousé Pierre de la Porte, le porte-manteau depuis valet de chambre du Roi, dont nous avons les *Mémoires.*

CCCVII. — CCCXI.

SAINT-GERMAIN BEAUPRÉ.

LE FEU PRESIDENT LE BAILLEUL ET SES FILLES.

(*Henry Foucault marquis de Saint-Germain-Beaupré, marié* 28 *mars* 1644 *à Agnès le Bailleul; mort* 10 *septembre* 1678.)

Saint-Germain Beaupré, gouverneur de la Marche, est filz de feu Saint-Germain Beaupré *, qui avoit fait sa fortune par le moyen de Mme de Sourdis, tante de Mme de Beaufort. Ce n'estoit ny un homme de cœur ny un homme d'une maison fort illustre. Foucault est le nom de la famille. Il devint gouverneur de la Marche, et embellit fort sa maison de Saint-Germain Beaupré, qui est en ce pays là. Ç'a esté un fort grand tyran en toutes choses : quand un paysan ou un bourgeois avoit du bien, il le forçoit à donner sa fille à quelqu'un des gens de M. le Gouverneur, et c'estoit ainsy qu'il recompensoit ses domestiques. Grand voleur, grand empreunteur à ne jamais rendre, et grand distributeur de coups de baston. Quelquefois il luy est arrivé de faire assassiner des gens. Enfin

Gabriel Foucault, s^r^ de Saint-Germain, vicomte du Daugnon.

Mme de Rambouillet, eu esgard au pays montueux où il estoit et à sa maniere de vie, disoit que c'estoit un autre Vieil de la Montagne.

Son fils aîné.

Celuy dont nous parlons, qui est son aisné* n'a pas eu meilleure reputation que son pere pour la bravoure, et n'est peut-estre guères moins pillard. Il eut une querelle avec un gentilhomme de feu Monsieur le Prince, nommé Villepreau, qu'il attaqua si bien à son avantage dans la rüe Saint-Antoine, qu'un grand laquais qu'il avoit luy donna un coup d'espée dont il mourut. Saint-Germain voulut faire passer cela pour une rencontre ; on demanda sa grace au Roy, qui dit : « Ce n'est pas à luy qu'il la faut donner, c'est à » son grand laquais. » Au siége de Hesdin*, le Droüet, capitaine aux Gardes, luy donna un soufflet, et Saint-Germain se laissa accommoder avec ce soufflet par devers luy. Tout cela le mit en si meschante reputation, qu'encore qu'il ne fust pas mal fait de sa personne, qu'il eust douze mille escus de rente, un gouvernement de la plus petite province de France à la verité mais tousjours un gouvernement de province, une belle maison et pour cent mille escus de meubles, le marquis de Rochefort ne luy voulut jamais donner sa fille, quoyqu'elle eust bien des freres et bien des sœurs, et qu'il ne luy donnast pas un fort gros mariage. Mme de Bouteville* luy refusa sa fille, aujourd'huy Mme de Chastillon ; elle n'avoit pourtant que cinquante mille escus tout au plus. Enfin, voyant le feu president le Bailleul surintendant des Finances, il espousa la plus jeune de ses

Mai, juin 1639.

Elisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, comte de Bouteville.

trois filles, qui est une fort jolie personne ; il n'en eut que cent mille francs[1].

Sa femme et luy ne furent pas long-temps bien ensemble : tous les jours ce n'estoit que gronderies. Enfin elle descouvrit à son pere que Saint-Germain la vouloit forcer à luy accorder ce qu'on appelle *ogni piacer* en Italie, et qu'il estoit si addonné à ce vice que, pour faire resoudre un page à satisfaire sa brutalité, il l'avoit voulû contraindre à s'abandonner au page. Le page disoit la mesme chose.

Il falloit que l'accusation fust pressante, car Saint Germain, tout avare qu'il est, se resolut à donner huict mille livres de pension à sa femme, qui alla demeurer chez le President.

Comme on faisoit des bouts-rimez en ce temps-là, quelqu'un en une compagnie ayant donné des rimes à Bensserade, il fit ce sonnet sur Saint-Germain :

Il faudroit le foüetter comme on foüette un *sabot*,
Car je ne comprens point quelle est sa *politique* ;
Ny s'il connoist becarre ou bemol en *musique*,
Mais, ma foy, pour nature, il n'en sçait pas un *mot*.

On l'a veû quelque temps tourner autour du *pot*,
Mais enfin, pour la nuque au sein il fait la *nique*,
Et d'un goust depravé comme d'un choix *inique*
Prend le hazard du pet pour se parer du *rot*.

Son aimable moitié voüée au *sacrifice*
Ne courant qu'à rebours dans l'amoureuse *lice*
Vient de rompre un silence un peu trop *circonspect*.

[1] Mais il esperoit tout de la faveur du Surintendant. Il fut bien attrappé, car l'année ne passa point que d'Esmery ne fust Surintendant au lieu de le Bailleul *. 18 juillet 1647.

Qui chatouille la croupe attire la *ruade,*
Mais n'estoit que le drosle estoit desjà *suspect,*
Tout cela n'eust passé que pour *fanfaronnade.*

Depuis, cet impertinent s'avisa de dire que sa femme se divertissoit avec un valet de chambre qu'il avoit. Peut-estre a-t-il trouvé plus à propos de passer pour cocû que pour sodomite, et qu'il avoit voulû estre du costé du plus grand nombre. Il dit que ce valet l'avoit trahy, et qu'il estoit cause de tout le desordre qui arriva entre luy et sa femme. Ce fut le bonhomme Perrochel *, maistre des Comptes, qui negocia cette separation. On disoit qu'il avoit separé Saint-Germain pour le redonner à sa femme, car cette vieille estoit la seule bonne fortune que le Cavalier avoit eûe[1].

Guillaume Perrochel, mort en décembre 1655.

Au bout d'un an et demy, Saint-Germain et sa femme se remirent ensemble. En un voyage à Paris, comme il fut de retour au logis, un soir, il demanda où estoit sa femme. « Elle a mandé, » dit-on, « qu'elle » soupoit chez Madame la Princesse la jeune. » Le soupçon le prend, il y va; elle n'y soupoit point. Elle revient à minuict. « D'où venez-vous?—De chez » Madame la Princesse. —Ah! carogne! » Le voylà à coups de pié, à coups de poing.

Françoise Busson.

[1] Cette madame Perrochel *, une fois, chez Mme de Rohan, voyant des portraits, demanda de qui ils estoient. « Des princesses de Boheme, » luy dit-on.— « Jesus! vous m'estonnez, » respondit-elle; « ils sont blancs » comme neige! »

LE PRÉSIDENT LE BAILLEUL.

(*Michel le Bailleul, sr de Soisy, conseiller au Parlement en* 1608; *maître des Requêtes en* 1616; *président au mortier en* 1627, *surintendant en* 1643, *mort en* 1653. *Marié à Elisabeth Mallier.*)

Le president le Bailleul, quoyqu'il se dise d'une bonne maison de Normandie, qui s'appelle de Bailleul, n'en est point ; car il seroit tout de mesme descendû des *Balliol*, roys d'Escosse, si le nom y faisoit quelque chose. Son pere estoit Normand, fort expert à remettre les os disloquez et rompuz, et panser les descentes de boyau : il espousa une bourgeoise. Il est vray qu'il n'avoit point de boutique, car il n'estoit pas chirurgien, et qu'il se mit je ne sçay quelle vision de noblesse dans la teste : on dit qu'il avoit tousjours l'espée au costé. Le feu president avoit le talent de son pere, et de leur nom on appelle tous les remetteurs des *Bailleuls*. Le feu Roy avoit quelque affection pour celuy-cy et le fit lieutenant civil ; puis il devint president au mortier. Il s'attacha à la Reyne qui le fit surintendant des Finances, mestier auquel il n'estoit nullement bon, car c'estoit un assez pauvre homme. On faisoit un conte sur cela. On disoit qu'une de ses filles ou son filz, voyant qu'il disoit en marchandant un cheval : « Je n'en veux point don-
» ner soixante escus, mais je vous en donneray deux
» cens livres, » luy avoit dit : « Vous verrez qu'on
» vous fera surintendant des Finances, tant vous
» comptez bien. » On le fit ministre d'Estat en luy ostant les Finances. On luy dit que son gendre despensoit trop, et qu'il s'incommoderoit. « Nous avons
» accoustumé, » respondit-il, « de faire comme cela
» dans nostre maison. »

Elisabeth le B., mariée, 15 sept. 1643, à Charles Girard, sr du Tillay, veuve en septembre 1668.

L'aisnée de ses filles*, qui est une personne de bonne mine, fut mariée avec Girard seigneur de Til-

let, qui est une terre de trente mille livres de rente, à quatre lieües de Paris; c'estoit un des plus riches garçons de la ville. Il l'espousa pour l'estime qu'il faisoit de l'alliance, car il eut si peu de chose en mariage que cela ne valoit pas la peine d'en parler. C'estoit avant la Surintendance. Elle commença de bonne heure à faire bien de la despense, car de trois mille loüis d'or qu'il luy envoya, il n'en trouva pas un sou le lendemain de ses nopces : le reste alla à proportion. Un an ou deux après son mariage, elle souhaitta d'avoir des lettres de recommandation d'une veuve d'un advocat-general de Grenoble, nommée Mme de Revel *, qui a beaucoup d'esprit et qui fait fort joliment des vers ; c'estoit pour quelque affaire au parlement de Dauphiné. Mme de Revel les escrivit et les luy voulut porter elle-mesme. Mme de Tillet n'estoit pas habillée, et ne se voulut pas laisser voir ; elle envoya sa suivante en sa place. Mais la dauphinoise connut aussytost la verité. Quelques jours après, pour faire voir à l'autre qu'elle n'estoit pas trop aisée à dupper, elle y retourne ; mais Mme de Tillet fit dire qu'elle n'y estoit pas, et cela arriva plus d'une fois. Enfin Mme de Revel empreunte un carrosse et des laquais afin qu'on ne reconnust point son equipage, et y va à une heure precisement. On la fait monter ; Mme de Tillet la reçoit, ne sçachant qui ce pouvoit estre ; car elle estoit montée en mesme temps que le laquais. Elle luy dit : « Madame, je de-
» mandois Madame de Tillet. — Madame, on m'ap-
» pelle ainsy. — Madame, ce n'est pas vous pourtant

Jeanne de la Croix de Chevrieres.

» que je demande. — Madame, il n'y a que moy céans » de ce nom-là. — Mais Madame, j'ay veu céans » mesme une autre Madame de Tillet qui ne vous » ressemble point du tout. » L'autre reconnut ce que c'estoit et se desferra. La dauphinoise en eut pitié, et luy dit : « Madame, c'est assez joüé ; je ne voulois » que vous faire voir que les provinciales ne sont pas » plus bestes que les autres. » Et après, fit une visite comme si de rien n'eust esté. Mme de Tillet, avec sa mere, l'alla visiter en suitte ; mais elle estoit encore desferrée.

Sa galanterie avec Lislebonne, cadet d'Elbeuf*, a bien fait du bruit. Il y en a qui ont dit que la Cour des Bois, cadet de Tillet (il est president je ne sçay où), devint amoureux d'elle, et que, pour se venger de ce qu'elle ne l'avoit pas voulu aimer, il fit avertir ou avertit luy-mesme le mary de tout ce qui se passoit. Tillet alla pour quelque temps au Tillet, et envoya un petit laquais fort adroit chez luy, à Paris, avec ordre de s'amuser et de se laisser surprendre, par le soir, afin d'avoir pretexte d'y demeurer à coucher. Ce petit garçon se met à joüer, après souper, avec un petit laquais de Madame, et sur les onze heures et demie il entend bien du bruit. « Qu'est-» ce que cela ? » dit-il. « Ne seroient-ce point des vo-» leurs ? — Voire, » dit l'autre, « joüe seulement. — » Mais je meurs de peur. — Joüe seulement, te dis-je ; » c'est M. de Lislebonne, qui vient comme cela cou-» cher tous les soirs avec Madame, quand Monsieur » n'y est pas. » Le lendemain, le Tillet enleva le

François Marie de Lorraine - Elbeuf, comte de Lillebonne, frère du prince d'Harcourt.

Suisse, car la vanité de cette femme en avoit voulu avoir un, et la demoiselle, à qui la Cour des Bois donna fort vilainement des coups de plat d'espée. Le Suisse confessa tout, et le mary renvoya la dame au president le Bailleul, son pere. On dit que les Suisses qui servent de portiers à Paris allerent au nombre de trois cens enlever leur camarade au Tillet; apres ils allerent demander les gages au President. « Paye-» le, » dirent-ils, « il t'a servy et a servy ta femme » selon son goust. » Il le fallut payer. Tout cela se fit, dit-on, à la campagne. J'en doute un peu.

Mme Pilou alla comme les autres voir Mme le Bailleul[1] dans cette affliction. Cette sotte femme luy (dit): « Ah! Madame, mes pauvres filles sont bien mal-» heureuses! » (On avoit aussy parlé terriblement de Mme d'Uxelles*, auparavant Mme de Nangis). « Le » monde est bien acharné sur elles. Mais on dira ce » qu'on voudra; mes filles sont bien demoiselles. » Celles qui ne sont point demoiselles peuvent bien » tomber en ces fautes-là, mais non pas elles. — Ah! » ah! Madame! » dit Mme Pilou, « me voylà donc bien » encarrongnée, moy qui suis fille et femme de pro-» cureurs! Vrayment, vous me donnez là un beau » casse museau. » Le pere parloit à peu près de mesme. Mme de Tillet prit huict mille livres de pension. Le mary est ferme et n'en veut point oüyr parler; il dit: « Revenez si vous voulez; mais gare la » tour*. » Elle est chez sa mere depuis la mort du

Marie le Bailleul, mariée: 1° en 1644, à Franç. de Brichanteau, marquis de Nangis; 2° le 5 octobre 1645, à Louis Chalon du Blé, marquis d'Uxelles; morte en 1712.

La réclusion dans une tour du château.

[1] Fille de Mallier du Houssay, intendant des Finances.

president le Bailleul le pere, où elle a sa fille. Lislebonne continüe tousjours et fort scandaleusement[1].

[1] Elle sortit de Paris, au blocus, à la teste d'une compagnie de chevaux-légers qu'avoit un Chaumont, parent du bonhomme Chaumont beau-frere du president le Bailleul; elle estoit desguisée en homme. On disoit à Chaumont : « Vous avez là un joly cadet!.. » Ce garçon faisoit entrer les jeunes gens de la Cour tous les jours à Paris; Merez*, une fois, pour avoir mal contenté ses porteurs, fut en danger, car ils crierent : « Au Mazarin ! »

A. Gombaud de Plassac, chevalier de Meré. (*Voy.* t. IV, p. 115.)

COMMENTAIRE.

I. — P. 397, lig. 12.

Il embellit fort sa maison de Saint-Germain Beaupré.

Ce château, domaine des Foucault depuis le treizième siècle (car sans être gens de qualité, les Foucault etoient de fort bons gentilshommes), est situé dans la Haute-Marche, entre les ruines de Crozant et la ville de la Souterraine, à sept lieues de Guéret. Mademoiselle raconte dans ses *Mémoires* qu'elle y passa quelques jours très-agréables en 1666 : « J'allay d'Argenton chez M. de Saint-Germain Beau-» pré, où je fis la plus grande chere du monde, surtout en poissons » d'une grosseur monstrueuse que l'on prend dans les fossez qui sont » trës-beaux aussi bien que la maison qui a un air de grandeur. On » donne à manger aux poissons d'une maniere extraordinaire; on » sonne une cloche et ils viennent tous. Cela me parut assez singulier » pour le remarquer ici. M. de Saint-Germain-Beaupré me vint re-» conduire jusqu'à Chiverny... » (*Mémoires*, V, p. 124.)

Après la mort de Louis Foucault, le dernier des frères de Henry marquis de Saint-Germain, la terre passa à sa fille Anne Françoise, devenue Mme d'Auroy. Elle la vendit en 1768 au marquis de Persan, puis de notre temps elle est passée au comte de Villemotte qui a fait démolir le château.

II. — P. 401, lig 12.

De leur nom, on appelle tous les remetteurs des « Bailleuls ».

Sauval, ami de notre des Réaux, pourroit bien avoir eu l'intention de faire enrager le président le Bailleul ou ses enfans, quand il nous

apprend que le peuple appeloit la rue dans laquelle demeuroit le président le Bailleul, la rue *Bailleux*. « Et ce nom, » ajoute-t-il, « est » celuy dont on qualifie ces sortes de gens qui se meslent de remettre » les os desmis et rompus. » *Bailleux*, par syncope, a pu se prendre en effet pour chirurgien des estropiés, des potenciers, gens portant bâton, bajuliers ou *Bailleux*.

III. — P. 402, lig. 12.

Une veuve... nommée Mme de Revel.

Jeanne de la Croix-Chevrieres, restée de bonne heure veuve de Felicien Boffin seigneur de Revel, avocat général au parlement de Dauphiné. Guy Allard, dans sa *Généalogie de la maison de la Croix*, dit : « Elle a connu les secrets du ciel et ceux du Parnasse, et elle » a parlé de Dieu avec autant de devotion et d'eloquence qu'elle a eu » de vivacité pour converser avec les Muses. » (Note communiquée par M. de Terrebasse.) Scarron lui adresse une de ses epîtres. Voy. t. VII de ses OEuvres, p. 124.

IV. — P. 403, lig. 13.

La Cour des Bois, cadet de Tillet (il est président je ne sçay où).

On croiroit que cette présidence se rapporte à la Cour des Bois ; mais non, c'est à Tillet, président de la Chambre des Comptes depuis le 9 juillet 1650. Son frère, Louis Girard, sieur de la Cour des Bois, fut maître des Requêtes en 1654, et mourut le 14 avril 1718. Il avoit epousé Anne de Villiers, veuve de Pierre Girardin, fameux partisan. Le *Portrait des maîtres des Requêtes*, fait vers 1661, se contente de dire de lui que c'étoit un « propre à rien. »

On a imprimé à la suite d'un roman intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire du marquis de Fresne*, Paris, 1702, une chronique scandaleuse intitulée : *Histoire de la presidente Duthillait*. C'est précisément celle dont on parle ici : « M. le president Duthillait, » y lit-on p. 156, « après avoir demeuré quelque temps avec elle, la croyant une vestale, » la trouva couchée avec Monsieur de l'Islebonne, par l'avis que M. de » la Cour des Bois, son frère, luy en donna, etant au desespoir de ce » qu'elle faisoit part à un autre d'une faveur qu'elle luy avoit ac- » cordée. Il les surprit un soir qu'il avoit fait semblant d'aller à la » campagne, si bien que M. de l'Islebonne se sauva tout nud en che- » mise, et laissa ses habits dans la chambre de la dame. »

La demoiselle ou suivante dont va parler des Réaux et que la Cour des Bois maltraite, est nommée dans le roman Mme Richard.

V.—P. 404, lig. 28.

Elle est chez sa mere..., où elle a sa fille.

Marie Elizabeth Girard de ou du Tillay fut mariée plus tard à Pierre Hennequin marquis de Fresne, qui ne démentoit pas le proverbe fait sur sa famille, et qui vendit réellement sa femme à Gendron, d'abord corsaire, puis moine. Sandras des Courtils paroît encore être l'auteur des deux romans fondés sur cette aventure, les *Mémoires de la marquise de Fresne* et les *Mémoires du marquis de Fresne.* Des Réaux avoit abandonné Mme du Tillet après l'année 1657 : mais elle n'avoit pas terminé à cette époque la longue série de ses caravanes. Le 9 septembre 1666, Guy Patin ecrivoit : « Hier mourut un president » des Comptes nommé Girard du Tillay, gendre de feu M. le president » de Bailleul. C'est luy qui avoit chassé sa femme chez laquelle fut » trouvé, l'année passée, le père Faverolles, jesuite, qui fait aujour- » d'huy chez ces bons peres rude penitence, à ce qu'on dit, dans une » cave, les fers aux pieds, avec les limaçons. »

CCCXII. — CCCXIII.

MADAME DE CHOISY.

CHAMPAGNE LE COIFFEUR.

(*Jeanne Hurault de Lhospital, née vers* 1604, *mariée* 8 *février* 1628, *à Jean de Choisy conseiller au Parlement, maître des Requêtes, intendant de Champagne, etc., et chancelier du duc d'Orléans. Veuve en* 1660, *morte en* 1666.)

Histor. plus haut.

Madame de Choisy est sœur de Belesbat *; Choisy, maistre des Requestes aujourd'huy chancellier de M. d'Orléans, l'espousa pour avoir de l'alliance ; car pour luy c'est peu de chose, et la maltotte a enrichy son pere. Elle a esté jolie, a de l'esprit et dit les choses plaisamment. Elle est gaye, et cherche tousjours à se divertir : c'est un original en certaines choses. Elle plaisoit tellement au cardinal Mazarin, au commencement de la Regence, qu'un jour il dit chez le mareschal d'Estrées : « Quoy ! vous vous divertissez céans, et Mme de Choisy n'en est pas ! » Comment se peut-on divertir sans elle ? »

Voy. t. II, p. 98. Secrét. des commandements de Gaston. *Histor.* Marguerite Hurault, sœur puinée de Mme de Choisy.

On dit que jamais elle n'a esté desferrée qu'une fois. Elle n'estoit pas trop bien avec la Riviere * : or il y avoit une partie de luy, de Goulas *, de Tambonneau * et de sa femme, et de feu Mlle de Belesbat *,

pour aller chez Goulas. Mme de Choisy mouroit d'envie d'en estre, et ne sçavoit comment s'en mettre. Enfin elle resolut de payer d'effronterie. Un jour, à disner, quoy qu'on luy dist, elle ne (se) deffit point *; cependant la Riviere la poussa de telle force que Mlle de Belesbat en vint contre luy aux grosses paroles : cela s'appaisa. Elle avoit alors une demoiselle qui n'estoit pas trop sage ; cette fille s'avisa de luy dire qu'on ne luy rendoit pas assez d'honneur. « Tu » verras, une telle, combien je me vais faire respec- » ter. » La Riviere et les autres sceûrent cela : ils luy donnent un grand fautueil, un cadenat et laissent deux places entre elle et les autres ; elle reçoit tout cela sans s'estonner, comme une chose deüe. Au milieu du repas, après luy avoir bien rendu des deferences, tout d'un coup la Riviere et Goulas se levent le verre à la main et luy disent : « A toy, la Choisy ! » Cela la desferra tout plat.

Elle ne se démonta pas.

La Riviere fit un jour un conte de maistre Girard, le concierge des Petites maisons, qui s'amusa une fois si fort à crosser *, que les fous qui n'estoient pas liez se penserent tous sauver. Depuis, quand Mme de Choisy disoit des folies, il luy crioit : « Madame, » maistre Girard crosse ; Madame, maistre Girard » crosse. »

Pousser et suivre longtemps une balle avec une crosse.

Elle appelle ses yeux *ses vainqueurs*. Un jour qu'elle estoit allée voir Mme de Vendosme, une bonne idiotte, elle luy dit pour excuses de ne luy avoir pas rendu plus souvent ses devoirs, que *ses vainqueurs* avoient esté malades. La bonne princesse crut qu'elle

avoit dit ses chevaux, et luy demanda : « Qu'avoient-» ils donc, Madame? Avoient-ils le farcin[1]? »

Quand il va trop de gens chez elle à la fois, elle leur dit : « En voylà trop; voyez qui de vous s'en » ira. » Elle fit sortir une fois comme cela deux hommes à leur premiere visite. On trouve tout bon d'elle. Le comte de Roussy*, homme grave, qu'elle avoit rencontré le jour de devant quelque part, heurtoit à sa porte : elle met la teste à la fenestre : « Mon-» sieur le comte, je vous vis hier, c'est assez; j'ay » affaire à Monsieur que voylà. » C'estoit un garçon de quinze ans. On n'en a pourtant jamais mesdit. Elle dit familierement aux gens : « Combien y a-t-il » que vous ne m'avez veûe? Vous venez un peu trop » souvent. »

François de la Rochefoucauld, comte de Roussy; mort le 3 janvier 1680.

Gerzé luy fit un jour une malice : il emporta une de ses lettres qu'il trouva sur la table de la princesse Marie*, à qui elle s'adressoit. Il la fait imprimer et envoye crier devant sa porte : « *Voylà la » lettre de Mme de Choisy à Mme la princesse Marie.* » Gerzé la va trouver. Elle estoit en une colere enragée : il luy dit qu'elle avoit grande raison, et qu'il

Voy. t. III, p. 306

[1] Elle disoit familierement à M. de Candalle : « Mais allez au moins » faire un tour dans l'antichambre. Croyez-vous qu'on n'aye point » envie de pisser? » Un jour elle eut envie de manger une tourte; elle en fait faire une par son sommellier*; on la luy apporte devant tout le monde; elle se met à la manger sans en donner à personne, et puis, quand elle en eut assez : « Tenez, » leur dit-elle, « en voylà encore; » mangez si vous voulez. » — Elle dit aux gens franchement : « Vous » ne m'accommodez pas; si je puis m'accoustumer à vous, je vous le » feray sçavoir. » Et fait ce qu'elle dit.

L'officier chargé du service du vin, du dessert et des entremets.

ne falloit point souffrir ces choses-là. Elle croyoit que la princesse Marie luy avoit fait le tour. Enfin on en sceût la verité; et, ravie de n'avoir point sujet de se plaindre de la Princesse, elle pardonna de bon cœur à Gerzé.

On escrivit de Naples qu'une dame de fort bonne compagnie, et qui mettoit tout le monde en train, avoit esté tuée dans les desordres. « Ah ! » dit-elle, « voylà la Choisy de Naples morte. »

Estant au bal auprès de Mme d'Angoulesme la jeune* qui seroit bien sa fille, elle luy disoit : « Il » faut avoüer que les blondes esclattent plus icy; » mais nous autres brunes, nous avons l'agrement. » Et disoit cela du meilleur serieux qu'elle eust.

Henriette de la Guiche.

Un jour elle fit un vilain tour au curé de Saint-Germain de l'Auxerrois : elle avoit pris un remede; ce remede fut si long-temps à operer, qu'elle se resolut à aller à la messe avant que de le rendre. Mais à peine la messe fut-elle vers la fin, qu'elle se sentit pressée. Elle entre chez le Curé, et trouve deux hommes dans sa salle qu'il avoit conviez à disner; elle leur dit : « Messieurs, Monsieur le Curé vous » demande. » Elle plante son paquet dans la cuvette où il y avoit du vin à la glace, puis se sauve. Elle loge là auprès, à l'hostel de Blainville. Le Curé la vouloit excommunier : elle respondit « qu'il valoit » mieux qu'elle eust fait tout dans la cuvette que » dans l'eglise; et qu'après tout, si elle n'eust esté » bien craignant Dieu, elle n'eust pas esté à la messe » en cet estat-là. »

Champagne le coiffeur contoit, il y a long-temps, une chose d'elle que personne n'a crüe : il disoit qu'estant une fois allé trouver la princesse Marie à Nostre-Dame-des-Vertus *, où elle prenoit l'air chez Montelon, son advocat, il estoit entré dans la chambre de Mme de Choisy, qui y estoit aussy, et que, l'ayant rencontrée au lict, il avoit esté assez heureux pour trouver l'heure du berger ; mais que ce n'estoit pas ce qu'on pensoit, et qu'elle avoit les cuisses fort maigres. Un des parens de la dame, qui m'a conté cela, dit qu'il chercha quelque temps Champagne pour le roüer de coups, mais que le coquin se cacha. Je ne sçay comment, après une chose comme celle-là, la reyne de Pologne a pu emmener Champagne avec elle.

A Aubervilliers, près Paris.

CHAMPAGNE

Ce faquin, par son adresse à coiffer et à se faire valoir, se faisoit rechercher et caresser de toutes les femmes. Leur foiblesse le rendit si insupportable, qu'il leur disoit tous les jours cent insolences : il en a laissé telles à demy coiffées ; à d'autres, après avoir fait un costé, il disoit qu'il n'acheveroit pas si elles ne le baisoient ; quelquefois il s'en alloit, et disoit qu'il ne reviendroit pas si on ne faisoit retirer un tel qui luy desplaisoit, et qu'il ne pouvoit rien faire devant ce visage-là. J'ay oüy dire qu'il dit à une femme qui avoit un gros nez : « Voys-tu, de » quelque façon que je te coiffe, tu ne seras jamais » bien tant que tu auras ce nez-là. » Avec tout cela elles le couroient, et il a gaigné du bien passable-

ment; car, comme il n'est pas sot, il n'a pas voulû prendre d'argent, de sorte que les presens qu'on luy faisoit luy valoient beaucoup. Lorsqu'il coiffoit une dame, il disoit ce que telle et telle luy avoit donné, et quand il n'estoit pas satisfait il adjoustoit : « Elle » a beau m'envoyer querir, elle ne m'y tient plus. » L'idiotte, qui entendoit cela, trembloit de peur qu'il ne luy en fist autant, et luy donnoit deux fois plus qu'elle n'eust fait. Avec cela il estoit mesdisant comme le diable : il n'y avoit personne à sa fantaisie. De Pologne il alla en Suede, et revint icy avec la reyne Christine.

COMMENTAIRE.

I. — P. 408, lig. 14.

C'est un original en certaines choses.

Cet original fut la mère du célèbre abbé de Choisy. Dans les Mémoires, dans les Relations et dans tous les souvenirs de la société du XVIIe siècle, Mme de Choisy joüe un rôle piquant et particulier. Somaize l'a placée dans son fade *Dictionnaire des Précieuses;* Mme de la Fayette l'a prise pour une des conteuses de ses *Divertissemens de la princesse Aurelie* ; « c'est l'incomparable Uralie. » Mademoiselle qui la craignoit, l'attiroit et la repoussoit tour à tour, en parle à chaque instant et toutes les fois qu'il s'agit de projets de mariage pour elle, ou contre elle c'est-à-dire pour ses sœurs utérines. En 1652, elle crut surtout avoir à se plaindre de Mme de Choisy qui s'etoit mise de moitié avec la princesse Palatine, pour luy faire admettre la possibilité d'une alliance avec l'Empereur; et quand Mademoiselle fut détrompée, elle refusa quelque temps sa porte à Mme de Choisy. « Elle tâcha, » ajoute-t-elle, « de se raccommoder, mais ce fut inutilement. Neant- » moins l'on la souffroit, parce qu'elle est de fort bonne compagnie. » (Tom. II, p. 55.) Ailleurs, en parlant du duc de Nemours que le duc de Beaufort venoit de tuer : « Il aimoit fort Mme de Choisy, et avoit

» une telle confiance en elle qu'il ne luy celoit rien. Je ne sçay si c'est » loüer son jugement. » (Tom. II, p. 96.)

Deux assez jolis couplets inserés dans les œuvres du poëte Bouillon, et que Mademoiselle a faits ou fait faire, nous apprennent que Mme de Choisy, qui avoit liberté de tout dire, avoit un jour dit qu'après tout Mademoiselle et elle pouvoient bien être un peu parentes du côté de la Chanceliere de Chiverny, assez aimée de Henry IV. Voici les couplets :

Que mon grand'ere
Ait convoité
Vostre grand'mere
Pour sa beauté,
Cela se peut bien croire,
Et je le veus bien,
Encore que l'histoire
N'en dise rien.

Je suis contente
De voir en vous
Une parente
Digne de nous.
Les gens du coste gauche
Ont beaucoup d'esprit,
Que sans aucun reproche
Cela vous soit dit.

Dans les *Mémoires de Nicolas de la Motte Goulas*, cousin du secrétaire des commandemens de Gaston, mémoires qui seront publiés sous les auspices de M. de Monmerqué et de la *Société de l'histoire de France*, on trouvera une anecdote très-plaisante sur Mme de Choisy, à l'occasion d'un riche présent que Gaston lui avoit envoyé par un de ses pages. (*Msc. autogr. de la Bibl. Imperiale*, f° 125, v°.)

II. — P. 409, lig. 11.

Ils luy donnent un grand fautueil, un cadenat...

« C'est une espèce d'assiette quarrée où l'on sert la cuillere, la fourchette et le couteau. Un des costez est retroussé et élevé de deux » doigts, avec un petit couvercle où l'on met du sel, du sucre et du » poivre. On s'en servoit autrefois chez les rois et les princes ; et » maintenant chez les ducs et pairs. » (Furetiere.)

III. — P. 409, lig. 27.

Mme de Vendosme, une bonne idiote.

Françoise de Lorraine duchesse de Vendôme, dont l'abbesse de Malnoue, Marie de Rohan, parle ainsi dans une lettre à Conrart, du 13

novembre 1665 : « Il faut encore vous dire que Mme de Vendosme, en » remerciant le Roy des honneurs qu'il a fait rendre à M. de Ven- » dosme, luy dit : — Il ne manque rien à ma satisfaction, sinon que » M. de Vendosme vist luy-mesme les honneurs que Votre Majesté luy » rend après sa mort ; il en auroit esté bien content, et moy aussy.— » Je n'ay rien veu d'elle de plus joly que ce compliment, non pas » mesme quand elle prioit Dieu afin que la mer ne fust point desbordée » durant que son filz de Beaufort seroit dessus. » (*Manuscrits de l'Arsenal.*)

D'ailleurs, c'étoit une excellente femme. « La duchesse de Vendosme, » dit Mme de Motteville, « qui etoit une sainte, et la mère des » pauvres. » (*Mém.* I, p. 161.)

IV. — P. 410, lig. 16.

Il emporta une de ses lettres qu'il trouva sur la table de la princesse Marie...

Mme de Choisy etoit une infatigable epistolière, et nous devons bien regretter de n'avoir pas conservé ses lettres. « Ma mere, » dit l'abbé de Choisy, « avoit un commerce reglé avec la reine de Pologne, Marie » de Gonzague, avec madame Royale de Savoye, Christine de France, » avec la fameuse reine de Suède, et avec plusieurs princesses d'Al- » lemagne. » (*Memoires.*) Il paroît que, fière de cette royale correspondance, Mme de Choisy aspira même à l'étendre jusqu'en Turquie. Elle profita donc de l'occasion du départ de quelque ambassadeur pour faire tenir à la sultane favorite une lettre, dans laquelle elle lui apprenoit les relations d'amitié qui l'unissoient déjà à la reine de France, aux reines de Suède et de Pologne. Un manuscrit (Bibl. Imp., suppl. fr., n° 540), nous a conservé la copie de la réponse de la Sultane, la voici :

Reponse de la Grande-Sultane à Mme de Choisy.

« La Choisie, et le cabinet où les dames tiennent le conseil, dame » favorite (que la fin de ses jours soit heureuse !) En la preuve de la- » quelle, après les saluts, il se faict sçavoir comme vostre lettre, » laquelle escrite pour marque d'affection, estant arrivée, elle nous a » faict connoistre que vous estes dans les bonnes graces de la Reyne » parfaitement renommée entre toutes les princesses de la religion du » Messie, mère de l'Empereur de France, parfaitte amie de la Sublime- » Porte (que la fin de ses jours soit comblée de bônheur !) Comme aussi » outre ce, vous nous escrivez de la renommée de nostre vertu et de » l'amitié que vous avez pour nostre hautesse ; nous avons reco-

» gneu que vous estes aimée de deux autres Reynes : aussy ayant l'a-
» mitié de trois Reynes et souhaitant encore la nostre, nous vous y re-
» cevons avec cordialité, et pour cela soit escritte la presente lettre
» d'amitié, et envoyée par devers vous, afin qu'estant arrivée, vous
» sachiez que vous estes parvenue à l'amitié de quatre Reynes et qu'elle
» vous sera conservée avec fermeté, tant pour l'amour de la haute Ma-
» jesté de la Reyne mère de l'Empereur de France qu'à cause de vostre
» estre plus gentil que la Rose. Il se voit aussy dans vostre lettre
» remplie de perles, que si nous voulions quelques gentillesses et
» beaux ouvrages de France, que le faisant sçavoir vous tienderiés à
» honneur de nous rendre ce service ; mais tout ce que nous desirons
» n'est autre chose sinon que vous soiés comblée d'honneur et de
» santé et que vous demeuriés tousjours constante dans l'amitié. Au
» commencement de la lune de l'an 1643. LALIE. »

V. — P. 411, lig. 10.

Estant au bal auprès de Mme d'Angoulesme la jeune...

Henriette de la Guiche avoit épousé en premières noces Jacques de Matignon, comte de Thorigny. Louis de Valois, duc d'Angoulesme, son second époux, mourut en novembre 1653, et sur la fin du mois suivant, Loret nous apprend que son corps fut transporté

A la Guiche,
Terre seigneuriale et riche,
A son espouse appartenant,
Où je croy qu'il est maintenant.
(*Muse histor.* du 3 janvier 1654.)

VI. — P. 411, lig. 24.

Elle loge là auprès, à l'hostel de Blainville.

Et non comme dans les editions précédentes, *auprès de l'hostel de Blainville.* Mademoiselle parle plusieurs fois de ce logis de Mme de Choisy : « Nous nous en allasmes » (sur la fin de 1652) « chez Mme de » Choisy, dont le logis a une fenestre qui donne sur la place du » Louvre, pour voir passer le Roy. Il y avoit un homme qui vend des » lanternes pour mettre aux fenestres, comme l'on fait les jours de » rejouissance, et qui crioit : *Lanternes à la Royale !* Je luy criay es- » tourdiement : *N'en avez-vous point à la Fronde?* Mme de Choisy me » dit : » *Vous nous voulez faire assommer !* » (Tom. II, p. 139.)

Mais plus tard, c'est-à-dire vers 1658, elle obtint un logement au Luxembourg, chez Monsieur, dont son mari etoit le chancelier. A propos de nouveaux bruits de mariage auquel elle prenoit intérêt, Made-

moiselle dit, cette même année 1658 : « Quoyque j'aye tousjours traitté » Mme de Choisy de folle, je n'ay pas laissé de l'escouter, parce qu'elle » voyoit beaucoup de monde, et qu'elle sçavoit bien des nouvelles. Je » m'en allay chez elle, ce qui ne me fut pas beaucoup difficile ; elle » loge dans la basse cour du Luxembourg, on va chez elle par là ou » par les jardins. Elle me dit : J'ay toujours esté vostre amie, je vous » parle comme telle; c'est que voicy Mme de Savoye qui envoye de- » mander Mademoiselle vostre sœur; elle est en âge de n'avoir pas » haste de se marier. Si M. de Savoye l'espouse, il n'y a plus de party » pour vous; c'est pourquoy, allez-vous-en trouver M. le Cardinal, et » dittes-luy : Vous me tesmoignez estre de mes amis; si cela est, faites- » moy espouser de M. de Savoye. Je la remerciay et je luy dis que je » n'estois pas d'humeur à courir sur les marches des autres, et que je » ne serois pas bien aise que l'on crust que je courusse ainsy les gens » pour me marier. Elle me dit : Vous croyez espouser Monsieur (frere » du Roy), la raison le voudroit, mais la Cour ne le mariera jamais, » dont je suis bien faschée; c'est mon bon amy.—Il est vray que Mon- » sieur y alloit très souvent, et cette habitude luy estoit venue de ce » que Mme de Roquelaure alloit ordinairement joüer chez Mme de » Choisy: c'est une maison commode où il va toutes sortes de gens. » (*Mémoires*, t. IV, p. 25.)

Mme de Choisy demeuroit sans doute encore au Luxembourg en 1666, puisque, à la date du 15 janvier 1666, je remarque ce passage d'une lettre de le Tellier, depuis M. de Louvois, et alors secrétaire d'Etat de la Guerre, aux Gouverneurs des frontières : « M. le chevalier de Cler- » mont-Lodeve, qui s'est persuadé que M. le comte de la Feuillade » avoit dit au Roy qu'il avoit pipé M. le mareschal de Gramont lors- » qu'il lui avoit gagné 18,000 livres au jeu, ne s'est pas contenté que » M. de la Feuillade l'eust fait asseurer qu'il n'avoit jamais eu la » pensée de faire à Sa Majesté ce recit, ni de le soupçonner d'en être » capable ; il a cru qu'il devoit user de voye de fait contre luy, et » pour exécuter son dessein, ayant hier rencontré sur le Pont-Neuf » M. de la Feuillade qui alloit du Louvre chez Mme de Choisy, au » fauxbourg Saint-Germain, M. le chevalier de Clermont fit arreter » son carrosse et l'obligea de mettre pied à terre, et sur ce qu'il n'a- » voit point d'espée, il luy en donna une qu'il avoit expressement fait » porter avec luy. Ils se battirent ensemble, et le sort des armes » fut si advantageux à M. de la Feuillade, qu'il desarma M. le cheva- » lier de Clermont. Comme l'action de celuy-ci contrevient aux edits » du Roy, etc. » (Correspondance administrative de Louis XIV, t. II, p. 172.) On a imprimé à tort dans cet ouvrage *Clermont-Lodeac* au lieu de *Clermont-Lodeve*. C'étoit probablement le fils de l'ancien marquis de Cessac, dont nos Historiettes parlent plusieurs fois.

La date approximative de la mort de Mme de Choisy ne nous est fournie que par l'auteur clandestin de la *Vie de Monsieur l'abbé de Choisy*, Lauzanne et Genève, 1742. On a cru que cet auteur etoit l'abbé d'Olivet, et l'attribution paroît assez vraisemblable, bien que l'abbé ait réclamé, comme on s'y attendoit. Nous ne dirons pas, avec l'académicien qui, en 1687, recevoit l'abbé de Choisy, que « son illustre mère etoit comparable aux Cornelies, » car Mme de Choisy ressembloit à la mère des Gracques, comme l'abbé de Choisy aux Gracques eux-mêmes : mais nous compterons Mme de Choisy au nombre de ces personnes spirituelles et originales qui contribuèrent le plus à l'agrément d'une société qui ne se régloit d'ailleurs aucunement sur elles. Mme de Choisy, Mme Pilou, Mme de Cavoye etoient des femmes auxquelles on passoit beaucoup de choses, en considération de leur humeur accommodante, de la franchise de leurs réparties, du sel et du haut goût de leur conversation. Voici un portrait assez bien fait que nous a laissé d'elle Mme de Bregy : on le trouvera dans le huitième et dernier volume des *Mémoires de Mademoiselle*, Amsterd., 1736, p. 173.

« Philis n'est ni grande ni petite : ses cheveux sont de ces beaux noirs » d'ébène, son teint est plus uny que les glaces où elle se mire ; ses » yeux sont petits et bruns, mais si vifs qu'ils se font sentir et pene- » trent bien avant. Sa bouche est petite, son nez est grand, mais de » belle forme, et celle de son visage de la plus agreable ovale du » monde. De tout cela se compose un air qui ne laissera jamais aux » plus grandes beautés un cœur dont Philis auroit envie. Son es- » prit est si charmant qu'il n'est point de conversation qui ne lan- » guisse sans elle. Philis parle bien de toutes choses, et parlant beau- » coup ne parle jamais assez pour ceux qui l'ecoutent. Dans tout ce » qu'elle dit se trouve certaine grace naturelle et inimitable à l'art. » Son humeur est genereuse ; elle met au rang de ses plaisirs l'occa- » sion d'obliger ses amis. Elle a bonne opinion d'elle-même, mais elle » l'a moindre que les personnes qui luy rendent justice. Philis ne pa- » roit jamais dans les lieux que pour en bannir le chagrin, et voyant » comme il luy cede la place et disparoit devant elle, il semble qu'Iris » soit au monde ce qu'Iris est au ciel, qui ne s'y montre que pour » marquer que le jour s'en va devenir agréable, et que ce qu'elle » a devant soi de facheux se va changer en joye. Telle est Philis et » plus aimable encore que ce que j'ai ecrit d'une personne dont jamais il » n'y aura de bonnes copies et dont l'original est assurément une » chose de prix. »

VII. — Champagne. Fin.

Ce Champagne etoit une sorte de personnage, et longtemps avant le mariage de la reine de Pologne, il avoit le privilége de coiffer cette

princesse et de vivre avec elle dans une certaine familiarité ; c'est là ce qui ne plaisoit guère aux habitués de l'hôtel de Nevers, et maître Adam, le fameux menuisier-poëte, a exprimé son indignation contenue, en assez beaux vers :

La beauté qui vous accompagne
Estant digne de tous les vœux,
J'enrage quand je vois Champagne
Porter la main à vos cheveux.
Vous ternissez vostre loüange
Souffrant que cet homme de fange
Maistrise des liens qui font tout soupirer,
Et vous faittes un sacrilege
De luy donner un privilege
De profaner ainsy ce qu'on doit adorer.

(*Les Chevilles*, 1644, in-4°, page 31.)

Les vers d'Adam Billaud n'empêchèrent pas que Champagne ne fût chargé de poser la couronne royale sur la tête de la Princesse, à la cérémonie de son mariage ; c'est Mme de Motteville qui nous l'apprend.

L'abbé d'Aubignac n'a pas oublié notre coiffeur dans sa Bibliothèque du royaume de Coquetterie : « La science de coiffer, en deux parties : » l'une intitulée *le Prince*, l'autre *Champagne.* » (*Relation du royaume de Coquetterie.*)

Champagne resta quatre ans en Pologne, puis il obtint son congé et revint briller à Paris. Loret annonce son retour, *Muse* du 21 octobre 1650.

Enfin, le renommé Champagne,
Ayant fait quatre ans de campagne
En un pays assez lointain,
Est de retour entier et sain.
Déjà dans Paris il exerce
Son talent, science ou commerce;
Quoiqu'il soit sec, maigre et menu,
Il est partout le bien venu;
Et quantité de belles fées
En ont eté déjà coiffées.

L'abbé de Laffemas, voulant peindre les Furies, dans l'*Enfer burlesque* ou *sixieme livre de l'Enéide* (1649) :

Considérez-vous les beaux yeux
De celle qui garde ces lieux?
Ne la trouvez-vous pas mignonne
La damoiselle Tysiphone?
Et Champagne avec ses fers chauds
Coiffoit-il mieux par serpenteaux ?

(Page 23.)

Après sa mort sans doute, on fit une comédie intitulée *Champagne le Coiffeur*, qui fut représentée sur le théâtre du Marais. Paris, Charles

Lerey, 1663, in-12. Elle est dédiée au baron de Gentilly, maistre d'hostel ordinaire du Roy, par le sieur Boucher, que l'on ne connoît pas autrement. L'Amour, sous un déguisement turc, s'introduit près d'Elise, et se donne pour Champagne que les Turcs auroient fait prisonnier. Avant ce malheur, dit-il,

..... La Reyne de Pologne
S'en allant pour trouver le Roy,
Comme elle avoit besoin de moy
Pour l'entretien de sa coiffure,
Car je coiffe mieux qu'en peinture,
Me voulut avoir dans son train;
Sous espérance de grand gain
Je suivis cette grande Reyne
Qui m'a bien payé de ma peine.
Mais las d'être loin engagé,
Je luy demanday mon congé,
Afin de retourner en France;
Je l'obtins par ma diligence...

THOMAS.

La Gazette a parlé de vous,
Et je veux gager entre nous
Toutes les richesses d'Espagne
Que vous estes monsieur Champagne.

CLÉANDRE.

Vous l'avez deviné, Monsieur,
Je suis Champagne le coiffeur.

BONIFACE, père d'Elize.

.... Les filles sont ombrageuses,
La mienne aime fort les coiffeuses :
La Barausay, la Janneton,
La Poulet et la Bariton
L'attirent chaque jour chez elles,
Au bruit des coiffures nouvelles,
Or, c'est un pretexte qu'elle a
D'aller courir par-ci par-là...
Je veux lui faire pressentir
Que Champagne est pour la servir..

ELIZE *(se laissant coiffer.)*

..... Je veux
Que vous défrisiez mes moustaches.

CLÉANDRE.

Madame, on vous les tient trop lasches,
La papillote pend trop bas, etc.

(Voy. le *Supplément au Catalogue de M. de Soleine*, vol. 1.)

La fin de Champagne fut presque tragique, et voici le récit qu'en fait Loret, *Muse historique* du 2 novembre 1658 :

Un bruit venant de la campagne
Nous apprend que le sieur Champagne,
Que deux ou trois Reynes du Nord
Estimoient et cherissoient fort,
Et qui d'estre de luy coiffées
Faisoient autrefois des trophées,
Dans un rencontre inopiné
Fut l'autre jour assassiné
Entre, dit-on, Vienne et Grasse,
Par cette détestable race
Que l'on appelle des bandits,
Gens sanguinaires, gens maudits.

CCCXII. — CCCXIII.

M. ET MADAME DE BREGIS.

(*Leonor de Flesselles comte de Bregis, mort* 2 *novembre* 1712; *marié à Charlotte Saumaise de Chazan, née en* 1619; *morte* 3 *ou* 13 *avril* 1693.)

Jean de F., sr de Bregy et du Plessis-au-Bois; présid. de la cour des Comptes du 11 décembre 1626 à 1649.

Bregis est filz d'un president des Comptes, qui s'appelloit Flesselles *. Cet homme, par la vision de conserver de grandes pieces en terres, en charges et en maisons à Paris, payoit une si grande quantité de rentes constituées, qu'on payoit chez luy, à la lettre, comme on fait à l'Hostel-de-Ville[1]. Bregis estoit cadet, et se mit dans le regiment des Gardes, où il achepta un drapeau; depuis il devint l'aisné. Son pere l'obligea à quitter l'espée. Jamais on ne l'y put faire resoudre qu'en luy disant qu'un conseiller au Parlement passoit devant un capitaine aux Gardes : il n'y a pas de difficulté pour des contracts de mariages, enterrements et autres choses semblables. Voylà donc Bregis de robe; mais il n'en fut pas long-temps. Il devint amoureux d'une femme de chambre de la Reyne, appellée Mlle de Chazan, fille du premier lict de Mme Hebert, autre femme de

Renée de F. (*Voy.* plus haut.)

[1] Mme de Belesbat est sa fille *.

chambre de la Reyne. Pour la luy faire espouser, on donna à cette fille, qui estoit jolie, quoyque brune et petite, qualité de fille de la Reyne, de dehors. Le pere ne consentit point au mariage; depuis il s'appaisa. On fit un couplet :

Bregis s'est fait de la Cour,
Espousant Chazan la belle;
Mais il sera quelque jour
Aussy cocû que Courcelle [1].

Bregis eut, par le credit de sa femme, je ne sçay quel employ quand on parla d'envoyer à Munster; et de là il fut envoyé en Pologne, où après il eut qualité d'ambassadeur, du temps du mariage de la princesse Marie. De Pologne il alla en Suede, où la Reyne se laissa apparemment tromper à la hablerie du Cavalier; car pour sa physionomie, quoyqu'il soit bien fait, il a furieusement de ganache. Sa femme cependant s'estoit fort bien mise dans l'esprit de la Reyne, et y a gaigné, dit-on, plus de quatre cent mille livres. Elle est coquette en diable; cependant on n'a jamais tranché le mot avec personne [2]. Elle ne manque point d'esprit; mais c'est la plus grande façonniere et la plus vaine creature qui soit au monde. Elle dit une chose jolie quand les Polonois

[1] Un homme de qualité * qui, par amour, avoit espousé une gourgandine. Depuis elle consentit à la dissolution du mariage, et il espousa Mme d'Auriat, sœur du mareschal de Villeroy. Charles de Champlais, s^r de C.

[2] On a dit qu'il luy avoit fait present de quelque galanterie, pour laquelle il luy fallut couper une des lévres d'en bas. Cela se sceût, quoyque secret, et Nogent l'appella *le Petit Castillan*, à cause que les chevaux de ce pays-là ont le bout d'une oreille coupé.

estoient icy. La Reyne luy dit : « Mais entendez-vous » ce qu'ils disent quand ils vous cajollent?—Hélas! » Madame, » respondit-elle, « en cette matiere-là on » entendroit des Toupinambouts. » Or, la reyne de Suede fit faire un compliment à Mme de Bregis, et luy offrit une province entiere, si elle y vouloit venir. Sur cela elle * luy escrivit la lettre que voicy. Je l'ay gardée exprès*, parce que le monde estoit si sot que de la trouver belle, et qu'on en a fait plus de cent copies.

Mme de B.

Elle n'est pas dans ses *OEuvres*.

« Madame,

» Il m'auroit esté avantageux de garder le silence » pour ne pas destruire la bonne impression que » Vostre Majesté a receûe en ma faveur, si je ne l'a- » vois jugé trop contraire à la reconnoissance que je » luy dois des bontez qu'elle me tesmoigne, sans les » avoir meritées ; si ce n'est que son divin esprit ayt » penetré qu'elle a en moy une personne qui est rem- » plie d'un respect et d'une veneration toute parti- » culiere pour une reyne qui meriteroit le nom de la » plus illustre qui ayt jamais esté, si celle que je sers » n'estoit d'un merite qui ne peut estre surpassé, et » qui m'oblige de luy faire partager un cœur que je » luy offrirois tout entier, s'il n'estoit préoccupé par » une rivale avec laquelle il est tousjours glorieux » d'avoir quelque chose à contester ; et si je n'avois » crû qu'une infidelité est un sentiment indigne » d'estre offert à Vostre Majesté, ny d'estre pris par

» une personne qui ose desirer son amitié, que je » regarde comme une chose qui ne peut estre meritée, » mais que je luy demande en faveur des sentiments » respectueux que M. de Bregis a pour elle, qui sont » tels qu'elle ne les peut attendre plus grands de pas » un de ceux qui sont assez heureux de voir Vostre » Majesté, en la presence de laquelle il me seroit » doux de protester que je suis, etc.

Sur cette lettre, Comminges, qui haïssoit Mme de Bregis avec laquelle il avoit eu prise jusqu'à se dire des injures, car elle l'appella cocû et luy l'appella putain, escrivit à Bensserade en ce sens : « Au reste, » après avoir consideré de quelle importance est à » l'Estat l'alliance des Suedois, je souhaitterois qu'on » pensast à satisfaire leur Reyne. On voit bien qu'elle » est rivale de la Reyne, et qu'elles aiment toutes les » deux Mme de Bregis, et qu'après l'offre d'une pro- » vince entiere pour l'attirer en son pays, il n'y a » point d'apparence qu'elle souffre qu'on luy refuse » cette dame. Mon avis seroit donc de luy accorder » Mme de Bregis, attendu que toutes les inondations » des Goths sont venües de ce pays-là, et que si, » pour se venger, la reyne de Suede en faisoit faire » encore une, ils seroient bien plus à craindre main- » tenant qu'en un autre temps, à cause des Frondeurs » qui se joindroient à eux infailliblement. »

A la Haye, au retour de Suede, Bregis disoit à la Reyne de Boheme *, qu'il avoit fait * à qui tireroit le mieux à coups de pistollet, avec je ne sçay quel prince d'Allemagne, dont il vantoit fort l'adresse. « Ce prince,

Elisabeth d'Angleterre.

Disputé, joué, parié.

Petite pièce de monnaie allemande. (*Richthaler.*)

» Madame, tire et donne droit au milieu d'une riche-
» dalle*. Moy, » dit-il en retroussant son chapeau, qu'il mit exprès pour cela, et avançant le bras droit, « avec mes pistollets de Langon[1], Madame, je donne » dans le mesme trou. » Je vous laisse à penser si on se mocqua de luy; cette cour de la Haye n'estoit pas trop mal polie.

Il disoit au prince de Tarente : « J'ay veû une » princesse en tel lieu » (il nommoit le lieu et la princesse) : « Monsieur, croyez-moy, il y a quelque chose » à faire avec elle ; ce n'est pas une chose à negliger. » Notez qu'il y avoit trois cens lieües de Hollande pour le moins. Il est en meschante reputation du costé du cœur : je l'ay veû une fois[2] à un bal l'espée au costé ; un garçon de la ville nommé Bigot, commissaire des Guerres, dit à demy-haut : « De quoy diable s'a-» vise cet homme de porter une espée au bal ! » Bregis l'entendit, et quand il eut dansé : « Qui est-ce, » dit-il, « qui a parlé de mon espée ? » Bigot respondit : « C'est moy. » Voylà Bregis surpris ; il croyoit qu'on luy feroit des excuses. « Je porte une espée, » dit-il, « parce qu'estant à la Reyne » (c'est donc de par sa femme), « on ne doit pas aller sans espée en un temps » si peu tranquille que cetuy-cy. »

Bregis avoit amené une belle fille qui avoit resolû, disoit-il, d'entrer aux Filles Repenties ; mais elle n'y entroit point. Mme de Bregis, un beau jour, la prend

[1] Celebre arquebusier.
[2] En 1651.

et l'y mene; elle avoit (fait) promettre à son mary, avant qu'il arrivast, qu'ils feroient lict à part; elle avoit trop souvent des enfans. Au bout de quelque temps pourtant, il fallut coucher ensemble. Le lendemain elle faisoit comme une nouvelle mariée; elle devint grosse aussytost, et a continüé depuis, de sorte qu'elle s'est fort gastée. Son mary se mit à cajoller la suivante : cette fille le dit à sa maistresse, qui luy dit : « Donnez-luy rendez-vous au Calvaire, » et là je l'iray trouver. » Il y va, et, comme il croyoit tenir la fille, il trouve sa femme et la parenté qui luy chanterent sa game : il se met en colere, donne un soufflet à la fille, et puis s'en va. Il y a eu depuis bien des noises en menage. Elle s'est fait separer de bien. Pour sa gloire pourtant elle l'a fait faire lieutenant-general, et il a servy deux campagnes en Italie. Nous en parlerons ailleurs.

COMMENTAIRE.

I. — P. 423, lig 1.

Pour la luy faire espouser, on donna à cette fille qui estoit jolie, quoyque brune et petite, qualité de fille de la Reyne de dehors.

Dans l'*Estat de la maison de la Reyne*, pour 1644, la dernière des six femmes de chambre ordinaires, appointées à six vingts livres, est *damoiselle Marguerite Hebert*, la mère de Mme de Bregy. Dans l'*Estat* de 1650 figurent parmi les *dames* de la Reyne appointées à 600 livres, la *dame de Bregy de Chazan;* et parmi les femmes de chambre appointées seulement à six vingts livres, la *damoiselle Hebert*. Ainsi la fille etoit dans la maison de la Reine sur un meilleur pied que sa mère. « Pour des » femmes, » dit Mme de Motteville, rappelant quelles etoient les habituées de la Reine, au commencement de la Régence, « il n'y avoit

» que Mlle de Beaumont, Mme de Bregis, ma sœur et moy, et Mme He-
» bert, mère de Mme de Bregis, quelquefois, mais rarement, qui n'etoit
» ny muette ny philosophe, et qui n'etoit guère ecoutée. » (*Mém.*, I, p. 188.)

Ces *dames* ou *filles du dehors* s'appeloient aussi *galoches*, parce que ne couchant pas au palais, elles déposoient chaque jour leurs *galoches* dans les premières salles. (Voy. *Histor.* de Louis XIII, t. II, p. 258.)

Mais des Réaux, en nous disant que Mlle de Chazan etoit *petite*, ne s'accorde pas absolument avec le portrait, un peu flatté sans doute, que cette dame a fait d'elle-même, et qu'on a placé en tête de ses *Œuvres galantes*, Leyde et Paris, J. Ribou, 1666. « Ma personne est
» de celles que l'on peut dire plustost grandes que petites : la taille
» en est des mieux proportionnées et il s'y trouve certain air ga-
» lant et negligé qui m'a tousjours persuadé que j'estois une des plus
» belles tailles de ma grandeur. Mes cheveux sont bruns et lustrez ;
» mon teint est parfaitement uny ; la couleur en est claire, brune et
» fort agréable ; la forme de mon visage est ovale ; tous les traits en
» sont reguliers : les yeux beaux et d'un meslange de couleurs qui les
» rend tout à fait brillans ; le nez est d'une agreable forme ; la bouche
» n'est pas des plus petites, mais elle est agreable et par sa forme et
» par sa couleur : pour les dents, elles sont blanches et rangées juste-
» ment comme le pourroient estre les plus belles dents du monde. La
» gorge assez belle et les bras et les mains se peuvent monstrer sans
» honte. Tout cela est accompagné d'un air vif et delicat, et mon mi-
» roir m'a souvent fait croire qu'il me monstroit une chose qui valoit
» bien tout ce que je pouvois voir ailleurs... je suis propre et m'habille
» bien, voyla à peu près ce qui compose mon exterieur. »

Charlotte Saumaize de Chazan etoit niece du célèbre critique Saumaize, qui dit-on, lui avoit donné quelques leçons de latin et d'histoire ancienne.

II. — P. 423, note.

Courcelles, un homme de qualité qui, par amour, avoit espousé une gourgandine... depuis il espousa Mme d'Auriat...

Sans cette note, il eût eté naturel de retrouver le mari de Mme de Courcelles-Marguenat dans ce « cocû de Courcelles. » Mais il s'agit ici de Charles de Champlais, sieur de Courcelles, lieutenant-général d'artillerie, qui, après s'être débarrassé de sa « gourgandine, » epousa, vers 1633, Marie de Neufville, veuve à vingt ans du comte d'Osmont, fille de Charles de Neufville marquis d'Alincourt, et de Jacqueline de Harlay Sancy. (*Histor.*, t. I, 481.) Il existe un très-beau portrait de Mme de Courcelles, fait en 1633 et gravé par Grignon. De ce mariage

vinrent deux fils dont l'aîné, Charles de Champlais, marquis de Neuville, epousa Marie-Sidonie de Lenoncourt, qui remplit la fin du XVIIIe siècle du bruit de ses galanteries, de ses folies et de ses aventures. M. Walckenaer a fait de l'histoire de Mme de Courcelles un des plus longs episodes de ses Etudes sur Mme de Sevigné : et un jeune littérateur, M. Pougin, vient de publier ses lettres et sa biographie, dans un volume de la *Bibliothèque elzévirienne* de M. Janet.

III. —P. 423, lig. 17.

Il a furieusement de ganache.

Les *ganaches* sont proprement les deux os d'attache de la mâchoire inférieure du cheval. On a commencé par dire d'un homme lourd et borné qu'il avoit des *ganaches* au lieu de mâchoires; en d'autres termes, qu'il tenoit plus du cheval que de l'homme. Puis on a dit, comme des Réaux, qu'*il avoit beaucoup de ganache*, autrement, qu'il avoit le bas du visage lourd et pesant comme une ganache. Aujourd'hui nous disons assez bien : *C'est une ganache* ; mais nous donnons à cette expression un synonyme vicieux : *c'est une mâchoire.* La mâchoire est précisément ce qui distingue l'homme du cheval.

IV. — P. 423, lig. 17.

Sa femme s'estoit fort bien mise dans l'esprit de la Reyne et y a gaigné, dit-on, plus de quatre cent mille livres.

C'est beaucoup ; d'un autre côté, le mari ne perdit pas son temps en Suède. Dans un portrait de la reine Christine, imprimé en tête d'un *Recueil de quelques pieces curieuses, servant à l'esclaircissement de l'histoire de la vie de la reyne Christine*, Cologne, 1669 : « Elle fait des libé-
» ralitez dignes d'une grande reyne à tous les grands hommes qu'elle a
» mandez ou qui ont esté en Suede pour quelque raison particuliere.
» M. de la Thuillerie, M. Chanut, M. le marquis de Bregy, M. de Sau-
» maise et d'autres pourroient vous en informer. » (p. 30.)

V. — P. 423, lig. 23.

C'est la plus vaine créature qui soit au monde.

Mme de Motteville, dont l'esprit s'accommodoit peu des prétentions et de la pétulance de Mme de Bregy, en parle assez plaisamment à l'occasion d'un souper que le cardinal Mazarin leur avoit donné à elle, à Mlle de

Beaumont et à Mme de Bregy, le mardi-gras de 1647, au sortir de sa comédie des Machines (un premier essai d'opéra) : « Il nous traita avec » beaucoup d'indifference et de froideur, et nous sortîmes de chez luy » mal satisfaites de n'avoir pas eté mieux reçues; particulierement » Mme de Bregy, qui etoit belle femme, faisoit profession de l'être, et » qui même avoit l'audace de pretendre que ce grand ministre avoit » pour elle quelque sentiment de tendresse. Par cette raison elle sentit » sa gravité (ou froideur) beaucoup plus que nous autres qui etions » toutes resolues à la souffrir et fort accoutumées à ses manières » dedaigneuses. » (Tom. I, p. 358.)

VI. — P. 426, lig. 5.

Je vous laisse à penser si on se mocqua de luy.

Ce caractère de Bregy est justifié par une anecdote que Mademoiselle, dans ses *Mémoires*, fait raconter au duc de Lorraine. « Il nous fit » une histoire de M. de Bregy qui avoit eté envoyé de la Cour vers » lui, avant qu'il vînt la première fois. Il disoit qu'il avoit dressé des » articles d'accommodement sur la restitution de ses Etats... A chaque » article, M. de Lorraine disoit : *Qui me sera caution de l'execution?* » M. de Bregy disoit : *Ce sera moy.* Et M. de Lorraine ajoutoit : *Apos-* » *tillez donc les articles,* en sorte que Bregy mettoit : *Et le comte de* » *Bregy repond de l'exécution*, sans qu'il s'apperçût qu'on se mocquoit » de luy. Comme M. de Bregy prit congé, il lui dit : *Ne revenez plus* » *que les affaires ne soient faites, et même quand vous serez une fois* » *parti d'icy, ne tournez point la teste du costé de deça.* Et il ordonna » à deux de ses officiers de l'accompagner en leur disant : *Si M. le* » *comte tourne la teste, donnez-luy un coup de pistolet ; il m'a promis* » *de ne point regarder derriere luy.* » (Année 1652.)

VII. — P. 427, lig. 1.

Elle avoit fait promettre à son mary, avant qu'il arrivast, qu'ils feroient lict à part.

Dans le temps du retour du mari on fit ce couplet assez innocent :

Pour vous, Bregis, quel reproche!
Vous n'aimez homme vivant,
Et vous ne souffrez guères souvent
Qu'aucun vous approche.
Et cela vous fait voir à contre-cœur
Le retour de monsieur l'Ambassadeur.

(Recueils mss.)

Puis etant devenue grosse, Loret l'annonçoit ainsi dans la *Muse histor.* du 8 octobre 1650.

Bregis, cette agreable brune
Dont la grâce n'est pas commune
Et dont l'œil est si triomphant,
Sentant qu'elle est grosse d'enfant
Peste contre la destinée...
Non pas pour les maux et foiblesses
Qui suivent souvent les grossesses,
Mais c'est qu'en bonne verité
Cela fait tort à sa beauté;
Car la chose est un peu nouvelle
Que d'estre grosse et d'estre belle.

Et dans la lettre du 19 novembre suivant :

Clorinde, ce dit-on, postule
Pour obtenir arrest ou bulle
Qui la dispense absolument
D'obeir à ce sacrement
Qui fait qu'avec regret on couche
Quelquefois deux en une couche.
Dans d'autres vers venant de moy
J'ay dejà declaré pourquoy :
Savoir la grossesse ennemie
Qui rend la face un peu blesmie,
Les appas moins beaux et brillans
Et les yeux moins étincellans.

Mme de Bregy savoit bien à quoi elle s'exposoit; plusieurs couches de suite lui enlevèrent sa chère beauté. Dans la mazarinade de *La verité des proverbes de tous les grands de la Cour*, on lui fait dire : « Il » n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul. »

VIII. — Fin.

On a attribué au comte de Bregy certains *Memoires de M. de *** pour servir à l'histoire du* XVIIe *siècle*, Amsterdam, 1760, 3 vol. in-8. Ces mémoires sont un pastiche romanesque composé vers le temps où ils parurent et que Petitot a eu le tort de réimprimer dans sa grande collection de *Memoires*, tom. LVIII.

La nouvelle edition des *Memoires* de Dangeau nous donne, sous la date du 29 avril 1688, le plaisant récit qu'on va lire et qui appartient aux notes du duc de Saint-Simon :

« Estoublon etoit de condition et provençal, un fort honnête homme, » mais plaisant au dernier point, et un grand homme noir, olivâtre, » qui ne rioit jamais, avec je ne sais quel air niais et naturel dont il

» attrapoit les nouveaux venus. Une fois, passant devant la chambre » de Mme de Bregis qui donnoit sur une galerie, à Saint-Germain, il » en trouva la porte entr'ouverte et la vit sur son lit, le derrière à » l'air, et une seringue appuyée au lit. Il se glisse doucement, insinue » le lavement, remet la seringue et se retire. La femme de chambre, » qui etoit allée dans la garde-robe chercher je ne sçay quoy, revient et » propose à sa maîtresse de se remettre en posture ; elle demande ce » qu'elle veut dire et ajoute enfin qu'elle rêve apparemment. Grande » cacophonie entre elles. Enfin la femme de chambre regarde à la se- » ringue et la trouve vuide, et proteste tant et si bien qu'elle n'y a » pas touché, que la Bregis croit que c'est le diable qui lui a donné son » lavement. C'etoit une antique beauté et un esprit, grande intrigante, » et à qui, de la Regence et de la jeunesse du Roy et de Monsieur, il » etoit resté une grande familiarité avec eux et avec la Reyne-mère. » Dès qu'elle parut chez elle, voicy le Roy et Monsieur à luy parler de » lavement ; et, elle, etonnée et furieuse tout ce qu'on peut l'être, » apprit la dernière de la Cour ce qu'elle devoit à Estoublon. » (Tom. II, p. 134.)

Les *Œuvres galantes de Mme la comtesse de B.....* ont eté imprimées pour le moins quatre fois. La première en 1666, à Leyde, A. Duval, in-8°, vendue à Paris chez Jean Ribou ; la seconde et la troisième en 1668, à Leyde, A. Duval et Jean Sambix ; la quatrième, dans le tom. IV, p. 50 à 155, du *Recueil des pièces galantes en prose et en vers de Mme la comtesse de la Suze, et de M. Pelisson.* Trevoux, 1741 ou 1748.

Toutes ces editions semblent l'exacte reproduction l'une de l'autre. Elles commencent par le portrait de l'auteur fait par elle-même de main de maître, sauf une complaisance trop apparente pour l'original. Les lettres et les pièces de vers qui composent ce petit volume sont assez bien tournées, mais sans relief. Un seul billet mérite d'être cité, parce qu'il fera assez bien comprendre l'orgueil singulier de cette femme d'ailleurs aimable, sage et spirituelle. C'est la réponse à une déclaration d'amour faite par un malade dont Mme de Bregy avoit demandé des nouvelles :

« Je pensois que c'estoit avoir assez fait pour vous de souffrir vos » maux tant qu'ils ont durez ; mais c'est trop d'avoir encore à pâtir » de la gayeté que vous donne le retour de vostre santé, qui vous fait » escrire des choses que vous n'oseriez avoir pensé qu'à cent lieues de » distance. Et quand la personne dont vous parlez seroit aussy belle » que vous vous la representez, qui vous a dit qu'elle en laissast la con- » templation libre ? Pour moy qui la connois fort bien, je vous repons » qu'elle ne veut estre regardée que par des yeux qui ne s'entretien- » nent jamais avec le cœur de ce qu'ils auroient veû d'aimable : elle se » paye par ses mains de ce qui luy pourroit estre deu, et se rend par

» l'amour propre ce qu'elle ne cherche point à recevoir d'ailleurs.
» Voylà ce qu'est une Dame qui, ayant ouvert vostre lettre avec joye
» et n'y croyant trouver que des nouvelles de vostre santé, y trouve
» des choses pour lesquelles un homme qui se porte bien seroit con-
» damné à mort, et un malade au bannissement, jusqu'à ce qu'il soit
» devenu moins galant ou plus discret. »

Mme de Bregy est *Belarmis*, dans le *Dictionnaire des Précieuses*, de Somaize. Je vais ici reproduire une lettre qu'elle ecrivoit à Mme de Sablé, et qui vient encore à l'appui de l'historiette de la Marquise. Mme de Bregy, tout bel esprit, toute poète qu'elle etoit, ne prenoit aucun souci de l'orthographe comme on va voir, (je n'ajoute que les accens et la ponctuation); et cela n'empêchoit pas assurément qu'elle ne fût une des femmes distinguées de son temps.

« Se jeudi 19 septembre 1675.

« Come je vous dis le peu que je say, seulement par esprit de defe-
» rance, car je croi que vous savés bien mieus les nouvelle que moy,
» voila l'avan propos qui me lavera devant vous du ridiculle de faire
» la mieus informé de nous deux : après sela, je vous diré que je viens
» d'aprendre que samedi, Monsieur, Madame et les poupons reviene à
» Paris, et que pour aujourduy la Rayne et Mme de Toscane vont a
» Saint-Clou don la naturelle bauté sera reausé de toute les musique
» possible et d'un repas manifique don je quiterois tous les gous pour
» une ecuele non pas de nantille, mes pour une de vostre potage ; rien
» n'etan si delisieus que d'an manger an vous ecoutan parler. »

(*Bib. Imp.* Portef. Valant, tom. v.)

Les *Flecelles* ou *Flesselles* etoient originaires d'Amiens. La branche collatérale du marquis de Bregis a subsisté jusqu'à la Révolution et subsiste peut-etre encore. Le malheureux Flesselles, prévôt des marchands, une des premières victimes des fureurs populaires, en 1789, etoit de cette famille.

CCCXVI. — CCCXVII.

CERISANTE

ET MARIGNY, *par accident.*

(*Marc Duncan sieur de Cerisante, né vers* 1600, *mort en février* 1648.)

Mort en 1640. (*Voy.* t. II, p. 134.)

Cerisante se nommoit Duncan, et estoit filz d'un Escossois huguenot*, qui estoit medecin et principal du college de Saumur; c'est celuy qui disoit qu'un medecin estoit *animal incombustibile propter religionem.* Ce garçon avoit de l'esprit et faisoit des vers latins aussy bien que personne, mais il avoit une vanité enragée. Il fit dessein de suivre la profession de son pere, et fut receû docteur en medecine à Montpellier. Au retour, on le donna pour precepteur et gouverneur tout ensemble au feu marquis de Faure, filz de M. du Vigean*. Ce fut ce qui le perdit; car, à l'Academie, il se mit à faire les exercices comme son pupille*, et enfin il jetta le froc aux orties. Le Marquis, en changeant de religion, achetta le regiment de Navarre et donna à Cerisante (ce fut en prenant les armes qu'il prit ce nom de roman) la lieutenance de la Mestre-de-camp*. Le marquis de

François Poussart, sr du Fors et du Vigean.

Mot alors synonyme d'élève. (Furet.)

La 1re compagnie d'un régiment d'infanterie, comme aujourd'hui les *Grenadiers.*

Faure fut tué à Arras[1], et nostre homme fut obligé de se retirer, car on le traittoit de pedant. Par malheur il estoit devenû amoureux de Mlle de Faure, depuis Mme de Pons et aujourd'huy Mme la duchesse de Richelieu ; et, comme la demoiselle n'estoit pas si persuadée du merite du Cavalier que le Cavalier en estoit persuadé luy-mesme, par desespoir il resolut d'aller voir si la Fortune luy seroit plus favorable chez les Ottomans que chez les François*; mais il en revint sur des lettres de Mme du Vigean* qui, par le moyen de Mme d'Aiguillon, luy vouloit procurer quelque avancement. En effect, on luy voulut donner un vaisseau ; il mesprisa cela.

1641. Cela rectifie le *Menagiana*, t. II, p. 292.

Anne de Neubourg.

Au retour, et ayant touché trois ou quatre mille francs que M. du Vigean luy devoit, il s'en alla en Suede. M. Grotius, ambassadeur de Suede en France*, luy donna une lettre de recommandation au chancellier Oxenstiern*, mais peu pressante. Chapelain, que Cerisante connoissoit, s'avisa que M. de Longueville avoit à faire response au mareschal Horn*, qui l'avoit remercié par une lettre de ses civilitez, et luy parla de Cerisante pour porter sa lettre, et le pria de le luy recommander. Le Mareschal receût Cerisante à bras ouverts, le retint chez luy quelques jours, puis le presenta au Chancellier, son beau-pere qui, tout-puissant en ce temps-là, car la Reyne estoit encore mineure, luy fit donner un regiment de cavalerie en Allemagne ; mais s'estant

De 1637 à 1645 ; mort 28 août 1645.

Alexandre d'Oxenstiern, né en 1583, mort en 1654.

Gustave comte de Horn, mareschal de Suède, mort en 1657.

[1] Il avoit bien du cœur et bien de l'esprit.

trouvé qu'on vouloit envoyer ambassadeur en France un homme qui y est venû depuis en 1648, le Chancellier, qui le haïssoit, l'empescha, et dit qu'un gentilhomme suffiroit. Il jetta les yeux sur Cerisante[1], et l'envoya icy resident, pour agir conjointement avec Grotius que le Chancellier vouloit debusquer. En effect, Grotius demanda bientost son congé, et Ceririsante demeura. Chapelain le recommanda à Lyonne *: il estoit payé de neuf mille livres qu'on luy donnoit sur l'argent que le Roy fournissoit aux Suedois, et le prenoit mesme par avance[2].

Hugues de Lyonne, secretaire d'Etat, mort en 1671.

Le feu Roy mourut en ce temps-là; on luy demande à luy, qui ne parloit que de Mme d'Aiguillon, qui seroit le premier ministre? Il dit que ce seroit apparemment le cardinal Mazarin. Cela s'estant trouvé vray, ils le prirent pour un plus habile homme qu'il n'estoit.

Voylà nostre homme bien aise; il se met en equipage; il avoit quatre chevaux, un carrosse bien ar-

[1] *Mots biffés :* qui se faisoit tout blanc de son espée.

[2] (*Alinéa biffé.*) Là il fit paroistre son esprit par un poëme à la loüange du feu Roy de Suede, qu'il avoit fait à Aix, où il vit en passant l'espée de ce prince dans le cabinet d'un curieux, et acquit de la reputation par la facilité qu'il avoit à parler latin. Mais ce qui luy servit le plus, ce fut qu'à la mort du feu Roy, comme on ne sçavoit qui seroit ministre et qu'on lui en eust demandé son sentiment, il dit qu'il croyoit que ce seroit le cardinal Mazarin. C'estoit pourtant M. de Beauvais; mais avant que les lettres arrivassent, le regne de M. de Beauvais estoit finy. Cela fit estimer Cerisante, et le chancellier Oxenstiern ayant dessein de desbusquer M. Grotius, qui estoit ambassadeur de France, il crut que cet homme-cy, qui se faisoit tout blanc de son espée et qui connoissoit tout le monde à la cour de France, seroit fort propre pour cela. Il le fit donc conseiller d'Estat (ou de cour, qu'ils appellent conseiller aulique), et l'envoya resident en France.

morié, et trois laquais. Il prend un secretaire et se fait porter à Charenton un carreau de velours avec de l'or. Il appelloit ce jour-là le jour de son triomphe. Partout il affectoit d'avoir un fautueil, jusques là que des dames firent, par malice, cloüer tous les fautueils de leur chambre, afin qu'il n'en pust prendre un, car il en alloit prendre luy-mesme en un besoing, et c'estoit chez M. du Vigean qu'il tenoit le plus sa gravité.

Une fois à l'hostel de Rambouillet, M. Chapelain, qui y soupoit avec Voiture et Arnault, s'y fit mener par Cerisante qu'on y retint aussy, et en causant avec ces messieurs, durant que Cerisante estoit allé parler à quelqu'un, comme il vit que les autres s'en mocquoient, il leur dit : « Voyez-vous, c'est un estrange » perroquet, ne vous y joüez point. » Ils se mirent à rire, et tout le soir, dez que Chapelain disoit quelque chose, ils luy disoient sans cesse : « Ah ! pour cela, » vous estes un estrange perroquet ; » et se mocquerent de Cerisante en la personne de son amy. Quand il fallut se retirer, Cerisante le remena, et comme Chapelain est fort ceremonieux, et qu'il ne vouloit pas que l'autre passast le coin de la rüe, Cerisante luy dit : « Mais, vrayment, je diray donc comme les » autres que vous estes un estrange perroquet. » Chapelain se mit à rire[1], et le conta le lendemain à Mme de Rambouillet.

En ce temps-là Bertault *l'Incommode* * revint de Suede, et raporta que Marigny estoit fort bien avec

Histor. t. IV. p. 128.

[1] *Mots biffés :* De voir que ce pauvre garçon avoit esté berné.

la reyne de Suede. Par malice, un jour que Cerisante estoit avec elle*, elle envoya chercher Bertault et luy fit conter cela en sa presence. Cerisante, qui estoit assez fou pour avoir quelque dessein de plaire à la Reyne, à mesure que l'autre contoit les progrez de Marigny, se desferroit, et ne sçavoit ce qu'il vouloit dire. En effect, Marigny y estoit assez bien pour avoir esté prié par le comte Magnus de la Gardie de le tenir bien dans l'esprit de la Reyne, pendant le voyage qu'il venoit faire icy. Marigny, qui a tousjours esté un fou, frondoit tout haut contre le chancellier Oxenstiern.

Avec Mme de Rambouillet.

D'un homme en possession d'un office à Nevers

Ce Marigny estoit filz d'un officier* de Nevers appellé Charpentier. Connoissant la princesse Marie, il alla à Mantoüe, où il ne trouva rien à faire; de là il passa à Rome, où je l'ay veû miserable. De retour icy, il trouva moyen d'estre secretaire de M. Servien, qui s'en alloit à Monster; mais il le quitta en Hollande, à cause de quelque desmeslé, et s'en alla en Suede. Il est bien fait, il parle facilement, sçait fort bien l'espagnol et l'italien, fait des vers passablement, et n'ignore pas un des bons contes qui se font en toutes les trois langues: pour du jugement, il n'en a point; mais la Reyne, à qui il avoit à faire, a bien fait voir qu'on n'avoit point besoing de jugement pour réussir auprès d'elle. Cerisante, jaloux de Marigny, despesche un de ses freres, nommé Montfort[1], pour

[1] Ce garçon, pour avoir fait quelque insolence dans une desbausche, fut battu par le comte Jacques de la Gardie, cadet du comte Magnus, et à tel point qu'il en mourut de regret.

tascher de le destruire. Montfort en dit du mal ; Marigny se defend ; et, comme il avoit eu avis de toutes les folies de Cerisante, il en fit des contes à la Reyne, et le rendit ridicule. Enfin Marigny fit tant de sottises qu'on le vouloit assassiner : il se defendit ; la Reyne prit son party, mais avec tout cela on luy conseilla de se retirer. On parlera de luy dans la Fronderie.

Voicy les folies que Cerisante avoit faittes à Paris. Il devint amoureux, à Charenton, d'une belle fille nommée Lolo[1] : il songea à l'espouser, et fit consulter, disoit-on, si on pouvoit assigner un doüaire sur les bienfaits qu'on esperoit recevoir ; car il avoit de grandes pretentions sur l'ambassade de Suede en France, et disoit à tout bout de champ qu'un tabouret sieroit bien à cette fille. On la maria quelque temps après. Quand il sceût que l'affaire estoit conclüe, par galanterie il se fit son epitaphe à luy-mesme. Il s'en fust fort bien passé, car c'estoient des vers françois pitoyables. Pour se mocquer de luy, Sablière-Rambouillet, comme on l'a sceû depuis, fit imprimer un billet d'enterrement que voicy :

« Vous estes prié d'assister à l'enterrement de mes-
» sire Marc Duncan, seigneur de Cerisante, conseiller
» d'Estat de la couronne de Suede, resident et pre-
» tendant à l'ambassade en France. »

On porta un de ces billets en une maison où il estoit ; il s'emporta, et dit mille extravagances. Cela

[1] Voyez plus bas*.

Histor. de Mme de Gondran.

ne servit qu'à rendre la chose plus plaisante. Il alla voir la belle deux ou trois jours après qu'elle eut esté mariée ; elle estoit encore chez son pere ; il luy voulut dire quelque chose tout bas : le mary ne le trouva pas bon, ils se querellerent. Le mary le menaça de le jetter par la fenestre : Cerisante luy respondit que, sans le respect de Madame, il luy donneroit cent coups d'esperon, et se retire après avoir dit adieu pour jamais à cette belle.

Qui avoit affermé la taxe proportionnelle mise sur le bien des gens aisez ; comme aujourd'hui les financiers, premiers adjudicataires d'un emprunt.

Il jetta les yeux sur une autre jolie huguenotte, fille de la Ralliere, qui a fait le party des Aisez * et bien d'autres. A cause de luy et de Catelan, autrefois huguenot, on appella la maltotte *de la Theologie de Charenton.* Il l'envoya demander en mariage et dit à celuy qu'il chargea de cette belle commission : « Je » pense que le bourgeois sera bien ayse[1]. » Il en fut si ayse, qu'il respondit que sa fille n'avoit que douze ans, et que quand elle en auroit vingt, il penseroit à la marier. Cependant un an après, il la maria avec le comte de Saint-Aignan, filz du marquis de Clermont-Gallerande, de la maison d'Amboise.

Mais voicy la plus grande folie de toutes. Un jour qu'il estoit au Cours avec Mme de Bezançon et sa fille, dans un embarras, Gerzé, qui estoit à la portiere du carrosse de M. de Candalle qui estoit au fond, dit au cocher de Mme de Bezançon : « Hé ! mon amy, » recule un pas ; si tu sçavois ce que tu nous ostes et

[1] *Mots biffés :* Mais il avoit affaire à un homme qui se croyoit aussy noble que le Roy.

» le peu que tu nous donnes, tu me ferois cette » grace. » Ce carrosse l'empeschoit de voir quelque belle. Mlle de Bezançon s'offensa de cela, et dit en se tournant vers Cerisante : « Vrayment, ces princes » chimeriques s'en font un peu bien accroire. » Cerisante pensa avoir trouvé une belle occasion de se signaler. Il envoya le lendemain de bonne heure son frere, nommé Sainte-Helene, faire un appel à M. de Candalle. Par bonheur pour ce frere, M. d'Espernon n'en sceût rien, car je croy qu'il eust mal passé son temps*. M. de Candalle dormoit encore : on ne voulut point l'esveiller. Ce garçon attendit si longtemps qu'on se douta de quelque chose; toutefois on le fit parler enfin. M. de Candalle, qui ne s'estoit jamais battu, et qui n'avoit point encore esté à l'armée, crut que ce seroit mal enfourner que de refuser un appel; il luy donna donc rendez-vous derrière les Minimes de la Place Royale. Cependant, cela s'esvente; M. de Candalle alla pourtant au lieu de l'assignation; mais Cerisante fut en grand peine, et il fallut que le Cardinal le prist en sa protection; car on craignoit d'offenser les Suedois. Si feu M. d'Espernon eust vescû, il ne s'en seroit pas sauvé, et les Simons* eussent eu là une bonne curée. Il fut si fou que de dire, pour s'excuser, qu'il venoit des roys d'Escosse, et qu'il y en avoit de son nom[1], et il porta je ne sçay quels vieux parchemins à M. de

Cette phrase est je crois une distraction redressée un peu plus bas.

Les donneurs d'etrivières du duc d'Espernon. *Voy.* t. II, p. 317.)

[1] Duncanus; il y en a, mais je croy que c'est comme un nom de baptesme.

Lyonne, par lesquels il pretendoit prouver sa noblesse [1].

A propos de noblesse, avant cela, il entreprit de se faire declarer noble à la Cour des aydes, et, comme il fallut des tesmoins pour deposer comme son pere avoit vescu noblement, il fait adjourner pour tesmoins le mareschal de Chastillon, le mareschal de la Meilleraye et le marquis de Montauzier, et n'en avertit point le rapporteur, qui n'avoit point de greffier et n'estoit pas seulement en estat de les recevoir. Il fallut remettre à une autre fois. Le mareschal de Chastillon dit que, sans Cerisante, Arras n'eust pas esté pris; les deux autres, qui avoient estudié à Saumur, dirent que feu M. Duncan avoit esté visité et honoré de tous ceux qui venoient estudier à Saumur, quelques grands seigneurs qu'ils fussent. Cerisante prenoit tout cela pour argent comptant, et ne voyoit pas que l'on se mocquoit de luy.

Henry de B., duc de Verneuil, évêque de M. de 1623 à 1669.

M. de Metz * escrivit en Suede l'extravagance de cet homme, et que, sans le respect de la Reyne, on l'auroit traitté comme il le meritoit. Au bout de quelque temps, endebté par-dessus les yeux, il fut contraint * de s'en aller sans dire gare. Du present qu'on luy fit en Suede, il envoya de quoy payer ce qu'il devoit icy; et, voyant qu'il n'y avoit presque rien à faire, de là il alla en Pologne, où quelques gentilshommes qu'il avoit connus dans ses voyages luy firent salüer la Reyne : il n'y trouva point d'employ;

En 1646.

[1] Depuis peu, Sainte-Helene n'a pu se faire declarer noble.

il revint à Paris, où il fut quelques jours *incognito*, de peur de ses creanciers ; après il alla à Venise. Là, le marquis de Clermont-Gallerande*, aisné de Saint-Aignan dont nous avons parlé ci-dessus, qui estoit au service de la Republique, luy conseilla de se faire Turc. Nostre homme luy confessa que sans la circoncision cela seroit desjà fait, mais qu'un viel renegat luy avoit dit que c'estoient de trop grandes douleurs.

Henry de Cl., marquis de Gall., nouvellement catholique.

Il alla donc à Rome, où il se fit catholique : le Pape luy donna pour cela six cens livres de pension. Il estoit sur le point de se faire prestre ; mais M. de Guise allant à Naples, il luy fut donné par les ministres de France, M. de Saint-Nicolas-Arnault en estoit un, pour tenir les chiffres* auprès de M. de Guise [1], car il disoit naïfvement qu'il avoit bien voulu laisser le premier lieu à ce prince, et juroit qu'il ne quitteroit pas ses pretentions pour la fortune du mareschal de Gassion [2].

La partie secrète des Lettres.

M. de Guise ne trouva pas bon qu'il donnast avis de tout à la Cour, comme il faisoit, et le fit mettre en prison [3]. Il en sortit pourtant au bout de quelques

[1] *Mots biffés :* Il le suivit et disoit qu'il eust esté sans doute connestable du royaume de M. de Guise, car...

[2] Il assembla, de son chef, le conseil chez Gennaro Annese*, en qualité d'ambassadeur de France, et fit demander la charge de mestre-de-camp-general. Il fit mettre un jour un carreau avec de l'or à l'eglise, comme ambassadeur. M. de Guise, devant tout le monde, le menaça des Petites-Maisons.

Généralissime des Napolitains.

[3] Ce fut Modene* qui, voyant qu'il les traversoit, le fit arrester comme un homme suspect. Il y avoit trois sepmaines qu'il estoit en prison, quand un valet adroit qu'il avoit prit son temps de se jetter

Esprit Raimond de Mormoiron, comte de M., mort en 1673, auteur de Mémoires sur la guerre de Naples.

mois ; Gennaro Annese, avec lequel il avoit quelque intrigue, le fit sortir.

Après l'attaque des postes des Espagnols, M. de Guise, voyant que le colonel qui commandoit à cette attaque avoit esté tué, dit à Cerisante, qui estoit auprès de luy : « Il n'y a plus personne là pour comman- » der. » Cerisante pour cela ne s'offrit point, de peur que M. de Guise ne dist qu'il s'estoit fait de feste ; ainsy le Duc fut contraint de luy dire qu'il le prioit d'y aller. Il y fut, et receût un coup de mousquet dans le talon ; il mourut au bout de douze jours*. Il escrivoit à M. Chapelain, ne croyant pas estre blessé dangereusement, « qu'au moins s'il mouroit, il mour- » roit comme Achille[1]. »

28 ou 29 fevr. 1648.

On dit que Modene fut cause de cela, et qu'il ne donna pas comme il en avoit ordre ; de sorte que tout fondit sur nostre aventurier. Il fit un testament par lequel il ordonna qu'on l'enterrast à la *Madonna del Carmine*, et fit une inscription latine pour mettre sur son tombeau, qui disoit qu'il s'estoit devoüé pour la liberté du peuple de Naples. Il donnoit à son hoste quelque peu d'argent qui luy restoit, avec son equipage qui estoit assez mediocre, et après il adjoustoit :

aux piez de M. de Guise, devant le peuple, et fit si bien que son maistre sortit. Il eut ensuitte quelque commandement vers Salerne, enfin il revint à Naples.

[1] M. de Guise dit qu'il fut blessé en mettant chausses bas, et que ce fut à la jambe. Luy pour se comparer en quelque chose escrivoit que c'estoit au talon. La verité est que ce fut au gros orteil, et qu'il escrivoit à M. Chapelain qu'il eust mieux aimé que c'eust esté au talon, pour mourir de la mort d'Achille.

« Quant à mes autres biens, villes, forteresses, chas-
» teaux, seigneuries, terres, et tous autres lieux, de
» quelque tiltre qu'ils soient tiltrez, mes heritiers les
» partageront selon la coustume des lieux où ils sont
» situez. » Ce testament a esté apporté icy, et je le sçay d'homme qui l'a veû [1].

[1] Cet homme-là a tort; car moy j'ay eu curiosité à Saumur de lire ce testament; il y a dans le style du notaire, qui le prenoit pour un grand seigneur, quelques termes de chasteaux et seigneuries; mais où il parle, luy, il n'y en a pas un mot. Son frere Sainte-Helene, qui m'a monstré ce testament, pretend qu'en 1641, qu'il fut à Constantinople, il y alla par ordre du cardinal de Richelieu. Il se peut faire qu'y voulant aller il se fit donner quelque patente par la faveur de Mme du Vigean auprès de Mme d'Aiguillon.

COMMENTAIRE.

I. — P. 434, lig. 5.

Cerisante... estoit fils d'un Escossois huguenot, qui estoit medecin...

C'étoit un célèbre médecin de Saumur, qui fit parler beaucoup de lui comme auteur d'une *Relation de la possession des filles de Loudun*, dans laquelle il avoit pris le parti du bon sens et de la bonne foi. (Voy. *Le véritable père Josef*, 1704, p. 397, et Bayle, *Dictionnaire*, au mot *Cerisante*.)

II. — P. 434, lig. 9.

Ce garçon avoit de l'esprit et faisoit des vers latins aussy bien que personne.

La Monnoye a réimprimé dans le *Menagiana* les deux seules odes qui semblent rester de Cerisante. Elles sont charmantes, adressées, l'une à Balzac sur la mort du marquis du Fors, l'autre à Voiture sur les ennuis de la vie de Stockholm. Voiture, dans sa réponse, le 15 décembre 1640, le félicite d'avoir pu décrire en vers latins l'huile

de jasmin, les gants de Frangipane et les rubans d'Angleterre. C'est au début de l'ode :

Amice, nil me, sicut antea, juvat
Pulvere vel cyprio
Comam nitentem pectere;
Vel quas Britannus texuit subtiliter
Mille modis varias
Jactare ventis ænias;
Vel quam perunxit Frangipanes ipsemet
Pelle, manum gracilem
Coram puellis promere;
Vel delibuto roribus jasminis
Tergere linteolo
Nares, licet non humidas :
Hæc me beatum detinebant omnia,
Cum leviter furerem
Jam Corcyrilla, jam Chloe;
Nunc militaris me cupido gloriæ
Ingeniumque ferox
Acerbus et mentis dolor
Traxere mundi sub latus, etc., etc.

Sur cela, Voiture lui dit avec un peu de malice : « A moy qui n'entens guères bien le latin, expliquez-moy je vous supplie, ce que veut » dire ce *mentis et acerbus dolor*. Je vous jure que cela me met en » peine. » Cerisante prétendoit faire allusion sans doute à sa malheureuse passion pour Mlle du Vigean.

III. — P. 435, lig. 2.

Par malheur il estoit devenû amoureux de mademoiselle de Faure...

Anne Poussart, fille de François Poussart sieur de Fors et du Vigean, et d'Anne de Neubourg dame d'honneur de la Reine et puis de madame la Dauphine. C'est la sœur de Marthe Poussart du Vigean, d'abord aimée du prince de Condé, puis carmélite. Anne épousa en premières noces François Alexandre d'Albret, sire de Pons, comte de Marennes, et en secondes noces Armand Jean du Plessis, duc de Richelieu. En 1649, comme veuve d'un Albret vrai ou prétendu, légitime ou bâtard, elle avoit obtenu le tabouret chez la Reine, grâce aux instances du prince de Condé et de Mme de Longueville. Mais les hauts cris jetés par le corps de la Noblesse obligèrent la Reine à lui retirer cet honneur insigne. Cela devint l'occasion de plusieurs Mazarinades burlesques. « Cette dame, » dit Mme de Motteville, « etoit assez aimable, » civile et honnête en son procedé. Elle n'etoit nullement belle, mais » elle avoit la taille fort jolie et la gorge belle... Elle etoit fine, et » ambitieuse autant qu'elle etoit adulatrice. » (*Mém.*, t. III, p. 191.)

IV. — P. 438, lig. 26.

Cerisante despesche un de ses freres nommé Montfort...

Ce Montfort mourut au mois de janvier 1646, comme on voit par une lettre de Chanut à Cerisante, datée du 13 de ce mois. « Je l'ay, » dit-il, « envoyé visiter, n'osant sortir jusqu'après nos audiences, et il me » fit l'honneur de me faire dire que la satisfaction qu'il avoit de mon » arrivée contribueroit au recouvrement de sa santé. Il a plu à Dieu » d'en ordonner autrement... »

Et dans une autre lettre : « M. de Montfort mourut à Stockholm. » Les obseques eurent lieu le 19 janvier 1646 ; la Reyne y envoya deux » compagnies de ses gardes; toute la Cour s'y trouva; M. Chanut y » assista entre le mareschal Horn et le senateur Soop. » (*Lettres de M. Chanut pendant sa residence en Suede*, parmi les manuscrits du fonds de Harlay.)

V. — P. 439, lig. 6.

On luy conseilla (à Marigny) *de se retirer. On partera de luy dans la Fronderie.*

C'est-à-dire dans les *Memoires de la Régence.*

Chanut raconte ce départ de Marigny, dans sa lettre à M. de Lyonne du 17 février 1646. « M. de Marigny, en partant, a receu de la Reyne » de bonnes paroles, une chaisne d'or de 400 ducats et 1200 richdal- » lers. Elle lui a permis de s'en retourner avec facilité... Il a pris une » si bonne confiance en ma simplicité qu'il m'a prié de faire sçavoir » à S. Eminence le credit avec lequel il sortoit de cette cour, afin que, » s'il se trouve occasion d'affaires qu'on ne me veuille pas commettre, » il soit envoyé exprès pour les traitter... Voyez, Monsieur, si je ne » luy suis pas bien fidele de le vous mander aussy bonnement! »

Chanut justifie aussi les allégations incomplètes de des Réaux. Un français, nommé Beaulieu, avoit ecrit à Cerisante une relation satirique contre Marigny, dans laquelle il traitoit celui-ci de fripon, de drôle, et disoit qu'il avoit ensorcelé la reine de Suède. Montfort avoit rapporté de France cette pièce, qui fut retrouvée chez lui quand il mourut, et Marigny en eut une copie qu'il fit parvenir à Christine. Cela causa un grand scandale; Beaulieu fut obligé de s'éloigner; Marigny devenu bientôt l'objet des rancunes, des soupçons et des jalousies, vit qu'il falloit aussi déguerpir, et peut-être la révocation de la résidence de Cerisante doit-elle être attribuée à cet incident.

Revenu en France deux ans avant la Fronde, Marigny plut d'abord au prince de Conty et à la duchesse de Longueville, qu'il suivit à

Bordeaux. Mais bientôt sa langue libre et caustique le rendit suspect, et le fit haïr de Sarrazin, le favori en titre du Prince. Marigny fut accusé d'avoir eu quelque part aux placards injurieux affichés dans Bordeaux en 1652 contre le frère et la sœur; il retourna donc en hâte à Paris, où Monsieur le Prince s'arrangea mieux que son frère de sa verve satirique et de sa franchise imperturbable. Durant ce temps de parfaite familiarité avec le prince de Condé, Marigny entretint avec Lenet, qui etoit à Bordeaux, un commerce de lettres que nous avons conservées, et qui sont d'un intérêt extraordinaire. Je viens, comme j'ai dit plus haut, de les publier dans un précieux Recueil périodique. (*Cabinet Historique*, années 1855 et 1856; 2e, 3e, 4e et suivantes livraisons.)

Encore un mot sur Marigny. Durant sa faveur près de Monsieur le Prince, celui-ci l'envoya en Allemagne; à Osnabruck il tomba dangereusement malade. L'evêque luthérien le voyant en cet etat, lui demanda si ce ne seroit pas un surcroît de douleur pour lui, en cas de mort, de penser qu'il seroit enterré avec des luthériens. « Il ne faudra, » Monseigneur, » répliqua Marigny, « que creuser la terre deux ou » trois pieds plus bas, et je seray avec des catholiques. » (Lettres de Boursault, 1709, t. II, p. 170.)

VI. — P. 440, lig. 12.

A cause de luy et de Catelan, autrefois huguenot...

Le nom de la Rallière, fameux partisan qui fut entraîné dans la ruine de Fouquet, devoit être Gaudin, puisque le Laboureur nous apprend que Georges Clermont Galerande comte de Saint-Aignan, du Maine, celui qui défendit le Mans en 1652 contre les Frondeurs, avoit epousé N. Gaudin, fille de N., sieur de la Ralliere. (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 488.)

Pour Catelan il en sera plusieurs fois parlé. Le *Catalogue des Partisans*, mazarinade de 1649, dit de lui : « Catelan cette maudite » engeance, est venu des montagnes de Dauphiné; lequel, après avoir » esté laquais en cette ville, fut marié par Cornüel à la sœur d'une » nommée la Petit, sa bonne amie, à présent femme d'un nommé » Navarret; pour faciliter lequel mariage dudit Catelan, Cornüel » donna audit Catelan tous les offices de Sergent vacans jusques alors : » et ensuite, ledit Catelan s'est avancé dans la maltote, sous feu » Bullion et Tubeuf, et entr'autres traitez a fait celui des retranche- » mens de gages, droits et revenus de tous les officiers de France, » dont il a fait recette sous le nom du nommé Moyset qui est son » nepveu et s'appelle Catelan comme luy; mais il luy a fait prendre

» le nom de Moyset, pensant le mettre à couvert de ses voleries et » exactions. » (P. 8.)

VII. — P. 441, lig. 7.

Il envoya le lendemain son frere, nommé Sainte-Helene...

Sainte-Helene que des Réaux citera plus bas, survécut longtemps à son frère, quitta la France par suite de la révocation de l'edit de Nantes et mourut en Angleterre en 1697. C'est lui qui fournit à Bayle les mémoires intéressés dont celui-ci fit usage pour rétablir la réputation de Cerisante. On y voit que Cerisante fit appeler le duc de Candale pour soutenir les intérêts (non de Mlle de Besançon, mais) de la belle Mlle de Pons, à qui le duc de Candale fit affront en plein cours, comme elle etoit à la portière d'un carrosse avec le sieur de Cerisante. (Voy. *Dict.* de Bayle.)

VIII. — P. 442, lig. 21.

Au bout de quelque temps... il fut contraint de s'en aller sans dire gare...

Il se rendit en Suède, et Chanut raconte comment il y fut reçu. Les deux ministres influens, Oxenstiern et le comte de la Gardie, se défioient egalement de lui. Ils décidèrent la Reine à le remercier de ses services, et si on lui proposa de lui réserver le titre de résident, ce fut à condition d'accompagner en France le comte Magnus. (*Lettre* du 7 juillet 1646.)

Ensuite, lit-on dans le *Menagiana* : « Cerisante passa en Italie à » dessein d'estre pape, n'ayant pu estre grand visir à Constantinople. » (Tom. II, p. 293.)

IX. — P. 443, note 2.

Cette note fut ecrite apparemment après la publication des *Mémoires du duc de Guise*, dans lesquels l'histoire de Cerisante est parfaitement racontée. (P. 177 à 181.) « Il s'en fallut peu, » y lit-on, « qu'il ne persuadât à ceux qui l'ecoutoient qu'il etoit aussi grand » capitaine que les marquis de Spinola et prince d'Orange, et conclut » en soustenant effrontément qu'il estoit ambassadeur de France... et » avoit la charge de mestre de camp general... Je le connoissois de » trop peu de naissance, de merite et d'experience pour luy donner ce » poste... C'estoit un homme de cœur, mais d'une vanité chimerique : » Un embarras qu'il avoit eu assez mal à propos au commencement de

» la Regence avec M. de Candale l'obligea à quitter le royaume ; il se » retira en Suede où la reine Christine, faisant cas des gens d'esprit, » eut quelque bonté pour luy à cause des beaux vers latins qu'il faisoit, » en quoy peu de gens de ce siecle l'egaloient... » etc.

X. — P. 445, note.

Cette note réduit de beaucoup notre historiette. Le duc de Guise, au lieu de justifier un homme qui s'etoit fait tuer pour lui, contribua beaucoup à rendre la mémoire de Cerisante plus ridicule qu'elle n'etoit. « M. de Guise, » dit le *Menagiana,* « etant de retour en France, a ra- » conté plusieurs fois que M. de Cerisante avoit fait avant que de mourir » un magnifique testament ; qu'il laissoit à son frère aîné ses terres et » ses pierreries, à un autre parent, son argent comptant et ses meu- » bles, et deux cent mille livres en legs pieux. » M. de Guise mentoit probablement ; mais quoy qu'il en soit, notre historiette, tempérée par les notes postérieures (qui justifient si bien des efforts de des Réaux pour arriver à la vérité), semble plus sincère et plus exacte que les articles de Moreri et de Bayle, les assertions du duc de Guise et du *Menagiana.* « Il y a, » dit Bayle, « une chose que je trouve assez singuliere : » c'est que M. Duncan de Saumur, ses trois fils et le fils unique de » M. de Sainte-Helene sont morts et enterrés en cinq royaumes diffe- » rens. M. Duncan est mort en France ; Cerisante à Naples ; Montfort » à Stockholm ; Sainte-Helene à Londres et son fils en Irlande. »

CCCXVIII. — CCCXX.

MADAME DE GONDRAN.

SEVIGNY ET SA FEMME.

(*Charlotte Bigot, fille de Nicolas Bigot sieur de la Honville, mariée à Thomas Galant sieur de Frierges de Gondran, mort en* 1653.)

Cette belle fille, cette Lolo dont nous avons dit que Cerisante devint amoureux, est celle qu'on appella depuis Mme de Gondran. Elle est fille d'un M. Bigot de la Honville, controlleur-general des Gabelles. La famille des Bigots est une assez bonne famille; mais il n'y a point de gens au monde qui s'estiment plus les uns les autres que ceux-là. Le frere de cetuy-cy* avoit fait un arbre genealogique de leur famille, et escrivoit soigneusement la naissance de tous les enfans issus de Bigots ou de Bigottes; c'est pour cela que l'abbé Tallemant* appelloit cette famille *la maison d'Autriche.* Ils employent toute la matinée leurs laquais à envoyer sçavoir des nouvelles les uns des autres. La Honville, comme l'aisné de tous, est aussy le plus grimacier : la premiere chose qu'il fait quand il est levé, c'est d'aller dans la chambre de sa fille aisnée, avec laquelle il

Jacques Bigot, sr de la Rainville, conseiller d'Etat.

Francois T., abbé de Val-Chrétien, frère consanguin de des Réaux.

loge[1], pour sçavoir comment elle a passé la nuict. Il fit une fois un voyage à Bourbon avec elle et Louvigny son mary, qui estoit devenu aveugle, d'Agamy, beau-frere de Louvigny et sa femme y estoient aussy. Tout le long du chemin, cet homme venoit dire à sa fille : « Ma fille, ne vous plaist-il pas qu'on mette les » chevaux ? » La fille, bien instruitte, respondoit : « Ce qu'il vous plaira, mon papa, c'est à vous à or- » donner. » Il en falloit autant pour desjeuner, autant pour monter en carrosse, autant à la disnée et à la couchée, pour sçavoir en quelle hostellerie on iroit ; et sans d'Agamy, car pour le gendre il ne souffloit pas, je pense qu'il eust fallu retourner, dez l'entrée d'Essaune ; peut-estre mesme ne fussent-ils point partiz ; car, un jour que cet homme devoit mener chez luy, à la campagne, une de ses sœurs[2], il fallut, avant que de se quitter, resoudre à quelle heure ils partiroient le lendemain. Voylà donc le frere qui, d'un ton grave, dit à sa sœur : « Ma sœur, à quelle heure vous » plaist-il que nous partions ? — A quelle heure il » vous plaira, mon frere. — Mais, ma sœur, c'est » pour vous que je vais à la Honville. — Mais, mon » frere, c'est vous qui me menez. » Ils furent comme cela un gros quart d'heure. Moy, qui n'avois point là mon carrosse, et qui voulois que ce monsieur me menast quelque part, j'enrageois de cette ceremonie. Enfin je m'approchay, et leur dis : « Ne sçait-on pas

Suzanne Bigot, mariée à Hector Vallé, sr de Merouville, contrôleur général des guerres.

[1] *Mots biffés :* Depuis qu'il est veuf.

[2] Mme de Merouville*, la belle-sœur de feu Chenailles. Il en est parlé dans l'historiette de des Barreaux.

» bien que, pour faire huict ou neuf lieües » (car il y en avoit autant de Paris à cette maison), « il faut » partir à onze heures? » Ainsy je terminay tous leurs complimens.

Or, la Honville* est située entre le chemin de Lyon et le chemin d'Orléans, de sorte que cet homme espie tous ceux de sa connoissance qui prennent l'une ou l'autre de ces deux routes, pour les prier de loger chez luy : non pas qu'il y prenne si grand plaisir, mais par vanité ; car, quand on luy a conseillé de se deslivrer de cette servitude qui luy a cousté bon, il a respondu que ses peres en avoient usé ainsy, et qu'il ne vouloit pas degenerer. Il y mene souvent ses sœurs et leur mesgnie, et quand il est dans la cour, il descend le premier et leur fait un compliment avec autant de serieux que s'il recevoit Monsieur le Chancellier. Ce ceremonieux pourtant fit une chose que les plus libres ne feroient pas; car, quand sa sœur de Merouville maria sa fille, il luy offrit sa maison des champs. Il n'y avoit qu'une carrossée de personnes; cependant il luy laissa faire toute la despense, et ne leur donna que de l'eau, etc. Il fit la mesme chose pour ma sœur de Ruvigny*, et n'eut pas l'esprit de ne s'y pas trouver. Je m'en crevois de rire, et surtout quand il fallut se mettre à table; car, comme maistre de la maison, il vouloit estre au bas bout, et, d'autre costé, ne donnant point à manger, il voyoit bien qu'il estoit comme un estranger chez luy-mesme; et enfin on le fit mettre au milieu comme un amphibie. Un M. d'Haramburc

Hameau près d'Arpajon.

Marie T., marquise de Ruvigny.

l'attrappa bien, car il luy escrivit : « Je vais, moy » sixiesme, me marier chez vous ; je vous prie de nous » traitter familierement, et de retrancher quelque » chose de vostre ordinaire. » Effectivement il y fut.

Pierre Tallemant, sr de Boisneau, marié à Anne Bigot de la Honville.

Revenons à Lolo. J'ay connu cette personne dez sa plus tendre enfance, car mon frere aisné* a espousé sa sœur, et j'ay veû de quelle maniere elle a esté eslevée ; je n'ay jamais veû une plus aimable enfant : elle estoit belle, mais elle estoit plus agréable que belle ; un air, un enjoüement, une vivacité la plus charmante qu'on se puisse imaginer. Par malheur, sa mere luy manqua de trop bonne heure ; car, quoyque ce ne fust pas la personne la plus habile du monde, elle avoit une severité qui estoit très-utile à ses enfans, et les deux filles qu'elle a nourries n'ont fait parler d'elles en façon quelconque. L'aisnée mesme* a fort bien vescû avec son mary aveugle ; je veux croire qu'il y avoit bien autant de temperament que de vertu, car elle a bien fait voir, à la nourriture qu'elle a faitte de sa sœur Lolo, qu'elle ne voyoit guères plus clair que son mary. Elle souffrit insensiblement un si grand abord de jeunes gens et mesme de cavaliers auprès de cette jeune fille, que quelquefois j'y en ay conté jusqu'à quinze. Depuis, quand on luy a dit qu'elle avoit perdu sa sœur, elle a paru estonnée comme une personne qui n'y entendoit aucune finesse. Je disois en ce temps-là de tous ces galans de Lolo : « Voylà les plus sottes gens du » monde : ils s'amusent tous à une fille qui n'oseroit » conclure qu'elle ne soit mariée, et voylà une femme

Mme de Louvigny.

» de vingt-cinq ans, jolie et dont le mary est aveugle, » et au diable l'un qui a l'esprit de luy en conter. »

La bonne opinion qu'elle avoit de sa race est apparemment ce qui l'aveugloit, car elle et les autres de la famille sont naturellement curieux, et remarquent fort bien les defauts d'autruy. Elle et sa sœur* mirent la vanité dans la teste de cet enfant; car elles la cajolloient sans cesse, et luy disoient qu'au Cours on n'avoit regardé qu'elle. Un gros (frere) qu'elle avoit, à qui on avoit donné le nom de Chaumont*, et qu'on appelloit vulgairement le *gros Lolo*, luy disoit tous les jours qu'il n'y avoit rien de si beau que d'estre galante. Les cajolleries des estrangers sont suspectes, mais celles des proches passent pour des veritez. Ainsy cette petite fille s'en faisoit un peu bien accroire. Tous les jours ses sœurs et ses freres racontoient à tout le monde combien de gens venoient voir leur Lolo, ce qu'avoit fait cetuy-cy, ce qu'avoit fait celuy-là, et comme, en badinant, elle avoit esté enfermée avec le comte de Pas*[1] ou quelque autre; car la mode de leur famille, c'est de redire à tort et à travers tout ce que font et disent leurs jeunes gens. Elle fut cajollée par deux Rambouillet, mes cousins germains et depuis mes beaux-freres, mais l'un après l'autre. L'aisné*, par mon avis, s'en retira de bonne heure; le second, qui s'appelle Sabliere*, ne me crut pas absolument, et s'engagea plus avant que l'autre; mais ayant trouvé moyen de sçavoir de luy où il en

Mme T. de Boisneau.

Claude B., sr de Chaumont.

Mestre de camp, mort au commencement de 1653.

Pierre B., sr de Launay.

Antoine B., sr de Sabliere.

[1] Cadet de Feuquieres.

estoit avec cette fille, je luy en dis mon sentiment. Elle l'aimoit et ne songeoit qu'à l'attraper*. Il en avoit eu la petite oye*. Elle luy eust donné volontiers le reste, s'il eust eu du sens; il estoit aisé de la mitonner de façon qu'il en eust tout eu après qu'elle fust mariée, et elle le fut bientost; mais il s'alla esprendre d'une autre fille[1].

A le faire décider au mariage.

Les menues faveurs.

Gaspard Masclary fils, secrétaire du Roi en 1636.

Masclary*, secretaire du Roy, et le meilleur party qu'elle pouvoit esperer, l'eust espousée, sans sa mere qui ne voulut jamais consentir qu'il espousast une fille qui estoit si fort dans le monde.

Enfin Gondran, filz de l'advocat Galant dont il est fait si honorable mention dans les Memoires de M. de Rohan, la fit demander; c'estoit pour la seconde fois. D'abord on la luy avoit refusée, en prenant excuse sur la trop grande jeunesse de la fille. Cette fois-cy, le pere, qui, comme on a sceû depuis, n'avoit point d'argent (il avoit trop depensé à sa maison, et son filz aisné luy avoit mangé vingt mille escus), ne fut pas fasché de trouver un amoureux qui ne songeast pas autrement à avoir le mariage* avec la fille.

La dot.

Ce Gondran estoit un brutal, mais il avoit du bien, car son frere aisné estoit mort sans enfans et un autre frere* s'estoit fait pere de l'Oratoire. Une fois il joüoit au tric-trac avec Turcan[2]; ils furent en

Charles de Gondran, second général des P. de l'Oratoire; mort 7 janvier 1641.

[1] Marton de Menour.

[2] Voyez plus bas*.— A l'enterrement de son frere, il (Gondran) dit à un advocat: « Feray-je porter le poisle par des advocats, ou bien » par des gens d'honneur? »

dispute sur un coup ; Turcan lui dit qu'il faisoit bien le Roy Gontran d'Orléans ; Gondran repliqua quelque sottise, et l'autre luy donna un beau soufflet.

Par vanité, Gondran fit mettre quarante mille livres dans le contrat, au lieu de dix mille escus, et il dit à Patru qu'on luy donnoit une piece de quarante mille francs. Dans les annonces, il se fit conseiller d'Estat et point du tout advocat, quoyqu'il allast au Palais tous les jours. Son frere aisné avoit mis *monsieur maistre* *, n'osant pas mettre *messire ;* il estoit advocat advocassant : il est vray qu'il avoit un brevet de conseiller d'Estat ; je ne sçay si Gondran en avoit un. Le jour de ses nopces, il estoit en habit long : après disné on s'alla promener au bois de Vincennes ; là le mary osta sa soutane, et fut tout le jour en habit court, basty comme un cuistre et sans manteau. Le lendemain nous fusmes tous voir si la mariée estoit morte ; elle n'estoit pas morte à la vérité, mais elle ne se portoit pas tout à fait bien. Ce cheval y avoit esté si rudement qu'elle fut plus de huict jours à s'en plaindre. A la mode de la famille, elle dit tout ce qu'elle sçavoit, et dez qu'elle aperceût son gros frere, qui entra le premier dans la chambre : « Ah ! » luy dit-elle, « mon pauvre Chau- » mont, ne crains pas que je sois jamais putain. » Elle dit cent naïvetez que son pere redisoit luy-mesme comme si c'eust esté un enfant qui les eust dittes ; elle avoit pourtant dix-sept à dix-huict ans. Cette innocente croyoit que toutes les fois, cela faisoit autant de mal ; mais quand elle vit le contraire, elle se

Monsieur, comme signe d'honneur; *Maître*, comme gradué.

desdit de ce qu'elle avoit promis à son *gros Lolo.*

Le mary, d'humeur jalouse, mais qui ne vouloit pas qu'on le crust, s'imagina qu'il couvriroit bien son jeu s'il donnoit à sa femme la mesme liberté qu'elle avoit eüe : il menoit des jeunes gens desjeuner avec elle, et la faisoit salüer* à quelques-uns. Cette jeune femme, naturellement estourdie, chez des gens qui ne sçavoient point vivre, car feu Mme Galant* n'estoit qu'une happelourde, fit bien des sottises en peu de temps. Je ne m'amuseray point à mille petites choses qui luy sont arrivées, je diray seulement les principales.

Leur falsoit dire : *Je bois à vous.*

Marie de l'Orme.

Quelque temps avant que d'estre mariée, un gentilhomme de qualité de Bretagne, huguenot, nommé la Roche Giffard, jeune et bien fait de sa personne, grand parleur, grand vanteur et tout propre pour réussir auprès d'une coquette de la ville [1], s'estoit mis à la cajoller, encore qu'il fust marié ; mais sa femme estoit à la province, et il avoit esté marié de si bonne heure, qu'il en estoit desjà las. Elle* l'aimoit quand elle fut mariée, et au bout de huict jours elle avoüa à Sabliere et à un autre qu'elle ne pouvoit aimer son mary. Voyez le grand sens de la demoiselle !

Lolo.

Quand elle fut chez son mary, la Roche Giffard fit des parties de promenade, car c'estoit l'esté ; les sœurs de la belle en estoient, et le breton et elle les

[1] C'estoit un assez sot homme ; il se faschoit si un laquais disoit la Roche *Gifflard*, au lieu de la Roche Giffard. Il fut tué au combat du fauxbourg Saint-Antoine.

prenoient tous pour duppes. Voicy comment on sceût qu'il en avoit eu toute chose. Mme d'Agamy* avoit une cuisiniere catholique qui mouroit d'envie de donner sa fille à Mme de Gondran : cette fille estoit jeune et jolie, mais elle estoit catholique. On luy dit qu'il falloit que Margot, c'estoit son nom, se fist huguenotte : « Bien, » dit-elle, « il faut donc qu'elle soit » de cette *chorre*-là*, puisque vous le voulez. » La fille fait profession ; la voylà avec Mme de Gondran. Bientost après on s'aperceût chez Mme Galant que Margot avoit bien des loüys d'or et de beaux brasselets, où il y avoit quelques rubis. On l'accuse d'avoir volé ; elle se defend et dit que, si on la presse, elle dira tout. Elle va chez sa mere, et toutes deux ensemble vont trouver Mme de Louvigny à qui elles dirent que le jour du jeusne qui se celebra à Charenton pour le synode national[1], Mme de Gondran fit semblant d'estre indisposée, et que M. de la Roche Giffard la vint trouver, et que, pour se desfaire de Margot, le Cavalier avoit fait semblant d'avoir perdu une bague en entrant, et la pria de l'aller chercher ; elle chercha long-temps, et la Roche Giffard luy donna bien de l'argent pour la peine qu'elle avoit prise. Depuis, cette Margot fut chassée, se refit catholique et espousa un potier d'estaim ; car elle avoit gaigné honnestement avec sa maistresse. La Roche Giffard couchoit aussy avec elle ; elle se vantoit qu'il l'alloit voir quelquefois et qu'il luy prestoit

Sœur de Louvigny ; elle logeoit rue Montorgueil.

Peut-être : danse, *Chorea*. On trouve *chorée* dans Rabelais.

[1] En mai 1645.

son carrosse pour se promener avec ses voisines[1].

Une autre fois, Mme de Gondran fit bien pis. Un soir qu'elle avoit soupé chez son pere, qui logeoit au quartier Montmartre, on luy donna un carrosse, une fille et un homme pour l'accompagner chez elle, auprès de Saint-André. Au lieu d'y aller, elle fait passer au fauxbourg Saint-Germain, à la Ville de Brizach, dans la rüe de Seine, où logeoit le cavalier de Bretagne. Elle entre seule et monte dans sa chambre, sans que personne l'aperceust. En sortant, l'hostesse la vit et se mit à faire un bruit de diable : que, mercy Dieu ! elle ne souffriroit point qu'on menast des garces chez elle. Le galant luy dit qu'elle resvoit, et que c'estoit une femme de condition. « Voire ! » reprit-elle, « les honnestes femmes viennent bien » toutes seules trouver des hommes à onze heures du » soir dans leur chambre ! » Cela se sceût, car les valets qui l'accompagnoient n'estoient point gaignez. L'hoste et l'hostesse sont huguenots et estoient assez exacts ; c'est une honneste auberge, tout est plein de gens de la Religion là autour.

En ce temps-là Gondran alla faire un voyage à une terre qu'il avoit en Picardie ; il fit ce voyage fort à propos, car, pendant son absence, on pansa sa femme d'une vache à lait*. Elle logeoit chez son

Ou gonorrhée.

[1] Depuis, elle continüa à se divertir ; des jeunes gens de sa connoissance l'envoyerent querir en chaise ; elle vint le plus secrettement qu'elle put : or, elle estoit preste d'accoucher. Le mal la prit à table, on la remet viste dans la chaise ; elle y accoucha. Les porteurs se deschargerent de la vache et du veau dans sa boutique, et s'en allerent le plus viste qu'ils purent.

pere ; elle sentit de la cuisson, le dit à sa sœur, qui en parle au jeune Guenault, leur medecin ordinaire. Luy, qui sçavoit que le mary estoit desbausché, se douta de ce que ce pouvoit estre ; la chemise esclaircit ses doutes. Le Large la traitta et la guerit avant que le mary fust de retour. Nous la trouvions toute changée ; mais on nous disoit qu'elle avoit la fievre toutes les nuicts. Il y a toutes les apparences du monde que c'estoit un present de l'auberge *. Le galant, qui ne voyoit pas la belle autant qu'il eust bien voulû, avoit sans doute esté en lieu qui n'estoit pas seur ; c'estoit un grand estourdy. Pour le mary, il estoit amoureux, et tenoit si grand ordinaire qu'il n'avoit pas besoing d'aller ailleurs. Cela n'empescha pas que la Roche Giffard ne retournast chez la belle. On l'a veû monstrer à tout le monde les robes qu'elle faisoit faire pour les petites filles du Breton ; et si Gondran n'y eust mis ordre, il eust pu habiller les enfans du Cavalier en pensant habiller les siens propres ; mais il le chassa avant que sa femme devinst grosse.

De l'hôtel de Brissac.

Le mary fut une fois plus jaloux depuis le soupçon qu'il eut du Breton : il passoit des après-disnées entieres dans la chambre de sa femme, fait comme un clerc du Palais ; car il ne portoit plus la soutane, et n'avoit autre employ que de barbouiller quelquefois du papier en gardant sa femme. Un jour il luy dit serieusement : « Que je suis malheureux de vous » avoir espousée ! Plût à Dieu que feu Louvigny [1]

[1] Il mourut d'apoplexie à Charenton.

» eust eu assez d'eloquence pour persuader à ton » pere, comme il en avoit envie, de me refuser! » Elle ne s'en offensa point, car elle est d'humeur douce et caressante et qui n'avoit besoing que d'estre bien gouvernée; au contraire, elle luy sauta au cou. Quelque temps après, comme elle estoit preste à sortir, il luy demanda où elle alloit : « Je vais en tel » lieu.—Je ne veux pas que vous y alliez, la Vespiere » y doit estre. — Si vous craignez cela, venez avec » moy; vous pouvez bien venir où je vais. — Non, » non, » reprit-il, « vous n'irez pas. » Il fallut demeurer.

Ce la Vespiere estoit cadet d'un gentilhomme de Picardie, nommé Liombrune; c'estoit un bon gros *dada* qu'elle n'aimoit point. Ce garçon vint à Paris du temps de feu M. le comte de Soissons; n'ayant pas encore tasté de l'adversité, il estoit assez fier. Il arriva que ce bon gentilhomme s'alla baigner devant l'Arsenal, à un endroit où Monsieur le Comte jettoit de l'eau à tout le monde; il en jetta donc à la Vespiere, qui, comme picouard *, avoit la teste *caude*, et dit que celuy qui l'avoit moüillé estoit un sot. Monsieur le Comte se mit à rire, et disoit à ceux de sa troupe : « Ce garçon est nouveau-venû; je croy qu'en des- » cendant du coche il est entré dans le bateau pour » se venir baigner. » Le provincial s'eschauffoit. Quelqu'un s'approcha de luy, et luy dit : « C'est Monsieur » le Comte. — Quand ce seroit, » respondit-il, « Mon- » sieur le Marquis, je suis fasché de ne luy avoir pas » donné une *fœpe* *. » Les gens de Monsieur le Comte

Ou Picard. On prononçoit ainsi par moquerie.

Ainsi dans le msc.

le prirent, et en riant le firent boire ; sans Ruvigny, qui par bonheur se trouva là, il couroit quelque fortune. Depuis, au siége d'Arras, où M. d'Anguien fit sa premiere campagne, comme s'il luy eust esté fatal de tomber entre les mains de jeunes princes, cetuy-cy trouva l'homme et le nom si ridicules, qu'il s'en mocquoit sans cesse.

Ce jaloux pourtant a laissé aller sa femme tous les jours au bal la mesme année : elle caballoit pour se faire prier partout. Je croy qu'ils estoient las l'un de l'autre; souvent elle paroissoit fort chagrine, et ce n'estoit pas son ordinaire, car quoyqu'elle fust un peu inegale, elle estoit pourtant assez gaye.

Le galant qui suit la Roche Giffard, car je ne mets que ceux qui ont eu de l'attachement, fut le feu marquis de la Case *, frere de Mlle de Pons : c'estoit un grand parleur, et par consequent un grand diseur de sottises ; il estoit marié avec la veuve de Courtaumer *, car les trois principaux galants de Mme de Gondran estoient tous trois mariez. Cet homme faisoit le bel esprit ; il reprenoit un endroit de l'Epistre de Voiture à M. de Coligny, où il y a :

Isaac Renaud de Pons, marquis de la Caze, mort en 1652.

Marie-Magdelaine, veuve d'Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtaumer.

Ces dieux des fables
Sont pesans comme tous les diables.

« parce, » disoit-il, « que les diables sont des esprits. » Et une autre fois que chascun disoit à quel âge il eust souhaitté de demeurer sans vieillir, il dit que pour luy il eust voulu demeurer à trois mois, parce qu'on

en estoit d'autant plus loing de la mort. Par cette raison, il devoit donc souhaitter de demeurer à un jour. Il disoit que Mme de Gondran estoit la plus complaisante femme du monde; qu'à Charenton, il n'avoit qu'à luy faire signe qu'il vouloit voir son bras et sa main, qu'elle ostoit aussytost son gant; si sa gorge, qu'elle faisoit semblant d'avoir à raccommoder un devant; si son visage, qu'elle levoit le masque *, comme si c'eust esté pour se moucher. Il avoit trouvé moyen de faire société avec Gondran, et les deux femmes en estoient: Mme de la Case, ou estoit bien stupide ou bien complaisante. Entre autres extravagances qu'ils firent, une fois la Case, en soupant, donna un coup à Mme de Gondran sur la joüe avec une esclanche rostie *, et le jus luy gasta tout son mouchoir; il crut faire une belle galanterie, et elle en rit de tout son cœur[1].

Notez que les dames gardoient le masque même à l'église.

La partie charnue du derrière d'un mouton.

Je croy pourtant qu'il n'y a rien eu entre eux, et en voicy une preuve. Un jour Rambouillet l'alla voir;

[1] Le pere de la Case estoit un original sur sa noblesse. Pour ses enfans, quoyqu'il les appellast Monsieur un tel et Mademoiselle une telle [et qu'eux, en parlant de luy, dissent *Monsieur* sans queue]*, il les traittoit de sujets, tousjours debout et teste nüe devant luy. A table, s'il ne disoit: « Monsieur un tel, mangez de cela, » ils n'eussent osé toucher à rien. On servoit chez luy des plats de vingt grandeurs et de vingt façons differentes; de mesme des assiettes et du reste. Il disoit que c'estoit aux maisons nouvelles à avoir de la vaisselle d'argent neufve. (Cela me fait souvenir d'un advocat nommé Sevin *, qui, ayant eu un brevet de conseiller d'Estat par la faveur de la Chambre, son beau-frere, achepta pour quatre mille livres de vaisselle d'argent, et toute la nuict ne fit que la rouler par les montées, afin qu'elle se bosselast et qu'on crust qu'elle n'estoit pas neufve. Cet homme avant cela se fit faire chevalier de Saint-Michel.) Une de ses filles qui avoit trente ans, n'eust pas osé aller dans le parterre * sans sa permission.

Ce membre de phrase biffé.

Auquel Boisrobert, adressa une épître. (*Epître en vers*, etc. 1659, p. 102.)

Le jardin.

il y trouva une jolie huguenotte qui avoit espousé un oncle de Gondran*; elle s'appelle Mme de l'Orme. Rambouillet se mit à causer avec la belle qui estoit au lict, et Mme de l'Orme avec Saintot-Lardenay*, qui y arriva en mesme temps : ils chuchoterent si fort, que Mme de Gondran ne put s'empescher de leur en faire la guerre. « Sans doute ils nous vendent, » dit-elle à Rambouillet. — « Point, » respondit Saintot, « nous ne parlions point de vous; mais nous parlions » d'une personne que vous ne haïssez pas. — Vous » pourriez vous tromper, » reprit-elle, « je ne me sou- » cie de guères de gens. — Ah ! Madame, » repliqua-t-il, « nous parlions du marquis de la Case; ne vous » souciez-vous point de celuy-là? — Pas plus que » d'un autre, » dit-elle. Rambouillet, qui vit que Saintot avoit fait une impertinence, et qui craignoit que la dame n'en fist aussy quelqu'une, dit qu'il voyoit bien qu'on luy vouloit faire prendre le change, et qu'il voyoit que c'estoit à ses despens qu'on avoit parlé tout bas. Mme de l'Orme, de l'autre costé, juroit qu'ils n'avoient pas dit un mot du marquis de la Case. Durant ce temps-là, la maistresse du logis, qui avoit eu tout le loisir de songer à ce qu'elle avoit à faire, tout d'un coup se mit à pleurer, et dit en colere qu'elle ne trouvoit nullement plaisant qu'on se vinst mocquer d'elle en sa propre maison ; qu'elle sçavoit bien que depuis que M. le marquis de la Case venoit chez elle, on avoit dit mille sottises ; qu'on avoit fait courir le bruit qu'il estoit amoureux d'elle. « Jésus, ! » Madame, » disoit Saintot, « vous m'apprenez là des

La mère de Gondran se nommoit de l'Orme.

L'introducteur des Ambassadeurs.

» choses que j'ignorois. » Ils dirent l'un et l'autre mille extravagances. Saintot et Mme de l'Orme sortirent dans ce desordre, et Rambouillet les suivit, car il ne sçavoit que dire à cette femme. Ils allerent tous trois prendre une sœur de Mme de l'Orme, et se rendirent tous ensemble au Cours. Là, Saintot, comme s'il eust esté enragé ce jour-là (il n'avoit guères fréquenté d'honnestes femmes), voyant passer Turcan *, dit à Mme de l'Orme : « Madame, voylà » Turcan ; Madame, c'est Turcan luy-mesme ; regar- » dez Turcan, Madame. » Ce Turcan l'avoit fort cajollée autrefois. Elle ne faisoit pas semblant d'entendre. « Madame, » reprit-il après, « pourquoy me » poussez-vous du genou ?» (elle n'y avoit pas songé) ; « quelle finesse y entendez-vous? » Rambouillet ne sçavoit que dire ; la dame estoit desferrée ; tout ce qu'il put faire ce fut de changer de discours. Il gronda un peu Saintot qui luy dit, pour excuse, une grande impertinence : « J'entendois, » dit-il, « par » le marquis de la Case, le patron de la case ; j'en- » tendois Gondran. » Cependant, dez qu'ils furent sortis de chez Mme de Gondran, le marquis de la Case y vint. Elle luy dit qu'elle le prioit de ne la plus venir voir, que cela faisoit dire des sottises. La Case s'en alla en Saintonge quelques jours après.

Histor.

En ce temps-là, il y eut grand desordre en Bretagne entre la Roche Giffard et sa femme. Elle se douta de quelque chose ; et, ayant remarqué qu'il recevoit souvent des lettres sans luy dire de qui elles estoient, un jour qu'il estoit à la chasse, elle rompt

la serrure de sa cassette, et trouve vingt lettres d'escriture de femme, et toutes d'une mesme main. Ces lettres parloient bon françois, et ne laissoient aucun sujet de douter. Elle les prend toutes, et se retire chez Mme de Chandollan *, sa mere, et, sans perdre de temps, elle va prendre acte par-devant le procureur-general du Parlement de Rennes, où les lettres furent toutes leües [1]. La Roche Giffard ne trouve ny ses lettres ny sa femme; il apprend qu'elle estoit chez sa mere; furieux, il assemble ses amys pour la ravoir de force, ou du moins ses lettres, car c'estoit ce qui luy tenoit le plus au cœur. La belle-mere se met en estat de le recevoir. Cette premiere fureur passée, il fallut venir à composition; il promet de bien vivre avec sa femme, et de ne faire plus tant de voyages à Paris, pourveû qu'on luy rendist ses lettres. Cela fut executé. Or, on a sceû d'un amy commun [2] du gendre et de la belle-mere, qu'il y a, dans une de ces lettres : « Nous allons à la Honville, nous en partirons à telle heure, il y aura telles personnes; prenez vos mesures, etc. » En une autre : « Nous serons tant de temps à la Bretonniere » (c'estoit chez sa belle-mere), « taschez de me voir, etc. » Mais le pis de tout est une response à quelques reproches sur les bruits qui couroient de M. le marquis de la Case, où

Anselme écrit Chambolan. Des Réaux doit être plus correct.

[1] Il y en avoit une qui disoit : « Vous dittes que c'est moy qui vous » ay donné du mal; sur mon honneur je vous jure qu'il faut que ce soit » vous; car vous estes le seul à qui j'aye accordé les dernieres faveurs. »

[2] Il l'a dit à feu Martin, intendant de Mme de Rohan, de qui je le tiens. Ce Martin ne m'eust pas menty, il avoit esté nostre commis.

il y avoit : « Vous avez grand tort d'avoir soupçon » de moy ; je n'ay jamais aymé qu'un garcon qui est » mort, et vous. » Je croy que c'est du Livet[1], filz d'un president de Roüen. Il mourut d'une blessure qu'il receut à la bataille de Sedan, et dont il fut longtemps malade. Elle le vit à Bourbon. En suitte il y avoit : « Je n'ay jamais couché qu'avec mon mary et » avec vous. Je souhaitte si fort de vous voir que, » si vous voulez, je vous suivray en Catalogne. » Il parloit d'y aller en ce temps-là : il n'y fut pas pourtant.

Depuis, enragé contre sa femme et contre tout le monde, il chassa son propre frere et sa propre sœur de chez luy, disant qu'ils couchoient ensemble, et que ce garçon couchoit aussy avec sa femme. Il dit : « J'ay une petite fille qui est hermaphrodite, comme » ma belle-mere. »

A Paris, car il y vint en suitte, Mme de l'Orme, qui avoit tousjours esté jalouse de Mme de Gondran, aussy n'a-t-elle garde d'estre si bien faitte, entreprit de se faire aymer de la Roche Giffard : elle luy fit tant d'avances que le cavalier n'y fut pas plus de temps qu'à l'autre. La sœur, Charlotte d'Esgorry *, avoit aussy son galant : c'estoit Fercourt, son voisin, filz du president Perrot ; tous quatre alloient faire des promenades, sans aucune fille de chambre, et se divertissoient tout à leur aise. Elles avoient de qui tenir, car la mere a esté

Ainsi Mme de l'Orme etoit de son nom, d'Esgorry.

[1] Il estoit enseigne des gendarmes de la Reyne.

de bonne composition : Gillot*, conseiller-clerc de la Grand chambre, l'entretenoit *. En ce temps-là, on fit ce vaudeville :

René G., conseiller depuis 1620.

La galantisoit.

La d'Esgorry, ta hantise
Trop frequente avec l'Eglise
Nous a fait croire de toy
Que tu bransles dans ta foy *.

Elle éloit huguenote.

Gillot n'a pas esté le seul : le mareschal de Saint-Luc en a aussy tasté depuis.

Les deux sœurs se broüillerent, et la cadette ayant esté mariée à un jouvenceau de la campagne nommé Montpinson, elle donna rendez-vous à Fercourt chez Mme du Fort, où ils disnerent : c'est une veuve, cousine germaine de Fercourt, qui est aussy une bonne dame. La dame sortit aussytost qu'ils eurent disné ; et pour luy dire adieu, le galant la roncina fort bien. Après, elle jura qu'elle ne vouloit plus oüyr parler d'amourettes : je ne sçay ce qui en est ; c'est à son mary à s'en informer.

Mme de Gondran alors voyoit plus de monde que jamais. Il prit une vision au mary ; il remplit d'eau les galoches de tous les galans de sa femme, et quand ils voulurent sortir, ils trouverent leurs galoches toutes trempées.

Un soir qu'on dansoit chez elle, trouvant sa chemise un peu humide * (car elle estoit desjà bien grosse, et quand elle vouloit dire qu'elle estoit bien aise, elle disoit : « Je maigris quand je fais cela *), »

Trempée de sueur.

C'est-à-dire : je fais telle chose avec le même plaisir que si je maigrissois.

elle alla dans la rüelle du lict, changea de chemise, remit des taffetas * à ses cheveux, se r'habilla, se reboucla et revint danser sur nouveaux frais. Elle se serroit tellement pour paroistre de belle taille, qu'elle se blessa si fort au costé qu'il s'y fit un trou. Cela me fait ressouvenir de quelques filles de la Reyne, qui, pour estre chaussées mignonnement, se serrerent une fois les piez avec les bandelettes de leurs cheveux, et de douleur s'esvanoüirent dans le cabinet de la Reyne.

Les papillottes du temps.

Gondran, qui avoit tousjours aimé la goinfrerie, se mit tout-à-fait dans le vin ; il l'obligeoit à boire avec luy. Le vin pur qu'elle avaloit la maigrit, et elle devint de plus belle taille qu'elle n'avoit esté il y avoit longtemps. Un jour qu'il revint ivre, il tira des bouchons de bouteille de sa poche, et les estallant sur la table : « Tiens, » dit-il, « voylà de quoy filer. » En ce temps-là, un des Rambouillet, nommé Chavanes, capitaine en Hollande (c'estoit le quatriesme), à qui Mme de Gondran plaisoit fort, fut d'une partie dont elle estoit pour aller à la Honville. Il me dit qu'il l'avoit trouvée fort devergondée, qu'elle l'avoit envoyé f tout outre * plus de trois fois, et que, joüant une farce à trois personnages, où elle avoit son habit, elle juroit une *mordieu* aussy sechement que personne eust pu le faire. A table, elle fit un couplet sur Cabou, cet advocat au Conseil, qui danse aux ballets du Roy : c'est une espece de coquin, qui tire en volant *, qui joüe, qui danse et qui boit, et qui est maltottier parmy tout cela : Voicy le couplet,

Ainsi dans le mse.

Qui tire le gibier au vol.

ou du moins le commencement, car je ne sçay si elle l'acheva :

Le pauvre monsieur Cabou,
Dont le bout
Est tousjours petit et moû, etc.

Elle fit bien de semblables gaillardises, et tout cela ou la pluspart à la barbe de son pere. En ce voyage de la Honville, on donna du chicotin * à Chavanes : c'est une sotte coustume bourgeoise qu'on a là-dedans. Mme Tallemant, la maistresse des Requestes, en railla fort ce pauvre garçon, qui disoit que, par complaisance, il s'en estoit laissé donner trois jours durant, parce que cela divertissoit la belle; et, quelqu'un ayant appellé, en riant, la Honville *l'Empire du Chicotin*, Sabliere et Rambouillet firent les deux triolets que voicy :

La pulpe de la courge sauvage, dont l'amertume est proverbiale.

Dans l'Empire du Chicotin [1]
On vit d'une plaisante sorte;
On y jeusne soir et matin
Dans l'Empire du Chicotin;
On n'y dort non plus qu'un lutin [2],
On s'y jette fenestre et porte.
Dans l'Empire du Chicotin
On vit d'une plaisante sorte.

Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme;
Vous serez tousjours le plus fin,
Si vous mangez du chicotin;

[1] Celui-cy est de Sabliere.
[2] Il se faisoient des malices toute la nuict.

Et fussiez-vous le plus badin
Qui soit de Paris jusqu'à Rome,
Si vous mangez du chicotin,
Vous passerez pour galant homme.

Le bonhomme, quelque mine qu'il fist, ne trouva point tout cela trop bon, et dit, comme on luy parloit de sa bonne chere : « Vous vous mocquez, on n'y » mange que du chicotin. » Ce pauvre Chavanes, qui estoit un garçon de grand cœur, fut tué depuis à Barcelonne* quand le mareschal de la Motte fut blessé ; il estoit si estimé, que le regiment de Piémont le retira de dessous les piez des chevaux et le porta dans la ville, où il mourut au bout de quelques jours. Je veux croire que le nom de Rambouillet, car on l'appelloit ainsy, servit à le faire considerer, car bien des gens croyoient qu'il estoit filz de M. le marquis de Rambouillet ; il avoit assez d'equipage et estoit fort libéral.

Au mois d'octobre 1652.

Un certain fou d'abbé de Romilly s'estoit rendu insensiblement si familier chez la belle, qu'en visite, devant tout le monde, il se jettoit sur son lict et mettoit mesme la main dedans, et elle ne faisoit qu'en rire. Elle disoit de Mandat* le Conseiller, et d'un autre : « Avez-vous jamais veû de si sottes » gens? je leur ay mandé qu'il n'y avoit céans ny » mary ny belle-mere, et ils n'ont pas l'esprit d'y » venir. »

Histor.

SEVIGNY ET SA FEMME.

(*Henry, marquis de Sevigné, marié* 1er *août* 1644, *à Marie de Rabutin, baronne de Chantal; mort* 3 *février* 1651.)

Sevigny qui, par la faveur du Coadjuteur son parent (à qui l'abbé de Livry, Coulanges, frere de sa

mere, avoit voulu faire sa cour), avoit espousé cette jolie Mlle de Chamtail, aujourd'huy Mme de Sevigny[1], dont nous avons parlé dans l'historiette de Menage ; ce Sevigny devint amoureux de Mme de Gondran : pour moy, j'eusse mieux aymé sa femme. Pour réussir en son dessein, il se met à faire la desbauche avec le mary et à le mener promener. Il estoit une fois au Cours avec luy, et le chevalier de Guise * se mit avec eux. Gondran disoit qu'il n'y avoit point d'homme plus heureux que luy qui estoit tousjours en festin, et avec de grands seigneurs ; que les gens de la Cour estoient tout autrement agréables que les gens de la ville, et qu'il ne pouvoit plus souffrir les bourgeois. Le chevalier de Guise demanda à voir la belle Mme de Gondran ; le mary ne s'y opposa pas autrement, mais la belle-mere ne le voulut pas. M. d'Aumale, depuis M. de Reims, aujourd'huy M. de Nemours *, y fut receû : je pense que sa soutane rasseura la bonne femme.

Roger de Lorraine, chevalier de Malte, né 21 mars 1624, mort 6 sept. 1653.

Henry de Savoie, duc d'Aumale, archevêque de Reims, puis duc de Nemours en 1652 ; mort 14 janvier 1659.

Ce Sevigny n'estoit point un honneste homme, et il ruinoit sa femme qui est une des plus aimables et des plus honnestes personnes de Paris. Elle chante, elle danse, et a l'esprit fort vif et fort agréable[2].

[1] Qui avoit cent mille escus en mariage. — De la maison de Rabutin de Bourgogne.

[2] Elle est brusque et ne peut se tenir de dire ce qu'elle croit joly, quoyque assez souvent ce soient des choses un peu gaillardes ; mesme elle en affecte et trouve moyen de les faire venir à propos. Quelqu'un luy avoit escrit un billet et l'avoit prié de ne le monstrer à personne : elle laissa passer quelques jours, puis le monstra en disant : « Si je » l'eusse couvé plus long-temps, il fust devenu poulet. »

Il avoit fort peu de bien; il faisoit des marchez qu'après il rompoit; on la fit separer. Cependant, par amitié, elle s'engagea jusques à cinquante mille escus. Ces esprits de feu, pour l'ordinaire, n'ont pas grand cervelle. Elle dit : « M. de Sevigny m'estime » et ne m'aime point; moy je l'aime et ne l'estime point. » Menage luy disoit : « Le plus grand mal- » heur qui pouvoit arriver à M. de Sevigny, c'estoit » de vous espouser; car tout le monde dit : Quel » homme pour cette femme! »

Elle baisoit un jour Menage comme son frere; des galans s'en estonnoient. « On baisoit comme cela, » leur dit-elle, « dans la primitive Eglise. » Une fois qu'il luy disoit qu'elle avoit tort d'avoir mis tant de bien sur la teste de son mary : « Pourveu, » dit-elle, « que je ne luy mette que cela sur la teste; patience! » Elle faisoit confidence de tout à Menage, et luy, qui en avoit esté amoureux autrefois, luy disoit : « J'ay » esté *vostre martyr*, je suis à cette heure *vostre con-* » *fesseur*.—Et moy, » respondit-elle, « *vostre vierge*. »

Vassé en a esté amoureux; Menage luy demanda comment cela estoit arrivé; elle se mit à chanter une chanson que Patris fit à Gravelines pour un provincial, où il y avoit :

Il fut blessé comme là,
Et moy j'estois comme icy.

Et en disant cela, elle luy monstra l'endroit où ils estoient assis tous deux [1].

[1] Il estoit constant que la princesse d'Harcourt et elle estoient nées

Un Gascon, nommé Lacger, dont nous avons parlé dans l'historiette de la comtesse de la Suze *, s'avisa de faire une fable qui fut crüe par tout Paris : il alla debiter que l'abbé de Romilly, par jalousie, en un bal avoit dit les plus estranges choses du monde à Mme de Gondran, et avoit deschiré ses lettres en sa presence. A tout cela il n'y avoit rien de vray ; l'Abbé seulement luy avoit dit chez elle qu'elle l'avoit mieux traitté autrefois qu'elle ne faisoit *. Sevigny, pour venger la belle, vouloit donner des coups de baston à Lacger dans une assemblée où il devoit estre ; mais on en fut averty. Ce Lacger est un grand coquin ; il fait l'homme à bonne fortune : il avoit une fois un portrait de la des Urlis [1] ; il le monstroit assez volontiers, et disoit que c'estoit d'une dame de qualité. Il y eut une femme qui trouva moyen de mettre dans la boiste la reyne de carreau au lieu du portrait, et en pleine table le comte de Roussy, chez qui ils estoient à la campagne, luy ayant demandé à voir ce portrait, on y trouva la reyne de carreau.

Voy. t. IV, p. 233.

Voy. plus haut, p. 472.

Le carnaval, Sevigny emprunta les pendants d'oreille de Mlle de Chevreuse pour Mlle de la Vergne, et puis les porta à Mme de Gondran. Deux jours après on demanda à Mlle de Chevreuse d'où venoit qu'elle avoit presté ses pendans d'oreille à Mme de Gondran ; la chose s'esclaircit, et Mlle de la Vergne fut obligée d'aller remercier Mlle de Chevreuse.

en mesme jour. « Madame, » luy dit-elle une fois, « tombons d'accord » de nos faits ; voyons, dittes-moy quel âge nous voulons avoir. »

[1] Une garce et comedienne *.

Catherine des Urlis, de la troupe du Marais ; retirée vers 1672.

François Amanieu, chevalier d'Albret.

Le chevalier d'Albret *, frere de Miossens aujourd'huy le mareschal d'Albret, alloit aussy chez la belle, et luy en contoit; mais il n'avoit garde d'estre si bien traitté que Sevigny. Sevigny en fit des railleries, dont le Chevalier luy envoya faire esclaircissement par Saucour *. Ils se battirent, et le Chevalier le tua * aussy franc que Miossens avoit tué Villandry. Saint-Maigrin disoit : « Ma foy ! ce chevalier d'Albret » est un fort joly garçon, bien fait, bien spirituel, et » qui tue fort bien le monde. » La pauvre amante disoit : « M. de Gondran et moy, perdons nostre meil- » leur amy. » Mme de Sevigny luy renvoya toutes ses lettres : on dit qu'elles parloient aussy bon françois que celles de la Roche Giffard. Pour faire le conte bon, on dit que Mme de Sevigny, n'ayant ny portrait ny cheveux de son mary, car il estoit enterré quand elle arriva de Bretagne *, envoya incontinent en demander à Mme de Gondran.

Maximilien de Bellefouriere, marquis de Soyecourt.

3 février 1651.

En novembre 1651.

On conte une chose estrange de ce combat. Sevigny receût une lettre de sa femme quatre jours avant qu'il se battist, par laquelle elle luy faisoit des reproches de ce qu'elle avoit appris par d'autres qu'il s'estoit battu contre un tel qu'elle luy nommoit, et qu'il y avoit receû un coup d'espée [1].

Marie de Regnier-Droué, mariée à Charles d'Angennes, baron de la Loupe.

[1] Mme de la Loupe *, mere de Mme d'Olonne et de la mareschalle de la Ferté, dit que quelques mois avant la mort de son premier mary, un frere qu'elle avoit luy apparut (apparemment c'estoit un songe; elle dit que non, elle, et qu'elle ne dormoit point), et qu'il luy dit : « J'ay » esté tué, je suis en purgatoire; mais il n'est pas fait comme vous » pensez; on souffre diversement; j'ay pour punition d'errer certain » temps dans la forest des loups icy proche : vostre mary me viendra

Le printemps suivant, comme elle s'estoit allée promener à Saint-Clou, elle aperceut Lacger dans une allée proche de la source. « Ah ! » dit-elle à deux officiers aux Gardes qui estoient avec elle, « voylà » l'homme du monde que je hais le plus. —Madame,» luy dirent-ils, « voulez-vous qu'on le pende, qu'on » le noye, qu'on l'extermine? — Non, » dit-elle, « il » suffit qu'on le jette dans la fontaine. » En ces entrefaittes, la compagnie avec laquelle Lacger estoit venû parut; elle y reconnut des gens et n'osa faire affront à ce garçon devant eux. « Arrestez, » dit-elle, « voylà » de mes parens avec luy. » C'eust esté un beau tour à elle.

La Case, qui estoit à Monsieur d'Orléans, se rendit à Paris auprès de luy, en 1652; il avoit envie, car il estoit tousjours amoureux, de disner avec la Gondran (on commençoit à l'appeller ainsy), et que le mary n'y fust point : il s'avise pour cela de convier Gondran à disner, qui part à midy ou environ pour s'y rendre. La Case part en mesme temps de son logis et va chez Mme de Gondran, où il se met à disner avec elle : Gondran alla chercher à disner où il put, et revint à deux heures, et trouva la Case chez luy, qui dit : « Je suis venû pour disner avec vous, voyant

» trouver dans cette année. » Elle, qui aimoit tendrement ce frere, s'est promenée vingt fois bien avant dans cette forest toute seule, pour voir si ce frere ne luy apparoistroit point.

—Mme de Sevigny, oyant nommer Saucour deux ans après dans un bal, pensa s'esvanoüir; une autre fois elle se'svanoüit à demy pour avoir veû le chevalier d'Albret.

» que vous ne veniez point. — J'estois chez vous à » midy et demy, » dit Gondran. — « Vous vous moc- » quez, » replique la Case, « je vous ay attendu jusqu'à » une heure. »

Le carnaval suivant, Mme de Gondran, qui beuvoit comme un templier, convia Mme de Genlis, Mlle de Congis et Mme de Boudarnault à souper : elles burent si bien que Mlle de Congis, ne pouvant s'en retourner, fut mise au lict avec bien des singeries ; elle y desgobilla si bien qu'elle gasta draps, couverture, carreaux et tapis d'alcove ; une autre en ayant envie, on luy apporta un bassin, et on adjouste qu'il y en eut une qui pissa dedans. En carrosse, la seule qui n'avoit pas vomy desgobilla par la portiere.

Un homme qui avoit la fiévre quarte alla chez elle, c'estoit la premiere visite : « Je vous veux guerir, » luy dit-elle, « je vous veux donner de ma ptisane, et » tout à l'heure. » Aussytost elle envoye querir du vin d'Espagne et se met à boire avec luy.

Il luy prit fantaisie en esté de changer de chemise, elle en changea devant un homme qu'elle n'avoit jamais veû que cette fois-là.

La premiere fois qu'elle alla chez Mme d'Ombreval, elle donna un grand coup de cû dans le derriere au mary, qui est advocat-general de la cour des Aydes, disant qu'il falloit faire bientost connoissance.

Estant accouchée depuis trois jours, elle vit sa garde accroupie devant le feu ; elle se leve, luy fait prendre un *parterre*, puis court viste se recoucher.

Fils du Président de Pommerenil.

Une fois, la Case, Sabliere et Hippolite* se trou-

verent ensemble chez elle. « Or çà, » dit Sabliere, « il » n'y en a pas un de nous qui n'en ayt esté fou ; con- » tons ce que nous en sçavons. » Hippolite donne dans le panneau et conte son histoire ; elle n'y estoit pas. Sabliere et la Case firent semblant de disputer à qui parleroit le premier, et ne dirent rien.

Sur la mort de Sevigny on faisoit faire à Hippolite de beaux complimens à Gondran : « Il estoit vostre » allié, » disoit Hippolite. — « Bien plustost le vos- » tre, » respondoit Gondran, « à cause du Coadjuteur *. » Et Hippolite repliquoit : « Les cornes d'un » pere ne touschent pas tant que celles qu'on porte » soy-mesme. »

Amant de Mme de Pommereuil.

L'abbé de Sainte-Croix *, fils du premier president Molé depuis garde-des-Sceaux, fut en suitte le patron. On dit que le mary y consentoit, car il s'estoit incommodé à la desbauche et aux braveries de sa femme. Gondran dit à sa femme : « Fais-toy jolie, il » faut que ce garçon-là soit amoureux de toy. » Il luy donna, à ce qu'on dit, un collier de perles de sept mille livres. Voicy comme cela se fit : un vieux garçon, amy de Sainte-Croix, luy monstroit des raretez et ce collier entre autres : « Ah ! qu'elles sont belles ! » dit la dame. — A vostre service, » respondit-il. — « Vrayment, cela n'est pas de refus. » Et en badinant elle les emporta. On dit que pour une discretion *, il donna une toilette de cinq cens escus, où tout est d'orfevrie, et on parle de pendans de six mille livres.

François Molé, abbé de Sainte-Croix, conseiller au Parlement, mort en 1712.

Sorte de gageure.

Le commandeur de Saint-Simon lui fit une terrible

malice : c'estoit quelque temps après le combat de Saint-Antoine. « Il n'y avoit rien plus pitoyable, » disoit-il; « vous eussiez veû apporter ce pauvre M. de » la Roche... » Elle rougit. Il s'arreste, et puis ajoute : » Foucauld[1]. » Elle croyoit qu'il alloit dire Giffard. Il luy prit vers ce temps-là une haine estrange pour la Case ; elle luy defendit son logis. On ne sçait pourquoy, si ce n'est que Sainte-Croix ne trouvoit pas bon qu'il y allast.

Gondran tomba malade au mois de mars 1653 ; il ne fut malade que douze jours : on luy fit venir un ministre, il l'ecouta. Mme de Genlis alla dire au curé de Saint-André que Gondran estoit catholique. « J'y » iray, » dit le Curé, « quand on m'appellera. » Elle alla au Premier President, qui luy demanda si cet homme vouloit des prestres. « Il ne parle point, » dit-elle. — « Eh bien ! » respondit-il, « ayez patience. » Elle fut enfin à la Reyne, qui y envoya un exempt et des archers du Grand-prevost. Il y entra aussytost des capucins, et le Pere Vigner de l'Oratoire, filz d'un ministre ; c'est un religieux fort impetueux et fort impertinent. Sa femme dit : « Il faudroit envoyer » querir M. de Sainte-Croix ; c'est son meilleur amy. Il luy fera dire ce qu'il est. » Sainte-Croix apporte l'abjuration de Gondran, faitte il y a près d'un an. La femme et Sainte-Croix parlent bien bas ; Gondran declare qu'il estoit catholique. Cependant il avoit esté pendant l'esté au presche, auprès de Pontoise, avec

[1] Il y fut fort blessé au visage.

son beau-pere. Il n'alloit ny à presche ny à messe. Il appella tousjours Sainte-Croix son bon amy. On disoit que Sainte-Croix damnoit la femme et sauvoit le mary.

Gondran mourut comme une beste ; il disoit à sa garde : « Ah ! vieille macquerelle, dez que je me » porteray un peu mieux, je te feray un enfant pour » ta recompense. » Quand on luy parloit de mourir, il disoit qu'il esperoit en la foy de son pot de chambre et autres sottises semblables. Le curé de Saint-André conseilla à Mme Galant de ne faire qu'un enterrement à la sourdine ; cette sotte femme dit qu'il falloit faire les choses honorablement, et il luy en cousta cinq cens escus.

Gondran dit à sa femme, le jour de ses nopces : « Tu m'as bien de l'obligation ; ce n'est que pour » t'espouser que je ne me suis pas fait catholique. »

Dez qu'elle fut veuve, elle vescut regulierement, et rendit à sa belle-mere tous les devoirs imaginables. On commençoit à dire que le mary avoit plus de torts qu'elle, et que c'estoit luy qui avoit voulu qu'elle fist galanterie ; elle fut plus d'un an et demy à mener la plus triste vie du monde. Elle estoit garde-malade de sa belle-mere, qui puoit d'une façon espouvantable ; il ne falloit pas faire semblant de s'en apercevoir et se tenir tousjours là à entendre gronder. Le meilleur temps qu'elle eust, c'estoit de lire des sermons ; avec cela au mesme temps elle faisoit faire des habits magnifiques. Elle eut cette complaisance, pour faire avantager ses enfans par sa belle-mere.

A vingt-six ans, elle s'avisa de commencer à apprendre à joüer du grand et du petit luth ; mais cela demeura là au bout de quelque temps. Je la fus voir quelque temps après la mort de sa belle-mere[1] ; je la trouvay qui parloit en personne destachée des choses du monde, qui n'aime que la solitude, les livres et l'ouvrage : « Car, » disoit-elle, « je ne comprens » pas comment on peut s'ennuyer quand on sçait » faire du poinct d'Espagne. J'aime sur toutes choses » à resver, j'y prends le plus grand plaisir du monde ; » j'aime ma liberté, non pour vivre dans le liberti- » nage, mais pour pouvoir me coucher sur mon lict » quand il me plaist. N'y a-t-il pas, » adjoustoit-elle, « bien du plaisir à pleurer tout son saoul quand on a » esté quinze jours sans pleurer? » Tantost elle regrettoit son mary, parloit contre les seconds mariages. Quelque temps après elle se mit en teste de maigrir. Pour cela elle estoit vingt-quatre heures sans manger, beuvoit du vinaigre, mangeoit des citrons et autres vilainies. Elle se joüa à se faire hydropique; elle maigrit, mais elle n'a quasy plus de santé. Elle est un peu cruche ; il luy prend des visions de faire fermer ses fenestres en plein midy, et de lire sur son lict avec de la bougie. Elle ne voit plus tant d'hommes et est fort melancolique. Il est vray qu'elle a perdu assez de procez. On dit pourtant tousjours que Sainte-Croix continüe à la voir, et il y en a qui disent qu'ils sont mariez ; mais qu'à cause des benefices on ne

[1] 1655.

declare pas le mariage. Je sçay bien que Sainte-Croix a veû les sœurs de Mme de Gondran quand il y a eu quelque affliction dans la famille [1].

[1] Cette galanterie a cessé, aujourd'huy qu'elle est logée vers le Petit-Luxembourg.

Villars de M. le prince de Conty, Villars, qu'on appelle vulgairement Villars *Orondate*, à cause de sa mine de heros, l'alla voir. (Je diray en passant que Mme Pilou, ne sçachant ce que c'estoit qu'Orondate, l'appella Villars *la Rondache ;* elle en a fait elle-mesme une plaisanterie, et on ne l'appelle quasy plus que Villars *la Rondache.*) La dame estoit ravie d'en estre coquettée, quand Mme de Gouville, dont il sera amplement parlé dans les Mémoires de la Regence, aussy bien que de ce Villars, enragée de ce qu'il s'attachoit plus à Mme de Gondran qu'à elle, alla dire à Mme de Villars * que son mary estoit espris de cette huguenotte. La pauvre Mme de Villars, qui est folle de son mary, fut trois jours sans manger; enfin il la pressa tant qu'elle luy dit ce que c'estoit. « Je ne la verray plus, » luy dit-il. (Ils se sont espousez par amour et par estime ; elle est sœur de Bellefonds.) C'est comme il en use; il fut quelque temps sans y aller. Elle, voyant cela, en usa fort bien, et maintenant elle s'est faitte amie de Mme de Gondran, et elles mangent quelquefois ensemble.

Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars.

Cette Gondran voudroit fort attrapper le bonhomme d'Antragues-Chantemesle * qui est outré du mariage de son filz, qui, à l'âge de vingt-deux ans, en despit de luy, a espousé une fille de trente ans et qui n'a point de bien. A la verité elle est de bonne maison : c'est la sœur de Sourdeac de Rieux *, dont il est parlé au chapitre des *Extravagans.* Elle a joüé au *vert* avec luy ; ils sont assez voisins ; il se laissoit prendre sans vert ; mais j'ay peur, car ce n'est pas un sot, qu'il ne se laisse pas prendre d'une autre façon. Elle changeroit volontiers de religion pour luy ; d'Avaux * est aussy de ses galans. Il a quitté Mme d'Alesso.

Leon de Balzac-d'Illiers - d'Entragues, sr de Chantemesle. (*Voy.* le portrait qu'en a fait Mademoiselle, t. VIII, des *Mémoires.*)

Anne Marie de Rieux. (*Voy.* à la *fin*, l'Histor. *Extravagans visionnaires.*)

Jean-Jacques de Mesmes, comte d'Avaux.

Elle fut à Bourbon l'automne de 1659. Il y avoit là un vieux barbon de doyen des *Turlututus* * de M. le Procureur-general, nommé Choppin. Cet homme, dans une compagnie où elle estoit, ayant oüy nommer Mme de Gondran, dit : « Mme de Gondran ? — Oüy, Mme de Gondran, » respondit-on. — « Quoy ! cette belle Madame de Gondran d'autrefois, » dont on a tant parlé ? » Quelqu'un ayant peur qu'il ne luy eschappast quelque sottise, dit : « Oüy, cette belle Madame de Gondran elle-» mesme, la voylà. » Ce rustre la regarde. « Ah ! Madame, on m'avoit » dit que vous estiez si belle; je n'eusse jamais cru que c'eust esté » vous ; mais l'âge change bien les gens. » Voylà cette femme desferrée,

Ceux qui répètent le thème de leur chef; les substituts du Procureur-général.

qui ne put que luy dire : « Il est vray, Monsieur, l'âge change bien les » gens. » On rompit les chiens par charité. En effect, elle n'est ny âgée ny trop changée. A Paris, comme elle vit qu'on en faisoit le conte, elle le fit elle-mesme, et s'en railloit la premiere.

Chirurgien célèbre.

Depuis, ses incommoditez continüant, on luy conseilla de voir le Large *, parce que son mary avoit esté bien desbauché. Elle crut ce conseil, et se renferma pour trois sepmaines ; ses servantes mesme, hors une, n'y entroient pas. Tout le monde veut que ce soit la vérolle. Ce dernier mois de mars 1660, elle se plaignoit fort des douleurs qu'elle sentoit dans les jointures ; elle se plaignoit d'une jambe il y avoit longtemps. Au sortir de là, elle ne se pouvoit quasy soustenir ; elle m'a dit: « Je ne sçay si mes jambes reviendront ; mais jusqu'icy je me trouve » bien plus mal que je n'estois. »

COMMENTAIRE.

I. — Titre.

Cette historiette n'est pas, il s'en faut, la meilleure de l'ouvrage. C'est un recueil de bavardages qui cependant a son genre d'intérêt par le lien qui le rattache aux circonstances du duel et de la mort du marquis de Sévigné. Ce qu'il y a de singulier, c'est que tous ces petits commérages, Conrart les a répétés dans ses *Mémoires*, sans doute pour les avoir pris dans le msc. des *Historiettes;* car elles sont là moins déplacées que dans les souvenirs de Conrart, auquel Lolo n'avoit jamais rien eté.

Les Bigot passoient pour avoir eté anoblis par le roi Charles V. Ils portoient de sable à trois têtes de léopard d'or. La mère de Mme de Gondran etoit, dit Conrart dans ses *Mémoires*, « la fille aînée du bon » homme Sarrau, secretaire du Roy, qui etoit de Guienne et avoit » fait fortune avec le mareschal de Biron. » Elle se nommoit Anne de Sarrau ; et leur fille aînée, Antoinette Bigot fut mariée à M. de Louvigny, secrétaire du Roy et homme d'affaires, fils de Louvigny, orfévre et valet de chambre du Roy.

Mme de Gondran eut trois frères : l'aîné, sieur de la Honville ; — Isaac, qui se retira en Hollande ; — Claude, sieur de Chaumont, conseiller secrétaire du Roi.

II. — P. 453, lig. 26.

Comme maistre de la maison, il vouloit estre au bas bout.

On voit ici la preuve d'un double usage. 1° On alloit, le premier ou

le second jour de noces chez un ami de la famille, et généralement à la maison de campagne de cet ami. 2° Le maître de la maison, dans les festins, se plaçoit au bas bout, et l'étranger de distinction au milieu; le haut bout etoit abandonné au commun des convives. Aujourd'hui la place d'honneur, le milieu, est remplie par les maîtres de la maison, ce qui auroit semblé d'une hospitalité peu galante, au XVIIe siècle.

L'abbé de Laffemas pouvoit bien avoir eu notre M. de la Honville en vue, dans son *Enfer burlesque* ou sixième livre de l'*Énéide*, 1649. Enée demande son chemin à un inconnu qui lui répond :

« S'il vous plaist, passez ce coteau;
» Je vous feray voir une route
» Qu'on pourroit suivre sans voir goute. »
Ce dit, il monte le premier,
Bien que ce fust sur son fumier,
En faisant une reverence,
Aimant mieux, par obéissance,
Suivant le compliment commun,
Se rendre incivil qu'importun.
Il ne fit que trop de grimace :
« Mon cher Monsieur, passez de grâce!
» Pour moy je demeure confus.
» Ma foy je n'y reviendray plus,
» C'est une incivilité haute;
» Je ne feray pas cette faute;
» Vous m'y ferez plus tost coucher. »
Il se mit pourtant à marcher, etc.

(P. 28.)

III. — P. 454, lig. 8.

Je n'ay jamais veû une plus aimable enfant.

« Dez qu'elle estoit fort jeune et portant encore la robe de couleur, » on commença à parler de sa beauté. » (*Mém.* de Conrart.) Il faut remarquer cet usage des robes de couleur pour les jeunes filles non nubiles.

Je trouve encore un couplet qui se rapporte assurément à la première enfance de Lolo :

Quand Lolo se mouche sur ma manche,
J'en suis le dimanche
Mille fois plus beau;
Et son morveau
Ne fait jamais de tache;
Il n'est point vilain,
Car ma Lolo ne mouche ny ne crache
Rien que le jasmin.

(*Vaudevilles de Cour*, 1646, p. 17.)

IV. — P. 456, lig. 12.

L'advocat Galant, dont il est fait si honorable mention dans les Memoires de M. de Rohan.

« Galand, reconnu sans contredit pour habile homme, mais merce-
» naire, sans honte et sans conscience. » (*Memoires de Rohan*, liv. IV, 2e partie, p. 4, éd. de 1756.) C'est en 1626 qu'Auguste Galand avoit eté chargé par la Cour de balancer dans le synode de Chartres, l'influence du duc de Rohan.

V. — P. 458, lig. 12.

Quelque temps avant que d'estre mariée, un gentilhomme de qualité de Bretagne, huguenot, nommé la Roche-Giffart...

C'etoit Henry de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffart, mestre de camp d'infanterie, tué au combat de Saint-Antoine, en 1652. Il avoit epousé Marguerite de Chamballan, sa cousine germaine.

Il etoit fils de Samuel de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart qui, en 1614, avoit enlevé Françoise Marée, fille de René Marée sieur de Montbarret, gouverneur de Rennes. Malherbe nous fait le récit de cette aventure dans ses lettres du 4 et du 27 juillet 1614. « Un nommé
» M. de Montbarret (*a*), gentilhomme breton qui peut avoir quatorze
» ou quinze mille livres de rente, n'a qu'une seule fille qui est son
» heritiere. Il estoit allé voir M. de Rohan à Saint-Jean-d'Angely. Un
» la Roche-Giffart, aussy gentilhomme breton de huit ou dix mille li-
» vres de rente, se servant de cette commodité, assisté de cent che-
» vaux, et peut-estre se fiant de sa retraitte aux troupes de M. de Ven-
» dosme, s'en vint de nuict mettre le petard devant la maison de M. de
» Montbarret et enleva cette heritiere : laquelle il mena tout aussytost
» chez sa mere où l'on tascha de luy persuader de le vouloir espou-
» ser. Elle n'en veut point oüyr parler ny de M. de Montbarret : aussy
» M. de Vendosme l'a envoyé querir pour accommoder l'affaire. On
» ne croit pas qu'il le puisse. »

Voici maintenant la satisfaction donnée à M. de Montbarret :

« Je demande pardon à M. de Montbarret pour avoir temérairement et inconsiderément enlevé Mlle de Montbarret, reconnoissant
» que si M. de Montbarret eût esté averty de mon dessein, je sais qu'il
» l'eut empesché à ma honte et confusion. Je supplie M. de Mont-

(*a*) Et non *Montbarrot*, comme porte l'imprime.

» barret de m'aimer comme son très humble serviteur, et pour eviter
» les calomnies et faux bruits que l'on pourroit faire courir au des-
» honneur de Mlle de Montbarret et à ma honte, je promets et pro-
» teste, quand cela arrivera, de prendre l'offense comme faite directe-
» ment à moy, et rechercher par toute voie de fait, pour faire démentir
» et mourir tous ceux qui voudront diminuer quelque chose de l'hon-
» neur de Mlle de Montbarret, et obscurcir la verité de mes compor-
» tements envers elle.

» Fait et prononcé par M. de la Roche-Giffart, en presence de
» grand nombre de noblesse qui assistoit M. de Montbarret, auquel
» en même temps ledit sieur de la Roche bailla les mêmes paroles
» escrites et signées de sa main et de son nom.

» SAMUEL DE LA CHAPELLE.

» Ce qui fut fait à Vannes le 2 juillet 1614. »

Tout cela n'empêcha pas cependant Samuel de la Chapelle sieur de la Roche-Giffart, d'épouser Françoise Marée de Montbarret, le 25 août 1615. L'ancienne maison de la Chapelle la Roche-Giffart s'eteignit avec le fils de Henry, celui dont va parler l'historiette. (Voy. *Anselme*, t. IX. *Additions et corrections au tome* V.)

VI. — P. 460, note.

Depuis elle (Margot) *continüa à se divertir...*

Cette Margot pourroit bien être celle que l'abbé de Feuquieres nomme à son frère, le comte de Pas, galant comme on a vu de Mlle Lolo : « La rue Dauphine a esté fort surprise de vostre partement, princi-
» palement Margot, qui croyoit que vous luy deviez cette deference
» de luy dire adieu. » (*Lettre* du 17 avril 1646, dans le Recueil des *Lettres inedites des Feuquieres*, t. I, p. 372.)

On va voir que Mme de Gondran logeoit alors près de Saint-André, et par conséquent non loin de la rue Dauphine.

VII. — P. 463, lig. 5.

Celuy-ci (M. d'Enghien) *trouva l'homme et le nom si ridicules qu'il s'en moquoit sans cesse...*

Maucroix a fait une petite comédie de société très-bien versifiée pour amuser Mme de Saint-Etienne de Reims, sur le sujet de ce M. de la

Vespiere; car les vers qui rappellent la campagne de Flandres montrent qu'il s'agit de l'homme de notre Historiette.

Nous pretendons jouer M. de la Vespiere,
C'est un noble basté de gentilles manieres;
Ses discours, ses exploits, les traits de son esprit
Serviront de sujet à ce digne recit...
Mais figurez-vous bien un noble de campagne,
Reclus dans sa chaumière, avecques sa compagne,
Chaste, prude, fort laide, au teint jaune et hale,
Et tirant quelque peu sur le cochon bruslé.
Sa dure et seche main, depuis son mariage
N'a pu soulfrir des gants le facheux esclavage,
Mais cette noble main nourrice des dindons,
A versé mille fois le lait clair aux cochons.
Quant à monsieur leur fils, leur unique esperance,
C'est un aimable enfant, il garnit bien sa pance...
Monsieur de la Vespiere au reste est un seigneur
Delicat, teste bleu! dessus le poinct d'honneur;
Dans la Flandre autrefois il a bien fait des siennes.

(*Maucroix*, Œuvres diverses, edition de Louis Paris, t. Ier, p. 151 et suiv.)

VIII. — P. 463, lig. 15.

Le feu marquis de la Caze, frere de Mlle de Pons.

Il mourut en octobre 1652, et Loret, qui nous raconte sa mort et les regrets de sa sœur, adoucis par les soins du duc de Guise, Loret justifie assez bien ce que des Réaux va dire du personnage.

Monsieur le marquis de la Caze
Qui ne parloit qu'avec emphase,
Homme de naissance et d'honneur
Et qui pouvoit avec bonheur...
Joindre les lettres et les armes,
Est mort d'un mal si violent
Que ce personnage excellent,
Encor qu'il fust fort et robuste,
N'a duré que trois jours tout juste;
Et ce fut mardy qu'il mourut...
Sa sœur, toute deconfortée
D'une mort si precipitée,
A sçavoir la belle de Pont,
En ressent un ennuy profond,
Car c'etoit un brave et bon frere;
Mais une main tout à fait chere
Qui prend soin d'essuyer ses pleurs,
Adoucit un peu ses douleurs.
Ainsy l'on voit en mainte chose
L'epine meslée à la rose,
Ainsy les maux des affligez
Le plus souvent sont mitigez.

Ainsy les plus Illustres vies
De biens et de maux sont suivies,
Car chacun n'est pas né coifé;
Mais c'est assez philosofé.

(*Lettre* du 12 oct. 1652.)

IX. — P. 466, lig. 42.

La Caze s'en alla en Saintonge quelques jours après.

La Caze, assurément, ne s'attendoit pas que de pareils détails iroient à la postérité. Mais nous trouvons ici la preuve que les conversations et les gaucheries de société etoient il y a deux cents ans à peu près ce qu'elles sont aujourd'hui.

X.— P. 468, lig. 42.

C'estoit Fercourt son voisin, filz du president Perrot.

Cyprien Perrot, sieur de Fercourt, conseiller au Parlement en 1653, et maître des Requêtes en 1663, mort en décembre 1693 ; fils de Jean Perrot, président aux Enquêtes. Le portrait des membres du Parlement, vers 1661 (Msc. Saint-Victor, 1096), parle ainsi de lui : « Homme » de tout plaisir et de tout divertissement, de chasse, de danse, de jeu, » sans application à sa profession ; ne manque pas neantmoins de sens, » est adroit à tout. S'est engagé en de grandes depenses, qu'il ne peut » pas presentement tirer de sa maison. Cherche à se pourvoir. Est filz de » M. le president de Saint-Dyé, conseiller veteran de la Grand-cham- » bre, qui ne refuseroit pas les faveurs de la Cour. »

XI. — P. 469, lig. 24.

Elle alla dans la rüelle du lict...

On peut conclure de ce détail que le salon de cérémonie, la salle du bal, pouvoit être fort bien la chambre à coucher. La ruelle etoit alors fermée par les longs rideaux du devant.

XII. — P. 472, lig. 19.

Un certain fou d'abbé de Romilly...

Conrart a parlé plus longuement de l'abbé de Romilly ; d'abord, pour expliquer la crudité des mots attribués à Mme de Gondran : « Elle a, » dit-il, « si peu de conduite, qu'elle dit et fait souvent des choses qui

» donnent grand sujet de penser d'elle le mal qui n'y est pas, et plu-
» sieurs femmes, plus habiles qu'elle et aussi malicieuses qu'envieuses
» de sa beauté, lui ont joué beaucoup de fois des pièces sanglantes sur
» ses propres naïvetés... Un des plus extravagans qui la voie est l'abbé
» de Romilly, inconsideré et desbausché au dernier point; qui dit
» avec une effronterie inconcevable tout ce qui luy vient à la bouche
» quand il est ivre. Elle le souffre néanmoins assez volontiers, parce
» que dans les collations et les conversations où ils se trouvent, ils se
» jettent tout à la tête l'un de l'autre, et disent et font mille autres
» folies qu'elle aime aussi bien que luy. Un jour, ayant fait desbauche
» avec son mary chez elle, comme ils furent tous deux bien ivres, cet
» abbé voulut user de quelque liberté impertinente, et elle le repous-
» sant, il luy dit : « *Madame! vous faites bien la cruelle aujourd'huy,*
» *vous ne l'estes pas tousjours tant, et ce que j'ai obtenu de vous autre-*
» *fois pouvoit bien me faire esperer que vous ne me repousseriez pas si*
» *rudement...* Elle le traita d'vrogne, et lui dit qu'il ne falloit pas
» prendre garde à luy en l'estat où il estoit. Le mary ne luy dit autre
» chose sinon : *Abbé, va, va-t'en chez toy, tu ne sais ce que tu dis, tu*
» *es ivre et moy aussy.* On a dit depuis que cet abbé s'étoit vanté qu'il
» luy diroit en une compagnie où elle devoit aller, les mesmes choses
» qu'il luy avoit dites chez elle estant ivre; mais quelques uns des
» amis à elle s'y trouvèrent, tellement que l'abbé n'osa hazarder le
» coup; mais comme elle sçavoit qu'il ne manqueroit pas à débiter
» cette histoire partout, par extrav..... »

Le manuscrit de Conrart s'arrête au milieu de ce dernier mot; soit qu'on ait arraché la suite, soit que Conrart n'ait pas achevé. Mais ici, une chose ne manquera pas de nous frapper: c'est l'extrême analogie de l'histoire de l'abbé de Romilly avec le sujet et les détails du fameux vaudeville de Collé, *La vérité dans le vin.* L'abbé Kinsington, qui nous sembloit représenter si bien les petits abbés mondains du XVIIIe siècle, est assurément la copie de notre abbé de Romilly, soit que l'histoire ait eté racontée à Collé, soit qu'il l'ait lue dans les portefeuilles de Conrart et qu'il en ait fait son profit sans le dire. Le conte avoit d'ailleurs couru tout Paris, comme des Réaux va le rapporter plus loin.

XIII. — SEVIGNY. P. 472, lig. 28.

L'abbé de Livry, Coulanges, frère de la mère...

Et non pas *fou de la mere*, comme dans les editions précédentes. Cette phrase d'ailleurs, fort longue, n'avoit pas eté régulièrement ponctuée. Nous la rétablissons ici.

L'abbé de Coulanges etoit frère de Marie de Coulanges, mère de

Mme de Sevigné. Celle-ci etoit née à Paris, à la place Royale, le 5 février 1626, et fut baptisée le lendemain à l'église Saint-Paul. Les Registres de l'Hôtel-de-Ville consultés par M. Ravenel le constatent. (Voyez dans la *Revue rétrospective* de 1834, 1re série, tom. IV, p. 156, l'acte de baptême.)

Conrart que nous croyons encore ici l'écho des conversations ou le copiste des historiettes de son jeune ami des Réaux parle du mari et de la femme dans le même sens : « Sevigné avoit epousé la fille » unique du baron de Chantal... Quoyqu'elle soit fort jolie et fort » aimable, il ne vivoit pas bien avec elle et avoit tousjours des galan- » teries à Paris. Elle, de son costé, qui est d'humeur gaye et enjoüée, » se divertissoit autant qu'elle pouvoit, de sorte qu'il n'y avoit pas » grande correspondance entre eux... On dit qu'il disoit quelquefois à » sa femme qu'il croyoit qu'elle eust esté très agreable pour un autre, » mais que, pour luy, elle ne luy pouvoit plaire. On disoit aussy qu'il » y avoit cette difference entre son mary et elle, qu'il l'estimoit et ne » l'aimoit point, au lieu qu'elle l'aimoit et ne l'estimoit point. En effect, » elle luy tesmoignoit de l'affection; mais comme elle a l'esprit vif et » delicat, elle ne l'estimoit pas beaucoup et elle avoit cela de commun » avec la pluspart des honnestes gens; car bien qu'il eust quelque » esprit, et qu'il fust assez bien fait de sa personne, on ne s'accom- » modoit point de luy, et il passoit presque partout pour fascheux. » (*Mémoires de Conrart*, collection Petitot et Michaud.)

XIV. — P. 474, lig. 17.

Menage, qui en avoit esté amoureux autrefois...

On a souvent ri de Menage plus qu'il ne convenoit peut-être, sur ses prétentions aux bonnes graces de Mme de Sevigné et de Mme de la Fayette; surtout on a fortement appuyé sur une médisance de Bussy, relative à une visite en carrosse. Mais on se souvient moins de l'epigramme que Menage fit pour se venger des mauvais propos de Bussy : on la trouve dans le supplément inédit du *Menagiana* conservé parmi les manuscrits du président Bouhier. Voici tout le passage : « C'est un » bel esprit que M. de Bussy-Rabutin, mais il ne savoit rien. Son his- » toire des *Amours des Gaules* est toute remplie de fables et de men- » songes. Il m'a voulu donner un ridicule que je n'ai pas et que Mme de » Sevigny ne m'a point donné. Je ne devois pas m'en fascher, voyant » qu'il avoit medit des heros même de son roman, et surtout de M. le » comte de Guiche, qu'il a fait passer pour impuissant, pour avoir » occasion de lui faire ecrire une lettre galante par une dame. Cette » lettre est une copie de celle de Petrone, et cette dame apparemment

» ne l'ayant jamais lu, on peut assurer qu'elle n'a jamais ecrit cette » lettre. Comme les poëtes sont susceptibles de colere, j'ai fait cette » epigramme contre M. de Bussy :

« Francorum proceres media, quis credet! in aula,
» Bussiades scripto læserat horribili;
» Pœna levis! Lodoix nebulonem carcere claudens
» Retrahit indigno munus equestre duci.
» Sic nebulo gladiis quos formidarat Iberis,
» Quos meruit Francis fustibus eripitur. »

XV. — P. 111, lig. 11.

Saint-Maigrin disoit : ma foy ce chevalier d'Albret... tue fort bien le monde.

Au mois de juillet de l'année suivante, le marquis de Saint-Maigrin etoit mortellement frappé devant Paris au combat de Saint-Antoine. Il etoit lieutenant-général et lieutenant des Chevau-legers du Roi. « Il fut tué, » dit Mademoiselle, « en très galant homme, comme il estoit. Il y » avoit longtemps qu'il servoit et avoit beaucoup d'acquit. » (Tom. II, p. 81.) C'est lui qui, longtemps auparavant, avoit donné un soufflet à son oncle Roquelaure. (Voy. plus haut p. 353.)

Mme de Sevigné ne revint de Bretagne qu'en novembre 1651, neuf mois après la mort de son mari :

Cevigny veufve jeune et belle,
Comme une chaste tourterelle
Ayant d'un cœur triste et mary
Lamenté monsieur son mary,
Est de retour de la campagne,
C'est à dire de la Bretagne;
Et malgré ses sombres atours
Qui semblent ternir ses beaux jours,
Vient augmenter dans nos ruelles
L'agreable nombre des belles.
(LORET, *Muse hist.* du 19 novembre 1651.)

Mme de Sevigné est dans la Clelie *Clarinte,* et Menage *Anaximene.* (Tom. VI, p. 1324.)

Nous placerons ici quelques vers et couplets recueillis dans les livres du temps, et qui semblent faits pour ou par Mme de Sevigné. Le premier est un dialogue entre elle et Mme de Montglas :

Dans ce beau sejour champestre,
Nous vous attendions, Monglas;
Le rosty, pour vous repaistre,
Se faisoit voir blond et gras;
Vous y reviendrez peut-estre,
Mais luy ne reviendra pas.

RESPONSE.

Je le dis avec franchise,
J'ayme un rosty blond et gras;
Mais quoy qu'à Livry l'on prise,
J'y conçois d'autres appas.
Et j'iray pour vous, Marquise,
Et non pour vostre repas.

Quand vous et vostre comtesse
L'on peut trouver à Livry,
L'on ne vit que de tendresse,
Le cœur en est tout remply,
L'on vous mange de carresse
Et l'on laisse le rosty.

(*Vaudevilles de Cour*, dédiés à Madame, 1666.)

En voici d'autres de Bussy, tirés du même recueil.

Approuvez un dessein
Que l'amour autorise;
Vous resistez en vain,
Madame la marquise,
Car Bussy-Rabutin
Ne quitte jamais prise.
Approuvez un dessein
Que l'amour autorise.

Ce n'est pas le chemin
Par où l'on canonise,
Mais qui veut estre saint
Qu'il se donne à l'eglise.
Approuvez un dessein
Que l'amour autorise.

XVI. — P. 483, note, lig. 3.

Villars de M. le prince de Conti...

Pierre de Villars, père du célèbre maréchal de Villars. On l'appeloit le marquis de Villars, bien qu'il existât encore un autre marquis de Villars, de la maison de Brancas. Il entra au service du prince de Conty, sur la fin de 1653, ayant plu d'abord à ce prince, quand il lui prit la manie de faire des bravoures. « Il etoit bien fait, » dit Cosnac, « et avoit beaucoup de merite. Mais ce qui charma davantage M. le » prince de Conti, ce fut la reputation que Villars avoit acquise dans » le combat qu'il fit servant M. de Nemours, lorsqu'il fut tué par » M. de Beaufort. Il s'imagina que prenant Villars auprès de luy, cela » luy donneroit dans le monde une reputation de bravoure dont pour » lors il etoit plus entêté que de toute autre chose... Dès qu'il fut re- » tiré, il me dit de luy mille choses avantageuses... Voyant qu'à tout

» cela je ne repondois rien, il me dit qu'il avoit une antipathie natu-
» relle contre M. le duc d'York, qui avoit acquis en France beaucoup
» de reputation, qu'il etoit résolu de se battre contre luy, et que Vil-
» lars lui paroissoit propre à le servir dans cette occasion. Cette pensée
» me fit de la peine... Le duc d'York n'avoit jamais eu aucun demelé
» avec luy, ce n'etoit qu'une jalousie de bravoure très-bizarre, et... je
» prevoyois qu'elle seroit capable d'etablir Villars auprès de ce prince.»
(*Memoires.*)

XVII. — P. 483, note, lig. 7.

Mme de Gouville, dont il sera amplement parlé dans les Memoires de la Regence.

Et dont Lenet, dans ses Memoires imprimés ou manuscrits, parle aussi beaucoup. Lucie de Cotentin de Tourville, veuve de Michel d'Argenson marquis de Gouville, à partir du mois de juin 1656. (Loret, *Muse* du 10 juin.) Bussy-Rabutin a mis l'inscription suivante au bas de son portrait dans la Galerie de sa maison de Bussy : « Belle, aimable, de
» bon esprit, autant capable que femme du monde de rendre un homme
» heureux, si elle vouloit l'aimer. Une des meilleures amies qui fut
» jamais. »

XVIII. — P. 483, note, lig. 26.

D'Avaux est aussi de ses galans ; il a quitté Mme d'Alesso.

Jean-Jacques de Mesmes, président au Parlement, mort en 1688. Si cette Mme d'Alesso n'est pas la courtisane de ce nom, assez célèbre alors, c'est Anne Thibeuf, fille de Nicolas Thibeuf, sieur de Bouvillé, mariée à Claude d'Alesso, conseiller au Parlement, qui la quitta en 1658 pour se faire oratorien. (Voyez une lettre de Guy Patin.) En secondes noces, elle epousa Pierre Lallemant de l'Estrée, vicomte de Villeneuve.

CCCXXI.

TURCAN.

(*Jean Turquant ou Turcan, sieur d'Aubeterre, fils de Jean T., maître des Requêtes, conseiller au grand conseil en* 1634, *maître des Requêtes en* 1650.)

Turcan est un maistre des Requestes, qui a esté conseiller au Grand conseil : cet homme a tousjours esté un diseur banal de fleurettes, et, à tout prendre, un fort sot homme. Mme des Estangs*, sœur du president Perrot, fit autrefois ce vaudeville pour luy :

Voy. plus haut, p. 20.

Turcan ne sçauroit vivre
S'il ne fait le coquet;
A l'une il donne un livre,
Et à l'autre un bouquet.
Il dit de belles choses,
Ne parle que de roses,
Que d'œillets et de lys;
C'est un *Quand pour Philis*[1].

Il se maria avec la fille d'un intendant de M. de Guise*; ils furent quelques années ensemble sans qu'on oüyt qu'il y eust noise en menage; mais à la

Anne Laubepin, fille de Jean L., président au bureau des finances de Moulins et intendant du duc de Guise.

[1] Le commencement d'une chanson de Porcheres, qui avoit eu grande vogue autrefois.

fin elle voulut sçavoir si les autres hommes n'estoient pas mieux fournis que M. Turcan. Elle trouva facilement un galant, quoyque mediocrement belle; et comme Turcan estoit à la campagne vers Chastellerault (il est originaire de ce pays-là), un de ses amys luy escrivit qu'un cavallier d'Auvergne, nommé Canillac *, visitoit fort soigneusement sa femme, et qu'on commençoit à en murmurer. Turcan revint aussytost à Paris, et, après avoir osté le nom de celuy qui luy avoit escrit, monstre la lettre à sa femme, et luy dit qu'encore qu'il n'y adjoustast point de foy, il la prioit pourtant, afin d'eviter scandale, de ne voir plus ce gentilhomme. « Il n'y a rien de plus aisé, » luy dit-elle, « il ne faut qu'en avertir les gens de » céans. » Cela n'osta pas au mary tout le soupçon qu'il pouvoit avoir. Il donna à sa femme un petit laquais qu'il avoit reconnû fidele en d'autres rencontres, afin qu'il fust l'espion de la donzelle. Or, un jour d'esté qu'il revint au logis d'assez bonne heure, il trouva ce petit laquais sur la porte, qui luy dit que Madame s'estoit desfaite de luy, et qu'il ne sçavoit où elle estoit. Cela mit nostre homme de si mauvaise humeur, que, pour resver à son aise, il prend le chemin de Luxembourg seul, en habit court et à pied; il logeoit au quartier des Cordeliers [1]. Comme il sortoit par la porte Saint-Germain *, il aperceut un carrosse dont on avoit osté fraischement les armoiries;

Gabriel de Montboissier-Beaufort, vicomte de la Mothe-Canillac.

A l'extrémité de la rue des Cordeliers; abattue en 1672.

[1] Il avoit fait mettre sur la porte de sa maison : « *In fundulo, sed avito.* » Chastellet, l'academicien, l'interpretoit ainsy : « Je suis gueux, » mais c'est de race. »

cela luy donna du soupçon ; il le laissa pourtant passer ; mais après, venant à considérer qu'il y avoit veû des femmes, et qu'elles avoient tiré le rideau, il se confirma dans son soupçon, et se mit à le suivre de loing. Ce carrosse cherchoit à se descharger de sa marchandise dans quelque eglise ; mais, par malheur, il n'y en avoit pas une d'ouverte : il fallut donc aller jusqu'à la rüe des Deux-Portes. Là, Mme Turcan et sa suivante, car c'estoient elles-mesmes, furent contraintes de descendre à la porte d'une femme de leur connoissance. A peine furent-elles descendües, que le mary en furie demanda à sa femme d'où elle venoit, et luy dit mesme quelque injure. Elle luy soutint effrontement qu'elle ne descendoit point de carrosse et qu'il estoit jaloux. Luy, pour la convaincre, court après ce carrosse, et ne put pourtant l'attrapper que vis-à-vis de Saint-Severin ; il estoit desjà entre chien et loup, de sorte que, croyant n'estre point connû, il prit pretexte, en un passage si sujet à embarras, de quereller le cocher, en luy disant qu'il l'avoit pensé roüer. Sur cela, faisant semblant de s'en vouloir plaindre à son maistre, il tire le rideau et vit que c'estoit Canillac. Il en fut tellement transporté, qu'il ne put s'empescher de luy donner un coup de poing. L'autre sortit du carrosse, et avec ses laquais eust outragé ce pauvre homme en sa personne aussy bien qu'en celle de sa femme, sans que Turcan cria au secours, et que le bourgeois * s'esmut aussytost en sa faveur.

* Aujourd'hui *les boutiquiers.*

Cette femme cependant se retira chez la mere de

Judith Martin; remariée 11 juin 1647 à Philippe de la Trimouille, marquis de Royan, déjà père du comte d'Olonne.

Turcan *, avec qui elle estoit fort bien, parce qu'elles n'avoient rien, à ce qu'on dit, à se reprocher l'une à l'autre, et que le filz n'estoit pas en bonne intelligence avec sa mere [1].

On fit une chanson sur cette aventure [2].

CHANSON.

Canillac fut bon compagnon
De suborner dame *Prudence* [3],
Qui se targuoit de haut renom,
Faisant la femme d'importance.
Elle blasmoit fort le deduit,
Le passe-temps, le badina a a a a a age,
Et cependant on la surprit
En revenant de garroûa a a a a a age *.

Sabat, lieu suspect, tripot.

Son mary la vit en passant
Dans un carrosse sans livrée;
Il la poursuit au mesme instant
D'eglise en eglise fermée.
La surprenant, elle jura
Qu'elle venoit du voisinage;
Mais en effect il la trouva
Qu'elle venoit de garroûage.

[1] Le marquis de Royan de la Trimouille, l'a depuis espousée. On fit un couplet contre d'Olonne où il y avoit :

Digne fils de ton pere Royan,
Et de ta mere Turcan.

Mots biffés : L'affaire s'accommoda de sorte que la femme demeureroit chez sa belle-mere avec une pension moindre pourtant que le revenû de son bien; ce qui est une espece de conviction de l'adultere; car autrement, et surtout quand il n'y a pas d'enfans, il faut tout rendre à une femme en se separant de corps et de biens.

[2] A l'imitation de la *Grande Anne*, qui commençoit : *Girard est fort bon compagnon.*

[3] Elle faisoit fort la prude, et on l'appella ainsy pour se mocquer d'elle.

Luy, plus ardent qu'un fier dragon,
L'appella louve carnassiere,
Et la chassa de sa maison.
Hélas! qui eust dit que sa mere,
(J'entens la mere du cocû,)
La receust sans mauvais visage?
Si bien que l'on s'est aperceû
Qu'elle approuvoit le garroûage.

Le beau-frere[1], trop pretendant
A la faveur du codicille,
Prenant en main le different,
La receût en son domicile,
Et fit rendre à ce mescontent
Entierement le mariage,
Et consentit que le galant
Continüast le garroûage.

Sa femme, quelques années après, en 1651, demanda à estre desmariée : ils furent visitez l'un et l'autre. Elle vouloit estre masquée; Guenault, qui estoit pour Turcan, l'obligea à se desmasquer, et avec un *speculum matricis,* fit voir que l'ouverture estoit honnestement grande. Elle pleura de despit, et dit que Turcan l'avoit forcée avec des *gaudemihi.* Il a le plus pauvre engin du monde[2] : elle fut declarée ouverte et luy impuissant pour fille ; cependant, faute d'en venir au congrès, ils furent desmariez. Après, elle espousa Canillac, qui la bat

[1] Perrot de la Mallemaison qui esperoit d'heriter de cette belle sœur, qui n'avoit point d'enfans.

[2] Et j'ay appris à Chatellerault qu'une jolie paysanne de son village, qu'il entretenoit, disoit qu'il n'en avoit pas deux poulces, qu'il deschargeoit mais qu'il ne donnoit aucun plaisir. Il veut qu'on croye dans le pays qu'il a un bastard.

comme il faut. Ainsy, Turcan a eu de son vivant le plaisir qu'un innocent disoit à sa femme qu'il auroit s'il estoit mort : « Car » lui disoit-il « si j'estois mort » et que tu fusses remariée à un autre qui te battist, » je rirois tant, je rirois tant ! »

Mathieu, frère de l'Académicien.

Tout ce desordre n'empescha point Turcan de faire le fat. Il alla une fois chez la seneschale de Rennes, avec qui Montrueil le fou* couchoit. « Vous estes tout » chagrin, » lui dit-elle. — « Je le croy bien, » dit-il, « j'approche de quarante ans. — Allez, allez ! » reprit-elle, « ne soyez pas chagrin de cela, vous n'en appro- » cherez jamais. » Il en avoit plus de quarante-cinq.

COMMENTAIRE.

I. — P. 499, lig. 27.

Elle espousa Canillac qui la bat comme il faut.

Gabriel de Beaufort, vicomte de la Mothe-Canillac, traduit plus tard devant les juges des Grands-jours de Clermont, fut condamné à mort le 22 octobre 1665 et exécuté quatre heures après. Mme de Canillac, auparavant Mme Turcan, essaya de sauver quelques objets précieux de la confiscation. « Il avoit, » dit Flechier, « comme enlevé la » femme de M. Turcan, quoyqu'il eust gardé des formalités. » (*Memoires sur les Grands-jours tenus à Clermont* en 1665. Paris, 1844, pages 73-78.)

II. — P. 500, lig. 12.

Il en avoit plus de quarante-cinq.

Ce conseiller Turcan fut un des premiers qui, en 1648, se donna du mouvement contre l'autorité de la Reine régente. Aussi fut-il arrêté avec d'Argouges, son collègue, deux jours avant la Pentecôte, en 1648. (Voyez les *Mémoires de Retz.*)

APPENDICE

QUINZE LETTRES DE LAFFEMAS.

Ces lettres sont tirées de la correspondance qu'Isaac de Laffemas entretint longtemps avec le Chancelier. Le tort de Pierre Seguier, comme on sait, ne fut jamais d'être avare du sang des criminels d'État ; il lisoit avec plaisir les rapports de Laffemas : il en tiroit même un certain profit auprès du Cardinal et devinoit, par l'impression que ces relations faisoient sur le Ministre, quand il falloit arrêter ou aiguillonner la bonne volonté de l'ardent intendant de justice. Je ne serois pas étonné que, de nos jours, bien des gens trouvassent beaucoup à loüer dans ces lettres : c'est une si belle chose et si courageuse que le zèle en matière d'obéissance passive ! En tous cas, les portefeuilles du chancelier Seguier offrent un grand intérêt pour l'histoire de la première moitié du XVIIe siècle, et peut-être seroit-il à désirer que l'habile et judicieux éditeur de la Correspondance

administrative de Richelieu, M. Avenel, en fit connoître la meilleure partie. Il importe assurément de bien savoir ce que le Cardinal écrivoit, mais il importe autant pour le moins de savoir comment on répondoit aux volontés de ce grand tyran.

Je donne les lettres de Laffemas dans leur ordre chronologique, et j'en reproduis scrupuleusement l'orthographe, bonne en général.

I.

Monsegneur,

Ne pouvant, à cause de l'employ que j'ay en cette province, vous rendre mes debvoirs en personne et vous tesmoigner que je pren part en la joye publique que tout le monde ressent du choix que le Roy a fait de vous pour remplir la plus éminente charge de son royaume, je vous suplie d'avoir agreable que j'y suplée par ces lignes, et de recevoir les vœux et submissions que je fais de vous servir éternellement et vous rendre conte de tout ce qui se passera en cette province pour le service du Roy et du public, comme au chef de toute justice, qui seul peut authoriser ceux que le Roy honore de ses employs. Je ne vous ennuyeray point d'affaires pour ceste fois, sinon que je vous diray que j'ay decreté prise de corps contre trente-quatre gentilshommes ou autres qui ont levé contre le Roy, et suis prêt de décreter contre huict autres qui ont fait beaucoup de mal dans le pays. Mais pour ce qu'ils sont la plus part absens et qu'il les faudra

juger par contumace, je souhaiterois fort qu'il vous plust me faire sçavoir ce que le Roy desire qu'on face de leurs maisons, puisqu'on ne peut avoir leurs persones, et particulierement de celles qui ont servy à faire les assemblées. Car tout le peuple s'attend de voir quelque exemple qui retiene les autres de tomber en mesme faute. Je ne fais que commencer à demesler cette affaire; il y a beaucoup d'autres gens qui y sont envelopez, dont j'auray les lumieres à Vitry, Chalons et Chaumont. Vous aurez veû par un interrogatoire que j'ay envoyé il y a quelque temps à M. Boutilier, secretaire d'Estat, qu'il y a deux particuliers qui tesmoignent fort mauvaise volonté contre Monsegneur le Cardinal; mais je n'ose faire paroistre aucun decret contre eux, de peur qu'ils se sauvent, pour ce que celuy qui nous en a parlé tesmoigne nous vouloir ayder à les arrester. J'attendray sur cela et sur tout le reste vos ordres, pour les suivre ponctuellement, et vous rendre ce que je vous doibs.

Monsegneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Laffemas.

A Troyes, le vie jour de mars 1633.

II.

Monsegneur,

J'avois appris de la voix publique le sage et prudent choix que le Roy avoit faict de vous pour remplir la plus éminente charge de l'Estat que vous

exercez aujourd'hy très-dignement, et vous avois desjà tesmoigné par mes lettres la resjouissance que toute ceste province de Champagne en avoit en general et chascun en particulier, quand j'ay veu la confirmation de ceste agreable nouvelle par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire (que j'ay receue avec le respect et la submission que je vous doibs). Pour vous rendre compte donc, Monsegneur, de ce qui se faict en ceste province, je vous diray que j'ay instruit force contumaces contre plusieurs gentilshommes assez qualifiez, qui sont bien convaincus d'avoir levé des troupes, rançonné les subjects du Roy et porté leurs armes contre Sa Majesté à la deffaicte de Castelnaudari (où le duc de Montmorency fut arresté prisonnier) et croy que dans mercredy prochain ils seront jugez. Nous pourrons avoir des supplices differens, encore que tout aille à la mort, pour ce qu'il fault augmenter la payne de ceux qui ont faict les levées, presté leurs maisons et soustrait les autres de l'obéissance qu'ils doibvent au Roy. Je vous envoyeray à l'instant mesme le jugement, afin de le faire voir au Roy et à Monsegneur le Cardinal. Tous les contumaces ne tombent pas en mesme jour, mais il y en a près de trente en estat pour mercredy, et le reste se poura juger incontinent après la feste. J'ay desjà fait plus de soixante decrets de prise de corps qui estonnent toute la province, et vous puis dire que j'ay fait de si puissantes informations que la preuve ne nous manquera point. J'ay fait prendre neuf chevaux sur le baron de

Cirey *, entre lesquels est son cheval de bataille, sur lequel il estoit monté à la prise de M. de Montmorency. Nous avions proposé de le mettre à la charrette de l'exécuteur qui conduira les tableaux; toutefois, pour ne rien faire d'extraordinaire, nous y penserons auparavant. Il y a quelques accusez qui ont des parens en ce presidial, mais nous ferons en sorte qu'ils s'abstiennent d'en cognoistre. J'ay pris trois ou quatre prisonniers par soubçon, qui se trouvent complices des absens et ont parfait les preuves contre les autres, et particulierement contre Beaujeu, la Feuillée et Ronnecourt (que vous tenez à Paris); c'est pourquoy vous nous les pouvez envoyer en assurance pour les juger icy et les confronter à ceux que nous tenons. Car le mal qu'ils ont fait est plus grand qu'on ne l'a creu, lorsqu'ils ont esté arrestez. Pour les affaires de la justice, vous saurez par autre que par moy avec le temps ce que ma présence a valu à ceux qui ne se pouvoient deffendre de l'oppression des grands, et particulièrement aux prisonniers civils et criminels dont j'ai tantost vuidé les prisons. Il y en a dix auxquels je n'ay pas touché, parce qu'ils sont condamnez aux galeres, pour crimes néantmoings assez legers. On leur eust fait beaucoup de bien de les condamner à la mort, plustost que de les laisser languir ou perir de faim depuis sept ou huict mois qu'ils sont condamnez, attendans les conducteurs des forçats. S'ils avoient le pain du Roy, ils seroient moins à plaindre, et croy, Monsegneur, que ce seroit une grande charité d'envoyer icy quelqu'un pour

Voy. ci-dessus, p. 68.

les prendre, ou de commuer leurs peynes en d'autres services ou bannissemens. S'il se passe autre chose, je ne manqueray point de vous en tenir adverty, comme estant,

Monsegneur, votre très-humble, très-obéissant et très-asseuré serviteur,

De Laffemas.

xxe mars 1633.

III

Monsegneur,

Voy t. II, p. 335. Le procès du chevalier de Jars* ayant esté achevé et mis entre les mains d'un rapporteur très-habile homme et affectionné au service du Roy, le chevalier de Jars s'est advisé de me recuser, par une requeste escripte de sa main, la plus injurieuse et insolente qui ayt jamais esté veüe en justice, suposant que ceux qui désirent sa perte m'avoient choisi pour le faire perir, après que M. de Lauzon s'en estoit excusé et l'avoit jugé inocent. J'ay faict juger la recusation en plain presidial, laquelle a esté declarée injurieuse et inadmissible, et de mesme j'ay faict mettre le procès sur le bureau par ledit sieur Raporteur (qui est le sieur de Courberon), lieutenant particulier de ceste ville, lequel a raporté si nettement l'affaire et si fortement, que de dix-sept juges que nous estions au jugement du procès, il y en a eu treize à la mort et quatre seulement à luy donner toutes sortes de peynes hormis la mort. Il a donc

passé à la mort, suivant l'extrait du jugement que je vous envoye; mais j'en ay differé l'exécution, selon les ordres que vous m'aviez donnez. Nous y avons travaillé aujourd'huy pour la derniere vaquation, depuis sept heures du matin jusques à cinq heures du soir, sans desemparer et sans manger, pour ce qu'outre la visite du procès qui a esté longue, il a esté trois heures entieres sur la sellette, où il a dict mile impertinences hors le procès; sur lesquelles luy voulant fermer la bouche, pour ce que cela regardoit des personnes de condition dont les actions sont sans soubçon, il m'a attaqué d'injures et de menasses, et s'est eschapé à tel point qu'il accusoit tout le monde de calomnie, et vouloit faire croire qu'on le vouloit perdre pour ce qu'on redoubtoit son esprit. Enfin, je veux croire que Dieu a presidé, car tous les chefs de son procès bien examinez, il s'en est trouvé quatre bien justifiez dont le moindre, selon le sentiment des juges, meritoit la peine qu'on luy a ordonnée. Les conclusions des gens du Roy alloient à la question, avant l'execution de mort; mais après qu'on a veu les adresses qu'il avoit à desguiser la vérité sur la sellette, et son opiniastreté, la pluspart des juges ont creu que c'estoit chose inutile de l'appliquer à la question, et que l'aprehension de la mort estoit une assez grande torture pour le faire parler, s'il pouvoit se relascher de la resolution qu'il avoit prise de ne point engager ses amis. Vostre lettre qui contenoit vostre intention sur la question est arrivée come le procès venoit d'estre jugé; c'est pourquoy

nous n'avons peu faire autre chose. Joint que je vous puis dire qu'il y avoit des soliciteurs icy qui aprehendoient fort que l'affaire passast plus avant, et qui faisoient des cabales pour cela, qui meritent bien qu'on vous en entretienne en particulier. J'ay eu grande peine à les rompre, et à faire cognoistre qu'il estoit perilleux de se mesler d'affaires où on n'avoit point d'interest, et principalement contre le Roy. La raison pour laquelle je n'ay pas voulu estre raporteur est que cela n'eust pas eu bone grâce d'estre raporteur et president, ayant à l'interroger sur la sellette. Pour le moings, Monsegneur, pouvez-vous dire que je n'ay pas pris ny trié six ou sept juges pour juger le procès soubs la cheminée, car pour justifier l'action du Roy et la vostre, j'y ay apelé tous les juges du presidial, en nombre de seize sans moy. Après que le Chevalier s'est un peu estendu sur la dame de Chevreuse qu'il a dict n'avoir faict autre mal que de n'en avoir point voulu faire, (en mesmes termes) il s'est tourné des deux costés du bureau et a dict pour exciter ces messieurs qu'il esperoit trouver parmi eux quelque Vilemontée, avec d'autres paroles qui n'ont pas esté bien receues de la compagnie. A present, Monsegneur, il est question de sçavoir ce que nous avons à faire, pour ce que chascun s'estone de ce que j'ay diferé la prononciation et l'execution du jugement ; et à l'heure que je vous parle, le peuple est dans la place publique avec des lanternes, qui croit qu'on doibt executer ce qui a esté resolu, estant bien dificile de tenir une chose secrete où tant de juges

ont assisté. Si vous luy voulez acorder grâce ou commutation de peine, vous me manderez si vous desirez que ce soit avant ou après la prononciation du jugement. Si c'est après, l'aprehension luy tiendra lieu de question et luy fera peut-estre declarer ses complices. Mais en quelque façon que ce soit, il se fault haster de nous mander la volonté du Roy et nous renvoyer ce porteur en diligence, car vostre autre messager a esté dix jours sur les chemins. C'est tout ce que j'ay à vous dire sur ce subject, vous supliant très-humblement de croire que je suis et demeureray toute ma vye,

Monsegneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

DE LAFFEMAS.

A Troyes, le ve novembre 1633.

— J'ay dict au prevost de l'Isle ce que vous m'avez commandé; mais je crains tout de ce costé, et pour cause.

— Je vous envoyeray les instructions que j'ay faites icy quand je pourray desrober le temps de le faire grossoyer à mon home qui est à present occupé à escrire soubs moy en autres affaires pour le service du Roy.

IV

Monsegneur,

Observant soigneusement tous ceux qui passent par la province et particulierement les religieux,

pour ce que je reçois des advis de tous costés que ce sont les seules voyes que les ennemys de l'Estat tiennent pour entretenir leurs correspondances, j'ay veu toutes les lettres et papiers de ceux qui ont passé, et ayant recognu par les ordres de cinq peres minimes qui venoient de delà et de Besançon pour aller à Bruxelles et en Lorraine, que les deux visiteurs de Flandres et de Lorraine se debvoient voir et conferer, auparavant que d'aller faire leurs visites, et qu'ils attendoient un autre pere qui leur devoit dire beaucoup de choses, j'ay laissé passer les cinq premiers et ay fait veiller le sixieme sur son passage, auquel ayant trouvé deux males plaines de papiers et de livres, et quelques paquets qu'il portoit sur luy, j'ay creu estre obligé de voir ses papiers, et luy ayant trouvé des tablettes qui parloient de Bastille, de Guise, Joinville et autres choses qui me donnoient du soubçon de luy, j'ay voulu ouvrir ses lettres et luy en ayant trouvé une en jargon, d'une ecripture de feme, et l'ayant exorté à me l'interpreter, pour ce que les mots qui se pouvoient lire et entendre tesmoignoient une negociation secrette, il fit semblant de la vouloir lire et se retirant d'un pas de moy, la jetta dans le feu si soudainement qu'il fut impossible d'en trouver un morceau, disant qu'elle estoit si peu importante qu'il ne s'en vouloit point servir. En un mot, c'est un religieux habile home qui vient de Florence et s'en va à Bruxelles; qui a passé en Provence et y a faict quelque séjour; qui s'est destourné pour aller à Doles et à Besançon et a ordre de joindre les cinq

autres. Il debvoit passer à Paris, et ses tablettes qui parlent de Bastille, tesmoignent bien qu'il avoit quelque chose à faire là. Je ne sçay si ce ne seroit point pour l'affaire du nepveu de Chanteloupe *. Car les lettres des autres religieux portent qu'on leur baillera tant d'argent qu'ils en voudront, pour faire honorablement ce qui leur a esté ordonné, sans aucune limitation. Je n'ay pas achevé de voir ses papiers, mais il y a des choses qui semblent offenser le Roy et qui se peuvent appliquer au temps present. Bref, je ne doute point que ce ne soit un espion envoyé de Florence à Bruxelles à mauvais dessaing. Il se dit predicateur du Grand Duc, et n'a point de religieux avec luy pour l'acompagner. Je l'ay mis entre les mains du prevost de l'Isle, qui le garde soigneusement et luy fait bone chere aussi bien qu'au chevalier de Jars. Mais il se plaint de n'avoir receu que deux mille livres depuis qu'il est parti; il sera bon d'y pourvoir promptement, pour ce que je crains qu'il manque de Jars pour achever sa despence. Aussitost que j'auray interrogé le religieux, je ne manqueray pas de vous envoyer son interrogatoire et le procès-verbal de la visite de ses papiers. Cependant, je vous supplie bien humblement de me mander la resolution du Roy sur l'affaire du chevalier de Jars, pource que tous les juges s'estonent de voir l'execution de leur jugement diferer, sans sçavoir pourquoy; le peuple est sur l'attente de ce qui en arrivera et la condamnation se sçait desjà, à cause du bruit qu'en ont fait courir ceux qui avoient fait ca-

* *Voy.* le *Cabinet historique*, de M. Louis Paris, t. I. *Docum.* p. 31.

bale contre le Roy. Bref, on ne doubte plus qu'il ne soit coupable. Le prevost de Chalons m'a enfin amené le religieux de Saint-Menje *, qui est accusé d'avoir eu dessaing sur la personne du Roy; mais ce n'a esté que quatorze jours après mon ordre, et au lieu d'executer le decret que j'ay decerné contre Dardencourt, il luy a doné le loisir de faire une lettre contraire à celles que nous aurions prises de luy et de Vautier; et quoyqu'il ne fust plus juge, il a dressé procès-verbal de la prise desdites lettres faictes à dessaing, et a pensé ruyner l'affaire. Mais je feray ce que je pouray pour la relever, et suivray en cela come en toute autre chose les commandemens que vous m'avez faicts, estant,

Ou St Memie.

Monsegneur, vostre très-humble et très-obligé serviteur,

DE LAFFEMAS.

A Troyes, le VIIIe novembre 1633.

— Je n'escris point à Monsegneur le Cardinal, de peur d'abuser de son temps qui est trop cher. Mais je vous suplie très-humblement de luy vouloir dire la prise de ce religieux, qui m'a doné le moyne, en bruslant sa lettre [1].

[1] A cette lettre etoit jointe la condamnation du chevalier de Jars et le postcriptum qu'on va lire.

ARRÊT.

« Isaac de Laffemas, conseiller du Roy en son conseil, maistre des » requestes ordinaires de son hostel, et intendant de la justice, po- » lice et finances ès province et armées de Champagne, etc., à tous » ceux, etc.,

V.

Monsegneur,

J'ay receu l'ordre qu'il vous a pleu m'envoyer pour l'exécution du jugement rendu contre le chevalier de Jars, suivant lequel j'ay fait comprendre au prevost de l'Isle ce qu'il avoit affaire sur ce subject. Je ne sçay comme il en usera ; mais je n'ay pas veu jusques icy que ce qu'on a tenté de ce costé là ayt fait grand effect; au contraire j'ay cognu que cela servoit à advertir ceux qui s'estoient declarez

» Veu le procès criminel extraordinaire fait à la requeste du pro-
» cureur du Roy, et en crime de lèze-majesté à François de Roche-
» chouart, chevalier, sieur de Jars, deffendeur et accusé.

» Il est dict par jugement et par l'advis des gens tenant le siége
» episcopal de Troyes que ledit François de Rochechouart est déclaré
» duement atteint et convaincu de crime de lèze-majesté, pour avoir
» caballé avec les etrangers, escrit des lettres en chiffres concernant
» les affaires du Roy et de son Estat, traversé les ordres de ses am-
» bassadeurs et agens, et voulu pratiquer le passage de la Reine-
» mère et de Monsieur le duc d'Orléans en Angleterre, sans ordres.
» Pour reparation de quoy, il est condamné à avoir la teste tranchée
» par l'exécuteur de la haulte justice, sur un eschafault qui pour cet
» effect sera dressé au marché au bled de cette ville ; ses biens decla-
» rez aquis et confisquez au Roy, sur iceux préalablement pris la somme
» de dix mille livres applicables en œuvres pies. Signé de Laffemas,
» president; Lenoble, lieutenant-général ; Lefebvre, lieutenant-crimi-
» nel; de Courberon, lieutenant particulier; Courtoys, Fauveau, Gui-
» chard, Paillot, Quinot, Angenoust, Vaultier, Crassin, Cholet, Dacole,
» de Vienne, Gombault et Tetel, conseillers. »

(*Et plus loin, sur un bout de papier séparé :*)

« Il est à propos de faire congnoistre au sieur de Courberon, lieute-
» nant particulier, que le Roy luy sçayt gré du soing qu'il a pris en
» l'affaire du Chevalier, et de sa conduite. »

pour sa defence. Ce n'est pas que je croye que de propos deliberé, il donne des advis, mais c'est qu'il est home de bone chere, qui va tous les jours boire et manger avec ceux qui sont payez pour descouvrir ce qui se passe. Je luy en ay fait sentir quelque chose de loing, et croy que cela le rendra plus retenu ; mais je luy ay promis de n'en point parler et vous supplie de ne luy en faire rien cognoistre, jusques à ce que nous ayons veu la conclusion. Hier, il commença la batterie, et il continuera aujourdhuy. Ce faict, je luy envoyeray un ecclesiastique serviteur du Roy, que Sa Majesté cognoit, et qui, à mon advis, est plus capable qu'aucun autre de le porter à dire la verité. Et si nous ne pouvons vaincre son opiniastreté, je suivray precisement, au reste de l'execution, tout ce que vous m'avez ordonné, sans en rien obmettre ; et afin que l'acte soit plus solemnel, j'y feray trouver tous les officiers de la mareschaussée de Champagne, qui se sont approchez à six lieues d'icy pour faire montre. Il dict tousjours qu'il fera voir qu'il a de la constance et que ses amis n'auront point de subject de se plaindre de luy. S'il vous plaist, Monsegneur, de repasser ma lettre, vous trouverez que ce que vous voyez qu'il a dict de luy mesme est de la dame de Chevreuse, laquelle il disoit n'avoir fait autre mal que de n'en avoir point voulu faire*; voulant doner une explication maligne à ces paroles, si je ne l'eusse jetté sur un autre point. Car je vous puis dire qu'il n'a obmis aucun artifice pour doner de fauces couleurs à son affaire, et pour prevenir les esprits de

C'est-à-dire d'avoir résisté aux sollicitations du Cardinal.

ses juges d'une opinion de vengeance qu'il disoit qu'on vouloit prendre de luy et de beaucoup d'autres. Mais la verité a prevalu sur les artifices et desguisemens, de telle sorte que tous les juges, après avoir dict leur advis en conscience, sont demeurez fermes en leurs opinions, sans qu'il en soit revenu un seul de treize, après avoir fait lecture des advis jusques à trois fois, comme on a accoustumé de faire aux cours souveraines. Et mesme, les quatre qui ont esté plus doux ont confessé qu'il estoit coupable, et vouloient seulement commuer sa condamnation en une mort civile; ne pouvant mieux faire pour luy. Vous serez estoné quand vous sçaurez les brigues qui ont esté faictes par la dame dont je vous avois parlé, et plusieurs autres de sa cabale qu'ils estimoient bien forte, pour ce qu'ils avoient de leur costé un de ceux auxquels le Roy jugea qu'il estoit à propos d'escrire; lequel véritablement n'y a rien obmis. Mais il s'est trouvé court en ses mesures, car j'ay bien trouvé moyen de rompre ses brigues, avec l'adresse du rapporteur qui est fort affectionné au service du Roy, et qui merite bien une petite lettre de congratulation. Il passe tous les jours de nouveaux moynes avec des ordres fort suspects pour Flandres, Italie et Lorraine, et croy fermement qu'il ne se faict point de negociations secrettes de ce costé-là que par l'adresse et ministere des moynes, qui sont les plus grandes forces d'Espagne. Ce matin encores, j'ay veu les papiers de trois Recollets qui viennent de Bruxelles et s'en vont à Florence et à Rome; et ay re-

cogneu qu'ils ont la mesme adresse des Minimes qui ont passé devant eux, et qu'ils doivent envoyer toutes leurs lettres à un nommé de Launay, proche les Minimes de Bruxelles, qui les doibt distribuer où besoing sera. On change à present tous les visiteurs des pays estrangers et je voy que tous ceux qu'on envoye ont des lettres de personnes fort suspectes adressantes mesme à gens qui sont hors de leurs routes. Les Recollets, comme les autres, estoient conduits par des gens de Flandres et de Milan; alloient en carrosse, contre les regles de l'ordre de Saint-François, avoient quantité de pistoles et lettres de change pour en prendre à Lyon, qui tesmoignent qu'ils estoient envoyez par gens puissans; et neanmoings je n'ay osé les arrester de peur de faire dire qu'on en veut aux moines. Pour le religieux minime, je le garde encore jusques à ce que j'aye achevé les esclaircissemens que je cherche, qui ne sont pas de petite conséquence, à mon advis. C'est icy un lieu de passage entre la Flandre, le comté de Bourgogne et la Lorraine, où il fault avoir bon pied et bon œil. Demain, Dieu aydant, nous acheverons l'affaire du Chevalier, et à l'instant je vous feray sçavoir ce qui se sera passé. Cependant je vous supplie de croire que je suis et seray toute ma vie,

Monsegneur, votre très-humble, très-obeissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

Troyes, le xie novembre 1633.

— Le sieur Malo poursuit une descente à Nogent au prejudice de mes lettres d'estat, et fait mesme plusieurs procedures contre le curé du lieu qui pourroient estre tirées à conséquence contre moy, si on ne l'arrestoit. Je vous supplie, Monsegneur, de trouver bon qu'on vous presente une co^on^ (?) pour l'assigner au Conseil, en cassation de procedure.

VI.

Monsegneur,

J'ay ponctuellement et sans rien obmettre observé l'ordre qu'il vous a pleu me donner en l'execution du jugement de mort du chevalier de Jars ; et après luy avoir donné deux jours pour voir ce que le prevost de l'Isle pourroit gagner sur son esprit, j'y ay envoyé le Theologal de Troyes, nomé Marc (que le Roy a cognu estant official à Sens) et qui se pique d'estre serviteur de Sa Majesté, pour essayer à tirer la verité de luy qu'il a tousjours cachée. Mais tout cela ne l'a peu fleschir, il est demeuré dans la resolution qu'il avoit prise, lorsqu'il demanda à du Moulin qu'il advertist ses amis de brusler tous leurs papiers et qu'il les assuroit qu'il ne diroit rien contre eux, mesme à la question. Je ne sçay pas quel a esté le procedé du prevost de l'Isle, mais je sçay bien que le Chevalier avoit mis, dez le matin qu'il fut adverty de son jugement, ses bagues entre les mains de luy et de son greffier, sans qu'on m'en eust donné advis (car ils

croyoient l'un et l'autre qu'il debvoit mourir). Hier donc, sur les dix heures et demie, apres que le sieur Marc, Theologal de Troyes, eust quitté le Chevalier, le lieutenant particulier et le greffier criminel entrerent dans la prison où je l'avois fait transferer, et luy prononcerent son jugement au lieu accoustumé et en la forme ordinaire ; et à l'instant, le lieutenant particulier qui estoit bien instruit, luy fit une remonstrance et l'admonesta de descharger sa conscience et reveler à la justice les choses qu'il avoit jusques là cachées, concernant ses complices, sans pouvoir tirer autre chose de luy que des responses equivoques, comme celles qu'il avoit faictes par ses precedens interrogatoires ; de sorte que voyant qu'il perdoit son temps, il se retira et le laissa entre les mains de l'executeur. Et pour ce qu'il n'avoit pas voulu prendre créance au Theologal de Troyes, je luy envoyay le prieur des Jacobins pour le confesser ; bien preparé (ainsy qu'il disoit) à l'exorter de ne rien oublyer à dire pour la descharge de sa conscience, de ce qu'il pourroit sçavoir contre le service du Roy, sans espargner personne. Il demeura depuis midy jusques à trois heures et demye entre les mains de ce bon pere, tant en confession qu'en conference, mais il ne put tirer autre chose de luy sinon que les femes l'avoient perdu, et que ses saletez et lascivetez avoient atiré la justice de Dieu sur luy, et non les crimes dont on l'accusoit, n'ayant pour ce regard pesché qu'en curiosité. Cependant, il me fist demander permission d'escrire une forme de testament, soubz le bon plaisir du Roy,

que je vous envoye (où vous verrez que le sieur Mignon a grande cognoissance de ses secrets), et quoyqu'il fust en estat de ne plus penser au monde, ne sçachant point la grace du Roy, il me fist prier qu'on ne luy coupast point sa moustache ny ses cheveux dedans la prison, estimant que cela le rendroit difforme; ce que luy ayant très volontiers accordé, avec plusieurs autres petites civilitez qu'il m'avoit demandées, il sortit de la prison fort estoné, pour aller au supplice, disant aux peres qui l'accompagnoient qu'il estoit bien jeune pour mourir. Et pour rendre l'action plus solemnelle, je le feis accompagner par tous les prevosts du mareschal de la province (que j'avois faict venir exprez du lieu d'Arci, où ils estoient assignez pour faire montre), le prevost de l'Isle et le lieutenant criminel de robe courte de cette ville avec tous leurs archers. Il y avoit une telle foule de peuple dans les rues et à la place publique où se debvoit faire l'execution qu'à peine la charette de l'executeur pouvoit passer. Les homes qui sçavoient la cause de sa condamnation inserée en son jugement, louoient le Roy de sa justice, et les femes qui ne regardoient point plus hault que la charrete, avoient pitié de voir qu'un home de si bone mine se fust oublyé en son debvoir, et prioient que Dieu fist un miracle pour luy et qu'il disposast le Roy à luy pardonner. Il y avoit plus de trente mil personnes sur la place ou aux fenestres; et comme il fust sur l'eschafault, le raporteur fit mettre avec luy le Jacobin et son *bini*, pour l'admonester encore

à dire la verité, sans pouvoir tirer autre chose de luy que ce qu'il avoit dict auparavant. Et cependant, deux gardes du corps que j'avois fait tenir serrez assez près du lieu de l'execution, fandirent la presse avec leur baston, et cryerent tout hault : « *Grace,* » *Grace!* Monsieur l'Intendant vient de recevoir une » depesche du Roy. » Et à l'instant, mirent les lettres du Roy cachetées entre les mains du prevost de l'Isle, pour sursoir l'execution et ramener le prisonnier aux Jacobins, en la mesme chambre où il avoit esté gardé. Cette action fut receue avec une acclamation si grande, que jamais on n'a rien oüy de pareil, car outre qu'on admonestoit le prisonier de rendre grace au Roy, comme il fist, tout le peuple cryoit : « *Vive le* » *Roy* et le face Dieu prosperer, puisqu'il sçayt faire » justice et misericorde. » Et les femes et les enfans suivoient le criminel par les rues, comme un home resuscité, continuant tousjours à cryer : « Vive le bon » Roy qui faict misericorde, les ministres et tout son » bon conseil! » Et come il fust aux Jacobins, les freres en despit des moynes sonerent les cloches et vouloient à toute force chanter un *Te Deum*, si je ne l'eusse empesché. Tant il y a que la misericorde du Roy a d'aultant plus d'esclat que chascun scayt (par le moyen des juges qui ont force alliance) que cet home avoit esté justement condamné, et qu'on ne s'atendoit point du tout à cela. A l'instant mesme, il m'envoya dire qu'il remercioit le Roy et Messieurs les ministres, et particulierement monsegneur le Cardinal, qu'il croyoit luy avoir procuré ce bien là. J'ay

permis ce matin au Theologal de le revoir pour mieux cognoistre ses mouvemens, et voir si la grace le vaincra plustost que la rigueur. Je vous feray sçavoir ce que j'auray apris, et cependant vous diray qu'ayant ordoné qu'on luy rendist son manteau, son chapeau, ses bagues et ce qu'on luy avoit pris, les Jacobins m'ont dit que le prévost de l'Isle avoit ses bagues et quelque ordre de luy pour les bailler à d'autres persones ; et pour ce que cela pourroit estre important, je l'ay prié de ne me rien cacher en cela. Il m'a dict que de quatre bagues, le Chevalier en a doné deux à luy et à son greffier, qui sont diamants, et qu'il a prié son greffier de doner les deux autres à des femes. Depuis, ayant mandé le greffier, il m'a dict qu'il avoit chargé d'en bailler une au sieur de Seneterre et l'autre au sieur de Vantelet, au cloître Saint-Honoré. Il y a quelque chose de plus ou de moins, qu'il veut dire à Monsegneur le Cardinal, soit pour avoir subject de faire un voyage, ou pour quelque autre considération qui m'est incogneüe ; je luy ay dict que je n'empeschois point qu'il y allast, pourceque peut-être on se servira des ensegnes que le Chevalier luy a données pour tirer quelques esclaircissemens ; mais quoyqu'il promette, toutes choses me sont suspectes de ce costé-là, à cause des persones qu'il frequentoit icy et de l'apprehension que j'ay qu'il joüe les deux et qu'il aille doner d'autres advis. Vous y pourvoyrez par votre prudence et assurerez, s'il vous plaist, le Roy et Monsegneur le Cardinal de mon affection et de ma fidélité, et je feray en sorte

que vous n'en serez point mauvais garant. Mandez-moy si vous trovez bon qu'on juge Dumoulin ou qu'on l'eslargisse à caution de se representer toutes fois et quantes; car je sçay bien qu'il n'en manquera point icy, cognoissant ses solliciteurs. Nous ne sçaurions, quant à présent, faire autre chose, si nous le jugions, que d'ordoner pour son egard qu'il sera plus amplement informé; et néantmoins, les interrogatoires peuvent servir contre celuy que le Chevalier appelloit *Vox* ou Camilina. Je ne vous entretiendray point des autres prisonniers qui sont icy, de peur de vous estre ennuyeux. Ce sera pour une autre fois.

Je suis, Monsegneur, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

A Troyes, le xve novembre 1633.

— Il faut prendre garde que les faiseurs de gazettes, qui ont advis de tout, ne publient pas cette action autrement qu'elle s'est passée.

VII

Monsegneur,

Je vous ay cy-devant faict cognoistre que le prevost de l'Isle se donnoit des libertez de voir certaines personnes qui m'estoient fort suspectes, et que je cognoissois pour avoir faict cabale en l'affaire du chevalier de Jars; mesme que la recusation qui avoit esté

faicte contre moy venoit de ce costé là. Et néanmoins craignant de faire tort aux affaires du Roy, je n'ay pas voulu esclater contre luy et me suis contenté de luy en dire un mot par forme d'advis, et de l'advertir que les Jacobins se plaignoient de ce que leur porte estoit ouverte toute la nuict, et qu'il ne revenoit de ses visites tous les soirs qu'à onze heures ou minuict. Mais au lieu de prendre en bone part les advertissemens que je luy donnois, et recevoir mes ordres avec intention de les faire reussir au contentement du Roy, j'ay descouvert qu'il faisoit des discours par la ville de ce que disoit le Chevalier, dans sa colere tant contre messieurs les ministres que contre moy, et qu'il avoit un extresme desplaisir de ce que je ne luy communiquois le secret de vos depesches, pour le divulguer; et de fait, son mescontentement s'estant acru, quand il veist que je ne luy parlois que des choses qu'il debvoit executer et que je luy cachois ce qui se debvoit faire ensuite, de peur que le secret du Roy fust esventé, il fist de mauvais discours de toute l'affaire et de ceux qui la conduisoient, et le lendemain de la publication de la grace qui fut hier, me vint trouver et me dit avec des termes insolents et plains d'audace qu'il trouvoit estrange que je luy eusse caché la moitié du secret, plustost qu'au raporteur (qu'il estimoit en avoir sceu quelque chose) et qu'il ne pouvoit supporter que j'eusse fait partir mon courrier devant le sien, vu qu'il m'avoit tesmoigné qu'il vouloit que son greffier portast la relation de ce qui s'estoit passé. Et sur ce que je luy

representois que je n'estois pas obligé de prendre mes ordres de luy, et que s'il vouloit envoyer son greffier, cela ne m'empeschoit pas d'envoyer ma depesche par une autre voye, il me fist des bravades insupportables, jusques à me dire que le Roy et Monsegneur le Cardinal avoient telle créance en ses paroles que si je ne voulois prendre intelligence avec luy, il me mettroit mal avec eux quand il luy plairoit, et qu'il seroit plustost creu que moy; qu'il estoit le plus homme de bien de la terre, et que pour cela le Roy l'avoit gratifié de plusieurs grandes rescompences qu'il avoit meritées par ses services. Je luy ay dict que j'en croyois encore plus qu'il n'en disoit, mais qu'on ne l'avoit pas envoyé à Troyes pour me faire ces contes-là, ains seulement pour suivre mes ordres, et que je me plaindrois à vous et à Monsegneur le Cardinal de son insolence et des menaces qu'il me faisoit. Si je l'eusse creu, l'affaire n'eust jamais esté jugée en ce siége, pour ce qu'après qu'il avoit beu et passé toute la nuict avec Angenost et autres qui s'estoient déclarez contre le Roy (qui ne l'attiroient avec eux que pour sçavoir des nouvelles ou pour couler des advis au prisonnier), il me venoit dire qu'il sçavoit de bonne part que le Roy n'auroit pas contentement de cette affaire, qu'il ne s'y falloit pas hazarder, et que je n'y trouverois pas mes mesures. (Comme si le Roy eust desiré autre chose que la justice!) Et estoit si artificieux qu'il venoit disner avec mon hoste, pour m'en faire dire autant, afin de m'intimider. Mais Dieu a presidé en l'affaire et a

ruiné toutes les brigues qui s'y estoient faittes, nonobstant un des principaux officiers qui s'interessoit de cette cabale. Je vous en demande raison et justice, si vous jugez qu'il y ayt quelque difference entre son travail et le mien, et vous supplie de tirer cet home d'icy avec son prisonnier, puisque l'affaire est à présent achevée, et de m'envoyer vostre ordre pour l'affaire de du Moulin, qui a force solliciteurs. J'ay veu des gens de toute condition en ceste vile durant l'instruction de ce procès, et croy qu'ils n'y ont plus affaire à present. J'oblyois à vous dire que le prévost de l'Isle avoit mandé son filz, pour aller et venir aux lieus où il ne pourroit aller luy-mesme, et que celuy qu'il appelle son greffier est un petit fripon qui a desjà eu de mauvaises atteintes, et qui luy sert à plusieurs choses. M. du Pré, maistre des requestes a veu dans la chambre de justice leur bone vye et vous en peut dire quelque chose. J'ay aussi supplié Monsegneur le Cardinal de ne pas souffrir qu'un prevost vive de la sorte avec ceux qui luy sont donez pour superieurs. C'est le seul home qui m'a resisté dans la province ; car hors luy, j'ay mis tout le monde dans l'obéissance.

Je suis, Monsegneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-obbligé serviteur,

De Laffemas.

A Troyes, le xvie novembre 1633.

VIII.

Monsegneur,

Il est temps de retirer le chevalier de Jars de cette ville, car il n'est pas en mon pouvoir d'empescher les communiquations ; et ceux qui ont interest en son affaire peuvent aisement sçavoir de luy s'il y a quelque chose dans son procès qui les regarde. Le prevost de l'Isle ne le garde point; il est tous les jours avec ceux dont on se deffie, à Roziere *, au logis de Guichaumont, à faire bonne chère et à parler inconsiderement de ceste affaire, et vous puis asseurer, pour avoir veû quelqu'un qui s'y est trouvé, que le respect n'est guères gardé parmy ces gens-là. Nous avons entheriné les lettres de commutation de peyne, et vous verrez, par les termes du jugement, qu'on fait bien cognoistre que c'est par le tout exprès commandement du Roy, et que le Procureur de Sa Majesté parle comme il fault pour faire voir que cette grace est fort extraordinaire, veû la qualité du crime qui estoit bien justifié au procès. Je vous en envoyeray la copie au premier jour. Cependant j'attends la response à mes dernieres despesches, et vous supplie tousjours de me delivrer du prévost de l'Isle qui m'est dix mille fois plus à charge que son prisonnier, à cause de son yvrognerie et de sa langue qu'on ne peut tenir. J'ay confronté quinze tesmoings au moine de Saint-Menge de Chalons, qui est accusé d'avoir eu desseing sur la persone du Roy. C'est un deter-

Beau château à deux lieues de Troyes.

miné qui en estoit bien capable, et qui a desjà fait de très-mauvaises actions. Vautier * et d'Ardencourt s'y trouveront impliquez, et croy qu'il sera nécessaire d'aller interroger Vautier sur ses lettres. Je feray tout ce qu'il faut auparavant pour preparer l'affaire, et demeureray,

Voy. t. II, p. 14.

Monsegneur, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

DE LAFFEMAS.

A Troyes, le xxe novembre 1633.

IX.

Monsegneur,

J'ay vu par vostre derniere du 3e de ce mois qu'il vous a plu m'escrire par la voye de la poste trois fois, et une fois par la voye d'un archer. Mais je vous puis assurer que je n'ay receu qu'une lettre en tout avec celle qui contient l'ordre du prevost de l'Isle pour ramener le chevalier de Jars à la Bastille, que j'ay reçües en mesme jour et par le messager de ceste ville, fort long-temps après les dattes des lettres. Et pour les autres, je ne sçay que c'est, ny mesme de celle de l'archer, n'en ayant veû aucun qui m'ayt rendu des lettres de vostre part. Et ce qui est de plus estrange, c'est que les deux lettres qui m'ont esté rendues avoient esté ouvertes et les cachets recouverts et rechargez, dont je ne sçaurois acuser autre que le prevost de l'Isle, qui a semé icy

mile faux bruits avant que de s'en aller. Il est en vostre pouvoir de le chastyer ou de luy pardonner; je n'y ay autre interest que celuy du Roy et le vostre; je luy pardonne de bon cœur toutes les insolences qu'il a faictes qui me peuvent regarder. Nous jugerons aujourd'huy du Moulin et croy que l'affaire prendra l'air que vous avez jugé. Pour les autres prisonniers, nous les jugerons vendredy et samedy. Le moine de Saint-Menge nous donne plus de peine que tous, à cause des violens soubçons qui sont contre luy. J'ay surpris une lettre du pere Mahault, autrement dit Champagne, grand confident du père Chanteloupe, adressant à la dame de Pontcarré, au Port-Royal, par la voye des Ursulines de Chastillon, qui m'apprend que ces deux personnes ont une estroite intelligence et qu'ils s'escrivent des choses qui importent au Roy et à l'Estat; car par cette lettre Mahault confesse estre bien hardy d'avoir escrit à la Pontcarré par la voye de son home plusieurs choses qui estant descouvertes meritoient une bone reprimande du sieur de Laffemas (ce sont les propres termes). Si vous envoyez en la chambre secrettement, vous y pourrez trouver encore quelques papiers. De mon costé vous pouvez croire que je veilleray si bien que j'aresteray les paquets que je trouveray sur les mesmes cachets et envelopes, puisqu'à présent je suis adverty que les lettres passent par les Ursulines de Chastillon. Je vous ay cy-devant mandé les peines que j'ay eues à rompre les cabales et les mauvaises volontez que tesmoignoient certaines

gens qui estoient postés par le président et lieutenant-général de ce baillage; mais je ne vous avois pas dit que le pere Gondran, général des prestres de l'Oratoire *, estoit venu en ceste ville exprès, car il s'estoit tenu si couvert que je ne l'avois point veû; mais ayant depuis sçeû qu'il estoit icy, et tesmoigné à quelqu'un qui frequente en la maison de l'Oratoire que je trouvois estrange qu'il eust esté si long-temps en ceste ville sans me voir, il m'a envoyé faire des excuses par le pere de Lafon, et m'a mandé que depuis trois sepmaines qu'il estoit en ceste ville, il avoit tousjours esté indisposé (quoyqu'en effect il n'ayt point tenu le lict); je l'ay remercié de ses civilitez, et ne luy ay point fait cognoistre que j'eusse aucun soubçon de luy; mais pourtant son voyage en cette ville avec les choses qui s'y sont passées m'ont doné une grande deffiance; les voyages de Sens et de Reims dont je vous ay escript pourront servir à quelque chose; mais ilz ne sont pas pressez. Pour Sens, c'est à présent le passage de ceux qui ont descouvert qu'on les veilloit à Troyes; et pour Reims, il y a là une dame à laquelle on porte force nouvelles d'Italie et de Flandres, à ce que j'apprends. Nous ferons la garde à l'œil aprez que j'auray achevé de juger les procès qui sont sur le bureau. Cependant je vous suplie d'advertir Monsegneur le Cardinal qu'il se deffye d'un nomé Angenost *, auquel feu M. d'Effyat a cy-devant fait faire quelques voyages; car après avoir fait tout ce qu'il a pu au monde pour ruiner * l'affaire du chevalier de Jars, il est allé à Paris faire

Voy. plus haut, p. 456.

Ou Argenoust; plus haut, p. 32.

Réduire à rien l'accusation.

quelque autre cabale. C'est celuy qui avoit passé la nuit avec le chevalier de Jars, lorsque le Chevalier du Guet l'arresta, et celuy qui le premier a desbauché le prévost de l'Isle, home qui attend un nouveau regne, et qui vendroit tout le monde pour s'avancer. Il frequente chez M. de Bullion, à cause d'un nommé du Vouldy, son beau-frere, qui est allié de Mme de Bullion. Il est bon de l'en advertir.

Je suis, Monsegneur, vostre très-humble, très-obéissant, et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

Troyes, le VIIe decembre 1633.

Il est venu icy un exempt du prévost de l'Isle, nommé Saint-Georges, en mesme temps que vos lettres ont esté surprises; il seroit bon de sçavoir si ce n'est point à luy qu'elles ont esté baillées.

X.

Monsegneur,

Le sieur Massé present porteur s'en allant à Paris, je l'ay prié de vous soliciter de faire responce à mes dernieres et me doner l'ordre que je doibs tenir pour le gentilhomme de la Reyne-mere que j'ay arresté allant à Florence, car il n'y a tantost plus que cela, et l'affaire du Minime qui me retienne icy. Vous jugerez, je m'asseure, que nous n'avons pas mal faict d'arrester les negociations de ces deux homes,

car ils ont l'esprit bon tous deux, et sont bien capables de conduire une affaire et de doner de faux pretextes à leurs voyages come on voit par leurs papiers. Les sermons italiens que le Minime devoit faire à Bruxelles sont arrestez * pour l'Avent. Je croy que vous n'approuverez pas qu'il presche non plus le Caresme. Si ce porteur vous veut dire la verité des actions d'Angenost et du prévost de l'Isle, vous jugerez qu'ils ont grandement desservy le Roy, et que j'ay bien eu de la peine à me deffendre de leur cabale et des mauvais bruits qu'ils ont fait courir contre les ministres et les juges pour descrier l'action du Roy. Mais surtout, il vous peut dire les carrousels du Prevost de l'Isle et du Chevalier, et come ils alloient aux lieux où les Dames les attendoient pour recevoir leurs harangues et complimens ; mesme come ledit Chevalier sortoit de carosse pour baiser et saluer les Dames, s'en allant au lieu où il debvoit plustost songer au crime qui l'avoit réduit à ceste peine qu'à faire des actions de romans, (où le prévost de l'Isle et son filz l'avoient engagé). Ce matin, le moine de Saint-Menge fait amende honorable à l'audience et devant l'eglise Saint-Pierre. Ce soir, il doibt estre mis entre quatre murailles pour y finir ses jours. Je vous envoyeray copie de son jugement au premier jour. Cependant je demeure,

Interdits.

Monsegneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

A Troyes, le XIIIe decembre 1633.

Depuis ma lettre escritte, j'ay fait faire une copie du jugement que je vous envoye, où vous verrez par le veû, que Vautier et d'Ardencourt y estoient impliquez.

XI.

Monsegneur,

Pendant que je travaille à l'esclaircissement des papiers du Minime et de Serati, je vous envoye un interrogatoire que j'ay faict à un mathois qui estoit venu trouver le chevalier de Jars en ceste vile en habit de gueux, et qui luy vouloit bailler des secrets pour souffrir la question. Les papiers sur lesquels je l'ay interrogé luy ont esté trouvés depuis sa prison, car auparavant, ceux qui l'avoient fouillé ne luy avoient rien trouvé. C'est un fourbe qui dict estre cognû de Monsegneur le Cardinal. Peut-estre jugera-t-il mieux que nous qui le pouvoit avoir envoyé. Il y a des lettres qui me font juger qu'il venoit icy de la part de la Ventelet ou de Mme de Chev. Quoy que ce soit, la lecture de cet interrogatoire n'est pas mauvaise, car c'est une piece de divertissement. Si j'en puis tirer d'avantage je vous en donneray advis; encore que je sois en doubte si mes lettres vous sont agreables, n'ayant aucune responce de vous, sur douze ou treize despesches que j'ay faictes; et sans la lettre de M. Botilier *, je ne sçaurois pas encore

Sans doute : *de Boutillier.*

l'intention du Roy sur l'ouverture des papiers Serati.

Je suis, Monsegneur, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

DE LAFFEMAS.

A Troyes, le 26 decembre 1633.

Depuis ma lettre escripte, j'ay arresté un capitaine espagnol qui estoit du conseil de guerre de l'Infante, et qui porte des lettres d'elle escriptes peu de jours avant sa mort au duc de Baviere. Il a passé à Paris et est François de nation et mene un autre François avec luy sans passeport. Je m'en vas visiter ses papiers.

XII.

Monsegneur,

Dès le lendemain de vostre depart, nous jugeasmes le baron de Senac, et nonobstant les brigues que certaines gens de condition faisoient icy pour le sauver, l'affaire se trouva si claire que les juges qui estoient le plus portez à le sauver furent contraints d'avouer, apres l'interrogatoire que je luy fis sur la sellette, qu'il estoit injuste d'excuser son crime et qu'à moins d'une abolition de tres-grande grace l'on ne luy pouvoit ayder. C'est pourquoy (tout le siege assemblé) il passa tout d'une voix à la mort. Mais il arriva, quasi come à Chalais, qu'il ne se trouva point d'executeur, celuy de Senlis s'estant mis au lict pour une grande fievre qui luy estoit survenue, et ceux des lieux voi-

sins s'estant absentez. Ce qui nous obligea de commander au prévost des mareschaux de ceste ville d'envoyer chercher l'executeur de Paris par un de ses archers pour le lendemain qui estoit hier, avec aussy peu d'effect, pour ce qu'il estoit de ceux qui favorisoient les poursuivans de l'affaire. Enfin ayant envoyé moy-mesme chez l'executeur de ceste ville, hier au soir, pour voir s'il estoit encore malade, et ayant trové qu'il estoit debout et que la maladie du jour precedent estoit une feinte, je l'ay faict emprisoner et ay enjoint au prévost des mareschaux d'en faire trouver un autre aujourdhuy en ceste ville à dix heures, à peyne de ses pensions, de sa charge et de deux mil livres d'amande. Ce que je croy qu'il fera tant pour ne tomber pas en ceste peyne que pour eviter l'effect d'une autre menace que je luy ay faicte, qui est de contraindre un de ses archers à faire l'execution. Nous avons aussy jugé le prisonnier qui nous avoit esté amené de Clermont, et l'avons condamné à estre rompu et jetté au feu après avoir esté estranglé, afin qu'il perisse par le feu, come il a faict perir ceux de Bules* et autres, dont la preuve s'est trouvée au procez. Et pour les vivandiers qui acheptoient les petits larcins des soldats, pour ne pas faire tant de carnage, nous les avons banis de l'armée, condampnez au fouet et à la fleur de lys et à demeurer une heure au carcan avec des escriteaux contenant la cause de leur condamnation. Mais toutes nos executions demeurent, attendant le page du Prevost qu'il a promis de faire venir aujourdhuy, et qu'il faut attendre ne-

A trois lieues de Clermont en Beauvoisis.

cessairement, pour ce que celuy de ceste ville que j'ay fait arrester n'oseroit entreprendre ce chef-d'œuvre, ne sachant que pendre et fouetter simplement. Ce matin, nous jugerons aussi le curé de Moussy-le-Neuf*, que je ne croy pas si coupable que les tesmoings le font, et après avoir vuidé les prisons, soit par condemnations ou absolutions, je m'en iray à Compiegne, Noyon et Soissons, pour exécuter tous les ordres qu'il vous a pleu me donner et demeureray tousjours,

A six lieues de Meaux, vers Dammartin.

Monsegneur, vostre très-humble, très-obeissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

Ce vendredi 26 septembre 1636.

XIII.

Monsegneur,

Ce gentilhomme qui va trouver le Roy m'ayant fait la faveur de me donner un quart d'heure pour vous faire ces lignes, je vous diray que l'interdiction dont j'avois menassé le prévost de Senlis et ses archers s'ils n'obeissoient aux ordres que je leur avois donnez nous a fait trouver deux executeurs au lieu d'un, assavoir celuy de Paris et celuy de Crespy. Le premier coupa hier le col au baron de Senac, et l'autre fit l'execution de celuy qui avoit mis le feu à Bules, en sorte que les deux executions sont parfaictes et le public satisfait de la bone justice du Roy. Ce pauvre

baron est mort courageusement et avec une grande constance, sans vouloir estre bandé, et tesmoignant tousjours son extresme regret d'avoir offencé Sa Majesté et son Eminence. J'ay aussi faict fouetter et mettre au carcan les vivandiers qui avoient achepté les larcins des soldats et voudrois qu'il pleust à Sa Majesté terminer là mes emplois criminels et me donner moyen de la servir en autre chose. J'aurois bien de l'obligation à vostre bonté, de m'avoir procuré ce repos là, pour ne plus passer pour un homme de sang, en faisant la justice, qui est en ce temps odieuse à beaucoup de gens qui ne sont point touchez de l'interest public. Je suis,

Monsegneur, vostre très-humble, très-obeissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

A Senlis, le XXVIIe septembre 1636.

Nous avons trouvé l'accusation du curé de Moussy-le Neuf calomnieuse, et l'avons mis hors des prisons. Je m'assure que M. d'Auxerre* qui le cognoist ne sera pas marry que ceste affaire ayt esté bien esclaircie.

Dominique Seguier, depuis évêque de Meaux, t. III, p. 396.

XIV.

Monsegneur,

Suivant l'ordre qu'il vous a pleu me donner, je vous renvoye le sieur de Caze par son garde, afin qu'il reçoive sa grace et sa liberté du Roy ou de vous,

Monsegneur, qui l'avez protégé, et faict voir à Sa Majesté que sa faute recevoit quelque excuse. Je travaille à la garde des passagers, mais je ne feray rien qui vaille, si je n'ay des archers pour tenir les chemins, car les païsans commis à la garde, prennent de l'argent pour laisser passer les soldats et leur ensegnent des faux-fuyants et des destours où je feray souvent faire des chevauchées, quand j'auray les trente archers qui ont esté ordonez au sieur Leclerc, assesseur de la mareschaussée. Aussitost que j'auray achevé mon jubilé, en cette ville, je m'en iray à Compiegne, porter aux eschevins les soixante pistoles que vous m'avez envoyées pour l'hospital, et interrogeray le gentilhomme qui a esté arresté prisonnier pour l'affaire de Corbie. Et cependant je feray venir en ceste ville les prisonniers de Beauvais, s'il se trouve assez d'archers pour la conduite. Je chastieray les deserteurs de la peyne que le Roy a ordonée, afin que l'exemple des uns retiene les autres de tomber en la mesme faute. J'ay decreté contre un lieutenant d'une compagnie du regiment de M. de Bulion qui fait pis que le baron de Senac, et qui deserte tous les villages par où il passe. A l'heure que je parle, j'ai envoyé des archers pour l'arrester.

Je suis, Monsegneur, vostre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

A Senlis, le IIIe octobre 1636.

Tout le monde se resjouit ici du bon succez des

armes du Roy dont il vous a pleu, Monsegneur, me faire part.

XV.

Monsegneur,

Pendant que j'ay mandé les tesmoings qui peuvent parler contre Toutefaire, l'hoste du sieur de Saucour, qui a esté pris sortant de Corbie, j'ay interrogé le sieur de Palan, capitaine du regiment de Carquouest, suivant l'ordre que vous m'en aviez donné. Par l'audition duquel j'ay trouvé que le sieur de Saucour s'est servi de son ministere pour conclure la capitulation avec le prince Thomas, sans en conferer avec les bourgeois, ny tenir conseil de guerre avec les capitaines et officiers de la garnison. C'est pourquoy trouvant son interrogatoire important, je vous en envoye une grosse, pour le faire voir à son Eminence, qui m'a tesmoigné en partant desirer grandement l'esclaircissement de cette affaire. Je n'avois point de memoires ny d'instructions pour cela, et neantmoings je m'assure que son Eminence en sera satisfaitte et vous aussy, pour ce que ceste piece sert à faire voir que le plus grand defaut de la place estoit la lacheté de celuy qui y commandoit. Si vous jugez la contumace que vous avez commencée contre ledit sieur de Saucour, il sera à propos à recoler ce capitaine sur sa deposition pour valoir confrontation, pour ce que c'est peut estre la plus grande charge que vous puissiez avoir contre luy. J'attendray vos ordres là des-

sus et cependant je le garderay dans les prisons de Senlis où je l'ay faict transferer à cause de la poste qui est à Compiegne ; et iray faire un tour à Beauvais pour esclaircir et achever l'affaire de Toutefaire et donner ordre aux passages de ce costé-là par où s'escoulent les soldats de Normandie qui se desbandent de l'armée.

Je suis, Monsegneur, vostre très-humble, très-obeissant et très-obligé serviteur,

De Laffemas.

A Senlis, le XIIIIe octobre 1636.

Vous ne vous estes pas souvenu, Monsegneur, des ostages de Roye auxquels j'ay donné la ville de Senlis pour prison. J'attends vos ordres pour les renvoyer ou les resserer. M. Leclerc n'a point d'archers faute d'argent, et ceux du Prevost ne sont pas suffisans pour garder seulement deux passages, et ne veulent pas servir sans subsistance. Force gens passent avec congé de M. le duc d'Orléans.

FIN DE L'APPENDICE.

FAC-SIMILE DE L'ECRITURE DU CARDINAL DE RETZ

Première Page conservée du manuscrit autographe des Mémoires.

estoit a la ruelle du lit Mais
ce qui i fut le plus merveilleux
est que l'on le pleignit dans le
plus tendre des raccomodemant.
Il faudroit un volume pour
deduire toutes les façons dont
ceste histoire fut ornée l'une des
plus simples fut qu'il fallut
s'obliger par serment de laisser
a la belle un mouchoir sur
les yeux quand la chambre seroit
trop eclairée, Comme il ne pouuoit
couurir que le virage il n'empecha
pas de juge des autres beautés
qui sans aucune exageration pa-
ssoient celles de La Venus de
Medicis, qui ie venois de voir tout
fraischement a Rome. J'en auois
apporté la stampe et ceste merueille
du siecle D'alexandre cedoit a
la Vicante.

Historiettes de Tallemant des Réaux J Techener éditeur

TABLE

DU CINQUIEME VOLUME.

	Pages.
Rangouze	1
Le comte d'Harcourt	9
Le baron de Moulin	16
La presidente Perrot. — D'Ablancourt. — Le baron d'Autueil.	19
Mme Coulon	32
La presidente Lescalopier. — M. de Bernay et Vassé	38
La Saulnier. — Le Roy d'Ethiopie	60
M. de Laffemas	65
Haudessens	77
Beaulieu-Picart	80
L'Estoile et Saint-Thomas	88
L'Esprit de Montmartre et Raconis	94
Mme de Montandre	98
Mme de Champré. — Mme d'Esquevilly	102
D'Amboise pere et filz. — L'abbé de Landaye	123
Du Burc	128
Mme Cornüel	132
Boutard	144
Mme d'Amet	147
Costar	150
Mme de Cavoye	174
Le cardinal de Retz et la presidente de Pommerueil	181
Bezons	201
Salomon Virelade	206

Pages.

Mme de la Grille. — Menillet. 210
Menage. 214
M. de Laval. — Esprit. 257
Sarrazin 291
La marquise de Sy. 309
Souscarriere. 316
La Liquiere. 330
M. de Guise, petit-filz du Balaffré. 334
Mme Dalot. 348
M. de Roquelaure. — Boissat. — Mme de l'Esdiguieres. 352
Latour-Roquelaure. 369
Le chevalier de Roquelaure. 377
Belesbat. 384
Mme de Courcelles-Marguenat et Mme de Chauvry. 390
Saint-Germain Beaupré.— Le feu president le Bailleul et ses filles. 397
Mme de Choisy. — Champagne le coiffeur. 408
M. et Mme de Bregis. 422
Cerisante et Marigny. 434
Mme de Gondran. — Sevigny et sa femme. 451
Turcan. 495
Appendice. Quinze lettres de Laffemas. 501

FIN DE LA TABLE.

PARIS.—TYPOGRAPHIE WITTERSHEIM,
RUE MONTMORENCY, 8.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. PAULIN PARIS

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

LES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, 1839; 6 vol. petit in-8°. 28 fr.

Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire de France sont obligés d'avoir sous la main ce récit original des faits de nos premiers rois; c'est un livre aussi utile, aussi indispensable dans la bibliothèque d'un historien, d'un homme politique, et dans une bibliothèque publique, que le Code est indispensable à un homme de loi. Nous devons ajouter qu'en tête de cette nouvelle édition M. Paulin Paris a publié deux dissertations curieuses et très-intéressantes sur ce monument historique. Les notes et les éclaircissements historiques dont le texte est accompagné rendent cette édition bien plus complète que les éditions anciennes, d'ailleurs presque introuvables aujourd'hui.

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI, 1848; 7 vol. in-8°. 45 fr.

Chaque volume se vend séparément . . . . . 7 »

— Il y a cinquante exempl. tirés grand in-8°, papier vélin.

Très-beau livre. Chaque volume se vend . . . . . 18 »

C'est une histoire des manuscrits français que possède la Bibliothèque impériale. « Description des manuscrits; conjectures sur leur date, leurs propriétaires, leurs ornements, leur reliure, leurs scribes et leurs enluminieurs; notice sur leurs auteurs connus ou probables; discussion des sentiments que l'on a jusqu'à présent émis sur leur compte; citations nombreuses; particularités qui les concernent: voilà ce que je me suis proposé d'indiquer avec plus ou moins d'étendue. » *(Préface.)*

LE MARQUIS DE LASSAY ET L'HOTEL LASSAY, br. in-8°. . . . . 2 fr.

Notice historique intéressante et tirée à 100 exempl.

LA CHANSON D'ANTIOCHE, poëme en vers alexandrins, composé au commencement du XIIe siècle par Richard le Pèlerin, et retouché, au commencement du XIIIe, par Graindor de Douai, publiée sur six manuscrits. 2 vol. petit in-8°, papier de Hollande, tirés à 250 exempl. . . . . 16 fr.

Papier vélin, tiré à 12 exempl. . . . . 30 »

La *Chanson d'Antioche* n'est pas un ouvrage d'imagination: c'est le récit des événements de la première croisade fait par un témoin oculaire, et dont les *assonnances* ont été converties en rimes régulières par un écrivain du XIIIe siècle, nommé Graindor de Douai. L'éditeur de ce beau poëme le considère comme la plus précise, la plus sincère et la plus intéressante relation qui nous soit restée de la première croisade.

Un grand nombre de faits, mal présentés par les chroniqueurs latins, se trouvent ici nettement expliqués. Boemont, Tancrède, le comte de Toulouse et le comte de Blois y paraissent sous un nouveau jour pour les uns, et sous un moins favorable pour les autres. Enfin, de nouveaux noms de croisés sont ajoutés à la liste héroïque jusqu'à présent connue. La marche des chrétiens dans l'Asie Mineure, objet de tant d'incertitudes, y paraît traitée d'une manière nette et précise. Les deux volumes sont accompagnés de commentaires historiques et philologiques, et d'une dissertation sur tous les héros de la première croisade, qui, peut-être, ne s'accorde pas tout à fait avec les listes de Versailles.

(Extrait de l'*Annuaire bibliographique, historique et littéraire de la librairie J. Techener.*)

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE A. WITTERSHEIM, RUE MONTMORENCY 8.

MM. DE MONMERQUÉ

ET

PAULIN PARIS

LES

HISTORIETTES

DE

TALLEMANT

DES REAUX

TOME V

J. TECHENER

M DCCC LVI

UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 107 229 7